



## AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : [ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr](mailto:ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr)

## LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

[http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg\\_droi.php](http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php)

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>



**UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI BRESCIA**

Dipartimento di Economia Aziendale  
Dottorato di Ricerca in Linguistica Francese  
L-LIN/04  
XXIV CICLO



**UNIVERSITÉ DE LORRAINE**

École Doctorale Fernand Braudel  
CREM (Centre de Recherche sur les Médiations)  
EA3476

**La politique de communication de la Commission européenne  
en matière d'emploi et de lutte contre la discrimination : une  
approche sémantico-énonciative et discursive**

**TESI DI DOTTORATO DI RICERCA**

Thèse pour obtenir le grade de :

Dottore di Ricerca in Linguistica Francese/ Docteur en Sciences du langage

présentée et soutenue publiquement le 02 avril 2013

par

**Francesco ATTRUIA**

*Thèse sous la direction des Professeurs Paola PAISSA et André PETITJEAN*

**Jury :**

Mme **Catherine BORÉ**, Université de Cergy-Pontoise

Mme **Maria COLOMBO TIMELLI**, Université de Milan

Mme **Paola PAISSA**, Université de Turin

M. **André PETITJEAN**, Université de Lorraine

*Alla mia famiglia*

## TABLE DES MATIÈRES

Résumé en italien – Riassunto in italiano .....	9
Résumé en anglais – Summary .....	11
Introduction .....	12
PARTIE I – PRESENTATION DU CORPUS ET DES CADRES THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE.....	23
<b>CHAPITRE 1 Le corpus .....</b>	<b>24</b>
1. Positionnements théoriques préliminaires .....	24
1.1 Corpus et problématique .....	24
1.2 Corpus et hors-corpus .....	28
2. Présentation du corpus .....	33
2.1 Du corpus existant au corpus de référence.....	33
2.1.1 Classification par domaine politique.....	34
2.1.2 Classification par « type de document » .....	36
2.2 Du corpus de référence au corpus de travail .....	39
2.2.1 Le choix des partitions .....	39
2.2.2 Le logiciel Ant Conc .....	40
3. Le cadre théorique : la sémantique de l'énonciation .....	44
3.1 De Bally à Benveniste.....	44
3.2 Les concepts opératoires en sémantique énonciative.....	47
3.2.1 Les instances énonciatives .....	48
3.2.2 Le point de vue.....	49
3.2.3 La prise en charge .....	49
4. Le corpus à l'épreuve des genres .....	50
4.1 Les niveaux d'appréhension.....	50
4.2 Des types de textes aux genres.....	53
4.3 La dimension argumentative .....	55
4.4 L'homogénéité formelle au prisme de l'hétérogénéité des genres.....	58
4.5 Le code de rédaction, entre standardisation et légitimité.....	64
4.6 La mise en scène de la parole.....	67
5. Aux marges du corpus .....	89
6. Pour résumer .....	92
<b>CHAPITRE 2 La problématique .....</b>	<b>94</b>
1. La stratégie de communication renouvelée de la Commission européenne ...	94
2. Le croisement multidisciplinaire .....	97
2.1 Sociologie du travail .....	99
2.2 Psychologie du travail et des organisations .....	99
2.3 Droit communautaire .....	100
2.4 Sciences politiques .....	101
2.5 Sciences de la communication .....	101
3. La politique sociale et de l'emploi.....	102
3.1 Repères socio-historiques.....	102
3.2 La politique sociale et de l'emploi de l'Union européenne. ....	104
3.2.1 L'aménagement qualitatif et quantitatif de l'emploi.....	104
3.2.2 Santé et sécurité sur le lieu de travail.....	106
3.2.3 La mobilité des travailleurs .....	108

3.2.4 L'égalité hommes/femmes .....	109
3.2.5 La lutte contre la discrimination .....	110
<b>PARTIE II – ANALYSE SEMANTICO-ENONCIATIVE ET DISCURSIVE DU CORPUS .....</b>	<b>115</b>
<b>CHAPITRE 3 Aspects sémantiques de la subjectivité langagière .....</b>	<b>116</b>
1. Degrés de subjectivité et d'objectivité dans le corpus .....	116
2. De l'effacement énonciatif à l'expression de la subjectivité .....	119
2.1 Les modalités déontique et aléthique .....	122
2.2 Les marqueurs évidentiels « il semble que » et « il paraît que » .....	130
2.3 Effacement énonciatif vs désinscription énonciative .....	140
3. Les traces lexicales de la subjectivité .....	149
3.1 Les jugements affectifs et évaluatifs .....	153
3.2 La modalité appréciative .....	158
4. Pour résumer .....	167
<b>CHAPITRE 4 L'hétérogénéité énonciative.....</b>	<b>171</b>
1. L'hétérogénéité discursive au service de la démocratie .....	171
2. L'hétérogénéité du discours communautaire .....	174
2.1 Les discours transversaux (dialogisme interdiscursif) .....	179
2.1.1 Les formations discursives .....	180
2.1.2 Les registres communicationnels .....	187
3. Les théories de la polyphonie linguistique .....	197
3.1 Le statut problématique de la notion de dialogisme dans notre corpus .	199
3.2 Les théories de la polyphonie linguistique .....	201
3.2.1 Aux origines de la polyphonie .....	202
3.2.2 Ruptures et continuités dans les théories de la polyphonie.....	205
3.2.3 Les fondements linguistiques de la polyphonie de Ducrot .....	208
4. Ressources pour l'analyse polyphonique : le cas de la ScaPoLine.....	212
4.1 Un dépassement de la polyphonie de Ducrot.....	212
4.2 L'appareil conceptuel et terminologique de la ScaPoLine .....	214
4.3 Pourquoi la ScaPoLine ? .....	217
4.4 L'analyse ScaPoLine de la concession argumentative.....	220
5. Pour résumer .....	235
<b>CHAPITRE 5 Autour de l'événement discursif .....</b>	<b>237</b>
1. Plaider en faveur d'une approche formulaire .....	237
2. Construction de l'événement discursif et circulation de la formule dans l'espace public .....	243
2.1 La cristallisation d'un événement de discours .....	243
2.2 La représentation de l'événement discursif dans les publications de la Commission européenne .....	247
2.2.1 L'exemple des Noms propres d'événement.....	251
2.3 Réflexivité de l'événement discursif et herméneutique du discours communautaire.....	263
2.3.1 La matrice herméneutique .....	265
2.3.1.1 L'herméneutique littéraire .....	266
2.3.1.2 L'herméneutique normative.....	267
2.3.1.3 L'herméneutique ordinaire .....	272
2.3.2 La matrice linguistique.....	273
2.3.2.1 La modalisation autonymique.....	274
2.3.2.2 Les questions en contexte monologal .....	282

3. Propositions pour une analyse sémantique de quelques formules.....	288
3.1 La discrimination positive : un exemple de dérive formulaire .....	290
3.2 La flexicurité ou la logique du compromis .....	301
3.3 Les voies de la diversité... au-delà de la polysémie .....	311
4. Pour résumer .....	320
<b>Remarques conclusives .....</b>	<b>323</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>326</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>332</b>

## Liste des abréviations

DG Emploi : Direction générale « Emploi, affaires sociales et inclusion »

UE : Union européenne

CE : Communauté européenne

ONU : Organisation des Nations Unies

RSE : Responsabilité sociale d'entreprise

CJCE : Cour de justice des Communautés européennes

AD : Analyse du discours

*CLG* : Cours de Linguistique générale

*LGLF* : Linguistique générale et Linguistique française

*« L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes. »*

*Art. 1 bis du Traité de Lisbonne*



## ***Remerciements***

*Je tiens à remercier mes directeurs de thèse, Mme Paola Paissa et M. André Petitjean, pour le soutien et les précieux conseils sans lesquels ce projet n'aurait pas vu le jour. J'adresse aussi mes remerciements à Mme Catherine Boré et Mme Maria Colombo Timelli d'avoir accepté d'évaluer mon travail. Je souhaite enfin exprimer ma profonde reconnaissance à ma famille qui m'a toujours encouragé et soutenu dans les moments difficiles.*

## **Résumé en italien – Riassunto in italiano**

---

Nell'intensa opera di ricostruzione, materiale e morale, che ha visto impegnata un'intera generazione di uomini e donne reduci dalla seconda guerra mondiale, si colloca anche quell'ambizioso progetto di riunificazione dei popoli che è stato ed è tuttora l'Unione europea. Nata per impedire, in futuro, il rischio di un nuovo conflitto tra le nazioni del Vecchio Continente, l'Unione europea, col passare del tempo, è diventata una speranza per quanti credono, oggi come allora, nella costruzione di una società prospera ma fondata sui valori di sostenibilità e solidarietà. Dal trattato di Roma ad oggi, l'Unione europea si è costantemente impegnata nel difendere i diritti fondamentali dei cittadini al fine di garantire loro la libertà e un'esistenza dignitosa. Questo è difatti il fine ultimo delle politiche sociali il cui cammino, intrapreso negli anni 50, ha portato l'Unione ad adottare un importante numero di provvedimenti riguardanti il diritto al lavoro, la sicurezza e la salute dei lavoratori, le pari opportunità, la lotta alla povertà, all'esclusione sociale e alla discriminazione fondata sul sesso, l'età, l'origine etnica, la nazionalità, la religione e l'orientamento sessuale.

Questa tesi ha per oggetto un'analisi semantica del discorso comunitario relativo al lavoro e alla lotta contro le discriminazioni. Il corpus è costituito dalle pubblicazioni della Direzione Generale "Occupazione, affari sociali e inclusione" della Commissione europea e comprende 155 documenti pubblicati tra il 2004 e il 2011. Il nostro lavoro trae ispirazione da un quadro epistemologico preciso, oltre che da un contesto scientifico di cui la Francia è stata a lungo pioniere, rappresentato dall'analisi del discorso politico. L'intento è di osservare alcune regolarità inerenti al discorso comunitario al fine di studiare in che modo i fenomeni linguistici descritti contribuiscono alla costruzione e alla stabilizzazione discorsiva del senso linguistico e della referenza. Il quadro teorico di riferimento è la semantica enunciativa di cui Ch. Bally è stato pioniere in un momento della linguistica moderna in cui la disciplina, fondata alcuni decenni prima da Bréal, era ancora legata ad una concezione immanentista e componenziale del significato linguistico.

La tesi è strutturata in due parti. La prima sarà dedicata alla presentazione del corpus e della problematica. In questa sezione, cercheremo di spiegare, tra le altre cose, in quale ambito teorico e attraverso quale metodologia intendiamo rispettivamente

collocare e sviluppare la nostra ricerca. Ci soffermeremo, in modo particolare, su alcune nozioni fondamentali di semantica enunciativa e proporremo una descrizione del software *AntConc* che abbiamo scelto di utilizzare per l'esplorazione del corpus di riferimento. La seconda parte riguarda invece l'analisi del corpus ed è suddivisa in tre capitoli. Il primo sarà incentrato sull'espressione linguistica della soggettività del locutore e si concentrerà su uno studio delle modalità enunciative. Il secondo, invece, è interamente dedicato a un'analisi dell'eterogeneità enunciativa del discorso comunitario e avrà per oggetto uno studio della concessione argomentativa, fenomeno che analizzeremo avvalendoci della teoria scandinava della polifonia linguistica. Nell'ultimo capitolo, infine, osserveremo quali sono le condizioni che permettono a una qualsiasi sequenza verbale, che sia essa una collocazione, un sintagma semplice o complesso, di stabilizzare un evento discorsivo. In particolare, ci soffermeremo sull'analisi delle categorie nominali *diversité*, *flexicurité* e *discrimination* al fine di osservare quali sono le implicazioni semantiche che le loro realizzazioni sintagmatiche generano in ambito discorsivo.

## Résumé en anglais – Summary

---

The purpose of this thesis is to analyse, from a semantic and enunciative point of view, the European Union's discourse on Employment and the fight against discriminations. The Corpus is made up of 155 documents published between 2004 and 2011 by the European Commission's DG for Employment, Social Affairs & Inclusion. Our goal is to observe the way linguistic phenomena described in this work contribute to the construction and discourse stabilization of the linguistic sense and reference. The thesis is structured as follows: the first part will be dedicated to the presentation of the corpus and problematic. This section also contains the fundamental principles of enunciative semantics along with a summary description of the *AntConc* software we will employ in order to explore the reference corpus. The second part is focused on the corpus analysis and is divided into three chapters. The first one deals with the linguistic expression of subjectivity and will concentrate on the study of the enunciative modalities. The second one is dedicated to an analysis of the enunciative heterogeneity of the European Union's discourse, in particular from the Scandinavian Theory of Linguistic Polyphony's point of view. Finally, in the last chapter, we will observe the way a verbal sequence – whether it be a collocation, a simple or complex syntagma – may create a speech event.

## Introduction

---

À l'heure où nous écrivons ces lignes, les journaux du monde entier font la une sur l'attribution du prix Nobel de la paix 2012 à l'Union européenne dont le mérite est, lit-on dans la motivation, d'« avoir contribué pendant plus de six décennies à l'affermissement de la paix et de la réconciliation, de la démocratie et des droits de l'Homme en Europe ». La surprise, mais aussi l'enthousiasme qui ont accueilli la nouvelle au sein de l'espace public international ont été néanmoins freinés par de nombreuses manifestations de réprobation non seulement de la part des « voix » politiques historiquement contraires à l'accroissement des pouvoirs décisionnels de l'Union, mais aussi, plus récemment, de la part d'une classe d'intellectuels, issus de milieux fort différents, qui désormais ne voient dans le projet européen que le souvenir d'un passé glorieux. Cette représentation crépusculaire d'une Union politiquement et économiquement affaiblie, si loin du rêve européen prôné à l'issue de la seconde guerre mondiale par les Pères fondateurs, s'explique en grande partie par la récession qui depuis plusieurs années paralyse l'économie du Vieux Continent, avec des effets négatifs comme la réduction de la productivité, l'augmentation du chômage, l'intensification de la pression fiscale, la diminution des investissements et des dépenses publiques. Le tout dans un contexte d'endettement des états, de crise de la liquidité bancaire, voire de risque de l'éclatement de la zone euro. Le consensus qui a fait parmi la population la proposition, dans certains pays, de soumettre à referendum la sortie de l'Euro, avec la fausse illusion que cela permettra d'oxygéner les économies nationales, est un symptôme alarmant de la méfiance et de la déception qui règnent aujourd'hui en Europe.

Mais s'il est vrai que l'Union européenne ne peut se réduire à la zone Euro et à la crise de la monnaie unique, les eurosceptiques les plus opiniâtres ont trouvé bien d'autres arguments pour faire apparaître le Nobel de la Paix à l'Union comme un choix discutable. L'article de M. Malloch-Brown, paru le 12 octobre 2012 dans le *Financial Times*, résume efficacement les raisons de ce geste qu'il n'a pas hésité à qualifier d'« hommage sentimental et bizarre au passé d'une institution glorieuse, qui jette une ombre sur son présent ». D'abord, l'auteur y dénonce l'absence totale d'une politique étrangère européenne censée permettre à l'Europe d'avoir un poids réel dans les affaires internationales. Le leadership seulement formel dans les négociations avec l'Iran sur le

nucléaire, le manque d'autorité dans le maintien de la paix au Proche Orient et l'hostilité de certains pays membres à l'intégration de la Turquie, ne sont que quelques-unes des faiblesses imputées à l'Union. À cela viennent s'ajouter l'inertie de l'Europe face à la guerre yougoslave, la « dépendance » démontrée vis-à-vis de l'OTAN lors de son intervention au Kosovo en 1999 et, plus récemment, la tiédeur des résolutions adoptées pour résoudre le conflit syrien. Il résulte de cette représentation un portrait désolant de l'Europe à laquelle le comité d'Oslo aurait voulu décerner un prix pour ses mérites passés, en totale méconnaissance de ce que l'Union peut et doit encore faire pour l'avenir des peuples européens.

En réalité, les choses ne sont pas exactement comme les détracteurs de l'Europe s'efforcent de les représenter. Certes, il serait faux de ne pas reconnaître que l'Union européenne vit le moment le plus difficile depuis sa fondation et que les effets de la récession sont, de toute évidence, visibles dans le mécontentement général et, à plus forte raison, dans celui des catégories sociales les plus touchées par la crise (chômeurs, salariés, petits entrepreneurs...). Par ailleurs, c'est dans ce mécontentement que les idéologies d'extrême droite, réduites au silence après la fin de la seconde guerre mondiale, ont refait surface en trouvant un terrain favorable pour la création de mouvements clairement inspirés des idéaux nazi-fascistes (*Casapound* en Italie et *Aube dorée* en Grèce, pour ne citer que quelques exemples). Nourris de populisme, ces mouvements constituent aujourd'hui de véritables dangers pour la démocratie dans la mesure où ils se proposent illusoirement comme une alternative à la politique sociale et économique des pays membres.

En dépit de ces menaces sur le plan démocratique, mais aussi des succès cumulés ces dernières années, d'abord, avec l'abandon du projet constitutionnel (2005) et ensuite avec l'échec du sommet sur le réchauffement climatique de Copenhague (2009), les motivations du comité norvégien soulignent toutefois les profonds mérites d'une Europe affaiblie, mais pas vaincue. D'abord, si l'Union n'a pas réussi à empêcher que des conflits surgissent hors de ses frontières, sa création a rendu impensable, aujourd'hui comme pour l'avenir, tout risque de conflit entre les pays rassemblés sous le drapeau étoilé. De plus, elle s'est battue et se bat encore pour que les peuples du Vieux Continent se reconnaissent dans les valeurs de fraternité et de solidarité prônées par les Constitutions démocratiques. À ces grands mérites, il faut également ajouter la politique

d'ouverture sans précédent inaugurée avec l'élargissement de l'Union aux pays qui à l'issue de la seconde guerre mondiale ne s'étaient pas encore affranchis des dictatures fascistes (d'abord la Grèce en 1981 et ensuite l'Espagne et le Portugal en 1986) et poursuivie, d'abord, avec l'intégration, en 2004 et en 2007, des pays de l'Est, autrefois soumis à l'influence du bloc soviétique, et, ensuite, avec le début des négociations avec le gouvernement d'Ankara. En dépit des réserves et des garanties demandées à la Turquie, mais aussi à la Hongrie et à la Roumanie en raison des menaces anti-démocratiques qui hantent encore ces pays, cette ouverture témoigne, aujourd'hui plus que jamais, d'une profonde confiance des institutions européennes dans l'avenir « fédéral » de l'Europe. D'ailleurs, il ne s'agit plus, comme à ses débuts, de mettre en commun les ressources de chaque pays pour la création d'un marché unique, mais plutôt de réaliser une union politique substantielle fondée, d'une part, sur une stratégie monétaire et une politique étrangère communes, c'est-à-dire non plus soumises aux vetos des gouvernements nationaux et, d'autre part, sur l'accomplissement d'une union budgétaire qui, comme le souhaite le président français F. Hollande, passe par une mutualisation partielle des dettes publiques, voire par le recours aux Eurobonds<sup>1</sup>.

Ce projet d'une fédération d'États européens, marquée par une union politique réelle, ne sera toutefois pas possible sans la réalisation en parallèle d'une Europe sociale et solidaire où les droits de l'Homme sont réellement respectés et les opportunités concrètement assurées à tous les citoyens sans distinction de race, de sexe, de religion, de culture... A. Le Parmentier a raison d'affirmer, dans *Le Monde*, que la paix n'est pas durable sans l'État de droit, la démocratie et la prospérité<sup>2</sup>. Mais on pourrait aller plus loin en affirmant que l'État de droit lui-même et la démocratie ne sont pas durables si les mesures gouvernementales visant à protéger les droits fondamentaux ne s'accompagnent pas d'une prise de conscience collective des valeurs de tolérance et de solidarité envers les catégories les plus défavorisées.

Les préoccupations de l'Union européenne en matière de politiques sociales remontent à sa fondation. La déclaration Schuman<sup>3</sup> (1950), qui a de fait précédé d'un an la ra-

---

<sup>1</sup> Les désormais fameux titres de la dette publique envers lesquels l'Allemagne se montre encore très réfractaire.

<sup>2</sup> *Le monde*, 14-15 octobre 2012.

<sup>3</sup> Rédigée par J. Monnet, autre Père fondateur de l'Europe, cette déclaration, prononcée le 9 mai 1950 dans la salle de l'Horloge du Quai d'Orsay, est devenue désormais l'acte de baptême de celle qui en 1957 deviendra la Communauté Économique Européenne et, ensuite, Union Européenne avec le traité de

tification du Traité de Paris (1951) instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), laissait déjà apparaître en filigrane une référence explicite, bien que limitée à la mise en commun des ressources sidérurgiques, aux idéaux de solidarité, de partage et d'inclusion, et octroyait déjà une aide aux travailleurs menacés par la restructuration industrielle des secteurs du charbon et de l'acier. Ensuite, en 1957, le Traité de Rome instituant la Communauté économique européenne (CEE) a posé le principe d'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes. Mais ce n'est qu'à partir du Traité d'Amsterdam, en 1997, que la question sociale est *de facto* intégrée dans l'agenda de l'Union. Dès lors, les efforts de l'Europe se sont surtout concentrés sur les stratégies de coordination de l'emploi et à l'harmonisation des systèmes de sécurité sociale. Le cadre d'action de ces politiques communautaires s'est ainsi construit autour de quatre domaines convergents<sup>4</sup> :

- le droit du travail comprenant plusieurs questions à la fois comme la lutte contre le chômage, l'amélioration de la santé et de la sécurité sur le travail, la reconnaissance des droits individuels et collectifs, la protection contre les discriminations fondées sur le sexe, la race, la religion, l'âge, le handicap ou l'orientation sexuelle et, enfin, la participation des travailleurs à la politique européenne de l'emploi en vue d'améliorer la cohésion et le dialogue sociaux ;
- la libre circulation des travailleurs dans tout l'espace européen ainsi que la réglementation des régimes de couverture sociale visant à favoriser et à faciliter les déplacements transfrontaliers ;
- L'égalité entre les hommes et les femmes ;
- La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Ces axes d'action ont donné lieu, au cours de ces trois derniers lustres, à une profusion de directives et d'actes réglementaires visant à atteindre les objectifs de croissance durable et inclusive prévus par les Traités. Entre temps, l'Union européenne s'est dotée d'une Direction générale de la communication (dépendant de la Commission) et d'un Office des publications afin d'assurer à tout observateur (citoyens, journalistes, institutions, organisations, entreprises, etc.) une information constante et précise des politiques communautaires et des programmes d'actions promus par l'Union européenne à tout niveau de la vie communautaire.

---

Maastricht (1992).

<sup>4</sup> <http://ec.europa.eu/social/home.jsp?langId=fr>



L'objectif de notre recherche est d'étudier la politique d'information et de communication de l'Union européenne en matière d'emploi et de lutte contre les discriminations. Étant donné la multiplicité des secteurs où l'Union intervient (de l'environnement à la sécurité, de la politique agricole aux transports, de l'éducation et la recherche à la politique industrielle, etc.), et donc de l'hétérogénéité thématique des documents édités par l'Office des Publications, nous avons choisi de limiter notre recherche à la communication des politiques sociales dont la compétence revient à la Direction générale *Emploi, Affaires sociales et Inclusion* de la Commission européenne (dorénavant DG Emploi)<sup>5</sup>. Bien évidemment, le choix de prendre pour objet de la recherche les publications de la DG Emploi ne s'explique pas seulement par la nécessité de disposer d'un corpus thématiquement cohérent. L'intérêt que nous portons à la question de la marginalisation sociale uni à la profonde conviction que la politique sociale de l'Union européenne ne peut faire l'objet d'une réglementation exclusivement nationale<sup>6</sup> sont autant de raisons qui nous ont amenés à nous interroger sur la manière dont la problématique de l'emploi, de sa qualité, de la lutte contre la pauvreté et la discrimination sont mis en mots dans et par le discours communautaire. Posé en ces termes, on comprend que notre intérêt pour les politiques sociales de l'Union européenne dépasse largement le problème de leur représentation et interprétation dans la réalité, en s'inscrivant plutôt dans le cadre d'une appréhension linguistique du phénomène où le discours est pris lui-même pour objet. Dit autrement, sans nous interroger sur la manière dont les problématiques de l'emploi et de la discrimination socio-professionnelle sont représentées par tel ou tel acteur social – objectif qu'une analyse sociologique ou de contenu serait sans doute capable de satisfaire – nous nous concentrerons dans cette étude plutôt sur les dynamiques linguistiques qui sous-tendent la mise en discours des politiques sociales de l'UE.

En s'inscrivant dans la tradition de l'analyse du discours politique, cette étude prend appui sur les acquis de la linguistique de l'énonciation, de la pragmatique et des théories de l'argumentation afin de dégager, pour mieux les observer et théoriser, certaines propriétés inhérentes aux discours politiques et institutionnels. Il s'agira, plus exactement,

---

<sup>5</sup> Cf. l'annexe A pour la liste complète des DG de la Commission européenne.

<sup>6</sup> Avec le risque de laisser libre arbitre à des forces politiques ou gouvernementales encore peu respectueuses des minorités. Nous pensons notamment à l'inégalité salariale dont font encore l'objet les femmes en Italie, ou bien à l'attitude que l'administration Sarkozy a adoptée vis-à-vis des minorités Roms.

de cerner les procédés linguistiques et discursifs à l'œuvre dans notre corpus et, corollairement, d'observer comment ceux-ci participent à la construction et à la stabilisation du sens et de la référence en discours. Loin d'anticiper les conclusions de notre travail, nous nous bornerons ici à illustrer, à grandes lignes, la démarche scientifique entreprise en insistant tout particulièrement sur l'évolution que celle-ci a connue au fur et à mesure de l'avancement de notre thèse et en cherchant, dans la mesure du possible, à préciser dès maintenant certains positionnements qui, de par leur nature fondamentalement ambiguë, pourront paraître comme incohérents vis-à-vis des thèses défendues dans ce travail.

Notons, tout d'abord, que nous avons été obligés de retravailler trois hypothèses qui à l'origine nous étaient apparues comme raisonnables, mais qui, de fait, se sont révélées par la suite infondées. La première tient à l'idée de communication institutionnelle, concept central au sein de notre travail. Influencés sans doute par la démarche déductive entreprise tout au début de notre recherche, nous avons originellement défendue une idée, pour ainsi dire, « spéculative » de la communication institutionnelle. Plus exactement, nous avons soutenu la thèse que les publications de la Commission européenne en matière d'emploi et de lutte contre la discrimination avaient pour but de rapprocher les citoyens des priorités sociales de l'Union qui, forte de ses initiatives et de ses programmes d'action, utilisait ces textes non seulement pour informer les destinataires sur ses visées programmatiques, mais aussi pour (re)travailler un *ethos collectif* mobilisé pour emporter l'adhésion des citoyens. Or ce que l'observation de notre corpus, selon une approche inductive, nous a révélé est que la communication de la DG Emploi, loin de se réduire à une simple opération de marketing politique à des fins de construction d'une image institutionnelle positive de l'Union européenne, consiste plutôt en la création d'un espace communicationnel délibératif qui soit en mesure de garantir la participation active de tous les acteurs sociaux à la création d'une Europe sociale. De ce constat, nous avons conclu que la Commission européenne, par ses publications, ne met pas réellement en œuvre des stratégies communicationnelles définies *a priori*, mais œuvre à ce que le débat autour des politiques sociales pénètre de manière capillaire à tous les niveaux de la vie communautaire.

La deuxième hypothèse que nous avons redéfinie en cours de travail concerne la portée argumentative de notre corpus. L'intuition nous a suggéré, dans un premier temps,

d'attribuer aux discours institutionnels de la Commission européenne une vocation délibérément argumentative ayant pour but de solliciter l'adhésion des destinataires aux points de vue exprimés dans ses publications. Dans ce cas aussi, l'exploration du corpus s'est avérée fondamentale dans la mesure où elle nous a permis d'observer comment le discours peut influencer le comportement des destinataires sans chercher obstinément leur adhésion. La communication institutionnelle a été ainsi insérée dans le cadre de ce qu'É. Dacheux (2004 : 23) a raisonnablement appelé la « communication persuasive » en entendant par cette expression la « volonté humaine d'établir des relations sociales non violentes dont l'objectif premier est de provoquer un changement dans la manière de penser ou dans le comportement d'autrui ». Ces mots expriment efficacement l'orientation argumentative des publications de la DG Emploi. De fait, sans inviter les lecteurs à se conformer à une idéologie dominante, ces documents cherchent, autant que faire se peut, à intervenir sur les mentalités des destinataires auxquels elles s'adressent afin de modifier leurs critères de perception de la réalité. Car il ne s'agit pas, comme on pourrait le supposer, d'illustrer, dans une visée uniquement informative, l'ensemble des mesures législatives adoptées à l'échelon communautaire (directives, règlements et décisions) pour atteindre les objectifs de croissance durable et solidaire proclamés par l'Union européenne, mais plutôt d'intervenir sur les représentations des citoyens lorsque celles-ci vont à l'encontre des idéaux de démocratie et de participation inclusive censés favoriser cette croissance. Songeons, par exemple, à la question de l'homosexualité dans un pays comme la Hongrie. Un rapport de la Société Hättér, une organisation active dans la lutte en faveur des droits de la communauté LGBT, souligne l'engagement des autorités gouvernementales hongroises en matière de reconnaissance de ces droits fondamentaux, mais regrette une attitude encore largement défavorable de la part de la société civile, attitude se traduisant dans une véritable hostilité à l'égard la diversité fondée sur l'orientation sexuelle<sup>7</sup>. On voit bien qu'il ne s'agit pas seulement, dans ce cas, de solliciter la mise en œuvre de mesures conformes à la législation européenne,

---

<sup>7</sup> Le rapport Hättér, cité par l'UNHCR (Agence des Nations Unies pour les réfugiés) à l'adresse suivante : <http://www.unhcr.org/refworld/country,...QUERYRESPONSE,HUN,,4b20efec2d.0.html>, met toutefois l'accent sur le fait que les engagements du gouvernement hongrois ne se sont jamais traduits en mesures législatives concrètes en faveur de la diversité. Cette orientation est confirmée par la dérive antidémocratique dont la Hongrie fait l'objet depuis quelques années, suite aux récentes modifications constitutionnelles, contraires aux valeurs européennes, proposées par le gouvernement Orban.

mais aussi, et à plus forte raison, d'intervenir sur les représentations mentales des acteurs sociaux vis-à-vis de la réalité.

Postuler que le discours communautaire ne poursuit pas un dessein délibérément persuasif, mais cherche à influencer la manière de penser des destinataires pourrait paraître à bien des égards une contradiction. Cette apparente incompatibilité s'explique essentiellement par le fait que dans la pratique langagière ordinaire, les locuteurs ne font généralement aucune distinction entre la persuasion et la manipulation, cette dernière étant traditionnellement considérée, à tort ou à raison, comme un passage obligé pour emporter l'adhésion d'un auditoire. Loin de ce sentiment linguistique spontané, la persuasion se manifeste, en revanche, sous plusieurs autres formes qui ne sont pas nécessairement celles de la prévarication et de la violence manipulatrices. Si l'action de la parole institutionnelle parvient à modifier les représentations mentales des destinataires sur un aspect de la réalité sans pour autant s'imposer par la force, c'est en raison du fait que la communication, dont cette parole est l'instrument, n'est pas envisagée comme une tentative d'éduquer le destinataire suivant une idéologie déterminée, mais plutôt comme un effort pour orienter positivement des points de vue par le biais de la transmissions des savoirs, de la construction identitaire et de la communion des valeurs. Cela vaut tout particulièrement pour les publications de notre corpus qui sans se réclamer d'un but délibérément persuasif, témoignent d'une parole institutionnelle en prise sur la réalité et dont les locuteurs se servent pour entreprendre des actions sur le monde. La profusion de performatifs, trait distinctif des discours politiques et institutionnels, est un exemple de la valeur agissante de cette parole par le biais de laquelle le discours intervient et modifie la réalité. Ces performatifs traversent la diversité des genres mobilisés par le discours communautaire (rapports, documents de synthèse, dépliants, brochures, guides, ouvrages de vulgarisation) et témoignent de l'engagement des institutions européennes au regard de leurs devoirs et de leurs priorités.

La dernière hypothèse, que nous avons abandonnée durant l'avancement des travaux, tenait à une vision unitaire de la responsabilité énonciative des points de vue exprimés au sein du discours communautaire. Sans méconnaître la plurivocité inhérente aux publications de la DG Emploi, nous avons initialement postulé que les points de vue représentés dans ces documents revenaient en large partie à la Commission. En réalité, non seulement les publications de la DG Emploi ne rapportent pas les points de vue de

la Commission européenne, mais elles ne reflètent ni ses opinions ni sa volonté. De plus, il est impossible de ramener chaque point de vue à une instance discursive précise, car les acteurs intervenants dans le discours communautaire sont extrêmement nombreux (il peut s'agir des citoyens, des organisations, des entreprises, de scientifiques, des fonctionnaires de l'UE ou encore d'experts chargés par la Commission de mener des études quantitatives et qualitatives sur les enjeux fondamentaux prévus par les politiques sociales). Afin d'échapper à cette difficulté, nous avons donc envisagé de nous appuyer sur un niveau d'appréhension de l'hétérogénéité énonciative suffisamment abstrait pour que ces instances discursives, si nombreuses dans la réalité phénoménale, soient reconduites à la matérialité langagière d'où elles sont issues et étudiées comme des éléments intégrés au sens linguistique.

Notre thèse est structurée en deux parties. La première comporte deux chapitres consacrés respectivement à la présentation du corpus et de la problématique, alors que la deuxième, articulée sur trois chapitres, est entièrement focalisée sur l'analyse du corpus. Le chapitre 1 s'ouvre sur quelques considérations préliminaires relativement, d'une part, à la nature à la fois hétérogène et réflexive de notre corpus (§1) et, d'autre part, à ses modalités de délimitation et de construction (§2). Notre démarche méthodologique suivra deux phases distinctes. La première consistera à isoler à l'intérieur du *corpus existant*, constitué par toutes les publications disponibles dans la Bibliothèque en ligne de la DG Emploi, un *corpus de référence* comportant uniquement les documents qui répondent à nos intérêts dominants. La deuxième phase consistera en revanche à rassembler, à partir de ce corpus de référence, plusieurs *corpus de travail* ou *sous-corpus* (ou encore *partitions*) servant d'appui pour les analyses statistiques. Une deuxième section de ce chapitre sera consacrée à la présentation du cadre théorique (§3). D'abord, nous nous attacherons à dresser un panorama de la sémantique énonciative depuis sa fondation par Ch. Bally jusqu'à ses derniers développements. Il s'agira, plus exactement, de parcourir, à grands pas, les étapes fondamentales ayant marqué l'histoire de la sémantique et des théories de l'énonciation, en cherchant, dans la mesure du possible, à restituer à Bally et à Bakhtine le mérite d'avoir posé, en plein structuralisme, les bases d'une linguistique de la parole encore exclusivement liée aujourd'hui à la figure de Benveniste. Ensuite, nous nous occuperons de présenter l'appareil conceptuel et terminolo-

gique. Les notions de locuteur, d'énonciateur et de sujet parlant ainsi que celles de points de vue et de prise en charge formeront notre armature théorique en tant que concepts opératoires en sémantique énonciative et comme tels nous y référerons à tout moment de notre analyse du discours communautaire. Précisons, par souci de clarté, que cette section du premier chapitre s'attachera à illustrer la présentation du cadre théorique sans pour autant s'attarder sur les modèles applicatifs dont nous servirons dans chaque chapitre pour conduire l'analyse du corpus. Il est en effet primordial, afin de comprendre la direction que nous entendons suivre dans notre travail de recherche, de ne pas confondre l'approche énonciative du sens et ses concepts opératoires avec les différents dispositifs pratiques qui assurent matériellement l'analyse des énoncés en contexte. Il en est ainsi, par exemple, du modèle scandinave de la polyphonie linguistique (ch. 4) ou bien de l'approche formulaire des pratiques discursives (ch. 5), deux modèles applicatifs qui, tout en se situant dans la continuité de notre arrière-plan théorique, ne se rapportent pas directement à ce cadre, mais peuvent à la limite être considérés comme des développements ultérieurs des études contemporaines en sémantique énonciative. Cela a pour conséquence le fait que, dans notre thèse, les lignes directrices de ces « manières de faire » en analyse du discours seront directement introduites au moment de l'exploration et de l'analyse du corpus sans faire l'objet d'une présentation préalable en phase de description du cadre théorique.

Le chapitre 2 est consacré à la présentation de la problématique. Il sera question ici de saisir les enjeux de la communication institutionnelle en insistant tout particulièrement sur la manière dont l'appel aux traits identitaires et aux valeurs communes contribue à la construction d'un espace de discussion communautaire. Une partie de ce chapitre servira également à souligner le soubassement multidisciplinaire qui anime notre travail afin de mettre en lumière l'interrelation entre les sciences du langage et d'autres disciplines qui accordent aujourd'hui une place importante à notre problématique, telles que la sociologie du travail, la psychologie des organisations, le droit communautaire, les sciences politiques et de la communication. Ce chapitre se clôt sur une présentation, délibérément non exhaustive, mais nous espérons claire, des politiques sociales de l'Union européenne en matière d'emploi et d'inclusion socio-professionnelle. Un rappel des principales mesures législatives adoptées par l'Union depuis le traité de Rome

(1957) sera l'occasion de mieux situer l'action européenne en faveur d'une société solidaire et inclusive.

Le chapitre 3, qui ouvre la deuxième partie de notre thèse, se propose d'explorer la dimension objective et impersonnelle du discours communautaire afin d'étudier les lieux où cette dimension rencontre celle de la subjectivité. Il s'agira plus exactement d'observer sous quelles formes le sujet énonciateur inscrit sa subjectivité au sein des énoncés et quels sont les indices que la matérialité langagière pourvoit relativement à cette présence en discours. Le chapitre est divisé en deux sections principales. La première s'occupera d'illustrer, à l'aide de plusieurs exemples, les situations énonciatives marginalement intéressées par l'effacement énonciatif, en suivant un chemin qui procède progressivement du niveau le plus objectif aux expressions les plus manifestes de la subjectivité. La deuxième, en revanche, s'attardera plutôt sur les traces affectives et évaluatives du sujet énonciateur au sein des énoncés subjectivement marqués.

L'attention est centrée, dans le chapitre 4, sur la problématique de l'hétérogénéité énonciative du discours communautaire. Nous nous proposons, en premier lieu, de saisir l'intersection des discours de la DG Emploi avec d'autres formations discursives et, dans un deuxième temps, de relever des points d'hétérogénéité à l'intérieur de passages polyphoniques moins étendus. Les notions de dialogisme, d'abord, et de polyphonie, après, seront convoquées afin de rendre compte de la complexité énonciative du discours communautaire et d'étudier les rapports, au sein des énoncés concessifs, entre la responsabilité et la prise en charge énonciative.

Notre travail s'achève par un chapitre consacré à l'analyse de quelques formulations construites sur les bases nominales *flexicurité*, *discrimination* et *diversité* (chapitre 5). L'objectif est de nous attarder, d'une part, sur la ritualité énonciative du discours communautaire dont témoignent les limitations dans la combinatoire libre d'expressions et de syntagmes attestés fréquemment dans notre corpus (segments répétés) et, d'autre part, sur les multiples manifestations d'un même sens à partir d'une représentation dynamique de la signifiante déterminée à la fois par le contexte et les connaissances partagés entre les interlocuteurs.

Metz, le 16 octobre 2012

**PARTIE I – PRESENTATION DU  
CORPUS ET DES CADRES THEORIQUE  
ET METHODOLOGIQUE**



### **Introduction**

Ce chapitre est consacré à la présentation du corpus. Il sera question, dans un premier temps, de préciser nos positionnements théoriques relativement aux liens entre corpus et problématique, d'une part, et entre corpus et hors-corpus, d'autre part. Cela nous permettra d'évaluer dans quelle mesure notre objet de recherche répond aux conditions d'exhaustivité et d'homogénéité. Ensuite, nous nous attarderons sur la présentation des cadres théorique et méthodologique, et proposerons une description plus détaillée du corpus en fonction de l'appartenance générique des textes ainsi rassemblés.

### **1. Positionnements théoriques préliminaires**

Le corpus qui nous a servi d'objet de recherche est constitué par les publications de la Direction générale « Emploi, affaires sociales et inclusion » de la Commission européenne. Cette Direction agit en partenariat avec les autorités nationales et les acteurs sociaux afin d'assurer l'aménagement à la fois qualitatif et quantitatif de l'emploi. Il s'agit, plus exactement, d'améliorer les conditions de travail, de favoriser la mobilité et la libre circulation des travailleurs, et de veiller à ce que les mesures adoptées par l'UE en matière d'exclusion sociale, d'égalité des chances et de lutte contre la discrimination soient mises en œuvre dans tous les pays membres<sup>1</sup>.

#### ***1.1 Corpus et problématique***

À défaut d'une définition unique de la notion de corpus en sciences du langage, nous retenons celle que J. Guilhaumou (2002) emprunte à J.Mc.H Sinclair, citée à son tour par Habert, Nazarenko & Salem (1997 : 11), à savoir « une collection de données lan-

---

<sup>1</sup> On se reportera au chapitre 2 pour connaître plus en détail les objectifs de cette Direction générale.

gagières sélectionnées et organisées selon des critères linguistiques explicites pour servir d'échantillon du langage. »

La première difficulté que nous avons rencontrée lorsqu'il a été question de sélectionner et de délimiter notre corpus a été de le mettre en rapport avec la problématique dont il est censé constituer une représentation. Nous disons bien « une » représentation, car il serait prétentieux de vouloir attribuer une valeur totalisante à notre objet de recherche en disant qu'il est représentatif, dans son ensemble, de tous les domaines concernés par les politiques d'information et de communication de la Commission européenne. D'ailleurs, comme le remarque A. Condamines (2005 : 19), la représentativité n'est pas retenue comme une notion pertinente dans les études qui, comme notre thèse, ne visent pas à la généralisation des résultats. L'objectif de notre travail, en effet, n'est pas de décrire le système linguistique à partir de données attestées, mais vise plutôt à ramener les faits linguistiques et discursifs observés à la spécificité de notre corpus dont on voudrait fournir une caractérisation la plus précise possible. En dépit de cette difficulté, le corpus nous est apparu dès le début comme le pivot autour duquel il fallait dessiner notre questionnement. L'ordre choisi pour titrer la première partie de ce travail témoigne en effet de sa centralité au sein de notre étude et de l'intérêt de nous en servir pour mieux préciser la problématique (*infra*).

La deuxième difficulté a consisté en revanche à donner une « consistance »<sup>2</sup> à notre problématique. Dans le cadre des sciences humaines et sociales, une problématique peut être définie comme une manière, parmi beaucoup d'autres, d'aborder un ou plusieurs phénomènes socialement saillants<sup>3</sup>, ce qui revient concrètement à prendre en charge un point de vue relativement à des référents sociaux, psychologiques, anthropologiques, etc. Dans le cas qui nous concerne, par exemple, nous avons choisi un sujet d'étude, représenté par la communication de la Commission européenne sur l'emploi et les politiques sociales et nous avons défini, à l'aide de notre corpus, le point de vue que nous

---

<sup>2</sup> En termes de perspectives et de possibilités d'analyse.

<sup>3</sup> Par « phénomènes socialement saillants », il ne faut pas entendre des thèmes sociaux isolés tels que la santé au travail, la discrimination sociale, la pauvreté, etc. Un phénomène socialement saillant est, selon nous, un événement qui se produit suite à l'émergence de conditions socio-historiques favorables à son apparition. Dans cet ordre d'idées, la *communication institutionnelle* de l'UE est elle-même un événement qui s'est, pour ainsi dire, imposé à notre époque en raison de la prise de conscience, de la part des États membres, de la nécessité de donner un cadre juridique à certaines questions problématiques de la société contemporaine, et d'en informer les citoyens par des politiques de communication ciblées. Or cerner une problématique, selon nous, revient à porter un point de vue quelconque (sociologique, linguistique, discursif, anthropologique, etc.) sur de tels faits sans pour autant exclure que des recoupements puissent s'opérer entre ces différentes perspectives d'analyse.

souhaitons porter sur ce sujet, à savoir une investigation sémantico-énonciative du discours communautaire faisant l'objet de cette communication institutionnelle. Posée en ces termes, notre conception de la problématique recoupe plus ou moins celle de P. Charaudeau (2009 : 48) pour qui :

Une problématique (emploi substantif) est un ensemble cohérent de propositions hypothétiques (ou de postulats) qui, à l'intérieur d'un champ d'étude, déterminent à la fois un objet, un point de vue d'analyse et un questionnement par opposition à d'autres questionnements possibles.

Nous rejoignons Charaudeau également à propos de l'idée d'un travail de recherche conçu comme une dynamique bidirectionnelle qui combine la formulation d'hypothèses (démarche hypothético-déductive) avec l'observation préalable des faits linguistiques (démarche empirico-inductive) :

Rappelons que la logique de la recherche repose sur une démarche « empirico-déductive » de va-et-vient entre, d'un côté, détermination des objectifs d'analyse et des hypothèses significantes, et de l'autre, les méthodes d'observation des objets et de recueils de données selon une instrumentation qui doit pouvoir rendre compte des objectifs et des hypothèses préalablement établis. C'est dans un va-et-vient entre ces deux pôles que s'élaborent concepts, instruments d'analyse et interprétation des résultats (*Idem*, 62).

Ces mots traduisent fort bien le mouvement alternatif qui caractérise l'investigation scientifique et reflètent fidèlement notre expérience quant à la lecture préliminaire du corpus et à l'interprétation des premiers résultats. Il en est dérivé une dynamique en constante redéfinition qui s'est développée par tâtonnements, constamment partagée entre la nécessité de trouver dans le corpus, de manière déductive, des exemples censés confirmer nos intuitions et la prise de conscience de la nécessité de puiser dans le corpus le fondement pour la formulation initiale des hypothèses.

Ce double mouvement simultané – exploration du corpus, d'une part, et prise en compte des hypothèses préalablement établies, d'autre part – nous a aidés, entre autres choses, à mieux nous orienter dans la multiplicité des sujets traités par les publications de la DG Emploi de la Commission. Rappelons que la mission institutionnelle de cette Direction couvre un large champ d'actions qui ne se réduisent pas toutes aux problématiques de l'insertion professionnelle et de l'égalité des chances, mais vont de l'exclusion sociale de certaines catégories « vulnérables » à l'harmonisation du marché du travail, en passant par la lutte contre le chômage, la coordination des systèmes de sécurité so-

ciale des États membres, les aides à la mobilité, etc. Or il est difficile de ne pas tenir compte de cet univers hétéroclite lorsqu'on s'efforce énergiquement de dessiner des contours précis à une problématique. Notre préoccupation à cet égard, plutôt que de choisir un thème précis, est de garantir l'unicité du *lieu institutionnel* dans lequel ces discours sont produits, sans faire abstraction des multiples facettes qui les caractérisent. Concrètement, cela revient à sélectionner dans notre corpus aussi bien des exemples focalisés sur la discrimination au travail que des extraits portant sur d'autres formes de discrimination sociale. De même, nous avons estimé pertinent de retenir les exemples centrés sur les « risques de santé » sur le lieu de travail au même titre que les occurrences portant sur l'égalité hommes/femmes dans des contextes autres que le domaine professionnel. Cette variété des exemples n'affecte en rien la spécificité de la problématique qui n'est pas, dans notre thèse, la phénoménologie de telle ou de telle autre question sociale, mais plutôt la caractérisation d'un type de discours précis, le discours communautaire, dans lequel plusieurs phénomènes à la fois sont représentés.

En définitive, notre problématique tient à la *communication institutionnelle* telle que peut l'appréhender une étude sémantico-énonciative du discours communautaire sur l'emploi et la lutte contre la discrimination sociale et professionnelle. C'est exactement en fonction de ces trois « pôles thématiques » : emploi, discrimination professionnelle et exclusion sociale, que nous allons sélectionner les exemples de notre corpus, sans pour autant craindre de contrevenir ainsi au critère des *conditions de significances* selon lequel « un corpus est constitué en vue d'une étude déterminée [...], portant sur un objet particulier, une réalité telle qu'elle est perçue sous un certain angle de vue (et non sur plusieurs thèmes ou facettes indépendants, simultanément). » (B. Pincemin, 1999 : 2) Certes, nous sommes d'accord quant à la nécessité de nous donner des critères qui nous permettent de délimiter le corpus. C'est pour cette raison que parmi les différents champs d'activité de la Direction « Emploi, affaires sociales, inclusion », nous avons soigneusement sélectionné six domaines politiques, choisis toujours en fonction de nos trois pôles de référence. Ce faisant, nous avons imposé des contraintes à notre corpus sans pour autant dénaturer l'activité de la Commission en nous limitant à un seul de ses domaines de compétence.

Pour résumer, notre problématique tient aux politiques de communication de la Commission européenne en matière d'emploi et inclusion socio-professionnelle. Plutôt

que d'être représentatif de telle ou telle question sociale, notre corpus vise à cerner la complexité du discours communautaire pris lui-même pour objet. Ces discours sont centrés sur plusieurs domaines à la fois, mais gardent leur spécificité en vertu du principe que des textes ne font sens qu'à l'intérieur d'une formation discursive et dans la conjoncture socio-historique qui les fait apparaître. Nous allons mieux préciser *infra* (§2) la structuration de notre corpus en cernant les six domaines politiques que nous avons choisis pour sélectionner les exemples.

### ***1.2 Corpus et hors-corpus***

Parallèlement à la relation corpus / problématique, il nous faut en même temps préciser comment nous allons situer les textes constitutifs de notre corpus par rapport à l'ensemble des renvois contextuels, plus ou moins explicites, à d'autres discours. L'objectif n'est pas tant de nous attarder sur l'explication de concepts, par ailleurs déjà suffisamment théorisés, tels que contexte, intertextualité, architextualité, interdiscours, etc., que de mobiliser ces notions pour mieux préciser nos choix relativement à la construction du corpus.

Le rapport du corpus à son extérieur soulève, en effet, plusieurs questions liées à son homogénéité et à sa clôture. Les publications de la Direction « Emploi, affaires sociales et inclusion » de la Commission européenne ont une taille importante tant au niveau de l'hyperstructure<sup>4</sup> que de leur composition typographique « particulière ». Un tel corpus se prête bien à des analyses quantitatives, très fiables au niveau des résultats obtenus, mais extrêmement descriptives quant à leur interprétation. Or si le traitement quantitatif donne généralement ses fruits dans un univers interprétatif fini, il n'en reste pas moins qu'aucune incompatibilité ne subsiste, d'après nous, entre ce type de traitement et la possible ouverture des textes de notre corpus à l'interdiscours, en élargissant, comme l'écrit S. Branca-Rosoff, « l'enquête vers l'avant-texte jusqu'à vider de son sens la notion de corpus clos. » (*in* D. Maingueneau & P. Charaudeau, 2002 : 152). Ainsi, tout en confirmant notre adhésion à un corpus homogène<sup>5</sup>, nous croyons que la clôture du corpus, justifiée par un souci d'exhaustivité, n'est dans notre travail qu'une solution tempo-

---

<sup>4</sup> L'hyperstructure est formée selon G. Lugrin « d'un ensemble d'articles et d'images graphiquement regroupés et complémentaires, bornés à la limite matérielle de l'aire scripturale. », cité par Moirand (2004 : 135).

<sup>5</sup> En ce qui concerne, comme nous venons de voir, le lieu de production du discours communautaire.

raire dans l'attente que d'autres textes viennent faciliter l'interprétation des résultats extraits du *corpus exploratoire*<sup>6</sup>.

Précisons, toutefois, que ce recouvrement entre plusieurs textes à l'intérieur même du discours communautaire ne s'opère pas systématiquement par rapport à un ailleurs discursif qui serait extérieur au corpus car, on le verra mieux dans le chapitre 4, cet ailleurs est inexorablement intégré à notre objet de recherche. Pour mieux expliquer ce point, nous nous référons à la notion de *corpus réflexif*, ainsi définie par D. Mayaffre :

Nous entendons par *réflexivité* du corpus le fait que ses constituants (articles de presse, discours politiques, pièces de théâtre ; de manière plus générale, sous-parties) renvoient les uns aux autres pour former un *réseau sémantique* performant dans un tout (le corpus) cohérent et auto-suffisant. (D. Mayaffre, 2002 en ligne)

Nous croyons apercevoir dans ces lignes la logique interne qui sous-tend la structuration de notre corpus, à savoir un ensemble dialogique (au sens bakhtinien) de renvois intertextuels à d'autres discours qui ne relèvent pas du même genre. Dans notre corpus, les discours de la Commission se croisent à tout moment avec d'autres pratiques issues de formations discursives différentes. La problématique de la discrimination professionnelle fondée sur l'origine ethnique, par exemple, fait l'objet d'un traitement différent selon qu'elle est appréhendée par tel ou tel acteur social. Or, si nous pouvons isoler ces différences, c'est parce que les discours de la Commission font entendre en même temps plusieurs voix, voix qui se côtoient et se répondent systématiquement dans notre corpus dans un double mouvement de construction et de circulation du sens. Ces discours sont polyphoniques. Pour s'en convaincre, il nous suffit de jeter un coup d'œil rapide à cet exemple :

- (1) « Un de nos clients, jeune musulman habillé en vêtements traditionnels, avait été licencié pendant sa période d'essai dans un centre d'appels téléphoniques. Au cours de sa brève présence là-bas, il est apparu, au travers de plusieurs incidents, que d'autres membres du personnel le voyaient comme un terroriste potentiel. Par exemple, une collègue, qui un jour tombe soudain sur lui lorsqu'il est en prière dans un corridor, pousse un cri. L'explication qu'elle a donnée de sa réaction et le contexte général des remarques faites à l'homme indiquaient qu'elle avait été terrifiée parce qu'elle ne l'avait pas tout de suite reconnu et qu'elle avait as-

---

<sup>6</sup> Déjà en 1980, J. Guilhaumou et D. Malidier introduisaient la notion d'*état de corpus*, « résultat d'une hypothèse transitoire émise par l'analyste, ayant son centre et ses zones périphériques 'en attente' des déplacements du centre travaillé. » (F. Mazière, 2010 : 55)

socié l'image à des terroristes musulmans. Il n'y avait aucune raison de faire une association entre l'homme et le terrorisme ; elle n'avait été faite que parce qu'il était un jeune musulman en vêtements religieux. Le jeune homme a porté plainte pour discrimination fondée sur la religion et sur le fait qu'il était un homme. Les employeurs se sont défendus en séparant les questions de discrimination fondée sur la religion et de discrimination fondée sur le sexe. **Voici ce qu'ils dirent : a) ils employaient d'autres hommes et b) ils venaient d'engager une femme musulmane.** Or, dans l'affaire en question, il est clair que le problème réel était la combinaison des caractéristiques. En réalité, seuls les hommes musulmans sont associés au terrorisme et peuvent subir ce type de préjugé (et en fait, uniquement les jeunes musulmans probablement). L'affaire a été réglée et la question n'a pas été portée devant le tribunal du travail » (experts juridiques, Royaume-Uni). (R44)

Cet extrait est tiré d'une publication de la Commission européenne consacrée à la lutte contre la discrimination multiple. Le passage figure dans un encadré, lieu typographique privilégié de la parole de l'Autre, dans lequel prennent la parole aussi bien le locuteur citant, victime de la discrimination et témoignant de son vécu, que l'entreprise dont le point de vue est intégré au dire du locuteur<sup>7</sup> par le biais du discours rapporté indirect. Une lecture même superficielle de ce passage suffit à nous faire remarquer que la question des discriminations fait l'objet de stratégies d'interprétation différentes selon que le point de vue est celui de la victime ou bien de l'entreprise. La victime appuie ses arguments sur le double front de la discrimination religieuse et sexuelle alors que l'entreprise tend, dans ses explications, à éluder cette juxtaposition à travers des contre-arguments banalement conçus pour nier la preuve de sa culpabilité, à savoir la combinaison des facteurs [homme] et [musulman] dans la procédure de licenciement du jeune travailleur. Mais ce que nous suggère le discours de l'entreprise, intégré dans ce passage à celui du locuteur, est surtout une vision globale de la discrimination qui ne s'accorde pas à celle des politiques communautaires. L'entreprise en question conçoit la lutte contre la discrimination comme un engagement qui se manifeste lors du recrutement<sup>8</sup> alors que le discours communautaire met souvent l'accent sur le fait que le respect de la diversité soit à tout moment garanti sur les lieux de travail.

---

<sup>7</sup> À ce stade de notre étude, nous employons le mot « locuteur » sans fournir d'indications précises relatives à son statut linguistique au sein de l'énoncé.

<sup>8</sup> Par une stratégie de recrutement focalisée principalement sur l'égalité des chances en embauche. On verra plus loin que ce n'est toujours pas le cas pour les entreprises qui se sont engagées dans la promotion de la diversité.

Il se peut également que l'hétérogénéité de ces discours relève d'un *dialogisme interdiscursif masqué*<sup>9</sup> renvoyant par allusion à d'autres discours dont les locuteurs gardent et partagent la mémoire. Ainsi, dans l'exemple suivant, la rupture énonciative n'est plus marquée linguistiquement, comme pour le discours rapporté, mais résulte d'un rappel mémoriel à un déjà-dit discursif.

(2) **Bricoleur, tailleur, soldat ou marin ?**

Pour créer et pourvoir les emplois de demain, il est essentiel d'améliorer et d'adapter les compétences de tous. (As24)

La séquence signalée en gras dans notre exemple est le titre d'un article paru dans le magazine Agenda social en juillet 2010. Ce titre assure la cohésion sémantique avec le contenu de l'article qui est entièrement ciblé sur le développement de nouvelles compétences et qualifications afin de répondre positivement aux attentes du marché du travail. Mais ce titre est aussi un rappel interdiscursif à une comptine populaire qui accompagne le jeu du saut à la corde<sup>10</sup>. Le rapprochement entre les deux référents n'est possible que si l'on mobilise un certain savoir encyclopédique et si le lecteur-récepteur partage la mémoire dans laquelle cet instant discursif est pris.

Nous ne voulons pas anticiper, par ces occurrences, les résultats de notre analyse de corpus qui sont beaucoup plus articulés et ambitieux, ni prétendre à développer dès à présent la problématique linguistique de l'hétérogénéité énonciative à laquelle nous allons consacrer le chapitre 4. L'enjeu est ici de mettre plutôt l'accent sur la réflexivité de notre corpus et de nous convaincre de son utilité pour notre recherche dans la mesure où elle nous permettra, comme l'ont montré ces tous premiers exemples, de nous pencher sur l'interdiscours sans pour autant sortir de notre (nos) texte(s). Mayaffre a fait l'expérience des avantages d'une telle démarche :

L'avantage est évident. Il ne sera plus nécessaire de sortir du corpus pour comprendre et interpréter ses composants. Et l'analyse contextualisée ou co-textualisée de chacun des textes se fera grâce à une

---

<sup>9</sup> Nous empruntons l'expression à S. Moirand (2004 : 134) qui distingue entre le *dialogisme intertextuel montré*, c'est-à-dire localisable dans le contexte linguistique, et le *dialogisme interdiscursif masqué* fonctionnant « sur le mode de l'allusion aux mots des autres ». La distinction rappelle celle que J. Authier-Revuz (1984) fait à propos des formes de l'hétérogénéité montrée marquée et non marquée.

<sup>10</sup> « Bricoleur, tailleur, soldat, marin, homme riche, homme pauvre, mendiant, voleur. Docteur, avocat, marchand, conducteur ».



navigation interne au corpus et non sur la base de ressources extérieures arbitrairement et subitement convoquées. » (*Idem*).

Les développements actuels de la notion de corpus réflexif doivent beaucoup aux analyses configurationnelles menées dans les années 1990 par J. Guilhaumou et D. Maldidier dans les champs de l'Analyse du discours et de l'Histoire. Ces analyses ont conforté la conviction que des dispositifs énonciatifs hétérogènes étaient à même de supplanter le mythe de l'homogénéisation absolue du discours. Or il nous semble que la notion de corpus réflexif a conféré une valeur ajoutée à cette conviction du moment que, par ses modalités « mesurées » d'ouverture à l'hors-corpus, elle a contribué à apaiser le conflit éternel opposant homogénéité et hétérogénéité, corpus ouverts et corpus clos. Mais surtout, cette démarche a cela d'essentiel qu'elle a permis à l'analyste qui se penche sur un corpus intrinsèquement hétérogène de ne plus être soumis à la « dictature » de l'uniformité à tout prix qui, le plus souvent, s'obtient au risque de l'insuffisance, voire de l'inefficacité du corpus. Ainsi que le souligne B. Pincemin (2012 : 24) :

Dans le domaine de la linguistique de corpus, l'hétérogénéité est souvent d'abord perçue négativement, comme l'envers de l'exigence d'homogénéité. La question de l'hétérogénéité renvoie donc à la question de la qualité et de l'exploitabilité des corpus, sous l'angle de critères de « bonne formation ». Mais ces critères sont difficiles à mettre en œuvre, au risque de n'obtenir jamais de corpus satisfaisant. Le critère *d'interprétabilité* permet une autre évaluation des corpus, pragmatique et herméneutique : selon ce critère, ce n'est pas tant la forme intrinsèque du corpus qui est déterminante, mais la connaissance que l'on a de son contenu et de ses limites. Ainsi, l'hétérogénéité d'un corpus peut être scientifiquement assumée.

Dans cet ordre d'idées, forte d'une conception « rénovée » de l'hétérogénéité, notre orientation méthodologique ambitionne de rapprocher et de faire travailler ensemble corpus et archive<sup>11</sup>, en entendant par ce concept non pas tant le dispositif « où le sens est convoqué à partir d'une diversité maximale de textes » (J. Guilhaumou, D. Maldidier, R. Robin 1994 : 195), mais le « lieu » où le sens cristallisé à un moment donné répond à d'autres sens situés dans un ailleurs discursif affiché ou opacifié, mais toujours intégrés à nos textes.

---

<sup>11</sup> La notion est héritée de Michel Foucault (1969 : 170, 171) qui définit l'archive comme « la loi de ce qui peut être dit, le système qui régit l'apparition des énoncés comme des événements singuliers [...] *le système général de la formation et de la transformation des énoncés.* » (en italique dans le texte).

## 2. Présentation du corpus

### 2.1 *Du corpus existant au corpus de référence*

Le *corpus existant* est, pour paraphraser B. Pincemin et F. Rastier (1999), l'ensemble des textes accessibles dont on peut disposer, une matière informe qu'il faudra façonner en phase exploratoire en fonction d'une visée et d'une méthodologie. Dans notre cas, le corpus existant est constitué par le total des publications disponibles dans la bibliothèque (ou catalogue) en ligne de la Direction « Emploi, affaires sociales et inclusion » de la Commission, et téléchargeables au format .pdf dans les 23 langues officielles de l'UE. N'étant pas directement exploitable, ce matériau linguistique a fait l'objet d'une sélection rigoureuse afin d'isoler un nombre limité de documents pouvant servir de corpus exploratoire. Pour ce faire, nous avons adopté deux critères de classement distincts, représentés respectivement par le domaine politique et les genres de discours. En nous inspirant toujours des propos de Pincemin et Rastier, nous avons appelé *corpus de référence* l'ensemble des textes ainsi rassemblés<sup>12</sup>.

Avant de nous attarder plus longuement sur les critères de délimitation du corpus, précisons que la Bibliothèque en ligne de la DG Emploi n'a pas été dès le début notre ressource principale. Les premiers résultats, en effet, ont été obtenus en interrogeant la base de données documentaire dont les possibilités d'exploitation se sont avérées par la suite très insatisfaisantes. Nous avons remarqué, en effet, une anomalie relativement aux paramètres de recherche et à la visualisation des résultats obtenus. Plus exactement, nous avons constaté que la recherche effectuée en cochant un domaine politique comme « lutte contre la discrimination », supposé garantir, par sa formulation générique, une quantité remarquable de résultats, s'est révélée étrangement infructueuse, alors que d'autres recherches portant sur des domaines plus sélectifs, l'« égalité entre les hommes et les femmes », par exemple, aboutissaient à des résultats quantitativement plus intéressants<sup>13</sup>. Certes, cela pourrait s'expliquer par le fait que la question discriminatoire a été longtemps reléguée à la seule problématique des disparités entre les hommes et les

---

<sup>12</sup> À chaque publication du corpus de référence nous avons associé un identifiant (R pour les rapports, As pour le magazine Agenda social, B pour les brochures, Pub pour les publications diverses et G pour les guides) que nous utiliserons pour ramener les exemples sélectionnés aux sources documentaires. Pour consulter la liste complète de toutes les publications (leur titre, l'année de parution et leur identifiant), on se reportera à l'annexe B à la fin de ce volume.

<sup>13</sup> Les deux paramètres réfèrent à leur dimension sociale et pas spécifiquement au domaine professionnel.

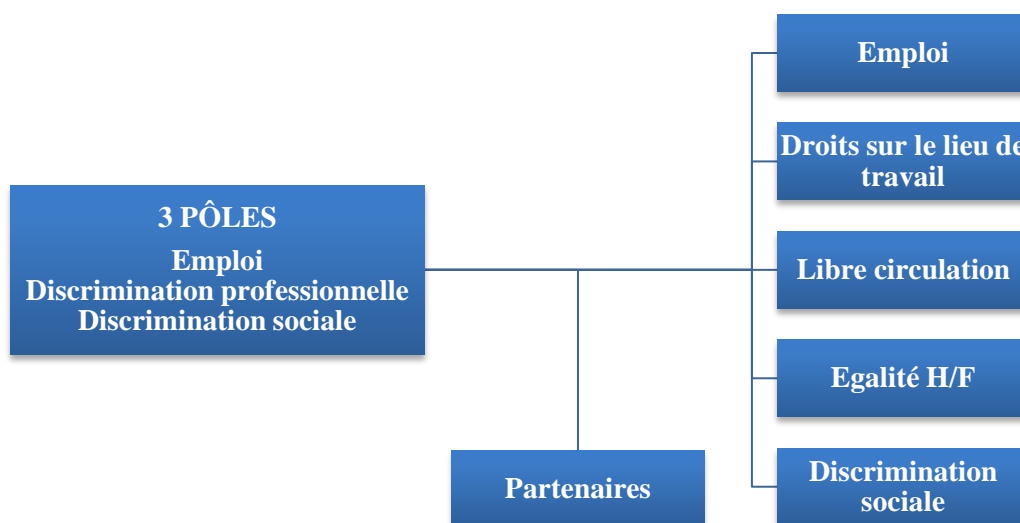
femmes, en faisant abstraction des autres catégories potentiellement « à risque ». Toujours est-il que les publications de notre corpus ne datent pas d'avant 2004 et que la machine communautaire en matière de discrimination raciale (2000/43/CE) et de discrimination au travail (2000/78/CE) était déjà à l'œuvre au début de ce siècle.

En dépit des résultats insuffisants obtenus au moyen de la recherche par domaine, la base de données documentaire s'est révélée en revanche très utile pour trier les résultats obtenus en fonction du « type de document » alors que la bibliothèque en ligne englobe sous l'élément « Publications », le seul sélectionnable dans le menu déroulant, toute une série de textes relevant de différents genres, qu'il faudra dans un deuxième temps sélectionner et ranger selon des critères dans la mesure du possible précis et cohérents. Il n'en reste pas moins que la bibliothèque en ligne demeure le moyen le plus rapide pour accéder aux publications de la Commission en matière d'emploi et de lutte contre la discrimination. Voilà pourquoi nous la préférons à la base de données documentaire et nous l'avons choisie pour « mettre ensemble » notre corpus de référence.

### *2.1.1 Classification par domaine politique*

Nous avons donc commencé par interroger l'archive de la bibliothèque en ligne en sélectionnant la période de référence ainsi que six domaines politiques choisis en fonction de nos centres d'intérêt. Ces domaines sont les suivants : (i) Emploi ; (ii) Les droits sur le lieu de travail ; (iii) Travailler dans un autre pays de l'UE ; (iv) L'égalité entre les femmes et les hommes ; (v) Lutte contre la discrimination ; (vi) Partenaires. Ces six domaines politiques font à leur tour l'objet d'une sous-catégorisation. Les publications rassemblées sous l'étiquette « Emploi » (catégorie (i)) ont trait principalement aux stratégies européennes en matière de réduction du chômage, rapprochement de l'école et de la formation universitaire à la réalité professionnelle, développement des compétences et des qualifications requises aussi bien dans le privé que dans le public, gestion des restructurations au sein des entreprises, amélioration des services publics de l'emploi, flexicurité. La catégorie (ii) englobe, en revanche, nombre de publications relatives à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail, le droit au travail et la lutte contre la discrimination professionnelle. La catégorie (iii) a trait à la mobilité des travailleurs dans tout l'espace européen. Les publications rassemblées sous les catégories (iv) et (v) sont axées sur la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes (rémunérations,

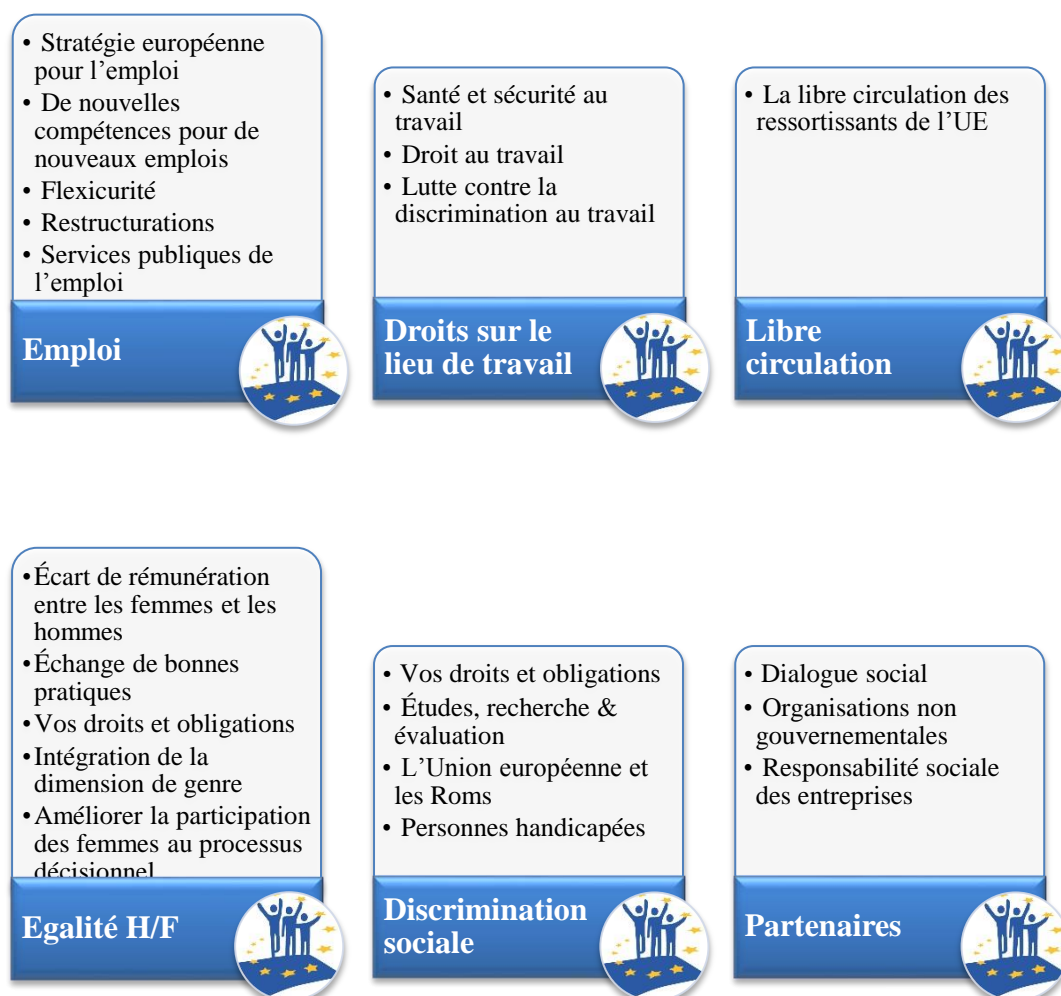
possibilités de carrière) et sur la lutte contre la discrimination sociale. La catégorie (vi), enfin, regroupe les publications relatives à la coopération entre la Commission européenne et les acteurs sociaux. Malgré l'hétérogénéité de ces sous-catégories, tous les thèmes abordés par les publications retenues renvoient, d'une manière ou d'une autre, aux trois pôles thématiques que nous avons indiqués *supra* (cf. §1.1) comme pertinents à notre investigation et sur la base desquels nous avons sélectionné les exemples.



**Fig. 1 – Les domaines politiques**

Une précision s'impose à propos de la catégorie (vi). Cette classe, que nous avons symboliquement placée aux marges de la figure 1, rassemble des publications (surtout guides) adressées aussi bien aux entreprises, dans le cadre de leur responsabilité sociale (RSE), qu'aux syndicats et aux organisations non gouvernementales (ONG) dont la participation active à la gouvernance est fortement encouragée par la Commission européenne. Or, les exemples tirés de ces publications, déjà peu nombreuses, ont été soumis, par souci de cohérence, à un critère de sélection très strict. De la sorte, seuls les exemples renvoyant à nos trois pôles de référence ont été pris en compte alors que d'autres moins pertinents ont été écartés. Ainsi en va-t-il des questions d'entreprise relatives aux rapports avec les fournisseurs et à la planification des marchés et des appels d'offre. Quant aux ONG, les exemples qui n'ont pas été retenus concernent la question fort complexe des financements, à moins évidemment qu'ils ne touchent explicitement

aux problèmes des travailleurs et des catégories socialement vulnérables. La figure 2 illustre les éléments de la liste déroulante que nous avons sélectionnés parmi les sous-catégories des six domaines politiques choisis :



**Fig. 2 – Domaines politiques et sous-catégories sélectionnés**

### 2.1.2 Classification par « type de document »

Si la recherche par domaine permet de trier les publications en fonction de nos champs d'intérêt, il n'en reste pas moins qu'elle s'avère problématique pour connaître le nombre exact de publications que comporte le corpus de référence. Cela est dû à la variété des sujets abordés au sein d'une même publication qui fait que certains documents

apparaissent plusieurs fois dans les résultats de la recherche. Le contenu du document intitulé « Une stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois », par exemple, ne se réduit pas à la problématique évoquée par le titre. Cette publication s’inscrit en effet dans le cadre d’une initiative globale dont l’objectif, entre autres choses, est d’intensifier les mesures aptes à garantir la sécurité et à préserver le bien-être psychophysique des travailleurs. Il est évident que ce document apparaîtra dans tous les résultats obtenus en sélectionnant soit le domaine « Emploi » (i) soit « Droits sur le lieu de travail » (ii). Il nous est donc apparu nécessaire de procéder, bien que manuellement, à une quantification du corpus de référence au moyen d’une répartition par « types de document »<sup>14</sup>. Ces données sont indiquées dans le tableau 1.

	<b>Agenda Soc.</b>	<b>Rapports</b>	<b>Guides</b>	<b>Brochures</b>	<b>Publications diverses</b>	<b>Total par année</b>
2011	2	5	1	4	4	<b>16</b>
2010	3	12	7	4	2	<b>28</b>
2009	3	13	6	5	6	<b>33</b>
2008	4	9	5	4	3	<b>25</b>
2007	1	9	2	7	5	<b>24</b>
2006	3	10	2	4	4	<b>23</b>
2005	1	—	—	—	1	<b>2</b>
2004	3	—	1	—	—	<b>4</b>
<b>Tot. par type</b>	<b>20</b>	<b>58</b>	<b>24</b>	<b>28</b>	<b>25</b>	
<b>Total</b>						<b>155</b>

**Tab. 1 – Classification du corpus par « types de document »**

Les résultats affichés dans la colonne de droite du tableau 1 (total par année) témoignent de l’activité prolifique de l’Office des publications<sup>15</sup> entre 2009 et 2010. Si l’on cherchait une explication raisonnable, bien qu’intuitive, à ces données, on pourrait supposer que cette progression découle d’une intensification des politiques de communication survenue vraisemblablement depuis que la Commission a présenté, en 2008, les

<sup>14</sup> On s’en tient ici à la terminologie de la Commission. D’ici peu, nous parlerons plus pertinemment de « genres ».

<sup>15</sup> L’Office des publications a son siège au Luxembourg et son activité consiste à éditer aussi bien le Journal officiel de l’Union européenne que les publications « commanditées » par chaque institution ou direction générale.

nouvelles mesures de l'Agenda social renouvelé. De plus, ces publications rendent compte d'une conjoncture historique de transition entre la stratégie de Lisbonne (2000-2010) et les nouveaux défis posés par la nouvelle stratégie Europe 2020 (2010-2020), ce qui se traduit par la nécessité d'informer plus régulièrement les citoyens sur cette importante évolution de l'action communautaire. Si l'on s'en tient, en revanche, au total par « type de document », on remarquera plutôt l'importance statistique des rapports et des brochures, les premiers justifiés par la nécessité de dresser des bilans *in itinere* au cours de cette dernière décennie alors que les seconds s'expliqueraient plutôt par un souci de vulgarisation « massive » auprès des destinataires.

Le tableau 2 affiche, ci-après, les valeurs de pourcentage de nos publications, toujours classifiées par « types de document » :

	<b>Valeur</b>	<b>%</b>
Agenda social	20	<b>13</b>
Rapport	58	<b>37</b>
Guides	24	<b>15</b>
Brochures	28	<b>18</b>
Publications diverses	25	<b>16</b>

**Tab. 2 – Valeurs de pourcentage**

Notons, enfin, qu'à l'exception de la catégorie « publications diverses », où nous avons rassemblé plusieurs documents hétérogènes, la classification par « types », proposée dans le tableau 1, n'a rien d'arbitraire. La plupart des documents que nous avons classifiés comme « rapports », « magazines », « brochures » et « guides » sont indiqués comme tels dans la notice qui fait immédiatement suite à la couverture ou, faute d'indications précises, dans le descriptif proposé par le catalogue en ligne. Il nous importe toutefois de préciser que, malgré ces indications, il est impossible d'isoler des traits caractéristiques à chaque type de documents, ce qui fait que des publications manifestement différentes sont classées par les rédacteurs sous une même typologie. Nous allons donc mettre l'accent plus loin (§4) sur la nécessité de trouver un critère plus pertinent pour mieux cerner la diversité de ces documents.

## 2.2 Du corpus de référence au corpus de travail

### 2.2.1 Le choix des partitions

Le corpus de référence, dont nous venons d'illustrer les modalités de construction, a été par la suite « organisé » en partitions que nous avons interrogées à l'aide de notre outil de statistique textuelle *AntConc*. Ces partitions, nécessaires aux analyses de textométrie, seront tantôt qualifiées de *corpus de travail*, tantôt de *sous-corpus* ou de *modules*. La figure suivante illustre la démarche méthodologique entreprise pour sélectionner et délimiter notre corpus.

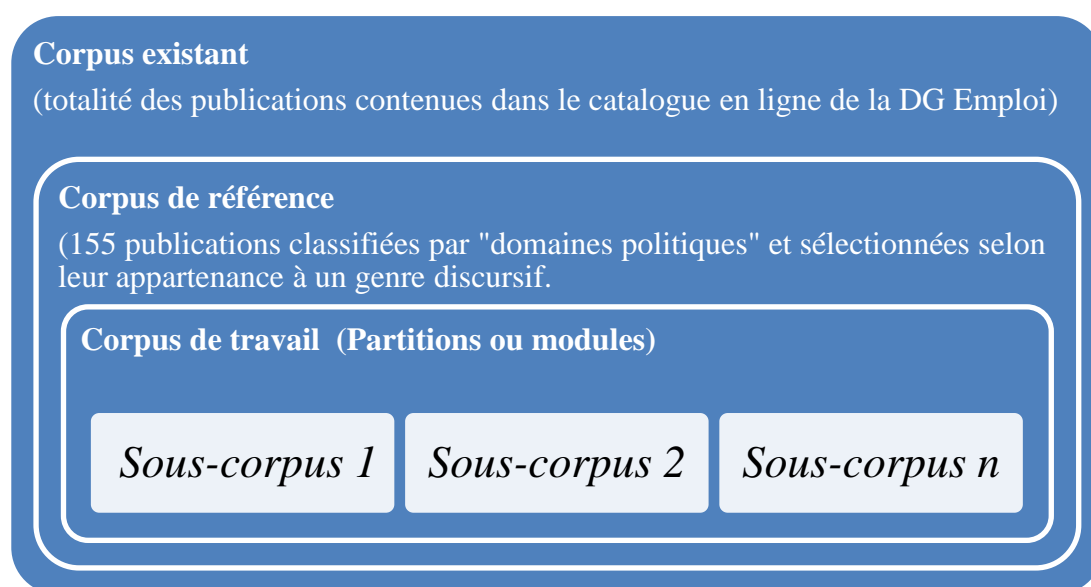


Fig. 3 – Le corpus

Nous nous bornerons dans cette brève section à illustrer les modalités de sélection et de construction de ces partitions et à présenter le logiciel de statistique textuelle dont nous allons nous servir pour leur investigation informatisée. En premier lieu, notons que l'exploration automatisée de notre objet de recherche se fera selon deux modalités d'interrogation distinctes, à savoir soit sur la totalité du corpus de référence, soit sur chacune des partitions de ce corpus. Cela dépendra des objectifs visés dans chaque chapitre qui ne sont pas toujours les mêmes d'une section à l'autre. L'exploration par sous-corpus indépendants (ou partitions), par exemple, intéressera uniquement les sections du



travail où nous estimerons nécessaire de procéder à des analyses quantitatives (chapitres 1 et 3), ou bien quand il faudra isoler à l'intérieur d'un ensemble hétérogène de formes linguistiques celles que nous envisageons de retenir comme pertinentes pour l'analyse (chapitre 4). Il en va tout autrement dans les cas où l'exploration du corpus porte sur le corpus de référence. Il ne s'agira pas tant alors de relever des données quantitatives afin qu'elles servent d'appui à l'interprétation des résultats, mais plutôt d'observer les faits de cooccurrences, de stabilisation des formes linguistiques, voire de figement. L'utilisation de notre logiciel se limitera, dans ces cas particuliers, à observer les expressions récurrentes dans le texte en nous aidant à repérer aussi bien les répétitions au sens strict comme les formules *discrimination positive*, *développement durable*, *croissance durable* que des associations plus libres sur la chaîne syntagmatique (par ex. **discrimination fondée sur** l'ethnie vs **discrimination sur la base** de l'ethnie).

Précisons, enfin, que les modalités de construction et de délimitation des partitions aussi peuvent changer d'un chapitre à l'autre. Au cours de ce chapitre, par exemple, il sera question de comparer les témoignages, les interviews et les avis d'experts. Pour ce faire, nous avons estimé pertinent de créer un nouveau fichier pour chaque dispositif de mise en scène de la parole afin d'y rassembler plusieurs portions de textes, de même taille, issues de publications différentes. La méthodologie que nous avons adoptée dans le chapitre 3, en revanche, suit un critère quelque peu différent. Au lieu de créer des fichiers *ex novo*, nous avons rassemblé une pluralité de textes, différents quant à leur nombre, mais homogènes pour ce qui a trait en revanche à leur taille (*infra*). Bien que les critères de délimitation soient manifestement différents, nous estimons pourtant qu'ils n'affectent en rien la cohérence de notre démarche qui, pour sa part, ne tient pas tant aux modalités de construction et de délimitation du corpus qu'aux finalités de chaque exploration du corpus.

### 2.2.2 Le logiciel Ant Conc

La textométrie, appelée également statistique textuelle ou lexicométrie, « propose une approche instrumentée des corpus, articulant synthèses quantitatives et analyses à même le texte. » (Lebart & Salem 1994, cité par B. Pincemin, 2012) Cette approche s'oppose au traitement « manuel » qui, quant à lui, consiste en une lecture ponctuelle et régulière des textes dans le but de relever les faits linguistiques pertinents pour l'analyse

du corpus. Comme nous l'expliquerons mieux dans le chapitre 3, nous n'avons pas été en mesure de lire et de parcourir manuellement notre objet de recherche en raison des dimensions importantes du corpus de référence. Cela ne signifie pas, bien évidemment, que nous nous sommes limités à observer les faits langagiers par le prisme du concordancier, en faisant abstraction des sources documentaires originelles. Le souci d'observer l'hyperstructure des publications de la DG Emploi, mais aussi la nécessité de ramener régulièrement les exemples sélectionnés à travers le concordancier à leur contexte « large », nous ont obligés de revenir plusieurs fois sur les textes de notre corpus afin de mieux interpréter les résultats.

*AntConc* est un logiciel gratuit de statistique textuelle réalisé par Laurence Anthony, professeur à la faculté des Sciences et techniques de l'ingénieur de l'Université Waseda, au Japon. Les possibilités d'analyse offertes par ce logiciel sont nombreuses, celui-ci étant non seulement un simple concordancier, mais aussi un outil permettant le calcul des fréquences, des collocations, des segments répétés, des mots-clés. Son efficacité réside tout particulièrement dans la possibilité de travailler sur plusieurs fichiers à la fois, permettant une comparaison entre les textes sélectionnés. Ainsi peut-on observer, dans l'image suivante, comment le concordancier permet d'afficher simultanément les cooccurrences de la forme *discrimination* contenues dans deux partitions différentes.

Concordance			Concordance Plot	File View	Clusters	Collocates	Word List	Keyword List
Hit	KWIC	File						
10	ttaques racistes et la <b>discrimination</b> dont les Roms font l'obje	avis des experts.txt						
11	t social qui empêche la <b>discrimination</b> et facilite une action	avis des experts.txt						
12	utionnel, y compris la <b>discrimination</b> , exclut les Roms de la s	avis des experts.txt						
13	sion sociale et la non- <b>discrimination</b> . Contribution d'Ivan Ivan	avis des experts.txt						
14	pour établir les cas de <b>discrimination</b> fondée sur l'origine pa	avis des experts.txt						
15	la première affaire de <b>discrimination</b> "raciale" jamais portée	avis des experts.txt						
16	connu l'existence d'une <b>discrimination</b> directe à l'emploi à l'enco	avis des experts.txt						
17	du travail et de la non- <b>discrimination</b> . Grâce à cette formatio	avis des experts.txt						
18	de la lutte contre la <b>discrimination</b> dans les politiques et p	avis des experts.txt						
19	on du principe de non- <b>discrimination</b> au regard de la nationali	avis des experts.txt						
20	ière de lutte contre la <b>discrimination</b> sur le marché du travai	avis des experts.txt						
21	urope actuelle et à la <b>discrimination</b> qui affecte le marché du	avis des experts.txt						
22	il ne peut y avoir de <b>discrimination</b> fondée sur le genre, il n	interviews.txt						
23	notre législation anti- <b>discrimination</b> , ainsi que du programme	interviews.txt						
24	et l'interdiction de la <b>discrimination</b> , s'appliquent pleinement	interviews.txt						
25	cales et régionales. La <b>discrimination</b> est encore très présent	interviews.txt						
26	e en Europe, surtout la <b>discrimination</b> basée sur l'orientation	interviews.txt						
27	slation interdisant la <b>discrimination</b> sur la base de l'orientat	interviews.txt						
28	elle qui rencontre une <b>discrimination</b> au travail ou lors d'une	interviews.txt						
29	t et le droit à la non- <b>discrimination</b> . Je pense que ceci est	interviews.txt						
30	t les pratiques de non- <b>discrimination</b> pour les personnes trans	interviews.txt						

Fig. 4 - Concordancier

Précisons tout de suite que ce logiciel ne reconnaît pas les fichiers au format .pdf. Cela explique pourquoi, avant de « nettoyer » et de préparer nos partitions, il nous a fallu d’abord créer des fichiers au format texte (.txt). Ces documents, ainsi rassemblés, ont été sauvegardés et organisés d’après les critères de composition et de structuration des partitions que nous avons illustrés ci-dessus. Dans notre analyse de corpus, nous n’avons pas épuisé toutes les ressources mises à disposition par ce logiciel. Nous indiquons ci-après, par souci de synthèse, les outils dont nous nous sommes principalement servis pour l’exploration informatisée de notre corpus de référence :

- **Le concordancier.** Le concordancier est l’outil que nous avons le plus exploité. Son utilisation nous a permis de repérer aisément les exemples aussi bien lorsque la recherche portait sur l’ensemble des textes du corpus de référence qu’en phase d’exploration des partitions. La fonction principale du concordancier est celle de permettre l’observation du contexte dans le texte, ce qui revient concrètement à observer les co-occurrences en triant sur les contextes à droite et à gauche d’une forme pivot (fig. 5). Souvent le tri s’avère utile également pour repérer les co-occurrences sur base dérivationnelle. Nous nous servirons de cette fonctionnalité au cours de ce chapitre pour isoler la morphologie verbale dans les dispositifs de mise en scène de la parole, mais aussi dans le chapitre 5 pour repérer certains faits de préfixation (*non-discrimination, antidiscrimination, post-Lisbonne, après-Lisbonne, etc.*)

Par la coordination des systèmes de sécurité sociale et la transférabilité des droits on ont un effet sur les systèmes de sécurité sociale. Nous analyserons en particulier 2007-2012 pour la santé et la sécurité au travail» l'objectif ambitieux de réduire la flexicurité pour améliorer la sécurité d'emploi des travailleurs, faciliter le . Robert Verrue § La santé et la sécurité des travailleurs, en particulier la thèses en faveur de la santé et de la sécurité des travailleurs. La Commission européenne relation relative à la santé et à la sécurité des travailleurs sur le lieu de travail protéger au mieux la santé et la sécurité des travailleurs dans l'UE. Robert Verr Par exemple garantir la santé et la sécurité des travailleurs, légalité entre les f dents du travail et améliorer la sécurité et la santé sur le lieu de travail. Selo

Fig. 5 – Tri droite/gauche

- **Les agrégats.** Chercher les agrégats consiste à repérer dans le texte les segments répétés, c'est-à-dire les suites de formes identiques qui reviennent plusieurs fois dans le texte. Cette fonctionnalité combine donc les résultats affichés dans le concordancier, dont les agrégats fournissent une « représentation synthétique », et les données relatives à la fréquence des mots (onglet Word list). Sans nous servir directement de cet outil pour nos recherches, nous avons plusieurs fois lancé la recherche des agrégats afin d'observer les suites de mots qui revenaient avec plus de fréquence. Cela a influencé considérablement notre choix relativement aux nominalisations dont nous avons envisagé d'étudier le « rendement » formulaire dans le chapitre 5.
- **Les expressions rationnelles.** Une expression rationnelle est, selon la définition de wikipedia, « une suite de caractères typographiques (qu'on appelle plus simplement « motif » ou « *pattern* » dans sa forme anglaise) chargée de décrire une chaîne de caractères pour la trouver dans un bloc de texte et lui appliquer un traitement automatisé, comme un ajout, un remplacement ou une suppression »<sup>16</sup>. L'utilité des expressions rationnelles sera illustrée plus précisément dans le chapitre 3, lorsqu'il sera question d'isoler dans le texte, les réalisations contextuelles des marqueurs médiatifs *il semble* et *il paraît*. L'enjeu sera justement de ne pas écarter de la recherche l'ensemble des variantes syntagmatiques qui, dans la recherche simple, resteraient en revanche exclues.

Nous sommes conscients qu'il est inutile d'illustrer d'ores et déjà toutes les opérations effectuées sur le corpus par l'intermédiaire du concordancier et des expressions rationnelles. Il nous a semblé toutefois nécessaire de présenter, bien que succinctement, les outils principaux de notre logiciel de statistique textuelle, afin de mieux nous repérer lorsqu'il s'agira, dans les chapitres suivants, de relever et d'interpréter les résultats. Nous allons à présent mettre l'accent sur le cadre théorique et épistémologique qui fera de toile de fond à notre analyse sémantico-énonciative et discursive du corpus.

---

<sup>16</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/Expression\\_rationnelle](http://fr.wikipedia.org/wiki/Expression_rationnelle)

### 3. Le cadre théorique : la sémantique de l'énonciation

#### 3.1 De Bally à Benveniste

Dans cette section, nous nous attachons à présenter les éléments fondamentaux de la sémantique énonciative. Puisque les chapitres consacrés à l'analyse du corpus contiennent déjà de nombreux renvois à ce cadre théorique, nous nous proposons ici de revenir brièvement sur l'essor des approches énonciatives du sens et d'illustrer les concepts et les notions opératoires en sémantique énonciative.

Pour remonter aux origines de l'énonciation, C. Fuchs (1981) propose de faire un bond de plusieurs siècles en arrière afin de parcourir les étapes qui, de la rhétorique classique à la logique, en passant par les études grammaticales, ont marqué le surgissement de problématiques rapportables au paradigme énonciatif. Faute de temps, nous tiendrons pour acquises ces prémisses, en prenant comme point d'attaque un moment de la linguistique moderne où les théories de l'énonciation font timidement leur essor, avant de reculer face à la montée du structuralisme postsaussurien.

Comme le remarquent M.-A. Paveau et G.-E. Sarfati, l'attention des linguistes pour le fait énonciatif remonte aux deux premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle. La question fait, d'abord, l'objet de débat dans une lettre que Charles Bally adresse à un linguiste allemand dans laquelle le stylisticien genevois s'attache à expliquer le fonctionnement énonciatif du style indirect libre (M.-A. Paveau, G.-E. Sarfati, 2003 : 268). Parallèlement, à la fin des années 20, paraît en Russie la première édition de l'ouvrage de Volochinov (attribué à Bakhtine) : *le Marxisme et la philosophie du langage*. Ce texte pose les bases d'une conception de l'énonciation comme structure purement sociale. De plus, la situation extra-verbale y est représentée comme un trait essentiel de la constitution sémantique de la phrase, dans le sens donc diamétralement opposé à la conception immanentiste du sens prônée, en revanche, par les théories structuralistes et générativistes.

Mais plutôt qu'à l'œuvre de Volochinov, dont la première traduction française ne paraît qu'en 1977, il revient à Charles Bally le mérite d'avoir posé les premiers jalons d'une linguistique de l'énonciation<sup>17</sup>. D'ailleurs, c'est lui qui emploie pour la première

---

<sup>17</sup> L'idée que Bally soit le précurseur des théories de l'énonciation ne fait pas pour autant l'unanimité. P. Larrivée, par exemple, explique que, selon lui, Bally ne tire pas des conclusions générales sur les faits énonciatifs qu'il étudie, mais les mets, écrit-il, au service de l'actualisation (*infra*), c'est-à-dire l'opération

fois le terme dans un texte fondateur intitulé *Linguistique générale et linguistique française* (1932). Avant de nous attarder plus longuement sur ce texte, il est important de préciser que l'œuvre du stylisticien genevois se caractérise par l'originalité de ses apports à la linguistique saussurienne, qu'il contribue lui-même à diffuser à travers l'édition posthume du *Cours de linguistique générale*, éditée avec la collaboration de Séchehaye.

Cette originalité, qui n'est qu'une évolution raisonnable des postulats de la linguistique de Saussure, apparaît comme une véritable prise de distance de Bally vis-à-vis de certaines positions essentielles de son maître, distance qui tient à deux questions fondamentales. La première concerne la posture scientifique des deux linguistes au regard des productions verbales attestées. Bally semble en effet vouloir récupérer une dimension subjective et sociale de la langue que le *Cours de linguistique générale*, qui, rappelons-le, n'a pas été rédigé par Saussure, délaisse au seul profit de l'étude du système linguistique. La deuxième tient en revanche à la conception même du langage qui pour Bally reflète la pensée du sujet parlant alors que ce n'est pas le cas pour Saussure. Bally explicite cette position dans son *Traité de stylistique* où, en prenant toujours pour objet la langue parlée, il s'attache, hors de toute abstraction, à étudier la façon dont le langage exprime l'affectivité du sujet.

Mais revenons au texte fondateur de la notion d'énonciation. Mis de côté la stylistique comme étude des formes d'expression de la perception et de l'émotion du sujet parlant, Bally expose, dans *Linguistique générale et linguistique française* (Partie I, ch. I-III), une théorisation de la phrase dans une perspective éminemment énonciative. Dans la première partie intitulée justement « Théorie générale de l'énonciation », Bally met en avant une idée de l'activité langagière qui, loin de se réduire à une fonction purement référentielle, exprime la subjectivité du sujet, sa pensée, ses sentiments. La phrase n'est pas tout simplement le siège d'un contenu intellectuel, mais le lieu où la dimension logique de la pensée du locuteur rencontre celle de l'affectivité, voire de l'attitude que celui-ci exprime vis-à-vis de cette pensée. Ainsi, même lorsqu'on dit qu'« il fait froid » ou qu'« il pleut », il ne s'agit pas d'une simple constatation, mais d'une appréciation vis-à-vis du contenu que sous-tend cette assertion (Bally, 1913, cité par M.-A Paveau et G.-E.

---

consistant à faire passer dans la réalité un concept qui, à défaut, resterait une pure abstraction. Cette position explique finalement pourquoi P. Larrivée (2008) n'inscrit pas Bally dans une dimension énonciative de la sémantique, mais l'insère dans le paradigme psychologique.

Sarfati, 2003 : 92). La complémentarité, au sein de la phrase, entre le contenu intellectuel et les jugements appréciatifs du sujet modal est clairement exprimée dans un passage fondamental de *LGLF* où Bally distingue le *modus* du *dictum* :

La phrase explicite comprend donc deux parties : l'une est le corrélatif du procès qui constitue la représentation (p. ex. *la pluie, une guérison*) ; nous l'appellerons, à l'exemple des logiciens, le *dictum*. L'autre contient la pièce maîtresse de la phrase, celle sans laquelle il n'y a pas de phrase, à savoir l'expression de la modalité, corrélatrice à l'opération du sujet pensant. La modalité a pour expression logique et analytique un verbe modal (p.ex. *croire, se réjouir, souhaiter*), et son sujet, le sujet modal ; tous deux constituent le *modus*, complémentaire du *dictum* (Bally, 1932[1965] : 36).

Il ressort clairement de cet extrait que la modalité n'est en rien un élément accessoire de la phrase, mais elle en est constitutive : « la modalité » écrit Bally « est l'âme de la phrase ; de même que la pensée, elle est constituée essentiellement par l'opération active du sujet parlant. On ne peut donc pas attribuer la valeur de la phrase à une énonciation tant qu'on n'y a pas découvert l'expression, quelle qu'elle soit, de la modalité. » (*Ibid.*) Par ailleurs, comme le remarque avec justesse P. Larrivée (2008 : 56), dans l'acte d'énonciation, le *modus* actualise le *dictum*, en ce sens que c'est à travers la modalité que le contenu propositionnel, inscrit dans la virtualité de la langue, reçoit à travers l'actualisation opérée par le sujet modal, une représentation réelle.

Si la paternité de la notion d'énonciation est attribuée à Bally, c'est avec Émile Benveniste que ce concept reçoit une définition : « L'énonciation », écrit-il, « est cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation » (Benveniste, 1974 : 80). Les questionnements de Benveniste autour de la linguistique générale se retrouvent déjà dans sa riche production antérieure sur les langues anciennes, dont les contributions sont en grande partie rassemblées dans le premier tome des *Problèmes de linguistique générale* (1966). Quelques années avant la parution dans *Langage* de son article fondateur intitulé *L'Appareil formel de l'énonciation*, Benveniste avait déjà posé les bases d'une linguistique du discours écartée du modèle structuraliste dominant à cette époque. L'ensemble des principes abstraits régissant le fonctionnement des langues retrouvent, par le biais de l'acte d'énonciation, leur dimension concrète, effective, matérielle. Les formes vides du *je* et du *tu*, tout comme celles du lieu et du temps sont actualisées, à travers la situation d'énonciation, dans la réalité des interlocuteurs où elles font sens.

La problématique du sens est au cœur des préoccupations de Benveniste qui s'efforce, tout comme Saussure, de trouver des réponses sur la nature *signifiante* de la langue. Toutefois, tandis que pour Saussure la question se pose uniquement par rapport à la nature du signe linguistique, Benveniste, quant à lui, ne renferme pas ses considérations dans le seul domaine du « sémiotique » et propose une « conception *duelle* de la signifiante » (J. Kristeva, 2012 : 20) associant le sémiotique à une autre dimension qu'il dénomme le « sémantique ». Le sémiotique, explique Benveniste, relève de l'intra-linguistique, en ce sens qu'il est renfermé sur lui-même et se définit uniquement par rapport aux relations de filiation et d'opposition qu'un signe entretient avec d'autres signes. Le « sémantique » en revanche est un principe qui gouverne l'organisation même de la vie humaine. Il tient à la langue dans ses manifestations sociales, prise « dans sa fonction de médiatrice » (Benveniste, 1974 : 224) entre les interlocuteurs, mais aussi entre ceux-ci et le monde. Son foyer n'est plus l'univers clos et binaire du signe linguistique, mais celui ouvert et imprévisible de la phrase.

L'œuvre de Bally et de Benveniste a inspiré une génération de linguistes et de sémanticiens qui, à leur tour, ont élaboré des théories linguistiques s'inscrivant de plein droit dans le paradigme énonciatif. Les études de Ducrot sur la présupposition, la négation, la polyphonie, ses travaux avec Anscombe sur l'argumentation dans la langue, mais aussi les intuitions de Nølke relativement à la polyphonie linguistique s'inscrivent dans cet illustre héritage. Nous consacrerons à la sémantique de l'énonciation de Ducrot et à ses développements proposés par la ScaPoLine une bonne partie du chapitre sur l'hétérogénéité énonciative. On se reportera donc à cette section pour une présentation plus détaillée du cadre théorique.

### ***3.2 Les concepts opératoires en sémantique énonciative***

Il existe des concepts et des notions opératoires en sémantique énonciative qui seront employés tout au long de notre travail quel que soit le modèle applicatif utilisé pour conduire l'analyse du corpus. Qu'il s'agisse d'un jugement affectif porté par le locuteur sur un contenu, ou bien de l'articulation entre les instances énonciatives dans le jeu polyphonique des points de vue, les notions de *locuteur*, *d'allocutaire*, de *responsabilité*, de *prise en charge*, etc. reviendront systématiquement dans notre métalangage. Certes, il se peut que la terminologie change d'une théorie à l'autre. Dans ce cas, nous aurons



soin de le préciser chaque fois qu'il nous arrivera d'employer indifféremment telle ou telle autre notion.

### 3.2.1 *Les instances énonciatives*

Dans *LGLF*, Bally établit une distinction fondamentale entre le *sujet parlant* et le *sujet modal*. Le premier est une instance qui existe matériellement dans la réalité extralinguistique et qui, de ce fait, est responsable de l'activité articulatoire ou scripturale, tandis que le sujet modal est l'instance intralinguistique dont la pensée est communiquée à travers l'énonciation. Autrement dit, le sujet modal est, comme l'écrit Perrin (2004 : 13) « une image intérieure au sens [...] celui que le langage présente, dans son sens même, comme celui qui parle et pense ce qui est dit. » À la suite de Bally, Ducrot (1984) cerne la différence entre *sujet parlant*, *locuteur* et *énonciateur*. Le sujet parlant, comme chez Bally, est l'être qui produit matériellement l'énoncé. Selon Ducrot, il s'agit d'une catégorie qui n'est pas pertinente, car elle n'est pas un élément du sens. De fait, ses considérations autour du sujet parlant visent à mieux l'écarter de son champ d'observation : « il se trouve », écrit-il « que j'ai besoin, pour construire une théorie du sens, une théorie de ce qui est communiqué, d'un concept d'énonciation qui ne renferme pas en lui dès le départ, la notion de sujet parlant » (Ducrot, 1984 : 179, 180). Le locuteur, en revanche, est celui qui est désigné par les marques de première personne et, dans les termes de Ducrot, « un être qui, dans le sens même de l'énoncé, est présenté comme son responsable, c'est-à-dire comme quelqu'un à qui l'on doit imputer la responsabilité de cet énoncé » (Ducrot, 1984 : 193). Ducrot distingue ensuite le locuteur en tant que tel (L) du locuteur en tant qu'être du monde ( $\lambda$ ) ; le premier est l'être qui est pris dans son acte d'énonciation, tandis que le second est défini comme « une personne 'complète', qui possède entre autres propriétés, celle d'être l'origine de l'énoncé. » Quant aux énonciateurs, Ducrot précise qu'ils s'expriment à travers l'énonciation sans qu'on puisse pour autant leur attribuer des mots précis ; « s'ils 'parlent', c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel du terme, leurs paroles. » (Ivi : 204).

### 3.2.2 *Le point de vue*

Il est impossible de rendre compte de la profusion des travaux qui ont été consacrés à la notion de *point de vue* en narratologie comme en linguistique. Étroitement lié à la problématique de la polyphonie, le point de vue n'a pas été clairement défini par Ducrot chez qui la notion est généralement assimilée à celle de position (au sens de « façon de voir les faits » cf. Ducrot, 1989). De fait, ce n'est qu'avec Rabatel que le point de vue narratologique rejoint les études linguistiques. Rabatel met en avant une conception du point de vue qui transcende les frontières de la narratologie littéraire, en s'inscrivant dans une approche plutôt énonciative. Chez lui, la problématique de la focalisation est dépassée au profit d'une conception rénovée du point de vue qui se définit par rapport à l'ensemble des perceptions, mais aussi des savoirs, des jugements affectifs et axiologiques permettant de ramener un « objet » déterminé à la subjectivité du sujet énonciateur. Comme nous le verrons dans le chapitre 4, la notion de point de vue a fait l'objet d'une représentation formelle chez les polyphonistes scandinaves qui le définissent comme une entité sémantique constituée par une source, un modus et un dictum (correspondant respectivement à l'énonciateur de Ducrot, au jugement exprimé par la source sur un contenu propositionnel et le contenu lui-même).

### 3.2.3 *La prise en charge*

Le flou définitoire qui entoure le concept de *prise en charge* s'explique par la variété de ses contextes d'usage. Or cerner ce flou ne revient pas seulement à considérer l'écart existant entre les emplois techniques, voire linguistiques, et les emplois « profanes » de la notion, mais aussi à rendre compte de l'hétérogénéité conceptuelle dont ce tour a fait l'objet au sein même des études linguistiques. Il revient à D. Coltier et à P. Dendale le mérite d'avoir inscrit cette problématique dans un cadre scientifique précis. Le manque d'ouvrages théoriques ainsi que d'une bibliographie spécialisée sur la notion a amené ces auteurs à rassembler et à publier sous leur direction plusieurs contributions de spécialistes dans le but d'étudier la notion pour elle-même, en lui assignant une place au sein de la linguistique de l'énonciation. Nous mentionnons tout particulièrement le numéro 162 de *Langue française* (P. Dendale, D. Coltier, Ph. De Brabanter, 2009) et l'ouvrage *La prise en charge énonciative. Études théoriques et empiriques*, paru aux éditions Duculot (P. Dendale et D. Coltier, 2011).

Dans notre thèse, il faut entendre la prise en charge dans le sens que lui donne A. Culioli (1980, cité par P. Dendale, D. Coltier, Ph. De Brabanter, 2009 : 10) :

Au sens technique de prendre en charge : dire ce qu'on croit (être vrai). Toute assertion (affirmative ou négative) est une prise en charge par un énonciateur. Ceci n'implique pas que l'énonciateur est nécessairement défini ou définissable, explicitement calculable. »

Le fait de *prendre en charge*, selon cette définition, n'implique pas seulement l'attribution d'une valeur de vérité à un contenu, mais consiste en une opération énonciative (le *dire*) portant sur un état mental (*croire*) validant la vérité d'un contenu. Or si prendre en charge revient à exprimer la croyance que le contenu p est vrai, on ne peut pas dire le contraire, à savoir que la *non-prise en charge* consiste corrélativement à exprimer (asserter) la croyance que le contenu p est faux. Autrement dit, on ne saurait assimiler la non-prise en charge à la réfutation car, comme nous verrons plus loin (ch. 4), la réfutation est seulement l'une des formes que peut assumer la non-prise en charge ou, si l'on veut, son degré ultime à côté de l'accord, le doute, la neutralité, la distanciation, la prise en compte, etc.

## **4. Le corpus à l'épreuve des genres**

### ***4.1 Les niveaux d'appréhension***

Les genres de discours ont toujours éveillé la curiosité des chercheurs aussi bien en littérature qu'en sciences du langage et nombreux sont les ouvrages, les articles et les colloques qui leur ont été déjà consacrés. Cependant, chaque fois que la discussion portée sur les genres semble avoir atteint sa pleine maturité, voire saturation, voilà que de nouvelles perspectives apparaissent. Cette productivité s'explique par le fait que les genres de discours sont une classe ouverte et évoluent au fur et à mesure que changent les pratiques sociales ; d'où l'intérêt pour le chercheur de retravailler les classements existants, mais aussi de suivre l'évolution des productions discursives qui président à l'émergence de nouveaux genres.

Nous avons d'ores et déjà été obligés de reconnaître l'inadéquation du terme de « classement » qui ne saurait se réduire, en analyse du discours, à une naïve opération de catégorisation effectuée sur la base de régularités linguistiques observées. De fait,

même si certains genres de discours partagent des traits linguistiques et ont même une organisation textuelle semblable, leur appréhension demeure très souvent anachronique et aboutit, dans bien des cas, à des regroupements sériels de textes rassemblés uniquement en fonction d'un faible critère de cohérence textuelle. Comme l'expliquent en effet J-C. Beacco et S. Moirand (1995 : 47), l'analyse textuelle des genres de discours implique « des risques d'artefact ou de circularité qui conduiraient à constituer une série de textes, sur la base de leur appartenance à un événement communicatif, pour démontrer l'existence d'apparentements linguistiques entre les textes, c'est-à-dire leur appartenance à une série. » En revanche, la problématique des genres gagne à être saisie sous un angle sociolinguistique/ethnolinguistique tenant compte de la variation des usages. Ce sont alors les membres d'une communauté linguistique qui « s'accordent » à classer les textes au travers de désignations censées constituer « une source de connaissance des pratiques langagières en usage dans une communauté de communication. » (*Ibid.*). Le genre apparaît ainsi comme le résultat de fonctionnements sociaux qui déterminent tant son émergence que son évolution dans un espace/temps délimité par des conditions de production et de réception-interprétation.

Ce courant ethnographique de la communication a considérablement influencé l'Analyse du discours où le genre est généralement appréhendé à partir de critères situationnels. Selon de tels critères, le genre « désigne des dispositifs de communication socio-historiquement définis. » (Maingueneau, 1996 : 68)<sup>18</sup>, mais susceptibles d'être retravaillés et re-catégorisés en fonction de variables extralinguistiques qui interviennent dans la communication et qui sont totalement indépendantes des régularités linguistiques observables dans le texte. Il en découle que tout en préexistant à l'énonciation, les genres de discours ne sont pas pour autant complètement normatifs et peuvent, de ce fait, être actualisés au sein de chaque acte d'énonciation. Cette dualité des genres de discours, à la fois soumis à la normativité et à la préexistence, mais toujours ouverts à la négociation au sein de la communauté qui les fait émerger, est bien soulignée par J.-M. Adam (2001) qui, de manière très claire et concise, invite à admettre la valeur normative des genres sans pour autant nier qu'un « flou catégoriel » puisse toujours exister au sein des textes.

---

<sup>18</sup> Maingueneau fait l'exemple du fait divers, de l'éditorial, de la consultation médicale, l'interrogatoire policier, le rapport de stage, etc.

Pour comprendre qu'en dépit des régularités imposées un flou catégoriel puisse entourer les textes réalisés, il faut considérer les genres comme des conventions prises entre deux principes plus complémentaires que contradictoires :

- Un *principe d'identité*, principe que l'on peut dire *centripète*, tourné vers le passé, la répétition, la reproduction et gouverné par des règles (noyau normatif).
- Un *principe de différence*, principe *centrifuge*, tourné, lui, vers le futur et l'innovation et déplaçant les règles (variation). Le facteur principal d'innovation est lié aux conditions même de chaque acte d'énonciation. La situation d'interaction avec ses visées ou buts entraîne l'énonciateur à respecter le principe d'identité ou à introduire des variations novatrices, à jouer tant avec la langue qu'intertextuellement et interdiscursivement avec telle ou telle catégorie générique disponible (Adam : 2001 :16).

Il en conclut que les genres de discours doivent être considérés comme *prototypiques*, « c'est-à-dire définissables en termes tendanciels (plus ou moins) plutôt que par des critères stricts. » (*Ibid.*)

De nos jours, le point de vue situationnel est le niveau d'appréhension qui fait le plus consensus dans la communauté scientifique. Nous y adhérons seulement en partie en raison de la « surdétermination cotextuelle »<sup>19</sup> qui caractérise généralement les productions écrites et *a fortiori* notre corpus. Il se trouve en effet que dans nos textes, la dimension contextuelle-situationnelle est très peu représentée et ne sera convoquée que par le biais de la situation d'énonciation au travers de laquelle les « auteurs » des publications organisent la mise en scène de la parole. De plus, dans notre corpus, les textes sont soumis à des normes rédactionnelles très strictes qui, comme on le verra d'ici peu (§4.5), tendent à codifier et à standardiser non seulement les genres, mais les structures linguistiques elles-mêmes.

Un autre niveau d'appréhension, dit fonctionnaliste, vise au contraire à rendre compte des visées en fonction desquelles les textes sont produits ou, comme l'écrit plus exactement Maingueneau (2002 : 278), de « l'acte de communication » vers lequel les productions textuelles sont orientées. Les analystes qui adoptent ce point de vue s'inspirent bien naturellement de Jakobson (1963) et de son célèbre schéma de la communication proposant 6 fonctions : référentielle, émotive, conative, phatique, métalinguistique et poétique. Sans adhérer à ce schéma, nous y ferons référence plus loin afin de mettre l'accent sur les limites que pose un tel modèle lorsqu'on envisage de s'en servir pour caractériser des genres.

---

<sup>19</sup> Nous empruntons l'expression à J-M. Adam (1999 : 38).

Le principe qui inspire, en revanche, notre appréhension des genres est d'ordre linguistique, et plus exactement énonciatif. Afin de mieux expliciter ce critère, il nous semble nécessaire d'anticiper quelques-unes des conclusions auxquelles nous allons aboutir plus loin. Nous allons défendre *infra* l'idée que les genres de discours ne se définissent pas toujours par un ensemble de propriétés formelles récurrentes. Il se peut, en effet, que pour certaines raisons, il ne soit pas possible d'isoler des traits linguistiques de surface suffisamment saillants pour caractériser un genre et le distinguer par rapport à d'autres. Cela ne revient pas évidemment à remettre en cause l'existence d'un lien étroit entre formes linguistiques et genres, que maintes études de corpus ont déjà largement théorisé et démontré. Il s'agit tout simplement de prendre conscience de la nature exceptionnellement homogène de nos genres et de déplacer l'analyse des unités formelles discriminantes du niveau de la scène générique, qui détermine les genres, au niveau des scénographies<sup>20</sup>. Autrement dit, les marques linguistiques de surface que l'on pourra relever dans le corpus auront comme finalité non pas de distinguer entre tel ou tel autre genre, mais de décrire les différents dispositifs que les auteurs des publications mobilisent pour mettre en scène leur parole.

#### ***4.2 Des types de textes aux genres***

L'analyse du discours a eu le mérite d'avoir relancé la réflexion autour de la notion de genre. On ne saurait pour autant nier l'apport heuristique de la linguistique textuelle qui, de son côté, a contribué à établir un certain consensus autour du concept de *genres textuels*, en prenant ses distances, au cours du temps, aussi bien avec les ambitions utopiques des « grammaires de textes » que vis-à-vis de la notion de « types de textes ». Cette dernière est encore largement représentée en didactique du FLE, mais elle est de fait incompatible avec les orientations actuelles en analyse du discours où il est plutôt question de types de pratiques sociodiscursives, voire de genres de discours.

En France, la linguistique textuelle, du moins telle que l'entend J-M Adam (1990 ; 1992 ; 1997 ; 1999), a de plus en plus tendance à se penser dans ses rapports avec l'analyse de discours. Son objet est le texte considéré non pas comme suite de phrases enchaînées, mais « comme unité signifiante, unité considérée dans sa singularité et son historicité d'événement communicationnel. » (J-M. Adam, 1999 : 28) Depuis les années

---

<sup>20</sup> *Infra*, §4.6.

80, Adam souligne l'inadéquation de l'idée de « types de textes » et met en garde sur les risques que comporte un tel classement. Bien que la typologisation textuelle s'explique par un souci de catégorisation spontané chez les interprétants, elle ne prend pas en compte l'hétérogénéité inhérente à tout texte. De même, l'attribution de certaines « étiquettes » comme narratif, argumentatif, descriptif, etc. relève d'une démarche didactique focalisée sur le rapprochement entre des textes semblables à partir de critères explicites, voire sur une appréhension seulement globale de la textualité. La théorie compositionnelle de la séquence élaborée par Adam cherche donc à pallier ces inconvénients, mais elle est apparue dès le début comme incompatible avec une idée de typologisation qui, au lieu de saisir la complexité des textes, neutralise les rapports de dominance interne entre les séquences. Cette théorie a marqué un tournant radical par rapport à la tradition anglo-saxonne, tradition, on le sait, très scrupuleuse quant à l'identification des typologies textuelles (niveau de la cohésion textuelle), mais peu soucieuse des agencements macrostructuraux internes à l'unité texte (niveau du « plan de texte »). Toujours est-il que cette évolution, dont les travaux de J-M. Adam ont marqué les étapes, était déjà présente dans quelques articles de la fin des années 80 spécifiquement consacrés aux typologies textuelles, mais dans lesquels on pouvait déjà repérer les traces de la transition vers une appréhension sociodiscursive de la textualité. Dans son article intitulé justement « Les typologies textuelles », A. Petitjean (1989) distingue entre trois types de classification : homogène, intermédiaire et hétérogène. Les classifications homogènes reposent sur une base typologique<sup>21</sup> unique et donnent lieu à des *types de textes*. Le nom de *types de discours* est en revanche réservé aux classifications s'appuyant sur une base typologique hétérogène, « mais dont le foyer classificatoire, essentiellement le mode énonciatif, l'intention de communication ou les conditions de production, rendent compte de la mise en situation des textes » (Petitjean, 1989 : 98). En dernier lieu, c'est en référence à une base typologique complètement hétérogène que Petitjean peut enfin parler de *genre* en employant alternativement le mot de *texte* et de *discours* selon que l'accent est mis respectivement sur sa construction séquentielle hétérogène ou bien sur l'un de ces trois repères : mise en situation, mode d'énonciation et visée communicationnelle.

---

<sup>21</sup> Petitjean (1989 : 95) définit une typologie comme « une construction savante qui possède trois paramètres : 1) une base typologique ; 2) Un domaine d'application caractérisé ; 3) Une description des formes de mises en rapport entre la base et le domaine d'application. »

Il est inutile d'insister davantage sur l'opposition type/genre. On sait que les deux concepts ne se recoupent pas et que, comme nous l'avons vu, ils relèvent d'une appréhension différente, textuelle pour la première et sociodiscursive/situationnelle pour l'autre. Il nous est toutefois apparu intéressant d'ouvrir cette fenêtre sur la linguistique textuelle afin, d'une part, de mettre l'accent sur un niveau d'appréhension qui se distingue par la précision de ses propos et la cohérence de ses méthodes et, d'autre part, de mieux expliquer le passage des types de textes aux genres.

### ***4.3 La dimension argumentative***

Les études contemporaines sur le genre sont dépositaires d'un double héritage : d'une part, il y a la communauté anglo-saxonne qui, s'appuyant sur une conception sociale du langage, a introduit le débat dans de nombreux courants, comme le mouvement ethnométhodologique, les analyses fonctionnelles et les approches conversationnelles ; d'autre part, le genre a fait l'objet d'études de la part d'un groupe important de sémiologues et de littéraires russes qui, dans la droite ligne des travaux de M. Bakhtine, se sont tout particulièrement intéressés à la dimension dialogique de la communication.

L'origine de cette réflexion remonte toutefois à l'Antiquité et ses fondements ont été posés par Aristote dans sa *Rhétorique*. Dans cet ouvrage fondateur, le philosophe présente la rhétorique comme un discours persuasif fondé sur la raison, il en illustre les différentes phases et associe le raisonnement (logos) à l'état d'esprit de l'auditoire (pathos) en accordant une place fondamentale à l'identité de l'orateur (ethos). À la fin du premier livre, il distingue trois genres de la parole publique : le genre délibératif, le genre judiciaire et le genre épideictique. Le premier s'exerce au sein de l'assemblée et vise à déterminer ce qu'il convient ou ne convient pas de faire. C'est un discours qui se propose de discerner le bien du mal et, sur la base de cette pondération, il invite l'auditoire à agir dans l'intérêt de la communauté. Le genre judiciaire s'exerce en revanche dans les tribunaux et vise à déterminer ce qui est juste et ce qui ne l'est pas. Le genre épideictique, enfin, a comme lieu institutionnel les cérémonies et vise à faire l'éloge ou le blâme d'une personne. Ce qu'il y a d'essentiel dans cette tripartition, c'est que chacun



de ces genres mobilise, en fonction de ses objectifs, des temps verbaux, des *topoi*<sup>22</sup>, des techniques d'argumentation et des preuves qui lui sont spécifiques.

La théorie aristotélicienne des genres est encore actuelle et peut s'avérer utile en analyse du discours, à condition toutefois que l'on ne s'en serve pas pour caractériser de manière péremptoire les pratiques discursives contemporaines. De fait, comme on l'a souvent fait remarquer, ce découpage « a éclaté dans le monde moderne » (C. Plantin in P. Charaudeau et D. Maingueneau, 2002) et sa structure tripartite a été remise en cause dès le moment où de nouveaux genres rhétoriques ont fait leur apparition (au Moyen-Âge, par exemple). Rien donc ne nous empêche de ramener notre corpus à l'un de ces trois genres, mais cette opération n'aura pas pour but d'établir une correspondance directe entre les publications de la Commission et les finalités de ces actes de parole, mais permettra tout au plus d'inscrire le discours communautaire dans une dominante rhétorique. Ceci dit, nous pouvons très généralement postuler que les publications de notre corpus présentent bon nombre de traits inhérents aux discours délibératifs. La raison de ce rapprochement est à chercher dans l'orientation argumentative de ces textes dont l'ambition, plutôt que de convaincre, est d'orienter subtilement le comportement des destinataires. De par leur caractère agissant, ces productions discursives non seulement informent les destinataires sur les visées programmatiques de la Commission, mais invitent ceux-ci à s'exprimer, à travers les sondages et d'autres formes de démocratie participative, afin de contribuer eux-mêmes à la mise en œuvre des politiques sociales.

Or, ce dont nous voudrions discuter dans cette section est justement cette façon du discours communautaire d'orienter les points de vue des destinataires tout en se présentant comme un discours à vocation informative. Comme nous avons en effet anticipé dans l'introduction, la préoccupation de la Commission européenne, plutôt que de renouer les liens entre les citoyens et les institutions<sup>23</sup>, est de faire en sorte que les destinataires se rassemblent autour de certaines valeurs communes comme la solidarité entre les peuples et le respect de la diversité. Cela ne revient pas évidemment à demander l'adhésion du citoyen à un modèle idéologique communautaire qui s'imposerait avec la force contre la liberté et l'autodétermination des peuples. Il s'agit plus simplement de

---

<sup>22</sup> C'est-à-dire, selon Anscombe, des « croyances présentées comme communes à une certaine collectivité.

<sup>23</sup> Objectif qui, comme on le verra dans le deuxième chapitre, n'est pas à exclure mais qui, selon nous, demeure minoritaire par rapport à d'autres priorités que nous allons aussitôt expliquer.

favoriser les bonnes pratiques auprès des destinataires et d'essayer de changer les mentalités au sein des formations sociales où la menace anti-démocratique est toujours présente. Dans l'introduction nous avons proposé l'exemple de la communauté LGBT en Hongrie, mais d'autres cas peuvent également être signalés. Songeons, par exemple, à la détermination avec laquelle l'UE s'est attachée, pendant l'année 2000, à donner un cadre juridique à la question de la discrimination, par l'adoption notamment de deux directives communautaires (cf. ch. 2). Cette sollicitude ne s'explique pas seulement par la nécessité de combler une lacune législative, mais elle est l'expression d'une volonté résolue de la Communauté face à une conjoncture politique extrêmement dangereuse. De fait, si l'on connaît quelque peu l'histoire récente des formations politiques européennes, on se souviendra de la montée en puissance du parti nationaliste autrichien, notoirement xénophobe, de J. Heider aux élections politiques de 1999. Cet événement a de toute évidence conditionné les stratégies politiques adoptées par les institutions européennes qui, face à ce danger, n'ont pu qu'accélérer un processus qui était déjà en cours d'acheminement. Ainsi, à l'instar des stratégies politiques de l'UE, les stratégies de communication aussi interviennent pour ramener les destinataires aux valeurs prônées par les traités. Il ne reste qu'à expliquer comment les publications de notre corpus favorisent l'identification à ces valeurs et développent chez le citoyens un sentiment d'appartenance à la communauté.

L'idée selon laquelle il existe des discours qui ne viseraient pas délibérément à convaincre l'auditoire, mais plus simplement à orienter ses points de vue est à la base d'un modèle de l'argumentation développé depuis une dizaine d'années par Ruth Amossy à l'Université de Tel-Aviv. Cette théorie, appelée de *l'argumentation dans le discours* afin de la distinguer de l'argumentation linguistique au sens d'Anscombe et Ducrot, dont elle partage toutefois de nombreux acquis (l'analyse des connecteurs, par exemple), se propose, dans le sillage tracé à la fin des années 50 par Ch. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca, de renouer les liens avec la rhétorique antique, réduite après Ramus à un art de l'ornement, en la ramenant à sa vocation première qui, d'après le projet aristotélicien originel, était d'engager la persuasion. S'appuyant sur l'idée que toute parole est nécessairement argumentative (Amossy, 2006 : 33), l'argumentation dans le discours distingue les discours à visée argumentative des discours à dimension argumentative. Les premiers sont relativement peu nombreux et tiennent aux prises de parole animées

par un projet avoué de persuasion (la prêche à l'église, la publicité, la plaidoirie, etc.) ; les seconds, en revanche, concernent les pratiques langagières qui « exercent une influence sans se donner pour autant comme une entreprise de persuasion » (*Ibid.*). L'article scientifique, le reportage, les informations télévisées, la lettre, la conversation quotidienne sont des exemples que R. Amossy range parmi les discours à dimension persuasive.

Les indices qui, dans notre corpus, témoignent de la dimension argumentative des publications de la DG Emploi sont nombreux. Pour ne citer que quelques-uns : les traces de l'affectivité repérables au sein du discours, les exemples de bonnes pratiques, la représentation de l'image de l'allocutaire, les structures concessives, la mise en scène fictive des couples questions-réponses (les questions indirectes), la délocutivité... L'hétérogénéité de ces faits, dont certains appartiennent à l'ordre de la langue alors que d'autres sont plus exactement ancrés à une appréhension plutôt discursive des faits langagiers, ne représente pas pour autant un obstacle à notre recherche qui, il n'est pas inutile de le rappeler, porte sur une appréhension sémantique et non pas argumentative du discours communautaire. Cela pour préciser que bien qu'ils ne soient pas un simple élément accessoire de notre étude, les acquis des théories de l'argumentation seront mobilisés dans ce travail pour mieux éclairer certains aspects liés à la construction du sens et de la référence en discours, mais dans nul cas ils ne feront l'objet d'un traitement spécifique. Dans la structuration et l'organisation de notre travail, cela revient à évoquer la question argumentative au fur et à mesure que nous avancerons dans notre analyse du corpus et en appui uniquement du traitement des exemples. Ces précisions étant faites, il ne reste maintenant qu'à nous pencher plus spécifiquement sur nos genres afin de tester les possibilités d'appréhension, mais aussi les limites de leur caractérisation au sein de notre corpus.

#### ***4.4 L'homogénéité formelle au prisme de l'hétérogénéité des genres***

La classification par « type de documents », que nous avons proposée au §2.1.2, visait à rendre compte de l'importance statistique de notre corpus sans pour autant prétendre à une description ponctuelle de chaque genre. Ce n'est pas sans crainte que nous allons maintenant nous confronter à ces dispositifs sociodiscursifs, en sachant que pour les cerner, il nous faudra éviter une répartition formelle trop rigoureuse, sous peine de

retomber dans les inconvénients du classement typologique. Toute notre difficulté repose en effet sur l'impossibilité de délimiter avec précision les frontières des genres sur la base de traits linguistiques empiriquement observables. Autrement dit, on ne saurait trouver dans le corpus des traits suffisamment représentatifs pour pouvoir attester de la spécificité de chacun de nos genres<sup>24</sup>. Cela va évidemment à l'encontre de l'idée que les genres se « reconnaissent » par un faisceau de traits communs et se distinguent les uns des autres par la spécificité de leurs propriétés formelles<sup>25</sup>. Un éditorial et une dissertation, par exemple, sont considérés comme sémiotiquement différents parce que chacun a ses propres normes rédactionnelles, donc des traits qui leur sont particuliers, que ce soit au niveau de la planification discursive (la structuration en parties), de la cohésion textuelle ou de l'orientation argumentative. Bien évidemment, nous n'affirmons pas le contraire. Toujours est-il qu'une analyse discriminante des genres n'est possible que si l'on s'appuie sur des résultats statistiques fiables. En parlant de types de textes, J-P. Bronckart (1985 : 77) écrit qu'une unité linguistique est suffisamment discriminante quand elle « est généralement présente ou relativement fréquente dans un groupe d'extraits et absente ou plutôt rare dans les deux autres. »

Or, ce n'est pas le cas dans notre corpus, où certains textes présentent des traits qui, au lieu d'être distinctifs de tel ou tel autre genre, se recourent systématiquement. Plus précisément, les unités que dans un premier temps, nous avons choisies pour « isoler » les genres, se sont avérées très peu discriminantes. Prenons, à titre d'exemple, le rapport et le guide à l'intention de X et comparons-les au magazine Agenda social. Ces genres sont constitués par des séquences fonctionnelles hétérogènes. Les rapports et les numéros du magazine se caractérisent par une dominante référentielle puisqu'ils informent le plus souvent les destinataires sur les activités de la Commission relativement à un domaine politique déterminé. Il peut s'agir, plus exactement, de comptes rendus de confé-

---

<sup>24</sup> La seule possibilité de pouvoir distinguer un genre par rapport à un autre est de nous en tenir exclusivement à une appréhension typographique de nos textes. Il est évident en effet qu'un guide et un rapport se distinguent par des propriétés typographiques différentes, le premier ayant un mode de composition plus dynamique (fréquence des alinéas, des énumérations, etc.), alors que les rapports se présentent généralement comme des blocs monolithiques homogènes. Il n'en reste pas moins qu'une telle appréhension dépasserait notre objectif d'analyse qui est plutôt d'insister sur les conditions et les modes de productions des genres, en portant une attention particulière, dans ce chapitre, à l'ancrage énonciatif de chaque dispositif de mise en scène de la parole.

<sup>25</sup> Idée, par ailleurs, que nous avons déjà partiellement remise en cause en §4.1 lorsque, sans jamais nier la normativité des genres, nous avons précisé que ceux-ci ne peuvent pas uniquement se définir par des traits formels communs, mais doivent tenir compte de la situation de production et de réception des discours.

rences, de programmes communautaires dont on vise à exposer les résultats, mais aussi de bilans d'étape qui insistent tant sur les objectifs atteints que sur les mesures adoptées pour faire face, à l'avenir, à de nouveaux défis. Quant aux guides, ils visent généralement un public déterminé et, contrairement aux rapports, ils fournissent des indications relativement à la réception des directives communautaires, à la mise en œuvre de bonnes pratiques, voire à la participation active des acteurs sociaux à la gouvernance. Ils se caractérisent donc par des séquences à dominante conative<sup>26</sup>. Or, tous ces genres partagent un même trait linguistique : ils comportent tous une accumulation de verbes d'action à l'infinitif, placés le plus souvent dans les titres des sections ou des paragraphes. Dans les exemples qui suivent, il sera question de démontrer que non seulement ce trait linguistique ne peut être spécifique de l'un ou l'autre de ces genres, mais aussi qu'il ne s'associe à aucune fonction précise.

(3)

### ***Rapports (R33 ; R8)***

**Susciter** une conscience plus aiguë et une meilleure compréhension de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces dernières années, l'engagement politique en faveur de l'égalité des sexes s'est accru, tant au niveau européen que dans les États membres. Cet engagement *doit* encore se transformer en actes et en avancées concrètes dans tous les États membres. Pour cela, les acteurs concernés *doivent* connaître et comprendre les facteurs d'inégalités, et les outils et mécanismes permettant de les réduire. Il est essentiel de disposer des ressources et des structures nécessaires, et d'une meilleure capacité d'action en faveur de l'intégration de l'égalité des sexes.

**Comprendre** que l'inclusion de l'égalité hommes/femmes n'est pas seulement une option

La lutte contre la discrimination de genre est un principe fondamental de toutes les actions d'égalité. Les syndicats *doivent* vérifier que le concept est parfaitement compris et que la question de genre n'est pas mise à part mais *doit* être incluse dans la lutte contre toutes les autres formes de discrimination. *Il faut* donner plus d'importance à l'égalité hommes/femmes, non seulement au niveau européen mais aussi sur le plan national, de manière à la placer au centre de la formation et de la sensibilisation des syndicats.

---

<sup>26</sup> Nous croyons parler à juste titre de « dominantes fonctionnelles », car il est désormais généralement reconnu que les discours mobilisent plusieurs fonctions à la fois.

## ***Guides (G19)***

### **Postuler un emploi**

Lorsque vous avez trouvé une offre d'emploi intéressante, il est temps de préparer votre candidature. La lettre d'accompagnement sert à vous présenter auprès de l'employeur, de même que votre CV. N'oubliez pas que la première impression de l'employeur dépend de cette lettre. Indiquez en quelques mots le poste qui vous intéresse, pourquoi vous postulez et ce que vous pourriez apporter à l'entreprise.

### **Déménager à l'étranger**

Imaginons que vous ayez réussi votre entretien et qu'on vous ait proposé un emploi. Vous pouvez commencer à préparer votre déménagement dès que vous avez signé votre contrat. Que vous partiez seul ou en famille, vous devez être au courant de certaines formalités à accomplir lorsque vous quittez votre pays :

*assurez-vous* d'avoir légalement et correctement résilié tous les contrats avec vos prestataires de services : logement, eau, gaz, téléphone, internet, télévision, etc. Cela peut également concerner vos comptes bancaires et vos assurances (généralement pour un séjour de très longue durée ou une installation définitive dans le pays d'accueil) ;

*informez*, le cas échéant, l'autorité locale compétente que vous vous installez à l'étranger ;

*avertissez* tous les organismes ou institutions avec lesquels vous êtes généralement en relation de votre changement d'adresse postale ;

*prévenez* l'administration fiscale de votre pays d'origine que vous quittez celui-ci.

*Pensez également* :

à avoir en votre possession un passeport et/ou une carte d'identité valides pour vous-même et les membres de votre famille ;

à vous munir d'un visa pour vous-même et/ou les membres de votre famille si vous n'êtes pas ressortissants de l'UE.

## ***Magazine Agenda social (As10)***

**a) Assurer** des conditions équitables pour tous partout dans le monde. Les objectifs sociaux et économiques ne sont pas incompatibles.

**b) Rester** en bonne santé lors des voyages en Europe. La carte européenne d'assurance maladie facilite l'accès aux soins médicaux quand un problème de santé survient durant un voyage à l'étranger.

D'abord, il apparaît clairement dans les exemples que tous ces actes de langage n'ont pas la même force illocutoire. Les occurrences (en gras) tirées des rapports ont une fonction injonctive, en ce qu'elles posent des « obligations » que les institutions européennes ainsi que les acteurs sociaux sont censés satisfaire en vue d'un objectif. Autrement dit, elles prévoient l'adoption d'un comportement conforme aux attentes de l'UE. En témoignent les nombreuses occurrences (en italique) de verbes modaux comme *falloir*, *devoir*. En revanche, lorsqu'ils sont employés dans les guides, les verbes d'action à l'infinitif ont toujours une fonction instructive<sup>27</sup>, c'est-à-dire ils donnent des indications relativement à des opportunités à saisir ou à des démarches à suivre<sup>28</sup>. Combinés avec les impératifs, ces verbes confèrent à ce genre une organisation macrotextuelle qui le rend sémiotiquement proche des « modes d'emploi ». Deuxièmement, nous constatons la non-correspondance entre forme linguistique et fonction. Alors que les infinitifs des guides s'insèrent, de manière cohérente, dans des séquences à dominante conative<sup>29</sup>, dans les rapports, tous les verbes d'action ayant une valeur injonctive s'insèrent en revanche dans une séquence référentielle où il est question soit de décrire la situation économique actuelle et les mesures nécessaires pour l'améliorer, soit d'exposer des résultats déjà obtenus.

Mais plus que toute autre chose, il nous importe ici d'établir si un ensemble de traits spécifiques comme nos verbes d'action à l'infinitif, avec telle ou telle autre fonction, peuvent constituer, en tant que formes régulières, une condition suffisante pour caractériser un genre, et ce non pas dans l'espace relativement étroit d'un corpus, mais dans l'ensemble des formations discursives où ce genre peut figurer, voire dans l'univers hétéroclite de l'interdiscours. Nous ne le pensons pas. Chaque formation sociale a ses règles de catégorisation et peut remettre en cause des traits que l'on tient généralement pour acquis. Les rapports, par exemple, se caractérisent généralement par l'effacement

---

<sup>27</sup> Pour bien préciser notre terminologie, il faut distinguer entre les termes « instructif » et « instructionnel ». Le premier renvoie, selon nous, à tout ce qui est de l'ordre du conseil, de la suggestion, alors que le deuxième tient à l'expression de l'obligation. En linguistique textuelle, les textes instructionnels sont aussi appelés programmatifs et injonctifs.

<sup>28</sup> Nous nous contentons ici de démontrer comment la force illocutoire des verbes d'action à l'infinitif varie selon qu'ils sont employés dans les rapports ou dans les guides. En appui de cette hypothèse, nous fournirons dans le chapitre 3, §2, d'autres explications plus convaincantes, en abordant de plus près la question des modalités (déontiques et aléthiques). Ces exemples porteront sur les tours impersonnels *il est nécessaire que*, *il est indispensable que*, etc., qui, tout en relevant à plein titre de la modalité déontique, n'expriment pas vraiment une obligation.

<sup>29</sup> Étant donné que les instructions, tout comme les ordres, sollicitent toujours une réponse et visent idéalement à produire certains effets perlocutoires chez les destinataires.

énonciatif du scripteur, mais il se peut, comme dans l'exemple suivant, qu'un énoncé de balisage (en gras) suffise à marquer linguistiquement la présence d'un locuteur :

- (4) Un facteur commun des études portant sur la discrimination multiple est l'approche juridique et l'évaluation de la discrimination et du droit sur l'égalité de traitement. La recherche se concentre sur l'analyse et l'approche intersectionnelles de la discrimination multiple et de son traitement. **Comme nous l'avons déjà souligné**, la principale critique adressée à la législation antidiscrimination est la prise en charge d'un seul motif de discrimination. (R44)

De la même manière, chaque époque imprime sa marque particulière aux genres qu'elle voit émerger. Ainsi, établir l'évolution diachronique d'un genre revient à considérer nécessairement les changements sémantiques dont il a fait l'objet au cours du temps et qui sont gravés en lettre d'or dans l'archive. Il suffit de songer à certains genres comme le pamphlet, la chronique, etc., et à la diversité des normes régissant leur rédaction à différentes époques.

Chercher des régularités en vue de « codifier » les genres s'avère inutile aussi pour une autre raison. Dans le cas des rapports et des guides, nous avons vu qu'un même trait linguistique de surface peut assumer d'un genre à l'autre des fonctions différentes. Il se peut encore que des fonctions différentes renvoyant à la même forme linguistique coexistent au sein d'un même genre. Pour rester sur le même exemple, remarquons que dans le magazine *Agenda social*, les verbes d'action à l'infinitif se recoupent fréquemment aussi bien avec une valeur déontique qu'instructive. Dans l'exemple a, le verbe « assurer » marque un engagement de la communauté vis-à-vis de ses membres, une obligation que la compatibilité des objectifs sociaux et économiques permet d'envisager comme potentiellement réalisable. L'infinitif de b vise, en revanche, à instruire les destinataires relativement à la reconnaissance de leurs droits à l'étranger. Il est dans ce cas employé avec ellipse de l'adverbe *comment* qui est toujours antéposé aux infinitifs ayant cette fonction. À la lumière de ces considérations, en quoi des traits linguistiques pourraient-ils être représentatifs d'un genre ? Il apparaît de plus en plus actuel ce que F. Rastier affirmait en 1999 lorsqu'il écrivait :

Il semble qu'aucune typologie de textes fondée sur des critères définis indépendamment des genres (comme oral vs écrit, public vs privé, etc.) n'a permis d'isoler des genres [...] La question sera tranchée quand on aura produit des faisceaux de critères stables et cohérents, indépendants de toute connaissance préalable de genres et des discours, qui ne recoupent ni les genres ni les discours, et qui



aient une pertinence théorique et pratique. Alors - le défi est lancé -, la théorie des textes sera devenue indépendante de la théorie des genres. (B. Pincemin, F. Rastier, 1999 : 97)

Pour mieux contextualiser cette citation, précisons que Rastier entend, par ces mots, établir des frontières précises entre la typologisation textuelle et la théorie des genres. Il insiste tout particulièrement sur le fait que le genre se caractérise par la cohésion d'un faisceau de critères aussi bien sur le plan du signifiant que sur celui du signifié, corrélation à laquelle il donne le nom de *semiosis textuelle*. Rappelons encore une fois que notre propos n'est pas de nier cette corrélation, mais il semble impossible de l'appliquer sans difficulté à notre corpus. Attribuer, comme le dit Rastier, un faisceau de critères stables et cohérents à un genre est possible dans la mesure où cet effort n'est pas entravé par un obstacle linguistique ou extralinguistique limitant de fait toute possibilité de pouvoir isoler des différences. Dans notre corpus, cet obstacle est représenté par l'extrême codification à laquelle est soumise la rédaction des publications générales de l'UE. La section suivante servira à mieux préciser ce point.

#### ***4.5 Le code de rédaction, entre standardisation et légitimité***

Nous nous sommes limités jusqu'à présent à relever dans notre corpus le manque de traits spécifiques à nos genres, mais rien n'a été dit jusqu'ici sur les raisons de cette quasi-identité formelle des structures linguistiques. L'Union Européenne s'est dotée, depuis 1993, d'un code d'autorégulation assez strict quant à la composition de ses documents. Ce code de rédaction interinstitutionnel est issu d'un effort de standardisation linguistique et typographique conçu pour faciliter la rédaction des publications dans chacune des 23 langues officielles de l'Union européenne. L'actuel directeur général de l'Office des publications, Martine Reicherts, écrit dans l'avant-propos à l'édition qui vient de paraître en 2011 :

Vingt-trois communautés linguistiques sont parvenues à établir un schéma de travail commun, garantissant par là une stabilité de l'image que les institutions de l'Union européenne veulent donner au citoyen. Facteur de cohésion entre les différents groupes linguistiques, mais aussi entre les institutions, organes et organismes décentralisés qui se sont multipliés ces dernières années, cet ouvrage démontre que le multilinguisme n'est pas nécessairement source de disparité. L'Europe veut répondre à tous et est parvenue avec cet outil à unir ses ressources linguistiques pour faire de cette apparente disparité un facteur d'union incomparable entre tous ceux qui sont appelés à intervenir dans les textes émis par l'Union européenne.

Le code fixe non seulement les normes relatives à la composition typographique de chaque publication<sup>30</sup>, mais consacre une partie aux conventions linguistiques communes à toutes les langues ainsi qu'aux règles spécifiques à la langue de rédaction. Il ne fait toutefois aucune mention de nos genres, mais se limite à distinguer sous le terme de « typologie » trois sortes de documents : (1) les monographies ; (2) les ressources continues (publications en série et ressources intégratrices permanentes, comme les bases de données) ; (3) les documents qui combinent les propriétés de l'une et de l'autre catégorie. Les premières sont des publications non périodiques élaborées à l'aide de supports matériels différents (livres reliés en un ou plusieurs volumes, livres électroniques, cd-rom, DVD, etc.). Leur parution constitue un événement unique et même lorsqu'elles sont publiées en fascicules ou en volumes distincts, elles doivent être considérées comme un « tout ». À l'exception de ces quelques études monographiques, toutes les publications que comporte notre corpus sont des ressources continues, et plus exactement des publications en série, publiées avec une certaine périodicité et presque toujours dans la continuité des livraisons antérieures ; c'est bien le cas non seulement des numéros du magazine *Agenda social*, des rapports, des brochures, mais aussi des bandes-dessinées<sup>31</sup> qui, conçues sur le modèle du feuilleton, racontent les expériences personnelles de personnages dont on peut suivre les histoires au fil du temps. Ceci dit, nous n'insistons pas sur les contraintes que pose le code de rédaction interinstitutionnel puisqu'il ne contient pas d'informations pertinentes pour notre propos qui, rappelons-le, est de décrire autant que possible les genres de notre corpus<sup>32</sup>. Il était toutefois nécessaire de l'introduire pour au moins deux raisons. D'abord, parce que, comme nous avons expliqué au début de ce paragraphe, il fallait rendre compte des raisons de l'homogénéité formelle de nos textes et, deuxièmement, parce que la problématique de l'uniformisation dont il vient d'être question en appelle une autre non moins importante, celle de l'autorité censée légitimer les genres de discours.

---

<sup>30</sup> Composition qui change évidemment d'un genre à l'autre, mais que, comme nous venons d'établir ci-dessus, nous ne retenons pas comme pertinente pour notre analyse. Rappelons en effet que notre intérêt porte uniquement sur les structures formelles de la langue qui, elles, se caractérisent, comme nous venons de voir dans l'exemple 3, par une homogénéité plus forte que celle des modalités de compositionnalité typographique.

<sup>31</sup> Qui ne feront pas l'objet de cette thèse, mais dont l'investigation peut s'avérer très intéressante du fait notamment des implications sémiologiques qui les distinguent des publications de notre corpus.

<sup>32</sup> On y trouvera en revanche des informations relatives à la préparation des documents (composition, mise en page et correction des manuscrits, numéros identifiants, etc.) et à la structure d'une publication (couvertures, illustrations, citations, etc.).

Il revient à cette autorité de fixer les critères de légitimation en fonction de ses propres visées communicationnelles et des possibilités d'« exploitation » qu'offrent les genres. Ainsi, pour informer un vaste public sur un certain sujet, la Commission optera pour la publication de dépliants et de brochures plutôt que de livrer des monographies thématiques. De la même manière, pour assurer la diffusion de bonnes pratiques chez les destinataires, elle aura plutôt tendance à préférer les guides. Il se peut, entre autres choses, que de nouveaux genres fassent leur apparition dans la mesure où l'autorité les reconnaît comme pertinents à ses finalités. C'est le cas, par exemple, des bandes dessinées, absentes dans les publications antérieures à 2010, que la Direction « Emploi, affaires sociales et inclusion » a introduit afin d'informer les citoyens sur les programmes financés par le fond social européen.

Reconnaissons que le concept d'autorité fait chez nous l'objet d'une extension sémantique considérable et se prête à une interprétation utilitariste. Nous distinguons, en effet, entre l'instance de validation exogène censée porter un jugement sur la *valeur* d'un texte<sup>33</sup> et une instance productrice, endogène, qui, indépendamment de la valeur que la tradition reconnaît aux genres, donne droit de cité aux textes conformes à ses attentes alors qu'elle en écarte d'autres moins pertinents. Il nous importe encore de distinguer entre deux instances de validation internes à cette dernière : la première, dite *institutionnelle*, est représentée par le comité interinstitutionnel. Ce comité rassemble les représentants généraux de chaque institution européenne et est co-responsable, avec les groupes linguistiques interinstitutionnels et la section de coordination générale du Code de rédaction, du processus d'harmonisation linguistique d'où est issu le code interinstitutionnel ; la deuxième, que nous appelons *auctoriale*, est en revanche constituée par les services d'auteurs. La mission de ces services est d'adresser les demandes de prestation à l'Office des publications pour le compte de l'organisme ou de l'institution au sein desquels ils exercent leur activité. Il revient à eux de statuer sur la légitimité de tel ou tel genre, mais aussi de choisir entre telle ou telle stratégie de mise en scène de la parole.

---

<sup>33</sup> Celle, par exemple, qui tend à légitimer les genres littéraires par opposition aux genres moins « prestigieux ».

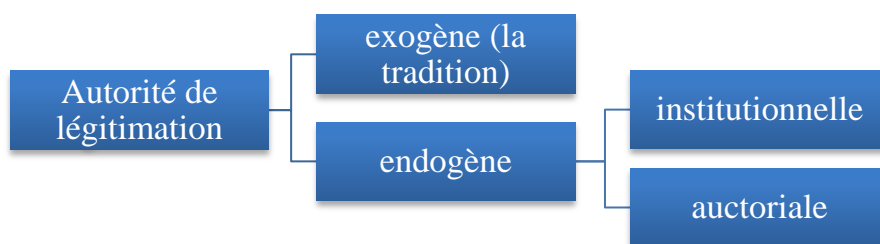


Fig. 6 – L'autorité de légitimation

#### 4.6 La mise en scène de la parole

Il sera question dans ce paragraphe de mettre l'accent sur les propriétés formelles qui caractérisent chaque scène d'énonciation construite dans et par le discours. Comme nous avons expliqué plus haut, l'absence de traits cotextuels suffisamment discriminants ne représente pas un obstacle à notre appréhension des genres, à condition bien entendu que l'on adopte un point de vue *descriptif*, plus soucieux de cerner les modes de fonctionnement des dispositifs énonciatifs que de délimiter les frontières entre les genres (point de vue dit *normatif*). La notion de scénographie est attestée chez Maingueneau dès 1991 où elle est convoquée afin de mettre l'accent sur la ritualité énonciative de l'archive. Ensuite, Maingueneau la reprend dans sa tripartition de la scène d'énonciation en scène englobante, scène générique et scénographie.

La scène englobante tient aux *types de discours* (politique, institutionnel, religieux, scientifique, etc.) et a pour fonction de « définir le statut des partenaires et un certain cadre spatio-temporel. » (Maingueneau 2000 : 70) Il s'agit bien évidemment d'un niveau d'appréhension assez général, mais qui permet à l'interprétant de se situer par rapport à des points de repères globaux comme, par exemple, le public vers lesquels les discours sont orientés et la tenue institutionnelle de la source énonciative (ce qui revient à dire, comme l'écrit Maingueneau, à quel titre le discours interpelle le lecteur (*Ibid.*)). Dans notre corpus, le type de discours qui définit la scène englobante est le « discours institutionnel ». Compte tenu toutefois du flou catégoriel qui entoure cette dénomination, du fait notamment de la multiplicité des genres et des modes de production, aussi bien écrits qu'oraux, qu'elle implique, nous avons plus pertinemment choisi de

parler de *discours communautaire* pour désigner l'ensemble des productions discursives des institutions européennes, y compris celles de la DG Emploi de la Commission européenne qui constituent notre objet de recherche.

La scène générique concerne en revanche les *genres de discours* et, plus spécifiquement, les paramètres socio-discursifs qui les déterminent comme la visée communicationnelle, le support matériel et le mode de circulation. Cette scène d'énonciation permet de fixer des variables suffisamment précises pour caractériser nos genres de discours. Toujours est-il que c'est la scénographie qui nous fournit le cadre opératoire pour analyser les traits formels repérables à la surface de nos textes.

La scénographie peut se définir comme le dispositif de mobilisation de la parole mise en place par l'énonciation au fur et à mesure de son développement. Comme le remarque D. Maingueneau, elle n'est pas un simple décor, mais permet à l'acte énonciatif de se préciser et de se légitimer en même temps. Suivant ses termes, la scénographie est :

*à la fois ce dont vient le discours et ce qu'engendre ce discours ; elle légitime un énoncé qui, en retour, doit la légitimer, doit établir que cette scénographie dont vient la parole est précisément la scénographie requise pour énoncer comme il convient, selon le cas, la politique, la philosophie, la science, ou pour promouvoir telle marchandise... (D. Maingueneau, 2000 : 71)*

Il est clair que la scénographie n'est pas choisie seulement en fonction du propos communicationnel que vise l'acte d'énonciation, mais aussi pour son orientation argumentative. Ainsi, choisir de mettre en scène des interviews revient pour l'auteur de la publication à sélectionner, parmi d'autres « stratégies » de mobilisation de la parole également possibles, le dispositif énonciatif le plus adéquat à gagner l'adhésion du lecteur. De même, les exemples de bonnes pratiques, dans un rapport, s'avèrent utiles pour informer les destinataires à propos des objectifs atteints, mais aussi pour orienter le regard des acteurs sociaux en les poussant à faire davantage à l'avenir. Il est vrai qu'un genre comme le rapport n'est pas censé produire des scénographies très variées ; on parle en ce cas de genres *rituels*. Il n'en reste pas moins que, dans notre corpus, certains des rapports admettent des scénographies qui dérogent aux schémas traditionnels comme, par exemple, les entretiens, les encadrés spécificationnels (tels que les « saviez-vous ? »), les témoignages.

D'une manière analogue, alors que certains guides s'en tiennent traditionnellement à leur scène générique didactique, d'autres apparaissent moins règlementés, libres des contraintes que posent les scènes englobante et générique<sup>34</sup>. Ainsi, dans le guide intitulé « Comment éviter ou réduire l'exposition des travailleurs au bruit », la scénographie est toujours la même et relève, pour reprendre la tripartition classique des genres rhétoriques, du genre délibératif. Divisé en 9 chapitres, ce guide repropose de manière protocolaire le même dispositif de parole focalisé d'abord sur la présentation de la législation européenne en la matière et, ensuite, sur les problématiques liées aux possibles risques sur le lieu de travail et aux solutions de prévention envisageables. Ce schéma est rituellement soumis à l'alternance régulière de paragraphes soulignés en gras, exemple pratiques, tableaux, images explicatives<sup>35</sup>. Il en va tout autrement dans les guides à l'intention des demandeurs d'emploi et des employeurs où, en plus des paramètres traditionnellement fixés par la scène générique, ce genre mobilise d'autres formes de mise en scène de la parole : les témoignages, par exemple.

La relative stabilisation des dispositifs énonciatifs mis en œuvre dans nos publications nous autorise à classer les genres de notre corpus parmi les genres institués de mode (2) tels que les définit Maingueneau 2004. Dans cet article, l'auteur revient, afin de la remanier, sur son ancienne catégorisation entre genres auctoriaux, routiniers et conversationnels. Plus exactement, il réduit cette tripartition aux seuls genres conversationnels et *institués*, ces derniers englobant les genres auctoriaux et routiniers. Il distingue quatre modes de genres institués :

- Genres institués de mode (1) : très peu sujets à variation, entièrement conformes aux contraintes de la scène générique ;
- Genres institués de mode (2) : genres qui suivent une scénographie habituelle tout en admettant des exceptions. C'est bien le cas de nos publications qui sont

---

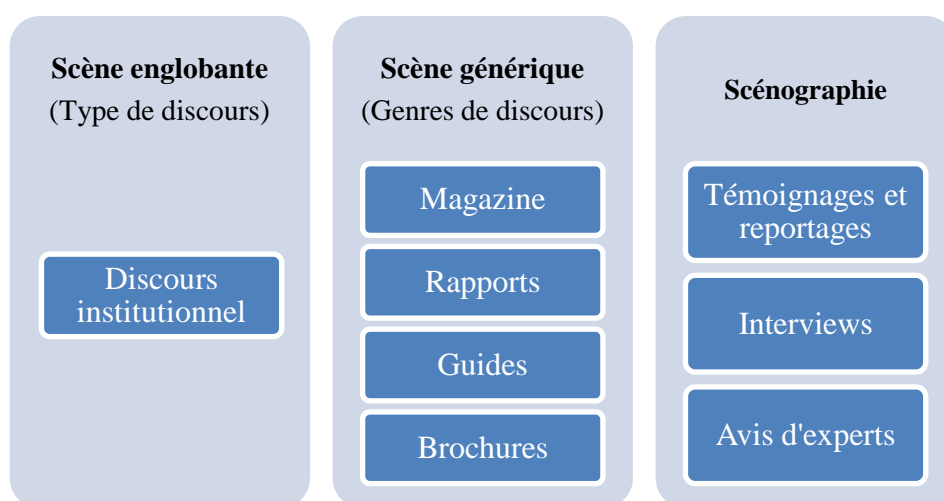
<sup>34</sup> C'est en ce sens que Maingueneau affirme que « la scénographie n'est pas imposée par le type ou le genre de discours, mais instituée par le discours même. » (Maingueneau in D. Maingueneau & P. Charaudeau 2002 : 516)

<sup>35</sup> Trait à la fois nécessaire (pour des raisons d'économie linguistique) et typique des discours non seulement communautaire, mais aussi politiques et institutionnels, la ritualité énonciative se manifeste aussi bien au niveau générique qu'à celui des plans de textes et des énoncés particuliers. Dans une mesure encore plus fréquente, la ritualité intéresse une multiplicité de faits phraséologiques (slogans, petites phrases, etc.), collocations, syntagmes simples et complexes, mots pris singulièrement. La centralité de cette question nous a amenés à envisager un chapitre entièrement consacré à l'analyse formulaire d'expressions et d'unités lexicales faisant l'objet d'une stabilisation énonciative en contexte.

soumises à des contraintes compositionnelles préétablies, mais qui, à l'occasion, peuvent présenter des scénographies qui s'écartent des modèles *a priori*<sup>36</sup> ;

- Genres institués de mode (3) : ce sont les genres ayant une visée argumentative significative, comme les publicités qui font souvent appel à des scénographies originales pour emporter l'adhésion du public ;
- Genres institués de mode (4) : ce sont des genres qui « sont par nature 'non saturés', des genres dont la scène générique est prise dans une complétude constitutive. C'est à un auteur pleinement individué qu'il revient d'autocatégories sa production verbale. » (Maingueneau 2004 : 113)

Parmi les scénographies que nous avons retenues pour l'analyse suivante figurent les témoignages, l'avis des experts, les interviews et les reportages. Afin de repérer les formes linguistiques qui les caractérisent, nous avons créé un sous-corpus exploratoire constitué de 3 fichiers au format .txt, que nous avons par la suite parcourus à l'aide du logiciel de statistique textuelle *Ant Conc*<sup>37</sup>.



**Fig. 7 – Les scènes de l'énonciation**

<sup>36</sup> Les scénographies que nous allons analyser *infra* sont en effet mobilisées dans un nombre limité de publications. Certains de ces documents, en effet, suivent les schèmes compositionnels établis par la scène générique, alors que d'autres, souvent destinés à diffuser de bonnes pratiques auprès des parties prenantes, ont recours à des scénographies plus originales.

<sup>37</sup> Sur les modalités de délimitation et de construction de ce corpus de travail, cf. *supra*, §2.2.1.

Nous convenons que les scénographies indiquées dans la figure 7 sont des genres de discours comme les autres et que deux d'entre eux sont propres à l'écriture journalistique (reportages et interviews). On ne saurait pour autant les confondre avec les genres de la scène générique au sein desquels ces scénographies se recoupent systématiquement. Ainsi, les interviews, auxquelles les rédacteurs du magazine *Agenda social* consacrent régulièrement une rubrique, se retrouvent aussi dans d'autres types de documents. Parallèlement, les témoignages, qui dans le corpus font souvent l'objet d'une publication à part, indépendante des autres genres, figurent également dans les rapports et dans les guides sous la forme d'encadrés. Voilà pourquoi nous avons estimé pertinent de :

- a) ne pas assimiler ces genres à la scène générique, mais de les considérer simplement comme des stratégies issues de l'énonciation afin de transmettre un message de manière plus originale.
- b) relever les propriétés formelles au niveau des scénographies et non pas à celui de la scène générique. Il est évident, en effet, que si les genres partagent souvent les mêmes scénographies, ils partagent corrélativement les mêmes formes verbales, le même ancrage énonciatif, etc. D'où l'inutilité d'un classement visant à distinguer un genre par rapport à l'autre.

Les témoignages sont un dispositif de mise en scène de la parole qui tient une place considérable dans notre corpus. Un témoignage peut se définir comme un discours tenu par un sujet, généralement interrogé par un tiers, dont les propos sont restitués intégralement et sans aucun remaniement. Contrairement aux interviews, les témoignages ne laissent aucune trace de l'interaction entre le témoin et le rapporteur. De plus, alors que les interviews sont le plus souvent ouvertes aux changements topiques<sup>38</sup>, les témoignages, en revanche, sont généralement focalisés sur une problématique précise que le témoin s'attache à éclairer sous un angle de vue tout à fait subjectif et par le filtre de son expérience personnelle<sup>39</sup>. Un des traits constitutifs du témoignage est la véridicité des propos. À l'exception du discours publicitaire où ils sont souvent créés de toute pièce, les témoignages, dans notre corpus, ne sont presque jamais le produit d'une fiction. Cette fidélité aux propos restitués ne diminue en rien le potentiel argumentatif du té-

---

<sup>38</sup> Nous allons mieux préciser *infra* la différence entre topique et thème.

<sup>39</sup> Il s'agit donc dans les termes de M. Burger (2008) d'un discours egocentré par opposition à celui allocentré qui caractérise l'avis d'expert.



moignage qui est renforcé par l'ajout de compléments visuels authentiques. C'est le cas des photos qui représentent réalistement les témoins dans la quotidienneté de leurs gestes. Ces repères, accompagnés d'histoires parfois émouvantes de réussite humaine et professionnelle, créent une sorte de connivence avec les lecteurs et favorisent la diffusion de bonnes pratiques. Aussi, insérés dans des rapports traitant de la discrimination professionnelle, les témoignages contribuent non seulement à sensibiliser les destinataires en leur donnant une idée précise des catégories potentiellement à risque, mais servent aussi à leur faire savoir ce que l'Union peut concrètement faire pour assurer la reconnaissance de leurs droits. Dans notre sous-corpus, nous avons relevé deux types de témoignage. Au premier, nous donnerons le nom de *témoignage situationnel* alors que nous parlerons plus exactement de *témoignage narratif* pour l'autre. Cette différence recoupe en quelque manière la distinction benvenistienne entre discours et récit. Le témoignage situationnel est ancré dès le début dans la situation d'énonciation : les formes verbales sont le présent, le passé composé, l'imparfait, le futur. Dans le témoignage narratif, en revanche, les propos des témoins s'insèrent dans des séquences diégétiques où c'est le passé simple qui domine<sup>40</sup>. En voici un exemple :

- (5) Mais ses parents **divorcèrent** alors qu'elle avait 9 ans, et elle **déménagea** à Reims avec sa mère, qui se **remaria**. Lorsque son grand-père, une véritable force de cohésion qui maintenait l'union de la famille formée par Audrey et ses deux sœurs, **décéda** en 2001, les choses devinrent beaucoup plus difficiles. « J'ai beaucoup souffert à cette époque. Mon père *venait* me chercher un weekend sur deux, mais mon beau-père *voulait* assumer un rôle de père, ce que je *refusais*. Je ne m'*entendais* pas du tout avec lui », se *souvient*-elle. « J'*avais* un caractère fort et je lui *répondais*. Je le *regrette* aujourd'hui. Avec le recul, je *comprends* ce qu'il voulait faire. Il voulait nous aider. » (Pub10)

La troisième personne figure rarement dans les témoignages situationnels, ne serait-ce que pour introduire des tours impersonnels (*il faut, il existe, il est clair que, etc.*). À l'inverse, les témoignages narratifs présentent de très nombreuses occurrences de la non-personne (employée pour *référer* à des « objets du monde ») ainsi qu'une densité importante de nominalisations anaphoriques. Il est inutile d'insister sur la place du *je* dans les témoignages. Il est bien évident que, dans un dispositif de parole mettant au centre le sujet énonciateur, l'inscription de la subjectivité dans le discours se fasse avant

---

<sup>40</sup> Le repérage des formes de morphologie verbale se fait dans notre logiciel à travers les expressions régulières qui permettent, entre autres choses, d'isoler des suffixes et des préfixes.

tout par l'emploi de la première personne. Beaucoup plus intéressant, nous semble-t-il, est de relever dans le texte les occurrences de *vous*. Comme le rappelait É. Benveniste (1974 : 82), l'énonciation implique toujours un *je* et un *tu* qui sont les seuls pronoms pouvant assumer le rôle de « personne » alors que la troisième en est exclue<sup>41</sup>. Il en va de même pour le *nous* et le *vous* qui, d'après Benveniste, ne représentent pas la forme plurielle des deux premières personnes, mais une dilatation de celles-ci<sup>42</sup>. Dans notre corpus, le *vous* n'est jamais employé pour s'adresser à l'allocutaire<sup>43</sup> (ce qui peut être le cas dans les interviews), mais résulte presque toujours d'un emploi générique, comme dans les énoncés suivants où il apparaît comme une variable indéfinie (s'agit-il du rapporteur ? du lecteur de la publication ? du citoyen ?)

(6) À Paris, même si **vous** rencontrez des gens quand **vous** sortez, il **vous** arrive de **vous** sentir seul. Et ici, être seul, c'est vraiment être seul. (Pub23)

(7) Mon mari n'a pas eu le moindre problème puisqu' il parlait allemand. Moi par contre, j'ai dû apprendre l'allemand très rapidement. Il est impossible de survivre à l'étranger sans connaître la langue du pays. **Vous** vous retrouvez dans la situation d'un tout jeune enfant : **vous** comprenez peut-être quand on **vous** parle, mais **vous** n'êtes pas capable de répondre ! (Pub 23)

Le reportage est un genre de l'écriture journalistique qui se caractérise, comme les témoignages, par le caractère véridique de l'information transmise ; c'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons choisi de traiter l'un et l'autre simultanément. Toutefois, malgré son efficacité communicationnelle, les publications qui font l'objet de notre corpus mobilisent très rarement ce dispositif d'énonciation. La proximité des textes où cette scénographie est représentée est telle que nous n'avons pas été en mesure de constituer un sous-corpus de taille comparable à celui des témoignages et des interviews. Les considérations que nous allons faire sont donc le fruit de l'exploration manuelle, ou si l'on veut de la lecture de ce micro corpus. En plus, on s'attardera beaucoup plus ici sur la mise en forme du reportage que sur les propriétés formelles qui le caractérisent.

---

<sup>41</sup> Cela contrairement à la tradition grammaticale qui range sous la classe des pronoms personnels aussi bien les deux premières que la troisième personne. Benveniste qualifie de non-personne cette dernière puisqu'elle se situe en dehors de l'énonciation effective et renvoie toujours à ce dont on parle, mais jamais à celui/celle qui parle.

<sup>42</sup> Toujours en vertu du fait que l'énonciation ne peut avoir plus d'un *je* et d'un *tu*.

<sup>43</sup> Dans un énoncé, selon Benveniste, *Je* est celui qui dit *je*, alors que *Tu* est celui à qui ce *je* dit *tu*. En ce sens, dire *vous* revient à intégrer la personne de l'allocutaire dans le discours du locuteur qui se pose en tant que *je*. Toujours est-il que même quand le *vous* est inclusif de l'allocutaire, il n'est jamais une multiplication de *tu*, mais toujours son extension (comme pour le *vous* dit de politesse).

Le reportage reflète une manière personnelle et intime du journaliste de transmettre une information. Le reporter généralement tente de mettre sous les yeux du lecteur les événements qu'il raconte donnant l'illusion au second d'assister à l'événement. Il se laisse emporter par ses impressions et toucher par les propos des hommes et des femmes dont il raconte les histoires. Il écoute les conversations et appuie toujours ses propos sur des sources bien documentées. Les détails ne sont pas un élément accessoire, mais servent à animer les scènes (la fameuse hypotypose des traités de rhétorique). Le travail du reporter a bien de points en commun avec celui d'un metteur en scène. Le reportage se lit et se regarde comme un film sauf qu'ici la factualité est censée l'emporter sur l'invention. L'authenticité du reportage engage la responsabilité du journaliste qui pour témoigner de la réalité des faits se rend sur le terrain. À cette phase empirique, suit une autre, plus proprement « esthétique », relative au montage des séquences et des témoignages filmés, si le reportage est audiovisuel, ou bien à la rédaction de l'article, si le reportage est une production écrite. Dans tous les cas, l'ambiance, le décor sont soigneusement décrits et appellent à la sensibilité visuelle, auditive, olfactive, voire tactile des spectateurs comme des lecteurs. Essayons d'examiner brièvement cet extrait :

- (8) Albertas est apiculteur dans la campagne lituanienne. Il vend du miel, de l'ambroisie, du pain d'abeilles et du *midus*, un alcool proche de l'hydromel. Sa femme Diana décore des bougies en cire. Diana et Albertas Usinskai ont trois enfants – deux filles âgées de dix et cinq ans et un garçon de six ans. L'aînée, Austeja, tient son nom de la déesse lituanienne de l'abeille. **La petite fille maigre aux yeux pétillants a revêtu pour l'occasion une robe rose avec une ceinture argentée. Sa petite sœur a des fleurs en tulle blanc dans les cheveux.** Les parents d'Albertas, des personnes âgées, vivent aussi **dans cette maison en bois au toit fait de tôles ondulées à Milošaičiai**, à 50 km de l'ancienne capitale lituanienne, Kaunas.

Des temps difficiles

Il y a quelques années à peine, la situation des Usinskai était loin d'être rose. Ils n'avaient pas l'électricité et communiquaient peu avec leurs voisins. La ferme la plus proche est à 2 km. Diana boite, elle a du mal à marcher. Elle s'occupait des enfants et de ses aînés pendant qu'Albertas faisait des petits boulots. Les perspectives d'avenir étaient moroses. C'est là qu'est intervenue la Fondation *Heifer*, un organisme caritatif international fondé en Arkansas il y a 65 ans par un agriculteur américain du nom de Dan West. [...] Son siège est à Vilnius. Elle dispose d'une antenne en Lettonie et d'une en Estonie. **Dans le bureau de Vilnius, il y a une photo où l'on voit le directeur de la branche balte, Arūnas Svitojus, en train de serrer la main de l'ancien président américain Bill Clinton.** L'organisation est entièrement fi-

nancée par des dons privés provenant en grande partie d'Américains d'origine balte. «Nous avons été frappés de plein fouet par la crise économique», déclare Arūnas Svitojus. «Au cours des deux dernières années, 15 à 20 % de la population du pays a émigré. Les gens qui n'ont pas fait d'études vont travailler au noir dans d'autres pays, laissant leurs enfants chez les grands-parents ou chez des voisins. Notre but est de leur permettre de gagner leur vie ici afin qu'ils ne quittent pas le pays.» [...]

Désormais, Albertas et Diana ont un petit revenu grâce aux abeilles. Avec une vache, un cheval, deux cochons et vingt poules, ils sont autonomes et peuvent fabriquer leur beurre, leur fromage et leur pain. Les 1 000 litres de miel produits par les abeilles rapportent 300 euros par mois. Ils ont pu acheter des étagères pour leur pièce principale au confort spartiate et chauffée au bois, et ils économisent un peu d'argent. Diana veut que ses enfants aillent à l'université. Elle place tous ses espoirs dans Austeja, qui est arrivée première de sa classe pour la troisième année consécutive. Avant que la Lituanie n'obtienne son indépendance de l'Union soviétique en 1991, Albertas travaillait dans une ferme collective. Grâce au don *Heifer* de sept ruches, d'outils électriques, d'équipement d'apiculture et à une formation informatique, la famille est à présent très active dans la communauté. Il y a une liste d'attente pour le miel d'Albertas. Diana a retrouvé goût à la vie et travaille à mi-temps comme comptable. Elle gère également un projet d'apiculture dans la communauté locale où neuf autres familles ont reçu de l'aide. Tous les six mois, elle rédige un compte rendu de la situation à l'attention de Gražina Mongirdienė, la directrice du projet chez *Heifer*, qui déclare qu'elle ne pourrait jamais vivre dans un autre pays, tant la campagne lituanienne est merveilleuse. **Chez les Usinskai, assis autour de la table ronde dans des sièges sculptés dans des troncs d'arbre, la maison semble paradisiaque. Des pots de fleurs ornent le petit jardin devant la maison et l'air sent bon l'herbe fraîche. Albertas amène une bouteille de *midus*, un alcool à base de miel et d'herbe plus fort qu'il n'y paraît. Il en remplit quelques verres à ras bord. L'alcool national lituanien n'est jamais aussi bon que quand il est fait maison et cette cuvée à trois ans d'âge. Des abeilles voltigent autour des verres tandis qu'Albertas attrape sa cadette et l'embrasse bruyamment.**<sup>44</sup> (B6)

Le reportage commence par une description au présent, plus précisément une description d'actions (« il vend », « sa femme décore » ) susceptible de faire connaître le couple et leurs trois enfants. Dans le portrait de cette famille vivant la campagne lituanienne, un gros plan est fait sur les deux filles. Le reporter décrit avec le plus grand soin la manière dont elles sont habillées. Il le fait dans un style sobre sans cacher ses impressions relativement au fait que les fillettes s'étaient sans doute préparées pour l'occasion.

---

<sup>44</sup> Dans ce long extrait, c'est nous qui soulignons en gras afin de mettre en évidence les parties du texte qui seront intéressés par nos commentaires.

Le lecteur peut même les visualiser grâce à l'ajout de deux photos qui les représentent assises dans le jardin de la maison. Ces photos se superposent à une autre plus large dans laquelle figure le père sur le fond des ruches offertes par la fondation Heifer. Il s'agit en effet de raconter et de décrire, par des images aussi, comment cette famille a pu bénéficier de l'aide de cette organisation créée afin de combattre la faim et la pauvreté dans le monde entier. La description se poursuit avec d'autres détails concernant cette fois-ci la maison où, écrit le reporter, vivent également les parents d'Albertas. On passe ensuite à l'histoire de cette famille à l'aide d'un récit analeptique (« il y a quelques années ») susceptible de nous décrire l'état initial de pauvreté dans laquelle vivait cette famille avant que n'intervienne la force salvatrice de la fondation Heifer. Le journaliste décrit ensuite cette institution et son représentant. Reportage oblige, nous sommes transportés d'emblée au siège de la fondation ; nous suivons le reporter dans son enquête, nous pouvons presque partager avec lui les impressions à la vue de ce bureau où le directeur de la fondation attend d'être interviewé (une photo également le représente assis à son bureau). Il nous est donné d'entendre les propos de cet homme par le discours rapporté direct qui explicite la raison d'être de la fondation. L'évocation de l'image du directeur serrant la main au président américain Clinton fournit au journaliste l'occasion de souligner que la fondation est financée par les dons des Américains d'origine balte. La scène change de nouveau et le reporter, accompagné toujours du regard de ses lecteurs, fait retour dans la campagne lituanienne. Il se peut qu'il n'ait jamais quitté ces lieux et qu'il ait mené son enquête en deux temps. Cependant, le montage habilement construit par le reporter nous donne l'impression qu'il s'est rendu une deuxième fois chez les Usinkai pour constater personnellement, après sa visite à la fondation, les effets de cette aide précieuse. Le paysage décrit est digne d'un poème bucolique et contraste, bien sûr, avec la situation initiale. La dernière scène décrit un moment convivial qui a pour protagonistes la famille et le reporter. Tout est filtré ici par le point de vue du journaliste dont les expériences sensorielles sont mises en valeur par l'emploi d'adjectifs axiologiques (*fort, bon, fraîche*). En dépit de ce constat, il n'est pas toujours possible de lui attribuer sans hésiter la prise en charge d'un point de vue, comme en témoigne l'exemple suivant :

- (9) Albertas amène une bouteille de *midus*, un alcool à base de miel et d'herbe plus fort qu'il n'y paraît. Il en remplit quelques verres à ras bord. **L'alcool national lituanien n'est jamais aus-**

**si bon que quand il est fait maison et cette cuvée à trois ans d'âge.** Des abeilles voltigent autour des verres tandis qu'Albertas attrape sa cadette et l'embrasse bruyamment. (B6)

Dans ce passage, on suit au premier plan Albertas en train de verser du midus. On pourrait se demander à qui revient la responsabilité de la paraphrase explicative que nous avons soulignée en gras. Il peut s'agir bien entendu d'un commentaire du journaliste, mais aussi d'un point de vue d'un énonciateur (Albertas) qui ne coïncide pas avec le locuteur. Il se peut encore que cela soit le fait non pas du point de vue, mais de la voix d'Albertas qui au cours de l'acte de verser le midus exprime ces propos par sa parole. Il s'agirait alors, nous semble-t-il, d'un cas assez rare dans nos publications de discours direct libre.

Les interviews, comme les témoignages, sont attestées dans tout le corpus même si, comme on l'a déjà souligné, elles sont plus nombreuses dans le magazine Agenda social où elles font l'objet d'une parution régulière. Contrairement aux témoignages qui sont focalisés sur les opinions et les expériences des parties prenantes (citoyens, entreprises, etc.), les interviews présentent généralement le point de vue d'une autorité exerçant ses fonctions au sein des organismes et des institutions de l'UE. Les interviewés y exposent les priorités de leur mandat et dressent souvent le bilan des résultats obtenus. Leurs propos ont une orientation argumentative considérable et visent le plus souvent à préserver un *ethos collectif* axé sur la crédibilité des institutions plutôt que sur celle de la personne qui les représente. Il faut souligner, par souci de précision, que les interviews de notre corpus sont extrêmement « ritualisées ». Elles suivent des schémas compositionnels préétablis et les questions semblent avoir fait l'objet d'un accord préalable. Les intervieweurs, en effet, ne sont jamais des sujets « externes » aux institutions de l'UE et dans la plupart des cas, ils donnent l'impression de s'adapter sans trop de difficultés aux réponses obtenues. Or il ne serait pas tout à fait abusif de voir dans ce type d'interviews un genre particulier de la communication délibérative dans lequel la dimension argumentative (*supra*) du discours se cacherait derrière une visée prétendument informative. Ce genre est récurrent dans certaines pratiques discursives où la préoccupation d'orienter les points de vue du public (sans forcément viser à l'adhésion) l'emporte sur le contenu. Examinons, par exemple, ce que J. Igalens (2007 : 136) écrit à propos des interviews dans les rapports de développement durable des entreprises :

La ‘mise en scène’ de l’absence de complaisance repose sur un pseudo-journaliste critique dont on peut se demander qui il est ou qui il représente. À l’évidence, le ton de ses questions montre qu’il n’est pas de la maison mais, d’un autre côté, il ne va jamais trop loin, c’est-à-dire qu’il se contente toujours des réponses fournies. Il représente, en définitive, l’exacte part de critique et de remise en cause que la société peut accepter sans être remise en cause.

Notre propos n’est pas, bien évidemment, de mettre sur le même plan les stratégies de communication des institutions européennes et les artifices rhétoriques des entreprises dont les obligations envers les parties prenantes sont d’une nature différente et touchent dans bien des cas la question éthique. Il nous semble toutefois que même un produit éditorial comme le magazine Agenda social, dont la préoccupation principale est d’informer les citoyens sur les politiques communautaires, s’efforce au travers des interviews de mettre plutôt l’accent sur l’action méritoire de l’Union européenne relativement à ses engagements et à l’accomplissement de ses tâches. Soit l’exemple suivant<sup>45</sup> :

(10)

**A**

**En quoi cet agenda social est-il différent des précédents ?**

Les résultats de l’Union européenne dans le domaine social sont tangibles. Elle a par exemple largement contribué aux progrès sur la voie de l’égalité entre les femmes et les hommes, à l’amélioration quantitative et qualitative de l’emploi et à la lutte contre la pauvreté, la discrimination et l’exclusion sociale.

[...]

**B**

**Tout ceci semble très théorique — que peut offrir l’agenda social aux citoyens ?**

Parmi les thèmes centraux de cet agenda (renforcer la protection contre toute forme de discrimination, faciliter les soins de santé transfrontaliers, etc.), certains sont très concrets et touchent de nombreux citoyens au sein de l’UE. En ce qui concerne la lutte contre la discrimination, l’agenda reconnaît particulièrement la situation des Roms, une communauté qui est victime de discrimination individuelle et institutionnelle persistante et qui souffre d’exclusion sociale.

[...]

**C**

**Ce nouvel agenda comprend de nombreuses initiatives, 19 au total. Y en a-t-il que vous souhaitez évoquer en particulier ?**

---

<sup>45</sup> Interview au président de la Commission européenne José Manuel Barroso, parue dans le magazine Agenda social n° 18 – octobre 2008.

Il y a deux initiatives qui traduisent bien l'esprit de l'agenda social renouvelé. La première, c'est la proposition de la Commission d'étoffer notre cadre juridique pour lutter contre toutes les formes de discrimination dans les domaines les plus importants de la vie quotidienne [...] La deuxième initiative dont je voudrais parler est notre proposition sur la mobilité transfrontalière des patients.

[...]

**D**

**Certains critiquent le fait que la législation en matière sociale est déjà trop abondante. Est-ce que cela ne revient pas à la rendre plus abondante encore ?**

La législation crée les règles d'une concurrence équitable dans un marché international. Dans certains cas, la législation peut se révéler appropriée et nécessaire. Par exemple, dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, les normes européennes ont contribué à réduire de 17 % le nombre d'accidents mortels et de 20 % les accidents du travail entraînant une incapacité d'au moins trois jours.

[...] (As18)

Cet exemple illustre assez bien le jeu rhétorique par lequel les rédacteurs du magazine ont sagement orchestré l'échange en lui donnant une apparence d'authenticité. Chacun des extraits de cette interview témoigne, en outre, de la diversité des stratégies mobilisées pour « préparer le terrain » à l'interlocuteur, stratégies qui s'inscrivent, en l'occurrence, dans l'ordre de la généralité (A), de la modération (B), de la tolérance (C) et de l'indétermination (D). Après avoir établi le contact par une question portant sur la conjoncture historique présente, le journaliste entre dans le vif du sujet en interrogeant l'interviewé à propos de la présentation du document programmatique de la Commission. Il le fait toutefois sans entrer dans le détail en donnant la possibilité à l'interlocuteur d'exprimer librement ses propos. Si cette attitude peut paraître compréhensible, la question de l'extrait (B) l'est moins. Le ton timide de la critique adressée à l'interlocuteur est, pour reprendre l'expression de J. Igalens, un indice de l'absence de complaisance, habilement dissimulée, du rédacteur<sup>46</sup>. Cette critique modérée tourne en permission dans la question suivante (C) où parmi les initiatives promues par l'Agenda, l'interlocuteur est libre de choisir celle qui lui convient le mieux. Mais l'exemple le plus éclairant nous est fourni par la dernière question (D). Ici, il ne s'agit pas seulement d'adapter le ton sur le mode de la cordialité, mais aussi de rapporter une critique à l'égard de la législation en matière sociale tout en passant sous silence la source qui l'a

---

<sup>46</sup> Le rapprochement avec les considérations de J. Igalens pourrait sembler quelque peu hasardeux. Bien évidemment, un journaliste qui s'adresse au président de la Commission européenne aura de toute façon tendance à parler sur un ton plus complaisant que s'il s'adressait en revanche au PDG d'une entreprise. Il n'en reste pas moins que si l'on veut poser des frontières précises entre l'interview au sens strict et les questions-réponses alibis, orientées uniquement en fonction de la personne interrogée, il faut être prêt à accepter que les questions soient conçues sur un ton moins obséquieux.



formulée. Comme en témoigne en effet le pronom indéfini *certain*s, l'instance d'où procède le jugement critique reste sous-déterminée. Mais le véritable jeu rhétorique ici repose presque entièrement sur l'efficacité argumentative de la deuxième partie de la question. De fait, celle-ci est orientée par un argument *a fortiori*<sup>47</sup> selon lequel une nouvelle législation aurait comme conséquence une aggravation des critiques vis-à-vis des politiques sociales de l'Union. Cette stratégie s'avère particulièrement efficace à une condition près. Supposons que non seulement les critiques mais aussi l'instance indéterminée qui en est la source soient le produit de l'invention des rédacteurs. Dans ce cas, toute la dernière question serait soigneusement échafaudée pour anticiper des critiques seulement supposées, que d'autres instances, cette fois-ci plus clairement définies, pourraient actualiser dans une énonciation effective<sup>48</sup>.

Comme pour les témoignages, l'exploration du sous-corpus à l'aide du concordancier nous a permis de repérer dans les interviews quelques traits linguistiques de surface. En ce qui concerne l'ancrage énonciatif, le contraste avec les témoignages est net. Le logiciel relève un emploi massif de *nous* en même temps qu'il enregistre une diminution des occurrences de la première personne<sup>49</sup>. Cela confirme notre hypothèse initiale selon laquelle, dans les interviews, le locuteur se pose non pas comme instance subjective, mais comme *sujet collectif* censé faire entendre par le truchement de sa voix celle de l'institution qu'il représente. Mais le *nous* peut faire l'objet d'un emploi encore plus étendu. Pour illustrer chaque cas, nous avons relevé dans le corpus deux emplois distincts de *nous*, respectivement exclusif et inclusif :

- le *nous* de l'institution représentée
- le *nous* de l'énonciateur universel

Dans le premier cas, le locuteur s'exprime au nom de l'institution qu'il représente (l'UE) et se pose en tant que délégué de la collectivité qui lui a confié le mandat, comme dans l'occurrence 11b. Ce *nous* renfermant l'institution représentée entraîne, nous semble-t-il, une dilution de la responsabilité du locuteur et légitime en quelque

---

<sup>47</sup> L'argument *a fortiori* suit la règle selon laquelle si une cause entraîne certaines conséquences, une cause plus puissante et du même ordre entraîne à *plus forte raison* ces conséquences.

<sup>48</sup> Ces considérations ne visent pas à assurer que toutes les interviews présentes dans notre corpus font systématiquement l'objet d'un accord entre l'interviewé et les rédacteurs, mais plus simplement que dans la réécriture et la mise en forme de l'interview de la part du journaliste, le souci de mettre l'accent sur la crédibilité des institutions l'emporte souvent sur l'objet même de l'échange.

<sup>49</sup> Moins de 50, alors que dans les témoignages les occurrences étaient beaucoup plus nombreuses (340 occurrences).

sorte l'autorité dont ce locuteur est investi. Le deuxième emploi de *nous* englobe, en revanche, une collectivité plus large dans laquelle on pourrait rassembler tous ceux qui sont touchés, de près ou de loin, par la mission institutionnelle de l'Union. On parlera plus exactement dans ce cas de communauté d'intérêt, terme que nous empruntons à la sociologie. Or, l'instance qui dans l'exemple 11a s'énonce comme *nous* se pose en tant qu'énonciateur universel, une sorte de mentor censé connaître mieux, avant que toute autre personne, les priorités qu'il faut fixer et les mesures que l'on doit entreprendre dans l'intérêt de la communauté<sup>50</sup>.

(11) Que peut faire l'UE pour aider les jeunes à trouver un emploi ?

Habituellement, la grande difficulté rencontrée par les jeunes est de trouver un premier emploi. En effet, ils ne peuvent à l'évidence pas justifier d'une expérience antérieure et, bien souvent, leurs qualifications ne sont pas immédiatement utiles pour l'employeur. **(a) Nous** avons donc besoin de politiques qui facilitent la transition de l'école au travail et, plus spécifiquement, de mécanismes pour aider les jeunes qui éprouvent du mal à opérer cette transition. Dans le cadre de «Jeunesse en mouvement», **(b) nous** proposons un ensemble de priorités politiques précises pour les domaines de l'éducation et de la formation. Ces priorités facilitent l'accès au premier emploi et la progression de la carrière. L'UE peut jouer un rôle important en aidant les jeunes à étudier, à se former ou à travailler dans un autre pays (As25)

Le *je* refait surface, toutefois, quand les propos sont manifestement dictés par l'expérience personnelle de l'interviewé ou bien suggérés par la place que celui-ci occupe au sein des formations sociales. C'est bien le cas dans l'exemple suivant, où le point de vue du locuteur en tant qu'être du monde se trouve légitimé par le rôle institutionnel de l'interviewé (le sujet empirique). Ce *je* correspondrait, du moins en surface, au *nous* de l'institution représentée. Il nous semble toutefois que ce rapprochement demeure quelque peu arbitraire. Contrairement au *nous* de l'institution représentée, ce *je*, accompagné ici de la locution conjonctive (*en tant que syndicaliste*), n'implique aucune atténuation de la responsabilité du locuteur, mais souligne que son point de vue est le produit idéologique d'un milieu socioprofessionnel déterminé.

(12) Question : Quels sont selon vous les principaux défis à relever à l'heure actuelle dans la lutte contre la discrimination et quel est le rôle spécifique des syndicats à cet égard ?

---

<sup>50</sup> Comme dans l'expression *nous les humains, nous sommes imparfaits* où le locuteur met l'accent sur la faiblesse de la condition humaine, mais le fait en posant soi-même comme une instance supérieure censée donner voix à une collectivité qui ne saurait départager son point de vue.

Catelene Passchier : En tant que syndicaliste, je pense qu'il est essentiellement question de ne pas traiter le problème de la discrimination comme un phénomène isolé et de reconnaître que chaque forme de discrimination a des origines historiques, culturelles et économiques spécifiques, qui sont à prendre en compte à l'heure de mettre au point une solution adéquate. **Nous** devons par exemple aborder le problème de l'inégalité hommes-femmes et de la discrimination raciale de manière spécifique et encourager les femmes, les communautés noires ou les membres de minorités ethniques à se réunir pour unir leurs forces et développer des stratégies de lutte contre les inégalités, les préjugés et la discrimination. (Pub 8)

Quant à l'allocutaire, il n'est jamais intégré isolément au dire du locuteur (je +tu), mais toujours au *nous* de l'énonciateur universel par le fait de son appartenance à une communauté d'intérêt (je + tu + la communauté d'intérêt). Voilà pourquoi nous avons estimé pertinent de parler dans ce cas de *nous* « inclusif ». Il en va autrement pour le *nous* de l'institution représentée, que nous avons qualifié en revanche d'« exclusif ». Ce *nous*, en effet, englobe aussi bien le locuteur que la communauté représentée, mais exclue de fait l'allocutaire (je + les membres travaillant au sein de l'institution représentée). Cela dit, on peut légitimement se demander si cette distinction est toujours acceptable et si le *nous* de l'institution représentée ne peut, lui aussi, faire l'objet d'un emploi inclusif. La réponse nous est fournie par l'interprétation qui, au-delà des résultats lexicométriques, pousse plus loin les résultats de l'analyse. Comme nous l'avons déjà souligné, le journaliste à qui revient de poser les questions est le plus souvent un rédacteur travaillant pour les institutions européennes. Il ne serait donc pas abusif d'inclure dans le *nous* de l'institution représentée l'image de l'allocutaire, comme si l'interviewé, en l'intégrant dans son discours, cherchait à établir une connivence avec son interlocuteur qui est en même temps un « collègue ». Dans ce cas seulement, le *nous* de l'institution représentée pourrait être considéré comme un *nous* inclusif de l'allocutaire.

Si dans l'exemple que nous venons d'examiner, le fait de distinguer entre l'une et l'autre des formes de *nous* dépend d'un acte interprétatif plus ou moins intuitif, dans l'exemple suivant, c'est le cotexte qui, en revanche, nous fournit un repère précis favorisant l'interprétation.

(13) La promotion de l'égalité des genres est une priorité pour cette Commission. Quelles sont, à votre avis, les questions les plus urgentes à traiter ?

L'une des priorités de *mon* mandat est de réduire l'écart salarial entre les femmes et les hommes. Cet objectif est également crucial pour la stratégie sur l'égalité entre les femmes et

les hommes de 2010 à 2015. *Je* suis très inquiète de voir que cet écart n'a pratiquement pas changé au cours des 15 dernières années. Aujourd'hui, il s'élève à 18 % dans l'ensemble l'UE et s'aggrave dans certains pays. C'est inacceptable. La Commission travaillera en étroite collaboration avec tous les pays de l'UE pour lutter contre l'écart salarial entre les femmes et les hommes dans l'Union européenne et pour le réduire de manière significative avant la fin de son mandat. **(i) Nous** devons pleinement exploiter tous les outils à notre disposition. *Ma* deuxième priorité est de lutter contre la violence envers les femmes. Si **(ii) nous, Européens**, ne défendons pas les femmes et les enfants, alors **nous** ne défendons pas grand-chose. *Je* suis indignée par la violence faite aux femmes. *Je* me servirai de notre législation anti-discrimination, ainsi que du programme Daphné de l'UE. *J'*examine également les possibilités offertes par le droit pénal, en particulier sur l'exploitation sexuelle, pour lutter contre la mutilation sexuelle des femmes. (As24)

Dans cet extrait, le locuteur s'attache, par une incise, à spécifier comment il faut entendre le *nous* (ii). Ce passage peut faire l'objet d'une double lecture. Dans la première, le locuteur met l'accent sur le fait que l'engagement de l'Europe dans la lutte contre la violence envers les femmes est une condition essentielle préalable à la reconnaissance des autres droits. Le point de vue pourrait donc être ainsi reformulé : « si l'Europe n'est pas à même de combattre la violence envers les femmes, on ne peut pas penser de réduire l'écart de rémunération qui les discrimine par rapport aux hommes ». La deuxième lecture fait moins recours à l'interprétation et s'en tient à la cohérence sémantique du texte. Dans ce cas, le complément spécifique intercalé entre les virgules (*Européens*) sert à dissiper l'ambiguïté que l'emploi précédent de *nous* (*nous* de l'institution représentée) et du déterminant possessif (*ma*) laissent planer dans le texte. Ce faisant, le locuteur précise que la lutte contre la violence envers les femmes ne peut se réduire à une affaire institutionnelle, mais qu'elle concerne tous les citoyens sans distinction et à tous les niveaux de la vie communautaire (domestique, professionnelle, ludique, etc.).

En ce qui concerne la morphologie verbale, nous avons relevé de très nombreuses occurrences du présent et du passé composé. Les interviewés en effet réfèrent généralement soit à des actions ponctuelles accomplies dans le passé (*Au mois de mars, la Commission a adopté la toute première communication sur les Roms*) soit à des événements qui se déroulent encore dans le présent de l'énonciation (*La stratégie Europe 2020 sert à la fois de cadre aux initiatives stratégiques et d'instrument de soutien pour l'ensemble des actions à entreprendre ; Nous attendons aussi la mise en place du mé-*

*canisme de microcrédit dans un avenir proche*). L'inexistence du passé simple s'explique, en revanche, par l'absence de narration et par le fait que les interviews sont du début jusqu'à la fin ancrées dans la situation d'énonciation où se déroule l'interaction. Quant aux rares occurrences de l'imparfait, elles servent dans la plupart des cas à souligner qu'un événement n'appartient plus à la réalité actuelle des interlocuteurs (*Prenons comme exemple le système allemand de formation professionnelle. C'est un modèle du genre, et pourtant, il peine de plus en plus à séduire des jeunes de qualité, alors qu'autrefois, ceux-ci y affluaient*), ou bien pour décrire une action dans son déroulement localisable dans un passé connu par les énonciateurs, comme dans l'exemple suivant, où la conjoncture temporelle est marquée par un repère précis (*lorsque*) :

(14) Le Parlement européen **avait**- il en tête des mécanismes «modèles» lorsqu'il a adopté (avec le Conseil) le règlement sur le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation ?

Pas vraiment. Nous avons analysé en profondeur les propositions de la Commission et tenté de négocier un budget approprié. Nous **avions** bien entendu nos propres priorités : nous **voulions** trouver des solutions sociales additionnelles et flexibles dans le cadre du programme financier pluriannuel. (As16)

La présence d'un repère temporel permettant de situer l'action est un trait spécifique des énoncés à l'imparfait. Cela explique la densité importante d'organismes temporels que nous avons relevé dans les témoignages (*avant, après, lorsque, dès que, etc.*) où l'imparfait tient justement une place considérable. C'est le cas également dans les reportages, bien que dans une mesure plus modeste.

Notre dernière considération sur les interviews porte sur les marqueurs de topicalisation relevés dans les sous-corpus. Nous avons émis plus haut l'hypothèse que les interviews, contrairement aux témoignages, se prêtent à des changements topiques. Cela n'est pas tout à fait faux, mais il faut quand même admettre que les occurrences que nous avons relevées dans le corpus sont beaucoup moins nombreuses que celles que nous nous attendions à trouver. Précisons au passage qu'un changement de topique ne revient pas pour nous à un changement de thème. À la suite de B. Combettes (2001), nous parlons de topique pour référer à un « élément qui sert de base à une prédication » alors que le thème renvoie généralement à un élément connu, repris le plus souvent par une forme anaphorique. Parmi les marqueurs de topicalisation que nous avons choisis pour notre recherche figurent les constructions morphosyntaxiques suivantes : *quant à ;*

*en ce qui concerne* ; *pour ce qui a trait* ; *à l'égard de* ; *par rapport à* ; *à propos de*, *au sujet de*. Le tableau suivant indique les résultats de la recherche effectuée sur chaque partition du corpus exploratoire :

Forme	Interviews	Témoignages	Reportages	Avis d'expert
Quant à	1	1	-	1
<b>En ce qui concerne</b>	<b>2</b>	-	-	-
Pour/En ce qui a trait	-	-	-	-
À l'égard de	1*	1*	1*	-
Par rapport à	2*	-	-	1*
À propos de	2*	1*	-	-
Au sujet de	2*	-	-	-

**Tab. 3 – Occurrences des marqueurs de topicalisation**

Les critères auxquels nous avons fait appel pour notre analyse sont au nombre de deux. Le premier, que nous appelons *de la pertinence*, nous a amenés à retenir uniquement les formes détachées, alors que nous avons écarté celles qui sont intégrées à l'énoncé sans rupture syntaxique. Le procédé de topicalisation, en effet, se fonde sur la mise en relief d'une unité linguistique à partir de laquelle on développe une prédication. Or, cette mise en relief ne peut se faire que par détachement de la forme qui introduit le topique ou par son accentuation à l'oral<sup>51</sup>.

Le deuxième critère est celui *de la discrimination*, que nous empruntons à Bronckart. Ce critère se fonde sur le principe, déjà évoqué plus haut, qu'une unité linguistique est discriminante lorsqu'elle « est présente ou relativement fréquente dans un groupe d'extraits et absente ou plutôt rare dans les deux autres. » (Bronckart 1985 : 77)<sup>52</sup> Or, les résultats que nous avons obtenus sont manifestement pauvres<sup>53</sup>, mais suffisent à déterminer quelle forme, parmi celles que nous proposons, est susceptible de caractériser l'une ou l'autre de ces quatre scénographies<sup>54</sup>. Le tableau montre très clairement que la seule forme à la fois pertinente et discriminante est *en ce qui concerne*. Présente uniquement dans les interviews, elle a un statut périphérique dans l'énoncé et permet

<sup>51</sup> Dans le tableau, les formes non-pertinentes sont signalées par un astérisque.

<sup>52</sup> Dans le tableau, les unités non-discriminantes sont celles qui présentent des résultats dans au moins deux scénographies.

<sup>53</sup> Rappelons que pour rédiger ce paragraphe, nous travaillons sur un sous-corpus relativement long constitué de textes d'environ 15000 mots. Un corpus encore plus large donnerait sans doute des résultats plus nombreux.

<sup>54</sup> Pour Bronckart la seule présence ou la seule absence d'une unité devrait permettre l'identification d'un type de texte (de la scénographie, dans notre cas).

d'introduire le topique sur lequel le locuteur va prédiquer qui dans l'exemple 15 est représenté par la lutte contre la discrimination.

(15) Parmi les thèmes centraux de cet agenda (renforcer la protection contre toute forme de discrimination, faciliter les soins de santé transfrontaliers, etc.), certains sont très concrets et touchent de nombreux citoyens au sein de l'UE. **En ce qui concerne la lutte contre la discrimination**, l'agenda reconnaît particulièrement la situation des Roms, une communauté qui est victime de discrimination individuelle et institutionnelle persistante et qui souffre d'exclusion sociale. (As18)

Parmi les unités discriminantes figure également *au sujet de*. Toujours est-il que dans les occurrences que nous avons relevées, cette forme ne peut pas se définir comme un topicalisateur. Il se trouve, en effet, que n'étant pas décrochée par rapport au reste de l'énoncé, elle n'introduit aucun élément « nouveau » sur lequel le locuteur va prédiquer. En d'autres termes, cette forme est discriminante, mais pas pertinente. L'exemple suivant en témoigne :

(16) Chez BUSINESSSEUROPE, nous voyons bien que l'Espagne, la France, l'Italie et Malte ne sont pas face aux mêmes problèmes que le Danemark, la Finlande ou la Suède. Nous sommes prêts à en débattre et nous entamerons bientôt des négociations avec la CES **au sujet de** l'inclusion des groupes défavorisés et des gens qui éprouvent des difficultés à entrer sur le marché du travail. (As17)

Nous écartons également la locution *quant à*, mais pour une raison diamétralement opposée. Cette forme figure dans notre sous-corpus comme un marqueur de topicalisation, mais elle est commune à plus d'une scénographie. Contrairement à la forme précédente, celle-ci est donc pertinente, mais pas discriminante<sup>55</sup>.

(17) La crise accélère également le processus de restructuration dans un certain nombre de secteurs déjà en difficulté, l'industrie automobile par exemple. Très rares seront les secteurs épargnés puisque le ralentissement économique est général. **Quant à** l'action publique, il serait bon de saisir l'occasion pour repositionner notre structure économique et consolider notre modèle social, à l'image de la Finlande qui a investi dans la recherche et développement et l'innovation lors de l'effondrement de l'Union soviétique. (As20)

---

<sup>55</sup> On voit bien dans le tableau que les formes *à l'égard de* et *à propos de* ne sont ni pertinentes ni discriminantes. Il en va de même pour *par rapport à*. Sa non-pertinence procède du fait que les exemples repérés réfèrent tous à des éléments de comparaison, mais ne mettent jamais en relief une unité linguistique (ce qui serait le cas dans des énoncés comme *par rapport à mon expérience, ... par rapport à nos attentes, ...*). La forme *Pour/En ce qui a trait*, en revanche, n'est même pas attestée.

Résumons nos résultats à l'aide d'un tableau :

Forme	Pertinente et discriminante (++)	Pertinente non-discriminante (+-)	Discriminante non-pertinente (-+)	Ni pertinente, ni discriminante (--)
En ce qui concerne	✓			
Quant à		✓		
Au sujet de			✓	
Par rapport à				✓
À l'égard de				✓
À propos de				✓
Pour ce qui a trait	-	-	-	-

**Tab. 4 – Résultats de l'exploration des trois sous-corpus**

Nous en venons maintenant à la dernière de nos scénographies : l'avis d'expert. Depuis quelques années, les discours d'expert occupent une place importante en analyse du discours et, plus particulièrement, au sein des études argumentatives et rhétoriques. La figure de l'expert est omniprésente dans tous les secteurs de la communication. Elle envahit les talk-shows et la publicité, mais nous la retrouvons également dans les débats politiques, dans la presse grand public, dans les rapports annuels des entreprises et, comme cela est le cas dans notre corpus, dans les publications d'institutions et organismes à tous les niveaux territoriaux. On ne s'attardera pas sur les études linguistiques et discursives qui ont déjà pris ces discours comme objet de recherche, notre intérêt étant plutôt de cerner le statut qu'ils occupent au sein de nos publications. Disons au passage que l'expert est une figure qui est appelée en raison de ses compétences et de son savoir à exprimer des propos relativement à un certain fait. D'abord, il nous importe de mettre l'accent sur deux aspects essentiels concernant cette figure : (1) l'expert est choisi par une personne physique ou morale ayant intérêt à ce que le sujet convoqué mette son expertise à disposition de la communauté ; (2) l'expert est un sujet indépendant de l'instance empirique qui l'a choisi et est censé exprimer librement ses appréciations et jugements. Deuxièmement, il est bien de ne pas confondre l'expert et le témoin. Il faut faire attention, plus exactement, à ne pas mettre sur le même plan l'expertise de sujets opérant au sein d'ONG, entreprises et institutions locales et celle des experts. Dans notre corpus, les premiers rapportent spontanément leur expérience et le font souvent lors de débats et colloques dont certaines de nos publications rassemblent souvent les contributions. Plutôt que des avis, ils délivrent des témoignages relativement à leur



engagement, à leur travail au sein de l'« établissement » qui les encadre. Les experts, en revanche, sont appelés par des tiers à mobiliser leur savoir afin de donner un avis sur un certain sujet. Leur parole est invoquée afin de mettre l'accent sur des aspects qui échappent le plus souvent à la plupart des locuteurs profanes, et ce par des propos censés être absolument véridiques.

Nous n'insisterons pas sur le problème terminologique que pose la notion d'expert par rapport à d'autres notions voisines ; cela a fait l'objet d'un travail de G. Petit (2000) consacré à la dénomination d' « experts » dans la presse généraliste, par opposition notamment à celles de « spécialistes » et de « scientifiques ». De cette étude, il nous importe de retenir le fait que l'expert, contrairement au scientifique, porte ses compétences acquises dans un domaine extérieur à son activité. Le scientifique, en revanche, opère toujours dans le cadre de son domaine de recherche. Il est intéressant de noter que nos publications font un usage modéré du terme « expert » et limité à certains contextes linguistiques (expert + SAdj, par exemple *expert juridique*), alors qu'elles emploient plus fréquemment des termes non-axiologiques désignant le statut professionnel de l'expert par rapport à son domaine d'expérience (directeur + Sprép. ; professeur + Sprép ; responsable + Sprép) jusqu'à l'effacement de ce statut par ellipse (par exemple, *Trish Pashley, programme Égalité et Diversité, Commission des soins de santé, Royaume-Uni*).

Il apparaît à une lecture même superficielle que les propriétés formelles qui caractérisent les avis des experts sont les mêmes que celles des discours théoriques. Au niveau de l'ancrage énonciatif, nous avons relevé seulement 2 unités de la première personne alors que le texte privilégie l'emploi de *nous* collectif (de modestie). La forme passive l'emporte sur la forme active. De plus, le texte est parsemé d'organiseurs discursifs (*d'abord, premièrement, deuxièmement, ensuite, après, d'une part, d'autre part*) ayant une fonction importante dans la structuration du discours et l'organisation des idées. Ce qui a retenu tout particulièrement notre attention est aussi la manière dont le locuteur construit la temporalité au sein du discours d'expert. Comme le remarque Bronckart (1985), le propre du discours théorique est de construire lui-même son espace temporel. Les renvois systématiques, dans le corpus, au moment de l'écriture témoigne de l'analogie qui existe entre discours théorique et discours en situation. Les tours au futur, au conditionnel et au présent (*je développerai, je voudrais présenter, nous pouvons ci-*

ter) ainsi que les repères topologiques tels que *dans cet article*, *dans cette contribution* sont autant de renvois à la phase d'écriture. Le repérage temporel n'est donc pas construit sur le moment de l'interprétation (cf. l'exemple 20, *infra*), mais sur le moment de l'énonciation effective qui structure et organise le texte.

## 5. Aux marges du corpus

Nous consacrons cette dernière partie à un survol très rapide des éditoriaux et des brèves. Il s'agit de deux genres journalistiques qui ont une collocation très difficile dans notre corpus pour deux raisons. D'abord, parce qu'ils sont attestés uniquement dans le magazine *Agenda social*. De ce fait, ils ne peuvent pas être considérés comme des scénographies, mais tout au plus comme des éléments récurrents dans l'hyperstructure du genre où ils apparaissent. Deuxièmement, ils ne peuvent non plus être intégrés à la scène générique car, tout en étant des genres de discours, ils ne constituent pas des publications au même titre que les rapports, les brochures, les guides, etc.

La brève peut se définir comme la plus petite « unité » informative délivrée par un journal ou un magazine. Dans notre corpus, elle est toujours surmontée d'un titre bien qu'elle en soit généralement dépourvue dans les journaux. Plutôt que d'attirer l'attention du lecteur, ces titres servent à organiser les « billets » selon les thèmes abordés. Une place importante est accordée aux repères temporels. Les brèves sont en effet généralement introduites par une date servant à situer dans le temps l'événement dont il est question au fil du texte. La précision des informations qu'elles délivrent leur donne plutôt l'apparence du filet. Contrairement à la brève, en effet, le filet entre dans le vif du sujet et fournit des informations complémentaires. En témoignent, dans notre corpus, les indications détaillées relativement au déroulement de l'événement, les motivations qui l'ont inspiré, les présupposés qui l'ont favorisé. Les soucis principaux de la brève sont la concision de l'exposition et l'objectivité des propos. En ce qui concerne la concision, nous avons remarqué que les brèves des livraisons plus récentes sont plus longues et peuvent occuper jusqu'à la moitié d'une page (350 mots environ par contraste aux billets des numéros plus anciens qui, à quelques exceptions près, dépassaient à peine les quelques 100 mots). L'objectivité des propos, en revanche, est généralement assurée par

les nombreux tours impersonnels ainsi que par des renvois intertextuels censés valider la fiabilité de la source énonciative, comme dans l'exemple suivant :

(18) Un Européen sur six déclare avoir constamment des difficultés à payer les factures de son ménage, et les trois quarts des citoyens pensent que la pauvreté a augmenté dans leur pays au cours de l'année passée. C'est ce que révèle une **enquête Eurobaromètre sur les répercussions sociales de la crise** publiée en juin<sup>56</sup>. (As25)

L'éditorial est traditionnellement classé parmi les articles d'opinion et se caractérise par le fort engagement intellectuel de son auteur. Il fixe la ligne éditoriale du journal et porte presque toujours sur un fait d'actualité. Il est généralement écrit dans un style captivant destiné à éveiller la conscience des lecteurs et à favoriser parmi eux la diffusion de comportements conformes aux propos exprimés. Il est inutile d'insister sur ses propriétés rédactionnelles et stylistiques. Des dizaines d'ouvrages et des articles scientifiques en ont déjà suffisamment cerné les contours. Nous nous limitons dans ces toutes dernières lignes de ce chapitre à confirmer ou à remettre en cause certains postulats plus ou moins bien établis relativement à ces critères compositionnels. D'abord, l'ancrage énonciatif. Dans son corpus, N-S. Lee (2003) remarque que malgré l'engagement très fort de son auteur, le *je* est totalement absent de l'éditorial. Cela est confirmé également dans nos textes où le sujet énonciatif se construit toujours par le *nous*. L'absence paradoxale de la première personne s'explique par la volonté de l'éditorialiste de tempérer son ego en mettant en avant, par sa parole, la communion d'esprit et le consensus idéologique qui inspirent le comité éditorial. Dans nos éditoriaux, le *nous* est l'expression de la voix de la direction générale « Emploi, affaires sociales et inclusion » à laquelle revient la responsabilité du magazine. Contrairement aux interviews, en effet, où les positions exprimées étaient le fait d'un jugement critique, réel ou fictif, de la part du journaliste, dans les éditoriaux du magazine Agenda social, il revient au rédacteur en chef, qui est aussi directeur de la DG Emploi, d'exprimer des propos tranchants pour éveiller la curiosité des lecteurs. Disons au passage que nos éditoriaux accordent une place considérable à la présentation des articles et des dossiers du magazine. Cette pratique est très diffuse non seulement au sein des genres de la presse généraliste et spécialisée, mais dans tous les produits éditoriaux périodiques faisant l'objet de contrôle de la part d'un comité de rédaction. Songeons, par exemple, aux avant-propos des articles académiques

---

<sup>56</sup> En gras dans le texte.

et scientifiques qui suivent les mêmes critères compositionnels que les éditoriaux. En tant qu'article d'opinion, l'éditorial devrait toutefois faire moins la liste des contenus du numéro qu'il introduit et se focaliser plutôt sur les aspects factuels qui, eux, sont orientés en fonction d'une problématique précise.

Bien que les marques de l'allocutaire soient quasiment absentes dans nos éditoriaux, deux occurrences de *vous* ont retenu notre attention.

(19) Revenant à notre sujet principal, **vous** trouverez dans la rubrique « *Voix d'ici et ailleurs* » de la page 26, un point de vue d'expert sur la flexicurité et l'initiative « *Nouvelles compétences pour de nouveaux emplois* » Exprime par le professeur Ton Wilthagen de l'université de Tilburg aux Pays-Bas. (As26)

(20) L'Europe peut être considérée comme une société d'abondance, par comparaison avec beaucoup d'autres. Plus d'un demi-siècle de croissance économique et d'action en faveur de l'inclusion sociale a permis à ses citoyens d'atteindre des niveaux sans précédent de prospérité et de bien-être. Pourtant, à l'heure où **vous** lisez ces lignes, près de 80 millions d'Européens peinent à joindre les deux bouts, à vêtir et nourrir leurs enfants et à se loger. (As23)

Ces occurrences ne renvoient pas à des instances anonymes, comme cela était le cas dans les témoignages, mais rendent compte de la manière dont le locuteur s'adresse à ses lecteurs et les intègre à son discours. Le deuxième exemple, notamment, s'avère très intéressant aussi pour une autre raison. Comme nous avons déjà expliqué *supra*, le propre des productions écrites repose sur la non-coïncidence entre le temps de la production du discours et celui de son interprétation. Dans cette occurrence, le locuteur parvient par un artifice énonciatif à établir un contact plus serré avec les lecteurs qui, au moment de l'interprétation, auront pour leur part le sentiment que l'auteur s'adresse directement à eux. En réalité, le temps de l'interprétation se superpose seulement fictivement à celui de l'énonciation effective dont il ne constitue qu'une image différée dans le temps. Autrement dit, l'énoncé recrée illusoirement en phase d'interprétation les mêmes conditions de production de l'énonciation effective par une reprise échoïque de l'acte scriptural. Cet artifice énonciatif conforte l'orientation argumentative de l'énoncé qui est de sensibiliser les destinataires aux problèmes de l'exclusion et de la pauvreté.

## 6. Pour résumer

Nous avons consacré ce premier chapitre à la présentation de notre corpus, d'une part, et des cadres théoriques et méthodologiques, d'autre part. Dans un deuxième temps, nous avons ramené ce corpus à la complexité des genres de discours qui s'y trouvent représentés. Il nous semble que de toutes les considérations formulées jusqu'à présent, il y en a deux qui ont répondu à nos interrogations initiales relatives à la délimitation d'un vaste corpus et à la posture intellectuelle à adopter pour l'aborder.

En ce qui concerne la construction du corpus, l'accent a été mis, dans un premier temps, sur les conditions d'exhaustivité de l'objet de recherche. Plus exactement, nous avons émis dès le début des réserves quant à la clôture du corpus et à son homogénéité. La notion de corpus réflexif, empruntée à D. Mayaffre, nous a aidés à prendre conscience du fait que l'hétérogénéité inhérente à notre corpus n'est pas un obstacle pour l'observation des faits linguistiques. De fait, cette réflexivité nous donnera plus loin la possibilité de nous pencher sur d'autres discours énonciativement étrangers au corpus et pourtant textuellement « intégrés » à celui-ci. C'est en ce sens, d'ailleurs, que dans ce chapitre, nous avons pu parler d'homogénéité en référence uniquement à la spécificité de la « matrice » institutionnelle d'où procède le discours et en laissant, en revanche, les textes se côtoyer librement dans le jeu échoïque de l'interdiscours.

Quant aux textes du corpus, notre point de vue relève d'une perspective indéniablement générique. Dans la section qui a été consacrée aux genres de discours, nous avons essayé de montrer que les textes ne sont pas indépendants des genres et, corollairement, que ces derniers leur assignent des conditions de production dont on ne peut faire l'impasse sauf à se contenter d'un traitement strictement statistique. C'est donc avec prudence qu'au cours de ce chapitre nous nous sommes livrés à une investigation des propriétés formelles de nos textes à l'aide de notre outil de statistique textuelle. Notre préoccupation principale était de démontrer la validité d'une approche des genres visant à décrire les mécanismes de mise en scène de la parole plutôt que de fixer des critères stables pour « cristalliser » les propriétés d'un genre.

À la lumière de ces deux considérations, la définition de corpus que nous avons donnée au début de ce chapitre ne suffit plus. Nous pouvons maintenant en proposer une

qui convient mieux à nos objectifs et à nos convictions. Nous le faisons par la voix de F. Rastier :

Un corpus est un regroupement structuré de textes intégraux, documentés, éventuellement enrichis par des étiquetages, et rassemblés : (i) de manière théorique réflexive en tenant compte des discours et des genres, et (ii) de manière pratique en vue d'une gamme d'application. » (F. Rastier 2005 : 32)

### Introduction

Après avoir présenté le corpus, nous nous attachons maintenant à illustrer rapidement la problématique de notre recherche. Dans la première partie, nous nous attarderons sur les enjeux de la communication européenne. Ensuite, nous mettrons l'accent sur le sous-bassement multidisciplinaire qui sous-tend notre travail de thèse. La dernière partie, enfin, sera consacrée à une brève présentation de la législation européenne en matière d'emploi et de lutte contre la discrimination.

### 1. La stratégie de communication renouvelée de la Commission européenne

Lorsqu'É. Dacheux affirme, dans son ouvrage *L'impossible défi* (2004), que l'Europe souffre d'une crise de légitimation de ses institutions, il entend mettre l'accent sur deux questions fondamentales. La première tient au fait qu'en Europe, il n'existe pas un espace public capable de favoriser l'émergence d'une conscience collective européenne. La deuxième, en revanche, repose sur le constat que l'Union européenne, après avoir su neutraliser tout risque de conflit entre les nations du Vieux Continent, n'a pas été capable de cristalliser une nouvelle utopie. De fait, en l'absence d'un accord sur la création d'une confédération des états européens, la Communauté, pendant presque un demi-siècle, a concentré tous ses efforts sur la création d'un marché unique fondé sur les idéaux de libre concurrence et d'abolition des frontières. Ainsi, explique Dacheux (2004 : 109) « si l'Europe fut portée par une utopie, elle est actuellement régie par une idéologie : le libéralisme. »

Ce retard a été dû, entre autres choses, au fait que les traités fondateurs de l'Union européenne n'ont jamais envisagé le projet d'une politique de communication commune. Cela explique le décentrement décisionnel et l'autonomie qui ont caractérisé

pendant longtemps l'activité des nombreux services chargés de la communication. À ce décentrement s'ajoute également la méfiance du Parlement européen à l'égard de la Commission, méfiance due essentiellement au fait que Bruxelles s'est plusieurs fois montré réfractaire aux propositions du Parlement sur l'amélioration de la communication des institutions européennes. Or si tous ces obstacles ont contribué à retarder l'adoption d'une politique de communication commune, ils n'ont pas, pour autant, empêché que des changements importants se produisent dans le sens d'une unification des compétences en matière d'information et de communication des enjeux communautaires. Ainsi, au début 2005, quelques mois avant le rejet du projet constitutionnel par la France et les Pays-Bas, la Commission a réuni au sein d'une seule Direction générale, la DG Communication, tous les services autrefois soumis à la gestion des différentes directions. La finalité de cette entreprise était de faciliter les contacts entre la Commission et les acteurs sociaux dans le but de mieux comprendre les préoccupations des citoyens et, corollairement, d'adapter ses politiques aux besoins réels de la communauté.

L'échec du projet constitutionnel n'a fait donc que renforcer la position de la Commission sur la nécessité pour les citoyens de s'investir dans la vie communautaire à travers une participation plus active au débat public. Pour ce faire, l'Union s'est engagée à réduire les distances avec les pays membres à travers toute une série d'initiatives qui n'ont pas de précédents dans l'histoire de l'Union. Ainsi, de nombreuses visites des commissaires européens ont été organisées dans tous les pays membres, des forums de discussion (Débat Europe) et des appels à projet ont été lancés afin d'établir un lien direct avec les citoyens (Europe direct), des séminaires, des conférences et des journées portes ouvertes ont été organisées pour favoriser la rencontre et le débat. D'une manière générale, on pourrait reconduire à trois actions fondamentales l'intervention de la Commission en faveur d'une politique de communication commune : 1) le lancement du *plan d'action pour améliorer la communication de la Commission sur l'Europe*, une feuille de route permettant à la Commission de réorganiser et optimiser la communication sur l'Union ; 2) le *plan D comme Démocratie, Dialogue et Débat* visant à favoriser l'émergence d'un espace public européen où les citoyens peuvent se confronter sur des questions inhérentes à la vie communautaire ; 3) le *livre blanc sur une politique de communication européenne* dans le but, entre autres choses, de favoriser le partenariat



entre tous les acteurs sociaux. Complètent ce cadre, les programmes « jeunesse en action » et « L'Europe pour les citoyens », envisagés pour la période 2007-2013.

Il ressort clairement de toutes ces initiatives que le principe inspirateur de la politique de communication renouvelée de la Commission réside dans un idéal de démocratie participative qui, si concrètement réalisé, non seulement donne la possibilité à l'Union européenne de définir des stratégies communicationnelles plus efficaces, mais permet également aux citoyens de renouer des liens forts avec l'Europe et ses institutions. La démocratie participative est un élément crucial non seulement de la communication européenne, mais aussi de la communication politique au sens large, avec laquelle elle partage de nombreux traits. De fait, outre l'implication du destinataire de la communication dans les finalités de l'émetteur politique, ces deux *praxis* ont en commun la clarté du message transmis ainsi que la véridicité des contenus communiqués. À cela il faut également ajouter l'exclusion de certaines techniques de persuasion anti-démocratiques qui sont en revanche caractéristiques de la propagande<sup>1</sup> :

La propagande applique les techniques de la foi collective et vise à la socialisation des doctrines politiques et des idéologies. La communication, elle, relève davantage de pratiques relationnelles, de savoirs faire, acquis souvent grâce à des professionnels étrangers au militantisme politique, et de tactique fondée sur la plus fine connaissance de ce qui fait l'originalité de la démocratie, l'opinion publique (Delporte, 2003 : 3).

Dans cet ordre d'idées, nous pouvons affirmer que la stratégie récente de l'Union européenne a cela de fondamental qu'elle ne vise pas à manipuler le destinataire, ni à demander son adhésion à une idéologie particulière. Telle qu'elle est mise en œuvre aujourd'hui par la Commission, cette stratégie vise plutôt à mettre ce destinataire au centre de l'action communautaire afin qu'il puisse guider lui-même, par ses réactions, les actions des décideurs. Finalement, le succès de la politique de communication, menée ces dernières années par l'UE, réside dans le passage d'une forme inadéquate de décentrement, où les tâches étaient réparties, voire éparpillées, entre plusieurs services chargés de la communication, à une autre, non plus circonscrite à la seule dimension institutionnelle, mais de plus en plus orientée vers la « périphérie » (autorités nationales, pouvoirs locaux, société civile).

---

<sup>1</sup> Comme la tendance compulsive au mensonge et à la distorsion des informations typiques, par exemple, des campagnes de communication réalisées par les partis politiques pendant les élections.

Compte tenu de toutes ces considérations sur les contenus de la communication et sur la participation active des citoyens aux finalités de l'Union, nous proposons ci-après une définition tripartite de la communication sur l'Europe. Selon nous, cette communication rassemble une série de pratiques consistant à :

- 1) fournir aux citoyens toutes les informations relatives aux politiques communautaires afin de combattre l'indifférence, mais surtout la méconnaissance des citoyens vis-à-vis des institutions européennes ;
- 2) solliciter le dialogue avec les acteurs sociaux afin que ceux-ci puissent, à travers leurs opinions, aider les institutions européennes à élaborer les politiques communautaires ;
- 3) créer un espace public d'intercompréhension où les acteurs sociaux peuvent se confronter sur des thèmes importants. Cette dimension est indispensable afin que la communication des informations ne s'épuise pas dans une activité unilatérale de transmission d'un message, mais fournisse aux destinataires la possibilité de se positionner vis-à-vis des contenus véhiculés par ce message.

## **2. Le croisement multidisciplinaire**

Certains travaux en Analyse du discours ont cela de fascinant qu'ils portent souvent sur des problématiques complexes qui transcendent les recoupements disciplinaires des sciences humaines et sociales et se prêtent, de ce fait, à des analyses très diversifiées. On pourrait dire à la suite de Maingueneau (2010) que l'Analyse du discours est prise dans une interdisciplinarité constitutive, car elle « manipule des catégories hybrides, puisées à la fois dans la linguistique et dans diverses sciences humaines et sociales ». Les avantages, mais aussi les limites d'une approche interdisciplinaire des discours sont intuitivement évidents. Si d'une part, côtoyer simultanément une pluralité de disciplines permet à l'analyste de confronter ses points de vue à des positions qui ne découlent pas directement de son domaine d'expérience, d'autre part, il est impossible pour lui de renfermer, et même de retenir, dans le cadre d'une appréhension plurielle d'une problématique donnée, toutes les connaissances et les savoirs liés à tel ou tel autre cadre disciplinaire auxquels il se trouve confronté.

Dans notre cas, procéder à une appréhension pluridisciplinaire de notre problématique ne revient pas forcément à introduire dans notre discours autant de notions que de disciplines qui s’y intéressent, mais plutôt à déraciner ces notions du cadre disciplinaire d’où elles sont issues afin de les ramener à notre appréhension sémantico-énonciative et discursive. Pour être plus clairs, prenons l’exemple de la notion de *flexicurité*, dont il sera question dans le chapitre 5. Issue originellement de la réflexion sociologique, la notion est reprise par le ministre du travail néerlandais qui, ce faisant, l’introduit au sein des discours institutionnels. Dans un deuxième temps, elle gagne la scène médiatique en faisant son apparition dans d’autres types de discours (politiques, économiques, juridiques, etc.). Notre objectif, par rapport à *flexicurité*, sera donc de nous approprier cette notion et d’observer avec quels sens elle apparaît au sein du type de discours qu’il nous importe d’étudier, à savoir le discours communautaire.

D’une manière générale, il s’agira fondamentalement dans cette thèse de saisir les enjeux du discours communautaire à partir de catégories notionnelles issues de différents cadres disciplinaires, et de les situer à l’intérieur du spectre d’investigation face auquel nous avons décidé de porter notre observation. Finalement, travailler au croisement des disciplines ne revient, pour nous, ni à créer un espace d’intercompréhension, où plusieurs disciplines à la fois travailleraient ensemble pour co-construire le sens d’une catégorie donnée (démarche que P. Charaudeau (2010) qualifie de *transdisciplinarité*), ni à faciliter l’analyse du corpus en mobilisant les arrière-plans théoriques et les appareils conceptuels inhérents à d’autres disciplines (démarche, celle-ci, qui relève plutôt de *l’interdisciplinarité*). Au contraire, l’approche que nous promouvons, au sein de ce travail, s’appuie plutôt sur une démarche *multidisciplinaire*, en ce sens qu’elle vise à établir des connexions entre différentes disciplines sans que celles-ci interviennent matériellement, avec leurs méthodologies, dans l’analyse de notre corpus. Afin de mettre en lumière le sousbassement multidisciplinaire qui caractérise notre travail de thèse, nous comptons passer brièvement en revue les disciplines qui accordent aujourd’hui une place fondamentale à la problématique de l’emploi et de la lutte contre la discrimination.

## ***2.1 Sociologie du travail***

La sociologie du travail est une sous-discipline de la sociologie qui a pour objet les relations professionnelles, c'est-à-dire l'ensemble des liens qui s'établissent en milieu de travail entre trois catégories d'acteurs : les organismes publics, les employeurs et les organisations patronales, les salariés et leurs représentants syndicaux. Tout en étant une sous-catégorie de la sociologie, la sociologie du travail se situe elle-même à la croisée de nombreuses disciplines comme le droit, l'histoire et l'économie. Depuis ses origines, en pleine révolution industrielle, la sociologie du travail traite principalement des conflits du travail en réservant une attention particulière aux mouvements syndicaux, aux revendications ouvrières et aux négociations collectives. Étudier la sociologie du travail revient à se situer dans la complexité des rapports de pouvoir et de subordination entre les classes sociales afin d'observer la façon dont ces rapports d'antagonisme et d'accord créent, transforment ou suppriment les règles et les lois qui régissent la cohésion sociale. Or les questions de l'emploi et de la lutte contre la discrimination sont de toute évidence concernées par cette discipline dans la mesure où celle-ci ne se limiterait pas à décrire les mécanismes de régulation du travail et de l'emploi, mais s'intéresserait aussi aux questions liées à la gestion des ressources humaines, comme les modalités de recrutement, la participation des salariés aux processus décisionnels de l'entreprise, le management de la diversité dans le cadre de la responsabilité sociale d'entreprise, l'organisation du personnel, les indicateurs de performance, etc. La revue de sociologie politique *Mouvements*, par exemple, a consacré, il y a quelques années, un numéro à la question de la santé sur le lieu de travail (Débout et. al, 2009) dans une perspective qui tend à associer la « lutte de classe » à d'autres facteurs également importants comme les questions environnementales, historiques ou bien liées au genre.

## ***2.2 Psychologie du travail et des organisations***

Très proche de la sociologie du travail, du moins en ce qui concerne les questionnements posés, la psychologie du travail et des organisations s'en éloigne pour une raison fondamentale : tandis que la sociologie du travail s'occupe des relations qui s'établissent entre les catégories professionnelles, la psychologie du travail et des organisations s'attache plutôt à observer les relations que chacune de ces catégories entretient avec l'expérience du travail. Le sujet et son bien-être psychophysique sont de toute

évidence au cœur de cette discipline dont les fondements se retrouvent dans un modèle soutenable de l'organisation du travail et de la gestion des ressources humaines. La gestion du temps de travail, les facteurs de stress, les représentations que le salarié se fait de son emploi, le développement des compétences, la qualité du travail ainsi que la sécurité des équipements, le harcèlement moral, la santé des femmes, les conséquences psychologiques de la discrimination sont autant de questions traitées par cette discipline dont la spécificité réside tout particulièrement dans l'heuristique qui la motive ainsi que dans les méthodes de travail souvent orientées vers d'autres branches de la psychologie.

### ***2.3 Droit communautaire***

Le droit communautaire constitue l'ossature de l'Union européenne sans lequel elle n'existerait même pas. La compétence de l'Union de légiférer sur des questions spécifiques et, ce faisant, d'intervenir sur l'ensemble des normes juridiques qui régissent la vie communautaire de chaque Pays membre est fondamentale afin, d'une part, de mettre en œuvre concrètement les politiques communes et, d'autre part, de permettre aux particuliers de demander que des droits leur soient reconnus lorsque une règle nationale ne le fait pas. De fait, il est important de préciser que la compétence législative de l'UE se fait dans le respect du principe de subsidiarité selon lequel la Communauté n'intervient « que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent être réalisés de manière suffisante par les États membres. »<sup>2</sup> Cette intervention se fait au moyen de trois typologies d'actes législatifs : les directives, produisant leurs effets juridiques après transposition par une loi nationale, les règlements, directement applicables dans le droit national des pays membres, et les décisions. Or, avant d'être le fait de sociologues et de psychologues, les politiques d'emploi et de lutte contre la discrimination, sont tout d'abord le résultat d'une intense activité institutionnelle qui, toujours dans le respect des dispositions générales et fondamentales définies par les Traités fondateurs, s'exprime aussi bien à travers la compétence législative du Conseil européen et du Parlement, qu'à travers l'activité jurisprudentielle de la Cour de Justice européenne<sup>3</sup>. De fait, on verra dans le chapitre 5, que la Cour de justice ne veille pas seulement à ce que le droit com-

---

<sup>2</sup> Art. 3 *ter* du Traité de Lisbonne.

<sup>3</sup> La Cour de justice de l'Union européenne a son siège au Luxembourg et a pour fonction de veiller à l'application du droit communautaire et à son interprétation. Elle ne se confond donc pas avec la Cour européenne des droits de l'homme, ayant son siège à Strasbourg, qui intervient lorsqu'un pays membre ne respecte pas la Convention européenne des droits de l'homme.

munautaire soit respecté, mais complète la législation européenne lorsqu'elle s'avère lacunaire, et ce à travers les arrêts rendus par les juges. L'exemple des droits sur le lieu du travail et de la lutte contre la discrimination est à cet égard spectaculaire, car nombreuses sont, jusqu'à présent, les questions soulevées auprès de la Cour par les particuliers, qui ont permis d'apporter un éclairage fondamental sur la législation européenne en matière de droits sociaux.

#### ***2.4 Sciences politiques***

La recherche en sciences politiques aussi s'intéresse aux problèmes de l'emploi et de la lutte contre la discrimination. La perspective, bien évidemment, n'est plus celle de l'exégèse des textes fondateurs de la Communauté, ni de l'interprétation des normes juridiques. Le point de vue dominant, en sciences politiques, est en effet celui des *politiques publiques*, une sous-discipline dont la vocation est d'observer les stratégies mises en œuvre par les institutions et les organismes publics, et de les évaluer sur la base des effets attendus et de la pertinence de l'intervention publique. Les publications de notre corpus constituent un matériau privilégié pour la recherche en science politique dans la mesure où les données qu'elles pourvoient permettent aux observateurs – mais aussi à la Commission elle-même qui, comme nous l'avons vu, rend compte à travers ses rapports des actions entreprises par l'Union – d'évaluer les résultats de l'intervention des institutions européennes sur la qualité de la vie communautaire.

#### ***2.5 Sciences de la communication***

Enfin, les questions de l'emploi et de la lutte contre la discrimination font également l'objet d'étude des sciences de la communication, la discipline qui, plus que les autres, se caractérise par une très forte interdisciplinarité. L'obstination de certains chercheurs à ôter à cette science tout fondement disciplinaire réside justement dans la conviction que, fondamentalement, les sciences de la communication sont constitutivement habitées par des théories, des concepts et des méthodes qui sont spécifiques à d'autres disciplines. C'est d'ailleurs cette raison qui amène P. Charaudeau (2010, *supra*) à utiliser la notion de « champ disciplinaire » pour désigner les sciences de l'information et de la communication. Que les sciences de la communication se servent des postulats théoriques des sciences du langage et de la sémiotique pour établir une théorie de la communication

verbale et non-verbale est de fait une évidence. Dans notre appréhension à la fois sémantico-énonciative et discursive des discours de la Commission européenne, il s'agit justement de saisir ce « volet » des sciences de la communication qui s'intéresse à l'étude du sens construit dans et par le discours, en laissant de côté d'autres problématiques moins pertinentes puisque plutôt liées à une étude des canaux de communication (les supports, les métiers de la communication, les figures professionnelles de médiations, etc.)

### **3. La politique sociale et de l'emploi**

Le droit à l'emploi, à la protection contre les risques sur le lieu de travail et les maladies professionnelles, à la tutelle contre toute forme de discrimination et d'exclusion sociale font partie de ces libertés et droits fondamentaux de l'homme reconnus par la plupart des Constitutions démocratiques. Ces droits inaliénables font l'objet d'une mention explicite dans :

- 1) la Convention européenne des droits de l'homme, adoptée par le Conseil européen le 3 septembre 1953 <sup>4</sup>;
- 2) la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, signée le 7 décembre 2000 ;
- 3) les traités fondateurs (du traité de Rome au Traité de Lisbonne) ;
- 4) la législation adoptée par l'Union européenne dans le respect du principe de subsidiarité (*supra*).

#### ***3.1 Repères socio-historiques***

Bien que la politique sociale et de l'emploi soit devenue une réalité effective avec l'avènement des Traités d'Amsterdam (1997) et de la stratégie de Lisbonne (2000-2010)<sup>5</sup>, des mesures visant à protéger les droits et à favoriser la mobilité des travailleurs étaient déjà à l'œuvre depuis les années 60. Le Traité de Rome (1957) instituant la CEE stipulait déjà que la Communauté adoptait des mesures permettant, si ce n'est pas

---

<sup>4</sup> Cette convention s'inscrit dans le sillage tracé par la Déclaration universelle des droits de l'homme proclamée à l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948.

<sup>5</sup> À ne pas confondre avec le Traité de Lisbonne, signé en 2007, qui remplace certaines dispositions contenues dans les traités antécédents de Rome et d'Amsterdam.

d'harmoniser, du moins de coordonner les systèmes de sécurité sociale afin de garantir aux travailleurs transfrontaliers les mêmes garanties et conditions de travail de leur pays d'origine. Dans les années 70, ces objectifs, originellement orientés vers le bon fonctionnement du marché commun, ont été déplacés plutôt dans le sens d'une politique sociale incisive. Ainsi voit-il le jour, en 1974, le premier programme d'action sociale ainsi que les premières directives centrées sur la santé au travail et l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes.

Mais ce n'est avec le Traité d'Amsterdam qu'une véritable politique sociale commune a été mise en place. L'article 13 du nouveau Traité de la CE a ainsi statué que des mesures pour protéger les travailleurs contre toute sorte de discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique, le sexe, les convictions religieuses, l'âge et l'orientation sexuelle devaient être adoptées dans tous les pays membres. C'est dans le respect de cette volonté que deux directives ont fait rapidement leur apparition : la première (2000/43/CE) relative à « la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique » et l'autre (2000/78/CE) sur l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail. Quelque mois plus tard, à Lisbonne, s'est tenu un sommet du Conseil au sein duquel les pays membres ont défini une stratégie dans le but de fixer les objectifs de développement et de croissance pour la période 2000-2010. Les questions de l'aménagement qualitatif et quantitatif de l'emploi, de la sécurité et de la santé au travail, de l'égalité des chances et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ont été mises au centre des résolutions de cette stratégie. De plus, les représentants des pays membres ont décidé, à l'occasion de ce sommet, que parallèlement à la définition des objectifs à longs termes, il aurait fallu mettre au point aussi une méthode de coordination entre, d'une part, les plans d'action nationaux et, d'autre part, le programme cadre de la Commission. Ainsi, un premier Agenda social fixé pour la période 2000-2005 s'est occupé de trouver des solutions adéquates pour réaliser concrètement les objectifs de Lisbonne alors que le deuxième agenda social, relatif à la période 2006-2010, a cherché à mettre en œuvre ces solutions par une forte promotion, auprès des acteurs sociaux, de la dimension sociale de la croissance économique.

Afin d'assurer la mise en œuvre des mesures envisagées dans le social, l'Union Européenne a également introduit le programme *Progress* qui, échelonné sur la période



2007-2013, finance et promeut encore aujourd'hui les initiatives portant sur l'emploi, l'inclusion sociale, l'égalité homme/femme, les conditions de travail et la lutte contre la discrimination. Avec le *Fond social européen*, ce programme fournit l'appui financier nécessaire pour assurer les aides à l'emploi et à la mobilité, mais aussi pour promouvoir la création d'entreprise et le travail professionnel indépendant.

La formation professionnelle et les aides à la mobilité constituent les domaines privilégiés du Fond social européen. Institué par le Traité de Rome, ce fond structurel a octroyé à plus de 2 millions de personnes, entre 1957 et 1970, un soutien financier adéquat pour faire face à la restructuration économique de certains secteurs en difficulté. Au fil du temps, l'augmentation du chômage unie à la transformation de l'économie et du marché du travail ont fait considérablement évoluer ses finalités et, corrélativement, les stratégies mobilisées pour les mettre en œuvre. Aujourd'hui, les fonds structurels sont principalement tournés vers l'amélioration des conditions d'employabilité, ce qui revient concrètement à favoriser l'éducation et la formation professionnelle, fournir des aides à l'emploi et à la mobilité professionnelle, développer de nouvelles formes d'emploi, favoriser l'insertion des jeunes et des catégories potentiellement à risque de discrimination, intervenir dans les régions de l'espace public européen les plus défavorisées. Enfin, il est important de noter que dans le cadre de la lutte contre la discrimination, le Fond social européen a concentré une partie importante de ses ressources à la mise en œuvre d'une initiative, appelée *Equal*, qui a permis d'établir une coopération internationale pour combattre toutes les formes de discriminations à l'embauche.

Après avoir retracé le parcours qui, de Rome à Lisbonne, a permis de poser les bases d'une véritable politique sociale et de l'emploi à l'échelon communautaire, il nous importe maintenant de nous attarder très succinctement sur chaque domaine de cette politique en commençant par l'aménagement de l'emploi.

### ***3.2 La politique sociale et de l'emploi de l'Union européenne.***

#### ***3.2.1 L'aménagement qualitatif et quantitatif de l'emploi***

L'objectif principal des mesures législatives et des initiatives adoptées dans le cadre des politiques de l'emploi visent à garantir un taux d'occupation élevé et à favoriser la création d'une main-d'œuvre qualifiée capable de réagir aux fluctuations des marchés. Comme nous l'avons anticipé en introduction, les premières mesures visant à garantir

une protection aux salariés menacés par la restructuration du secteur sidérurgique remontent à la fondation de la CECA, dans les années 50. Dès lors, les initiatives européennes orientées vers une véritable politique de l'emploi se sont multipliées. Dans les années 80, par exemple, l'Union a financé des programmes d'action ciblés sur des publics particuliers, comme les chômeurs de longue durée, les petites entreprises, les transfrontaliers, etc. Parallèlement, des initiatives visant à la création d'un système d'observation et de documentation ont été introduites afin non seulement de mettre en œuvre des indicateurs censés refléter la situation des conditions de travail dans l'espace européen, mais aussi d'analyser et de diffuser des informations sur l'emploi. Afin de faciliter la libre circulation des travailleurs, l'Union européenne a notamment remplacé l'ancien système européen de diffusion des offres et des demandes d'emploi avec un service européen de l'emploi appelé EURES. L'objectif de cette plateforme est de guider les personnes désirant trouver un travail dans un État membre différent de leur pays d'origine, informer les employeurs sur les possibilités de recrutement de main d'œuvre étrangère et orienter les travailleurs des régions transfrontalières.

La grande saison des mesures en faveur de l'employabilité se poursuit avec d'autant plus de détermination dans les années 90 avec la publication du livre blanc intitulé « Croissance, compétitivité, emploi », mais ce n'est que contextuellement à la ratification du Traité d'Amsterdam que l'Union Européenne s'engage dans une nouvelle stratégie européenne pour l'emploi établissant une plus forte coordination des politiques nationales. Ainsi, pour la première fois, la problématique de l'emploi devient prioritaire dans tous les états membres au même titre que les objectifs de croissance et de stabilité.

Or en dépit du succès que cette stratégie a entraîné sur le plan de la coordination des plans nationaux et communautaire, les résultats de croissance et de réduction du chômage souhaités se sont fait attendre. C'est pour cette raison que parallèlement à la stratégie de Lisbonne, la stratégie européenne pour l'emploi a été soumise à une révision importante qui en a redéfini les lignes directrices en les distribuant sur deux cycles successifs (2005-2008 et 2008-2010). Parmi les objectifs à réaliser jusqu'à la fin de cette période figuraient, entre autres, les actions visant à moderniser les systèmes de sécurité sociale, à garantir une meilleure flexibilité de la part aussi bien des travailleurs que des entreprises, à intensifier l'offre d'emploi, mais surtout à porter le taux d'emploi à 70% en 2010. Comme on le sait, cet objectif n'a jamais été atteint, car à la fin de 2009 le taux

d'emploi, qui pourtant avait fait enregistrer une significative augmentation en passant de 62,4% à 65,9%, a reculé de nouveau en s'attestant autour de 64,6%<sup>6</sup>.

La dernière étape de ce long chemin vers le plein emploi est la *stratégie 2020* fixant les objectifs de croissance durable et de stabilité d'ici à la fin de 2020<sup>7</sup>. Le défi, nouvellement lancé, est d'atteindre à cette date un taux d'employabilité correspondant à 75% de la population âgée entre 20 et 64 ans, et de réduire, au moins de 20 millions, le nombre des sujets potentiellement à risque de pauvreté et d'exclusion sociale qui, en 2010, s'attestait autour de 80 millions de personnes<sup>8</sup>.

### 3.2.2 Santé et sécurité sur le lieu de travail

L'aménagement qualitatif (c'est-à-dire inhérent à la qualification de la main-d'œuvre spécialisée) et quantitatif de l'emploi ne peut néanmoins atteindre sa pleine réalisation si la croissance et la stabilité qui en découlent se font au prix d'une détérioration des conditions de sécurité et de bien-être psychophysique des travailleurs. C'est pourquoi l'Union européenne s'est activement engagée dans la mise en œuvre d'une législation visant à protéger la santé et la sécurité de tous les travailleurs dans l'espace unique européen. Cette législation comporte principalement des directives dont l'objectif est de fixer un cadre prescriptif minimal tout en laissant aux gouvernements nationaux le choix d'introduire des normes plus sévères en matière de respect de la sécurité et de la santé du travailleur.

Historiquement, la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs devient prioritaire dans les années 80, mais elle était déjà une préoccupation du traité de Paris instituant la CECA, l'objectif étant à l'époque de prendre toutes les mesures nécessaires à éviter que des accidents pouvaient survenir dans les industries extractives. Avec le Traité de Rome, la question est relancée avec d'autant plus de force au sein de l'espace économique européen qui demande de mieux définir certains aspects liés à la médecine du travail comme, par exemple, la taxinomie des maladies professionnelles. Ainsi sont apparues dans l'ordre : la directive 82/605/CEE relative à la protection des travailleurs

---

<sup>6</sup> Pour connaître tous les indicateurs pour la période de référence 2005-2012, on peut se reporter au lien suivant : [[http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/europe\\_2020\\_indicators/headline\\_indicators](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/europe_2020_indicators/headline_indicators)]

<sup>7</sup> La stratégie 2020 s'articule autour de 5 axes fondamentaux : emploi, recherche et développement, changement climatique et énergie renouvelables, éducation et lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

<sup>8</sup> La donnée réfère donc à la population menacée par la pauvreté, alors que les pauvres effectifs sont 40 millions en 2010.

contre les dangers liés à l'exposition au plomb métallique, la directive 83/477/CEE sur l'amiante et la directive 86/188/CEE sur le bruit. D'autres étapes importantes ont été franchies suite à l'adoption de l'Acte Unique Européen (1986) qui, outre à l'amélioration des conditions de santé et d'hygiène sur les lieux de travail, prône pour la commercialisation de machines de travail plus sûres et empêche aux entreprises d'investir dans les régions de l'espace économique européens où le niveau de sécurité est plus faible.

Mais le vrai tournant dans le sens d'une sécurisation des lieux de travail, par le biais notamment de la commercialisation d'équipements professionnels de protection, se vérifie avec le Traité d'Amsterdam avec lequel s'ouvre la grande saison des directives en matière de protection de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail. Cette saison se poursuit après la ratification du Traité de Nice (2001) avec l'adoption d'une des directives les plus importantes en la matière : la directive-cadre 89/391/CEE, presque entièrement centrée sur la prévention des risques. L'objectif de cette directive est en effet de protéger les travailleurs contre les accidents sur le lieu de travail et les maladies professionnelles à travers la mise en œuvre de mesures préventives d'information, de consultation et de formation des sujets impliqués. Cette directive-cadre comporte à son tour 18 directives « particulières » relative à (aux) : lieux de travail ; l'utilisation des équipements de travail ; l'utilisation des équipements de protection personnelle ; le travail sur des équipements à écran de visualisation ; la manutention ; l'exposition aux agents carcinogènes ; les chantiers temporaires ou mobiles; les dispositions en matière de signalisation de sécurité et/ou de santé au travail ; les travailleuses enceintes; les industries extractives par forage ; les industries extractives de minerais ; les navires de pêche ; les agents chimiques ; les prescriptions minimales visant à améliorer la protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs susceptibles d'être exposés au risque d'atmosphères explosives ; la protection contre les risques liés à l'exposition à des agents biologiques au travail ; les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail ; l'exposition des travailleurs aux risques découlant des agents physiques comme la directive 2002/44/CE sur les vibrations, la directive 2003/10/CE sur le bruit, la directive 2004/40/CE sur les champs électromagnétiques et la directive 2006/25/CE sur les rayonnements optiques artificiels.

L'activité communautaire en matière de sécurité et de protection des travailleurs ne s'épuise pas toutefois dans cette profusion de mesures législatives. En effet, une stratégie communautaire de santé et de sécurité au travail a été parallèlement mise en œuvre afin de promouvoir une culture de la santé et de prévention des risques dans tous les secteurs industriels et professionnels. La prévention a fait tout particulièrement l'objet de la deuxième phase de cette stratégie couvrant la période 2007-2012. Son objectif a été de simplifier la législation existante afin de la rendre plus facilement applicable, compte tenu aussi de la diversité des accidents pouvant survenir et de la variété des maladies pouvant dériver de l'exercice des professions.

### *3.2.3 La mobilité des travailleurs*

Initialement conçue pour favoriser les déplacements transfrontaliers, la politique sur la mobilité des travailleurs a progressivement élargi son champ d'application en raison du nombre de plus en plus croissant de citoyens désireux de rejoindre un autre pays membre pour des raisons d'études ou de travail. Déjà le Traité de Rome instituant la CEE avait posé comme objectif fondamental l'élimination de tout obstacle à la libre circulation des personnes à l'intérieur de l'espace économique européen. Pour ce faire, la préoccupation des législateurs s'était principalement focalisée sur un ensemble de mesures permettant aux travailleurs ayant décidé de quitter leur pays d'origine de ne pas se voir priver des droits sociaux dont ils avaient jusque-là bénéficié.

Une première mesure consiste en le règlement 1408/71/CEE venant remplacer les dispositions antérieures (1958) sur la couverture sociale des travailleurs migrants. Ce règlement s'articule autour de quatre principes fondamentaux : le principe d'égalité de traitement, selon lequel un État membre doit, à certaines conditions, garantir aux travailleurs étrangers les mêmes droits sociaux des ressortissants nationaux ; le principe du cumul des périodes, permettant aux travailleurs de bénéficier de la couverture médicale, des allocations de chômage et d'autres prestations par l'effet des droits cumulés dans le pays d'origine ; le principe d'interdiction de prestations doubles, selon lequel les travailleurs ayant cotisé dans deux pays différents ne peuvent pas, pour une même période, obtenir des prestations doubles ; le principe d'exportabilité, enfin, fondé sur l'idée que les prestations sociales (assurance maladie, maternité/paternité, d'invalidité, de vieillesse, de survivants, d'accident au travail et de maladie professionnelles, allocations de chô-

mage, etc.) peuvent être perçues par le travailleur dans n'importe quel point de l'espace communautaire (lorsque, par exemple, le pays de résidence diffère de celui où les cotisations ont été versées). Il importe aussi de préciser que ce règlement ne s'applique pas seulement aux travailleurs, mais aussi aux membres de la famille et aux personnes à charge. En 2004, ce règlement a été remplacé par un autre, mais les finalités et les contenus n'ont pas changé. Cette nouvelle mesure législative a pourtant simplifié les dispositions communautaires existantes en ce qui concerne notamment le système de coordination des régimes de sécurité sociale et la coopération entre les organismes de sécurité sociale.

Ces dernières années ont été marquées par un travail important de révision de la réglementation concernant la mobilité des travailleurs. Les déplacements des européens pour des finalités qui ne sont pas systématiquement liées au travail, comme le tourisme ou les soins de santé, ont amené l'Union européenne à adopter des mesures visant à reconnaître à tout citoyen qui se déplace, même provisoirement, les mêmes droits sociaux dont il bénéficie dans son pays. Pour ce faire, il a fallu un travail intarissable de coordination des systèmes de soins et de sécurité afin notamment de rendre plus flexible la préparation des dossiers administratifs (songeons par exemple aux nombreux formulaires utilisés auparavant pour bénéficier des soins de santé dans un pays tiers, alors qu'aujourd'hui la procédure a été considérablement simplifiée par l'introduction de la carte d'assurance maladie européenne).

#### *3.2.4 L'égalité hommes/femmes*

Parmi les grandes priorités du Traité de Rome, il y a le principe de l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes. La prise de conscience toutefois que, loin de se limiter à l'égalité salariale, la question des femmes en Europe est fondamentalement liée à une culture de la discrimination fondée sur le sexe, a amené l'Union européenne à se mobiliser pour que des mesures plus incisives concernant l'égalité des chances soient adoptées. C'est dans cet ordre d'idées que l'article 141 du Traité d'Amsterdam dispose l'introduction de quotas permettant aux femmes d'accéder aux mêmes opportunités accordées aux hommes. Parallèlement, le traité de Lisbonne a renforcé le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes en insérant la problématique du genre dans toutes les politiques de l'Union. Ainsi, dans le sillage tracé par les traités, de nouvelles

directives ont fait leur apparition dans le but non seulement de réglementer l'accès à l'emploi et aux formations professionnelles pour les femmes, mais aussi de mettre en œuvre l'égalité de traitement dans des domaines autres que les rémunérations, comme les régimes de sécurité sociale et la protection de la maternité (congé de maternité et maintien de l'emploi pour les femmes enceintes). À ces importantes mesures législatives est venue par ailleurs s'ajouter l'importante activité jurisprudentielle de la Cour de justice qui à travers quatre arrêts, rendus entre 1976 et 1997, a contribué à intégrer la législation actuelle en matière des droits des femmes. Plus récemment, les efforts de l'Union européenne se sont concentrés sur la mise en œuvre d'une nouvelle législation communautaire censée réglementer des questions sur lesquelles les mesures antérieures n'insistaient pas suffisamment, telle que la directive 2002/73/CE relative à l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes pour l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles, aux conditions de travail. Contrairement aux dispositions antérieures, cette directive s'attarde beaucoup plus sur les risques de discrimination indirecte et condamne avec force toute forme d'harcèlement sur le lieu de travail. Complètent le nouveau cadre législatif le règlement 806/2004 visant à mieux intégrer la problématique du genre dans toutes les politiques communautaires et la directive 2006/54/CE qui fusionne les arrêts dont il a été question ci-dessus. Le financement des initiatives et des programmes d'action en faveur des femmes est assuré aussi bien par la plate-forme *Progress* dans la mesure de 10% du budget total que par le programme *Daphné III* visant à combattre la violence contre les femmes, les jeunes et les enfants. Dignes d'être mentionnés sont aussi la création de *l'institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes* et la *feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. Cette dernière, notamment, oriente l'action européenne sur six questions fondamentales parmi lesquelles figurent la possibilité pour les femmes de concilier vie privée et vie professionnelle, d'avoir une indépendance économique, et la nécessité d'éradiquer toute forme de violence à l'égard des femmes ainsi que tous les stéréotypes et les préjugés sexistes dont elles peuvent être victimes.

### 3.2.5 *La lutte contre la discrimination*

Lutter contre la discrimination consiste à garantir les mêmes droits et les mêmes opportunités à tous, sans distinction de sexe, d'origine ethnique, d'orientation sexuelle et

de convictions religieuses, dans le but de renforcer la cohésion sociale et de créer une société fondée sur les valeurs de solidarité et de réciprocité. L'Union européenne est depuis longtemps engagée dans cette lutte, mais ce n'est qu'à partir des années 90 que cette problématique, jusque-là limitée à la discrimination fondée sur le sexe, fait pour la première fois l'objet d'un élargissement normatif à d'autres raisons d'exclusion comme l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, etc. Ainsi, dans le respect de l'article 13 du Traité d'Amsterdam, deux directives ont vu le jour au cours de l'année 2000. La première (2000/43/CE) vise à interdire la discrimination directe et indirecte ainsi que toute injonction à la discrimination, et porte principalement sur l'emploi, la formation, l'éducation, la sécurité sociale, les soins de santé, le logement et l'accès aux biens et aux services. La deuxième (2000/78/CE), en revanche, tient à la discrimination fondée sur la religion et les convictions, l'âge, le handicap et l'orientation sexuelle et contient des propositions d'aménagement concrètes pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes atteintes d'un handicap. Depuis 2008, une nouvelle directive sur la lutte contre toutes les formes de discrimination en dehors du lieu de travail est à l'étude des législateurs. Cette nouvelle mesure visera à atteindre une effective égalité de traitement dans le domaine de la protection sociale (soins de santé, éducation, logement, etc.) et imposera l'obligation pour les prestataires de service à prévoir des « aménagements raisonnables » en faveur des personnes souffrant d'un handicap.

Avec le lancement de la stratégie de Lisbonne, la politique sociale en matière de discrimination élargit son champ d'application aussi à d'autres catégories potentiellement discriminées comme les migrants, et invite les observateurs à tenir compte de l'émergence d'une nouvelle réalité européenne représentée par les Roms. Quant au domaine de l'emploi, la position de l'Europe est claire : l'intégration des catégories sous-représentées représente une occasion pour l'entreprise d'accroître sa productivité. L'avantage que la société et le marché unique tirent de la politique d'ouverture aux catégories vulnérables dans tous les contextes socio-professionnels était une idée déjà consolidée à l'aube du nouveau siècle, mais ce n'est qu'à partir des années 2000 que les implications économiques de l'intégration de la diversité font l'objet d'un véritable consensus. Le Conseil européen de Nice établit en effet une méthode ouverte de coordination finalisée à garantir la coopération des politiques sociales sur la lutte contre la discrimination. Le point de force de cette méthode, qui fait aussi son efficacité, est la mise



en place d'indicateurs communs visant à mesurer les progrès faits dans le domaine de la lutte contre la discrimination ainsi qu'une comparaison fructueuse des bonnes pratiques mises en œuvre par les entreprises ayant mis au centre de leur politique de management la promotion de la diversité.

Les récents développements de la législation européenne en matière de lutte contre la discrimination comportent un bon nombre d'initiatives et de programmes d'action finalisés non seulement à garantir l'égalité des chances et un traitement équitable à l'embauche, mais aussi à combattre l'exclusion sociale et la pauvreté. Les actions de sensibilisation se concentrent tout particulièrement autour des campagnes d'information à travers lesquelles l'Union informe les citoyens sur les actions entreprises en faveur de la diversité. La campagne « Pour la diversité. Contre les discriminations », par exemple, a été financée dans le but de sensibiliser les destinataires autour de la lutte contre toute forme de discrimination. La plupart des initiatives promues par cette campagne s'adressent tout particulièrement aux jeunes dans le but de les éduquer au respect de la diversité.

Concernant la gestion de la diversité au sein de l'entreprise, des initiatives ont été adoptées afin de montrer que la diversification du personnel peut s'avérer profitable sur le plan de la rentabilité. Le « cas commercial en faveur de la diversité » a bien souligné ce lien indissoluble qui est venu progressivement s'affirmer entre la gestion managériale de la diversité et l'aspect plus spécifiquement commercial. Dans certains cas, l'action en faveur de la diversité se fait à l'initiative des entreprises elles-mêmes. C'est le cas de la Charte de la diversité, signée en octobre 2012 par 3416 entreprises et soutenue par les principales associations patronales, par laquelle les entreprises signataires se sont engagées à mener une politique de recrutement fondée uniquement sur les compétences individuelles, en luttant contre la discrimination directe ou indirecte à l'égard de toute catégorie potentiellement à risque d'exclusion.

Dans le cadre des grandes stratégies européennes pour l'inclusion sociale et la lutte contre les discriminations, l'Union européenne a mis en œuvre de nombreuses initiatives ciblées tantôt sur telle, tantôt sur telle autre catégorie vulnérable. La lutte contre la discrimination fondée sur le handicap, par exemple, a pu bénéficier dans les années d'un engagement constant de la part des institutions, y compris le Parlement dont les sollicitations vis-à-vis de la Commission ont été fondamentales pour la mise en place de la

nouvelle directive sur l'aménagement des services publics pour les personnes handicapées. De son côté, la Commission européenne a mis en œuvre, en 2010, la *stratégie européenne 2010-2020* s'inscrivant dans la continuité des finalités du *plan d'action en faveur des personnes handicapées* qui couvrait la période 2004-2010. Parallèlement à cette stratégie, la Commission a créé aussi une « Agence européenne pour le développement de l'éducation pour les élèves ayant des besoins particuliers » afin de soutenir l'éducation des enfants handicapés.

Quant à la communauté LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transsexuels), la protection contre toute forme de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle est assurée par la directive 78/2000/CE, citée ci-dessus, qui complète le cadre juridique antérieurement posé par la directive 43. Le processus entamé par ces deux importantes mesures législatives ne pourra que s'achever avec la directive non encore adoptée, mais dont les négociations ont commencée en 2008. Avec cette nouvelle mesure, la protection des droits des homosexuels sera enfin achevée grâce à une extension de la législation dans des domaines autres que l'emploi et la formation professionnelle, comme l'éducation et les prestations de services. En attendant, une étape importante a été franchie avec la directive 2012/29/CE, adoptée en octobre dernier, finalisée à établir des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité. Le grand mérite de cette nouvelle directive est d'avoir posé un cadre juridique permettant de punir sévèrement tout acte de violence ou criminel motivé, entre autres raisons, par l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou sexuelle, voire par la trans-/homophobie<sup>9</sup>.

Enfin, la législation européenne en matière de lutte contre la discrimination et l'exclusion sociale comprend aussi les mesures adoptées en faveur de l'intégration de la communauté Roms qui, avec ses 6 millions d'individus<sup>10</sup>, est la plus grande minorité ethnique (reconnue par l'ONU) d'Europe. Persécutés et déportés au cours du siècle dernier, les Roms sont menacés aujourd'hui d'exclusion et subissent depuis toujours des

---

<sup>9</sup> Une telle mesure législative devrait pouvoir favoriser l'adoption d'une loi analogue dans les pays où la lutte contre l'homophobie/transphobie n'est pas encore sanctionnée dans le cadre de la législation nationale. C'est le cas en Italie, où le projet relatif à l'extension de la loi « Mancino » aux délits d'homophobie et transphobie, présenté en 2012 par le Parti Démocrate, a fait l'objet de multiples rejets à la Chambre des Députés.

<sup>10</sup> La donnée renvoie à l'ensemble des 27 pays de l'Union européenne, alors que sur tout le Vieux continent, le nombre des Roms est de quelques 10-12 millions d'individus. Cf. [http://ec.europa.eu/justice/discrimination/roma/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/justice/discrimination/roma/index_fr.htm)

préjugés liés à la nature itinérante de leur style de vie<sup>11</sup>. Originaires de l'Inde du Nord, à la frontière avec le Pakistan, ils sont identifiés, à tort, avec la population roumaine, une confusion due sans doute au fait que leur présence en Europe est particulièrement importante dans les Balkans.

Dans le sillage tracé par l'ONU, l'Union européenne reconnaît aux Roms les mêmes droits que les autres ethnies qui peuplent le Vieux Continent. Les actions contre l'exclusion sociale des Roms se sont multipliées ces dernières années dans le but de lutter contre les politiques de ségrégation qui, en dépit de la transposition de la directive sur l'égalité raciale, persistent dans certains pays membres. Parmi les initiatives les plus significatives, mentionnons la communication de la Commission européenne de 2010 sur l'intégration sociale des Roms en Europe, mais surtout celle de 2001 intitulée « Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms » dont l'objectif a été de fixer les lignes directrices permettant aux états membres d'adopter une stratégie nationale pour la lutte contre l'exclusion sociale des Roms. Ces stratégies ont été transmises à la Commission qui les a évaluées et a publié un rapport détaillé sur leur faisabilité.

---

<sup>11</sup> Le nomadisme des Roms est traditionnellement associé à la diaspora à laquelle, selon une légende remontant au Moyen-Âge, Dieu les auraient condamnés. Dans la société contemporaine, le nomadisme s'est avéré, dans bien des cas, un faux problème puisque certaines communautés Roms ont souvent manifesté le désir d'établir leur résidence habituelle dans les lieux où ils ont choisi de s'installer. La criminalisation des Roms ainsi que le discrédit dérivant de la représentation médiatique d'un peuple très peu enclin au travail ont profondément stigmatisé l'image de cette ethnie. Cela a eu pour effet d'encourager l'inattention de la part des administrations nationales et locales vis-à-vis de l'éducation, de la formation et de l'accès à l'emploi des Roms, y compris de ceux de nationalité européenne.

**PARTIE II – ANALYSE SEMANTICO-  
ENONCIATIVE ET DISCURSIVE DU  
CORPUS**

---

# Aspects sémantiques de la subjectivité langagière

### Introduction

Ce chapitre qui ouvre la deuxième partie de notre thèse est le premier spécifiquement consacré à l'analyse du corpus. Il sera question ici d'étudier quelques-uns des lieux d'inscription de la subjectivité du sujet énonciateur et, corollairement, de montrer que derrière l'anonymat énonciatif affiché de certaines de nos publications (les rapports, par exemple), demeurent, voilées dans la matérialité discursive, les traces de la parole des locuteurs<sup>1</sup>.

### 1. Degrés de subjectivité et d'objectivité dans le corpus

Suivant R. Amossy, nous avons postulé, dans le premier chapitre, que les publications de notre corpus présentent une dimension argumentative en ce qu'elles orientent les choix et les points de vue des destinataires sans pour autant viser à emporter leur adhésion par un véritable projet de persuasion. Les enjeux qu'elles posent, on l'a vu, sont très nombreux. Par souci de synthèse, nous les résumons en deux grandes orientations principales : (1) assurer la communication des objectifs programmatiques de la Commission européenne en matière d'emploi et inclusion socio-professionnelle ; (2) favoriser la diffusion de bonnes pratiques auprès des parties prenantes en jouant non seulement sur le caractère contraignant des mesures législatives (règlements et directives), mais aussi sur les attitudes et les gestes que les acteurs sociaux sont eux-mêmes censés accomplir au quotidien<sup>2</sup>. En reprenant la tripartition aristotélicienne des genres rhéto-

---

<sup>1</sup> À l'instar de Ducrot, nous parlerons de locuteur relativement à l'instance énonciative responsable de l'énonciation et d'énonciateur en référence à la source d'un point de vue. Quant au terme *sujet énonciateur*, il renvoie sommairement aussi bien au locuteur lorsqu'il est aussi énonciateur qu'aux instances responsables d'un point de vue lorsqu'elles ne se confondent pas avec le locuteur.

<sup>2</sup> Sans vouloir anticiper les conclusions de ce chapitre, disons d'ores et déjà que notre analyse linguistique

riques, nous avons donc posé que les publications de la Commission européenne relèvent du genre délibératif, en ce qu'elles ont pour finalité le bien et poussent à la décision et à l'action. Il faudra toujours tenir compte, d'ici à la fin de notre travail, de ces quelques considérations sur la visée des publications et sur la nature argumentative du corpus. Si nous les avons symboliquement reprises ici, après en avoir longuement parlé dans le premier chapitre, c'est pour mieux prendre le relais avec l'examen linguistique dont il sera question dans les pages suivantes.

L'idée principale sur laquelle se fonde la présente analyse est que toute parole est nécessairement subjective et que même les textes prétendant à l'objectivité contiennent des traces de la présence des locuteurs<sup>3</sup>. Le problème inhérent à notre vaste corpus n'est donc pas de plaider pour la subjectivité ou l'objectivité de tel ou tel genre<sup>4</sup>, mais de relever à quels degrés et par quels moyens linguistiques se fait l'inscription de la subjectivité au sein de nos textes, même les plus objectivants. Nous partons en effet de l'idée, par ailleurs maintes fois défendue par les linguistes, que l'effacement énonciatif, entendu comme absence totale de prise en charge énonciative<sup>5</sup>, demeure une utopie, et que les niveaux objectif et subjectif représentent les valeurs par défaut d'une échelle qui va d'un degré minimal (désinscription, cf. *infra*) à un degré maximal de subjectivité (la prise en charge affichée). Or ce qui distingue, selon nous, ces deux niveaux est que la tendance à l'objectivité demande toujours un contrôle de la part du locuteur alors que les degrés plus ou moins subjectifs de la prise de parole sont, nous semble-t-il, plutôt spontanés. Par contrôle, nous entendons ici le choix délibéré, voire calculé, de la part du locuteur/scripteur de sélectionner parmi les ressources disponibles en *langue*<sup>6</sup> celles qui produisent un effet d'effacement. Nous allons voir, dans le paragraphe suivant, que les langues disposent de nombreux moyens formels pour gommer la présence du sujet dans le discours : marqueurs modaux épistémiques (*selon X*) qui relativisent le contenu de l'énoncé, nominalisations, tournures syntaxiques à effet objectivant, tours impersonnels

---

nous amènera plus loin à retravailler la dichotomie contraignant/non-contraignant, que nous avons originellement postulée en opposant les actes législatifs de l'UE aux publications de notre corpus. Nous verrons en effet que tout en revendiquant une fonction exclusivement informative et communicative, les publications de la DG Emploi de la Commission peuvent présenter, elles aussi, un caractère contraignant.

<sup>3</sup> Comme l'affirme A. Rabatel (2004a) en reprenant C. Kerbrat-Orecchioni (1980) : « le locuteur ne peut pas ne pas manifester d'une manière ou d'une autre sa présence : c'est la subjectivité qui est la règle. »

<sup>4</sup> Ce qui serait un faux problème du moment que nous avons postulé l'immanence de la subjectivité dans toute prise de parole.

<sup>5</sup> Le terme est ici sommairement employé dans le sens de *responsabilité*. Nous verrons toutefois, dans le chapitre suivant, que ces deux notions ne se recouvrent pas en linguistique énonciative.

<sup>6</sup> Au sens saussurien.

et passivations (récurrents dans les discours théoriques), emploi du conditionnel dit journalistique, etc. Les différents degrés de la subjectivité, à leur tour, ne sont pas moins libres de contraintes formelles, mais apparaissent beaucoup plus spontanés dans le dire des locuteurs. C'est le cas par exemple des embrayeurs qui impliquent une subjectivité à la fois affichée et « autosuffisante »<sup>7</sup>, mais aussi de l'emploi « inconscient », dans un énoncé désebrayé, de substantifs et d'adjectifs axiologiquement marqués qui trahissent la présence d'un locuteur. Bien évidemment, cela ne veut pas dire que l'expression de la subjectivité se fait toujours de manière irréfléchie. Ce que nous postulons ici est que, contrairement à l'effacement, qui pour nous implique toujours un état de conscience, la subjectivité peut s'exprimer de manière aussi instinctive que calculée. Cela s'expliquerait par le fait qu'il est généralement plus difficile pour l'individu de tempérer son propre ego que de maîtriser les effets d'objectivité qu'il envisage de donner à sa prise de parole. L'effort de rester neutre ne va pas de soi contrairement à la tendance, sans doute plus naturelle, à donner une empreinte subjective à tout ce qui est soumis à notre évaluation empirique.

Mais revenons à notre objet de recherche. La subjectivité inhérente à tout discours se trouve confirmée dans l'ensemble de notre corpus. Même les rapports et les guides, qui sont censés être les genres les plus objectivants, contiennent en effet des indications irréfutables de la présence du locuteur et des instances énonciatives que celui-ci met en scène. Il serait toutefois vain de chercher à déterminer le « taux » de subjectivité ou d'objectivité d'un genre par rapport à un autre pour des raisons que nous avons déjà expliquées au cours du premier chapitre et que nous reprenons ici brièvement<sup>8</sup>.

Les publications de notre corpus se caractérisent par une très grande homogénéité formelle qui empêche, du moins à un niveau microlinguistique, tout effort de poser des différences entre les genres. Nous avons vu cela à propos des verbes d'action à l'infinitif, mais d'autres analyses pourront le confirmer ultérieurement. Dans ce chapitre, par exemple, nous avons choisi de comparer le degré d'objectivité des rapports avec celui du magazine *Agenda social*, des guides et des autres publications de la Commission européenne. Pour ce faire, nous avons choisi quelques marques de

---

<sup>7</sup> À l'exception de certains cas de catégorisation déictique comme les emplois a-référentiels, *infra*.

<sup>8</sup> En revanche, il est toujours possible de mesurer les degrés d'objectivité et de subjectivité d'une séquence textuelle par rapport à une autre, à condition que les conclusions que l'on pourra tirer de cette comparaison ne visent pas à attribuer prétentieusement des propriétés énonciatives régulières à des genres qui sont tous concernés par l'enchevêtrement des marques de la subjectivité et de l'objectivité.

l'effacement énonciatif (*infra*), censées indiquer la neutralité des positions du locuteur vis-à-vis des points de vue qu'il met en scène, et nous en avons étudié leur fréquence dans le corpus. Mais avant de nous attarder sur les résultats de cette enquête lexicométrique, un retour sur la notion d'effacement énonciatif nous semble de rigueur.

## 2. De l'effacement énonciatif à l'expression de la subjectivité

Effacement énonciatif, désinscription énonciative, désengagement, désinvestissement énonciatif. Ce sont-là autant de termes pour désigner le procédé, conscient et volontaire<sup>9</sup>, par lequel le locuteur gomme sa présence au sein du discours<sup>10</sup>. Il n'est pas facile, ici, d'aborder transversalement un sujet si problématique qui mériterait une explication plus étayée, dans le sillage des nombreux travaux déjà réalisés en la matière. Notre préoccupation découle premièrement de la difficulté à donner à ce fait un statut bien défini au sein du schéma organisationnel de notre travail de thèse. L'effacement énonciatif, en effet, relève à la fois de la langue et du discours. C'est un fait de discours parce qu'il produit des effets de sens capable d'altérer la perception des responsabilités imputables aux instances énonciatives coprésentes dans l'énoncé. C'est un fait de langue parce qu'au-delà de son efficacité pragmatique, il est susceptible d'être codé dans le système. Le problème qui s'est donc posé, déjà en phase de construction du corpus, a été de déterminer sous quel angle d'attaque, discursif ou linguistique, valoriser le phénomène. Ne pouvant faire abstraction ni de l'un ni de l'autre, nous avons jugé bon de consacrer cette section à une lecture lexicométrique et sémantique des marqueurs linguistiques de l'effacement sans pour autant négliger les implications d'ordre pragmatico-discursif relevables en contexte. Dans un deuxième temps, le problème s'est posé de choisir quels marqueurs de l'appareil formel de l'effacement énonciatif<sup>11</sup> soumettre à l'interrogation

---

<sup>9</sup> Nous nous éloignons quelque peu des considérations de R. Vion (2001) pour qui l'effacement énonciatif n'implique pas forcément un choix intentionnel de la part du locuteur. Pour le désigner, il emploie pourtant le terme de « stratégie » qui pour nous implique *a priori* un état de conscience.

<sup>10</sup> Les termes ne sont pas pour autant synonymes et présentent des différences conceptuelles considérables. Nous y reviendrons.

<sup>11</sup> La notion a été employée par G. Philippe (2002) et reprise avec succès par d'autres linguistes qui se sont intéressés, comme lui, au phénomène de l'effacement en langue et en discours. Le concept renvoie évidemment à Benveniste, mais il serait erroné de le considérer comme le versant « négatif » de son appareil formel de l'énonciation, illustré dans le célèbre article de 1970. Benveniste, en effet, n'a jamais songé à mettre au point un appareil formel de l'effacement. Son ambition était plutôt d'élaborer un appareil de la non-énonciation, parfaitement symétrique à l'autre, censé rendre compte des énoncés vidés de toute référence à leur situation d'énonciation. Ce projet ne verra pas le jour et Benveniste, remarque



de notre logiciel de statistique textuelle. Ces marqueurs étant très nombreux, nous en avons sélectionné quelques-uns d'après nous particulièrement représentatifs. Ce faisant, nous avons privilégié les expressions contenant un verbe, en laissant de côté les nominalisations, les pronoms, les déterminants, etc. Les marqueurs pris en compte sont donc les suivants :

- a) Les tours impersonnels relevant de la modalité aléthique : *il est nécessaire que/de, il est capital que/de, il est indispensable que/de, il est primordial que/de, il est essentiel que/de* ;
- b) Les marqueurs évidentiels *Il semble que/il paraît que* ;
- c) Autres impersonnalisations : *il se trouve que, il apparaît que, il résulte que, il ressort de/que*.

Avant de lancer la recherche de ces marqueurs, nous avons constitué, à titre d'échantillon, un sous-corpus de dimensions plus réduites. Cela a été fait parce que, comme il ressort du tableau 1 (ch. 1), les genres de notre corpus ne comportent pas tous le même nombre de publications, et chaque publication, à son tour, ne comporte pas le même nombre de pages<sup>12</sup>. Or l'expérience, menée dans le premier chapitre, nous a appris que les résultats issus de l'exploration informatisée du corpus sont d'autant plus fiables que la comparaison porte sur une même quantité de données. Pour nous assurer de cette fiabilité statistique, il nous a fallu, donc, sélectionner un matériau linguistique comportant *grosso modo* le même nombre de caractères (au sens informatique)<sup>13</sup>. Pour ce faire, plutôt que de créer un fichier unique pour chacun de nos genres (ce que nous avons fait dans le chapitre 1), nous avons estimé pertinent de rassembler un nombre dif-

---

Philippe, n'envisagera même pas comme possible la solution « intermédiaire » (p. 25) de réaliser une grammaire des textes sans locuteurs. La linguistique récente semble en revanche avoir pris au sérieux cette tâche, compte tenu de la variété et de la vivacité des travaux consacrés à l'effacement.

<sup>12</sup> Les rapports et celles que nous avons définies comme « publications diverses » sont en principe les documents les plus longs. Les guides et les brochures ont en revanche un nombre de pages très variable. Ces dernières notamment peuvent se présenter sous la forme d'opuscules de quelques pages ou bien de dépliants comportant une seule page.

<sup>13</sup> Il est fondamental, dans l'analyse lexicométrique, de ne pas se référer au corpus en termes de « mots ». Le concordancier en effet ne reconnaît que des « caractères », catégorie dans laquelle sont rangés également les espaces, les fins de ligne, la ponctuation et d'autres signes graphiques. Ainsi, dans cette thèse, nous tendons à privilégier plutôt les notions d'unité, forme et occurrence qui sont déjà bien établies en linguistique statistique et distributionnelle.

férent de textes pris intégralement, en choisissant comme critère d’homogénéité la taille des fichiers<sup>14</sup>. Le tableau suivant illustre la partition de ce sous-corpus :

Partitions du sous-corpus	Réf. fichiers	N° fichiers	Taille totale des fichiers
Rapports	R45-47/R49-59	14	2.01Mb
Guides	G1-9	9	2,01Mb
Publications diverses	Pub1-13/Pub15-16	15	2,01Mb
Agenda social	AS12-27	16	1,99Mb <sup>15</sup>

**Tab. 5 – Sélection des publications par taille des fichiers**

Précisons, par ailleurs, que pour réduire la marge d’erreur dans le calcul des occurrences, nous avons fait précéder l’exploration proprement dite d’une phase préparatoire consistant à « nettoyer » le corpus pour en améliorer l’exploitabilité. Nous avons, par exemple, éliminé les espaces doubles et les fins de ligne que le concordancier reconnaît comme des caractères. Dans bien d’autres cas, nous sommes intervenus sur le texte source pour écarter les occurrences attestées au sein d’énoncés identiques affichés plusieurs fois dans les résultats. Comme nous avons déjà eu l’occasion d’expliquer (cf. ch. 1), cette opération de nettoyage du corpus peut prendre des années si les dimensions du matériau linguistique sont considérables<sup>16</sup>.

Or compte tenu de la taille particulièrement importante de notre objet de recherche, nous avons opéré un choix méthodologique qualitatif de déstructuration du *corpus de référence* en plusieurs sous-corpus exploratoires. Cela nous a permis d’éviter d’intervenir manuellement sur la totalité des publications et, en même temps, d’échapper à la dispersion des résultats que comporte généralement le travail sur un corpus trop vaste. Par rapport à la présente analyse des marqueurs de l’effacement énonciatif, cela signifie concrètement que les résultats extraits de l’exploration informatisée du sous-corpus doivent être considérés comme représentatifs seulement jusqu’à preuve du contraire de la totalité du *corpus de référence*. Autrement dit, les données indiquées dans le tableau suivant sont susceptibles de variation au cas où la recherche ne porterait plus sur une sélection du matériau linguistique, mais sur l’ensemble des publications prises intégralement.

<sup>14</sup> Les fichiers de même taille sont censés comporter, plus ou moins, un même nombre de caractères.

<sup>15</sup> Un écart de 20,48 Kb est insignifiant.

<sup>16</sup> Nous nous sommes déjà attardés *supra* sur les difficultés liées à la préparation du corpus.

	Marqueurs	Rapports	Guides	Pub. diverses	Agenda soc.
1	<i>Il est nécessaire que/de</i>	8	20	11	7
2	<i>Il est capital que/de</i>	2	4	1	1
3	<i>Il est indispensable que/de</i>	1	10	-	1
4	<i>Il est primordial que/de</i>	-	3	3	1
5	<i>Il est essentiel que/de</i>	10	15	6	9
6	<i>Il semble que</i>	14	3	3	2
7	<i>Il paraît que</i>	-	-	-	-
8	<i>Il se trouve que</i>	1	-	-	-
9	<i>Il apparaît que</i>	2	2	1	7
10	<i>Il résulte que</i>	-	-	1	-
11	<i>Il ressort de...que</i>	2	3	3	9

Tab. 6 – Fréquence des marqueurs de l’effacement énonciatif

De cette analyse quantitative, nous pouvons tirer deux observations majeures. La première concerne les modalités logiques déontique et aléthique (§2.1) alors que la deuxième se veut un approfondissement ultérieur des marqueurs évidentiels *il semble que/il paraît que* (§2.2) déjà étudiés par Nølke (2001).

### 2.1 Les modalités déontique et aléthique

Si l’on regarde, même sommairement, le tableau ci-dessus, on remarquera en premier lieu que la fréquence des occurrences 1-5 est particulièrement élevée dans les guides, avec une prédominance assez nette des tours *il est nécessaire/indispensable/essentiel de/que*. Cette constatation ne suffit pas pour autant à faire de ces publications le genre le plus objectif du moment que ces marqueurs sont également attestés dans les autres partitions du sous-corpus. On se rappellera d’ailleurs que dans le premier chapitre, nous avons longuement insisté sur l’idée que pour être discriminantes, les unités linguistiques doivent être présentes dans un genre et absentes dans tous les autres<sup>17</sup>. Or le tableau 6 montre en revanche que parmi les unités recensées, seuls les marqueurs 8 et 10 (*il se trouve que* et *il résulte que*) répondent à ce critère<sup>18</sup> : le premier n’est attesté que dans les rapports, tandis que l’autre figure uniquement dans la partition « publications diverses ».

Bien que cette analyse lexicométrique ne suffise pas à tester le degré d’objectivité des guides, elle nous offre toutefois l’occasion de mieux argumenter nos positions quant

<sup>17</sup> Nous l’avons vu concrètement à propos de la fréquence des marqueurs de topicalisation.

<sup>18</sup> Même si ce n’est que pour deux seules occurrences (respectivement dans R52 et Pub11).

à la nature instructive (et non pas instructionnelle) de ce genre. Nous avons déjà observé (ch. 1, §4), par une analyse contrastive des publications de la Commission européenne, que les rapports et les guides comportent tous une accumulation de verbes d'action à l'infinitif, mais nous avons aussi montré que la force illocutoire que ces verbes impliquent diffère d'un genre à l'autre. Plus exactement, nous avons postulé que dans les rapports, ces verbes prescrivent l'accomplissement d'un devoir, tandis que dans les guides, ils pourvoient des indications non-contraignantes finalisées à la correcte application des directives européennes<sup>19</sup>.

Or cette hypothèse pourrait s'appliquer maintenant aussi à nos marqueurs 1-5 de l'effacement énonciatif qui, bien que relevant tous de la modalité aléthique, produisent, à l'instar des infinitifs, des effets sémantiques et pragmatiques différents selon qu'ils sont employés dans les guides ou dans les rapports. Notre objectif, bien évidemment, n'est pas de nous répéter, en reproposant ici, de manière similaire, les conclusions que nous avons déjà exposées dans le premier chapitre. De fait, dans ce paragraphe, il sera plutôt question de justifier linguistiquement ces effets, c'est-à-dire d'expliquer pourquoi les marqueurs 1-5, qui dans les rapports expriment bien une obligation, pourvoient en revanche des indications non-contraignantes lorsqu'ils sont employés dans les guides<sup>20</sup>. La réponse à ce questionnement réside, d'après nous, dans la manière dont s'articulent la signification profonde de ces marqueurs (i.e. leur sémantisme) et la valeur modale qu'ils assument au sein de chaque genre. Pour mieux préciser ce dernier point, une digression sur la modalisation est nécessaire.

---

<sup>19</sup> Il est d'ailleurs bien connu que, contrairement aux règlements, les directives contraignent les États membres quant à la finalité, mais leur laissent un large pouvoir discrétionnaire quant à la réception et à l'application, par une loi nationale, des dispositions qui y sont contenues. Ainsi l'article 189 du Traité de Rome (1957) : « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens. »

<sup>20</sup> Certes, on pourrait nous reprocher que nos considérations sur le caractère non-contraignant des guides sont très évidentes. Ceux qui connaissent, pour des raisons professionnelles ou pour intérêt personnel, les publications de la DG Emploi de la Commission européenne, savent bien, en effet, que cela fait souvent l'objet d'une mention explicite dans le titre, comme en témoigne, par exemple, le document intitulé « *Guide à caractère non contraignant pour la mise en œuvre de la directive 2006/25/CE sur les rayonnements optiques artificiels* ». Nous insistons, toutefois, sur le fait que la démarche scientifique ne doit pas se contenter de l'évidence, même lorsque celle-ci pourrait suffire à anticiper les conclusions, mais se doit de passer au crible l'objet de recherche jusqu'à trouver, loin de la surface, une explication censée justifier ces conclusions. Dans notre cas, cela signifie concrètement que le caractère non-contraignant des guides demandait à être prouvé, au-delà de toute évidence, par une investigation microlinguistique poussée au cœur même de la matérialité langagière.

La modalisation est définie par N. Le Querler (1996 : 61) comme « l'expression de l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé »<sup>21</sup> et, nous ajoutons, par rapport aussi à son énonciation. Nous estimons, en effet, que tout acte du locuteur visant à exprimer la manière dont il envisage de présenter sa parole relève de la modalisation<sup>22</sup>. Les modalités se distinguent en logiques et appréciatives. Les modalités logiques, héritées de la tradition philosophique et logicienne, se répartissent à leur tour en modalités aléthiques, déontiques, temporelles, bouliques et épistémiques. Les modalités appréciatives ressortent en revanche totalement de la réflexion linguistique et concernent la manière, non déictique, par laquelle le locuteur exprime sa subjectivité (C. Kerbrat-Orecchioni, [1980] 2009).

A.-J. Greimas (1976), quant à lui, définit les modalités comme des prédicats abstraits<sup>23</sup> dont la particularité est de renvoyer à deux fonctions distinctes : « faire » et « être ». Ces fonctions permettent de poser deux formes possibles d'énoncés élémentaires : les *énoncés de faire* et les *énoncés d'état*. Or, pour Greimas, tant les modalités déontiques, exprimant l'obligation et la permission, que les modalités aléthiques, exprimant la nécessité et le possible, découlent de la même matrice : le verbe *devoir*<sup>24</sup>. La différence entre les deux réside uniquement dans leur valeur modale qui est celle d'un *devoir faire* pour les modalités déontiques et celle d'un *devoir être* pour les modalités aléthiques. Ainsi, si les tours *il est nécessaire*, *il est essentiel*, *il est indispensable* nous paraissent relever à la fois du déontique et de l'aléthique, c'est justement parce que le prédicat modal qu'ils ont en commun (devoir) ne coïncide pas avec leur logique modale<sup>25</sup> (nécessité vs obligation). En termes moins techniques, nous dirons que bien que les adjectifs *nécessaire*, *essentiel*, *indispensable* relèvent à plein titre de l'aléthique, ils

---

<sup>21</sup> Définition qui recoupe celle de B. Pottier (1973 : 329). Meunier, quant à lui, rapporte d'autres définitions de la modalité, celle de Roulet, par exemple, chez qui la notion se définit comme « prise en charge de l'énoncé par l'énonciateur », ou encore celle de J. Dubois et de Kerbrat-Orecchioni qui qualifient la modalité respectivement de « distance du locuteur par rapport à l'énoncé » et de « traces privilégiés de l'inscription de l'énoncé du sujet d'énonciation. » (cf. A. Meunier, 1981 :122). Dans un autre texte encore, il reprend à Bally cette définition de modalité : « la forme linguistique d'un jugement intellectuel, d'un jugement affectif ou d'une volonté qu'un sujet pensant énonce à propos d'une perception ou d'une représentation de son esprit. » (cf. A. Meunier, 1974 : 9)

<sup>22</sup> C'est à cette définition qu'il faudra se reporter lorsque, dans notre thèse, nous ferons référence aux notions de modalisation, modalité, modal. Toutefois, nous nous réservons de mieux préciser *infra* (§3) ce qui, pour nous, relève ou ne relève pas de la modalisation.

<sup>23</sup> Qu'il représente au moyen du carré sémiotique.

<sup>24</sup> Ce qui explique l'intuition élémentaire qui conduit à mettre sur le même plan l'obligation et la nécessité, alors que les deux ne se recoupent pas sémantiquement.

<sup>25</sup> Ce que nous avons appelée plutôt « valeur modale ».

renvoient toutefois au déontique car, selon leur sens usuel, ils sont tous synonymes d'*obligatoire*. Greimas explique ainsi ce conflit :

La comparaison des modalités déontique et aléthique est suggestive : alors que leurs dénominations tendent à les séparer et à les faire considérer comme des modalisations distinctes, leurs définitions syntaxiques les rapprochent : les prédicats modaux étant dans les deux cas identiques, seule la nature des énoncés modalisés (énoncé de faire ou énoncé d'état) les distingue (Greimas, 1976 : 98).

En partant de ces prémisses, l'hypothèse que nous formulons pour notre corpus est que dans les rapports, ce conflit entre le prédicat modal et la valeur modale se résout généralement en faveur du premier alors que dans les guides il s'avère plutôt le contraire. Essayons de préciser ces intuitions par des exemples probants :

- (1) Au final, vu qu'**il est nécessaire** 1) de faciliter et de pratiquer une collecte de données pour pouvoir mieux combattre les discriminations et 2) de réduire au minimum le risque d'usages abusifs de ces données, quand bien même un tel risque ne pourrait se matérialiser que dans des circonstances exceptionnelles, **il faut** trouver un bon équilibre entre ces deux intérêts légitimes. Le droit international, européen et interne sur la protection de la vie privée et des données à caractère personnel vise à créer cet équilibre et sera dès lors exploré dans les pages qui suivent. (R51)
- (2) Pour parvenir à l'égalité des sexes, **il est essentiel** d'avoir une gouvernance forte faisant intervenir toutes les parties concernées. Cela nécessite un engagement ferme et clair au niveau politique le plus élevé et **doit** être soutenu par des mécanismes, des modes d'organisation, des ressources et un partage d'expérience entre États membres qui soient adéquats. (R58)
- (3) NEELIE KROES, Commissaire européenne à la concurrence, souligne qu'**il est essentiel** de réaliser les objectifs de Lisbonne avec tous les talents disponibles, et pas seulement une partie d'entre eux. L'expérience et la recherche montrent que les groupes mixtes résolvent mieux les problèmes que les groupes unisexes. Pour toutes ces raisons, les femmes très qualifiées **devraient** être davantage mobilisées autour des tables de décision. (R49)

Comme on peut le constater, dans les exemples 1-3 extraits des rapports, les tours impersonnels *il est nécessaire* et *il est essentiel* s'accompagnent toujours des verbes *devoir*<sup>26</sup> et *falloir*<sup>27</sup> exprimant à plein titre une modalité déontique. Il se trouve, en re-

---

<sup>26</sup> Remarque sur DEVOIR : Bien évidemment, il existe aussi des cas où les deux modalités, aléthique et déontique, se recouvrent au sein d'un même énoncé. Il en est ainsi dans *il doit rentrer* (Meunier, 1981 :131), où le verbe modal peut renvoyer soit à l'ordre de la connaissance et de la croyance (*je pense qu'il rentrera*), soit à celui de l'obligation et de la permission (*J'exige qu'il rentre*). Or ce n'est pas le cas des exemples ci-dessus où *devoir* exprime toujours une obligation, même lorsque, conjugué au

vanche, que dans les exemples 4-6, extraits des guides, les mêmes tours apparaissent dans le contexte linguistique à côté d'autres occurrences exprimant le possible qui, avec l'impossible, le nécessaire et le contingent constitue le carré sémiotique de la modalité aléthique<sup>28</sup>.

- (4) Étant donné que les niveaux d'exposition accessible aux travailleurs sont susceptibles de dépasser les limites d'exposition, **il est nécessaire** d'évaluer les risques de façon à assurer le contrôle approprié des risques de rayonnements optiques. Dans ce cas, **il est probable** que les limites d'exposition soient dépassées pour plusieurs risques relatifs aux rayonnements optiques, et les conditions les plus contraignantes sont applicables. (G1)
- (5) Lors de l'évaluation des risques, conformément à l'article 4 de la directive, **il est nécessaire** de tenir compte du personnel militaire ainsi que de tout autre personnel. **Il n'est pas toujours possible** de garantir que les niveaux d'exposition potentielle sont inférieurs aux valeurs limites d'exposition. Par conséquent, **on peut** utiliser la méthode d'évaluation probabiliste des risques, afin de quantifier les facteurs de «probabilité». Toutefois, un incident de probabilité 10-8 est considéré comme acceptable, même pour un incident nuisible qui pourrait avoir des conséquences catastrophiques dans la réalité. (G1)
- (6) M. Eichner prévient qu'**il peut** être compliqué de trouver des informations sur certains pays et d'y accéder : c'est pourquoi **il est essentiel** d'avoir un bon partenaire de recrutement. (G4)

Nous en concluons que lorsqu'ils sont employés dans les rapports, nos tours impersonnels impliquent, pour reprendre la même formulation de Greimas, un *devoir faire* (une

---

conditionnel (ex.3), il s'articule sur la modalité épistémique. Cela prouve, par ailleurs, que les modalités ne sont pas des cloisons étanches, mais qu'elles peuvent se recouper.

<sup>27</sup> Remarque sur FALLOIR : Benveniste range *falloir* dans la catégorie des modaux « par occasion ». Comme il l'écrit : « La catégorie linguistique de la modalité comprend d'abord les deux verbes *pouvoir* et *devoir*. En outre la langue a étendu la fonction modalisante à d'autres verbes dans une partie de leurs emplois et par la même structure d'auxiliation. » (1974 : 188) Le verbe *falloir* exprime généralement la nécessité et, donc, une modalité aléthique. Si dans l'exemple 1 nous l'attachons toutefois au déontique, c'est parce que ce verbe est employé, nous semble-t-il, dans le cadre d'un raisonnement déductif (*vu que...alors...*) visant à présenter la recherche d'un équilibre entre la collecte des données pour combattre la discrimination et l'abus que l'on peut faire de ces données, comme la conséquence des implications 1 et 2 préalablement énoncées et, donc, comme un engagement auquel les droits international, communautaire et national doivent satisfaire. Or afin de prouver sur un plan linguistique la nature exceptionnellement déontique de cette occurrence de *falloir*, nous proposons un test consistant à remplacer *il faut* par « on doit » et « il convient de » exprimant respectivement l'obligation et la nécessité. On voit bien qu'avec le premier, le remplacement se ferait sans problèmes, alors que la substitution du verbe par « il convient de » épuiserait la nature implicative de la phrase selon laquelle à une nécessité fait naturellement suite un acte censé la satisfaire, voire l'accomplissement d'un devoir. (*vu qu'il est nécessaire.../alors on doit... ; ?alors il convient de...*).

<sup>28</sup> Par souci de complétude, les quaternes modales aléthique, épistémique et déontique sont les suivantes : (1) aléthique : nécessaire, contingent/possible, impossible ; (2) épistémique : certain, contestable/plausible, exclu ; (3) déontique : obligatoire, facultatif/ permis, interdit.

obligation), tandis que dans les guides, ils impliquent plutôt un *devoir être* (la nécessité). Nous pourrions éventuellement représenter cela à l'aide d'une figure :

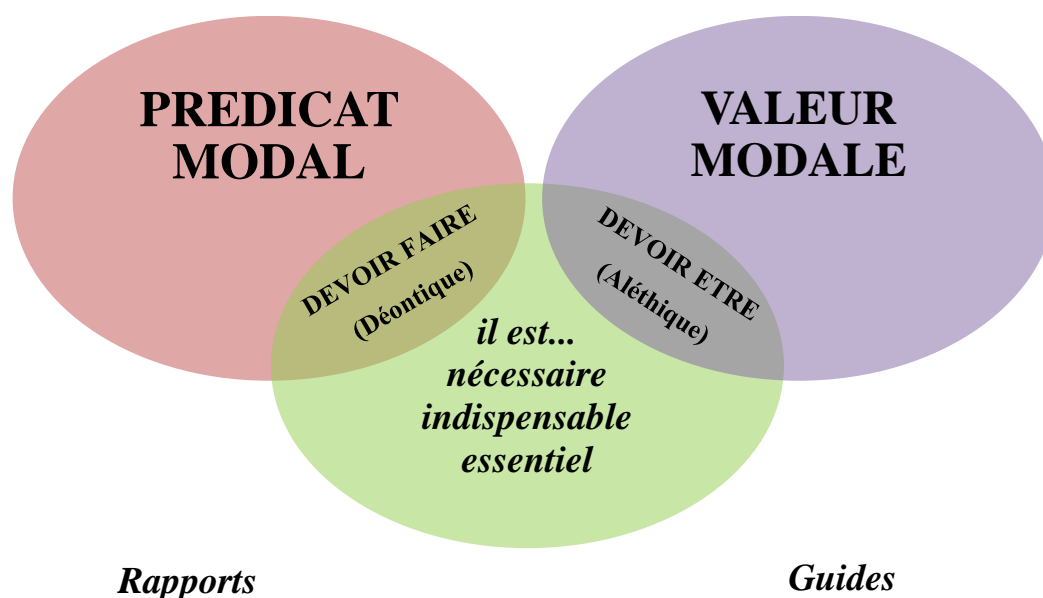


Fig. 8 – Modalités

Cette schématisation montre assez intuitivement que, dans les rapports, le prédicat modal l'emporte sur la valeur modale, alors que dans les guides, c'est cette dernière qui prime. Quant aux valeurs indiquées dans le tableau ci-après (tab. 7), elles illustrent, en revanche, dans quelle mesure, dans les rapports et dans les guides, les tours impersonnels sont assortis de marqueurs relevant respectivement de la modalité déontique et aléthique. L'objectif de cette nouvelle démarche quantitative, complétée par des valeurs de pourcentage, est d'attester finalement d'un point de vue statistique que les observations faites à propos des exemples 1-6 se trouvent confirmées par la régularité des occurrences relevées dans tout le sous-corpus.



	Rapports (v.r.)	Rapports (v.)	Rapports (%)	Guides (v.r.)	Guides (v.)	Guides (%)
	déontique			aléthique		
Il est nécessaire	8	<b>5</b>	62,5	20	<b>10</b>	50
Il est indispensable	1	<b>1</b>	100	10	<b>2</b>	<b><u>20</u></b>
Il est essentiel	10	<b>6</b>	60	15	<b>8</b>	53,3

v.r. valeur de référence  
v. valeur attestée  
% pourcentage

**Tab. 7 – Présence des marqueurs de la modalité déontique et aléthique dans le cotexte « proche » des tours impersonnels (en valeurs et en pourcentage)**

Ces résultats montrent en effet que, presque dans tous les cas, le pourcentage relatif à la présence des marqueurs modaux dans le contexte proche de nos tours est égal ou dépasse le seuil de 50% de la valeur de référence (c'est-à-dire le total des occurrences recensées).<sup>29</sup> Il se trouve que seul le marqueur *il est indispensable* ne s'accompagne pas systématiquement, dans les guides, des marqueurs exprimant la modalité aléthique (valeur en gras et soulignée dans le tableau). Cela ne remet pas toutefois en cause le bien-fondé de nos intuitions quant à la différente modalité qui sous-tend ces deux genres. Si l'on examine tous les exemples où ce tour apparaît, on verra en effet que même lorsque dans les guides le marqueur *il est indispensable* s'accompagne d'un verbe exprimant une obligation (*devoir*, en l'occurrence), il reste constamment ancré à sa dimension aléthique et n'assume jamais, en contexte, une valeur déontique analogue à celle qu'il recouvre en revanche régulièrement dans les rapports. Ainsi, dans l'exemple 7, ci-après, le tour impersonnel ainsi que le verbe *devoir* doivent s'interpréter dans les termes non pas d'une obligation pour les employés, mais d'un impératif qui s'impose indéfiniment à une situation générale (et donc d'une nécessité) afin de faire face à l'évolution rapide des marchés :

- (7) Pour faire face à l'évolution rapide des marchés et aux exigences d'une société de la connaissance, **il est indispensable d'aider** les PME à élaborer des politiques de développement des compétences appropriées, compatibles avec une approche de l'éducation et de la formation

<sup>29</sup> Il importe de préciser que tels qu'ils sont illustrés, ces résultats ne sont pas concomitamment représentatifs des deux modalités. Autrement dit, le fait que, dans les rapports, le 60% des occurrences de *il est essentiel* soit accompagné de marqueurs exprimant la modalité déontique ne signifie pas que le restant relève forcément de l'aléthique. De même, si dans les guides la moitié des marqueurs *il est nécessaire* ne sous-tend pas une obligation, rien n'indique que l'autre moitié soit en revanche assortie de marqueurs exprimant le déontique.

tout au long de la vie. Tous les employés, jeunes et vieux, **doivent** avoir accès à l'éducation et à la formation tout au long de la vie. (G9)

Avant d'achever notre commentaire des résultats extraits de l'analyse quantitative, il nous importe de mettre l'accent sur la question, depuis toujours irrésolue, des critères de repérage de la modalité, ne serait-ce que pour mieux justifier le choix des exemples déjà discutés ainsi que des occurrences que nous allons examiner plus loin à propos de la modalité appréciative. On aura sans doute remarqué que les occurrences modales des exemples 1-6 présentent une propriété syntaxique régulière : elles sont toutes suivies d'un infinitif. Cette régularité confirmerait le mode de repérage, éminemment syntaxique, défini par Benveniste (1974 : 188) selon lequel la modalité se reconnaît toujours par la présence d'un infinitif qui se laisserait modaliser par une forme verbale fléchie (le modal, justement)<sup>30</sup>. Meunier (1981) qualifie toutefois de restrictif ce critère qui exclut, de fait, tous les verbes pouvant être suivis d'une nominalisation ou d'une complétive. Cela reviendrait, dans notre cas, à écarter des modaux le verbe *falloir* (il faut que P) sur lequel nous avons appuyé une partie de notre démonstration. D'une manière analogue, nous serions obligés d'exclure de notre corpus toutes les occurrences construites sur la structure syntaxique *M que P*, que nous rencontrerons *infra* à propos de la modalité appréciative (*je doute que P*, *imaginons que P*). On se demande alors que resterait-il de notre corpus si on voulait restreindre le cercle des modaux sur la base de tel ou tel critère discriminant. Voilà pourquoi nous avons choisi, pour notre part, de nous en tenir à une conception plutôt sémantique de la modalité fondée sur l'idée que tout énoncé est nécessairement modalisé (à l'exception, bien entendu, des assertions simples telle que *j'ai mangé*). Suivant ce postulat, clairement inspiré de Bally<sup>31</sup>, nous croyons fortement que non seulement la modalité se manifeste dans tout énoncé sous différentes variantes (lexicales, syntaxiques, morphologiques), mais aussi que chacune de ces variantes ne peut se soumettre à un quelconque critère de repérage, aussi précis et rigoureux soit-il.

---

<sup>30</sup> Suivant ses mots : « L'auxiliation de modalité est caractérisée formellement par la structure binomale. Le premier terme est la forme fléchie de l'auxiliaire ; le second, l'infinitif du verbe auxilié : 'il peut arriver' ; 'je dois sortir'. » (Benveniste, 1974 : 188)

<sup>31</sup> Selon Bally, tout énoncé comporte un *dictum* et un *modus*.

## 2.2 Les marqueurs évidentiels « *il semble que* » et « *il paraît que* »

Notre deuxième observation concerne les marqueurs évidentiels (ou médiatifs) *il semble que* et *il paraît que*<sup>32</sup>. Les résultats du tableau 6 montrent clairement que le premier est attesté surtout dans les rapports alors que le deuxième n'apparaît dans aucune des partitions du sous-corpus. On ne saurait toutefois se fier à l'insuffisance de ces données qui ne permettent pas, nous semble-t-il, de rendre compte de l'importance statistique effective de ces marqueurs. Cela s'explique par le fait que la recherche lancée directement sur les constructions impersonnelles *il semble que/il paraît que* a logiquement entraîné l'exclusion, dans les résultats, de toute combinaison syntagmatique susceptible de figurer dans la liste des concordances (par ex. *il semble toutefois que* ; *il ne semble toutefois pas* ; *semble + infinitif* ; *semble + participe passé* ; *semble + Adv.* ; *semble + N*, etc.) ainsi que de toutes les formes fléchies censées apparaître sur l'axe paradigmatique (*il semble que*, *il semblerait que*, *il semblait que*, *N + semblaient* etc.), mais qui ne sont pas automatiquement relevées par le concordancier<sup>33</sup>.

Le problème que nous nous sommes donc posés a été d'interroger différemment le logiciel de manière à obtenir le nombre exact des variantes contenant les formes *semble* et *paraît*. Pour ce faire, nous avons eu recours à l'outil de recherche des expressions rationnelles (regular expressions). Les expressions rationnelles sont des « symboles conventionnels qui permettent de remplacer un ou plusieurs caractères dans une séquence. »<sup>34</sup> Pour chercher des expressions rationnelles, il suffit de cocher la case REGEX et d'associer la forme recherchée au symbole conventionnel choisi en fonction des résultats que l'on veut obtenir. Dans notre cas, nous avons saisi le pivot *sembl* pré-

---

<sup>32</sup> L'adjectif *évidentiel*, calque de l'anglais *evidential*, recouvre souvent, sous la plume des linguistes qui s'en servent, deux principes définitoires parallèles, à savoir la source de l'information ou du savoir transmis et son mode d'accès à la connaissance (par inférence, emprunt à autrui, perception). Z. GUENTCHEVA (2004) a cependant souligné le flou émanant de la notion d'évidentialité et a illustré les avantages pratiques que comporte le recours à la notion d'*énonciation médiatisée*. Cette notion semble en effet pouvoir englober sous une catégorie grammaticale plus générale, le médiatif, tous les faits relevant d'un rapport médiat entre un énonciateur et le contenu propositionnel de son énonciation, parmi lesquels figure l'évidentialité même.

<sup>33</sup> Bien sûr, le corpus présente également des variantes complexes des marqueurs 1-5 précédemment analysés (par exemple, *il est donc nécessaire que* et *il est réellement nécessaire que*, attestés respectivement dans les rapports 56 et 58). Nous avons cependant choisi de ne pas en tenir compte, leur nombre étant tout à fait insignifiant.

<sup>34</sup> Polycopié relatif au mode d'emploi du logiciel *AntConc* employé et distribué par M. Lecolle dans le cadre d'un cours de méthodologie et recherche destinés aux étudiants en master 2 à l'UPV-M, p. 2.

cédé du symbole `\b` marquant le début d'un mot (`\bsembl`)<sup>35</sup>. Ce faisant, nous avons pu observer les chaînes de caractères contiguës à l'unité recherchée (y compris les désinences verbales), en excluant les formes non pertinentes où la séquence *sembl* n'était pas le début du mot, comme, par exemple, dans la séquence *ensemble*. D'une manière analogue, il a été nécessaire d'écarter les caractères suivant l'unité recherchée supposés poser des problèmes particuliers, comme, par exemple, le caractère « b » dans la séquence *semblable*. Ainsi, nous avons rajouté à notre interrogation les instructions `\w` et `[^b]`<sup>36</sup>. La première a permis de « déspecialiser » le caractère suivant la forme pivot (en l'occurrence, *a*) alors que la deuxième a été nécessaire pour écarter les quelques occurrences de *semblable* sans pour autant risquer d'éliminer aussi les formes éventuelles du passé simple et de l'imparfait (*sembla*, *semblait*, *semblaient*)<sup>37</sup>. Comme l'atteste l'image suivante, la recherche ainsi effectuée a permis d'afficher toutes les réalisations distributionnelles et flexionnelles possibles à l'exclusion des occurrences non nécessaires à notre recherche. L'opération a été renouvelée pour la forme *paraît* avec quelques retouches dans les paramètres d'interrogation<sup>38</sup>.

---

<sup>35</sup> Le même que nous avons employé dans le premier chapitre pour cerner la morphologie verbale des interviews, des témoignages et des avis d'experts. Dans ce cas, toutefois, le symbole `\b` suivait et ne précédait pas les désinences verbales, l'enjeu étant de mettre en avant non pas le début, mais la fin des unités.

<sup>36</sup> La suite finale d'interrogation sera donc : `\bsembl\w[^b]`.

<sup>37</sup> L'instruction `[^b]` signifie : « toute unité suivie de n'importe quel caractère sauf [b] ».

<sup>38</sup> Pour la forme *paraît* nous avons procédé par exclusion progressive des caractères non pertinents. Plus exactement, nous avons d'abord lancé la recherche en utilisant comme paramétrage de base la suite `\bpara`. Ensuite, nous avons trié les résultats obtenus en demandant au logiciel d'exclure de la recherche les caractères problématiques tels que `[^l]` (parallèlement), `[^n]` (parangon), `[^g]` (paragraphe) etc. L'opération a été répétée en rajoutant à chaque fois un caractère jusqu'à isoler les variantes recherchées. Il est intéressant de remarquer que parmi ces formes problématiques, il a fallu exclure également les espaces `[^ ]` qui, rappelons-le, pour le logiciel, sont à plein titre des caractères. Ce faisant, nous avons pu écarter de nos résultats les très nombreuses occurrences de la préposition espagnole *para* (suivie justement d'un espace). Quant à la relation homonymique entre les formes identiques *paraître* (au sens pseudo-synonymique de sembler) et *paraître* (au sens de publier), nous avons été obligés de repérer manuellement les effets sémantiques non pertinents puisque notre logiciel n'est pas évidemment programmé pour calculer le sens. Il revient en effet à l'analyste de tirer des conclusions performantes des résultats obtenus afin que ces derniers ne s'épuisent pas dans un simple exercice de statistique quantitative.

article 141, paragraphe 4, du traité CE **semblait** donc élargir le champ d'application de l'article 141 (Waddington et Bell, p. 601). La Cour **semble** englober ces deux dispositions relatives à l'absence d'un test de proportionnalité qui ne **semble** pas contenir de différence significative (la différence libre avérée entre les sexes. La CJCE ne **semble** pas beaucoup se préoccuper de l'origine du conceptuel de l'examen mené par la Cour **semblent** claires, la relative pauvreté de la jurisprudence des auteurs potentiels. La Commission ne **semble** pas s'opposer à l'action positive menée à travers le concept «avantages» directs peut **sembler** plus significatif et permettre des résultats différents côté, l'article 141, paragraphe 4, **semble** plus restrictif quand il se focalise sur la présence de différences» (47). Cette position a **semblé** annoncer l'annonce d'un certain devoir positif (Wildhaber, p. 81). Néanmoins, la CrEDH **semble** avoir fait marche arrière, par rapport à sa position généralement été favorisée, le Pidesc ne **semble** pas imposer aux États l'obligation générale d'adopter que le PIDCP. Le comité du Pidesc **semble** favoriser l'action positive qui est «fondée sur l'action inversée, tandis que l'article 2 **semble** l'imposer si nécessaire. Toutefois, il est généralement considéré que le développement d'une action par l'État, il **semble** logique que le droit communautaire, plus puissamment constitutionnel que sa jurisprudence **semblent** valider la légalité substantielle presque comme l'offre de services pour les sans-abri **semblent** parfois compter un nombre plus élevé de services selon de la vie professionnelle et privée **semblent** afficher des taux de fécondité plus élevés au départ tardif du domicile parental **semble** s'expliquer par l'allongement de la durée de la vie au sein des familles. 2.5. La fécondité **semble** être liée à la capacité de concilier carrière et vie de fonder une famille. Certains éléments **semblent** toutefois indiquer que la situation serait différente. La vie professionnelle et familiale **semble** jouer ici un rôle déterminant. En l'absence de données dans de nombreux États membres, **semble** être de promouvoir l'égalité des chances entre les sexes dans la vie en couple, avec ou sans enfants, **semble** allonger la durée des tâches ménagères (nota

Le tableau 8 illustre les résultats, enfin, définitifs de l'analyse quantitative :

Marqueurs et leurs variantes	Rapports	Guides	Pub. diverses	MagazineAs
<i>semble</i>	136	26	71	51
<i>paraît</i>	8	5	2	6

Tab. 8 – Total des variantes en *semble* et *paraît*

L'apport que cette enquête lexicométrique peut fournir à l'analyse sémantique apparaît si l'on compare les résultats préalablement observés dans le tableau 6 avec le nombre des occurrences que nous venons de recenser. De fait, non seulement cette nouvelle recherche confirme notre observation antécédente relative à la prééminence, dans les rapports, des constructions en *semble*, mais fait maintenant émerger également les occurrences de *paraître* qui étaient absentes dans les résultats antérieurs. Le tableau 8 montre, toutefois, que l'emploi de ces dernières reste encore relativement faible au sein de notre corpus et que l'écart avec la fréquence de *sembler* demeure très important<sup>39</sup>. Afin de donner une explication plausible à cette disproportion, il est nécessaire de mettre l'accent aussi bien sur le sémantisme que sur les contextes d'emploi de ces deux formes.

Pour Nølke (2001[1994]), les tours *il semble que/ il paraît que*, et leurs variantes syntaxiques, sont des marqueurs évidentiels, en ce qu'ils réfèrent à l'instance énoncia-

<sup>39</sup> Ce qui revient à supposer que même si la recherche portait sur la totalité du corpus, les occurrences de *paraît* resteraient très probablement beaucoup moins nombreuses que celles de *sembler*.

tive supposée être la source du savoir ou de l'information transmis. L'un comme l'autre indiquent, d'après lui, la dilution linguistique des responsabilités, mais leur distribution est différente et entraîne des effets de sens significatifs. Nølke n'a certainement pas été le premier à remarquer l'ambiguïté de la relation pseudo-synonymique entre ces formes. Avant lui, Philippe Bourdin (1986) a proposé une étude extrêmement fouillée des contraintes syntaxiques et sémantiques de *sembler* et *paraître* afin de rendre compte tout particulièrement des contextes où ils ne sont pas permutable. Bourdin reconnaît en effet que si *sembler* et *paraître* ressortent bien au même champ sémantique, ces marqueurs ne sont pas pour autant toujours transposables dans les mêmes environnements syntaxiques. Il indique à ce propos quatre contextes dans lesquels ils peuvent théoriquement figurer :

#### Constructions de type copulatif

- (8) Le café propose parfois du poisson, mais jamais de viande. «Nous essayons d'utiliser autant que possible des produits issus du commerce équitable. L'éthique est une question importante pour nous», ajoute-t-elle. Cette approche **semble** populaire et le café s'est déjà constitué une clientèle habituée. (As24)
- (9) Si, à première vue, l'apprentissage sur le lieu de travail ou apprentissage informel **semble** simple (mis en œuvre dans l'entreprise, pas de problèmes organisationnels apparents, haute flexibilité), ceci est certainement trompeur. (G9)
- (10) Dans l'Union européenne, près de sept millions de personnes ont subi en 2007 un ou plusieurs accidents de travail, apprend-on dans un rapport statistique publié récemment. Ce chiffre correspond à 3,2 % des travailleurs ayant entre 15 et 64 ans. Si cette valeur **paraît** élevée et elle l'est au regard de ce qu'elle représente en souffrance humaine et en coût pour l'économie, elle témoigne cependant d'une légère amélioration par rapport aux 3,5 % enregistrés en 1999. (As25)
- (11) Il est souhaitable que le personnel du centre d'appels possède également une certaine expérience dans le domaine du tourisme [...]. «Notre évaluation en ligne, en particulier, est conçue pour garantir que les personnes que nous engageons possèdent les qualités recherchées», explique Mme van Bodegom. «Les services à la clientèle et la vente peuvent **paraître** des secteurs d'activité très simples, mais il est extrêmement important que notre personnel sache comment parler aux clients. » (G4)

## Constructions infinitives

- (12) Les travailleurs de l'UE-10 ont contribué à la réduction des pénuries de main-d'œuvre et à l'amélioration des résultats économiques en Europe. Toutefois, les données disponibles **semblent** indiquer que certains des douze pays qui appliquent des dispositions transitoires ont pu être confrontés à des effets secondaires indésirables, tels que des niveaux plus élevés de travail non déclaré et de travail indépendant et fictif. (As13)
- (13) Les politiques mettant fortement l'accent sur la demande, menées par le gouvernement danois tout au long des années 1990, **semblent** être l'un des principaux facteurs de réussite du modèle de flexicurité. (As13)
- (14) L'approche politique qui associe flexibilité des marchés du travail et niveau élevé de protection sociale **semble** avoir porté ses fruits en Autriche. L'initiative « Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux » que la Commission vient de présenter **semble** s'inscrire dans un contexte difficile et défavorable, mais elle constitue une lueur d'espoir au bout du tunnel. (As13)
- (15) [...] en temps de crise, les investisseurs privilégient les sociétés stables et évitent de prendre de grands risques. « Des femmes plus nombreuses au sommet de la hiérarchie **semblent** tempérer l'inclination de leurs homologues masculins à prendre des risques. La mixité favorise l'efficacité managériale, car elle crée une culture plus ouverte et favorise l'exploration d'autres opportunités commerciales », explique Ferrary. (As23)

## Constructions impersonnelles

- (16) [...] **il semble que** dans tous les pays de l'UE, ces dispositifs ne suffisent pas à eux seuls à permettre aux migrants de s'intégrer pleinement dans la société. (As17)
- (17) **il semblerait que** les gens n'aient parfois même pas conscience de subir une discrimination et il ne faut dès lors pas s'attendre à ce qu'ils déposent une plainte. (R51)

## Constructions parenthétiques avec inversion clitique du sujet

- (18) Combien parmi nous ont conscience du vaste éventail de lois anti-discrimination prévues par l'UE pour nous protéger ? Pas suffisamment, **semblerait-il** : une enquête Eurobaromètre publiée l'an dernier a révélé qu'un tiers seulement des citoyens européens interrogés ont affirmé savoir quels seraient leurs droits s'ils étaient victimes de discrimination ou de harcèlement. (As16)

Nous disons bien « théoriquement » puisque, dans certains contextes, ces formes sont soumises à des conditions d’acceptabilité qui proscrivent tantôt l’un tantôt l’autre emploi<sup>40</sup>. Dans notre corpus, cela vaut tout particulièrement pour le marqueur *paraît* attesté uniquement dans les constructions copulatives. En revanche, on remarque une relative variété des emplois de *semble* représentés dans toutes les structures syntaxiques citées ci-dessus. Cet écart est vraisemblablement dû à l’importance statistique globale de *sembler*, mais pourrait aussi s’expliquer de manière moins probabiliste par une raison plus spécifiquement sémantico-pragmatique. En ce qui concerne, par exemple, les constructions impersonnelles, nous croyons que l’absence de *paraître* dépend du fait que, contrairement à *sembler*, cette forme renvoie à une situation reconnue comme évidente, voire objective, par la plupart des locuteurs. Il suffit, en effet, de remplacer *il paraît que* dans l’exemple suivant pour faire émerger cette incompatibilité entre ce qui est de l’ordre du probable (exprimé par *sembler*, accompagné du subjonctif) et ce qui relève plutôt du vrai et du certain (exprimé par *paraît*, incompatible avec le subjonctif).

(19) La directive n’aborde pas de manière explicite la question des symboles religieux sur le lieu de travail. Toutefois, **il semble que** cet aspect puisse être couvert par les dispositions relatives à la discrimination indirecte. (R52)

Or il se trouve que dans les publications de l’UE, dont la fonction est de communiquer aux parties prenantes les enjeux politiques et sociaux de la mission institutionnelle, il est rare qu’un aspect soit laissé à l’évidence ou donné pour certain sans fournir une explication raisonnée et claire des sources énonciatives et des circonstances qui l’ont fait émerger. Cela expliquerait non seulement la plus faible fréquence des constructions en *paraît*, mais aussi pourquoi, dans nos exemples, le tour impersonnel *il paraît X que* est toujours accompagné d’un adjectif évaluatif ou épistémique visant à réduire sa portée objective (*il paraît improbable que, il paraît clair que, etc.*)<sup>41</sup>. Analysons, par exemple, l’occurrence 20 :

(20) L’orientation sexuelle n’est pas mentionnée ici parce qu’**il paraît improbable que** les États membres de l’UE tiennent compte de cette variable dans l’établissement de leurs statistiques officielles dans un avenir proche. (R51)

---

<sup>40</sup> Nous renvoyons à l’étude de Bourdin pour un approfondissement des enchaînements admis ou pas dans les contextes d’emploi de ces marqueurs.

<sup>41</sup> 2 occurrences dans notre sous-corpus et 5 occurrences dans la totalité du corpus de référence.



et comparons-la à cet énoncé non authentique issu d'un remaniement arbitraire du précédent :

L'orientation sexuelle n'est pas mentionnée ici parce qu'**il paraît que** les États membres de l'UE **ne** tiennent **pas** en compte de cette variable dans l'établissement de leurs statistiques officielles dans un avenir proche.

On constate que dans l'exemple non authentique la forme *il paraît que*, articulée sur la négation syntaxique plutôt que sur l'adjectif, perd la valeur d'incertitude qu'elle avait dans l'exemple 20. Dans ce dernier, le fait que les États membres ne tiennent pas compte de l'orientation sexuelle dans la mise en forme des statistiques est présenté comme incertain, et donc sensible au relativisme, tandis que dans l'exemple fictif le même point de vue est donné comme allant de soi et conforme à l'opinion d'un tiers censé affirmer le vrai (le verbe *tenir* est alors conjugué à l'indicatif). Certes, on pourrait nous faire remarquer que cette différence découle justement du fait que l'adjectif *improbable* a été arbitrairement supprimé et que c'est cet adjectif qui dans le premier énoncé s'avère déterminant pour l'interprétation de l'incertitude. Cependant, le test montre qu'en l'absence de tout modalisateur, le verbe *paraître* indique par défaut le vrai<sup>42</sup> alors que ce n'est pas le cas pour *sembler* pouvant exprimer aussi bien le vrai que l'incertain selon que le verbe est conjugué à l'indicatif ou au subjonctif. Cette différence peut paraître banale pour un locuteur francophone qui aura sans doute le sentiment linguistique que *paraître*, plus encore que *sembler*, comporte une nuance de certitude, mais elle ne l'est pas pour un italophone pour qui la différence entre *sembra* et *pare* apparaît déjà moins nette. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer les enchaînements suivants afin de constater que les deux formes sont plus facilement permutable en italien qu'en français<sup>43</sup> :

1 Il paraît que Paul est parti.  
1a C'est vrai, il est parti ; \*Peut-être

2 Il semble que Paul **soit** parti.  
2a Peut-être

---

<sup>42</sup> Bourdin a bien raison d'affirmer que *paraître* exprime réellement le concept d'apparence pris au pied de la lettre (au sens de « ce qui apparaît aux yeux »). Une telle constatation réconforte notre conception de *paraître* comme marqueur qui exprime l'évidence généralisée puisque ce qui apparaît aux yeux est censé aussi être perçu de la même manière par la plupart des individus.

<sup>43</sup> Ce qui expliquerait aussi le subjonctif tant pour l'une que pour l'autre forme.

2' Il semble que Paul **est** parti.

2' C'est vrai, il est parti

3 Pare che Paul sia partito.

3a È vero, è partito; Può darsi.

4 Sembra che Paul sia partito.

4a È vero, è partito; Può darsi.

Nos conclusions recourent seulement transversalement celles de Bourdin et Nølke qui, dans leurs analyses, ne prennent pas en compte, comme nous le faisons, les variables de vérité et d'incertitude. Leurs considérations vont, en effet, plutôt dans le sens de la responsabilité énonciative, c'est-à-dire de l'attribution, à une instance discursive, de la paternité d'un point de vue. Plus exactement, selon ces auteurs, la forme *semble* émanerait d'une cogitation interne au locuteur, ou si l'on veut, de la subjectivité analytique de la source d'un point de vue, alors que *paraît* serait plus vraisemblablement l'expression d'un point de vue externe à cette source<sup>44</sup>. Si nous reprenons notre exemple fictif, nous constatons que le point de vue semble effectivement procéder d'une source externe à l'énonciation alors que l'adjonction de l'adjectif évaluatif dans l'exemple authentique confère à la construction, comme l'écrit Nølke, une « nuance de subjectivité ». Nous en concluons que lorsque *paraît* ne figure pas isolément dans une construction impersonnelle, mais s'accompagne d'un élément exprimant la subjectivité (l'adjectif, dans notre cas), il se rapproche sémantiquement de *sembler* et se combine avec le subjonctif<sup>45</sup> :

(21) Ainsi que Schiek le soutient, «l'existence de diverses catégories de caractéristiques sur la base desquelles il est interdit de discriminer peut justifier des différences entre plusieurs interdictions de discriminer. **Il paraît logique qu'il ne soit** pas facile de justifier des différenciations sur la base de l'altérité prêtée. Par conséquent, la discrimination fondée sur la race ou touchant à l'égalité entre les hommes et les femmes ne peut être justifiée» si ce n'est pour une action positive. (R38)

---

<sup>44</sup> Nølke n'avait pas encore découvert le texte de Bourdin au moment où il écrit son article pour *Langue française*. Pourtant, ses conclusions recouvrent celles de Bourdin. À propos de *sembler*, Nølke parle de « dialogue intérieurisé » là où Bourdin parle de subjectivité analytique, alors que pour *paraît*, ils emploient respectivement les tours « dialogue extérieurisé » et « jugement à base extra-subjective », très voisins d'un point de vue conceptuel.

<sup>45</sup> Dans ce cas, *il paraît logique que* et *il semble logique que* sont parfaitement permutable et se recouvrent sémantiquement.

Avant d'introduire le paragraphe suivant, une précision nous semble nécessaire, ne serait-ce que pour mieux expliquer, d'une part, les raisons qui nous ont amenés à étudier les verbes *sembler* et *paraître* en termes de vérité/incertitude et, d'autre part, d'expliquer comment nous avons articulé nos propres réflexions sur celles de Bourdin et Nølke. Au cours de ces pages, nous avons postulé que contrairement à *sembler*, les constructions en *paraître* introduisent un contenu censé être vrai. Cette affirmation est forte puisqu'elle remettrait en cause l'idée, largement admise, que le locuteur, en énonçant *il paraît que P*, prend ses distances vis-à-vis du point de vue de l'énonciateur, point de vue auquel il n'attribue, par ailleurs, aucune valeur de vérité. Notre postulation ne cherche pas, bien évidemment, à réfuter cette idée d'autant plus que nous avons adhéré ci-dessus à l'hypothèse exprimée par Nølke selon laquelle le point de vue introduit par *paraître* est énonciativement imputable à un tiers anonyme auquel le locuteur ne s'assimile pas. Or, si nous avons attribué au marqueur *paraître* une valeur de vérité, c'est parce que cette vérité découle d'une prise en charge qui justement ne revient pas au locuteur et vaut uniquement à l'intérieur de l'« univers de croyance » (R. Martin, 1983) du sujet énonciateur qui a eu l'idée d'avancer le point de vue. Autrement dit, la vérité en question est une *vérité-pour-quelqu'un* qui ne se définit pas par opposition à son contraire, le faux, mais admet le caractère flou de la prédication et, corrélativement, son inscription dans la variété des mondes possibles (vrai, faux, probable, très probable, improbable...). Il en résulte que si cette vérité n'implique pas le locuteur – qui, pour sa part, s'en tient à distance – elle implique forcément l'énonciateur, ce tiers censé être responsable du point de vue en question dans un moment nécessairement antérieur à l'énonciation du locuteur.

Pour résumer. Si outre les indications concernant les degrés de vérité et d'incertitude sur lesquelles nous venons de mettre l'accent, nous suivons également les recherches analytiques de Bourdin et Nølke relativement à l'appréhension sémantico-syntaxique (pour le premier) et polyphonique (pour le deuxième) des marqueurs évidentiels, nous comprendrons encore mieux les raisons de la faible fréquence de *paraît* par rapport à l'importance statistique de son prétendu homologue. Nous avons affirmé plus haut que le souci de clarté et de rigueur propre aux publications de l'UE devrait suffire, à lui seul, à expliquer la pénurie, dans le corpus, des marqueurs construits sur la forme *paraît* qui,

comme on l'a vu, sont censés renvoyer à une source externe objective, mais énonciativement mal définie.

Cela est sans aucun doute vrai, mais il serait erroné d'attribuer cette recherche de clarté, exigée dans ce genre de publications, à l'activité scripturale d'un locuteur tout puissant qui s'efforcerait de rester le seul protagoniste de la scène énonciative, car cela reviendrait à exclure *a priori* la présence, dans notre corpus, d'instances énonciatives autres que le locuteur, susceptibles elles-mêmes de prendre la parole<sup>46</sup>. Or la lecture préliminaire du corpus nous a confirmé, et ce dès le premier chapitre, que le discours communautaire est profondément hétérogène, et que les voix externes à l'énonciation effective impliquées dans l'articulation des points de vue sont nombreuses. Ainsi, si la faiblesse statistique de *paraît* s'explique bien sur le plan pragmatique par un souci de transparence énonciative et d'immédiateté communicative, elle ne saurait pour autant s'interpréter linguistiquement comme un indice de l'absence de la parole de l'Autre dans le discours<sup>47</sup>. Réciproquement, la surabondance de *sembler* ne doit pas être considérée comme un excès de subjectivité de la part de l'institution européenne qui prendrait position délibérément et de manière autocentrée dans toutes les publications parues sous son patronage. On sait d'ailleurs que les publications communautaires (à l'exception des actes juridiques) ne rapportent pas forcément la pensée des institutions et que très souvent il s'agit d'enquêtes et d'études commanditées à des tiers où la Commission n'y entre pour rien. Cela signifie concrètement que, dans notre corpus, la subjectivité perd quelque chose de la dimension unitaire et intimement personnelle inscrite dans la dénotation même du terme<sup>48</sup> pour s'affirmer, en revanche, comme subjectivité plurielle où le locuteur/énonciateur unique, maître de son dire et surordonné par rapports aux autres instances énonciatives, cède le pas à une multiplicité d'énonciateurs tous potentiellement susceptibles de constituer, par le truchement des voix ou des points de vue dont ils sont la source, une fraction de la subjectivité inscrite au sein des énoncés<sup>49</sup>.

---

<sup>46</sup> Nous employons cette expression d'une manière assez floue et sans aucun rapport à la réflexion linguistique. Dans le chapitre 1, nous avons vu, en effet, que les énonciateurs, plutôt que de « prendre la parole », s'expriment par les points de vue dont ils sont la source.

<sup>47</sup> Les chapitres que nous allons consacrer *infra* à l'hétérogénéité et à la responsabilité énonciative viseront à éclairer ces aspects extrêmement complexes de la présence de l'Autre dans le discours.

<sup>48</sup> Dans son acception philosophique de « qualité » qui n'appartient qu'à un sujet et ne vaut que pour lui seul.

<sup>49</sup> On verra dans le chapitre consacré à la polyphonie que le locuteur peut effectivement apparaître comme

### 2.3 Effacement énonciatif vs désinscription énonciative

L'analyse lexicométrique et sémantique que nous avons jusqu'ici appliquée aux marqueurs exprimant les modalités et l'évidentialité a montré que l'effacement énonciatif ne tient pas seulement à l'ordre du discours, mais que le système pourvoit lui-même des indications quant aux stratégies mises en place par le locuteur pour gommer sa présence au sein de l'énoncé. Nos exemples illustrent cependant que la subjectivité persiste même là où la lecture objectivante des énoncés semble favorisée par l'incidence d'indicateurs spécifiques de l'effacement. Il suffit de reprendre chacune des occurrences déjà étudiées pour constater que la plupart des énoncés contient les marques de la subjectivité autant que celles de l'objectivité. Mais d'autres exemples extraits du corpus pourront le confirmer ultérieurement. Soit le passage suivant :

(22) **Certains** États membres affirment que la directive est difficile à appliquer en raison de sa formulation trop générale. La Commission a été invitée à préparer des documents d'information non contraignants portant sur les questions et doutes éventuels, afin de faciliter la mise en œuvre. D'une façon générale, **il ressort des rapports nationaux** que les États membres sont essentiellement préoccupés par les insuffisances au niveau du développement de la coordination en matière de sécurité dans la phase de préparation. Certains États membres souhaitent **donc** que la Commission aborde la coordination lors de la préparation dans le cadre d'instruments non contraignants. D'autres encore **voudraient** que la législation nationale précise les interactions entre le coordonnateur du projet, les concepteurs et le maître d'ouvrage d'une part, et entre le coordonnateur du projet, les maîtres d'œuvre, les travailleurs indépendants et le maître d'ouvrage d'autre part. (G2)

Dans cet exemple, le locuteur met en avant la véridicité du point de vue rapporté en faisant appel, par le tour impersonnel, à l'autorité émanant de la source énonciative (les rapports nationaux). Un peu plus loin, il se sert du conditionnel épistémique afin non seulement de spécifier la source responsable du point de vue (Les autres États membres), mais aussi de marquer une distance énonciative vis-à-vis des propos rapportés. Or cet extrait, en l'apparence entièrement objectif, n'est pas en réalité dénoué de

---

surplombant par rapport aux instances énonciatives mises en scène dans l'énoncé. Il s'agit, toutefois, dans ce cas, d'une image du locuteur prise dans son rôle d'organisateur de l'énonciation (en tant que responsable du choix des mots, des temps verbaux, des actes illocutoires et argumentatifs...) qui ne saurait se confondre avec le locuteur au sens que lui donne Ducrot. Cette différence ressort clairement dans la ScaPoLine qui distingue entre le locuteur-en-tant-que-constructeur (LOC) et les images que celui-ci peut proposer de lui-même comme responsable de l'énonciation (locuteur de l'énoncé) et comme être du monde (locuteur textuel).

subjectivité, comme l'atteste la présence du connecteur *donc*, à travers lequel le locuteur laisse une trace de son passage au sein de l'énoncé. Cela s'explique par le fait que *donc*, dans ce contexte, engage un enchaînement phrastique résultant non pas d'une simple relation de cause-effet, comme c'est le cas dans son emploi standard, mais plutôt d'un raisonnement déductif imputable au locuteur (*tous les pays membres sont préoccupés par les insuffisances au niveau du développement de la coordination en matière de sécurité dans la phase de préparation. Il en résulte (on en déduit) que certains états demandent.... alors que d'autres demandent plutôt...*). On voit bien alors que malgré l'impartialité des propos, la subjectivité ne tarde pas à se manifester au moyen d'indices qui ne sont repérables que sur le plan strictement linguistique.

L'exemple 22 montre qu'il existe un *continuum* (Philippe, 2002 : 19) entre les dimensions de la subjectivité et de l'objectivité et que, comme on le verra d'ici peu, celles-ci peuvent s'articuler et s'alterner même au sein d'un seul énoncé. L'effacement, au sens large, apparaît ainsi comme un processus graduel comportant plusieurs niveaux de « désinvestissement » énonciatif. En d'autres termes, entre l'effacement « pur », caractérisé idéalement par un degré nul de subjectivité, et la prise en charge énonciative, il existe une gamme de situations intermédiaires qui varient en fonction de la densité des subjectivèmes<sup>50</sup> repérables dans le contexte linguistique. D'où la distinction que fait A. Rabatel (2004b) entre l'effacement *stricto sensu* et la désinscription énonciative :

Relèvent de l'EE les énoncés désembrayés (énonciation historique et théorique), à la condition que les repérages anaphoriques s'accompagnent du moins de marques de subjectivité possible, afin que la référenciation des objets de discours paraisse quasiment indépendante de la situation d'énonciation du locuteur comme de sa subjectivité ; néanmoins, si ces énoncés désembrayés s'accompagnent de nombreux subjectivèmes, ils ne sont que marginalement concernés par l'EE. Réciproquement, si un énoncé embrayé ne relève pas de l'EE, néanmoins, dès qu'il comporte peu de marques de subjectivité et que les marqueurs personnels et spatio-temporels sont vidés de toute référence pertinente à leur contexte de production, alors l'énonciation personnelle tend vers l'EE, du fait de cette désinscription énonciative. L'EE apparaît ainsi comme un phénomène graduel, minimal avec le phénomène de désinscription énonciative, maximal avec les plans d'énonciation non embrayés (historique et théorique) 'objectivants'. (Rabatel 2004b : 4)

De cette citation découlent trois cas de figure distincts : A) les énoncés totalement désembrayés et sans marques implicites ou explicites de subjectivité ; B) les énoncés

---

<sup>50</sup> *Infra*, §3.

désebrayés s'accompagnant de plusieurs subjectivèmes et, de ce fait, seulement marginalement intéressés par l'effacement ; C) les énoncés embrayés où les marqueurs personnels et spatio-temporels sont toutefois totalement décontextualisés. Le premier cas étant utopique, la désinscription énonciative relèverait donc de ce dernier cas de figure, le plus proche, si l'on peut dire, du stade A de l'effacement.

La désinscription énonciative est assez bien représentée dans notre corpus. En témoignent les nombreuses occurrences de *vous* à valeur générique que nous avons, par ailleurs, déjà rencontrées dans le premier chapitre à propos de l'ancrage énonciatif de nos publications. L'exemple 23, ci-après, illustre assez clairement les effets sémantiques qu'un tel emploi comporte sur le plan de l'énonciation :

- (23)[...] Ces aménagements plus souples ont également amélioré son travail et sa productivité.  
«Lorsque **vous** travaillez à domicile, **vous** n'avez pas à vous arrêter pour partir à 17 heures, **vous** pouvez terminer ce que vous avez commencé à votre rythme. Et **vous** pouvez y revenir plus tard. » (As24)

Comme on peut bien le constater, le pronom dans cet extrait est a-référentiel, en ce sens qu'il ne renvoie à aucun élément extralinguistique<sup>51</sup>. Bien que l'énoncé soit embrayé, la deixis personnelle ne suffit pas à qualifier ostensiblement l'allocutaire et produit, contre toute attente, un effet d'objectivation. L'énonciation personnelle « tend » alors, comme l'écrit Rabatel, « vers l'effacement du fait de cette désinscription énonciative ». Il en va autrement dans l'exemple suivant où, malgré l'objectivation résultant de l'emploi a-référentiel de *vous*, la subjectivité s'y trouve clairement affichée. Le déictique *ici* renvoie, en effet, sans aucune hésitation à un point de repère spatio-temporel précis (Viski), en assurant ainsi l'ancrage énonciatif de l'énoncé.

- (24)Normunds est mécanicien de machines, diplômé de l'école agricole de Viski. «*Ici*, la vie est une lutte quotidienne», explique-t-il, « et il est parfois difficile de trouver un métier décent, même lorsque **vous** êtes diplômé [...] ». » (Pub10)

Ce dernier exemple est très intéressant, car il confirme que les plans d'énonciation embrayés et désebrayés n'ont rien d'uniforme, mais peuvent se recouper continuellement au sein d'un même énoncé. C'est ce constat, d'ailleurs, qui fait dire à Rabatel (2004a) que :

---

<sup>51</sup> Le *vous* serait donc permutable sans difficulté avec le pronom ON dont il serait, d'après Benveniste, l'anaphore.

il ne faut pas opposer massivement des plans d'énonciation qui seraient homogènes, car le locuteur peut, d'une phrase à l'autre, choisir de référer aux objets en relation avec les coordonnées de la situation d'énonciation, ou non.

Mais, plus encore que la désinscription énonciative, c'est le cas des énoncés marginalement intéressés par l'effacement énonciatif (cas B) qui revient avec le plus de régularité au sein de notre corpus. Nous voudrions analyser au cas par cas quelques-unes de ces situations énonciatives où plusieurs marqueurs de l'effacement (en gras, dans les exemples) s'accompagnent d'autres effets de subjectivité (soulignés, dans les exemples).

A. Dans le discours représenté, l'effacement énonciatif est généralement signalé par l'absence de *verba dicendi*. Dans l'exemple 4, reproposé ci-dessous, il se trouve en revanche que non seulement les propos rapportés sont annoncés par un verbe introducteur, indice de la présence dans le contexte linguistique du locuteur citant, mais aussi qu'il y a spécification de la source énonciative à laquelle les mots sont imputés<sup>52</sup>.

4) **Il est souhaitable** que le personnel du centre d'appels possède également une certaine expérience dans le domaine du tourisme [...]. «Notre évaluation en ligne, en particulier, est conçue pour garantir que les personnes que nous engageons possèdent les qualités recherchées», explique Mme van Bodegom. «Les services à la clientèle et la vente peuvent paraître des secteurs d'activité très simples, mais il est extrêmement important que notre personnel sache comment parler aux clients.» (G4)

B. Le locuteur transmet une information en la présentant comme le fait d'une source externe à son énonciation, mais imprime en même temps sa présence au sein de l'énoncé par un commentaire spécificationnel portant sur son propre dire. Dans l'occurrence 25, par exemple, le locuteur met en scène un point de vue dont la source n'est pas lui, mais un tiers signalé dans le contexte linguistique par l'adverbe médiatif *selon*. Le locuteur manifeste, toutefois, sa présence en deux reprises. D'abord, il fournit une information complémentaire à son dire en rajoutant un complément spécificationnel entre parenthèses. Deuxièmement, il

---

<sup>52</sup> Nous parlons de mots, car il s'agit bien d'une reprise échoïque de la voix et non pas du point de vue de l'énonciateur.



*montre*<sup>53</sup>, par l'emploi des guillemets, l'inadéquation du terme *émergente*. Ce procédé, mieux connu en linguistique comme autonymie, consiste à employer un terme simultanément en mention et en usage.<sup>54</sup> Dans ce cas particulier, le locuteur reconnaît que le mot employé n'est pas approprié et que cela impose un ajustement de sa part sur son propre dire. Comme dans l'exemple précédent, ce passage aussi contient plus de subjectivèmes que de marques de l'objectivité. Il est donc seulement marginalement intéressé par l'effacement énonciatif.

(25) **Selon certaines études**, les personnes employées depuis moins de deux ans sont plus susceptibles d'être victimes d'un accident du travail. De plus, le travail à temps partiel et les horaires atypiques (travail posté ou de nuit) aggravent les risques d'accident. Les mutations dans l'organisation du travail ont entraîné l'apparition de maladies «émergentes» telles que le stress, la dépression, l'anxiété, la violence au travail, le harcèlement et l'intimidation. (As14)

C. Dans le discours rapporté, le locuteur reformule ou recontextualise les propos cités en mettant soi-même en posture de surénonciation<sup>55</sup> par rapport au locuteur représenté. C'est le cas dans l'exemple 26, tiré d'une interview, où le locuteur ne rapporte que partiellement les propos de l'interlocuteur et résume, ou reformule, ceux qu'il n'a pas estimé nécessaire de guillemeter (soulignés dans l'exemple). Ce faisant, il s'impose comme maître absolu et incontestable de la scène énonciative, tandis que son interlocuteur demeure en revanche sous-représenté dans l'économie de la phrase (en termes notamment de mots transcrits par contraste avec ceux qui ont été effectivement prononcés durant l'interview). Cette asymétrie se comprend d'ailleurs assez facilement, car si la scène énonciative est construite sur le mode de l'interaction, le contexte de production et de réception tient en revanche à l'ordre du scriptural, ce qui facilite considérablement la maîtrise, de la part du locuteur, de la parole d'autrui<sup>56</sup>.

---

<sup>53</sup> Au sens de Wittgenstein (2001). Dorénavant, nous employons toujours l'italique pour ne pas confondre la notion de *monstration* en philosophie du langage, dont il est question ici, avec la forme du verbe « montrer » employée dans son usage commun. Sémantiquement, les deux verbes se recouvrent. Ce qui change est toutefois leur contexte d'emploi, libre de toute connotation linguistique dans le premier, plus spécifiquement technique dans le second.

<sup>54</sup> Nous y reviendrons.

<sup>55</sup> A. Rabatel (2004: 9) écrit : « La surénonciation est définie comme l'expression interactionnelle d'un point de vue surplombant dont le caractère dominant est reconnu par les autres énonciateurs. »

<sup>56</sup> Il faut toutefois reconnaître que, malgré cette explication, l'exemple reste ambigu, car la forme verbale *soyez* reprend échoïquement l'impératif de la phrase antécédente en laissant entendre que c'est encore le locuteur représenté qui parle. Si cette deuxième hypothèse était confirmée, elle remettrait totalement en

(26) Quels conseils donneriez-vous aux autres employeurs ?

Mme Elsendoorn insiste sur l'importance d'être honnête avec ses employés potentiels. «Ne leur promettez pas des choses que vous savez impossibles.» Soyez précis et transparent au sujet de la nature du poste, des horaires et des tâches à accomplir. Elle **explique** : «Nous sommes toujours heureux quand des personnes qualifiées ont envie de rejoindre notre entreprise, mais il faut toujours être honnête. Il faut leur dire sans détours ce qu'on attend d'eux, de manière à ce qu'aucun malentendu ne survienne par la suite.» (G4)

Il en va presque de même dans l'exemple 27, tiré de la même publication. Sans rapporter directement les mots de son interlocuteur, le locuteur emploie ici un terme, *truc*, qui s'adapte mal à son style d'écriture, en ce sens qu'il est désynchronisé avec le style « professionnel » adopté dans le reste de l'interview. Il nous semble, plus exactement, que par l'emploi de ce terme relevant du registre familial, le locuteur introduit la « voix » de l'Autre dans son propre discours sans pour autant le signaler expressément<sup>57</sup>. Bien évidemment, on ne peut parler, dans 27, d'énoncé marginalement intéressé par l'effacement, car les marques de l'objectivité l'emportent largement sur celles de la subjectivité. Cependant, l'exemple nous semble intéressant dans la mesure où il montre comment, par le biais aussi du lexique, la subjectivité de l'Autre peut s'introduire dans le discours éminemment descriptif du locuteur (nous y reviendrons *infra*).

(27) En outre, l'entreprise a récemment créé un forum en ligne destiné aux employés et fournissant des informations sur la vie aux Pays-Bas. Cette plate-forme permet aux employés de se familiariser avec leurs collègues et d'échanger des trucs et astuces pour mieux s'intégrer dans ce nouveau pays. (G4)

D. Le locuteur rapporte partiellement une citation au moyen d'îlots textuels signalés par des incises ou des italiques<sup>58</sup>. Contrairement aux formes canoniques du dis-

---

cause nos réflexions puisque cela signifierait que le locuteur ne reformule aucun propos, mais rapporte exactement les mots de l'interlocuteur en employant alternativement le discours direct formel et le discours direct libre. Bien qu'elle ne soit pas totalement fautive, cette interprétation paraît néanmoins très peu crédible. Si l'on regarde de plus près l'exemple, on constate en effet que la reprise de la citation directe se fait en deux temps distincts. Or il nous semble que le locuteur n'avait là aucune raison de couper la citation, si ce n'était que pour mieux la retravailler afin notamment de l'abrégier, de la reformuler ou de la recontextualiser. Voilà pourquoi, après réflexion, nous revenons sur notre première interprétation avec la conviction qu'elle constitue la seule explication possible à cet exemple.

<sup>57</sup> Ce qui revient à postuler que pendant l'interview le mot a été effectivement prononcé par l'interlocuteur et repris (inconsciemment ?) à l'écrit par le locuteur/scripteur.

<sup>58</sup> Remarque méthodologique : pour chercher les îlots textuels dans les partitions du sous-corpus, nous avons saisi dans la barre de recherche de notre logiciel les guillemets ouvrants et fermants séparés par le

cours représenté, l'îlot textuel n'est jamais constitué d'une proposition complète, mais toujours d'un élément lexical ou polylexical pris isolément, c'est-à-dire détaché de son contexte citatif originel. Or comme le remarquent Nølke, Fløttum et Norén (2004 : 78), il y a deux formes d'îlots textuels : avec ou sans mention explicite de la source. Les premiers sont fréquents dans le corpus (ex. 28-29) alors que nous n'avons pas trouvé d'attestations des seconds. Dans tous les cas, ajoutons-nous, le locuteur se pose en tant que surénonciateur, car il transmet à sa guise et de manière fragmentaire les propos du locuteur représenté (sa voix, donc). L'effacement s'affaiblit donc sous la poussée de ces effets évidents de subjectivité de sorte que l'on puisse parler, dans ce cas aussi, d'énoncé faiblement intéressé par l'effacement.

(28) **Une enquête menée en 2004 par la Commission européenne** a révélé que 93% des répondants, pour la plupart des experts dans le domaine de la lutte contre les discriminations, estimaient qu'il était « important » ou « très important » de recueillir des données pour élaborer des politiques efficaces de promotion de l'égalité et de lutte contre les discriminations. Cette reconnaissance quasi unanime de la nécessité de recueillir des données s'explique par les nombreux rôles absolument vitaux que les données statistiques peuvent jouer dans ce contexte. (R51)

(29) **En vertu de l'article 8 de la Convention**, « toute personne » doit pouvoir connaître l'existence d'un fichier automatisé de données à caractère personnel, obtenir la confirmation de l'existence ou non dans ce fichier de données à caractère personnel la concernant, obtenir ces données et les faire rectifier ou effacer lorsqu'elles ont été traitées en violation des obligations découlant des articles 5 et 6 de la Convention (R51).

E. L'énoncé contient au moins un modalisateur portant soit sur le contenu propositionnel, soit sur l'énonciation même dont le locuteur en tant que tel est responsable. Ce sont là des cas parmi les plus spectaculaires d'énoncés marginalement intéressés par l'effacement, où la part de subjectivité inscrite dans l'énoncé découle d'expressions linguistiques pouvant affecter aussi bien le *dictum* que le *modus*. Nølke appelle ces expressions « à sens montré » puisqu'elles ne peuvent pas s'intégrer au contenu de la phrase ni le modifier. Entrent dans cette catégorie

---

symbole @. Ce symbole est un joker (wild card) et sert à chercher les chaînes de caractères comprises entre deux formes pivots, les guillemets en l'occurrence.

aussi bien les adverbes d'énoncé que les adverbes d'énonciation<sup>59</sup>. Les adverbes d'énoncé, traditionnellement connus sous l'appellation d'adverbes de phrase, portent sur un aspect du contenu propositionnel pouvant concerner, selon Nølke (1990 : 26), soit le rapport entre sujet et prédicat, soit la pertinence, soit encore le degré de certitude du locuteur vis-à-vis du contenu ou bien de son appréciation à l'égard de celui-ci. Dans ces deux derniers cas, on parle respectivement de *modalités épistémique* et *appréciative*. Un exemple de modalité appréciative est illustré dans l'exemple 30, où le locuteur *montre* son soulagement quant à l'hypothèse, invraisemblable dans l'Europe d'aujourd'hui, que la situation paradoxale décrite puisse réellement se produire. Bien différent est le cas des adverbes d'énonciation où le commentaire du locuteur ne porte pas sur le contenu propositionnel, mais sur sa parole en train de se développer. Nølke (1990 : 25) distingue quatre sous-catégories d'adverbes d'énonciation : les adverbiaux illocutoires (*franchement, en fin de compte*) ; les adverbiaux d'interlocuteurs (*à mon avis, entre nous*), les adverbiaux de pertinence et, enfin, les adverbiaux de présentation. Ce sont ces derniers qui, plus que les autres, expriment mieux la façon dont le locuteur envisage de présenter sa parole. L'exemple 31 s'avère à cet égard très illustratif. On voit bien, en effet, que ce n'est pas le cadre légal qui doit de se préciser ici, mais plutôt l'énonciation du locuteur qui, par l'emploi de l'adverbe « précisément », exprime par *monstration* la nécessité d'ajouter davantage à son dire.

(30) Imaginons rien qu'un instant que toute la population de la Belgique ou de la République tchèque ou encore de la Suède soit marginalisée. Que l'idée même d'inscrire vos enfants dans une école fréquentée par des enfants suédois, de trinquer avec un Tchèque autour d'une bière ou d'embaucher un Belge serait inconcevable, voire socialement inacceptable. Fort heureusement, ce scénario est impensable dans l'Union européenne, si moderne et si prospère. À moins que...? Un groupe ethnique qui représente l'équivalent de la population de la Belgique, de la République tchèque ou de la Suède vit depuis des siècles en Europe et doit affronter tout cela au quotidien. Il s'agit des Roms. (As17)

(31) Depuis 1989, la charte communautaire des droits sociaux fondamentaux, maintenant intégrée à la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, a affirmé l'importance des droits

---

<sup>59</sup> D'après Nølke (1990), ces adverbes forment avec les adverbiaux connecteurs la catégorie des *adverbiaux contextuels*.

d'information, de consultation et de participation des travailleurs et relie explicitement ces droits aux situations de restructuration ou de fusion des entreprises qui affectent l'emploi des travailleurs. Plus précisément, le cadre légal qui traite des restructurations, de changement organisationnel, de la santé et du bien-être au niveau de l'UE comprend trois domaines législatifs à prendre en compte... (Pub5)

Bien que Nølke n'en fasse pas mention dans son article, nous ajoutons à ces expressions à sens montré aussi bien les organisateurs discursifs représentés dans les exemples 32-34 que le marqueur concessif « d'anticipation interlocutive » de l'exemple 35. Les premiers sont des connecteurs et emplois adverbiaux qui *montrent* de manière indicielle comment le locuteur structure et organise le discours. Le second, en revanche, indique que le locuteur prête à l'allocutaire un point de vue que ce dernier n'a pas (encore) eu l'idée d'avancer. Autrement dit, le locuteur fait une prévision quant à la manière dont l'allocutaire pourrait réagir à son discours et l'anticipe par le marqueur épistémique *c'est vrai*<sup>60</sup>. Ainsi, la subjectivité appréciative manifestement exhibée, par le locuteur, par l'emploi de l'adjectif guillemeté (*pépère*), se trouve ici renchérie par les actes argumentatifs et pragmatiques découlant de l'emploi du marqueur épistémique. En d'autres termes, le locuteur non seulement manifeste sa présence dans l'énoncé en utilisant des termes axiologiquement marqués, manifestement *montrés* à l'aide des guillemets, mais encore il met en œuvre un artifice argumentatif afin de convaincre le « destinataire » de la validité de sa thèse, à savoir que malgré les efforts communautaires, les femmes en politique restent encore fortement marginalisées<sup>61</sup>.

(32) Le tableau ci-dessous indique quels États membres de l'UE recueillent des données liées aux motifs d'égalité via les recensements de la population : [suit le tableau]. Deux clarifications s'imposent à ce stade. Premièrement, ce tableau s'appuie sur des informations glanées dans les recensements. [...]. Deuxièmement, les questions, variables et catégories utilisées varient

---

<sup>60</sup> Le marqueur *C'est vrai* relève de la modalité épistémique en ce qu'il s'inscrit dans l'ordre du certain/contestable-plausible/exclu. Comme presque tous les marqueurs relevant de la modalité épistémique, *c'est vrai (que)* marque aussi l'évidentialité, car il indique la source du savoir transmis. Nous dirons, plus exactement, à la suite de Kronning, que la modalité épistémique renvoie à deux aspects complémentaires : celui de la modalisation proprement dite et celui de la médiation. Le premier, plus large, considère la modalité épistémique par rapport aux degrés de probabilité ou de certitude du locuteur vis-à-vis du contenu propositionnel (définition canonique de la modalité épistémique). Le deuxième, plus restreint, tient en revanche à la source du savoir et, donc, à l'évidentialité. On en déduit que ces deux « visages » de la modalité épistémique sont liés l'un à l'autre par une relation inclusive.

<sup>61</sup> Le titre de l'article tiré de cette publication est emblématique : *Où sont les femmes en politique ?*

d'un pays à l'autre. C'est tout particulièrement le cas pour l'origine ethnique ou l'origine nationale. Seuls Chypre, l'Irlande et le Royaume-Uni interrogent directement sur l'origine ethnique. (R51)

(33) Les dispositions communautaires en matière d'action positive fournissent aux États membres une option politique dont ils usent pour l'essentiel à leur discrétion, dans les limites générales étudiées ci-dessus. Nous allons à présent faire un bref tour horizon des dispositions législatives et pratiques de divers États membres en matière d'action positive, en nous fondant sur les rapports par pays disponibles élaborés par des experts nationaux. (R45)

(34) Les termes «religion» et «convictions» sont tout à fait essentiels pour déterminer le champ d'application approprié de la directive. Ces termes n'ont toutefois pas encore été définis. Dans le présent chapitre, nous allons examiner quelques-unes des difficultés que pose la définition de ces termes. (R52)

(35) [...] le nouveau Premier ministre, José Luis Rodríguez Zapatero, est à la tête d'un gouvernement majoritairement féminin. De plus, des ministères qu'il est d'usage de réserver à des hommes, comme celui de l'égalité et de la défense, ont été confiés à des femmes. Dans l'ensemble cependant, les femmes héritent généralement des ministères «pépères», comme les affaires sociales, la famille, la jeunesse, la condition féminine, l'éducation et l'environnement. Le terme «pépère» est contestable, c'est vrai, car l'éducation et les affaires sociales sont souvent les ministères qui bénéficient des plus gros budgets. (As18)

### **3. Les traces lexicales de la subjectivité**

Dans les sections précédentes, nous avons longuement discuté du désinvestissement énonciatif et de ses effets sémantiques plutôt que pragmatiques. Nous avons mis l'accent sur la gradualité de ce fait à la fois linguistique et discursif, en insistant tout particulièrement sur l'enchevêtrement, dans le contexte linguistique, des marques de l'objectivité et de la subjectivité. Cela nous a permis de quitter le domaine purement théorique de l'effacement et de nous orienter vers celui plus vraisemblable de la désinscription énonciative. Nous allons maintenant nous intéresser à la question de la subjectivité abordée sous un angle plus spécifiquement lexical. Notre démonstration s'appuie sur Catherine Kerbrat-Orecchioni (2009 [1980]) et à son ouvrage fondateur sur la subjectivité dans le langage. Dans ce volume, qui est aujourd'hui à sa quatrième édition, l'auteur parle de subjectivèmes en référence aux traces, dans le langage, de jugements interprétatifs subjectifs. Ces jugements découlent du choix, conscient ou non, des locu-

teurs de manifester leur présence dans l'énoncé (ou bien de mettre en scène celle d'autres énonciateurs), et peuvent s'inscrire dans l'ordre du jugement de valeur (trait évaluatif-axiologique), de la participation émotionnelle (trait affectif) ou de l'expression de l'attitude (trait modalisateur). L'idée de fond est que « tous les mots de la langue », écrit Kerbrat-Orecchioni, en faisant écho à Laffont (1976) :

fonctionnent [...] comme des 'praxèmes', c'est-à-dire qu'ils connotent, à des degrés divers ('pierre', 'bœuf', 'roi', 'âme', ne sont pas au même titre, même s'ils le sont tous, culturalisés) les différentes 'praxis' (technologique, socio-culturelle) caractéristiques de la société qui les manipule, et qu'ils charrient toutes sortes de jugements interprétatifs 'subjectifs' inscrits dans l'inconscient linguistique de la communauté. » (Kerbrat-Orecchioni, 2009 [1980] : 79)

Cela revient à dire que même dans leur singularité, ces jugements interprétatifs ne sont jamais le produit d'une instance orale/scripturale autonome qui décrirait le monde sur la base de ses propres lois de classification et de catégorisation, mais émanent d'une pluralité de facteurs doxiques, idéologiques et culturels communs à une communauté linguistique déterminée et susceptibles de varier au cours du temps. Il ne sera pas question, dans cette dernière section, de dresser une taxinomie des parties du discours ayant une valeur intrinsèquement ou seulement contextuellement subjective, ni de démontrer, par une analyse statistique ultérieure, que notre corpus contient des marques de la subjectivité inscrites dans la compétence lexicale des locuteurs<sup>62</sup>. Nous comptons plutôt nous attarder sur deux aspects qui nous semblent essentiels à notre appréhension lexicale de la subjectivité du discours communautaire : les jugements affectifs et évaluatifs (§3.1) et la modalité appréciative (§3.2). Ce choix de séparer nettement les traits affectif et axiologique, d'un côté, et le trait modalisateur, de l'autre, s'explique par la nécessité, selon nous, de ne pas confondre l'investissement énonciatif du locuteur relevant du marquage lexical émotif et évaluatif avec son attitude à l'égard d'un contenu propositionnel, attitude qui peut concerner aussi bien le degré de certitude (modalité épistémique) qu'une appréciation vis-à-vis de ce contenu (modalité appréciative). Certes, il est indéniable qu'un fil rouge existe entre l'expression de l'attitude du locuteur, ses facultés émotionnelles et ses capacités estimatives, et que ces trois dimensions se recouvrent parfois de sorte qu'il devienne difficile d'établir quand une certaine expression linguistique tient à

---

<sup>62</sup> Ce qui serait une évidence du moment que nos discours institutionnels mobilisent souvent une pluralité de dispositifs énonciatifs tous susceptibles de présenter des unités lexicales axiologiquement ou affectivement marquées.

l'ordre du modal ou de l'émotif-évaluatif. Kerbrat-Orecchioni a toutefois démontré que des délimitations sont possibles. Légitimée par le flou inhérent à la notion même de modalité, elle restreint le domaine du modal uniquement aux « procédés signifiants qui signalent le degré d'adhésion (*forte ou mitigée/incertitude/rejet*) du sujet d'énonciation aux contenus énoncés (C. Kerbrat-Orecchioni, 2009 [1980] : 132,133)<sup>63</sup>, à savoir les procédés autonymiques des exemples 25 et 35 ci-dessus<sup>64</sup>, les verbes subjectifs, les ad- verbes comme celui de l'exemple 30. Corrélativement, elle écarte des modalisateurs les parties du discours, comme les adjectifs et les substantifs appréciatifs, qu'elle traite dans son ouvrage antérieurement à la question de la modalité. Pour notre part, nous considé- rons comme modalisateurs tout élément linguistique subjectif qui, en exprimant une ap- préciation du locuteur à l'égard d'un contenu, témoigne de sa « posture » énonciative plutôt que de ses « jugements »<sup>65</sup>. La figure 9, ci-après, montre clairement que le cloi- sonnement, tel que nous l'entendons, entre les traits affectif/évaluatif et le trait modali- sateur repose non pas sur l'opposition jugement/appréciation<sup>66</sup>, mais plutôt sur le con- traste entre *jugement* et *posture énonciative*. Ces deux comportements diffèrent, selon nous, par le type d'investissement que le locuteur établit à l'égard du contenu, mais re- lèvent en même temps d'une nature appréciative analogue.

<b>Appréciation</b>	
<p><i>Jugement</i> traits affectifs et évaluatifs substantifs et adjectifs (C. Kerbrat- Orecchioni [1980] 2009)</p>	<p><i>Posture énonciative</i> trait modalisateur (autonymie, adverbess de phrases et autres modalisateurs exprimant l'appréciation)</p>

**Fig. 9 – Traits affectifs et évaluatifs vs trait modalisateur**

<sup>63</sup> C'est l'auteur qui souligne.

<sup>64</sup> Elle parle plus exactement de « guillemets distanciateurs ».

<sup>65</sup> Le terme « jugement » que nous nous efforçons ici d'opposer à la posture énonciative et, donc, à la modalisation, est employé par les polyphonistes scandinaves pour indiquer le *modus*, avec un sens, donc, diamétralement opposé à celui que nous lui donnons dans ces pages. Afin de dissiper tout malentendu et pour ne pas laisser de place plus loin à la contradiction, nous tenons à préciser d'ores et déjà qu'il ne s'agit que d'une identité purement formelle concernant le contexte d'usage du terme. De fait, ce mot est pris ici dans son sens large et profane d'« opinion, sentiment », alors que dans le chapitre suivant, consacré en partie à ScaPoLine, il acquerra un statut plus technique et, donc, sémantiquement contraire à sa définition actuelle.

<sup>66</sup> Dont les termes sont en relation plutôt hypero-/hyponymique.



Poser, comme nous le faisons, que le jugement (affectif et évaluatif) et la posture énonciative (modalisatrice) représentent deux comportements différents d'un même acte appréciatif permet ainsi de neutraliser la conflictualité, que S. Moirand (1995) constate chez bien des auteurs, entre modalité et appréciation :

Porter un jugement sur un objet de discours relève sans discussion des opérations d'énonciation, d'une prise en charge de l'énoncé par l'énonciateur. Mais on ne reconnaît pas toujours à l'appréciation le statut de « modalité », souvent réservé aux seules modalités logiques (l'aléthique, l'épistémique et le déontique). [...]

Il se trouve donc que si nous privons les tournures évaluatives de toute valeur modale afin de ne pas « étendre sans limite le champ de la modalité linguistique » (*Ibid.*), nous ne réservons pas pour autant le même traitement à l'appréciation qui, non seulement n'est pas incompatible chez nous avec l'expression de l'attitude ou de la posture énonciative du locuteur, mais l'englobe même, se posant clairement comme surordonnée à la modalisation.

Enfin, notre tendance à distinguer *jugement* et *posture* se justifie aussi, nous semble-t-il, par l'hétérogénéité inhérente à l'instance discursive qui prend de fait la responsabilité du comportement appréciatif. Dans le cas des jugements affectifs et évaluatifs, il peut s'agir aussi bien du locuteur (L1-E1) que des autres instances énonciatives impliquées dans la polyphonie des points de vue (e1, e2, e3...)<sup>67</sup>. Dans le cas de la modalisation, en revanche, il faut distinguer entre la modalisation portant sur le contenu, appelée modalisation d'énoncé, et la modalisation portant sur le dire, c'est-à-dire la modalité d'énonciation<sup>68</sup>. Dans la première, comme dans les cas précédents, le sujet modal et le sujet énonciateur peuvent diverger, alors que dans la deuxième ils se recouvrent systé-

---

<sup>67</sup> La majuscule indique l'instance énonciative responsable de la mise en scène des points de vue, donc le locuteur et ses différentes images, alors que la minuscule indique les autres énonciateurs censés être responsables des points de vue.

<sup>68</sup> Il est très important de souligner le statut que l'opposition modalité d'énoncé/d'énonciation recouvre dans notre métalangage, car il peut facilement prêter à confusion. L'idée que nous défendons recoupe l'interprétation de la plupart des linguistes selon laquelle la modalité d'énoncé tient à l'attitude du locuteur à l'égard du contenu de son dire, tandis que la modalité d'énonciation porte sur le dire même. On retrouve, toutefois, dans la littérature linguistique, quelques éléments de rupture entre les termes de cette opposition. Chez certains auteurs, en effet, la modalité d'énonciation est associée uniquement aux modalités intersubjectives. Ainsi en va-t-il, par exemple, dans l'ouvrage de M-A. Paveau et G.-E. Sarfati (2003 :175-176) où les modalités d'énonciation se réduisent au nombre de quatre : assertive, interrogative, exclamative et jussive, ou bien dans la grammaire de J. Gardes-Tamine (2010) chez qui l'on distingue l'assertion, l'interrogation, l'ordre et l'exclamation. Pour notre part, nous considérons comme modalités d'énonciation tous les faits qui ne portent pas sur le contenu, y compris donc les procédés autonymiques et les emplois adverbiaux, comme celui de l'exemple 30.

matiquement. Plus exactement, la responsabilité des jugements modaux portant sur le dire revient toujours au locuteur en tant que tel (sujet modal et énonciateur à la fois), celui-ci étant le seul censé exprimer son attitude vis-à-vis de son énonciation.

### *3.1 Les jugements affectifs et évaluatifs*

Notre corpus présente de très nombreux exemples de substantifs et adjectifs qui témoignent de la subjectivité affective ou évaluative du (des) locuteur(s)/énonciateur(s). Leur fréquence dans le corpus est assez hétérogène et sensible aux fluctuations de la scène énonciative. Il se trouve, en effet, que les unités lexicales intrinsèquement ou contextuellement subjectives sont généralement plus nombreuses dans les publications contenant des interviews, des témoignages ou des reportages, que dans celles où ces dispositifs de mise en scène de la parole sont peu ou ne sont pas du tout mobilisés. Dans l'extrait 36, par exemple, tiré d'une brochure entièrement construite sur la scène énonciative du reportage, la subjectivité se manifeste par l'emploi d'adjectifs évaluatifs autant que de verbes subjectifs.

(36) Lors des **chaudes** soirées d'été à Ljubljana, les familles de la capitale slovène viennent profiter des **belles** terrasses des cafés et restaurants le long de la rivière. Non loin de là, une dizaine d'hommes boivent de la bière dans une cour désaffectée. Ils sont assis à côté d'un monticule de canettes de bière vides et toute personne se retrouvant là par hasard doit prendre garde aux seringues qui jonchent le sol. C'est ici que chaque jour les toxicomanes sous méthadone se retrouvent pour se soûler après avoir pris leur dose au centre hospitalier qui se trouve non loin de là. (B6)

L'exemple nous paraît intéressant à plus d'un titre. Notons d'abord que les adjectifs soulignés en gras ne partagent pas la même nature appréciative. Le premier n'énonce aucun jugement de valeur à l'égard de l'objet dénoté alors que le deuxième manifeste une appréciation valorisante du locuteur envers le substantif « terrasses ». Kerbrat-Orecchioni qualifie de non-axiologiques les adjectifs comme le premier qui « sans énoncer de jugements de valeur, ni d'engagement affectif du locuteur [...], impliquent une évaluation qualitative ou quantitative de l'objet dénoté par le substantif qu'ils déterminent. » (Kerbrat-Orecchioni, 2009 : 96-97) Il se peut toutefois que même un adjectif non-axiologique « se colore affectivement ou axiologiquement ». C'est bien le cas dans notre exemple, où l'adjectif « chaud » se charge d'une valeur affective du fait très probablement de son antéposition au substantif. Il apparaît donc clairement que, sans

manifester aucun jugement de valeur (l'adjectif reste toujours non-axiologique), le locuteur exprime ici un état émotionnel vis-à-vis de l'objet dénoté, en évoquant un paysage paisible dont la finalité rhétorique est de contraster fortement avec l'image des seringues jonchant le sol. Étant évaluatifs, les adjectifs axiologiques et non-axiologiques répondent tous à une « norme interne au sujet d'énonciation » (p. 102). Mais tandis que pour l'adjectif axiologique, cette norme est représentée par le système d'évaluation que le locuteur possède au moment de l'énonciation, et qui reflète son positionnement idéologique, dans le cas de l'adjectif non-axiologique, l'estimation tient en revanche à « l'idée que le locuteur se fait de la norme d'évaluation pour une catégorie d'objet donnée. » (p. 97) Ainsi, dans l'occurrence suivante, l'adjectif « chaud » est à quantifier sur la base non pas d'une évaluation personnelle du locuteur, mais plutôt de l'idée que celui-ci se fait du « seuil de chaleur » défini par une norme quantitative établie *a priori*<sup>69</sup>.

(37) Les mesures de sécurité relatives aux rayonnements optiques font partie intégrante de la gestion de la sécurité au sein de la société [...] Ces prescriptions comprennent : le contrôle à distance et la surveillance du procédé de fabrication afin de minimiser l'exposition humaine à des niveaux dangereux de rayonnements optiques ; des procédures de travail limitant les manœuvres dans des conditions **chaudes** à 15 minutes, avec changement d'activité obligatoire.  
(G1)

Il n'est pas fortuit que cette occurrence soit extraite d'un guide. Parmi les genres de notre corpus, les guides sont en effet les publications où se concentre le nombre le plus élevé d'adjectifs non-axiologiques. Cela s'explique sans doute par la nature éminemment technique des informations fournies impliquant le plus souvent une estimation quantitative ou qualitative des risques et des situations potentiellement nuisibles aux travailleurs, mais aussi des possibilités de recrutement, de mobilité professionnelle, de reconnaissance des droits communautaires, de participation des citoyens à la gouvernance, etc.

À la différence des évaluatifs (axiologiques et non-axiologiques) que nous venons d'examiner, les adjectifs intrinsèquement affectifs<sup>70</sup> demeurent très rares dans le corpus

---

<sup>69</sup> Pour mieux contextualiser, précisons que l'exemple est tiré d'un guide sur les risques de l'exposition aux dangers sur le lieu de travail. L'adjectif « chaud » doit s'entendre ici comme le seuil de chaleur défini par rapport aux températures de travail généralement adoptées dans les champs de la sidérurgie et de la verrerie (et donc définie *a priori* par une norme indépendante de l'évaluation du locuteur) dont il est question dans le contexte large de l'exemple.

<sup>70</sup> En ce sens qu'ils ont une empreinte affective très forte comme, par exemple, les adjectifs *effrayant*,

et se confondent très souvent avec les adjectifs axiologiques dont ils partagent un trait commun : l'investissement psychologique du locuteur. En témoigne cet extrait du rapport 51 où il semble difficile de déterminer si l'adjectif « curieux » implique une participation émotionnelle du locuteur, ou plutôt un jugement dévalorisant de celui-ci à l'égard du substantif « mélange ».

(38) Ainsi, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale inclut dans le concept de « race » les notions connexes de couleur, d'ascendance et d'origine nationale ou ethnique. Parmi les pays de l'UE, seul le Royaume-Uni recueille des données sur la race dans ses recensements, bien que même là, la classification utilisée soit un **curieux** mélange de catégories ethniques et raciales. (R51)

Ce qui nous fait hésiter entre ces deux solutions est le fait que le terme « mélange » n'est pas intrinsèquement péjoratif. Pensons par exemple à des séquences polylexicales plus ou moins figées comme *mélange culturel*, *mélange de styles*, *mélanges de saveurs* qui n'évoquent pas un sentiment désagréable, mais plutôt quelque chose qui relève de la rencontre, de la communion, du partage. Si le mot semble pourtant se charger d'une connotation négative est :

- a) soit parce que le locuteur antépose l'adjectif au substantif et, ce faisant, il transforme l'expression de l'intérêt (*un mélange curieux*) en l'expression de l'inquiétude (*un curieux mélange*) ;
- b) soit parce que le locuteur attribue, par l'emploi de l'adjectif, un jugement dévalorisant au substantif, en disqualifiant ainsi la méthode de recensement des données ethniques adoptée par le Royaume-Uni.

On ne saurait prendre à notre compte ni l'une ni l'autre réponse puisque non seulement les deux dimensions, affective et évaluative (axiologique), se recouvrent dans cet exemple, mais elles s'avèrent même complémentaires. S'il est vrai, en effet, que l'antéposition de l'adjectif suffit à elle seule à exprimer l'inquiétude du locuteur vis-à-vis des stratégies de recensement des Anglais, elle ne justifie pas pour autant la dévalorisation que le terme « mélange » semble subir au sein de cet énoncé. Pour expliquer cette dévalorisation, il suffit de remarquer que l'affectivité exprimée par le locuteur est renchérie, dans le contexte linguistique immédiat, par l'emploi de deux adjectifs, « ethniques » et « raciales », qui, eux, sont en revanche intrinsèquement porteurs d'une va-

---

*cruel, épatant, etc.*

leur axiologique, positive dans le premier, et négative dans le deuxième. Cela revient à poser que non seulement le locuteur exprime sa subjectivité affective, mais prend aussi nettement position à l'égard de la valeur négative que le mot « mélange » tire de la nature conflictuelle des adjectifs ethnique/racial. D'où l'effet paradoxal d'un énoncé tel que « ?*mélange curieux de catégories ethniques et raciales* » où la dévalorisation inscrite dans le mot « mélange », par l'effet du contraste entre les deux adjectifs axiologiques, serait neutralisée au profit d'une curiosité malsaine envers une méthode alliant la richesse de la diversité ethnique avec la perversion d'une classification fondée sur des critères biologiques plutôt que culturels (racistes, donc). Bref, l'adjectif « curieux » est affectif et évaluatif à la fois. Il est affectif parce qu'antéposé au nom, il exprime l'inquiétude du locuteur, et axiologique parce que le locuteur lui applique les mêmes propriétés négatives qu'il attribue aux catégories raciales.<sup>71</sup>

Mais la subjectivité inhérente au lexique s'exprime dans le corpus également par certains emplois figurés dont nous présentons ici quelques exemples. En premier lieu, le remplacement métonymique d'un terme avec un autre contigu susceptible de permuter à sa place sur l'axe paradigmatique du discours. C'est le cas dans l'exemple 39 où la Couronne remplace le « pouvoir royal », ou bien de 40 où le terme « plume » est censé être pris dans le sens figuré d'« écriture ».

(39) Le Royaume-Uni a par ailleurs renforcé les exceptions du RRA (article 41, paragraphe et du RRO (article 40, paragraphe 2) qui permettent la discrimination fondée non seulement sur la nationalité mais aussi sur le lieu de résidence habituelle ou sur la durée de la présence de la personne au Royaume-Uni, si cela est prévu en application d'une autorisation légale ou conforme à toute disposition prise ou approuvée par un ministre de la **Couronne**, ou si cela est nécessaire pour satisfaire à toute condition imposée par un ministre de la **Couronne**. (R. 23)

(40) Ne dit-on pas que la **plume** est plus forte que l'épée : la façon dont la pauvreté et l'exclusion sociale sont dépeintes dans la presse et à la télévision conditionne directement notre perception du phénomène et notre attitude à son égard, qu'elle soit positive ou négative. Il est donc primordial que la pauvreté et l'exclusion et les personnes qui en souffrent soient présentées de manière juste et précise, sans sensationnalisme. (As23)

---

<sup>71</sup> Nous reviendrons plus loin sur l'ambiguïté relationnelle des adjectifs dénominaux. Pour cela, nous renvoyons d'ores et déjà à l'article de Krieg (2002) auquel nous nous inspirerons pour notre analyse sémantique de *diversité*.

Nous considérons ces emplois figurés comme des formes de la subjectivité du locuteur dans la mesure où elles sont l'expression de sa créativité en tant qu'instance auctoriale prise dans l'acte de structuration du discours<sup>72</sup>. C'est à lui que revient généralement la responsabilité de ces figures dont le statut problématique, au sein du corpus, s'explique par le conflit, surtout d'ordre culturel, que celles-ci peuvent générer dans la pratique traductive plurilingue à laquelle sont soumises les publications de l'Union européenne. La difficulté découle notamment du fait que certains emplois figurés n'existent pas dans d'autres langues, comme c'est le cas, par exemple, de la collocation « palazzo di vetro » qui en français ( ?palais de verre) ne désignerait pas métonymiquement, comme en italien, le siège de l'ONU. Dans ces cas problématiques, les emplois figurés sont scrupuleusement évités<sup>73</sup>.

Différente est la question de la responsabilité énonciative des expressions imagées qui, dans notre corpus, sont toujours le fait d'un locuteur/énonciateur secondaire (I1,e1) différent du locuteur premier (L1), mais dont ce dernier rapporte les mots, généralement par le discours représenté direct.

(41) Les comportements varient réellement d'un pays à l'autre. C'est entre les Pays-Bas et la Belgique, du moins la partie néerlandophone, que j'ai observé les plus grandes différences. Les Hollandais sont des gens très directs, alors que les néerlandophones de Belgique ont tendance à **tourner autour du pot**, il faut faire les choses en douceur. (Pub23)

(42) On dit parfois des Hollandais qu'ils sont très bornés et de fait, je serai toujours comme ça. J'ai cependant constaté que face à des différences culturelles, il faut pouvoir s'adapter. Les Hollandais peuvent avoir une vision très tranchée des choses et ont tendance à **appeler un chat un chat**. Par contre, quand un Suédois dit «peut-être», il faut comprendre «non». (Pub23)

(43) Mon objectif est de permettre aux gens de trouver un emploi et de les aider à s'épanouir. Je vois de nouveaux étudiants timides **sortir progressivement de leur coquille**. » (Pub10)

---

<sup>72</sup> Il faut donc entendre ici le mot locuteur dans son sens flou d'instance qui construit l'énoncé, sans préciser ultérieurement s'il s'agit du locuteur en tant que tel ou en tant qu'être du monde.

<sup>73</sup> La clarté et la rigueur qui caractérisent les publications de l'Union européenne nous a quelque peu abusés en nous faisant croire que les emplois figurés étaient rares dans notre corpus. Une observation plus poussée de ces documents nous obligera plus loin à revenir sur ces positions. Nous montrerons, en effet, que les emplois métonymiques et métaphoriques ne sont pas absents de notre corpus, à condition que le texte fournisse des éléments de désambiguïsation suffisants pour que la transmission du message n'en soit pas compromise.

### 3.2 La modalité appréciative

Nous avons mis l'accent, dans le paragraphe précédent, sur les modalités déontiques et aléthiques afin d'illustrer que la force illocutoire d'une même unité linguistique peut varier d'un genre à l'autre par l'effet d'autres éléments présents dans le contexte. De manière quelque peu différente, l'exemple de la modalité appréciative aura pour finalité, dans ces dernières pages, de démontrer que, parallèlement à la sélection des parties du discours axiologiquement marquées, l'inscription de la subjectivité au sein de l'énoncé est subordonnée également aux choix modaux du locuteur<sup>74</sup>, c'est-à-dire à son adhésion vis-à-vis du contenu propositionnel. Pour rester cohérents avec nos propos initiaux, nous insisterons seulement sur les marqueurs lexicaux de la modalité tout en sachant que ceux-ci peuvent se combiner en discours avec d'autres marqueurs intonatifs<sup>75</sup>, morphologiques et surtout syntaxiques. Notons aussi, par souci de clarté, qu'il aurait fallu, dans ce paragraphe, traiter également des marqueurs épistémiques qui, à l'instar des appréciatifs, relèvent de la modalité subjective<sup>76</sup>. Nous avons choisi toutefois de reporter plus loin cet aspect primordial de notre thèse afin non seulement de ne pas nous répéter, mais aussi de mieux développer la question dans un domaine applicatif et dans un cadre épistémologique mieux adaptés à notre analyse sémantique du discours communautaire. Plus précisément, nous y reviendrons à propos de l'analyse de la concession argumentative (ch. 4) qui, on le verra, est toujours annoncée par des marqueurs épistémiques.

L'exemple 30, que nous repropsons ci-après, nous a déjà fourni l'occasion plus haut d'introduire un premier cas de modalité appréciative sur lequel nous comptons maintenant nous attarder davantage. On avait dit de cet exemple que le locuteur y manifeste une attitude appréciative à l'égard d'un contenu, et que cette attitude est *montrée* par l'emploi d'un adverbe d'énoncé extra-prédicatif, c'est-à-dire ne pouvant pas s'intégrer au contenu de la phrase.

(30) **Imaginons** rien qu'un instant que toute la population de la Belgique ou de la République tchèque ou encore de la Suède soit marginalisée. Que l'idée même d'inscrire vos enfants dans une

---

<sup>74</sup> Ou des autres locuteurs dans le cas du discours représenté.

<sup>75</sup> À l'oral, ce qui n'est bien évidemment pas notre cas.

<sup>76</sup> Par opposition aux modalités objectives et intersubjectives. Cette opposition est toutefois seulement contextuelle, car le rapport que le locuteur établit avec le contenu ne dépend pas de propriétés inhérentes à la modalité. Autrement dit, il n'y a aucune correspondance régulière entre les modalités et leur classement typologique de sorte que, par exemple, une modalité peut être objective dans certains contextes et intersubjective dans d'autres.

école fréquentée par des enfants suédois, de trinquer avec un Tchèque autour d'une bière ou d'embaucher un Belge serait inconcevable, voire socialement inacceptable. **Fort heureusement**, ce scénario est impensable dans l'Union européenne, si moderne et si prospère. À moins que...? Un groupe ethnique qui représente l'équivalent de la population de la Belgique, de la République tchèque ou de la Suède vit depuis des siècles en Europe et doit affronter tout cela au quotidien. Il s'agit des Roms. (As17)

Or la complétive sur laquelle porte le modalisateur s'exprimerait vericonditionnellement par une assertion du type : *Je suis fort heureux que ce scénario soit impensable aujourd'hui*. Cette paraphrase, épurée de la *monstration*, fait ressortir clairement la portée extra-prédicative de l'adverbe qui, sans modifier aucun élément du contenu propositionnel, porte sur une attitude psychologique du locuteur à l'égard de celui-ci. En revanche, on constate l'inadéquation des paraphrases suivantes : *ce scénario heureux n'est pas impensable ; ce scénario n'est pas impensable de manière heureuse*. Dans ces cas, l'adverbe modifie un élément particulier de l'énoncé (en l'occurrence, un nom et un adjectif) et sa portée est, donc, intra-prédicative. Pour que cette distinction soit bien établie, comparons aussi les exemples 44 et 45 ci-après. Dans le premier, l'adverbe modifie le substantif « politique » (la phrase est donc paraphrasable ainsi : *...tout en la limitant de manière étrange*) alors que dans le deuxième, il porte sur la totalité de la phrase. Le locuteur exprime alors une appréciation non pas au regard de tel ou tel autre élément de la phrase, mais plutôt envers la situation qu'il décrit. Autrement dit, c'est tout le contenu propositionnel qui, dans 45, se trouve qualifié d'étrange.

(44) En Hongrie et en Slovaquie, [...] La plupart des programmes sont intégrés à la stratégie du gouvernement concernant la Décennie pour l'intégration des Roms. Les premières mesures nationales visant à améliorer la situation des Roms ainsi que la question du financement de ces mesures sont également liées à la stratégie du gouvernement. On peut ainsi considérer que les gouvernements hongrois et slovaque conduisent une politique d'action positive à l'égard des Roms tout en la limitant **étrangement**. (Pub12)

(45) À travers l'UE dans son ensemble, au moins deux tiers de la population estiment que, contrairement à l'idée reçue, les personnes âgées ne sont pas une charge pour la société, à raison de 95 % aux Pays-Bas et 66 % en Lituanie. **Étrangement**, les répondants les plus âgés (plus de 64 ans) sont les plus enclins à se considérer comme un fardeau, puisqu'ils sont deux fois plus nombreux que les jeunes à se considérer comme une charge pour la société (25 % contre 12 %). (As21)



Mais revenons encore une fois à l'exemple 30. Cette occurrence s'avère intéressante aussi pour ce qui a trait à la responsabilité énonciative du modalisateur. Comme nous avons déjà affirmé plus haut, dans la modalisation d'énoncé (sur le contenu), la responsabilité du modalisateur peut revenir soit au locuteur en tant que tel, soit au locuteur en tant qu'être du monde. Dans la modalisation d'énonciation (sur le dire), en revanche, seul le locuteur en tant que tel, responsable *hic et nunc* de l'énonciation effective, peut être la source des commentaires sur sa propre parole<sup>77</sup>. En laissant de côté ce dernier cas, dont nous avons pourtant fourni quelques exemples en traitant de l'autonymie en discours, nous allons maintenant illustrer deux cas de modalisation d'énoncé dont la responsabilité revient, d'abord, au locuteur en tant qu'être du monde et, ensuite, au locuteur en tant que tel. Pour l'illustration du premier cas, nous restons toujours sur l'exemple 30. Ici la source de la modalisation ne peut être, d'après nous, que le locuteur en tant qu'être du monde, et ce pour deux raisons complémentaires :

- 1) Le contexte large de cet extrait est parsemé de questions au travers desquelles le locuteur s'adresse à un allocataire hypothétique. Nous avons déjà vu, dans l'exemple 35, un cas semblable que nous avons qualifié d'anticipation interlocutive, en empruntant le terme aux praxématiciens. Cependant, tandis que dans cet exemple le locuteur anticipait les réactions, pas forcément responsives, de ses interlocuteurs, ici le locuteur non seulement met en scène la question (*à moins que...*) que l'allocataire aurait pu poser, mais en donne même une réponse<sup>78</sup>. Or l'idée que nous défendons ici est que l'anticipation interlocutive relève d'une opération cognitive et non seulement énonciative. De ce fait, elle est toujours imputable à une instance locutrice « complète »<sup>79</sup> censée non pas tant assumer la responsabilité de l'énonciation effective (ce qui est le propre du locuteur en tant que tel), mais plutôt avoir une manifestation dans le sens de l'énoncé comme source des actes illocutoires et argumentatifs associés aux points de vue. Nous reviendrons plus loin (ch. 4), à propos de la concession argumentative, sur cette implication du locuteur en tant qu'être du monde dans les phénomènes d'anticipation interlocutive.

---

<sup>77</sup> Outre qu'à des instances énonciatives différentes du locuteur.

<sup>78</sup> Pour ce procédé, J. Bres et S. Mellet (2009 : 17) ont parlé justement d'« anticipation interlocutive responsive ».

<sup>79</sup> On se souviendra que Ducrot (1984) qualifie de « personne complète » le locuteur en tant qu'être du monde. Cf. *supra*, ch. 1.

2) L'opération cognitive qui sous-tend l'anticipation interlocutive, et qui justifie d'après nous la responsabilité du modalisateur par le locuteur en tant qu'être du monde, se réalise également par l'emploi du performatif *imaginer* sur lequel s'ouvre l'extrait. Le locuteur en tant qu'être du monde, signalé dans le contexte linguistique par la première personne plurielle, est pris dans l'acte d'imaginer<sup>80</sup> et d'inviter l'allocataire à imaginer lui-même la situation invraisemblable qu'il énonce. L'analogie entre cette situation et la réalité tout autre que paradoxale de l'exclusion sociale des Roms sert, bien évidemment, à ce locuteur pour mettre en avant ses positionnements quant à la nécessaire intégration de ces groupes. Son soulagement, exprimé linguistiquement par monstration de l'adverbe, vise d'un point de vue strictement argumentatif à faire appel aux émotions de l'auditoire en poussant l'allocataire à l'identification. L'exemple s'avère donc très intéressant aussi sur le plan rhétorique puisque il illustre la façon du locuteur en tant qu'être du monde de mobiliser à la fois les procédés argumentatifs du *logos* et du *pathos*.

Mais est-ce que le simple fait de situer un performatif dans le contexte linguistique renvoie systématiquement à la présence du locuteur en tant qu'être du monde ? Certainement non. Comme on peut le constater, si le performatif de l'exemple précédent renvoyait bien au fait cognitif de s'imaginer quelque chose, dans l'exemple 46, ci-après, le verbe semble en revanche avoir partiellement perdu sa force descriptive, se réduisant à une simple opération énonciative. C'est à Laurent Perrin (2008) que l'on doit d'avoir observé le statut symptomatique de certaines formules performatives et d'avoir montré le premier quelles sont les retombées que ce statut a sur le plan de la responsabilité énonciative des énonciateurs. Voici ce qu'il écrit à propos du verbe *dire* :

Loin de décrire une énonciation du locuteur comme être du monde, le verbe *dire* qualifie alors symptomatiquement une attitude du locuteur en tant que tel à l'égard de son énonciation effective. [...] Plutôt qu'au locuteur en tant qu'être du monde, responsable d'un discours rapporté dans l'énonciation effective, la première personne renvoie alors directement au responsable de cette énonciation effective, c'est-à-dire au 'locuteur en tant que tel'.» (Perrin, 2008 : 172)

---

<sup>80</sup> Ce que ne saurait faire le locuteur en tant que tel qui demeure responsable seulement de l'énonciation et non pas des actes illocutoires et argumentatifs associés à celle-ci.

Ainsi, dans l'exemple suivant, le verbe *imaginer* doit s'interpréter comme l'effort du locuteur en tant que tel de qualifier son énonciation. C'est à ce dernier, et non pas au locuteur en tant qu'être du monde, que revient donc la responsabilité de la modalisation.

(46) Le rapport turc signale que les employeurs importants ont l'obligation légale d'instituer des classes prématernelles et des structures de garde d'enfants à leurs propres frais. On **imagine** aisément que ce type de mesure tend à les dissuader d'engager des femmes. (R9)

Certes, la nuance entre les deux emplois d'« *imaginer* » est subtile et sa valeur éminemment énonciative en 46 est très peu perceptible. Cela s'explique par le fait que ce verbe maintient encore une partie de sa transparence descriptive. Perrin remarque, d'ailleurs, que contrairement à d'autres formules performatives ayant déjà atteint le niveau de la dérivation formulaire (il cite le verbe *trouver*, mais aussi d'autres formules, comme les expressions *soi-disant*, *c'est-à-dire*, *disons*, où la valeur descriptive n'est même plus reconnaissable), il y a des performatifs qui portent encore en eux-mêmes les traces de leur valeur descriptive originelle et témoignent d'une dérivation non encore achevée. Font partie de ce groupe, à côté d'*imaginer*, aussi *croire*, *penser*, *dire* (*Ibid.*). Nous y ajoutons *comprendre* et *se demander* qui, comme l'attestent les exemples suivants, semblent bien ne pas avoir épuisé leur force descriptive de sorte qu'il est difficile d'établir si c'est le locuteur en tant qu'être du monde qui se décrit ici dans l'acte de comprendre et de se poser une question<sup>81</sup>, ou bien si c'est plutôt le locuteur en tant que tel qui exprime de manière indicielle, par le modalisateur, son attitude vis-à-vis de son énonciation.

(47) «Je travaillais dans une maison de soins pour personnes âgées. **Je ne comprends pas** ce que les gens ont dans la tête. Un des résidents me demande un jour : Êtes-vous musulmane ?, et il répète cette question tout au long de la journée. Certains résidents ne m'autorisent pas à entrer dans leur chambre parce que je suis musulmane et que je porte un foulard. (R. 44)

(48) En arrivant ici, je ne connaissais rien de la Belgique. J'aurais très bien pu aller vivre et travailler dans un autre pays. J'avais eu aussi la possibilité de partir pour Riga, en Lettonie, mais à l'époque, je préférerais finalement m'en tenir à l'Europe de l'Ouest, d'où le choix de la Belgique. Il y a huit ans, Riga était encore un peu trop exotique. J'ai finalement visité Riga depuis et j'ai trouvé que c'était vraiment une très belle ville. **Je me demande** bien comment les choses se seraient passées là-bas. (Pub. 23)

---

<sup>81</sup> Par la production d'un acte locutoire.

Quant aux performatifs qui, en revanche, ne sont plus transparents quant à leur sens conjectural, nous voudrions examiner les cas, que Perrin ne mentionne pas, des verbes *prendre* et *oublier*. Soit l'exemple 49 :

(49) Le côté positif, c'est que ce n'est pas vraiment un problème pour les ressortissants de l'Union européenne, qui s'intègrent plutôt bien. Les choses se compliquent nettement quand les migrants sont de culture différente, même s'il est malaisé de généraliser. **Prenons les Chinois de Londres**, je doute qu'ils sachent ce que «chômage» veut dire. Les Hindous s'en sortent très bien aussi dans l'ensemble. (As 17)

On voit bien ici qu'en disant *prenons*, le locuteur ne prend pas réellement quelque chose, mais se montre en train de qualifier son énonciation, de mieux la clarifier par l'ajout d'un exemple. Il est intéressant, par ailleurs, de remarquer que le mot « exemple » se trouve lui-même inscrit dans l'énoncé, mais effacé du contexte linguistique par un procédé elliptique (« prenons *l'exemple* des Chinois de Londres »). Quelque peu différent est le cas du verbe *oublier* dont nous n'avons malheureusement pas trouvé d'attestations dans le corpus, mais qui s'avère particulièrement intéressant dans la mesure où l'énoncé qui le contient est susceptible d'une double interprétation.

Soit, par exemple, l'énoncé suivant : *J'oublie de te dire que...* énoncé par quelqu'un qui, s'adressant à son interlocuteur, se souvient au dernier moment de dire une chose. Selon une première interprétation, le performatif perd toute référence à son sens originel. En énonçant *j'oublie de te dire que P*, le locuteur ne se décrit pas forcément en train d'oublier, mais modalise symptomatiquement son énonciation. Dans ce cas, le locuteur en tant que tel est responsable du modalisateur dont il se sert simplement pour introduire le contenu P de la complétive. La deuxième interprétation s'en tient, en revanche, à la force illocutoire de l'énoncé qui dépasse ici le seuil de la dénotation jusqu'à renverser le sens premier d'*oublier* (i.e. perdre le souvenir de quelque chose). Autrement dit, un locuteur qui énonce « *j'oublie de te dire que P* » n'est pas effectivement en train d'oublier quelque chose, mais plutôt le contraire, de se rappeler de quelque chose<sup>82</sup>. Selon cette interprétation, le responsable de la modalisation ne serait plus le locuteur en tant que tel, mais plutôt le locuteur en tant qu'être du monde, le seul pouvant, en tant qu'instance énonciative complète, oublier quelque chose ou bien de s'en rappeler.

---

<sup>82</sup> Le présent de l'indicatif pourrait en effet être glosé ici par la forme périphrastique *allait+inf* (*j'allais oublier de te dire*), un peu moins par la paraphrase *j'ai failli oublier de te dire*.

Après cette digression, pourtant nécessaire, sur les performatifs, nous pouvons revenir à notre visée principale qui est de décrire comment la subjectivité des locuteurs s'inscrit dans l'énoncé, et ce non seulement par un jugement appréciatif, mais aussi par l'adoption et le maintien d'une posture énonciative déterminée à l'égard d'un contenu. Les adverbes de phrase, on l'a vu, sont un exemple très intéressant de modalité appréciative, mais ils sont loin d'en constituer la seule forme repérable dans le corpus. D'autres marqueurs y sont représentés, certains desquels ont été déjà étudiés comme, par exemple, l'adverbe et locution adverbiale *presque/à peine* (O. Ducrot, [1972] 1980) ou bien les circonstanciels de temps et de manière *déjà, encore, toujours, bien* (C. Fuchs et A. M. Léonard : 1979)<sup>83</sup>. De ces dernières, C. Kebrat-Orecchioni ([1980] 2009 : 134) a affirmé qu'elles « n'ont de sens que par rapport à certaines attentes de L<sub>0</sub> » (le locuteur en tant que tel). Et effectivement, il suffit de comparer les occurrences soulignées en gras dans les exemples suivants pour constater qu'elles expriment bien une participation attitudinale du locuteur vis-à-vis du « terme »<sup>84</sup> qu'elles modalisent. Dans 50, par exemple, le locuteur manifeste son appréciation relativement à la sollicitude de la Commission dans la mise en œuvre des initiatives de l'Agenda social, tandis que dans 51, il montre sa surprise quant à l'augmentation élevée de la population dans une période de temps jugée *a priori* insuffisante<sup>85</sup>.

(50) Ce printemps, au moment de lancer son train de réformes, la Commission européenne a souligné qu'elle s'engageait à promouvoir une double approche, basée sur le renforcement des dimensions économiques et sociales. [...] La Commission a **dejà** mis sur la table des initiatives concrètes qui concernent quelques-uns des points clés de l'agenda. (As 11)

(51) Ramune Klevaityte vit à Siauliai, l'une des principales villes de Lituanie, et enseigne à l'université de Siauliai – l'établissement qui, avec une augmentation de population de 110 % en neuf ans **à peine**, affiche la croissance la plus rapide dans le pays. (As 16)

La surprise est encore plus évidente dans l'extrait 52 où la locution est accompagnée de l'adverbe de phrase « incroyablement » en position extra-prédicative :

<sup>83</sup> Cité par Meunier (1981). On se reportera pour la référence à sa bibliographie.

<sup>84</sup> Au sens d'unité syntagmatique.

<sup>85</sup> C'est justement la présence d'une norme *a priori*, établie indépendamment du système de valeurs du locuteur, qui fait de cette appréciation une véritable évaluation, mais qui dans ce cas tient à la posture plutôt qu'au jugement. Cf. *supra*, fig. 9.

(52) Bien que les femmes aient réalisé des progrès considérables au cours des 50 dernières années en matière d'égalité des sexes, elles sont toujours **incroyablement** sous-représentées aux postes de haute responsabilité. Dans l'Union européenne, **à peine** 32 % des managers sont des femmes et 3 % seulement atteignent le poste de PDG dans les grandes entreprises européennes. (As 16)

Dans ce cas, plutôt que l'insuffisance, la locution marque, comme l'écrit Ducrot, l'insignifiance du terme sur lequel elle porte (en l'occurrence, le taux des managers femme). Il est important de souligner que tant qu'ils restent une appréciation du locuteur en tant que tel, les emplois adverbiaux de 50-51 peuvent être supprimés sans que rien ne change dans le contenu propositionnel<sup>86</sup>. Il n'en va pas de même dans l'exemple 53, où il nous semble qu'en plus de l'appréciation du locuteur, signalée dans le contexte linguistique aussi par la locution prépositionnelle *grâce à*<sup>87</sup>, le marqueur *déjà* est porteur d'un complément informationnel. Cela revient corrélativement à admettre que la suppression de l'adverbe entraînerait vraisemblablement aussi la perte de ce contenu ultérieur.

(53) La restructuration – autrement dit la capacité des entreprises à adapter leur production en fonction de changements extérieurs – est essentielle à la survie des entreprises et à la compétitivité globale de l'UE. Mais même si ce phénomène est un aspect essentiel d'une économie dynamique, les effets de la restructuration peuvent être dévastateurs, non seulement pour les personnes concernées, mais parfois aussi pour des communautés locales ou régionales tout entières. Les travailleurs, les secteurs et les régions affectés négativement par les restructurations peuvent **déjà** bénéficier d'un soutien *grâce aux* fonds structurels de l'UE. (As 11)

Si l'on compare les occurrences attestées dans les exemples 50 et 53, on verra en effet que dans le premier, *déjà* ne fait que situer un événement (ou procès, T') par rapport au présent de l'énonciation T<sub>0</sub> qui lui est nécessairement postérieur. On sait que la Commission a mis sur la table des initiatives concrètes et l'adjonction de *déjà* ne fait que souligner ultérieurement l'aspect accompli déjà marqué par la forme composée du

---

<sup>86</sup> Dans le cas de *à peine*, Ducrot ([1972]1980 : 255) a expliqué que cet appréciatif marque un présupposé et que sa suppression revient à mettre en avant le posé. En fait, dire que la population a augmenté de 110% en neuf ans *à peine* (=seulement), implique tout naturellement que la population a augmenté.

<sup>87</sup> Tout en indiquant une relation causale entre les termes A (bénéficiaire d'un soutien) et B (des fonds ont été approuvés) qu'elle relie, cette locution marque, contrairement à *en raison de*, *à cause de*, *du fait de*, la complaisance du locuteur à l'égard du contenu de l'énoncé.

verbe<sup>88</sup>. Le marqueur n'ajoute alors rien à l'énoncé et ne saurait être pris autrement que par son sens modal (la satisfaction du sujet énonciateur à l'égard de l'événement). Dans le deuxième, en revanche, le présent de l'infinitif présente le procès en cours de réalisation. L'aspect verbal s'avère alors inaccompli et l'occurrence *déjà*, plutôt que de situer une action achevée dans le temps T', signale un repère temporel précis à partir duquel se situe le commencement du procès<sup>89</sup>. Cela explique pourquoi, dans ce cas, le marqueur peut permuter avec d'autres locutions adverbiales comme *désormais*, *dorénavant* et *dès maintenant* qui marquent une focalisation sur le début du procès, alors que ce n'est pas bien évidemment le cas dans l'exemple précédent où *déjà* peut commuter seulement avec *dès maintenant*<sup>90</sup>.

Les travailleurs, les secteurs et les régions affectés négativement par les restructurations peuvent **désormais/dorénavant/dès maintenant** bénéficier d'un soutien grâce aux fonds structurels de l'UE.

La Commission a **\*désormais/\*dorénavant/ dès maintenant** mis sur la table des initiatives concrètes qui concernent quelques-uns des points clés de l'agenda.

Sur un plan strictement interprétatif, on voit bien que la suppression de *déjà* dans 50 n'ôte rien à la structure informative de l'énoncé alors que dans 53, le temps verbal doit être accompagné d'un élément de repérage explicite pour que l'information transmise ne soit pas atemporelle (on sait qu'on peut demander un soutien, mais l'information reste sans un repère temporel précis). Il en découle que la valeur que peuvent assumer certains marqueurs modaux varie selon la nature aspectuelle qu'ils assument en con-

<sup>88</sup> D'après M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul (1994 : 525) « au-delà des termes particuliers, beaucoup de moyens linguistiques peuvent exprimer l'aspect ». Or parmi ces moyens, les auteurs citent les compléments circonstanciels de temps et, donc, aussi nos adverbes et locutions adverbiales. Dans le même ordre d'idées, C. Fuchs et A.M. Léonard (1979 : 15) remarquent qu'« en français, une valeur aspectuelle peut être exprimée par les désinences verbales, mais aussi dans les déterminants du nom, les groupes prépositionnels, les adverbes ... ».

<sup>89</sup> Bien que dans cet exemple le procès ne comporte pas de terme précis, nous ne pouvons pas parler d'aspect imperfectif, car le verbe *bénéficier* n'est pas intrinsèquement marqué par une fonction durative, comme pourraient l'être en revanche des verbes comme *courir*, *marcher*, *râler* qui ne comportent pas, en eux-mêmes, un terme. Dans ces derniers cas, en effet, la propriété durative est déjà inscrite dans le sémantisme du verbe et seule une interruption est censée mettre terme au procès.

<sup>90</sup> Cela s'explique, à notre avis, parce que, contrairement à *désormais* et *dorénavant*, la locution *dès maintenant* possède une propriété actualisante. Cela revient à dire qu'en partant d'un même repère temporel T<sub>0</sub>, *désormais* et *dorénavant* n'envisagent le procès que dans une postériorité indéfinie (de T<sub>0</sub> à T<sub>n</sub>), tandis que *dès maintenant* peut aussi bien porter sur un procès accompli dans un temps antérieur au présent de l'énonciation que sur un procès continu et réitéré dans une postériorité sans terme final (de T<sub>0</sub> à T<sub>-n</sub>/ de T<sub>0</sub> à T<sub>n</sub>). Cette polyvalence n'existe pas en italien où l'on distingue généralement entre *fino ad ora*=*déjà*/ *fin da ora*=*dorénavant*.

texte. Cela vaut également pour des unités formellement différentes, généralement considérées comme synonymes, mais qui en réalité ont un comportement distributionnel différent. C'est bien le cas des marqueurs *désormais* et *dorénavant* cités ci-dessus qui peuvent commuter dans certains contextes et pas dans d'autres :

(54) Allan est **désormais** de retour en prison. (Pub 10) \*dorénavant

(55) Les soins [...] seront **désormais** disponibles sur présentation de cette carte. (As 9) → dorénavant

Dans 54, l'incompatibilité entre *désormais* et *dorénavant* s'explique parce que le procès est présenté comme parvenu à son terme (perfectif) alors que dans 55, ce même terme final n'est pas envisagé (imperfectif). Comme dans 53, le remplacement avec *dorénavant* se fait alors sans problème.

#### 4. Pour résumer

Nous nous sommes intéressés, dans ce chapitre, à l'inscription de la subjectivité du sujet énonciateur au sein des publications de DG Emploi de la Commission européenne. Suivant le principe selon lequel toute parole est nécessairement concernée par la subjectivité, nous avons choisi de prendre comme point d'attaque sa contrepartie : les marques de l'effacement énonciatif. Dans un premier temps, nous avons proposé une analyse quantitative de quelques tours impersonnels et marqueurs médiatifs censés ou seulement supposés produire des effets objectivants en discours. Pour ce faire, nous avons construit un sous-corpus de travail afin d'avoir un échantillonnage représentatif, mais non exhaustif, des phénomènes analysés. De cette analyse statistique, nous avons dégagé un certain nombre d'observations concernant aussi bien la signification modale de ces marqueurs que leur articulation sur les marques de la subjectivité. C'est seulement à ce point que nous avons abandonné le domaine de l'effacement en prenant à notre compte la notion plus vraisemblable de désinscription énonciative élaborée et argumentée par A. Rabatel. En partant de l'observation des phénomènes linguistiques relevés dans le corpus, nous avons décrit, d'une part, les situations énonciatives relevant à plein titre de la désinscription et, d'autre part, celles seulement marginalement intéressées par l'effacement. À cet égard, nous avons plus exactement isolé 5 cas significatifs : 1) les cas de discours représenté avec mention de la source introductrice ; 2) les opérations



énonciatives portant sur le dire qui signalent la présence du locuteur en tant que tel ; 3) les cas de reformulation et de recontextualisation ; 4) les îlots textuels ; 5) la modalisation sur le contenu de l'énoncé. Dans un deuxième temps, nous nous sommes attardés sur les marques lexicales de la subjectivité en insistant tout particulièrement sur les traces affectives et évaluatives du sujet énonciateur et sur la modalisation appréciative. Au-delà des nombreuses références citées dans ce chapitre, et dont on renvoie pour cela à la bibliographie, trois ordres majeures de la réflexion linguistique ont finalement retenu notre attention : les études sur l'effacement menées par Vion et Rabatel, les réflexions de Nølke sur les marqueurs évidentiels *il paraît que/il semble que*, les adjectifs et les substantifs affectifs et axiologiques étudiés par Kerbrat-Orecchioni. Pour chacun de ces trois ordres, nous avons dégagé nos propres considérations en fonction de l'observation préalable portée sur le corpus. Les conclusions que nous avons tirées de nos analyses sont ainsi résumées :

- 1) La réflexion sur les modalités aléthique et déontique a été en partie déterminante pour retravailler notre conception des publications de la DG Emploi de la Commission européenne. Au début, nous avons en effet postulé qu'en dehors des actes normatifs et législatifs, toutes les publications de l'Union européenne possédaient un caractère non-contraignant, en ce sens qu'elles visaient uniquement à informer les citoyens à propos des initiatives promues par l'Union. L'étude des modalités nous a bien montré le contraire, à savoir qu'à côté des publications non-contraignantes pour les destinataires, il existe des textes qui, tout en se réclamant d'une fonction informative et communicative, se caractérisent en revanche par une nature éminemment prescriptive. Cela n'étant pas perceptible à la simple lecture des textes, il nous a fallu comparer les propriétés modales de chaque genre afin d'isoler ces différences à un niveau profond de la réflexion linguistique. La comparaison a porté principalement sur les guides et les rapports, mais nous n'excluons pas que la même investigation portant sur les brochures et les publications « diverses » permettra de dégager des propriétés aussi significatives pour ces autres genres.
- 2) La notion de modalité a été définie comme l'attitude du sujet énonciateur aussi bien à l'égard du contenu de son énoncé que de son énonciation. La notion a été prise, donc, dans son sens le plus large, l'idée de fond étant que la modalisation

est omniprésente dans tout énoncé même si à différents degrés, et surtout, à différents niveaux de l'analyse linguistique. Parmi ces niveaux, nous avons choisi de focaliser notre attention principalement sur les unités lexicales (adjectifs, substantifs, adverbes), que nous n'avons toutefois pas isolées de leur cadre syntaxique. En discutant des adverbes, par exemple, nous avons été tout naturellement amenés à traiter simultanément de leur sémantisme et de leur position dans la structuration de la phrase (intra- vs extra-prédicative). On aura sans doute remarqué que nous avons omis tous les aspects concernant la réflexion épistémologique sur la modalité : son histoire depuis l'Antiquité, l'élaboration d'une théorie des modalités en logique et en linguistique, un classement typologique exhaustif prenant en compte, outre les modalités étudiées, également les modalités intersubjectives<sup>91</sup>. Cette « sélection » a été pourtant nécessaire afin de ne pas construire un travail entièrement axé sur les modalités, notre objectif étant plutôt de nous en servir pour notre analyse des marques de la subjectivité dans le corpus. Ainsi, si dans la dernière partie, nous avons insisté plutôt sur l'articulation de la modalité sur les notions voisines de temporalité et aspectualité, c'était pour mieux mettre l'accent sur la fonction qu'un adverbe ou un complément circonstanciel de temps peut recouvrir en contexte. Dans l'exemple 51, nous avons constaté que cette fonction était seulement modale puisque la temporalité/aspectualité était déjà marquée par le passé composé. Dans 53, en revanche, nous avons observé que l'adverbe recouvrait aussi bien une valeur modale qu'aspectuelle et, de ce fait, il s'avérait déterminant pour l'interprétation de l'énoncé (d'où l'impossibilité de le supprimer sans ôter une partie de la signification de la phrase).

Notons, enfin, que la plupart des faits linguistiques que nous avons examinés dans la première partie de ce chapitre (de §1 à 2.3) font échoïquement référence à d'autres phénomènes que nous avons, en revanche, traités dans la deuxième (de 2.3 à §3). Cela nous est apparu tout à fait naturel du moment que notre intention était dès le début de souligner le *continuum* qui relie l'effacement, la désinscription énonciative et l'expression de la subjectivité. On aura remarqué, à ce propos, que nous avons donné à ce chapitre une

---

<sup>91</sup> Celles que les linguistes définissent généralement comme modalité d'énoncé, dénomination que nous n'avons pas prise à notre compte afin de ne pas la confondre avec notre conception de la modalité d'énoncé qui est beaucoup plus large. V. note n° 68 du présent chapitre.

structure « perpendiculaire », en ce sens que nous avons traité séparément les problèmes de l'objectivité et de la subjectivité avec un point d'intersection majeur représenté par le paragraphe 2.3 (*effacement énonciatif vs désinscription énonciative*), véritable carrefour de notre réflexion. Autrement dit, en nous servant d'exemples à dominante objective, dans la première partie, et à dominante subjective, dans la deuxième, nous avons pu étudier isolément les marqueurs de l'effacement et de la subjectivité tout en mettant l'accent sur la zone de porosité au sein de laquelle ces deux dimensions interagissent et s'enchevêtrent continuellement.

---

# L'hétérogénéité énonciative

## Un lieu de construction du sens

### Introduction

L'objectif du présent chapitre est de rendre compte de l'hétérogénéité énonciative du discours communautaire. Il sera question, dans un premier temps, de mettre en relief le dialogisme inhérent à la communication politique et institutionnelle. Ensuite, nous présenterons un survol des principales théories de la polyphonie en choisissant le modèle scandinave (la ScaPoLine) pour une analyse sémantico-énonciative de la concession.

Le chapitre est divisé en deux grandes sections. Dans la première (§1, §2), nous étudierons la transversalité des formations discursives et des registres communicationnels au sein du discours communautaire. La deuxième section (§3, §4), en revanche, portera sur l'articulation, au sein des énoncés polyphoniques, de voix et de points de vue qui ne sont pas systématiquement imputables au locuteur.

### 1. L'hétérogénéité discursive au service de la démocratie

Nous avons déjà eu l'occasion de mettre l'accent, dans le deuxième chapitre, sur les enjeux de la communication politique et institutionnelle. Avec C. Ollivier-Yaniv, nous postulons maintenant que, contrairement à la propagande, véritable machine à consensus dans les régimes totalitaires, la communication politique est en revanche « synonyme du bon fonctionnement d'un espace public élargi et, par suite, d'une extension de la démocratie. » (Ollivier-Yaniv, 2010 : 32) Parallèlement, nous avons aussi vu que pour atteindre ses finalités de croissance durable et inclusive, la politique d'information et de communication de l'Union européenne se construit autour d'un discours de légitimation extrêmement codifié, voire routinisé, capable d'orienter les comportements du public auquel il s'adresse. Sans se réduire à une opération de marketing politique, dont la finalité serait de faire adhérer le plus grand nombre de destinataires à ses idéaux, la

politique de communication de l'Union, et plus exactement de la Commission en matière de politiques sociales, fait le point sur les objectifs fixés par les Traités, informe les citoyens sur les mesures législatives adoptées et sur les programmes d'action envisagés pour les réaliser, et lance un appel à tous les acteurs sociaux afin qu'ils participent activement à la construction d'une Europe solidaire et prospère.

Mais comment cette démocratisation de la vie communautaire s'exerce-t-elle concrètement au sein de notre corpus ? Autrement dit, comment les politiques de communication de l'Union européenne contribuent-elles à la création et au fonctionnement d'un espace public élargi ? Nous avons observé dans le premier chapitre que les publications de la DG Emploi de la Commission européenne présentent une forte homogénéité formelle due essentiellement à la rigidité des normes établies par le code de rédaction interinstitutionnel qui non seulement définit les contraintes typographiques, mais tend également à harmoniser les structures linguistiques. Cette homogénéité, on l'a vu, est toutefois compensée dans le corpus par différentes formes d'hétérogénéité discursive souvent localisables dans la matérialité langagière, mais aussi relevables dans le déjà-dit interdiscursif convoqué par le locuteur dans le présent de son énonciation. Ainsi, dans le premier chapitre, nous avons reconduit cette hétérogénéité à trois dimensions fondamentales : thématique, énonciative, et générique<sup>1</sup>. Cela nous a permis de penser au discours communautaire non seulement comme un ensemble de contraintes instituées, voire imposées par les forces de pouvoir à l'œuvre dans les organismes supranationaux, mais aussi comme un lieu discursif traversé par l'altérité, ouvert à la concertation et à la confrontation de points de vue souvent contrastants, bref comme l'expression la plus manifeste de la démocratie participative. Afin de confirmer ultérieurement cette hypothèse, nous voudrions signaler brièvement dans cette section trois autres formes d'hétérogénéité discursive témoignant du processus d'extension de la démocratie qui a lieu au sein des publications de la Commission.

La première, que nous appellerons « actancielle » (centrée sur l'émetteur), tient à la communication institutionnelle, au sens large, comme lieu d'interaction de quatre instances discursives légitimées à prendre la parole dans le discours communautaire : les institutions européennes, les gouvernements et les tribunaux nationaux, les observateurs

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire inhérente respectivement (1) à la pluralité des thèmes traités (§1.1) ; (2) à l'imbrication des voix et des points de vue au sein des énoncés (§1.2) ; (3) à la variété des genres discursifs (§4.4).

(agences de presse, experts intergouvernementaux, scientifiques) et les acteurs sociaux (citoyens, entreprises, associations, municipalités, etc.).

La deuxième, « auditoriale » (centrée sur le destinataire), repose sur le principe que chaque genre discursif vise un public particulier, plus ou moins étendu, selon les contenus qu'il transmet. Par exemple, une brochure ou un numéro de magazine sont censés s'adresser à un public beaucoup plus vaste par rapport à un guide qui, lui, est plutôt conçu à l'intention d'une catégorie sociale déterminée (les étudiants, les employeurs, les salariés, etc.). Dans cet ordre d'idées, il n'est pas banal d'affirmer que l'amélioration du fonctionnement de l'espace public, voire la démocratisation de la vie communautaire, est d'autant plus grande que le message transmis par les publications rejoint un plus grand nombre de destinataires.

Enfin, nous appellerons « sémantique » la troisième forme d'hétérogénéité puisqu'elle repose sur l'articulation, dans le discours, de plusieurs représentations d'un même sens. Nous verrons, par exemple, dans le prochain chapitre que la signification d'une unité lexicale (le mot *diversité*, par ex.) peut varier selon l'instance énonciative qui la représente et dépend des données illocutoires associées à cette représentation. Cette fragmentation du sens lexical, ou si l'on veut, cette pluralité des manifestations contextuelles du sens d'un mot (à ne pas confondre avec la polysémie, *infra*), témoigne d'un relativisme sémantique<sup>2</sup> qui, loin de constituer une menace à l'équilibre discursif du discours communautaire, s'avère une garantie de démocratie et de liberté.

Les trois formes d'hétérogénéité que nous venons de décrire ont servi à illustrer brièvement la relation entre hétérogénéité du discours et démocratie participative, l'objectif étant de mettre l'accent sur le caractère foncièrement dialogique de nos publications et, donc, sur la capacité du discours communautaire à nouer des liens sociaux fondés sur des rapports de cohésion plutôt que de domination. Nous allons proposer maintenant un classement encore plus précis, en prenant cette fois le discours pour objet.

---

<sup>2</sup> Et non pas conceptuel. Le concept de *diversité*, par exemple, tient à un ensemble de traits sémantiques faisant l'objet de consensus au sein d'une communauté linguistique déterminée, alors que les différentes représentations sémantiques d'un même objet concernent plutôt les différentes manifestations que le sens acquiert en fonction des données illocutoires (de la part du locuteur) ou interprétatives (de la part de l'interlocuteur) en jeu dans l'interaction.

## 2. L'hétérogénéité du discours communautaire

La notion d'hétérogénéité convoque intuitivement chez le linguiste une succession de concepts apparentés qui ne sont pas aussi accessibles pour un locuteur profane. Dialogisme, polyphonie, mise à distance, dédoublement énonciatif... l'instabilité des frontières séparant ces notions, unie à leur fluidité conceptuelle, fait du concept d'hétérogénéité un mot passepartout pouvant s'adapter à toute situation énonciative faisant intervenir de l' « autre » dans le discours. En réalité, l'hétérogénéité, comme catégorie observable en discours, est loin de se réduire à cette fonction simplificatrice puisque, en dépit de sa polyvalence, elle constitue un paradigme d'observation à part, à la fois autonome et indépendant. Cela est confirmé par l'approche discursive proposée par J. Authier-Revuz (1982 ; 1984) qui, tout en s'appuyant sur les considérations de Bakhtine sur le dialogisme, élabore une théorie de l'énonciation originale mettant au centre la notion d'hétérogénéité.

Disons d'abord que le dialogisme est l'orientation de tout discours vers d'autres discours. En faisant écho à Bakhtine, J. Authier-Revuz distingue entre *dialogisme interdiscursif* et *dialogisme interlocutif*. Le premier tient au dialogue qui s'établit entre l'énoncé et les discours précédemment tenus sur le même objet, tandis que le deuxième repose sur la relation que ce même énoncé entretient avec « la réplique non encore dite, mais sollicité et déjà prévue » (Bakhtine, [1934] 1978 : 103)<sup>3</sup>. En partant de ces acquis théoriques, l'auteure illustre, ensuite, le fonctionnement discursif de deux formes d'hétérogénéité énonciative : l'*hétérogénéité montrée* et l'*hétérogénéité constitutive*. La première réside dans la possibilité de localiser, dans le fil du texte, un discours qui ne revient pas au locuteur responsable de l'énoncé ; autrement dit, elle consiste à isoler dans le texte un point d'hétérogénéité signalant visiblement la présence du discours de l' « autre ».

Aussi J. Authier-Revuz distingue-t-elle entre les formes *marquées* de l'hétérogénéité montrée, c'est-à-dire expressément signalées sur la chaîne syntagmatique<sup>4</sup>, et les formes

---

<sup>3</sup> « Un énoncé, quel qu'il soit, répond à des énoncés qui l'ont précédé et suscité et anticipe sur des énoncés ultérieurs qu'il suscite. » (J. Bres in C. Détrie, P. Siblot, B. Verine, 2001 : 84)

<sup>4</sup> Par exemple, le vocabulaire métalinguistique (mot, dire, expression, etc.), les guillemets et les formes de non-coïncidence du dire illustrées dans Authier-Revuz (1995), mais aussi le discours représenté direct et indirect ainsi que les formes apparentées au discours représenté comme la modalisation en discours second (Selon X ... D'après X... paraît-il, X dixit, etc.) (Authier-Revuz, 1992).

*non-marquées* « où l'autre est donné à reconnaître sans marquage univoque (discours indirect libre, ironie, pastiche, imitation...) » (J. Authier-Revuz, 1984 : 98) Contrairement aux formes marquées qui, d'après l'auteure, se présentent sous la forme d'une manifestation de la dénégation, voire de la méconnaissance, de l'hétérogénéité constitutive<sup>5</sup>, les formes non-marquées, de par leur caractère dissolutif, sont au contraire les plus susceptibles de se confondre avec cette hétérogénéité ou bien même de se perdre dans la trame interdiscursive qui la modèle. L'hétérogénéité constitutive, en effet, est ainsi appelée parce que l'extériorité qui l'habite n'est plus saturée par le discours d'un sujet « autre » dont la parole viendrait s'insérer dans le dire du locuteur, mais elle est constitutivement intérieure au sujet, inéluctablement intégrée à son discours :

En rupture avec le Moi, fondement de la subjectivité classique conçue comme un intérieur face à l'extériorité du monde, le fondement du sujet est ici déplacé, délogé « dans un lieu multiple, fondamentalement hétéronome, où l'extériorité est à l'intérieur du sujet ». Là où se rejoignent ces conceptions du discours, de l'idéologie, de l'inconscient, que les théories de l'énonciation ne peuvent sans risque pour la linguistique, éluder, c'est dans l'affirmation que, *constitutivement*, dans le sujet, dans son discours, il y a de l'Autre. (Authier-Revuz, 1984 : 102).

Nul besoin donc de relever dans le texte des traces visibles de citation ou d'allusion pour repérer la présence de l'Autre puisque celui-ci existe déjà dans le « ça parle » de l'interdiscours. Cet Autre n'est pas, comme on pourrait banalement l'imaginer, « un objet (extérieur ; dont on parle), mais une condition<sup>6</sup> (constitutive ; pour qu'on parle) du discours d'un sujet parlant qui n'est pas la source première de ce discours. » (Authier-Revuz, 1982 :141) Cette idée de l'immanence de l'altérité dans le dire du locuteur répond au principe dialogique selon lequel la parole du sujet est toujours traversée par le

---

<sup>5</sup> Concept issu de la psychanalyse, la dénégation désigne l'acte de négation du refoulé. Authier-Revuz l'emprunte à soutien de sa thèse selon laquelle le sujet, face à l'inéluctabilité de la parole d'autrui, qu'il perçoit comme une « menace » à la maîtrise de soi, réagit en signalant la présence explicite de l'altérité dans son discours et, ce faisant, il se montre conscient de l'extériorité qui l'habite. Or, si les formes de l'hétérogénéité marquées fonctionnent sur le mode de la dénégation de l'hétérogénéité constitutive, leur absence s'explique en revanche par un déni de réalité (Authier-Revuz, 1982 :146). Autrement dit, selon Authier-Revuz, tous les discours qui ne font pas recours à l'hétérogénéité marquée sont fondamentalement des discours qui tendent à refuser l'existence de l'altérité. Il en est ainsi, par exemple, des discours scientifiques et dogmatiques s'appuyant sur une vérité supposée objective et incontestable. Ces discours, plutôt que de nier l'altérité, ils l'effacent, c'est-à-dire ils font comme si elle n'existait pas. Pour simplifier, nous dirons, en reprenant les mots de l'auteure (*Ivi* : 144), qu'à travers l'hétérogénéité marquée, le sujet dit qu'« il n'est pas vrai que X » (dénégation de l'hétérogénéité), alors que l'absence de cette hétérogénéité dans le discours signifie en revanche que le sujet fait comme « si X n'avait pas d'existence » (déni de la réalité).

<sup>6</sup> C'est l'auteure qui souligne.



discours d'autrui. Les mots, écrit J. Authier-Revuz, « sont toujours inévitablement les mots des autres » et l'acte de parole du locuteur ne fait que réactiver dans le *hic et nunc* de son énonciation un sens inexorablement inscrit dans le déjà-dit interdiscursif.

Le principe dialogique trouve un terrain fertile dans l'Analyse du discours telle qu'elle est conçue et développée en France par M. Pêcheux dont le mérite est d'avoir mis au centre de la réflexion la question du sujet parlant, de sa division et, donc, de son impuissance face à l'immanence de la parole. Rompant définitivement avec l'idée d'un sujet parlant unique qui serait maître absolu de son dire, l'analyse du discours met ainsi en avant l'image d'un sujet clivé, divisé, qui subit sa parole plutôt qu'il ne l'a créé<sup>7</sup>. Cette image d'un sujet complètement dépossédé de son autonomie n'est pas pour autant le fruit d'une cogitation philosophique aléatoire, mais elle est issue d'un arrière-plan épistémologique complexe, clairement inspiré de la psychanalyse lacanienne qui, avec la philosophie marxiste et la linguistique structurale, a marqué profondément la pensée de Pêcheux. J. Authier-Revuz (1984), à son tour influencée par cette pensée, met en avant, dans sa thèse de l'hétérogénéité énonciative, l'image d'un sujet qui non seulement n'est plus « maître en sa demeure », mais subit aussi l'illusion de l'autonomie de son discours<sup>8</sup>. Le sujet parlant clivé de la psychanalyse devient ainsi, sous la plume d'Authier-Revuz, un sujet illusoirement porteur de choix et d'intentions alors que, dans la réalité, il est non seulement inconsciemment habité par l'extérieur, voire par l'Autre, mais il en est même dominé.

Cette digression sur le « versant » psychanalytique de l'analyse du discours nous oblige à revenir sur la problématique du sujet dans notre corpus afin de mieux préciser son statut au sein du discours communautaire. Notre objectif est d'empêcher que nos positions précédemment exprimées sur cette question, mais aussi le métalangage dont nous nous sommes servis jusqu'à présent, portent à croire que dans les publications de la DG Emploi, le sujet est toujours maître de sa parole. Par exemple, lorsque nous avons étudié, dans le chapitre 3, l'articulation contextuelle des marques de l'objectivité et de la subjectivité, nous avons beaucoup insisté sur le caractère peu spontané des marques de l'effacement énonciatif. Des expressions telles que « stratégie », « état de conscience »,

---

<sup>7</sup> Comme le remarque J. Authier-Revuz (1982), le clivage du sujet ne se réduit pas à son dédoublement. La scission, telle qu'elle théorisée en psychanalyse, repose plutôt sur un manque de subjectivité, un décentrement du sujet qui n'est plus maître de soi. Le sujet scindé, fendu, est un sujet barré par le désir et, contrairement au *je* cartésien, autonome et lucide, il est pris dans une inéluctable méconnaissance de soi.

<sup>8</sup> Le sujet croit illusoirement qu'il parle alors qu'il est plutôt parlé par l'inconscient.

« choix intentionnels », « calcul » ont été employées pour souligner le contraste entre l'intentionnalité sous-jacente à l'énonciation de ces marqueurs et la dimension plutôt contingente de la subjectivité à laquelle nous avons réservé en revanche les expressions de « spontanéité », « libre de contraintes », « involontaire », « inconscient ». D'une manière analogue, dans le premier chapitre, nous avons très souvent utilisé les expressions « mettre en scène » et « mise en scène » afin d'illustrer la façon dont le locuteur s'attache à organiser, à travers des dispositifs énonciatifs (interviews, témoignages) stratégiquement mobilisés à cette fin, la représentation discursive de la parole au sein du discours communautaire. Enfin, dans le prochain chapitre, nous ferons aussi l'hypothèse que les formes de modalisation autonymique ainsi que les couples question/réponse en contexte monologal découlent d'une stratégie à la fois énonciative et argumentative (*infra*) visant, d'une part, à organiser, voire à structurer, le discours du locuteur et, d'autre part, à permettre aux interprétants d'apporter leur commentaire métadiscursif sur le discours communautaire (sur un concept, sur les dispositions contenues dans une directive, etc.). Ainsi, à côté des expressions « mise en scène » et « mettre en scène » feront leur apparition dans notre terminologie les tours « orchestration » et « orchestré » qui mettront encore plus l'accent sur le caractère volontaire, voire réfléchi, qui sous-tend, dans certaines circonstances et à certaines conditions, l'acte énonciatif du sujet énonciateur.

Or tout cela porte effectivement à croire que dans le discours de la Commission européenne en matière d'emploi et de lutte contre la discrimination, tout acte de parole est sagement organisé par la volonté d'un sujet psychologique qui, du fait de son unicité, aurait une maîtrise absolue de son énonciation. Cette hypothèse est de toute évidence à proscrire car, comme nous avons expliqué *supra*, non seulement la thèse de l'unicité du sujet parlant a été, à raison, abandonnée en linguistique, mais il serait même impensable de réduire les publications de notre corpus à un lieu discursif conventionnel où des instances énonciatives, par ailleurs clairement identifiables dans la réalité extralinguistique, seraient à l'œuvre pour organiser sciemment le discours communautaire. À l'opposé, il ne serait non plus imaginable que dans ce même discours, le sujet soit totalement dépouillé de son autonomie, divisé à tout moment par l'extérieur qui habite son inconscient. Ce malentendu engendré par l'opposition entre conscience et non-conscience / volontaire/involontaire, opposition qui amène forcément l'analyste à pencher pour l'une ou l'autre hypothèse, est alimenté à notre avis par la tendance, encore largement diffuse

en sciences du langage, à considérer hétérogénéité montrée et constitutive comme deux cloisons étanches qui ne peuvent pas se recouper. Nous estimons que notre corpus, du fait justement de la codification, à la fois textuelle et linguistique, à laquelle sont soumises les publications de la Commission, illustre bien la coexistence, tout autre que conflictuelle, entre ces deux dimensions : d'une part, la maîtrise lucide et absolue de la parole par le sujet énonciateur et, d'autre part, son inéluctable division et son impuissance face à l'immanence du déjà-dit. Ces deux dimensions, inséparables donc, mais observables en discours, sont chacune représentées dans notre corpus par des phénomènes linguistico-discursifs plus ou moins bien délimités. Les marques de l'effacement, certains marqueurs épistémiques comme *on dit*, *il paraît*, *selon X*, la mise en scène des dispositifs énonciatifs rendent compte, on l'a vu, du contrôle que le sujet énonciateur exerce sur sa parole (ce contrôle pouvant être glosé comme « avoir conscience de la façon dont on parle »). On pourrait ajouter encore la modalisation autonymique, les occurrences monologales des couples questions/réponses et la concession argumentative, dont nous allons parler d'ici peu. Corrélativement, il existe nombre de faits qui se rattachent au contraire à une dimension plutôt inconsciente du dire (le « ça parle »), à savoir toutes les formes de dialogisme interdiscursif, certains choix lexicaux axiologiquement marqués, la présupposition, les actes de langage indirects, la négation, le subjonctif...

Dans son article, J. Authier-Revuz (1984 : 104), distingue entre 6 différentes formes d'altérité « venant interférer dans le fil de celui-ci [le discours] sous la forme d'un point d'hétérogénéité » : (1) une autre langue ; (2) un autre registre discursif (populaire, argotique, familier, etc.) ; (3) un autre discours (*dialogisme interdiscursif*) (4) une autre modalité de prise de sens ; (5) un autre mot ; (6) l'interlocuteur (*dialogisme interlocutif*). Loin de vouloir repérer, de manière déductive, chaque forme d'hétérogénéité, nous voudrions reconduire la réflexion d'Authier-Revuz à notre corpus afin de dégager, en prenant toujours le discours communautaire comme objet, les formes d'hétérogénéité en fonction uniquement de notre recherche. Précisons, au passage, que de tous les cas de figure cités par l'auteure, il y en a qui sont peu ou ne sont pas du tout représentés dans notre corpus. Il en est ainsi par exemple de l'hétérogénéité relative aux registres de langue<sup>9</sup>, à l'exception de quelques unités lexicales diastratiquement marquées, rapportées au moyen du discours représenté direct. La dernière en revanche concerne toute une

---

<sup>9</sup> Les bandes-dessinées, par exemple, qui sont parmi les publications de la DG Emploi les genres les plus aptes à accueillir des points d'hétérogénéité du registre linguistique, n'en contiennent toujours pas.

série de formules d'adresse à l'interlocuteur (*passer-moi l'expression, si vous voulez, pour parler comme vous*) qui sont totalement inexistantes dans nos publications. Cela ne signifie pas, bien évidemment, que le rapport d'interlocution dont elles relèvent ne soit pas représenté dans notre corpus. De fait, comme nous le verrons *infra* à propos de la concession argumentative, le locuteur anticipe souvent les points de vue de l'interlocuteur auquel il s'adresse, même lorsque cette anticipation relève d'une fiction énonciative. Bien évidemment, il ne s'agit pas dans ce cas d'un « dialogue externe », au sens de Bakhtine, mais de formes de dialogisation intérieure, comme les définit plutôt Authier-Revuz (1982 : 117), qui se réalisent le plus souvent en contexte monologal et sans marques d'adresse explicites<sup>10</sup>. Enfin, nous ne traiterons non plus de la cinquième catégorie d'hétérogénéité, celle relative « aux mots des autres », puisque nous y consacrerons une section dans le prochain chapitre à propos de la modalisation autonymique. Cela dit, nous allons donc nous pencher dans la section suivante uniquement sur l'hétérogénéité relative à la relation dialogique que le discours communautaire entretient avec d'autres discours transversaux. En d'autres mots, nous allons précisément nous occuper du dialogisme interdiscursif.

### ***2.1 Les discours transversaux (dialogisme interdiscursif)***

On entend par cette expression un ensemble d'énoncés qui interviennent dans le discours communautaire sans pour autant se confondre totalement avec celui-ci (d'où le choix d'appeler ces discours « transversaux »). Autrement dit, ce sont des discours qui, tout en n'étant pas des formes marquées de l'hétérogénéité, sont aisément reconnaissables dans la trame du discours communautaire où ils s'insèrent. On peut idéalement distinguer plusieurs catégories de discours transversaux : (1) les discours relevant de formations discursives différentes (discours d'entreprise, académiques, scientifiques, médicaux ainsi que tous les discours caractérisés par une idéologie dominante comme, par exemple, le discours marxiste, féministe, socialiste, catholique, libériste, syndica-

---

<sup>10</sup> Suivant Authier-Revuz (1982), nous insistons sur la différence entre le dialogisme inhérent aux faits d'anticipation interlocutive, tels que nous le verrons d'ici peu à propos de la concession argumentative, et les couples questions-réponses mis en scène par le locuteur à des fins éminemment discursives, que nous analyserons par contre dans le prochain chapitre. Les premiers, on le verra, relèvent d'une dialogisation interne qui n'a aucun rapport avec le dialogue externe, alors que les seconds reproduisent, même fictivement et toujours en contexte monologal, un échange entre deux interlocuteurs. Dans le premier cas, le dialogisme tient à l'intégration dans le discours du locuteur de « l'image de sa propre compréhension [du discours] par un autre discours » (Authier-Revuz, 1982 : 120), alors que le second tient à la reproduction de « vraies 'répliques' sollicitées et prévues par le locuteur ».

liste... etc.) ; (2) les registres communicationnels, c'est-à-dire les discours catégorisés en fonction de la typologie communicationnelle : didactique, de vulgarisation, procédural, éthique, esthétique etc. ; (3) les discours qui se caractérisent par une forte hétérogénéité des représentations sémantiques ; (4) les discours définis par rapport à l'ancrage énonciatif. Nous avons déjà eu l'occasion d'observer cette dernière catégorie lorsque nous avons fait la différence, dans le premier chapitre, entre le discours éminemment « égo-centré » du témoignage et l'ancrage plutôt « collectif » des interviews et des éditoriaux. Quant aux différentes manifestations du sens lexical, nous renvoyons pour cette question à la section du chapitre suivant consacrée à l'analyse formulaire des nominalisations. Il nous reste donc, à présent, à nous attarder sur les deux premières catégories de discours transversaux : les formations discursives et les registres communicationnels. Précisons, avant de nous pencher sur le corpus, que la nature de ces unités est foncièrement différente. Selon Maingueneau (2005), les premières sont des unités non-topiques, en ce qu'elles « sont construites par les chercheurs indépendamment de frontières préétablies »<sup>11</sup> alors que les registres communicationnels sont des unités topiques puisqu'ils « correspondent à des espaces déjà 'prédécoupés' par les pratiques verbales » (Maingueneau, 2005: 72-73).

### 2.1.1 *Les formations discursives*

Le concept de formation discursive, ou de formation sociodiscursive (Adam, 1999), est l'une des notions les plus controversées de la linguistique en raison non seulement de sa complexité définitoire, mais aussi des fluctuations dont elle fait souvent l'objet dans les travaux se réclamant de l'analyse du discours. Ces difficultés nous obligent de justifier nos positionnements théoriques à l'égard de cette notion afin de mieux illustrer, à l'aide de quelques exemples, comment le discours communautaire se laisse traverser par une pluralité de textes « étrangers ».

Comme le remarque D. Maingueneau (2011), on peut ramener la notion de formation discursive à deux arrière-plans épistémologiques distincts. Le premier est représenté par la philosophie de M. Foucault qui, dans *L'archéologie du savoir* (1969), définit une

---

<sup>11</sup> Par exemple, rien, à l'exception de l'observation empirique de l'analyste, ne permet de fixer *a priori* ce qui caractérise le discours libériste ou nationaliste, patronal ou d'entreprise, syndical ou socialiste, féministe ou racial. Le discours institutionnel, en revanche, est une unité topique en ce sens qu'il est un type de discours institué, imposé au chercheur par les pratiques langagières.

formation discursive à la fois comme un ensemble d'énoncés soumis à une même régularité et comme une manière de décrire « un système de dispersion » (Foucault, 1969 : 56)<sup>12</sup>. La contradiction qui ressort nettement de ces deux définitions n'explique pas à elle seule l'insuffisance de la notion foucauldienne face à l'hétérogénéité des pratiques discursives. Il faut, en effet, rappeler que l'*Archéologie du savoir*, qui pourtant s'attache à étudier l'apparition des énoncés, leurs règles de formation et de transformation, ne prend pas du tout en compte la dimension « factuelle » des discours, qui est en revanche une prérogative de l'Analyse du discours dès ses débuts, mais s'en tient à une explication extrêmement minutieuse de la manière dont l'apparition des énoncés et, donc, des discours construit et façonne le *savoir*. Chez Foucault, faire l'archéologie du savoir ne revient nullement à se pencher sur le passé (le mot *archéologie* est en ce sens trompeur) pour retracer l'histoire des sciences, mais signifie plutôt étudier les conditions qui, à une époque donnée, ont favorisé l'émergence des idées, et ce afin de mieux comprendre quelles sont les règles qui, à n'importe quel moment de l'histoire, régissent l'apparition et l'évolution de la connaissance. La formation discursive, telle qu'elle est présentée dans *L'archéologie du savoir*, désigne donc le point de raccord où convergent des pratiques discursives dont les relations et les articulations sont à l'origine de nouvelles figures épistémologiques, voire de nouvelles formes du savoir.

Le deuxième arrière-plan, en revanche, est construit autour d'une pensée beaucoup plus articulée, fondée à la fois sur les apports de la psychanalyse et sur la philosophie althusserienne. Cette pensée a trouvé une place qui lui est propre au sein l'École française d'analyse du discours dont M. Pêcheux a été l'un des initiateurs. La notion de formation discursive est chez lui envisagée dans les termes d'un ensemble d'attitudes et de représentations liés à des *positions de classe* contrastantes. En d'autres termes, selon Pêcheux, une formation sociale se compose d'une pluralité de classes, chacune étant porteuse de positions politiques et idéologiques déterminées. Or ces positions ne sont pas l'expression d'une pensée individuelle, mais « s'organisent en formations entretenant entre elles des rapports d'antagonismes, d'alliance ou de domination. » (Pêcheux *et al.*, 1971 : 102). Pour résumer, la formation discursive, telle que l'entend Pêcheux, tient

---

<sup>12</sup> Définition, cette dernière, qui contraste fortement avec l'idée de formation discursive comme « force » permettant de rassembler, au lieu de les disperser, les objets, les corrélations, les positions, les fonctionnements et les transformations auxquels Foucault réfère quand il parle de « régularité ».

essentiellement à la nature conflictuelle qui caractérise la relation entre les classes, un conflit qui s'explique finalement par la tendance propre à toute configuration sociale à lutter pour défendre sa situation économique et sa place au sein de la société.

Notre positionnement théorique à l'égard de la notion de formation discursive ne se réduit pas à prendre parti pour la conception de Foucault ou de Pêcheux, mais consiste, plus exactement, à extrapoler de ces deux contextes épistémologiques les données définitives susceptibles de nous aider à observer l'hétérogénéité des formations discursives dans notre corpus. À Foucault nous empruntons l'idée que les formations discursives se reconnaissent par des régularités, qu'elles soient des règles de fonctionnement, de transformation, de corrélation ou de stabilisation énonciative contextuellement relevables au sein des pratiques discursives. De la pensée de Pêcheux, nous retenons en revanche l'idée qu'une tension est toujours à l'œuvre au sein de ces pratiques, et que cette tension est le fait des rapports de force qui s'établissent entre différentes classes sociales.

Or l'hétérogénéité réside essentiellement dans l'idée qu'un même type de discours, en l'occurrence notre discours communautaire, intègre plusieurs formations discursives que l'observation de l'analyste peut, selon son interprétation, reconduire à telle ou telle autre formation idéologique. L'objectif des exemples suivants est exactement d'illustrer selon quelles modalités ces formations discursives s'insèrent à l'intérieur du discours communautaire auquel, du fait de son caractère englobant, nous donnerons ci-dessous le nom *discours cadre*. En partant du principe que tout discours est nécessairement traversé par l'idéologie, nous nous attarderons, dans cette première section consacrée aux formations discursives, uniquement sur les discours qui se caractérisent par la spécificité des *lieux* et des *modes de production* au travers desquels s'exercent les pratiques discursives. Le critère adopté pour identifier ces discours est le *milieu socio-institutionnel* (l'entreprise, l'école, l'hôpital...) où apparaissent ces pratiques. Songeons, par exemple, à la communication d'entreprise. Une telle formation discursive a ses propres modes de production et mobilise un certain nombre de genres qui lui sont propres. Elle se caractérise, par exemple, par des pratiques discursives très variées qui vont des dispositifs communicationnels classiques comme les conversations, les rapports de synthèse oraux et écrits, les réunions, les ordres, etc. à d'autres supports, plus récemment introduits, comme la presse interne, les rapports annuels, environnementaux (bilan sociaux) et financiers. Définissables tant au niveau des plans de textes que de l'ancrage énonciatif,

ces supports communicationnels sont facilement reconnaissables au sein du discours communautaire où ils fonctionnent comme des îlots sémantico-discursifs distincts, mais solidaires. Nous présentons dans l'exemple suivant le cas de l'entreprise Coco-Mat dont la fiche figure dans un rapport de la DG Emploi sur la gestion de la diversité par les entreprises. L'explication de cet exemple portera aussi bien sur le plan de texte que sur les particularités linguistiques ; d'où le souci de reproduire la fiche telle qu'elle apparaît dans le rapport :

(1) COCO-MAT		
Nom de l'entreprise	Nombre de travailleurs	Site web
COCO-MAT	200	www.coco-mat.com
Pays	Chiffre d'affaires	Activité principale
Grèce	12,3 millions EUR	Fabrication et vente au détail
Intitulé de l'initiative		
<p><b>Depuis sa fondation en 1989, Coco-Mat a adopté pour point de vue d'édifier une entreprise engagée en matière d'égalité des chances. Au début, les fondateurs pensaient que le recrutement, la formation et le développement de personnes sans discrimination constituaient la meilleure et la plus juste manière de mener une entreprise. Aujourd'hui, après des années de croissance continue et des niveaux élevés de satisfaction tant des travailleurs que des clients, Coco-Mat a montré que la voie choisie était également source de profits. L'entreprise, qui fabrique des matelas, des draps de lit et du mobilier dans une usine située à Xanthi, recrute à partir d'une large base mais se concentre sur les «groupes sociaux spéciaux». Il s'agit de personnes qui ont été victimes de discrimination raciale, ethnique ou religieuse, qui sont handicapées ou qui ont une famille nombreuse à prendre en charge. Actuellement, la main-d'œuvre de Coco-Mat se compose de 13 nationalités et de 9 religions. Quelque 70 % des travailleurs sont des réfugiés de l'ancienne Union soviétique et de Turquie et 12 autres % sont des personnes handicapées. L'entreprise est connue localement et internationalement, ce qui l'aide à attirer de nouvelles recrues et explique le grand nombre de curriculum vitae spontanés qu'elle reçoit chaque année. Lors de l'entretien d'embauche de travailleurs potentiels, Coco-Mat est aussi intéressée par leur personnalité, leur engagement, leur comportement et leur sensibilisation écologique qu'elle ne l'est par leurs qualifications et leur expérience professionnelle. Les nouvelles recrues reçoivent une formation linguistique (si nécessaire) ainsi qu'une formation professionnelle. Il est important de noter qu'elles sont également encouragées à émettre des idées en vue d'améliorer l'entreprise. Coco-Mat croit qu'en impliquant les personnes dans le processus décisionnel de l'entreprise quant à son avenir, elle exploite la connaissance totale et la créativité de l'entreprise tout en favorisant dans le même temps un environnement de travail fondé sur la coopération. Cela conduit à une innovation (30 % environ des nouveaux produits de l'entreprise sont basés sur des idées provenant de travailleurs appartenant à des groupes sociaux spéciaux) et à une motivation et à un contentement des travailleurs.</b></p>		<p><b>Motifs spécifiques</b> Appartenance ethnique, religion/convictions, handicap</p> <p><b>Champ d'application par pays</b> Grèce</p> <p><b>Date de lancement</b> 1989, en cours</p> <p><b>Points marquants</b> Coco-Mat emploie :          ➡ 13 nationalités,          ➡ 9 religions.          Elle obtient :          ➡ un degré élevé de satisfaction de la clientèle,          ➡ un degré élevé de satisfaction des travailleurs, un faible taux de rotation du personnel,          ➡ une augmentation du développement des produits grâce à une main-d'œuvre diversifiée.</p> <p><i>«Lorsque j'ai travaillé pour la première fois pour Coco-Mat, ils m'ont aidé à devenir ce que je suis. Maintenant, je suis</i></p>



<p><b>Résultats</b> Les résultats de la philosophie d'entreprise de Coco-Mat, laquelle associe égalité des chances et style de gestion démocratique, sont considérés aux niveaux interne et externe. Le taux de rotation du personnel est faible parce que les personnes sont fières de leur entreprise. L'absentéisme est pratiquement inexistant parce que les personnes aiment leur travail et sont traitées équitablement. La satisfaction de la clientèle pour les produits et les services de Coco-Mat est très élevée, <b>ce qui a été reconnu officiellement en 2003, lorsque l'entreprise remporta le Prix européen de la qualité de la Fondation européenne pour la gestion de qualité.</b> Notons encore que l'entreprise poursuit sa croissance.</p>	<p>heureux et j'apprécie de vivre dans le monde de Coco-Mat.»</p> <p>Christos Kipriotis, travailleur, 2005</p>
--	--

Cette fiche est extraite d'une étude commanditée par la DG Emploi à des experts afin d'évaluer l'impact des mesures de gestion de la diversité sur la performance des sociétés ayant répondu à l'enquête de l'EBTP<sup>13</sup>. L'intégration de cet exemple de bonne pratique à l'intérieur du discours communautaire se fait donc avec une finalité précise : informer le destinataire de la publication sur les résultats réalisés par les sociétés engagées dans la lutte contre la discrimination au travail, en mettant l'accent sur les enjeux non seulement éthiques, mais aussi managériaux (avantages) de la diversification du personnel au sein de l'entreprise. Il reste toutefois à définir quelle est l'orientation argumentative que sous-tend une telle intégration et à travers quels supports énonciatifs et discursifs elle se réalise. Notons d'abord qu'au niveau du plan de texte, la fiche fournit des informations détaillées relativement au nom de l'entreprise, sa structure, son emplacement, son activité principale, le nombre du personnel et le chiffre d'affaire. À côté de ces éléments préliminaires, figurent la description de l'initiative en faveur de la diversité adoptée par l'entreprise et une succession d'éléments textuels dont la fonction est de résumer ou d'intégrer cette description. Globalement, il nous semble que la structure de la fiche renvoie interdiscursivement à un support énonciatif précis, typique des politiques de *reporting* et de communication organisationnelle plutôt que des discours institutionnels. Autrement dit, on a l'impression, en lisant cette fiche, d'être confrontés à un bilan social, pour certains aspects, similaire à ceux que les entreprises publient dans le cadre de leur politique de responsabilité sociale (RSE). Cette intuition se trouve confirmée lorsqu'on déplace l'observation du plan de texte aux particularités linguistiques. Il se trouve en effet que de nombreuses régularités existent dans cet extrait permettant de faire le rapprochement entre cette fiche et un type de discours particulier que N. D'Almeida

<sup>13</sup>European Business Test Panel.

(2006), en soulignant l'organisation narratologique sous-jacente aux productions discursives des entreprises, a qualifié de « récits de l'engagement ». La similitude entre cette fiche et les modes de production de la communication d'entreprise, au regard notamment des bilans sociaux annuels des sociétés, porte sur trois points distincts qu'il convient d'analyser singulièrement : (1) le positionnement de l'entreprise (2) l'organisation textuelle ; (3) l'ancrage énonciatif.

En ce qui concerne le premier point, notons tout simplement que, comme pour les bilans sociaux des entreprises, cet extrait met en avant une politique de l'engagement qui alterne des données sur la performance et des données sur la responsabilité. Dans le cas de l'entreprise Coco-Mat, cet engagement s'exprime à travers un comportement bienveillant à l'égard des travailleurs potentiels ainsi que par une attitude favorable envers les politiques d'ouverture à la diversité. La prise en compte de facteurs qui ne sont pas directement liés aux qualifications ou aux expériences professionnelles, comme la personnalité et le comportement, relève d'une attitude positive qui témoigne de l'engagement de l'entreprise auprès de son personnel. Cet engagement est explicité par un positionnement précis, introduit par le verbe d'opinion *croire*, relativement à la nécessité de promouvoir la créativité des travailleurs par des formes de participation décisionnelle incisives.

Ensuite, à l'instar des rapports annuels d'entreprise, cette fiche est entièrement construite sur un principe d'organisation qui alterne des séquences narratives (en gras) à des séquences descriptives (en italique). L'initiative en faveur de la diversité est présentée comme la volonté d'une classe managériale prévoyante dont les intuitions se sont révélées exactes, compte tenu notamment des résultats obtenus. La prise de conscience que la diversité, envisagée au début comme « une juste manière de mener une entreprise », peut également être source de profits témoigne d'un processus de maturation interne à l'entreprise qui, dans l'organisation des agencements propositionnels des séquences narratives, prend les contours d'un véritable *bildungsroman* ayant pour protagoniste l'entreprise et ses collaborateurs. Quant aux descriptions, elles sont assorties de nombreuses données quantitatives et portent principalement sur la présentation de l'activité de l'entreprise, sur ses produits, sa place sur le marché international, la composition de son personnel et les résultats obtenus. Font également partie des descriptions

les notations résumptives insérées dans la colonne de droite et dont la fonction est de faire le point sur les chiffres de l'engagement déjà exposés dans le texte.

Un dernier élément de similitude avec les discours de l'entreprise est représenté par l'ancrage énonciatif. Dans cette fiche, comme dans les rapports annuels d'entreprise, les déictiques disparaissent<sup>14</sup> au profit de la non-personne. Les positionnements, ainsi exprimés au moyen d'un style délocutif, gagnent en objectivité et se trouvent même confortés par une reprise citative au style direct (en bas de la colonne de droite) dont la fonction est, de toute évidence, de supporter, par la puissance évocatrice du témoignage, la cause de l'entreprise, voire ses engagements. Le « je » refait alors surface dans le discours, mais seulement pour engager le sujet énonciateur dans la véridicité du point de vue exprimé.

À la lumière de ces considérations, il serait légitime de se demander quelle est l'utilité pour la DG Emploi de commanditer une enquête sur la diversité dans l'entreprise assortie d'études de cas effectuées sur le terrain. Autrement dit, à quoi peut-elle servir la transposition au sein du discours communautaire d'une autre formation discursive comme les discours d'entreprise. La réponse est plutôt évidente : la dimension argumentative sous-jacente consiste à orienter le comportement des entreprises européennes, en les encourageant à mettre en œuvre elles-mêmes des mesures de promotion de la diversité auprès du personnel. En tant que discours délibératif, le discours communautaire n'a aucun intérêt à faire la propagande de telle ou telle entreprise, si ce n'est que pour légitimer ses bonnes pratiques et inciter à l'action celles qui ne se sont pas encore engagées dans cette voie.

Comme on le voit, toutes ces régularités permettent de considérer cette fiche, ainsi que d'autres supports analogues, comme un élément discursif étranger au discours communautaire, mais solidaire avec ses finalités. Précisons que ces régularités sont des conditions essentielles pour relever les enchâssements de différentes formations discursives au sein du discours-cadre, et ne doivent pas être confondues avec la simple intégration d'un point de vue imputable à une formation sociale identifiable dans la réalité extralinguistique (en l'occurrence, l'entreprise). Reprenons l'exemple 1 illustré dans le premier chapitre (ex. 2 ci-après) :

---

<sup>14</sup> À l'exception de supports énonciatifs spécifiques, comme les rubriques « le mot du président » et les « éditoriaux », où le « je » est largement employé.

- (2) Le jeune homme a porté plainte pour discrimination fondée sur la religion et sur le fait qu'il était un homme. Les employeurs se sont défendus en séparant les questions de discrimination fondée sur la religion et de discrimination fondée sur le sexe. **Voici ce qu'ils dirent : a) ils employaient d'autres hommes et b) ils venaient d'engager une femme musulmane.**

Le fait que, dans cet exemple, le point de vue de l'entreprise soit inséré dans le dire du locuteur par l'intermédiaire du discours représenté indirect ne signifie nullement que l'on a affaire à une autre formation discursive. En effet, cette intégration ne peut pas être considérée comme une régularité au même titre que les modes de production et les dispositifs énonciatifs propres à une formation discursive.

### *2.1.2 Les registres communicationnels*

La particularité du discours transversal, comme nous venons d'observer, est d'être aisément reconnaissable à condition toutefois que des régularités soient repérables à l'intérieur du discours-cadre où il est intégré. Ainsi, dans l'exemple ci-dessus, des régularités situées aussi bien au niveau des plans de texte qu'à celui des structures microlinguistiques nous ont permis de distinguer le discours d'entreprise à l'intérieur du discours communautaire. Dans ce même ordre d'idées, nous allons présenter maintenant un exemple, tiré d'un guide, qui nous permettra d'illustrer la manière dont s'articulent plusieurs registres communicationnels au sein de ce même discours.

Le choix du guide s'explique par le fait qu'il s'agit d'un genre où l'alternance des registres est particulièrement fréquente. On ne saurait pourtant considérer cette alternance comme un fait spécifique uniquement à ce genre. De fait, comme le remarque D. Maingueneau (2011 : 92) : « Même s'ils [les registres communicationnels] s'investissent dans certains genres privilégiés, ils ne peuvent pas être enfermés dans ces genres ». Songeons, par exemple, au discours de vulgarisation qui, bien qu'étant dominant dans le magazine *Agenda social* et dans les brochures, se retrouve également dans les guides. Il en va de même pour le discours didactique qui est particulièrement présent dans les guides tout en n'étant pas un trait exclusif de ce genre.

Afin de faciliter notre démonstration, nous anticipons la description de l'exemple par deux images d'écran :



Fig. 10 – Discours transversaux dans un guide de prévention des risques

Ces deux figures illustrent les premières pages d'un guide non-contraignant à l'intention des entreprises concernant les prescriptions minimales de santé et de sécurité à mettre en œuvre sur les chantiers temporaires ou mobiles. Comme pour l'exemple précédent, nous avons ici un discours-cadre, représenté par le discours communautaire, au sein duquel s'entrecroisent plusieurs discours transversaux. Dans ce cas, il ne s'agit plus de formations discursives définissables sur la base du mode et du lieu de production, mais

de fonctions communicationnelles distinctes<sup>15</sup>, à savoir un discours de vulgarisation, un discours didactique et un discours procédural.

Le discours de vulgarisation est essentiellement descriptif et consiste en la reformulation de certains contenus d'un registre savant, voire spécialiste (la langue du législateur et des autorités juridiques), à un registre commun, accessible à une pluralité de destinataires. Dans le cas particulier de notre guide, ce discours vise à fournir au destinataire le maximum d'informations relatives à la directive, à ses contenus (ex. 3, 5), à son champ d'application (ex. 4, 6), et introduit des éléments de comparaisons fondamentaux avec d'autres mesures législatives antérieures ou similaires (ex.3) :

- (3) Les principes généraux de prévention constituent la colonne vertébrale des travaux législatifs de l'Union européenne en matière de sécurité des travailleurs. La directive 89/391/CEE, souvent qualifiée de «directive-cadre», prévoit des mesures destinées à encourager l'amélioration de la situation en matière de sécurité et de santé de tous les travailleurs et définit une stratégie globale en vue de limiter les risques sur tous les lieux de travail. Elle érige les principes généraux de la prévention, de l'évaluation des risques et de la gestion des risques en pierre angulaire de la sécurité et de la santé au travail. Cette même stratégie se retrouve également dans la directive «Chantiers» 92/57/CEE, et les divers intervenants mentionnés dans la directive doivent en tenir compte.
- (4) La présente directive ne s'applique pas aux activités de forage et d'extraction dans les industries extractives au sens de l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 2, de la décision 74/326/CEE du Conseil du 27 juin 1974 portant extension de la compétence de l'organe permanent pour la sécurité et la salubrité dans les mines de houille à l'ensemble des industries extractives [...]
- (5) La directive couvre la sécurité et la santé des personnes qui effectuent des travaux de construction ultérieurs tels que des travaux de maintenance (nettoyage et peinture inclus). En effet, il y a autant de travailleurs qui sont tués ou blessés pendant des travaux de maintenance que pendant des travaux de construction. Les projeteurs et autres intervenants devraient avoir une vue globale du cycle de vie de l'ouvrage.
- (6) La directive ne s'applique pas à la sécurité et à la santé des utilisateurs de l'ouvrage terminé. Il est toutefois possible que celles-ci fassent l'objet d'autres directives.

Le discours de vulgarisation s'articule presque régulièrement sur un discours à vocation didactique qu'il est possible de ramener à trois dimensions distinctes :

---

<sup>15</sup> Nous utilisons cette expression faute de mieux. Il faut faire attention, toutefois, à ne pas confondre ces fonctions avec celles étudiées par Jakobson (cf. ch. 1) qui relèvent d'un niveau d'appréhension totalement différent.

- Une dimension définitoire
- Une dimension exemplaire (iconographique et textuelle)
- Une dimension énonciative

La première tient à l'effort définitoire dont fait preuve le discours communautaire afin d'éclairer ou de mieux préciser des notions sémantiquement opaques. Cela se vérifie tout particulièrement quand le sens associé à ces notions est restreint au domaine d'application de la directive – comme dans les exemples 7 et 8, où le terme « danger » et « chantier » font l'objet d'une restriction sémantique due au fait que les mots renvoient respectivement à certains risques professionnels et à un nombre limité de référents – ou bien lorsque la directive elle-même ne précise pas suffisamment ses enjeux terminologiques (ex. 9)<sup>16</sup> :

- (7) On entend par «danger» tout ce qui est susceptible de causer des dommages, et en l'occurrence de nuire à la sécurité et à la santé de personnes engagées dans des activités professionnelles ou concernées par celles-ci.
- (8) Le terme «chantier» peut désigner tout site sur lequel se déroulent des processus ou activités tels que ceux répertoriés à la section 2.2. Veuillez noter que cette liste n'est pas exhaustive.
- (9) La directive ne définit pas les termes «ouvrage» ou «projet d'ouvrage» autrement que par une mention de l'«ouvrage» dans la définition du terme «maître d'ouvrage» et par les autres utilisations de ces termes dans les articles de la directive. On considère, dans la pratique, qu'un projet d'ouvrage est un projet mené à bien pour le compte d'un maître d'ouvrage et incluant des travaux du bâtiment ou de génie civil.

La deuxième dimension, que nous avons qualifiée d'« exemplaire », tient en revanche à l'ensemble des « compléments » spécificationnels que le discours communautaire pourvoit afin de mieux préciser les contenus de la directive. Ces compléments peuvent prendre la forme d'encadrés informationnels, comme dans l'exemple 10 ci-après :

- (10) On entend par «danger» tout ce qui est susceptible de causer des dommages, et en l'occurrence de nuire à la sécurité et à la santé de personnes engagées dans des activités professionnelles ou concernées par celles-ci.


---

<sup>16</sup> Cette constatation appelle une réflexion plus poussée sur l'herméneutique du discours institutionnel que nous préférons reporter au chapitre suivant.

**Exemple 1**

Une surface défectueuse sur laquelle quelqu'un pourrait glisser ou trébucher, un rebord non protégé d'où quelqu'un pourrait tomber, la chute de matériaux ou des véhicules en mouvement susceptibles de heurter une personne, des arêtes tranchantes, l'électricité, une flamme ou une explosion sont autant d'exemples courants de dangers pour la sécurité des personnes.

ou bien peuvent associer éléments textuels et iconographiques, comme dans l'exemple suivant, où l'illustration sert à mieux renseigner le destinataire relativement à la structure d'un garde-corps en bordure d'un échafaudage. L'association de cette image au texte permet, par ailleurs, d'insister sur les avantages que la structure comporte en termes de sécurité par contraste avec les défaillances pratiques imputées aux traditionnels harnais de sécurité. L'objectif est de toute évidence celui de pousser les entreprises à opter, au-delà des mesures de sécurité minimale prévues par les directives, pour des systèmes de sécurité permettant de réduire les risques d'accident sur les lieux de travail.



**Exemple 15**  
Un garde-corps en bordure d'un échafaudage protège tout le monde d'une chute et n'exige aucune action particulière des travailleurs qui en bénéficient.

Les harnais de sécurité exigent des travailleurs qu'ils les portent, que des points d'ancrage adéquats existent et que des dispositifs d'arrêt soient disponibles et correctement entretenus. L'utilisation des harnais se heurte en outre souvent à des difficultés pratiques considérables. Par conséquent, la probabilité que les harnais présentent le même taux de réussite qu'un garde-corps dans la prévention des accidents est mince.

La dimension argumentative inhérente à ces passages à vocation éminemment didactique est également observable dans la manière dont est organisé l'ancrage énonciatif. Soit l'exemple 11, ci-après :

- (11) Physiquement, **nous** sommes limités dans notre envergure, dans notre capacité à soulever des charges et dans notre acuité visuelle dans diverses conditions d'éclairage. **Nous** sommes aussi limités dans notre aptitude à analyser des données cognitives telles que des instructions, des relevés de mesure, etc. L'environnement dans lequel **nous** travaillons peut également être un facteur de stress supplémentaire, par exemple lorsqu'il est trop bruyant ou qu'il y fait trop chaud ou trop froid. Il en va de même pour les tâches répétitives et monotones. **Essayez** de



vous mettre à la place de la personne qui doit effectuer le travail. Cela peut **vous** aider. Mieux, **demandez** aux personnes qui effectuent le travail ce qui leur faciliterait la tâche.

Dans cet extrait, la présence importante d'un « nous » collectif, unie à l'emploi de marques d'adresse explicites à l'allocutaire (les verbes à l'impératif), a pour effet de favoriser un sentiment de connivence auprès du destinataire. Rassemblés par la même nature, physiquement et cognitivement limitée, le locuteur responsable de l'énoncé et l'allocutaire, sont représentés dans cet extrait comme des entités sémantiques susceptible de saturer la place laissée vide par le *nous* à valeur générique. Cette stratégie énonciative fondée sur le jeu de l'indentification permet ainsi d'orienter le regard du destinataire de la publication relativement à la nécessité de prendre en compte les difficultés et les risques que les travailleurs sont obligés de faire face au quotidien et à adopter des comportements cohérents avec les dispositions, prescriptives et non-prescriptives, prévues par les directives. Il découle de ces considérations que si les dimensions définitoire et exemplaire du discours didactique œuvrent pour que les informations soient correctement transmises et supportées par des exemples concrets, la dimension énonciative, quant à elle, permet d'établir un point de contact avec le destinataire afin d'influencer ses comportements et ses points de vue.

Une dernière forme de registre communicationnel est représentée, dans notre guide, par le discours procédural. On entend par cette dénomination tout discours ayant pour finalité d'instruire le destinataire afin de l'inciter à une action ou de le guider dans l'accomplissement d'une tâche<sup>17</sup>.

La base commune de la catégorie est la représentation discursive (plus ou moins complète) d'une transformation d'un état de départ opérée, sur injonction, recommandation ou conseil d'un scripteur, par le lecteur-destinataire sur un objet du monde (recette, notice de montage) ou sur lui-même (suivre un conseil ou un guide pour « faire » le Mont Blanc, la Sicile ou Florence). Cette transformation, qui doit mener à un nouvel état, ne peut s'accomplir qu'au moyen d'une suite plus ou moins longue d'actions programmées. La catégorie comporte un certain nombre de régularités (Adam 2001 : 12).

Le discours procédural est un discours à caractère éminemment descriptif. Adam (1992 : 95) rejette la thèse selon laquelle les textes procéduraux seraient des variantes du récit et postule, en revanche, qu'ils se situent sur un continuum entre le récit et la description. Cette dernière peut concerner aussi bien des énumérations (comme les in-

---

<sup>17</sup> Adam (2001) les appelle intuitivement textes qui *disent de/comment faire*.

grédients d'une recette de cuisine) que des actions programmées. Dans notre corpus, ces actions ne s'épuisent pas dans une succession d'opérations et de gestes, mais concernent également des comportements et des attitudes dont la finalité est de garantir que les dispositions communautaires prévues par la directive soient finalement respectées. Afin de bien caractériser ce registre et de le ramener à la spécificité de notre corpus, nous allons fonder nos considérations sur un double constat.

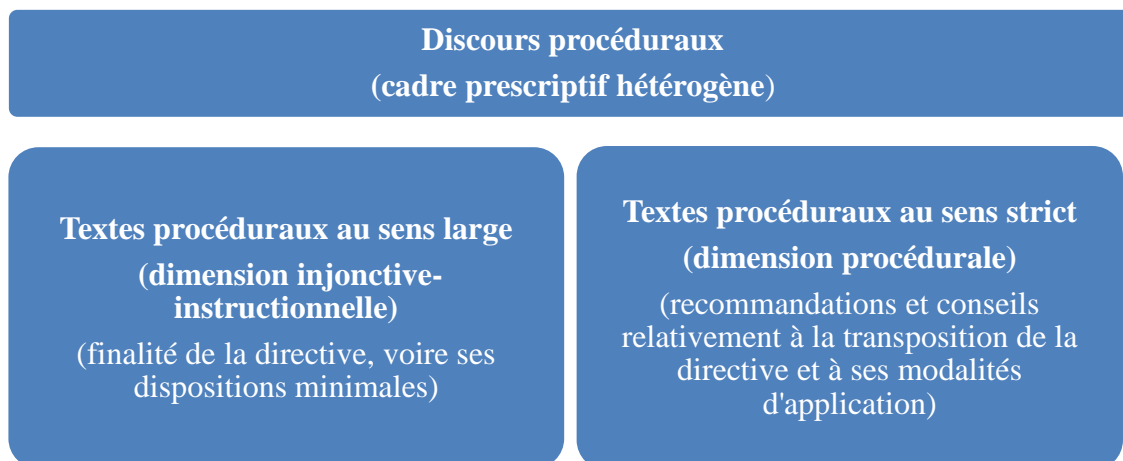
D'abord, nous sommes d'accord sur le fait que les discours procéduraux concernent essentiellement des textes prescriptifs. Précisons toutefois que l'adjectif « prescriptif », dans le cas spécifique de nos guides, ne doit pas s'entendre comme un ensemble de dispositions toujours contraignantes, mais plutôt comme un cadre « normatif » hétérogène qui va de l'injonction tout court (plutôt rare selon les conclusions exposées dans le ch. 3) aux conseils, en passant par des indications fortement recommandées qui laissent une certaine marge d'autonomie quant aux modalités de mise en œuvre des prescriptions (c'est en ce sens que les guides de prévention des risques sont qualifiés de « non-contraignants »)<sup>18</sup>.

Ainsi faudrait-il distinguer, dans nos guides, entre une dimension injonctive-instructionnelle (contraignante), portant sur les dispositions minimales prévues par la directive, et une dimension procédurale (peu ou pas contraignante) relative plutôt aux modalités de son application par les acteurs sociaux auxquels elle s'adresse (cf. aussi ch. 3, note 19). De fait, ces guides oscillent souvent entre l'une et l'autre dimension et apparaissent tantôt comme de véritables textes programmatifs (injonctifs ou textes procéduraux au sens large) tantôt comme des textes procéduraux au sens strict<sup>19</sup>. Nous pouvons éclaircir ce classement à l'aide d'un schéma :

---

<sup>18</sup> Les deux dénominations sont tirées respectivement d'Adam (1987) et Werlich (1975) et citées par Adam (2001 : 11).

<sup>19</sup> Cela vaut toutefois pour tout genre à caractère prescriptif qui, comme nos guides, ne demande pas un respect scrupuleux et exact des normes définies par le discours procédural. Songeons, par exemple, à une recette de cuisine dont les prescriptions visent à l'obtention d'un résultat, mais admettent des variations quant aux modalités pour atteindre ce résultat. Il en va de même pour les règles de savoir vivre et d'étiquette, de maintenance et d'entretien, etc.



**Fig. 11 – Discours procéduraux**

Souvent il est difficile de déterminer avec précision quelle est la marge de liberté qu'une prescription laisse aux destinataires. Des indications contextuelles peuvent alors s'avérer utiles pour catégoriser scalairement les énoncés. C'est le cas, par exemple, des marqueurs *il est souhaitable, il est préférable* qui ne laissent aucun doute quant à la nature facultative des prescriptions, mais aussi des marqueurs *il est conseillé, il est recommandé, il est utile* qui, combinés avec des adverbes modalisateurs comme *vivement/fortement*, établissent des différences de degré entre les énoncés. La catégorisation de ces énoncés se fait alors en termes tendanciels de *plus ou moins* contraignants plutôt que sur des valeurs absolues d'obligation et de facultativité.

Deuxième constat : les discours procéduraux se reconnaissent par des régularités autant typographiques que linguistico-discursives. Il faut toutefois préciser que ces régularités constituent des conditions suffisantes, mais pas nécessaires à l'identification et à la description des discours procéduraux. Autrement dit, si certaines d'entre ces régularités suffisent à repérer contextuellement le discours procédural, elles n'en constituent pas systématiquement des traits distinctifs. Ainsi, bien que le style jussif soit généralement considéré comme un trait constitutif du discours procédural, il est largement surclassé dans nos guides, par les marques de la modalité aléthique (cf. ch. 3). Inversement, d'autres traits, typiques de certains discours (didactiques, par exemple) peuvent être considérés comme symptomatiques du discours procédural. Figurent parmi ces traits les prédicats actionnels, les nominalisations de ces prédicats, les regroupements en para-

graphes, mais surtout la segmentation de la procédure en phases ou en étapes, telle que l'illustrent les exemples suivants :

(12) L'évaluation des risques devrait suivre une démarche structurée. L'évaluation des risques est un processus en cinq étapes :

- Étape 1 — Identifier les dangers et les personnes en danger
- Étape 2 — Évaluer et hiérarchiser les risques
- Étape 3 — Décider d'une action préventive
- Étape 4 — Passer à l'action
- Étape 5 — Contrôler et réviser

(13) Ainsi, lorsque vous traversez la rue, vous décomposez cette «tâche» en cinq étapes :

- 1) vous identifiez les dangers ;
- 2) vous les évaluez ;
- 3) vous décidez de ce que vous devez faire ;
- 4) vous traversez la route en gardant un œil sur l'évolution de la situation pendant et après votre traversée ;
- 5) vous vérifiez si vous avez fait le bon choix.

Les indications et les recommandations fournies par les discours procéduraux apparaissent souvent dans des dispositifs énonciatifs plus originaux comme, par exemple, des tableaux reproduisant, sous la forme d'un dialogue fictif, des couples affirmations/réponses. Dans la grille suivante, par exemple, le dialogue, ainsi mis en scène par le locuteur de l'énoncé, introduit un argument ou un comportement contraire aux règles envisagées par les directives (réticence) afin de lui opposer, dans la colonne de droite, un contre-argument (une assertion ou bien une interrogation) censé, à son tour, corriger ce comportement.

(14)

Réticence	Réponse
Je n'ai pas besoin de protection, j'ai l'habitude du bruit.	Est-ce que vous avez « l'habitude du bruit » ou est-ce que vous devenez sourd et donc moins sensible au bruit ?
Lorsque le bruit est réduit, je n'arrive pas à distinguer comment mon équipement fonctionne.	C'est uniquement une question d'habitude : vous « apprendrez » les nouveaux bruits de votre équipement.
Cela m'ennuie de porter des protecteurs individuels contre le bruit (PICB). Cela me rend claustrophobe, j'ai trop chaud et cela gêne le port des autres équipements de protection...	Il existe de nombreux types de PICB : essayez de trouver le plus adapté et le plus confortable.
Les équipements de protection me gênent dans l'utilisation de ma machine.	Cet équipement est destiné à votre propre protection. Cependant, avez-vous des idées sur la façon de mieux utiliser vos machines ?

Je travaille ici depuis longtemps et je ne suis pas encore sourd.	La surdité est progressive et il est difficile de réaliser que l'on perd l'audition. Subissez-vous régulièrement des examens audiométriques ?
De toute façon, si je deviens sourd, je porterai un appareil.	N'oubliez pas que la surdité est irréversible, et que les aides auditives ne font qu'accentuer l'audition qu'il vous reste.

Ce dernier exemple montre que plusieurs niveaux d'hétérogénéité discursive peuvent se superposer au sein d'un même texte. Ainsi, l'hétérogénéité du discours procédural s'insérant dans le discours communautaire à côté des discours didactique et de divulgation (niveau macrotextuel) se double du dialogisme interlocutif inhérent à cette interaction simulée (niveau microtextuel de l'énoncé) où le locuteur de l'énoncé, responsable déjà des réponses à droite du tableau ci-dessus, anticipe aussi les réticences imputées à l'interlocuteur hypothétique auquel il s'adresse fictivement<sup>20</sup>.

Précisons enfin que les considérations jusque-là formulées sur le discours procédural valent pour tous les guides de notre corpus en dépit de leur diversité. Il est vrai que, généralement, chaque typologie de guide organise différemment non seulement les contenus, mais aussi les plans de textes. Ainsi, tandis que les guides de prévention des risques associent des éléments iconiques et textuels, d'autres en revanche tendent à privilégier plutôt des fiches descriptives assorties de commentaires aux marges, informations complémentaires et mots-clés. Il n'en reste pas moins que les régularités relevées pour la description des discours procéduraux se retrouvent indifféremment dans chaque « variété » de guide, ce qui permet de les identifier avec une certaine facilité. La particularité qui permet à ces guides d'être si facilement reconnaissables est ce qu'Adam (2001 : 25) appelle la « vi-lisibilité », à savoir un ensemble de propriétés communes à une certaine famille de textes qui sont intuitivement perceptibles par l'utilisateur : une forte segmentation typographique, des listes, des énumérations de toute sorte, tableaux, schémas, dessins, photos etc. La seule exception est représentée par un groupe de guides à visée éminemment informative qui au lieu d'insister sur la description des procédures, illustre de manière détaillée les contenus d'une directive, informe le citoyen sur les opportunités à saisir, explique comment utiliser les fonds structurels, etc. Ces guides sont construits autour de blocs textuels homogènes et sont pauvres en illustrations. L'hétérogénéité des registres communicationnels ici est minimale puisque les composantes procédurales et

<sup>20</sup> Nous analyserons un cas d'anticipation analogue lorsque nous traiterons de la concession argumentative (*infra*).

exemplaires, dont l'imbrication était caractéristique des guides de prévention des risques et de bonnes pratiques, sont dans ce dernier cas de figure effacées au profit du discours de vulgarisation qui demeure dominant.

Avant de passer à la section suivante, résumons à l'aide d'un tableau toutes les formes d'hétérogénéités inhérentes à notre corpus en les classifiant en fonction des critères adoptés pour les repérer :

<b>Critère 1 : identification du corpus (cf. ch. 1)</b>	thématique générique énonciative	
<b>Critère 2 : démocratisation des discours</b>	actancielle auditoriale sémantique	
<b>Critère 3 : transversalité des discours (<i>dialogisme interdiscursif</i>)</b>	enchâssement des formations discursives	discours classés en fonction de <i>l'idéologie dominante</i>
		discours classés en fonction du <i>lieu</i> et des <i>modes de production</i>
	enchâssement des registres communicationnels	discours de vulgarisation
		discours didactiques
		discours procéduraux

Tab. 9 – Aspects et formes de l'hétérogénéité du discours communautaire

### 3. Les théories de la polyphonie linguistique

Dans la section précédente, nous nous sommes attardés sur l'hétérogénéité du discours communautaire par rapport à d'autres discours, alors que nous avons décidé de reporter au chapitre suivant celle du discours par rapport à lui-même<sup>21</sup>. Il sera question dans cette partie d'insister sur l'articulation au sein des énoncés, voire des textes, de plusieurs points de vue qui ne sont pas toujours imputables dans la même mesure au locuteur. Ce déplacement de perspective se traduira, dans les pages suivantes, par une évolution aussi de la terminologie. La notion d'hétérogénéité énonciative, dont nous

<sup>21</sup> Nous sommes conscients que ce choix comporte un coût sur le plan de la réception de notre travail puisque, traitant séparément deux facettes d'un même problème, nous avons inévitablement déconstruit la cohérence du discours sur l'hétérogénéité, en obligeant de passer d'une section à une autre pour en reconstituer la trame. Ce choix, toutefois, n'a rien de fortuit et s'explique par la nécessité d'adapter le cadre conceptuel aux finalités démonstratives de chaque chapitre. Ainsi estimons-nous que l'examen des procédés autonomiques et, plus généralement, de l'hétérogénéité des mots du discours par rapport à eux-mêmes, nous servira dans le chapitre suivant à mettre l'accent sur la réflexivité du discours communautaire et sur les possibilités d'interprétation qui s'offrent à l'analyste par le biais de cette autodésignation.

nous sommes servis jusqu'à présent parallèlement au concept de dialogisme, sera en effet associée à celle non moins controversée de polyphonie.

La relation que le concept d'hétérogénéité énonciative entretient avec ceux de dialogisme et de polyphonie est loin d'être claire. De fait, ces notions sont la plupart du temps employées par défaut pour désigner un regroupement d'énoncés ou de textes qui ne renvoient pas à la même source énonciative. La question est extrêmement problématique, car si, d'une part, nous ne pouvons pas réduire la notion d'hétérogénéité énonciative à une sorte d'hyperonyme susceptible d'englober les deux autres, il serait impensable, d'autre part, de les traiter comme si elles étaient parfaitement synonymes. Nous dirons donc que sans se recouvrir totalement, ces trois notions ont ceci en commun, qu'elles s'attachent, dans une mesure analogue, à mettre en cause la thèse de l'unicité du sujet parlant. Toutefois, elles relèvent de deux ordres conceptuels distincts : la notion d'hétérogénéité, comme celle de dialogisme, renvoie plus généralement à l'intersection du discours avec son « extérieur », alors que celle de polyphonie tient, quant à elle, plutôt à l'imbrication, au sein de ce même discours, de voix ou de points de vue rapportables à des instances énonciatives hétérogènes.

L'affinité entre les notions d'hétérogénéité et de dialogisme apparaît donc plus clairement que celle qui s'établit en revanche avec la polyphonie. La raison de ce décalage réside dans le fait que la théorie de l'hétérogénéité de J. Authier-Revuz (1982) se situe dans la droite ligne de l'héritage bakhtinien. Nous avons déjà vu, dans la section précédente, que l'auteure a mis au point son modèle de l'énonciation en articulant les acquis de la pensée bakhtinienne, dont elle a été une fine exégète, avec ceux de l'analyse du discours et de la psychanalyse. À partir de ce riche cadre épistémologique, elle a donc élaboré les notions de dialogisme interdiscursif et interlocutif (*supra*)<sup>22</sup>, qu'elle a par la suite intégrées à sa théorie des non-coïncidences du dire (Authier-Revuz, 1995)<sup>23</sup>. Or la spécificité de la démarche d'Authier-Revuz réside dans le fait que l'auteure a retravaillé la notion de *dialogisme* dans le cadre d'une théorie de l'énonciation permettant de saisir l'hétérogénéité des discours sans pour autant passer sous silence, comme l'avait fait

---

<sup>22</sup> Nous rappelons que Bakhtine décrit en quoi consistent les deux formes de dialogisme, mais c'est Authier-Revuz qui leur donne une dénomination.

<sup>23</sup> Globalement, Authier-Revuz (1995) distingue entre quatre formes de non-coïncidence du dire : les non-coïncidences de la relation interlocutive (ou de la co-énonciation) et interdiscursive (du discours à d'autres discours), que nous venons de voir, mais aussi les non-coïncidences des mots aux choses et des mots à eux-mêmes dont il sera question dans le chapitre suivant.

Bakhtine, la problématique du sujet et de sa division interne<sup>24</sup>. Finalement, le fait d'opter pour la notion d'*hétérogénéité* correspond chez Authier-Revuz à un impératif théorique de sa démarche qui sans nier l'arrière-plan bakhtinien, auquel l'auteure se dit par ailleurs redevable, le réélabore dans le cadre d'une approche discursive et psychanalytique du fait dialogique. Il en va tout autrement pour la notion de polyphonie dont le lien avec la pensée bakhtinienne, on le verra d'ici peu, se réduit à l'appropriation du signifiant de la part d'O. Ducrot qui, quant à lui, fondera sa théorie polyphonique de l'énonciation sur les acquis de la pragmatique (*infra*).

### ***3.1 Le statut problématique de la notion de dialogisme dans notre corpus***

Le positionnement des chercheurs vis-à-vis des notions de dialogisme et de polyphonie n'est pas univoque et ne cesse d'alimenter, depuis une trentaine d'années désormais, la réflexion autour de la problématique du sujet dans la langue. De fait, depuis qu'elles ont commencé à circuler en France<sup>25</sup>, une controverse s'est progressivement développée relativement au statut théorique de ces deux notions ainsi qu'à leurs champs d'application en littérature, en sémiologie et dans les sciences du langage, notamment en sémantique et en analyse du discours. Cette controverse a pris, au fil des années, des formes multiples de sorte qu'il n'est pas facile à présent de déterminer en quoi consiste précisément la différence entre les deux. La notion de dialogisme relèverait-elle vraiment du discours, alors que celle de polyphonie serait plutôt liée aux faits de langue ? Quelle porte sur les textes et laquelle sur les énoncés particuliers ? La polyphonie est une notion linguistique ou littéraire ? La nature des points de vue intervenant dans les passages polyphoniques et dialogiques est-elle relationnelle ou plutôt hiérarchique ?

Il nous semble que répondre aussitôt à toutes ces questions n'aide pas à résoudre un problème qui demeure chez nous prioritaire, à savoir quelle notion convient le mieux à la description de notre corpus. Voilà pourquoi plutôt que de revenir sur les enjeux de la

---

<sup>24</sup> Avec sa thèse sur le dialogisme inhérent à toute pratique langagière, Bakhtine a fort mis l'accent sur la problématique du sujet parlant contribuant à mettre en cause l'ancien postulat relatif à son unicité. Il est indéniable, toutefois, que les implications psychanalytiques liées au décentrement de ce sujet, à sa division interne, demeurent absentes chez lui. Le concept d'hétérogénéité a cela d'essentiel, qu'il tente de régler une question que le dialogisme, malgré sa richesse conceptuelle, a laissé en suspens, à savoir la position du sujet énonciateur face à son inconscient.

<sup>25</sup> Ce début est « localisable » plus ou moins autour des années 70 grâce notamment à Julia Kristeva qui contribue à faire circuler les concepts sans pour autant fournir elle-même une traduction des textes de Bakhtine. La notion de polyphonie, notamment, a connu une diffusion encore plus étendue lorsque Ducrot s'en est approprié pour son esquisse d'une théorie polyphonique de l'énonciation (*infra*).



controverse, nous préférons mettre l'accent sur notre manière d'appréhender la question, en justifiant ainsi notre choix de nous référer, au cours de ce chapitre, à la notion de polyphonie plutôt qu'à celle de dialogisme. Cette orientation, oserions-nous dire, utilitariste de nous servir d'un concept au détriment de l'autre, sans nous interroger *a priori* sur leurs différences, s'explique par deux raisons fondamentales.

La première tient à la nature même de la notion de polyphonie. Comme le remarque L. Perrin, elle est souvent préférée à celle de dialogisme parce que plus neutre, moins liée à une dimension responsive ou interlocutive.

Quels que soient les usages qu'a pu en faire Bakhtine, la notion de polyphonie est souvent jugée moins contraignante, moins orientée, et donc d'application plus générale que celle de dialogisme, associée à une idée de dialogue et d'interaction. Toute forme de dialogisme est aussi polyphonique, pourrait-on dire en ce sens, mais non l'inverse. La notion de polyphonie s'applique à des formes d'hétérogénéité qui peuvent être plus ou moins dialogiques, notamment en contexte de dialogue, mais qui peuvent aussi avoir d'autres fonctions, tout à fait dépourvues de dimension dialogique (par exemple en contexte narratif et, de façon générale, plus fréquemment à l'écrit) (Perrin, 2006 : 8)

L'adaptabilité de la notion de polyphonie aux contextes de production écrits, et donc son spectre d'application plus large par rapport à celle de dialogisme, rend ce concept particulièrement approprié à la description de notre corpus dont la caractéristique principale est d'être monologal sans pour autant être monologique<sup>26</sup>. Dans notre corpus, on l'a vu dans le premier chapitre, même les dialogues, mis en scène par le biais des supports énonciatifs comme l'interview, sont toujours le fait de l'activité d'un scripteur qui transcrit, en contexte monologal et dans un style adapté, les échanges verbaux entre les interlocuteurs. Ce corpus est donc monologal parce que le mode de production est celui de l'activité scripturale, mais il n'est pas monologique, car il est constamment traversé par les voix et les points de vue d'autrui. La notion de polyphonie, contrairement à celle de dialogisme, présente donc l'avantage de pouvoir s'appliquer, dans notre corpus, à

---

<sup>26</sup> L'opposition *monologal/monologique* est apparue à la suite du couple *dialogal/dialogique* introduit, lui, après les premières traductions de Bakhtine, afin de ne pas assimiler la notion de *dialogisme* à l'idée d'un dialogue entre interlocuteurs dans la communication. Les deux couples sont dans un rapport parfaitement symétrique : monologal, comme dialogal, renvoie au mode de production respectivement scriptural et oral du discours, alors que le couple monologique/dialogique tient en revanche respectivement à la non-perméabilité/perméabilité de ce discours à l'altérité. En ce sens, on peut dire qu'un discours peut être monologal sans être monologique, alors que le contraire n'est pas vrai. Inversement, un discours ne peut pas être dialogal sans être aussi dialogique.

une pluralité de faits dialogiques à la fois dialogaux (les interviews, par ex.) et monologiques.

La deuxième, moins utilitariste, tient au modèle applicatif dont nous avons choisi de nous servir pour l'analyse sémantico-énonciative de la concession. Inspirée de la théorie pragmatique de Ducrot qui, lui, évite la notion de dialogisme (*infra*), la ScaPoLine du Cercle des polyphonistes scandinaves fait un emploi systématique de la notion de polyphonie qu'elle applique aussi bien au niveau de l'énoncé particulier qu'à des passages polyphoniques plus étendus. Il est vrai que, chez Nølke, l'emploi du terme de polyphonie s'explique aussi par le fait que ses analyses portent principalement sur les textes littéraires, les plus perméables, si l'on peut dire, à la métaphore orchestrale. Il n'en reste pas moins que nous tâcherons dans les pages suivantes d'appliquer le modèle polyphonique scandinave à notre corpus de discours institutionnels afin d'en illustrer la pertinence vis-à-vis aussi des énoncés non-littéraires. Ainsi, si d'une part, notre emploi de la notion de polyphonie s'explique par un souci de fidélité vis-à-vis du modèle applicatif que nous nous apprêtons à illustrer, d'autre part, nous chercherons à pousser plus loin la réflexion entamée par cette théorie à la fois formaliste et discursive en élargissant encore plus le champ d'application de la polyphonie.

### ***3.2 Les théories de la polyphonie linguistique***

Nous nous attacherons dans cette brève section à donner une définition de la polyphonie linguistique et à parcourir, bien que sommairement, les étapes de son intégration dans les sciences du langage. Nous proposerons aussi un survol des principales théories de la polyphonie linguistique, mais dans le but uniquement de montrer qu'elles ne sont pas des cloisons étanches et que le modèle applicatif que nous emprunterons, la ScaPoLine, se sert de notions et de concepts qui sont spécifiques à d'autres paradigmes théoriques. Pour ce faire, nous insisterons un peu plus sur certaines théories, comme par exemple la praxématique, alors que d'autres, moins fonctionnelles à notre démonstration, seront citées uniquement par souci de complétude (les approches de M. Carel, E. Roulet et D. Maingueneau, par exemple).

### 3.2.1 Aux origines de la polyphonie

Les discours, on l'a vu ci-dessus, sont toujours traversés par la parole d'autrui dont ils gardent la trace dans la matérialité de la langue. La polyphonie linguistique réside justement dans l'idée que les énoncés, dont ces discours sont constitués, font entendre plusieurs voix ou points de vue émanant de différentes sources énonciatives. La notion a été introduite en 1929 par M. Bakhtine dans une étude intitulée *Problèmes de la poétique de Dostoïevski*. Réédité d'abord en russe, ce texte est traduit en français seulement en 1970<sup>27</sup>. Il faudra toutefois attendre les années 80 pour que la notion soit de fait intégrée dans les sciences du langage, grâce notamment à O. Ducrot (1984). Ducrot a eu le grand mérite d'avoir mis au point une approche linguistique de la polyphonie centrée sur une conception énonciative du sens. Il est en effet généralement admis que si Ducrot emprunte bien à Bakhtine la notion de *polyphonie*, ses analyses linguistiques n'assument pas cet illustre héritage, s'appuyant plutôt sur les travaux de Ch. Bally, véritable précurseur avant Benveniste des théories de l'énonciation. La question de la dette de Ducrot vis-à-vis de Bakhtine, pour le terme *polyphonie*, et à l'égard de Bally, pour ce qui est en revanche de l'ossature théorique, a fait l'objet d'une étude très approfondie par J. Bres et L. Rosier (2007). Dans cet article, les auteurs proposent une analyse très fine de la diffusion des notions de dialogisme et de polyphonie dès les premières traductions françaises des écrits bakhtiniens. Laissant de côté les méandres de circulation de la notion de dialogisme<sup>28</sup>, nous allons nous intéresser ici uniquement à ce que les auteurs affirment sur la genèse et le développement de la notion de polyphonie chez Ducrot. Ce rappel nous servira à mieux cerner l'emploi que le linguiste fait de la notion de polyphonie par rapport au dessein bakhtinien originel.

---

<sup>27</sup> Les chercheurs s'accordent sur le fait que Bakhtine lui-même ne s'est jamais préoccupé de cerner la relation entre les notions de dialogisme et de polyphonie, pas plus qu'il ne s'est attaché à leur donner une définition précise. Ce que l'on sait est qu'il utilise le terme de *polyphonie* dans le champ littéraire, alors que le dialogisme apparaît, quant à lui, comme un principe gouvernant toute activité langagière. À compliquer ultérieurement les choses, il y a aussi le fait que Bakhtine se sert d'un appareil conceptuel extrêmement complexe, constitué de nombreux termes polysémiques, se prêtant difficilement à la traduction. Ainsi A. Nowakowska (2005) remarque-t-elle que le mot *raznorechie* (plurilinguisme) est souvent traduit par *polyphonie* aussi bien dans les traductions d'*Esthétique et théorie du roman* que dans *Esthétique de la création verbale*, alors que Bakhtine n'emploie ce terme (*Polifonija*, en russe) que dans son ouvrage de 1929 pour cerner la spécificité du roman de Dostoïevski, le roman polyphonique par antonomase. Quant à la notion de dialogisme, elle traverse en revanche toute la production de Bakhtine, de 1929 à 1970.

<sup>28</sup> Nous renvoyons pour cela à l'article de J. Kristeva (1967) « Bakhtine, le mot, le dialogue, le roman » où l'auteure expose ses réflexions sur l'intertextualité, notion qu'elle fonde à partir de celle dialogisme.

Ducrot parle pour la première fois de polyphonie dans *Les Mots du discours* (1980) sans pour autant connaître l'origine exacte de la notion. Il dit en effet avoir repris le concept à la grammaire de Babylon et Fabre qui, quant à eux, l'ont emprunté à Kalik-Teliatnicova. J. Bres et L. Rosier passent alors en revue la production de ce dernier et découvrent qu'en réalité celui-ci l'a bien emprunté à Bakhtine. En 1984, la notion refait surface dans le dernier chapitre de *Le dire et le dit* consacré à une « esquisse de la théorie polyphonique de l'énonciation ». Ducrot, cette fois, semble ne pas méconnaître la paternité du concept qu'il attribue bien au sémioticien russe. Mais voilà qu'en 1989, il publie un article au titre équivoque<sup>29</sup> : *Énonciation et polyphonie chez Charles Bally* dans lequel il dit vouloir s'acquitter d'une dette vis-à-vis du stylisticien genevois, grâce auquel il a « été amené à esquisser une théorie linguistique de la polyphonie » (Ducrot, 1989 : 165)<sup>30</sup>. Ce faisant, il prend encore plus nettement ses distances vis-à-vis de Bakhtine auquel quelques années auparavant il avait pourtant reconnu avoir emprunté le signifiant tout en le critiquant d'avoir appliqué sa théorie uniquement aux textes et jamais aux énoncés particuliers<sup>31</sup>.

De toutes ces considérations, Bres et Rosier concluent que Ducrot a vraisemblablement entamé sa théorie pragmatique de la polyphonie en toute indépendance de la pensée bakhtinienne. De plus, sa lecture du sémioticien soviétique demeure incomplète. Le fait, par exemple, qu'il définit sa théorie comme « une extension (très libre) à la linguistique des recherches de Bakhtine sur la littérature » (1984 : 171) peut vouloir dire deux choses, l'une étant en quelque sorte la conséquence de l'autre : (1) que Ducrot, dans sa

<sup>29</sup> En ce sens qu'il laisse entendre que Bally a cerné la question polyphonique au sein de sa production alors qu'il n'en est rien.

<sup>30</sup> Il n'est pas inutile de rappeler que Bakhtine lui-même, comme Ducrot, a vraisemblablement été influencé par Bally. Sa théorie du dialogisme va à l'encontre du structuralisme saussurien et anticipe, dans le sillage déjà tracé par Bally, une linguistique de l'énonciation qui trouve ses fondements dans les manifestations du social. L'anticipation de cette linguistique de la parole, en polémique évidente avec Saussure, est clairement exposée dans le texte que le sémioticien russe signe sous le nom de Volochinov : *le Marxisme et la philosophie du langage*. Ici la dimension abstraite de la *langue* est mise en retrait, surclassée par l'idée que si une forme linguistique est porteuse de sens, ce sens est nécessairement dérivé d'une production sociale. Ainsi écrit-il : En réalité, le locuteur se sert de la langue pour ses besoins énonciatifs concrets (pour le locuteurs, la construction de la langue est orientée vers l'énonciation, vers la parole). Il s'agit, pour lui, d'utiliser les formes normalisées [...] dans un contexte concret donné. Pour lui, le centre de gravité de la langue n'est pas situé dans la conformité à la norme de la forme utilisée, mais bien dans la nouvelle signification que celle-ci prend en contexte. Ce qui importe, ce n'est pas l'aspect de la forme linguistique [...]. Non, pour le locuteur, ce qui importe, c'est ce qui permet à la forme linguistique de figurer dans un contexte donné, ce qui fait d'elle un signe adéquat dans les conditions d'une situation concrète donnée. » (M. Bakhtine-Volochinov, 1977 : 99).

<sup>31</sup> Dans *Le dire et le dit*, Ducrot affirme que Bakhtine n'a pas vraiment contribué à mettre en cause la thèse de l'unicité du sujet parlant, car il ne s'est pas préoccupé d'appliquer à l'énoncé isolé sa théorie polyphonique du texte littéraire.

théorie, déplace la notion de *polyphonie* de la littérature à l'énoncé quotidien ; (2) que Ducrot ignore, ou feint d'ignorer, que Bakhtine, quant à lui, s'est déjà penché sur les discours ordinaires, c'est-à-dire sur les pratiques langagières situées hors du champ littéraire, et que pour désigner le principe gouvernant ces pratiques, il avait déjà employé la notion de dialogisme (de toute évidence absente chez Ducrot).

Cette méconnaissance n'est pas sans conséquence sur les développements de sa théorie pragmatique de l'énonciation. En se limitant, dans sa lecture de Bakhtine, au seul ouvrage sur Dostoïevski, Ducrot, de fait, écarte de sa théorie la dimension interlocutive des pratiques langagières qui, quant à elle, demeure le fondement d'une partie significative de la production du sémioticien russe. Sa conception de l'énonciation, en outre, ne recoupe pas celle de Benveniste, mais repose, d'après un postulat structuraliste, sur l'idée de mise en scène, dans le cadre d'un énoncé-phrase, d'une interaction non pas entre interlocuteurs pris dans l'acte de communiquer, mais entre plusieurs instances intralinguistiques porteuses de points de vue différents, assimilables ou non au locuteur. Nous dirons donc à la fin de ce survol rapide sur la circulation de la notion de polyphonie que la distance qui sépare Ducrot de Bakhtine repose sur une différente manière d'appréhender le sens qui est, chez le premier, le fait d'une autoreprésentation réflexive délivrée par l'énoncé même (*infra*), alors que, pour l'autre, il s'agit plutôt d'un jeu de relations abstraites d'interaction, de résonance, de reprise et de réactivation du sens. Cette distance, pour importante qu'elle soit, ne constitue pas un fossé infranchissable, car si Ducrot et Bakhtine ont une conception divergente du sens linguistique, ils se sont intéressés dans une mesure analogue à l'hétérogénéité des pratiques langagières ordinaires sans pour autant lui réserver les mêmes termes. Finalement, nous pouvons affirmer, en reprenant A. Nowakowska (2005 : 27), que Ducrot parle de polyphonie là où Bakhtine parle de dialogisme<sup>32</sup>.

---

<sup>32</sup> Ce déplacement terminologique remet en cause une tendance assez diffuse qui s'obstine à considérer la polyphonie linguistique de Ducrot comme la coprésence au sein d'un énoncé de voix ou de points de vue hiérarchiquement ordonnés, et ce par opposition à une polyphonie littéraire, celle de Bakhtine, où, sur le mode du récit dostoïevskien, ces mêmes voix et points de vue sont en revanche représentés sur un pied d'égalité. Le fait que Ducrot et Bakhtine se servent de deux termes différents, polyphonie le premier et dialogisme le deuxième, pour cerner le même objet, à savoir l'énoncé au quotidien, montre en revanche que l'hétérogénéité de la parole ordinaire, qu'elle soit définie de telle manière ou de telle autre, comporte toujours, à quelque exception près (cf. plus loin l'opposition points de vue *hiérarchiques* et *relationnels*), une hiérarchisation des instances énonciatives ainsi que des points de vue qui s'y rapportent.

### 3.2.2 Ruptures et continuités dans les théories de la polyphonie

Lorsque les notions de dialogisme et de polyphonie ont commencé à circuler en France, entre les années 70 et 80, une première étape dans la direction d'une hétérogénéité énonciative des discours avaient déjà été franchie grâce à des études sur le discours rapporté, et notamment sur le style indirect libre. De fait, M. Plénat (1979), A. Banfield (1982) et J.-Authier-Revuz (1978)<sup>33</sup>, peuvent être considérés, à côté de J.-P. Desclés, comme les précurseurs des théories du dialogisme et de la polyphonie<sup>34</sup>. (J.-C. Anscombe, 2009). Leurs intuitions sur l'existence de discours à plusieurs voix ont devancé de quelques années la diffusion de la pensée bakhtinienne en France, aboutissant à des propositions conceptuelles absolument innovantes. Songeons, par exemple, à la notion d'*énonciation rapportée* par laquelle J.-P. Desclés, remarque toujours Anscombe, « milite ouvertement en faveur d'une hétérogénéité énonciative » (*Ivi* : 15). S. Moirand (2010), à son tour, affirme avoir côtoyé le dialogisme par le biais des études parues au cours des années 70 sur le discours cité. Dans cet article, où elle relate sa réception des écrits du Cercle de Bakhtine, elle insiste sur la dimension sociale du fait énonciatif, développée en particulier par Volochinov, et s'attache, à l'aide d'un corpus de presse, à inscrire le dialogisme dans une approche discursive permettant d'étudier les différents éléments « hétérogènes » qui se distribuent au fil du discours.

Les théories du dialogisme et de la polyphonie actuellement « disponibles » en littérature et en sciences du langage sont nombreuses. Tenter de les articuler serait plutôt difficile, car si, d'une part, elles s'appuient sur des arrière-plans épistémologiques différents, d'autre part, elles se recoupent systématiquement en empruntant les unes aux autres. De plus, aucune d'elles ne prétend s'ériger en modèle de référence du moment que, pour l'instant, la plupart se sont limitées à poser un cadre général d'études en cours de réalisation. Le caractère provisoire de ces recherches n'empêche pas pour autant de chercher à mettre de l'ordre, autant que faire se peut, dans le paradigme théorique du dialogisme et de la polyphonie. Pour notre part, nous proposons deux critères classificatoires censés fournir un aperçu global des recherches menées en la matière. Ces critères

---

<sup>33</sup> Cités dans Anscombe (2009).

<sup>34</sup> Genette aussi peut être considéré comme un précurseur puisque dans son approche narratologique, il propose de distinguer celui qui parle et celui qui voit.

sont (1) le cadre épistémologique dans lequel ces théories s'inscrivent et (2) leur degré de rapprochement ou d'éloignement vis-à-vis de Bakhtine.

Le premier permet de ramener la diversité des modèles théoriques à quatre domaines disciplinaires principaux : les études sémiotiques et littéraires (J. Kristeva, Z. Todorov, G. Genette, A. Rabatel, D. Maingueneau...) ; l'analyse du discours dite « française » et la sémantique discursive (S. Moirand, J. Authier-Revuz, E. Roulet...), la pragmatique linguistique (O. Ducrot, J.-C. Anscombre, M. Carel, H. Nølke...) et les études interactionnelles (A. Auchlin, H.- C. de Chanay, R. Vion...). Une telle classification, pour pratique qu'elle soit, présente toutefois le risque de réduire la complexité des théories de la polyphonie et du dialogisme à des recoupements étanches. C'est pour cette raison que nous avons finalement décidé de retenir le deuxième critère de classification, en distinguant, sans les séparer complètement, les approches fidèles à Bakhtine et celles qui s'inspirent plutôt de Ducrot.

D'abord, nous rangeons dans la première catégorie les théories déjà citées de J. Authier-Revuz et de S. Moirand. Ces approches ont introduit des éléments de nouveauté importants au sein du dessein bakhtinien qui était étranger, comme nous l'avons vu, aux notions de préconstruit et d'interdiscours<sup>35</sup>. Nous mentionnons ensuite l'analyse textuelle de D. Maingueneau qui, tout en étant fidèle à Bakhtine, n'écarte pas de son appareil conceptuel et terminologique la notion de polyphonie. Complètement enfin le cadre des approches inspirés de Bakhtine le modèle de l'organisation du discours d'E. Roulet et le dialogisme de J. Bres inséré dans le cadre de la praxématique, une théorie linguistique de la construction sociale du sens fondée dans les années 70 par R. Lafont et développée depuis plusieurs années désormais au sein du laboratoire Praxiling, à Montpellier. Cette théorie conteste ouvertement la stabilité des représentations sémantiques<sup>36</sup> qu'elle con-

---

<sup>35</sup> La notion de dialogisme interdiscursif laisse erronément croire que la réflexion sur l'interdiscours s'est développée dans le cadre des théories bakhtiniennes du dialogisme et que, dans un deuxième temps, elle a été déplacée dans le cadre de l'Analyse du discours. En réalité, c'est plutôt le contraire qui s'est produit. Conçue à l'origine dans le cadre de l'École française d'AD comme « une articulation contradictoire de formations discursives référant à des formations idéologiques antagonistes » (Courtine, 1984, cité dans D. Maingueneau et P. Charaudeau, 2002 : 324), la notion a été successivement intégrée à la théorie du dialogisme finissant par désigner l'ensemble des discours avec lesquels le discours-objet de l'analyste « entre en relation implicite ou explicite » (D. Maingueneau et P. Charaudeau, *Ibid.*). C'est dans ce sens que L. Rosier et M.-A. Paveau parlent d'une « bakhtinisation » de la notion d'interdiscours en relation notamment au déplacement opéré par J. Peytard (1994, cité par L. Rosier et M.-A. Paveau, en ligne) qui articule sa lecture de Bakhtine sur le cadre épistémologique de l'AD.

<sup>36</sup> C'est-à-dire l'immanence du sens dans le signifié postulée par la conception saussurienne du signe linguistique.

çoit en revanche comme le résultat d'une activité dynamique de production du sens élaborée à partir de *praxis* diverses (manipulatives, sociales, abstraites, etc.), voire à partir de différentes formes de l'*agir humain*<sup>37</sup>. L'hétérogénéité y tient une place fondamentale puisqu'elle se situe au cœur de la problématique de la signifiante<sup>38</sup>. En tant qu'approche fidèle à Bakhtine, dont elle propose une lecture très attentive, la praxématique privilégie la notion de dialogisme qu'elle définit comme « la capacité de l'énoncé à faire entendre, outre la voix de l'énonciateur, une (ou plusieurs) autre(s) voix qui le feuilletent énonciativement. »<sup>39</sup> (J. Bres in C. Détrie, P. Siblot, B. Verine, 2001 : 83). Mais le mérite des praxématiciens ne réside pas seulement dans le fait d'avoir explicité certains aspects définitoires du dialogisme que Bakhtine avait passé sous silence, mais aussi de lui avoir fourni un cadre méthodologique qui a permis, au fil des années, de mener à bien de nombreuses analyses dialogiques de phénomènes grammaticaux (conditionnel épistémique, interrogation, négation, assertion), syntaxiques (structures cliquées, détachement, reprise-écho), lexicaux (modalisation autonymique, défigements) et rhétoriques (ironie, concession, confirmation, renchérissement).

D'un point de vue strictement opératoire, les praxématiciens conçoivent le dialogisme sous la forme d'un dédoublement énonciatif où les instances énonciatives ainsi que les *énoncés actualisés* (les points de vue chez Nølke) qui s'y rapportent sont organisés hiérarchiquement. Pour la praxématique, un énoncé actualisé est, comme pour les points de vue de la ScaPoLine, une unité dotée d'un *modus* et d'un *dictum*. L'énonciateur est l'instance énonciative responsable des actualisations modales, alors que le locuteur (sujet parlant de Bally) est l'instance verbale ou scripturale qui produit matériellement le discours. Or ce qui fait l'intérêt de l'approche praxématique est la cohérence du schéma opératoire sur lequel s'appuient les analyses empiriques. Ce schéma se caractérise par la symétrie relationnelle des enchâssements énonciatifs et des instances énonciatives impliquées, et ce indépendamment des marqueurs dialogiques étu-

---

<sup>37</sup> Cette conception de la production du sens comme activité dynamique transcendant la stabilité des signifiés fera l'objet dans le chapitre suivant d'une réflexion approfondie sur les différentes représentations du sens lexical du mot *diversité*. Il s'agira tout particulièrement de mettre l'accent sur les manifestations parallèles d'un même sens sans pour autant les confondre avec les signifiés d'un même polysème.

<sup>38</sup> Terme que les praxématiciens préfèrent à celui de signification puisqu'il rend bien l'idée de « mouvement » dynamique de construction du sens par opposition à celle d'immobilité, voire de stabilité du signifié (au sens saussurien).

<sup>39</sup> « Le dialogisme est cette dimension constitutive qui tient à ce que le discours, dans sa production, rencontre (presque obligatoirement) d'autres discours, [...] » (*Ibid.*)



diés. Ainsi à l'énoncé enchâssant correspond-il un énonciateur ( $E_1$ ) hiérarchiquement surordonné par rapport à l'énonciateur de l'énoncé enchâssé ( $e_1$ ). Il en va de même pour les deux images du locuteur enchâssant et du locuteur enchâssé désignés respectivement par une majuscule et une minuscule ( $L_1$  et  $l_1$ ) afin de souligner, comme pour les énonciateurs, la relation hiérarchique qui s'établit entre les deux. Complètent, enfin, ce cadre énonciatif parfaitement symétrique, deux systèmes de coordonnées spatio-temporelles représentées par les énoncés enchâssant et enchâssé (actualisé)  $E$  et  $e$ .

Parmi les approches qui s'inspirent en revanche de Ducrot (*infra*), il faut mentionner la théorie des blocs sémantiques développée par M. Carel dans le prolongement des travaux sur l'argumentation dans la langue (J.-C. Anscombe, O. Ducrot, 1983), la théorie des stéréotypes de J.-C. Anscombe et surtout le modèle scandinave de la polyphonie linguistique élaboré par H. Nølke. Avant de nous attarder sur la description de cette théorie, que nous avons choisie, entre autres, comme modèle applicatif pour l'analyse de la concession argumentative, il est indispensable de nous pencher sur les fondements conceptuels de la polyphonie ducrotienne.

### 3.2.3 Les fondements linguistiques de la polyphonie de Ducrot

Comme nous avons précisé ci-dessus, Ducrot hérite la notion de polyphonie de Bakhtine qui, à son tour, l'emprunte à la tradition musicale pour caractériser un genre de récit assez proche de l'écriture romanesque de Dostoïevski<sup>40</sup>. Sans s'interroger sur l'emploi que le sémioticien russe fait, dans ses autres ouvrages, de la notion de dialogisme, Ducrot affirme vouloir appliquer à l'énoncé quotidien les recherches entamées par Bakhtine en littérature. S'inspirant de Ch. Bally (*supra*), il esquisse, donc, dans le dernier chapitre de *Le dire et le dit*, une théorie polyphonique de l'énonciation qui est devenue désormais la référence incontournable des études linguistiques en la matière. Cependant, comme le remarque Nølke dans le dictionnaire d'analyse du discours<sup>41</sup>, Ducrot ne s'est jamais attaché à développer une véritable théorie de la polyphonie car, ajoutons-nous, si le dernier chapitre de *Le dire et le dit* pose les bases d'une appréhen-

---

<sup>40</sup> Bakhtine, on l'a vu, se sert de l'exemple de Dostoïevski pour désigner un type de récit caractérisé par la superposition de voix hiérarchiquement équivalentes (tels que le genre carnavalesque). Cependant, comme le remarque J. Kristeva (1967), ses considérations sont censées s'appliquer à toute une tradition littéraire qui va de Rabelais (cité par Bakhtine à côté de Swift) jusqu'au roman moderne de Joyce, de Kafka ou de Proust.

<sup>41</sup> *Ad vocem* POLYPHONIE.

sion sémantico-énonciative et pragmatique (intégrée à la *langue*) du fait polyphonique, il ne propose pas corollairement un véritable cadre méthodologique permettant d'analyser empiriquement des passages polyphoniques plus étendus que l'énoncé particulier (ce que se propose de faire, en revanche, la ScaPoLine).

Un premier fondement de la polyphonie ducrotienne repose sur la dissociation entre le sujet parlant, d'une part, et les instances de l'énonciation internes au sens, d'autre part, c'est-à-dire le locuteur, l'instance désignée comme responsable de l'énonciation, et les énonciateurs auxquels reviennent, en revanche, les points de vue délivrés par l'énonciation. Il ne faut pas oublier que c'est Bally qui lui inspire cette distinction, comme il le laisse entendre dans le texte datant de 1989<sup>42</sup> :

Il nous reste maintenant, pour interpréter le texte de Bally, à spécifier cette conclusion. Je poserai qu'elle est constituée par le principe sémiologique général : « Toute communication implique une distinction entre la pensée communiquée et la pensée personnelle de celui qui parle ». Ce principe, selon Bally, est évidemment satisfait lorsque sujet parlant et sujet modal sont dissociés, mais il l'est tout autant lorsqu'ils coïncident. Dans ce dernier cas, en effet, il reste toujours possible (je résume la suite du passage que j'ai cité) que le sujet parlant s'attribue à lui-même, dans son acte de communication, une pensée qui n'est pas la sienne (c'est ce qui se passe lorsqu'il y a mensonge ou ironie : on constate alors, selon les termes de Bally, un « dédoublement de la personnalité », le sujet parlant étant à la fois le lieu de deux pensées différentes, la sienne et celle qu'il communique comme étant la sienne). » (O. Ducrot, 1989 : 172,173)

Cette séparation entre la pensée personnelle du sujet parlant et la pensée communiquée à travers l'énonciation est fondamentale pour Ducrot qui, comme Bally, admet « que le sens peut manifester, montrer, d'autres sujets que le sujet parlant » (*Ivi* : 169). Il est important de mettre l'accent ici sur le verbe *montrer* que Ducrot n'emploie pas en passant, mais plutôt pour souligner que l'énonciation, telle qu'il l'entend, n'est pas un élément accessoire du sens, mais elle en est l'objet. S'il est vrai, comme l'affirme Bally, que les énoncés comportent aussi bien un *dictum* (un contenu) qu'un *modus* (une modalité), leur sens ne peut alors se réduire à la simple description de la réalité (le monde), mais con-

---

<sup>42</sup> Ainsi le sujet parlant, le locuteur et l'énonciateur de Ducrot correspondent, chez Bally, respectivement au sujet parlant, au sujet communicant et au sujet modal. Pour une description plus précise des instances énonciatives du sens, telles que les entend Ducrot, nous renvoyons à la section consacrée au cadre théorique et notionnel (ch. 1). De fait, puisque ces instances concernent la problématique du sens et la manière dont celui-ci qualifie réflexivement l'énonciation, il nous a semblé pertinent de les considérer, plus généralement, comme des concepts opératoires en sémantique énonciative en les séparant de leur cadre polyphonique originaire.

siste à qualifier l'énonciation, à la représenter par le biais de marques modales et expressives imputables à une instance tantôt coïncidant, tantôt distincte du sujet parlant empirique. Ainsi Ducrot écrit-il :

« Elle [la conception du sens] revient à considérer le sens comme une description de l'énonciation. Ce que communique le sujet parlant au moyen de son énoncé, c'est une qualification de l'énonciation de cet énoncé. » (Ducrot, 1984 : 182)

Pour moi locuteur et énonciateurs, tout en étant (comme dans LG) distincts du sujet parlant effectif, servent à caractériser l'énonciation même à propos de laquelle ils apparaissent. Non seulement j'admets, comme Bally, que leur réalité est intralinguistique, qu'ils sont des éléments du sens, mais ils ne sauraient relever, pour moi, de l'image du monde véhiculée par l'énoncé : j'y vois, je l'ai dit, une caractérisation, par l'énoncé, de *sa propre* énonciation (Ducrot, 1989 : 182).

Le rôle que les instances du locuteur et de l'énonciateur, en tant que catégories internes au sens linguistique, jouent dans la représentation sui-référentielle de l'énonciation, fait du sujet parlant une instance non-pertinente pour l'analyse polyphonique. Appartenant au monde extralinguistique, cette entité empirique ne saurait rapporter que la pensée d'un sujet qui existe dans le monde, mais qui ne coïncide pas toujours avec le sujet dont la pensée est communiquée à travers l'énonciation. De fait, si Ducrot en parle c'est seulement pour mieux l'écarter de son champ d'observation, comme il l'affirme dans un passage très délicat de *Le dire et le dit* : « Mais il se trouve que j'ai besoin, pour construire une théorie du sens, une théorie de ce qui est communiqué, d'un concept d'énonciation qui ne renferme pas en lui dès le départ, la notion de sujet parlant » (*Ivi* : 179,180).

Un deuxième fondement de la polyphonie ducrotienne repose sur son intégration dans le cadre de la « pragmatique sémantique » aussi appelée « pragmatique linguistique » (ou encore « pragmatique intégrée à la langue »). L'objet de cette discipline est, comme l'écrit Ducrot « de rendre compte de ce qui, selon l'énoncé, est fait par la parole », ce qui implique une description systématique des « images de l'énonciation qui sont véhiculées à travers l'énoncé » (*Ivi* : 174). Dans cette discipline, les faits pragmatiques se trouvent réduits à la seule structure linguistique, tandis que les données contextuelles et interprétatives sont progressivement éloignées du cadre de l'analyse. Le degré d'abstraction que cette discipline, à l'orientation manifestement structuraliste, impose à la description des images de l'énonciation et aux instances qui s'y rapportent,

n'est toutefois pas originairement issu d'une réflexion sur la polyphonie. Ses fondements se trouvent dans une théorie de l'argumentation linguistique (à ne pas confondre avec l'argumentation au sens large hérité de la tradition aristotélicienne) exposée par Ducrot et Anscombe en 1983 dans un livre au titre emblématique : *L'argumentation dans la langue*. C'est à partir de ce texte fondateur, où la polyphonie, par ailleurs, est plusieurs fois citée<sup>43</sup>, que les auteurs illustrent comment l'argumentation, au-delà de toute référence contextuelle, est logée dans les structures de la *langue* par le biais d'instructions inscrites dans le système et dont les énoncés porteraient la trace.

Or les mêmes postulats de la pragmatique linguistique ayant servi, dans un premier temps, à formuler la théorisation de l'argumentation dans la langue, se retrouvent nouvellement exposés dans sa théorie énonciative de la polyphonie. Le principe est en effet toujours le même : la polyphonie, comme l'argumentation, est ancrée dans la forme linguistique, et ce indépendamment de tout calcul interprétatif. Autrement dit, le système linguistique, la *langue* telle que l'entend Saussure, délivre des instructions relativement au sens polyphonique des énoncés. Ces instructions affleurent à tous les niveaux de l'analyse linguistique et recouvrent un grand nombre de faits lexicaux, syntaxiques, énonciatifs, discursifs et argumentatifs. La métaphore théâtrale de la mise en scène des points de vue par le locuteur illustre bien, nous semble-t-il, cette idée de l'énonciation comme orchestration sagement organisée où au sujet clivé par l'inconscient d'Authier-Revuz vient s'opposer un sujet toujours pris dans son hétérogénéité, mais inséré, en tant qu'entité intralinguistique, dans la virtualité d'un dialogue cristallisé.

Notons toutefois que si, comme nous venons de dire, les principes de la pragmatique linguistique illustrés dans l'argumentation dans la langue se retrouvent tels quels dans la théorie de la polyphonie, Ducrot fait preuve, dans *Le dire et le dit*, d'un effort interprétatif qui rend un peu moins radicale la séparation établie dans le texte co-écrit avec Anscombe entre les instructions linguistiques et les faits interprétatifs. Comme le remarque, en effet, L. Perrin (2004 : 19) :

En ce qui concerne la notion de polyphonie, d'ailleurs associée par Ducrot à sa théorie de l'argumentation, le glissement est comparable, même si la rupture ne semble pas encore définitivement consommée dans les esprits. Contrairement à la notion d'argumentation dans la langue au sens

---

<sup>43</sup> Pour rappel, la première attestation de polyphonie chez Ducrot remonte à 1980 dans les Mots du discours.

d'Anscombe et Ducrot (1983), [...], la notion de polyphonie selon Ducrot (1984) se prête encore à diverses interprétations qui oscillent entre langue et discours selon les cas.

En conclusion de cette brève présentation de la polyphonie ducrotienne, nous pouvons résumer les deux postulats linguistiques de sa théorie énonciative : le premier, d'ordre sémantico-énonciatif, repose sur une idée de l'énonciation comme un élément du sens qui, plutôt que de décrire le monde, se qualifie lui-même de manière réflexive par l'emploi de toute une série de formules modales et expressives. Le second, d'ordre sémantico-instructionnel, se fonde sur l'immanence du sens à l'intérieur de la *langue*<sup>44</sup> et, par conséquent, sur une image de la polyphonie comme fait codée dans la forme linguistique même.

## 4. Ressources pour l'analyse polyphonique : le cas de la ScaPoLine

### 4.1 Un dépassement de la polyphonie de Ducrot

La théorie scandinave de la polyphonie linguistique (ScaPoLine) est le fruit de recherches entamées depuis presque trente ans par un groupe de linguistes et de littéraires rassemblés autour de H. Nølke. Il s'agit d'une théorie formelle de la polyphonie dont l'objectif est de « prévoir et de préciser les contraintes proprement linguistiques qui régissent l'interprétation polyphonique. »<sup>45</sup> (Nølke, 2010 : 23). Le principe inspirateur de cette théorie est la polyphonie ducrotienne dont la ScaPoLine partage un trait essentiel, à savoir l'idée du sens de l'énoncé comme représentation de l'énonciation<sup>46</sup> ; d'où la conviction que l'énoncé renferme dans la forme linguistique des indications relativement à la superposition hiérarchique de voix ou de points de vue ainsi qu'à la pluralité des instances énonciatives auxquelles ces voix et points de vue sont imputés. De plus, la ScaPoLine maintient la distinction fondamentale que Ducrot fait entre la signification et le sens, ceux-ci pouvant être considérés comme deux descriptions sémantiques diffé-

---

<sup>44</sup> Orientation diamétralement opposée à celle que nous illustrerons dans le chapitre suivant à propos de l'analyse sémantique des mots *flexicurité* et *diversité*.

<sup>45</sup> Conçue, à l'origine, pour permettre l'analyse polyphonique de textes principalement littéraires, la ScaPoLine s'applique aujourd'hui à des corpus fort différents. Cette « évolution » est clairement affichée dans la visée de la théorie qui, dans sa version 2004, parlait « d'interprétation littéraire (polyphonique) » (Nølke, Fløttum, Norén, 2004 : 21), alors que dans la nouvelle, l'adjectif « littéraire » a été supprimé et « polyphonique » intégré à la phrase.

<sup>46</sup> Idée que, comme nous l'avons précisé *supra*, est l'un des postulats majeurs de la théorie sémantique de l'énonciation de Ch. Bally auquel Ducrot s'est inspiré pour sa théorie énonciative de la polyphonie.

rentes respectivement de la phrase (élément de la *langue*) et de l'énoncé (élément de la parole). Comme Ducrot, les polyphonistes scandinaves s'attachent à étudier la polyphonie au niveau de la *langue*. Leurs études empiriques ne s'épuisent pas toutefois dans l'analyse des formes linguistiques susceptibles d'entraîner une lecture polyphonique des énoncés, mais font intervenir des éléments de l'interprétation qui sont souvent absents dans l'approche de Ducrot. Ainsi peut-on lire dans la version 2004 de la ScaPoLine :

Si notre source d'inspiration essentielle a été l'approche ducrotienne, nos visées et nos ambitions divergent donc radicalement de celles de Ducrot. Alors que le but avoué de Ducrot est de fournir une description sémantique de la langue, en principe en complète indépendance de la parole, notre objectif est de développer un appareil opérationnel d'analyses textuelles. [...] Il ne suffira pas de lister ou de faire le relevé des éléments linguistiques susceptibles de créer tel ou tel effet énonciatifs. Nous devons aussi – par une analyse proprement linguistique, située au niveau de la langue – expliquer pourquoi cet élément particulier a cette fonction particulière, pourquoi cette forme linguistique favorise cet effet de sens (Nølke, Fløttum, Norén, 2004 : 21)

Il ressort clairement, à la lecture de cette citation, que chez les polyphonistes scandinaves, la problématique du sens, et plus précisément de sa représentation au fil du discours, n'est plus envisagée, comme chez Ducrot, dans le seul cadre de la sémantique instructionnelle, qui étudie le sens pour lui-même, mais s'insère dans une perspective moins abstraite faisant travailler ensemble *codage linguistique* et *interprétation contextuelle* du sens. Cette orientation, de principe plus que de méthode, a amené les polyphonistes scandinaves à élaborer un modèle d'interprétation permettant, autant que faire se peut, de saisir les instructions de la *langue* favorisant une lecture polyphonique de l'énoncé et, corollairement, d'expliquer les effets de sens que ces instructions produisent en contexte.

Ce modèle d'interprétation est articulé sur 4 niveaux : (1) les instructions contenues dans la signification ; (2) le contexte ; (3) les stratégies interprétatives ; (4) le cadre d'interprétation. Seul le premier niveau fait partie de linguistique de la *langue* et comporte des variables-type, véhiculées par la signification, susceptibles d'être saturées par l'interprétant qui, pour sa part, mobilise les stratégies interprétatives nécessaires à cette saturation. Nous dirons à la suite de Nølke (2010 : 20) que les instructions de la langue « indiquent un contexte par défaut [...] 'construit' par la forme linguistique » auquel vient se superposer l'interprétation proprement dite qui implique la saturation des variables posées par défaut. L'objectif de la ScaPoLine est finalement de « chercher à sa-

turer, dans la mesure du possible, toutes les variables véhiculées par la signification » (Nølke, Fløttum, Norén, 2004 : 24) ; ce qui revient, dans le cadre de notre analyse de la concession, à déterminer qui prend la responsabilité des points de vue concédés ou, selon la terminologie de la ScaPoLine, quels sont les êtres discursifs susceptibles de saturer les variables sources de ces points de vue.

#### **4.2 L'appareil conceptuel et terminologique de la ScaPoLine**

Sans vouloir proposer une description détaillée de la structure de la ScaPoLine – dont les éléments fondamentaux sont soigneusement illustrés dans presque toutes les contributions de Nølke (*et al.* 2004 ; 2009a ; 2009b ; 2010 ; 2011) ainsi que dans l'étude comparative, très minutieuse, de D. Coltier et P. Dendale (2006) – nous nous bornerons, dans cette section, à rappeler brièvement les notions et les concepts opératoires de la théorie scandinave afin de nous en servir pour notre analyse de la concession argumentative.

Comme nous avons précisé *supra*, la ScaPoLine s'intéresse aux traces que la polyphonie laisse dans la matérialité de la langue ainsi qu'à la manière dont ces traces favorisent l'interprétation des énoncés polyphoniques. Cela signifie concrètement que si, d'une part, la forme linguistique délivre des indications relativement à la lecture polyphonique des énoncés, d'autre part, cette lecture se doit de rendre compte des effets de sens que la polyphonie, instruite au niveau du système, produit chez l'allocutaire<sup>47</sup> qui entend ou lit le texte. C'est dans cet ordre d'idées que la ScaPoLine propose de distinguer entre la structure polyphonique (structure-p) et la configuration polyphonique. La première fait partie de la *langue* et constitue le véritable objet de la ScaPoLine. La deuxième a pour fonction, en revanche, de fournir des indications relatives à l'interprétation des faits polyphoniques et représente plutôt un appareil instrumental par le biais duquel on accède à la structure polyphonique. La configuration polyphonique comporte quatre éléments fondamentaux : (1) le locuteur-en-tant-que-constructeur (LOC) ; (2) les points de vue (pdv) ; (3) les êtres discursifs (ê-d) et (4) les liens énonciatifs (liens).

LOC assume la responsabilité de l'énonciation et organise tous les éléments de la configuration, mais ne peut pas, en principe, être source de points de vue. En tant qu'image du locuteur axiomatique, prise dans l'acte de construction de l'énonciation,

---

<sup>47</sup> Terme que nous employons à la place de « destinataire » pour ne pas sortir du cadre formel dans lequel la théorie scandinave s'inscrit.

LOC est toutefois responsable des actes illocutoires et argumentatifs véhiculés par l'énoncé. Tout en n'étant pas lui-même un être discursif, LOC peut mettre en scène deux images différentes de soi : le locuteur de l'énoncé ( $l_0$ ) et le locuteur textuel (L). Le premier correspond exactement au locuteur en tant que tel de Ducrot (*supra*, ch. 1) et n'a pour fonction que d'être responsable de l'énonciation au moment même de l'énonciation. Autrement dit, ce locuteur n'existe que dans le *hic et nunc* de l'énonciation et, en tant que responsable de l'énonciation, il prend aussi nécessairement la responsabilité des points de vue modalisés qu'il *montre* au sens de Wittgenstein (2001)<sup>48</sup>. Le locuteur textuel, en revanche, est « présenté comme ayant tous les aspects d'une personne complète » (Nølke, Fløttum et Norén, 2004 : 38), définition celle-ci qui convoque immédiatement dans notre esprit (les mots sont d'ailleurs presque les mêmes) celle de locuteur en tant qu'être du monde ( $\lambda$ ) de Ducrot. Ce locuteur existe aussi en dehors du présent de l'énonciation et, en tant que « personne complète », il est la source d'un point de vue « que le locuteur avait préalablement à son énonciation et qu'il a toujours » (Nølke, 2009b : 88).

Les points de vue sont des entités sémantiques constituées d'une source (X), d'un jugement (JUGE), et d'un contenu propositionnel (p). Leur forme générale est la suivante :

[X] (JUGE (p))

La source des points de vue correspond aux *énonciateurs* de Ducrot<sup>49</sup>, alors que le jugement et le contenu propositionnel renvoient respectivement au *modus* et au *dictum* de Bally. Le jugement par défaut est une assertion de vérité (il est vrai que), mais il peut également s'exprimer au moyen d'une modalité comme *certes*, *peut-être*, *probablement*,

---

<sup>48</sup> Les modalisateurs comme *certes*, *il est vrai que*, *bien sûr*, *peut-être*, qui introduisent un point de vue concédé, sont d'ailleurs appelés par Nølke « expressions à sens montré », en ce qu'elles ne portent pas sur le contenu propositionnel, mais sur l'énonciation même dont seul le locuteur de l'énoncé est tenu pour responsable.

<sup>49</sup> Ce premier élément de la structure générale d'un point de vue a fait l'objet de confusion parmi les observateurs de la ScaPoLine qui, en se fondant sur la notion d'énonciateur de Ducrot, ont opéré un rapprochement hâtif entre ces énonciateurs et les êtres discursifs de la ScaPoLine (*infra*). Afin de dissiper cette équivoque et de rétablir l'authenticité, voire l'originalité, de son appareil conceptuel, Nølke s'est attaché à préciser que les variables X des points de vue sont en tout égaux aux énonciateurs de Ducrot, mais contrairement à ces derniers ils appellent une saturation. Cette saturation est assurée par les êtres discursifs qui, eux, ne sont donc pas eux-mêmes sources des points de vue, mais plutôt des entités sémantiques, voire des images du locuteur (ou de l'allocutaire et des tiers), censées saturer les sources (variables X) des points de vue.



etc. Pour la ScaPoLine, les points de vue peuvent être simples (*il fait beau*) ou complexes. Les points de vue complexes, à leur tour, se subdivisent en hiérarchiques ou relationnels selon qu'ils portent sur un autre point de vue sur/sous(ordonné), ou bien sur la relation entre le point de vue et un autre situé sur la chaîne syntagmatique (c'est le cas, par exemple, de deux points de vue liés par le connecteur *donc*).

Les êtres discursifs sont des entités sémantiques susceptibles de saturer la variable X des points de vue. La ScaPoLine distingue les êtres discursifs de première personne (L, l<sub>0</sub>, l<sub>i</sub>), que nous venons d'illustrer, de deuxième personne (A, a<sub>i</sub>) et de troisième personne. Ces derniers se répartissent en tiers individuels (T, τ<sub>i</sub>), tiers collectifs hétérogènes (ON-polyphonique et ses variantes) et tiers collectifs homogènes (LOI, idées reçues, phrases sentencieuses, etc.). La majuscule indique qu'il s'agit d'un être textuel, alors que la minuscule représente les êtres d'énoncé.

Les liens énonciatifs, enfin, relient ces êtres discursifs aux points de vue. La ScaPoLine fait une distinction fondamentale entre les liens de responsabilité et de non-responsabilité. La responsabilité repose entièrement sur la source énonciative. Pour les polyphonistes scandinaves, être responsable d'un point de vue revient nécessairement à être la source de ce point de vue<sup>50</sup>. Les liens de non-responsabilité, en revanche, relient les êtres discursifs à des points de vue dont ils ne sont pas la source et se répartissent, à leur tour, en plusieurs liens intermédiaires sur une échelle qui va d'un minimum de responsabilité (l'accord par exemple) à un maximum de non-responsabilité (la réfutation). Pour expliquer le fonctionnement de la ScaPoLine, Nølke propose dans ses contributions un exemple de Ducrot devenu désormais emblématique du fait polyphonique : la négation syntaxique. Soit l'énoncé *Ce mur n'est pas blanc* et sa formalisation :

pdv<sub>1</sub> [X] (VRAI (ce mur est blanc))  
 pdv<sub>2</sub> [l<sub>0</sub>] (INJUSTIFIÉ (pdv<sub>1</sub>))

Cette « représentation » montre que l'énoncé contient deux points de vue contradictoires. Le locuteur responsable de l'énoncé (l<sub>0</sub>) définit comme injustifié le point de vue positif sous-jacent. Il revient à lui la responsabilité de la négation, mais rien dans l'énoncé ne nous renseigne sur l'instance énonciative responsable du premier point de

---

<sup>50</sup> Selon l'idée qu'on ne peut pas être responsable d'un point de vue dont on n'est pas la source. Ainsi selon le principe 1 de la ScaPoLine (2004 : 44) « un ê-d est responsable de pdv si et seulement si cet ê-d est la source de pdv.

vue positif (c'est-à-dire l'instance qui a pensé ou aurait pu penser que le mur était blanc). Nølke a montré par des enchaînements phrastiques portant sur cet énoncé que dans la négation syntaxique le renvoi à un point de vue positif sous-entendu suffit lui-même à prouver que la polyphonie procède d'une instruction du système et qu'elle est donc codée dans la forme linguistique.

#### **4.3 Pourquoi la ScaPoLine ?**

Avant d'appliquer ce genre d'analyse polyphonique à la concession argumentative, il nous semble indispensable de justifier les raisons qui nous ont amenés à opter pour ce modèle applicatif plutôt que pour un autre. Cet effort d'explication s'impose en premier lieu par le souci de dissiper ce qui pourrait apparaître à bien des égards une contradiction inhérente à notre travail. Dès le premier chapitre, nous avons plusieurs fois mis l'accent sur la nécessité de tenir compte des conditions de production des énoncés. Le fait qu'il s'agisse d'un corpus écrit intégrant à la fois des blocs monologiques dialogiques et des îlots dialogaux (forcément dialogiques), l'importance du contexte situationnel, des genres de discours et des scénarios (l'avis des experts, le témoignage, l'interview), l'ensemble des données illocutoires et interprétatives mobilisées par les énonciateurs (y compris les connaissances partagées entre les interlocuteurs) sont autant d'éléments à la fois intralinguistiques et extralinguistiques dont on ne peut ignorer l'existence et qui jouent un rôle fondamental dans le processus de construction de la signifiante. Posée en ces termes, la problématique du sens dans notre travail de thèse, au lieu de renvoyer à une conception théâtrale de l'énonciation où la signification se trouve inéluctablement inscrite dans la matérialité de la langue, semblerait plutôt le fait d'une approche sémantique dynamique où, comme nous l'avons vu à propos de la praxématique (*supra*), l'énonciation est conditionnée, pour ne pas dire déterminée, par les contraintes que pose la communication sociale.

Or toutes ces prémisses portent légitimement à se demander pourquoi, dans ce chapitre, nous plaidons pour un modèle de la polyphonie linguistique ancrée à la matérialité langagière, encore que les occasions les plus prometteuses semblent découler plutôt de la prise en compte, dans le calcul du sens, de données externes à la *langue*. Afin de répondre à cette question, nous focaliserons notre justification sur quelques points fondamentaux :

- Le choix de nous servir d'une théorie formelle comme la ScaPoLine s'explique en premier lieu par la possibilité offerte par ce modèle d'étudier des groupes d'énoncés plus longs que les énoncés particuliers, sans pour autant les encadrer dans une « dimension » fixée *a priori*<sup>51</sup>. La ScaPoLine appelle *passages polyphoniques* ces unités textuelles composés de plusieurs énoncés qui ne se confondent ni avec le texte entier ni avec les énoncés singuliers dont ces textes sont constitués. Le passage polyphonique est une unité intermédiaire, de longueur et de complexité variable, qui peut correspondre, selon les auteurs de la ScaPoLine, à une phrase simple ou complexe, ou dans bien d'autres cas à une suite de phrases. Il ne s'agit pas seulement, comme on pourrait l'imaginer, de portions de textes complètement autonomes, mais plutôt de blocs hétérogènes où, comme l'écrit bien Ducrot dans sa préface à la version 2004 de la ScaPoLine (*Ivi* : p. 10), des petits points de vue (internes aux énoncés particuliers) dialoguent avec des grands points de vue (inhérents aux textes entiers). La notion de passage polyphonique est fondamentale dans notre analyse de la concession du moment que nous serons confrontés à des exemples de longueur différente où la saturation des variables posés par défaut par la *langue* se fera en tenant compte d'indications contextuelles repérables dans un environnement linguistique plus large (nous parlerons souvent de cotexte large) que le cadre syntaxique dans lequel la structure concessive est enchâssée.
- Deuxièmement, faire appel à la ScaPoLine revient, en quelque manière, à situer notre analyse dans la continuité de l'approche sémantico-énonciative introduite par Ch. Bally. Cela, évidemment, ne veut pas dire que les autres approches n'ont pas, à leur tour, puisé dans cet héritage. Nous avons d'ailleurs déjà affirmé que Bakhtine lui-même a été influencé par Bally, car sa conception du dialogisme s'inscrit en droite ligne dans le cadre d'une linguistique de la parole qui, bien avant Benveniste, trouve son fondement dans la première partie de *Linguistique générale et Linguistique française* (1932). Ainsi, l'opposition *modus/dictum* demeure un trait essentiel non seulement de la polyphonie ducrotienne et, donc, de celle de Nølke qui s'en sert pour mieux clarifier la notion de point de vue dans son approche, mais aussi, et à

---

<sup>51</sup> C'est d'ailleurs l'objectif de la ScaPoLine que de rendre « possible des analyses opératoires, non seulement des énoncés individuels, mais aussi de fragments de textes composés de plusieurs énoncés. » (Nølke, 2010 : 23).

plus forte raison, de l'approche praxématique qui, toujours par l'intermédiaire de Bakhtine, emprunte à Bally la notion d'*actualisation*<sup>52</sup>.

- En digne héritière de Ducrot, la ScaPoLine étudie les traces que la polyphonie laisse dans la *langue*. Mais, comme nous avons déjà eu l'occasion de préciser, le modèle scandinave associe une sémantique instructionnelle à un modèle d'interprétation s'appuyant sur un certain nombre de facteurs contextuels. Or compte tenu des propriétés inhérentes à notre corpus, il nous a semblé que la ScaPoLine pouvait nous aider à formaliser le sens polyphonique des énoncés sans pour autant réduire leur description sémantique au degré d'abstraction prôné par Ducrot dans le cadre de sa pragmatique linguistique. Autrement dit, nous avons jugé utile de nous servir de cette théorie afin de mieux rapprocher la description formelle des énoncés polyphoniques de certains aspects, traditionnellement placés hors de la linguistique de la *langue*, comme les connaissances partagées entre les interlocuteurs, les données inférentielles, les contraintes génériques, etc. Une illustration de ce que nous avons appelé *supra* un « dépassement » de la polyphonie ducrotienne est représentée, par exemple, par la tendance, propre à la ScaPoLine à intégrer au sein de son paradigme théorique les contributions d'autres approches. Par exemple, afin de pallier au manque, au sein de la ScaPoLine, de définitions strictement linguistiques des liens énonciatifs, K. Fløttum (2001) esquisse une typologie de ces liens fondée sur des critères autant sémantiques que discursifs. Pour ce faire, elle se sert de la taxinomie des connecteurs de relations interactives proposée par E. Roulet (1999)<sup>53</sup> dans son modèle genevois de l'organisation du discours qui ne partage avec la ScaPoLine que le principe, certes primordial, de la hiérarchisation des éléments du discours. Il en va de même, on le verra d'ici peu, pour certaines formes de dialogisme interlocutif, comme l'anticipation, que la polyphonie ducrotienne tend plutôt à passer sous silence. D'une manière générale, on peut affirmer que l'esprit d'ouverture qui caractérise la ScaPoLine fait de cette théorie un modèle heuristique particulièrement per-

---

<sup>52</sup> Les définitions se recoupent d'ailleurs, les mots employés étant presque les mêmes. Selon Bally (1932[1965] : 77) « Actualiser un concept, c'est l'identifier à une représentation *réelle* du sujet parlant ». Bres (1988 : 23), quant à lui, présente la praxématique en s'exprimant ainsi sur l'actualisation : « L'actualisation est ainsi conçue comme une opération consistant à mettre en représentation la réalité, notamment à l'aide des praxèmes qui produisent actants et procès du spectacle, et à l'aide des parapraxèmes [...] qui indiquent de degrés de validité référentielle du dit spectacle. »

<sup>53</sup> Cité par Fløttum, 2001. N'ayant pas nous même approfondi ce texte, nous renvoyons à l'article de Fløttum pour la référence exacte à l'ouvrage de Roulet.

formant pour l'analyse de corpus très variés. C'est en raison de ces potentialités heuristiques que nous l'avons choisie, parmi d'autres également possibles, pour l'analyse de la concession argumentative.

#### ***4.4 L'analyse ScaPoLine de la concession argumentative***

La théorie scandinave de la polyphonie se caractérise par la rigueur et la précision de ses formalisations, ce qui ne revient pas pour autant à faire d'elle un modèle épuré de toute « imperfection ». De fait, si la ScaPoLine, comme nous l'avons reconnu ci-dessus, est la plus « ouverte » de toutes les approches disponibles, c'est justement parce que des incongruités persistent en son sein. Cela demande donc non seulement une confrontation constante à d'autres théories, dans l'espoir que des réponses satisfaisantes découlent de ce rapprochement, mais aussi un effort de stabilisation conceptuelle permettant de peaufiner sa structure théorique. Sans entrer dans le détail, nous signalons en passant deux questions qui, selon son fondateur, mais aussi selon certains chercheurs ayant porté un regard critique sur ce modèle, restent fondamentalement irrésolues. D'abord, le rapport entre les différentes typologies de points de vue et, deuxièmement, le manque de clarté relativement, selon Coltier et Dendale (2005), à la relation entre la composante JUGE des points de vue et les liens énonciatifs. Notre analyse de la concession argumentative n'ambitionne pas à résoudre cette question dont la complexité ne peut pas, selon nous, trouver une explication exhaustive au fil de quelques pages.

Ce que nous proposons, plus modestement, est de retravailler l'hypothèse, formulée par Nølke (2009a), selon laquelle certains annonceurs de la concession impliquent toujours et uniquement un lien de non-responsabilité<sup>54</sup>. Plus exactement, Nølke s'est attaché à montrer que les deux adverbes épistémiques *peut-être* et *certes* se situent sur deux points différents de l'échelle de la non-responsabilité. Le premier est placé très loin du pôle positif de la responsabilité<sup>55</sup>, alors que *certes* se situe exactement à la frontière entre les deux sans pour autant dépasser jamais le seuil de la responsabilité. « *Certes* » écrit-il « marque un lien tout près du pôle 'presque responsable' sans pour autant fran-

---

<sup>54</sup> Cette hypothèse a fait l'objet d'une contribution que nous avons présentée à Turin, à l'occasion des journées de la SUSLLF (Società Universitaria di Studi di Lingua e Letteratura Francese) et qui avait comme titre : *La polyphonie des discours institutionnels : problématiques et perspectives* (Università di Torino, 11/11/2011).

<sup>55</sup> Cela est dû foncièrement au fait que *peut-être*, contrairement à *certes*, n'implique pas une prise en charge totale (un jugement de vérité) et, de ce fait, il ne peut pas engager un lien de responsabilité.

chir la frontière, tandis que *peut-être* marque un emplacement plus éloigné de ce pôle. » (Nølke, 2009a : 37) Or notre objectif est de montrer que s'il est vrai que *peut-être* marque toujours la non-responsabilité, il n'en est rien pour *certes* qui peut quant à lui engager un lien de responsabilité avec le locuteur textuel. La raison qui, selon nous, amène Nølke à exclure *a priori*, dans le cas de *certes*, un lien de responsabilité réside dans le fait que ses considérations ne prennent pas en compte la dimension interlocutive faisant son apparition dans la parole du locuteur, même lorsque celle-ci découle d'un artifice énonciatif, crée en contexte monologique, par le locuteur de l'énoncé.

Avant de nous attarder plus en détail sur les enjeux de notre démonstration, rappelons que la concession argumentative est un procédé rhétorique qui consiste à admettre un argument de l'interlocuteur, mais pour mieux lui opposer un contre-argument plus fort. Les grammairiens, quant à eux, la définissent comme une relation logique unissant deux propositions que, dans cette étude, nous appellerons dorénavant *p* et *q*. Ces deux approches définitives de la concession, pour différentes qu'elles puissent paraître, ne doivent pas pour autant être considérées comme deux compartiments étanches qui ne se croisent jamais. Comme le remarque en effet C. Masseron, il existe une continuité entre la tradition rhétorique et la dimension « normative » de la langue, continuité que les institutions, et notamment l'institution scolaire, ont fini par opacifier en faisant de l'analyse de la concession « un transfuge qui aurait quitté la rhétorique pour la grammaire » (Masseron, 1999 : 226).

Les études sur la concession aujourd'hui sont très nombreuses. Plus récemment, cette problématique a fait l'objet d'une contribution de Nølke au colloque « La 'logique' du sens : de la sémantique à la lexicographie. Débat critique autour des propositions de Robert Martin » qui s'est tenu à l'Université de Lorraine les 24 -26 mars 2011. Dans l'article qui en est issu (Nølke, 2011), l'auteur expose les liens entre sa théorie de la polyphonie et celle des mondes possibles de R. Martin. De cette dernière, notamment, il souligne la pertinence de la notion d'images d'univers qu'il considère comme le véritable point d'intersection entre son approche du sens et la logique de Martin<sup>56</sup>. L'étude que nous proposons s'inspire de cette contribution, mais elle se situe sur un versant

---

<sup>56</sup> Approches qui malgré tout demeurent très différentes. Comme le remarque en effet Nølke, la logique du sens de Martin est référentielle et vericonditionnelle, alors que la ScaPoLine traite plutôt des attitudes des locuteurs représentés dans les énoncés polyphoniques et met au second plan les questions liées à la référence et à la vérité.

complètement différent. Alors que Nølke traite dans son article de la concession directe, en faisant échos à l'analyse qu'en propose Martin dans la *Logique du sens*, nous préférons, quant à nous, mettre plutôt l'accent sur la concession argumentative en l'inscrivant dans le cadre de la problématique éminemment énonciative de la responsabilité. Précisons, entre autres, que notre analyse portera uniquement sur les marqueurs « il est vrai que » et « bien sûr » qui, comme *certes*, sont des adverbes épistémiques pouvant fonctionner comme des annonceurs de la concession<sup>57</sup>. Ces adverbes présentent des différences importantes au regard notamment de la place qu'ils occupent dans le cadre syntaxique de la concession. Il se trouve en effet que l'annonceur *il est vrai* n'est placé qu'en tête de phrase où il introduit généralement une complétive (il est vrai que + p), alors que *bien sûr* fonctionne le plus souvent, mais pas exclusivement, en incise. Les tests suivant en témoignent :

Il est vrai qu'il fait beau, mais je ne veux pas sortir

\*Il fait beau, il est vrai, mais je ne veux pas sortir

Bien sûr, il fait beau, mais je ne veux pas sortir

Il fait beau, bien sûr, mais je ne veux pas sortir

En dépit de cette différence qui, pour importante qu'elle soit, ne tient qu'au cadre syntaxique dans lequel se déploie la structure concessive, nous estimons que ces deux marqueurs présentent un comportement sémantique analogue. Plus précisément, le principe qui nous permet de les étudier en parallèle sans nous questionner davantage sur leurs anomalies syntaxiques et distributionnelles, réside à notre sens dans le fait que tous ces marqueurs épistémiques, y compris ceux qui, comme *peut-être*, sont les plus éloignés du pôle de la responsabilité (*sans doute, probablement*, etc.), partagent un trait modalisateur commun : ils sont tous censés indiquer le degré de certitude/incertitude du locuteur de l'énoncé (c'est-à-dire sa (non-) prise en charge) vis-à-vis du point de vue concédé qu'il met en scène.

---

<sup>57</sup> Comme pour les chapitres précédents, nous avons dans ce cas aussi construit un sous-corpus exploratoire au format .txt susceptible d'être parcouru par notre logiciel de statistique textuelle. Cependant, nous avons cette fois-ci lancé d'abord la recherche dans tout le corpus de référence et, dans un deuxième temps, nous avons trié les résultats afin d'isoler uniquement les occurrences de *il est vrai que* et *bien sûr* qui annonçaient la concession.

Si, d'une part, l'objet de notre analyse polyphonique de la concession, diverge essentiellement des considérations que Nølke propose dans son article hommage à Martin, d'autre part, nous empruntons à cette importante contribution, le schéma générale de la concession que la ScaPoLine formalise de la manière suivante :

Pdv<sub>1</sub> [X] (VRAI (p))

Pdv<sub>2</sub> [ON<sub>+L+A</sub>] (GEN (p → r))

Pdv<sub>3</sub> [I<sub>0</sub>] (VRAI (q))

Pdv<sub>4</sub> [I<sub>0</sub>] (GEN (q → ~r))

Cette formalisation indique que le propre de la concession est d'indiquer que certaines conséquences initialement prévues ne se sont pas vérifiées en raison d'un fait qui en a empêché la réalisation. Or, avant de proposer nous-même notre analyse de la concession articulée sur la responsabilité énonciative, nous proposons ci-après d'appliquer la formule de Nølke à un exemple tiré de notre corpus, et ce afin seulement d'illustrer le bien-fondé de cette représentation formelle prototypique de la concession. Soit donc l'exemple 15 :

- (15)[...] Des problèmes particuliers se posent en raison du conflit possible entre les droits collectifs des personnes religieuses, et les droits des personnes qui ne font pas partie de ce groupe religieux. La directive semble certes avoir pour objectif de régler les relations au sein de la société civile, en protégeant les libertés civiles et le droit à l'égalité de traitement des différents groupes religieux. Toutefois, la protection contre la discrimination religieuse peut finir par restreindre la liberté des groupes religieux à se tenir à distance des «non-membres» en vue de préserver l'intégrité du groupe.

Dans la formalisation de cet exemple, (p) représente le fait concédé, alors que (q) est le contenu introduit par le connecteur adversatif « toutefois ». Quant à (r) et (~r), ils représentent respectivement le fait qui aurait dû avoir lieu si (q) n'était pas intervenu pour empêcher la réalisation et la preuve que (r) ne s'est effectivement pas réalisé.

Pdv<sub>1</sub> [X] (VRAI (p))

Pdv<sub>2</sub> [ON<sub>+L+A</sub>] (GEN (p → r))

Pdv<sub>3</sub> [I<sub>0</sub>] (VRAI (q))

Pdv<sub>4</sub> [I<sub>0</sub>] (GEN (q → ~r))



Pour comprendre comment s'articulent tous ces éléments dans le passage polyphonique, laissons-nous guider par la lecture ponctuelle de l'exemple :

- Pdv<sub>1</sub> : une source non précisée X avance (p) c'est-à-dire : « La directive semble avoir pour objectif de régler les relations au sein de la société civile, en protégeant les libertés civiles et le droit à l'égalité de traitement des différents groupes religieux ».
- Pdv<sub>2</sub> : Or il est généralement reconnu que (p) entraîne comme conséquence (r). Autrement dit, « il est généralement reconnu qu'une législation pour la protection des groupes religieux risque corrélativement de déclencher une discrimination à l'égard des personnes qui ne font pas partie de ces groupes ».
- Pdv<sub>3</sub> : Cependant le locuteur de l'énoncé avance (q), c'est-à-dire « la protection peut toutefois restreindre la liberté des groupes religieux à se tenir à distance des 'non-membres' ».
- Pdv<sub>4</sub> : il en résulte que si (q) se vérifie, alors (r) n'a aucune possibilité de se voir réalisé. Autrement dit, « une discrimination (r) se serait sans doute produite si une limitation de la liberté des groupes religieux (q) n'était pas intervenue pour empêcher sa réalisation »<sup>58</sup>.

Nous reviendrons plus loin sur ce passage polyphonique afin d'étudier l'articulation des points de vue ainsi que des instances énonciatives s'y rapportant. Nous nous bornerons pour l'instant à préciser deux règles générales valables pour toute concession argumentative. Ces deux règles portent respectivement sur les relations concession/prise en charge et prise en charge/responsabilité :

I. *Concession et prise en charge*. La règle générale concernant la relation concession/prise en charge repose sur l'immanence de la véridicité du point de vue concédé (vérité par défaut). Il se trouve en effet que dans la concession argumentative, le locuteur reconnaît toujours comme vrai le point de vue concédé (prise en charge) même lorsqu'il n'en prend pas la responsabilité (quand il n'en est pas la source)<sup>59</sup>. Il se peut par contre que le locuteur présente le point de vue concédé comme incertain (« peut-

---

<sup>58</sup> Puisque dans le cas de la concession directe, étudiée par Nølke (2011), q est égale à  $\sim r$ , le schéma générale de la concessive se réduit aux premiers trois points de vue afin d'éviter une redondance. Ainsi dans *Pierre est parti (q) malgré le retour de Sophie (p)* (Nølke, 2011 : 113), le fait que Pierre soit parti va à l'encontre des attentes du locuteur selon lequel quand Sophie revient Pierre ne part pas (si p alors r). Le fait que Pierre soit parti malgré le retour de Sophie implique donc que q et  $\sim r$  s'équivalent : Si p (si Sophie revient) alors r (Pierre ne part pas) - Si q (Pierre est parti) alors  $\sim r$  (Pierre est parti).

<sup>59</sup> Bien que le locuteur de l'énoncé en affaiblisse la portée argumentative.

être », « probablement », « sans doute ») ou bien qu'il reste neutre à son égard, comme dans le cas de la concession logique où le locuteur n'exprime aucun jugement quant à la valeur de vérité de la proposition subordonnée (non-prise en charge). Il n'empêche, toutefois, que même lorsque le locuteur se montre incertain ou neutre à l'égard du point de vue concédé, cette attitude n'implique jamais la réfutation<sup>60</sup>. Ce postulat confirme ce que S. Mellet et M. Monte (2005 : 262) remarquent à propos du connecteur adversatif « toutefois » : « la dissociation de p et q entraîne la résolution de la contradiction généralement par la validation de p puis de q, plus rarement par la mise en doute de p au profit exclusif de q ».

II. *Prise en charge et responsabilité*. La deuxième règle générale concerne en revanche deux concepts clés dans les théories de l'énonciation : la prise en charge, d'une part, et la responsabilité, d'autre part. Souvent considérées comme équivalentes en linguistique énonciative, il en était ainsi également dans la version 2004 de la ScaPoLine où elles étaient employées comme synonymes : « La notion 'être responsable de' (pour laquelle nous utilisons également des expressions comme *prendre en charge* et *s'associer à*), signifie 'être la source de' » (Nølke, Fløttum, Norén, 2004 : 44). Dans un deuxième temps, les polyphonistes scandinaves ont retravaillé ce positionnement initial de sorte qu'aujourd'hui les deux notions ne se confondent plus. Ainsi, Nølke (2009a : 34, 35) écrit : « Il me semble en effet que la notion de prise en charge – dans son acception habituelle - signifie précisément 'considérer comme vrai' [...] 'Prende en charge' et 'assumer la responsabilité' ne sont donc pas des expressions synonymes pour nous. » Cette évolution conceptuelle au sein de la ScaPoLine a été sans doute déterminée par la lecture que d'autres scientifiques ont proposé de la théorie, et notamment des liens énonciatifs. Une étude de D. Coltier et P. Dendale (2005), par exemple, a montré tout l'intérêt que peut avoir la ScaPoLine à distinguer ces deux notions. En partant du principe que l'on peut prendre en charge un point de vue, c'est-à-dire le considérer comme vrai, sans pour autant en être responsable, c'est-à-dire sans être la source de ce point de vue (il s'agit donc d'un accord, tout simplement), Coltier et Dendale ont proposé une nouvelle classification des liens énonciatifs où le critère de la vérité, et donc de la prise en charge, l'emporte sur celui de la source (auquel, comme on l'a vu, la ScaPoLine accorde une importance majeure). Le résultat de cet effort est un nouveau schéma des

---

<sup>60</sup> Nous avons vu dans le chapitre 1 que la non-prise en charge ne se confond pas avec la réfutation.

liens énonciatifs où la responsabilité (+ prise en charge/ + source) et l'accord (+ prise en charge/ – source) représentent deux sous-catégories d'un même lien de prise en charge énonciative.

Prise en charge		Non-prise en charge	
Responsabilité	Accord	Neutre	Réfutation

(D. Coltier et P. Dendale, 2005 : 137)

Cette nouvelle classification présente l'avantage, soulignent les auteurs, de mieux éclairer les relations entre marqueurs proches comme, par exemple *certes* et *c'est vrai*, forme cette dernière qui, devant une complétive, recoupe notre marqueur *il est vrai que*. De *certes*, par exemple, Coltier et Dendale soutiennent qu'il signale que le locuteur de l'énoncé n'est pas responsable du point de vue concédé ni au plan argumentatif ni au plan évidentiel, mais qu'il est, en revanche, au plan aléthique (valeur de vérité). Ce qui ne permet pas, selon Coltier et Dendale, de dire davantage sur *certes* comme marqueur de responsabilité est le fait que la ScaPoLine ne précise pas les critères permettant de dire que telle ou telle instance énonciative est source d'un point de vue. Cela a pour conséquence le fait que si, d'une part, on peut sans hésitation asserter que *certes* implique la prise en charge, d'autre part, il n'est pas possible de définir avec exactitude quand ce marqueur (mais aussi d'autres sémantiquement analogues) marque la responsabilité et quand il marque en revanche l'accord. Pour notre part, nous voudrions proposer l'illustration d'une « situation énonciative » particulière permettant d'affirmer avec certitude que *certes* et les autres marqueurs équivalents signalent la responsabilité du locuteur tant sur le plan aléthique (puisqu'il y a pris en charge) que sur les plans évidentiel et argumentatif. Pour ce faire, nous proposons, en toute première instance, de discuter les exemples ci-après :

- (16) **Il est vrai que**, contrairement à ce qui se passe dans d'autres parties du monde, plus personne ne meurt de faim dans l'Union européenne. La pauvreté n'en a pas **pour autant** disparu.

(17) Quant au domaine de l'emploi et de la formation, il conviendrait que les indicateurs soient formellement similaires pour tous les motifs. **Bien sûr**, pour certains d'entre eux, il n'est guère réaliste de croire que des données consistantes pourront être dégagées et que des informations fiables pourront être produites, du moins dans un proche avenir. **Toutefois**, malgré l'inégale documentation de la variété des formes ou types de discriminations, nous avons fait le choix de proposer une gamme d'indicateurs transversaux, c'est-à-dire susceptibles de valoir pour les différents motifs et de permettre leur croisement.

Dans l'exemple 16, le locuteur de l'énoncé prend en charge le point de vue concédé sans pour autant en être responsable. S'agissant d'un lien d'accord, il ne peut bien évidemment réfuter ce point de vue, mais seulement lui opposer un contre-argument plus fort. Ceci dit, notons que le contexte, à la fois linguistique et situationnel, ne délivre aucune information sur l'identité de la source du point de vue concédé. Suivant le postulat ducrotien selon lequel la polyphonie est instruite au plan linguistique, nous devons donc repérer dans la matérialité langagière les informations censées permettre la saturation de cette source. Or ce que l'on peut raisonnablement avancer de cette instance est qu'elle est l'expression d'une voix collective anonyme à laquelle s'accordent aussi bien le locuteur que l'allocutaire textuels (L ; A). Cette hypothèse est confirmée par l'analyse de la présupposition de Ducrot (1984) selon laquelle la responsabilité d'un présupposé revient toujours à une instance collective à laquelle le locuteur s'accorde. Ainsi, dans notre exemple, la responsabilité du présupposé (*autrefois les gens mouraient de faim dans l'UE*) revient à un ON-polyphonique incluant L et A, alors que  $l_0$ , pour sa part, ne prend que la responsabilité du posé (*aujourd'hui personne ne meurt de faim dans l'UE*). Selon la terminologie de la ScaPoLine, nous dirons alors que la source du point de vue concédé est saturée par un tiers collectif hétérogène représenté par la forme  $ON_{+L+A}$ . Précisons, par ailleurs, que si dans cette formalisation, outre le locuteur, nous avons représenté aussi l'image de l'allocutaire textuel, c'est parce qu'il s'agit d'une « présupposition forte » (NØLKE, 2009b : 93) où le contenu présupposé est donné non seulement comme déjà connu, mais aussi accepté par l'allocutaire<sup>61</sup>. Le passage polyphonique est ainsi formalisé :

---

<sup>61</sup> Nølke distingue présupposés forts (PP) et faibles (pp). Dans le présupposé fort, PP, « [le locuteur suppose que l'interlocuteur croit que le présupposé est vrai] tandis que pour un présupposé faible, pp, le locuteur croit seulement] que l'interlocuteur ne pense pas que pp soit faux' » (NØLKE, 2009b : 93). Dans ce dernier cas, le collectif n'inclut pas l'allocutaire et sa représentation formelle est la suivante :  $ON_{+L-A}$ .

pdv<sub>1</sub> [ON<sub>+L+A</sub>] (VRAI (autrefois les gens mouraient de faim dans l'UE))

pdv<sub>2</sub> [I<sub>0</sub>] (VRAI (aujourd'hui personne ne meurt de faim dans l'UE))

pdv<sub>3</sub> [I<sub>0</sub>] (IL EST VRAI QUE (pdv<sub>2</sub>))

pdv<sub>4</sub> [X] (VRAI (la pauvreté a disparu))

pdv<sub>5</sub> [I<sub>0</sub>] (INJUSTIFIÉ (pdv<sub>4</sub>))

pdv<sub>3</sub> est montré

L'exemple 17, en revanche, illustre un cas de figure totalement différent. Ici le test de la présupposition n'est pas possible, car le point de vue que le locuteur de l'énoncé accorde sans en être la source n'est pas issu d'un savoir implicite partagé par les interlocuteurs<sup>62</sup>, mais découle plutôt d'un procédé rhétorique orchestré par le locuteur-en-tant-que-constructeur (LOC) visant à mettre en scène un allocutaire fictif qui de fait n'a jamais pris la responsabilité du point de vue concédé. Dans ce cas, il est impossible de parler d'accord du moment que le locuteur de l'énoncé ne peut pas accorder un point de vue à quelqu'un qui ne l'a pas avancé. Or si l'on s'en tient au schéma proposé par Coltier et Dendale (*supra*), on se rend compte qu'une fois écarté le lien d'accord, seul un lien de responsabilité peut effectivement relier le locuteur au point de vue concédé. Il reste seulement à déterminer s'il s'agit en l'occurrence d'une responsabilité uniquement aléthique, comme l'affirment Coltier et Dendale, ou bien d'un véritable lien de responsabilité aussi bien sur le plan aléthique que sur le plan argumentatif et évidentiel. La réponse est à chercher, selon nous, dans la mise en scène énonciative de la concession par LOC qui selon la ScaPoLine est responsable des actes illocutoires et argumentatifs véhiculés par l'énoncé. Compte tenu toujours du fait que LOC, en tant que « metteur en scène » de l'énonciation, peut construire deux images différentes de lui-même à la fois comme responsable de l'énoncé (I<sub>0</sub>) et comme être du monde (L), nous avançons l'hypothèse que, dans l'exemple 17, la responsabilité du point de vue concédé ne revient ni au locuteur de l'énoncé ni à l'allocutaire. Cette responsabilité est le fait, selon nous, du locuteur textuel qui, toujours mis en scène par LOC, prend la responsabilité de ce point de vue dans un moment antérieur à l'énonciation effective et dans le but unique-

---

<sup>62</sup> Savoir qui est par ailleurs le fondement même de la présupposition. Ainsi pour distinguer le sous-entendu de la présupposition, Ducrot (1984 : 20) écrit : « Si le posé est ce que j'affirme en tant que locuteur, si le sous-entendu est ce que je laisse conclure à mon auditeur, le présupposé est ce que je présente comme commun aux deux personnages du dialogue, comme l'objet d'une complicité fondamentale qui lie entre eux les participants à l'acte de communication. »

ment de rendre opératoire le dispositif argumentatif<sup>63</sup>. Pour mieux reformuler, nous dirons que LOC, logé dans le sens par le biais du locuteur textuel, feint d'accorder<sup>64</sup> le point de vue concédé à un interlocuteur hypothétique qui aurait pu potentiellement l'avancer et, ce faisant, il se situe lui-même à l'origine de ce point de vue. La concession se trouverait ainsi marquée par une forme de « dialogisme interlocutif » où le locuteur textuel, par ailleurs signalé dans le passage par le « nous » de modestie, anticipe, en contexte monologal, ce que cet allocutaire hypothétique aurait pu affirmer<sup>65</sup>. Une fois acceptée cette idée, il n'y a aucune raison de voir dans ce passage un lien de non-responsabilité, comme le dit Nølke, « tout près du pôle presque-responsable » ou bien, comme l'expliquent plutôt Coltier et Dendale, un lien de responsabilité uniquement au plan aléthique, mais il s'agit, nous semble-t-il, d'un véritable lien de responsabilité à la fois aléthique, argumentatif et évidentiel. Voici la formalisation du constituant *p* de la concessive :

pdv<sub>1</sub> [X] (VRAI (il est réaliste de croire que des données consistantes...))

pdv<sub>2</sub> [L] (INJUSTIFIÉ (pdv<sub>1</sub>))

pdv<sub>3</sub> [l<sub>0</sub>] (BIEN SUR (pdv<sub>2</sub>))

pdv<sub>3</sub> est montré

Il ressort de cette représentation qu'aucune instance énonciative « externe » n'est responsable des pdv en question. À l'exception de pdv<sub>1</sub>, dont on ne connaît pas la source, tous les points de vue sont en effet imputés aux différentes images que LOC peut délivrer de lui-même. Le locuteur de l'énoncé est responsable *hic et nunc* de pdv<sub>3</sub> par mons-

---

<sup>63</sup> En présentant les liens de non-responsabilité, Nølke Fløttum et Norén écrivent : « ce sont là des liens portant sur des pdv dont le locuteur ne prend pas la responsabilité au moment de l'énonciation de l'énoncé en question, mais dont il a pu antérieurement ou pourra ultérieurement prendre la responsabilité, à travers les diverses images que LOC peut créer de lui-même ».

<sup>64</sup> L'accord ayant été exclu dès le début, il ne peut s'agir que d'une fiction argumentative où le locuteur de l'énoncé fait semblant d'accorder un point de vue à une instance qui de fait n'existe ni dans la réalité extralinguistique (aspect qui *a priori* ne nous intéresse pas) ni dans les représentations sémantiques délivrées par l'énonciation (donc non susceptible d'apparaître comme être discursif).

<sup>65</sup> Notons que cet exemple est extrait d'une étude commanditée à des experts par la Commission européenne. Or ce « nous » de modestie, qui revient régulièrement dans tout le texte, ne renvoie pas au scripteur de la publication (le sujet empirique) mais est l'expression, nous semble-t-il, de cette « personne complète » dont fait allusion Ducrot à propos du locuteur en tant qu'être du monde (notre locuteur textuel). Il en résulte que, même si la mise en scène du point de vue concédé, découle d'une fiction rhétorique, l'instance énonciative qui en est responsable est toujours un élément intérieur au sens qui ne se confond pas avec le sujet psychologique.

tration du modalisateur, alors que le locuteur textuel, lui, est responsable du point de vue concédé (pdv<sub>2</sub>) avant et après l'énonciation effective. En reprenant la distinction que la ScaPoLine fait entre polyphonie interne et polyphonie externe, nous concluons que l'exemple 16 représente un cas de polyphonie aussi bien interne qu'externe<sup>66</sup>, car la source du point de vue concédé est un tiers collectif incluant L et A, d'une part (pour le présupposé), et l<sub>0</sub>, d'autre part (pour le posé). Quant à l'exemple 17, il s'agit en revanche d'un cas manifeste de polyphonie interne (X=L) où interviennent deux manifestations différentes (l<sub>0</sub> et L) de la même instance constructrice (LOC). Le constat selon lequel la responsabilité du point de vue concédé revient, dans l'exemple 17, au locuteur textuel et non pas au locuteur de l'énoncé est par ailleurs confirmé par le fait que ce dernier ne réfute pas le contenu de ce point de vue. Cette observation n'est pas sans importance puisqu'elle confirme l'hypothèse avancée par Nølke, Fløttum et Norén (2004 : 106) selon laquelle « un pdv dont le locuteur de l'énoncé, l<sub>0</sub>, ne prend pas la responsabilité mais qu'il ne réfute pas peut être associé au locuteur textuel, L ».

L'objectif des exemples 16 et 17 a été principalement d'étudier l'articulation au sein des énoncés polyphoniques d'instances énonciatives plurielles responsables ou non des points de vue concédés. Cela nous a permis de porter notre regard sur des formes de polyphonies aussi bien internes qu'externes relevables en contexte monologal. Or, ce que nous nous proposons de faire dans l'exemple suivant est de reconduire cette même réflexion à l'étude d'un passage polyphonique issu cette fois-ci d'une interaction entre interlocuteurs. Dit autrement, il s'agira, dans l'exemple ci-après, d'illustrer un cas de dialogisme au sens étroit du terme, c'est-à-dire un échange dialogal construit sur l'alternance question-réponse.

(18) Jusqu'à quel point pouvons-nous espérer améliorer les choses au cours de cette Année ?

Bien sûr, une année ne compte par définition que 12 mois, mais l'idée centrale d'une initiative aussi ambitieuse est d'inscrire la diversité qui est un état de fait en Europe à l'agenda de l'ensemble des pays participants, et cela dès aujourd'hui et bien au-delà de 2007.

Le fait que dans ce passage le contexte soit dialogal facilite l'attribution, de la part de l'interprétant, du point de vue concédé. De fait, contrairement à l'exemple précédent où

---

<sup>66</sup> Nølke (2009b : 94) écrit : « Les deux types de polyphonie ne s'excluent pas mutuellement. Dès que l'énoncé véhicule un pdv dont ON<sub>+L</sub> est source (comme c'est le cas des présupposés), on aura à la fois polyphonie interne et externe, car ON<sub>+L</sub> combine L (raison de la polyphonie interne) avec des ê-d de la deuxième ou de la troisième personne (raison de la polyphonie externe).

le locuteur n'accordait pas ce point de vue, mais en assumait à la fois la responsabilité et la prise en charge, dans l'exemple 18, en revanche, il semble bien l'imputer à l'allocutaire. Sauf que dans ce cas, cet allocutaire n'est plus saturé par une instance hypothétique, imaginée par le locuteur textuel dans le cadre d'une énonciation supposée, antérieure à l'énonciation effective, mais il est représenté dans la matérialité langagière par le biais de la mise en scène dialogale<sup>67</sup>. Bref, l'intuition nous suggère que dans ce passage, seul A (l'allocutaire textuel) est censé assumer la responsabilité du point de vue concédé, et ce parce que ce point de vue est manifestement accordé par une instance répondante à un interlocuteur qui l'a préalablement énoncé dans une réplique antérieure.

Pour acceptable qu'elle soit, nous ne saurions toutefois nous contenter de cette interprétation dans laquelle la nature dialogale de la scène énonciative (en l'occurrence de l'interview) apparaît comme le seul indice utile à la saturation de la source du point de vue concédé. En réalité, la lecture de ce passage est beaucoup plus complexe et doit nécessairement s'opérer sur un niveau plus profond que celui du discours. Fidèles au principe ducrotien selon lequel la polyphonie est instruite au plan linguistique, nous nous attachons donc, dans l'exemple 18, à repérer dans la matérialité langagière les traces des instances énonciatives responsables du point de vue concédé. Pour ce faire, nous partons de l'analyse que J.-C. Anscombe (2009) a proposé des « marqueurs médiatifs »<sup>68</sup> (ou évidentiels) dont la fonction est, comme le souligne l'auteur, d'indiquer linguistiquement la présence des ON-locuteurs au sein des énoncés. Suivant les réflexions d'Anscombe sur les ON-locuteurs, inspirées à leur tour des considérations de Berrendonner sur la ON-vérité, nous défendons alors l'idée que dans l'exemple 18 la responsabilité du point de vue concédé ne revient pas à l'allocutaire, mais plutôt à une instance collective qui se trouve formellement inscrite dans la matérialité discursive. Afin de confirmer cette hypothèse, notons que le point de vue concédé (*une année ne compte que 12 mois*) ne correspond pas exactement à celui avancé par l'allocutaire (*une année ne suffit pas à améliorer les choses*). Ce déplacement s'explique parce que tout en inté-

---

<sup>67</sup> Il ne s'agit donc pas d'une existence attestée dans la réalité extralinguistique. Bien sûr, rien n'empêche de voir dans ce passage polyphonique l'activité langagière de deux instances agissantes dans le monde, en l'occurrence l'intervieweur et l'interviewé. Il n'en reste pas moins que cette analyse dépasserait le cadre de la ScaPoLine et, par contrecoup, celui de l'approche ducrotienne selon laquelle, comme nous l'avons vu, le sujet empirique n'est pas une donnée pertinente pour l'analyse polyphonique. Il en résulte que si l'allocutaire existe dans cet énoncé, ce n'est qu'en tant qu'élément intérieur au sens.

<sup>68</sup> NØLKE (2009b : 92) définit les marqueurs médiatifs comme « des expressions dont se sert LOC pour préciser les sources des pdv qu'il construit ».



grant à son discours le point de vue de l'allocutaire, le locuteur de l'énoncé le reformule aussitôt par un deuxième point de vue (cette fois il s'agit bien du point de vue concédé) dont le responsable est un tiers collectif hétérogène (ON) signalé dans matérialité langagière par le marqueur médiatif « par définition »<sup>69</sup>.

pdv<sub>1</sub> [ON+L] (VRAI (une année compte par définition 12 mois))

pdv<sub>2</sub> [X] (VRAI (une année compte (moins/plus) de 12 mois))

pdv<sub>3</sub> [l<sub>0</sub>] (INJUSTIFIÉ (pdv<sub>2</sub>))

pdv<sub>4</sub> [l<sub>0</sub>] (BIEN SUR (pdv<sub>3</sub>))

Le locuteur textuel (L) fait partie de ce ON et apparaît dans le cotexte « large » au travers des marques déictiques (« nous » collectif et « je » dans les ex. 18a et 18b) ainsi que de quelques opérateurs modaux épistémiques placés en tête de phrase (« pour ma part » et « selon moi » dans les ex. 18b et 18c). Ces derniers notamment mettent en avant une image de LOC prise dans l'acte de structuration de la pensée. C'est cette image, que nous identifions avec le locuteur textuel, qui se trouve de fait impliquée dans les pronoms personnels et possessifs indiqués ci-après :

(18a) **Nous** devons également nous intéresser aux causes qui sont à l'origine de ces problèmes. Enfin, il **nous** faut aussi admettre que nos sociétés ont profondément évolué depuis 1997 et qu'elles sont aujourd'hui bien plus diversifiées. **Je** ne citerai ici comme exemples que le vieillissement de la population de l'UE et son visage de plus en plus multiethnique.

(18b) **Pour ma part**, j'estime que des progrès réels ont été réalisés depuis 1997.

---

<sup>69</sup> Il serait légitime de se demander quelle est cette communauté qui se trouve représentée par le marqueur médiatif « par définition ». Cette locution indique que quelque chose est vraie « en vertu même de la définition de ce dont on parle » (TLFi), ce qui revient à postuler dans notre exemple l'existence d'un rapport d'implication entre les propriétés définitoires du terme « Année » et le fait qu'elle comporte conventionnellement 12 mois. Or le marqueur en question peut renvoyer, à notre avis, à deux sortes de communautés différentes : la première est une communauté de savants qui partagent avec le locuteur une information encyclopédique, à savoir que le terme « Annum » renvoie étymologiquement au mot cercle et, par extension, au temps de révolution de la terre autour du soleil. La deuxième communauté, plus large, englobe la première et est constitué d'individus qui, indépendamment de ce savoir encyclopédique, partagent avec le locuteur la connaissance du système conventionnel de mesure du temps. La différence entre ces deux communautés est que la première est linguistiquement marquée par le médiatif (la locution « par définition » implique un lien étroit entre un référent et les propriétés définitoires des unités lexicales ou polylexicales employés pour le désigner), tandis que la seconde est localisable uniquement sur le plan discursif en vertu d'un univers de croyance des locuteurs (il est généralement vrai qu'une année comporte 12 mois).

(18c) **Selon moi**, l'Année européenne a pour premier objectif de sensibiliser le grand public et les parties prenantes aux avantages d'une société juste et cohésive.

La formalisation de l'exemple 18 a montré, d'une part, que LOC, dans son rôle de constructeur, peut construire un point de vue dont un tiers collectif est tenu pour responsable et, d'autre part, que la langue pourvoit, à travers le médiatif, une indication quant à la présence de ce tiers au sein de l'énoncé. Dans l'exemple suivant, en revanche, nous constatons que la responsabilité du point de vue concédé revient à un tiers individuel (T) indiqué dans le contexte linguistique par un nom propre (la Commission) ainsi que par une suite de reprises anaphoriques pronominales (elle) assurant la cohérence textuelle :

(19) **La Commission** des soins de santé examine l'impact de l'égalité, de la diversité et des droits de l'homme sur toutes les organisations dont elle assure la régulation. **Elle** est par ailleurs convaincue qu'**elle** doit mettre elle-même en pratique ce qu'elle préconise, c'est pourquoi **elle** applique des normes identiques au traitement de son propre personnel. Bien sûr, **la Commission** des soins de santé doit respecter la législation, mais son engagement va bien au-delà de cet aspect. **Elle** saisit en effet toute occasion qui lui est donnée d'assurer l'égalité de résultats par le biais de ses politiques [...].

Si dans cette occurrence il n'y a aucun doute sur l'identité de l'instance responsable du point de vue concédé, c'est parce que LOC a construit préalablement ce point de vue en représentant, par le discours représenté, un locuteur différent de lui-même. Ce locuteur est présenté comme n'ayant pas prononcé ces mots<sup>70</sup> et donc doué de toutes les propriétés d'un être discursif textuel. Le locuteur de l'énoncé, quant à lui, apparaît comme une instance réitérative qui reprend un point de vue externe à son énonciation, mais au lieu d'y opposer un contre-argument, il souscrit manifestement à la véridicité du contenu propositionnel et le renchérit par un propos qui le confirme ultérieurement. Comme pour le marqueur médiatif dans l'exemple précédent, la nominalisation et la progression thématique concourent, dans cet exemple aussi, à révéler dans la matérialité de la langue l'instance énonciative source du point de vue concédé.

pdv<sub>1</sub> [T] (VRAI (la Commission des soins de santé doit respecter la législation))

pdv<sub>2</sub> [I<sub>0</sub>] (BIEN SUR (pdv<sub>1</sub>))

---

<sup>70</sup> Le discours représenté indirect introduisant une complétive qui rapporte le contenu de ce qui est censé avoir été dit ou cogité par le tiers.

Après avoir montré au fil de ces quelques exemples comment la ScaPoLine envisage d'analyser les énoncés concessifs en permettant de relever dans la forme linguistique les instances responsables des points de vue concédés, nous pouvons finalement reprendre l'exemple 15, que nous nous sommes limités à commenter ci-dessus pour illustrer la structure générale de la concession sans pour autant nous attarder sur l'articulation des points de vue et des instances énonciatives qui s'y rapportent au sein des énoncés.

(15) Des problèmes particuliers se posent en raison du conflit possible entre les droits collectifs des personnes religieuses, et les droits des personnes qui ne font pas partie de ce groupe religieux. La directive **semble** certes avoir pour objectif de régler les relations au sein de la société civile, en protégeant les libertés civiles et le droit à l'égalité de traitement des différents groupes religieux. Toutefois, la protection contre la discrimination religieuse peut finir par restreindre la liberté des groupes religieux à se tenir à distance des «non-membres» en vue de préserver l'intégrité du groupe.

Dans cet exemple, la responsabilité de pdv<sub>3</sub> et la conclusion de pdv<sub>4</sub> reviennent au locuteur de l'énoncé, alors que l'idée générale véhiculée par pdv<sub>2</sub> est le fait d'une voix collective à laquelle le locuteur et l'allocutaire textuels s'assimilent. Quant à l'instance énonciative responsable du point de vue concédé (pdv<sub>1</sub>), elle procède en revanche d'une instruction véhiculée par le verbe *sembler* placé en tête de l'exemple. Selon Nølke (2001), le marqueur médiatif « il semble que » (dans ses diverses variantes syntaxiques, y comprise donc la structure SN+V illustrée dans cet exemple) fonctionne sur le mode de l'inférence et suggère une sorte de « dialogue intériorisé ». Il se trouve, plus exactement, que le locuteur avance pdv<sub>1</sub> sans pour autant ni fournir des raisons valables pour le justifier ni spécifier la source de son savoir. Nous dirons plus précisément avec Nølke (2001 : 21) que « le locuteur présente l'existence du pdv [...] comme étant une conclusion qu'il tire à partir d'un certain nombre de signes ou d'indices plus ou moins inconscients ». Il va de soi que seul L, le locuteur textuel, peut être à l'origine de ces cogitations intérieures et, donc, la source du point de vue concédé (X=L)

Pdv<sub>1</sub> [L] (VRAI (p))

Pdv<sub>2</sub> [ON<sub>+L+A</sub>] (GEN (p → r))

Pdv<sub>3</sub> [I<sub>0</sub>] (VRAI (q))

Pdv<sub>4</sub> [I<sub>0</sub>] (GEN (q → ~r))

## 5. Pour résumer

L'objectif du présent chapitre a été de saisir l'hétérogénéité énonciative du discours communautaire. Dans un premier temps, nous nous sommes servis de la notion de dialogisme afin de mettre l'accent sur l'hétérogénéité relative, d'une part, à la relation interlocutive que le discours communautaire établit avec les fragments de discours non encore énoncés et, d'autre part, à la relation interdiscursive que ce même discours entretient avec l'ensemble des discours déjà tenus sur le même sujet. Nous nous sommes tout particulièrement attardés sur le dialogisme interdiscursif afin d'étudier l'intersection du discours communautaire avec les formations discursives, d'une part, et avec les registres communicationnels, d'autre part. Dans un deuxième temps, nous avons abandonné le domaine des associations interdiscursives et nous nous sommes penchés sur l'imbrication, au sein d'un même énoncé ou de passages polyphoniques relativement longs, de plusieurs points de vue hiérarchiquement ordonnés. Ce déplacement de perspective a nécessairement déterminé un changement de la terminologie jusque-là adoptée. De fait, après avoir constaté la pertinence des notions d'hétérogénéité et de dialogisme pour appréhender la complexité des relations entre différentes formations discursives, nous avons été obligés d'en reconnaître l'inutilité du moins pour ce qui est de l'analyse de l'hétérogénéité d'énoncés pris singulièrement. Ainsi, après avoir dressé un panorama délibérément non-exhaustif des études sur la polyphonie linguistique, nous avons finalement choisi de nous situer dans la perspective ouverte par O. Ducrot dans la continuité des travaux de Ch. Bally en sémantique énonciative. De fait, c'est dans le sillage tracé par la pragmatique linguistique de Ducrot que nous avons pris comme modèle applicatif pour notre analyse de la concession la théorie qui s'inspire le plus de cette approche : la ScaPoLine. Suivant ce cadre applicatif, nous avons cherché à illustrer quelques aspects liés à l'interprétation polyphonique des structures concessives annoncées par des marqueurs sémantiquement proches de *certes*, comme *il est vrai que* et *bien sûr*. Plus exactement, nous avons montré que le locuteur de l'énoncé n'engage pas toujours un lien de non-responsabilité avec le point de vue concédé, mais il peut en être responsable dans la mesure où ce point de vue résulte d'une « programmation » préalable du locuteur textuel dans un moment antérieur à l'énonciation effective et indépendamment de l'authenticité de la relation interlocutive. De cette considération, nous

sommes parvenus à deux conclusions : la première est que contrairement à ce que laissent entendre les considérations de Nølke, l'emplacement des marqueurs de la concession argumentative sur l'échelle de la non-responsabilité n'est pas stable, mais peut osciller entre l'accord et la responsabilité. La deuxième est que lorsqu'il s'agit effectivement de responsabilité, celle-ci ne se limite pas forcément à la prise en charge du point de vue concédé par le locuteur, mais peut également porter sur un calcul argumentatif du locuteur textuel dans le cadre d'une énonciation-réponse à une assertion seulement mise en scène. En nous appuyant toujours sur le paradigme terminologique et conceptuel de la ScaPoLine, nous avons ensuite constaté que la responsabilité implique toujours la prise en charge alors que le contraire n'est pas vrai. Le locuteur de l'énoncé peut en effet souscrire à la véridicité d'un point de vue sans pour autant en être responsable. Enfin, nous avons mis l'accent sur le fait que dans la concession (argumentative ou logique), le point de vue peut être pris ou ne pas pris en charge, mais que dans tous les cas, il ne fait jamais l'objet d'une réfutation de la part du locuteur de l'énoncé.

### Autour de l'événement discursif

#### Propositions pour une analyse sémantique de quelques formules

##### Introduction

Ce chapitre est axé sur la notion d'événement discursif et comporte deux sections principales. Dans la première, nous nous attachons à observer les modalités de construction et de représentation d'un événement discursif (§2). On s'attardera, tout particulièrement, sur l'analyse des procédés linguistico-discursifs qui sous-tendent cette représentation ainsi que sur la manière dont l'événement discursif reçoit une interprétation contextuelle. La deuxième partie, en revanche, a pour objet une étude sémantique de quelques formules construites sur les nominalisations *flexicurité*, *diversité* et *discrimination* (§3)<sup>1</sup>. L'objectif est double : d'une part, il s'agira d'étudier le statut sémantique que ces expressions recouvrent dans les productions langagières des acteurs sociaux intervenant dans les discours de la Commission européenne ; d'autre part, il sera question de conforter la thèse selon laquelle ces trois catégories nominales entrent dans des formulations syntagmatiques rituelles susceptibles non seulement de rassembler un large consensus autour des propos de l'Union, mais aussi de réduire les défaillances ainsi que les tensions internes au discours communautaire.

##### 1. Plaider en faveur d'une approche formulaire

Au cours du premier chapitre, nous avons expliqué comment pour sélectionner les exemples, nous avons isolé un certain nombre de textes renvoyant à trois pôles théma-

---

<sup>1</sup> Il est important de justifier d'ores et déjà un choix d'ordre méthodologique dont il faudra toujours tenir compte au cours de ce chapitre. Des trois occurrences dont nous avons décidé d'entamer l'examen, seulement *discrimination* est dérivé d'un verbe, alors que *flexicurité* et *diversité* ne le sont pas. Cela ne signifie pas pour autant que ces dernières ne peuvent pas être considérées comme des nominalisations. Comme le remarque, en effet, Krieg-Planque (2009), les nominalisations ne sont pas nécessairement issues de la transformation d'un verbe existant, mais peuvent, selon une approche sémantique de la nomination, être le résultat d'une dérivation verbale improvisée (*footballisation*, par ex.).

tiques voisins, à savoir l'emploi, la discrimination professionnelle et l'exclusion sociale (v. ch. 1). Dans le même ordre d'idées, nous choisissons maintenant d'étudier la sémantique d'expressions bâties sur trois termes représentatifs de ces domaines. *Flexicurité* recouvre, de fait, le champ de l'emploi alors que les deux autres sont censés renvoyer, dans une mesure analogue, à la discrimination sur le lieu de travail et à l'inclusion sociale.

L'examen que nous allons proposer dans ce chapitre s'appuie largement sur les travaux d'A. Krieg-Planque dont le mérite est d'avoir proposé une approche innovante en Analyse du discours permettant de saisir les productions langagières « à travers les différentes formes de figement que ces discours modèlent et font circuler » (Krieg-Planque, 2009a : 12).<sup>2</sup> Plus précisément, en se servant de la notion de *formule*<sup>3</sup>, l'auteure a méticuleusement retracé dans sa recherche doctorale les étapes de l'émergence et de l'affirmation de la forme figée « purification ethnique » à l'époque de la guerre yougoslave qui a déchiré les Balkans (Krieg-Planque : 2003 ; 2009).

A. Krieg-Planque définit la *formule* comme « un ensemble de formulations qui, du fait de leurs emplois à un moment donné et dans un espace public donné, cristallisent des enjeux politiques et sociaux que ces expressions contribuent dans le même temps à construire. » (Krieg-Planque, 2009a : 7)<sup>4</sup> Cette notion convient parfaitement à l'étude sémantique de nos trois nominalisations puisque nombreux sont les enjeux polémiques que ces expressions, et leurs variantes contextuelles, posent au sein de l'espace public communautaire. Avant de tirer des conclusions pertinentes relativement à notre corpus, il nous faudra, d'une part, préciser les enjeux théoriques principaux de l'approche formulaire et, d'autre part, examiner les contextes linguistiques de chaque nominalisation. Cela nous permettra non seulement d'observer leurs possibilités combinatoires sur le

---

<sup>2</sup> Loin de constituer une méthode, cette approche apparaît aux étudiants et aux chercheurs qui s'en servent pour leurs études comme une « manière de faire » transdisciplinaire (Krieg-Planque, 2007) et non pas, au sens pratique du terme, comme un « mode d'emploi » que l'on utiliserait pour étudier n'importe quel objet.

<sup>3</sup> La notion préexiste à ce travail. L'auteure en effet la reprend à P. Fiala et M. Ebel qui, inspirés à leur tour des recherches de Jean-Pierre Faye sur la formule « État total », ont proposé une investigation poussée des séquences « Überfremdung » et « xénophobie ». Parallèlement, on ne saurait oublier l'apport significatif de S. Moirand (2007) dont le concept de « notions émergentes » (mots-événements et mots arguments) se rapproche, à bien des égards, de la notion de formule telle que l'entend Krieg-Planque (pensons, par exemple, à la séquence verbale *principe de précaution*, Moirand, 2007 : 39).

<sup>4</sup> Nous nous attarderons plus longuement *infra* (§2) sur cette notion.

plan syntagmatique, mais aussi d'évaluer dans quelle mesure ces trois items lexicaux peuvent être considérés comme des « générateurs » potentiels de formules<sup>5</sup>.

Pour le moment, on se bornera dans ce paragraphe à constater la prolifération, au sein de notre corpus, d'expressions pouvant faire l'objet d'une appréhension formulaire. Nous partons en effet du principe que les publications de la DG Emploi de la Commission européenne mobilisent toute une gamme de formulations syntagmatiques ritualisées qui témoignent du caractère foncièrement routinier du discours communautaire et, plus généralement, des discours politiques et institutionnels. Cette routinisation discursive ressort aussi bien au niveau de l'hyperstructure qu'à celui des énoncés particuliers<sup>6</sup>, jusqu'à se manifester au niveau lexical par des faits de figements très différents.

Dans le cas de l'hyperstructure, la ritualisation tient, d'une part, à l'architecture paratextuelle, à la fois éditoriale et auctoriale<sup>7</sup> (couverture, les indications de responsabilité de l'institution, les encadrés de « Europe directe », le lieu de parution, les identifiants, les mentions relatives au droit d'auteur et au papier utilisé, etc.) et, d'autre part, à l'organisation interne de chaque document. En témoignent les sections du magazine *Agenda social* – que nous pouvons distinguer en « régulières » (*Dossier special, Voix d'ici et d'ailleurs, Emploi*) et « occasionnelles » (*Handicap, Santé et sécurité au travail*, etc.) selon leur fréquence d'apparition dans les numéros – mais aussi les titres de paragraphe qui structurent les guides de prévention des risques (*Évaluation des risques, Nature du(des) risque(s), Identifications des dangers, Déterminer les mesures préventives, Adopter des mesures, Directives UE pertinentes*)<sup>8</sup>. Au niveau strictement lexical, le figement qui caractérise notre discours communautaire émerge, en revanche, au moyen de différentes formes plus ou moins variables de stabilisation des unités. La productivité lexicologique inhérente à nos trois nominalisations favorise en effet la prolifération en contexte de variantes morphologiquement et syntaxiquement hétérogènes. Il peut s'agir, par exemple, de simples collocations construites sur des adjectifs dénominaux (*discrimination positive, discrimination directe, discrimination indirecte, discrimination mul-*

---

<sup>5</sup> Tout en étant elles-mêmes des formules au même titre que les unités polylexicales, les collocations, les slogans, les petites phrases.

<sup>6</sup> Nous avons qualifié d'« homogénéité formelle » cet aspect routinier de nos publications qui intéresse le niveau du syntagme ou de la phrase, et nous l'avons par la suite observé à travers des analyses discriminantes focalisées sur les verbes d'action à l'infinitif, les marqueurs de topicalisation (ch. 1) et les tours impersonnels de l'effacement énonciatif (ch. 3).

<sup>7</sup> Genette, 1987.

<sup>8</sup> Ces titres de paragraphe varient sensiblement d'un guide à l'autre. Cependant, lorsqu'ils sont employés dans le même texte, ils reviennent généralement sous une forme identique.



*tuple, discrimination ethnique, discrimination raciale, discrimination salariale*), mais aussi de syntagmes déployés (*lutte contre la discrimination, discrimination relative à..., discrimination fondée sur..., victime de discrimination*) ou de phénomènes de dérivation suffixale (*anti-discrimination, antidiscrimination, non-discrimination, antidiscriminatoire, non-discriminatoire*). Dans bien d'autres cas, le figement donne même lieu à des réalisations nominales doubles, comme, par exemple, les occurrences attestées suivantes : *approche flexicurité, Mission Flexicurité, experts flexicurité*. L'intérêt de ces réalisations, relativement nombreuses dans le corpus, réside notamment dans le fait qu'elles sont syntaxiquement construites autour d'un groupe prépositionnel ou nominal (*mission de flexicurité, experts en/ de la flexicurité*) qui fait l'objet d'un procédé d'effacement elliptique. On verra plus loin que ce déplacement syntaxique a des effets non négligeables sur la portée sémantique de ces variantes.

Enfin, encore deux remarques d'ordre méthodologique sans lesquelles il serait difficile de saisir les enjeux linguistico-discursifs que nous souhaitons observer dans les discours de la Commission. La première remarque concerne l'émergence, dans notre corpus, de proto-formules susceptibles de retracer le cheminement primordial d'une expression. Krieg-Planque (2003 : 256) se sert de cette notion pour caractériser justement le moment « sensible » qui précède l'apparition d'une formule. Dans son travail de thèse, par exemple, elle identifie dans le syntagme adjectival « ethniquement pur » (circulant dès 1981) une réalisation pour ainsi dire « embryonnaire » de celle qui deviendra après le 20 mai 1992 la formule « purification ethnique »<sup>9</sup>. Or il se trouve que, dans notre analyse sémantique, nous ne sommes pas en mesure de faire un état aussi méticuleux de l'histoire des formules construites sur nos trois nominalisations. D'abord, parce que nous avons délibérément choisi de ne pas observer une expression en particulier. Nous serons, bien évidemment, tentés de nous focaliser sur certaines occurrences plutôt que sur d'autres (par. ex. sur la formule *discrimination positive* plutôt que sur *discrimination salariale*), mais dans aucun cas nous nous attacherons à faire la chrono-histoire détaillée d'une formule précise. À cela il faut également ajouter – deuxième remarque – que notre corpus rassemble un matériau linguistique échelonné sur un laps de temps relativement restreint, à savoir de 2004 à 2011. Cela relève d'une option méthodologique fondée sur la constatation que certaines mesures législatives en faveur des travailleurs et

---

<sup>9</sup> L'emploi nominal de la proto-formule est de fait attesté pour la première fois dans *Le Nouvel Observateur* du 21 mai 1992 (Krieg-Planque, 2003 : 257).

des catégories discriminées sont apparues avant 2004, et que ces textes de loi, tout comme les programmes d'action, les initiatives populaires et syndicales qui les confortent, constituent autant de lieux discursifs susceptibles d'expliquer la circulation de telle expression, à tel lieu et à tel stade de sa vie formulaire<sup>10</sup>. Nous tâcherons de remédier à ces inconvénients en mettant en perspective les formules étudiées dans le corpus avec les mêmes occurrences attestées dans d'autres formations discursives (les discours médiatiques, par exemple).

Notons, enfin, que lorsque nous avons présenté, en introduction, nos trois nominalisations, nous avons exprimé l'intérêt d'en évaluer aussi les contextes d'apparition afin de pouvoir les envisager, avons-nous affirmé, comme des « générateurs » de formules. Or, à vouloir rester fidèles aux propos de Krieg-Planque, le terme « générateur » apparaît non seulement comme inapproprié, mais même inacceptable. Comme nous venons de remarquer, l'auteure a de fait démontré qu'avant l'apparition de son emploi nominal, la formule « purification ethnique » circulait déjà sous la forme d'un syntagme adjectival. Cela prouve que les formules ne sont pas automatiquement générées par des noms et qu'il n'existe pas de statut grammatical précis pouvant fonctionner comme matrice formulaire. Cependant, certaines formulations relevées au sein de notre corpus, montrent que, tout en n'étant pas intrinsèquement créatrices de formules, les catégories nominales se prêtent bien à la production formulaire et constituent un soubassement privilégié pour l'apparition de nouvelles variantes. Les deux formules dont nous envisageons d'entamer l'analyse nous le confirment. Apparue originellement comme la traduction du mot anglais *affirmative action*, l'expression *discrimination positive* s'est cristallisée comme un syntagme nominal dès le début de son émergence et bien avant son épanouissement formulaire (que nous situons plus au moins au cours de l'hiver 2003, in-

---

<sup>10</sup> Les lieux discursifs peuvent être des unités lexicales, polylexicales, des réalisations syntagmatiques complexes, comme les expressions *On ne peut pas dire que nous ne savions pas, il faut en finir avec*, des textes, etc. Autrement dit, ces lieux sont des « places vides » susceptibles d'être actualisés dans le discours sous la forme de slogans, de mots d'ordre, de petites phrases, de désignants, mais aussi de formules, qui, selon l'auteure, constituent elles-mêmes un type particulier de lieu discursif. Plus précisément : « Les lieux discursifs sont, de fait, des matérialités auxquelles les commentateurs s'arriment pour assigner des positions, à eux-mêmes et à d'autres, des lieux dans lesquels les locuteurs circulent, imprimant leur marque au passage (sous forme de changement sémantique et/ou référentiel, mais aussi de dérivation, de commutation, d'insertion...), tout en les laissant suffisamment intacts pour que d'autres, à leur tour, puissent les reconnaître et y prendre place » (Krieg-Planque, 2006).

*fra*). Il en va de même pour les variantes du terme *flexicurité*, toutes issues d'une base nominale antécédente.

Pour bien résumer notre démarche, ce chapitre ne visera pas à apporter des réponses sur le destin formulaire d'une expression en particulier, mais plutôt à dégager autant que possible les stratégies de verbalisation mises en place par la Commission européenne pour organiser le discours autour de la protection sociale des travailleurs et des catégories vulnérables<sup>11</sup>. Car, il est désormais clair à cet état de notre recherche, le souci primordial des publications de la DG Emploi n'est pas de mettre en œuvre la législation apte à défendre les intérêts des catégories à risque<sup>12</sup>, mais plutôt de vulgariser et de promouvoir les programmes d'action que l'Europe établit pour atteindre ses objectifs d'une croissance durable et inclusive. D'un point de vue discursif, cela se traduit par une attention particulière, de la part des institutions européennes, à la manière dont le travail, le chômage, la sécurité, la discrimination, la mobilité sont « mis en mots » dans et par le discours. Autrement dit, les discours ayant pour objet des problématiques sensibles telles que l'inclusion des catégories discriminées, la tutelle des travailleurs, la nécessité de garantir l'égalité des chances à l'embauche et un traitement salarial identique aux femmes comme aux hommes, demandent un effort constant de sélection des stratégies énonciatives. Cet effort consiste, d'une part, à manier avec précaution certaines réalités incommodes, discursivement problématiques et, de ce fait, susceptibles de désorienter les esprits (songeons aux notions *discrimination positive* vs *action positive*, de *race* vs *ethnie*), et, d'autre part, à adopter une posture diplomatique au regard de la diversité culturelle de chaque pays. Gérer la conflictualité, réduire les occasions d'incompréhension et de malentendus, tout cela passe forcément par la puissance évocatrice du langage et, donc, par la nécessité d'une maîtrise totale de la parole publique.

Bien évidemment, cela ne revient pas à dire que c'est l'Union européenne qui crée de toute pièce les catégories aptes à atténuer la représentation discursive de certaines réalités problématiques, en choisissant par exemple d'employer telle expression plutôt que telle autre. De fait, il faut faire attention à ne pas confondre ce qui relève de l'émergence de certaines séquences verbales qui, du fait de leur circulation en discours, cristallisent

---

<sup>11</sup> Autrement dit, comment se fait la nomination de certaines problématiques, pourquoi et avec quels buts ? Quelles stratégies rhétoriques et instruments linguistiques sont mobilisés à cette fin ?

<sup>12</sup> Rappelons à ce propos que le pouvoir de légiférer revient au Conseil européen, souvent en codécision avec le Parlement. La Commission dispose uniquement d'un pouvoir d'initiative législative mais, sous certaines conditions, elle peut également veiller à l'exécution des normes communautaires.

des événements, et les stratégies (d'atténuation, de non-prise en charge, de distanciation, de reformulation, de concession...) mobilisées par le discours communautaire dans le but de gérer, voire de neutraliser la conflictualité. Puisque, comme on le verra d'ici peu, ce n'est pas l'Union qui, par son discours, crée les événements, il s'agit pour nous de traiter séparément le plan des stratégies discursives de la Commission, d'une part, et celui de l'apparition de certaines dénominations dénotant un point de vue, apparition qui, pour sa part, est indépendante des productions verbales des institutions européennes.

Notre objectif sera finalement de saisir les enjeux à la fois linguistiques et rhétoriques de la parole publique, forts de la conviction que les faits de figement, de stabilisation des énoncés et de routinisation discursive, dont il sera question dans ce chapitre, jouent un rôle incontournable dans la mise en œuvre des stratégies de communication de la Commission européenne. Par ailleurs, nous espérons aussi pouvoir démontrer, au bout de ces quelques pages, quels sont les apports que l'approche formulaire peut fournir à la sémantique énonciative, notamment en tant que point de raccord entre les théories de l'énonciation, la sémantique, l'analyse du discours et tout domaine des sciences humaines et sociales susceptible d'entrer dans le jeu vertigineux de l'interdisciplinarité. Nous tâcherons de faire cela en tant qu'« interprétant raisonnable »<sup>13</sup> face à la complexité et à la fécondité de notre corpus.

## **2. Construction de l'événement discursif et circulation de la formule dans l'espace public**

### ***2.1 La cristallisation d'un événement de discours***

Nous avons repris *supra* la définition que Krieg-Planque (2009) propose de la notion de *formule*, en insistant tout particulièrement sur son caractère figé et sur la ritualité énonciative que sa réitération en contexte confère aux discours de la Commission euro-

---

<sup>13</sup> Dans son interview à Ph. Schepens, Krieg-Planque (2006) explique que se poser en tant qu'« interprétant raisonnable » revient à opérer un travail intellectuel d'identification d'un objet discursif, le même travail qui, transcendant les données statistiques, lui a permis dans sa thèse de discerner les contextes où la formule « purification ethnique », et ses variantes, étaient localisables de ceux où elles ne l'étaient pas. Nous avons déjà fait l'expérience d'une telle posture (ch. 3) lorsque nous avons recensé les variantes du marqueur épistémique *il paraît que*. À cette occasion, nous n'avons pu que constater l'inadéquation de notre outil de statistique textuelle dans le calcul des emplois homonymiques de *paraît* (au sens de *sembler* et de *publier*). Nous avons été ainsi contraints de parcourir une deuxième fois notre corpus, en tant qu'« interprétant raisonnable », afin de cerner manuellement ces emplois.

péenne. Dans son ouvrage antérieur, aux éditions CNRS (2003), l'auteure avait, par ailleurs, beaucoup insisté sur les circonstances qui accompagnent une séquence verbale<sup>14</sup> vers sa pleine maturation formulaire :

A un moment du débat public, une séquence verbale, formellement repérable et relativement stable du point de vue de la description linguistique qu'on peut en faire, se met à fonctionner dans les discours produits dans l'espace public comme une séquence conjointement partagée et problématique. Portée par des usages qui l'investissent d'enjeux socio-politiques parfois contradictoires, cette séquence connaît alors un régime discursif qui fait d'elle une formule : un objet descriptible dans les catégories de la langue, et dont les pratiques langagières et l'état des rapports d'opinion et de pouvoir à un moment donné au sein de l'espace public déterminent le destin – à la fois envahissant et sans cesse questionné – à l'intérieur des discours. » (Krieg-Planque, 2003: 14)

Il apparaît clairement à la lecture de cette citation à quel point l'émergence d'une formule est conditionnée par ce moment particulier à partir duquel l'usage d'une séquence verbale s'intensifie et s'impose à l'attention de l'opinion publique. C'est bien le cas, on l'a vu, de la formule « purification ethnique » à laquelle l'auteure a consacré son long travail de recherche. Mais on pourrait avancer le même argument pour toute formulation qui, à un moment donné et par l'effet de sa circulation et des effets socio-institutionnels et polémiques qu'elle engendre, s'est vue attribuer une place de plus en plus importante au sein de l'espace public. Songeons, par exemple, à la formule « développement durable », que le rapport Brundtland de 1987 a contribué inexorablement à faire circuler, fonctionnant à la fois comme « texte fondateur de la notion et comme source légitime de la définition. » (Krieg-Planque, 2009a : 12). Ce rapport est le plus représentatif de tous les « textes-clés »<sup>15</sup> au sein desquels l'expression et ses variantes sont attestées, et sa vulgarisation à l'échelon mondial a représenté un moment crucial pour la circulation de la formule. L'exemple de la formule *discrimination positive* est d'autant plus significatif, car contrairement à *développement durable*, elle ne s'est pas fait connaître d'emblée. Circulant en France depuis déjà les années 80, elle a connu une fortune d'autant plus remarquable au cours de la dernière décennie, c'est-à-dire à partir du moment où la sé-

---

<sup>14</sup> À l'instar de l'auteure, on évitera soigneusement le terme de « mot » en lui préférant plutôt celui de « séquence verbale ». Cette notion doit s'entendre comme toute formulation, dont les bornes ne sont pas fixées *a priori* (collocations, syntagmes déployés, etc.), pouvant se présenter « à travers différentes variantes, toutes formellement repérables et relativement stables du point de vue de la description linguistique que l'on peut en faire. » (Krieg-Planque, 2009a : 13).

<sup>15</sup> Qui, à côté des mots d'ordre et des désignants, figurent dans le métalangage de l'auteure comme des « lieux discursifs » au sens que nous avons illustré *supra*.

quence a fait son apparition dans une trame de discours institutionnels, médiatiques et ordinaires<sup>16</sup> qui l'ont consacrée comme formule<sup>17</sup>.

Ces deux exemples montrent assez clairement que l'usage massif d'une certaine expression, et donc sa circulation régulière dans l'espace public, ne suffit pas à justifier sa consécration formulaire. Suivant Krieg-Planque, nous dirons donc qu'avant de s'affirmer comme formule, une séquence doit avant tout se constituer en *événement de discours*, en ce sens qu'« elle est *réflexivement* notoire, temporellement marquée, et dotée d'une pertinence dans le cadre de son surgissement et, partant, provoque des réactions (en pensée, en parole, en action...). » (Krieg-Planque 2003 : 309). Cela revient à dire concrètement que si les séquences verbales *développement durable* et *discrimination positive* se sont constituées en événements de discours, et ensuite comme formules, c'est, d'une part, parce qu'elles ont fait parler d'elles<sup>18</sup>, et, d'autre part, parce qu'à un certain moment, elles se sont fait porteuses d'enjeux polémiques, voire contradictoires, capables d'altérer la perception des rapports de pouvoir et d'opinion.

La notion d'*événement de discours* est centrale au sein de notre corpus puisque c'est en se constituant comme tels que les propos des institutions communautaires gagnent l'espace public et peuvent, de ce fait, cristalliser des formules. La prégnance des questions sociopolitiques, économiques, humanitaires que l'Union met à l'ordre du jour ne peut échapper à l'attention des commentateurs, qu'ils soient citoyens, opérateurs sociaux, journalistes ou bien politiciens, analystes, académiciens, enseignants.... L'intérêt que tous ces acteurs portent à la parole publique fonctionne, de fait, comme un dispositif d'amplification des enjeux posés par les institutions communautaires, enjeux qui, ainsi médiatisés, se cristallisent comme des unités de discours signifiantes. Sans être elle-même source d'événements discursifs, l'Union, par sa parole, contribue à relancer le débat autour de questions qui existent déjà dans le monde phénoménal et sont inscrits dans la mémoire collective partagée des locuteurs (Moirand, 2007), mais qui sous la plume ou dans la bouche des commentateurs deviennent formellement des événements de discours. Il découle de cette considération un double constat. Premièrement, un fait se constitue en événement discursif lorsqu'il (1) s'inscrit dans une temporalité délimi-

---

<sup>16</sup> Au sens de discours spontanés des locuteurs ordinaires (cf. M.-A. Paveau, 2006 ; Achard-Bayle et M.-A. Paveau, 2008 ; Lecolle et Achard Bayle, 2009).

<sup>17</sup> On y reviendra *infra*, §3.

<sup>18</sup> C'est en ce sens que la formule s'inscrit dans une dimension réflexive ou métalinguistique.

tée ; (2) il est notoire et perçu (*visibilité*) comme signifiant (*exemplarité*) (Krieg-Planque, 2009b : en ligne). Deuxièmement, ce ne sont pas les institutions communautaires qui créent un événement discursif, mais plutôt les acteurs sociaux qui, s'appropriant cette parole, la relancent dans l'espace public.

Notons aussi qu'un certain fait du monde phénoménal peut se constituer en événement discursif en laissant une trace visible de sa formation dans la matérialité de la langue. C'est ce qu'a démontré M. Lecolle (2009) dans une étude centrée sur les changements de sens du toponyme « Outreau » en discours. En évoquant l'affaire de pédophilie, notoirement controversée, qui a mené à l'arrestation et ensuite à la déculpabilisation de certaines figures de renom de la petite ville du Pas-de-Calais, l'auteure a étudié le déplacement sémantique dont a fait l'objet le toponyme Outreau sous la plume des chroniqueurs ayant suivi l'affaire. Plus précisément, elle a illustré, à l'aide d'un corpus de presse, l'épuisement du sens locatif du toponyme et la conséquente affirmation, à différentes phases du déroulement de l'affaire, de celui de « fiasco judiciaire » (comme dans l'emploi métonymique *pour éviter un nouvel Outreau*)<sup>19</sup>. Ce faisant, elle a mis l'accent sur un aspect, selon nous, essentiel de l'investigation sur l'événement et qui, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, concerne aussi notre corpus. Cet aspect fondamental est représenté par le dialogisme inhérent au lexique. Comme le souligne Lecolle à propos d'Outreau, le sens final du toponyme, à savoir celui de « fiasco judiciaire », exhibe les usages antérieurs que les commentateurs ont fait de ce mot. Ce constat légitime l'auteure à prendre à son compte la notion de « dialogisme de la nomination », évoquée par Siblot (2001)<sup>20</sup>, selon laquelle les discours produits par les locuteurs actualisent des mots déjà énoncés et puisés sans cesse dans un ailleurs interdiscursif fonctionnant comme un réservoir pour la production de nouveaux énoncés.

D'une manière analogue, les nominalisations que nous étudions dans ce chapitre, mais aussi les variantes contextuelles auxquelles elles donnent lieu, ne sont que des fragments de discours antérieurs rabâchés en fonction d'un besoin communicatif pré-

---

<sup>19</sup> Gary-Prieur (2009) convient avec Lecolle sur le fait qu'un décalage existe effectivement entre les emplois de « Outreau-ville » et de « Outreau-fiasco judiciaire ». Toutefois, il ne s'agit pas pour elle d'un changement sémantique, mais de deux interprétations discursives que le même sens reçoit en contexte. En témoigne le fait que la relation au référent initial du Np, c'est-à-dire son sens en langue, est maintenue aussi bien dans l'une que dans l'autre interprétation. Ainsi précise-t-elle : « en l'absence d'une lexicalisation comparable à celle de *camembert* ou *mégère*, je pense qu'il est important de maintenir une distinction explicite entre le *sens en langue* du Np, qui est une instruction d'identification de son référent initial, et les *interprétations discursives*, qui sont toujours construites à partir de ce sens ».

<sup>20</sup> Cité dans Lecolle (2009).

sent. Ainsi, le mot *diversité* garde la trace de tous ses emplois antérieurs, qu'ils soient sémantiquement identiques ou bien filtrés par le point de vue des acteurs qui s'en approprient (*diversité* comme ressource, mais aussi comme problème éthique, etc.)<sup>21</sup>. De même, le sens que les rédacteurs de nos publications donnent à la formule *discrimination multiple* fait dialogiquement écho aux sens inscrits dans la littérature scientifique et dans les ressources documentaires ayant déjà défini ou commenté la notion. Ce dialogisme inhérent aux mots de la langue se double, par ailleurs, d'une autre propriété : la réflexivité, c'est-à-dire la capacité du discours à s'autodésigner lui-même. C'est sur cette réflexivité que nous souhaitons à présent nous attarder (§2.3), non pas sans avoir préalablement expliqué comment la construction d'un événement discursif se fait au sein de notre corpus (§2.2).

## ***2.2 La représentation de l'événement discursif dans les publications de la Commission européenne***

Nous avons mis l'accent ci-dessus sur la centralité de la notion d'*événement discursif* au sein de notre discours communautaire. De fait, toute prise de parole dans les publications de la DG Emploi s'organise autour d'un événement phénoménal qui, relancé dans l'espace public à un moment donné, devient aussi un événement discursif<sup>22</sup>. L'organisation d'un forum ou d'un colloque, la parution d'un rapport, la remise d'un prix sont autant d'occasions pour l'Union européenne de promouvoir sa mission institutionnelle et de relancer le débat autour de grandes questions programmatiques. Or parmi tous ces Événements, le plus prégnant est sans nul doute l'apparition de nouvelles réglementations communautaires et, plus précisément, de nouvelles directives. La prééminence que nous accordons à cet Événement ne tient pas seulement à la centralité de l'activité législative de l'Union par rapport à d'autres fonctions plus marginales, mais s'explique aussi par deux autres facteurs, l'un interne et l'autre externe.

Le premier facteur, d'ordre générique, tient au fait que toutes les publications de la Commission sont parsemées de renvois réguliers à la législation européenne et aux « innovations » que celle-ci est censée introduire au sein des systèmes juridiques nationaux.

---

<sup>21</sup> Nous reviendrons sur ce point.

<sup>22</sup> Un événement phénoménal se distingue de l'événement discursif en ce qu'il est une circonstance qui se produit dans le monde sensible, comme des élections politiques, un baptême, un match de football, une première de cinéma, etc. Afin de ne pas confondre les deux notions, nous indiquerons dorénavant l'événement phénoménologique par une majuscule.



Il se trouve en effet que, contrairement aux Événements « mondains » cités ci-dessus – qui apparaissent principalement dans les brèves du magazine *Agenda social* et dans la liste des événements à ne pas rater des brochures – l'Événement lié à l'apparition d'une directive européenne traverse en revanche tous les genres de notre corpus et fait l'objet de reprises tous azimuts dans presque la totalité des publications de la Commission. Les dépliants et les brochures y réfèrent souvent pour souligner les opportunités à saisir, informer les destinataires de leurs droits<sup>23</sup> ou bien pour présenter succinctement les dispositions que contient la directive<sup>24</sup>. Les rapports, en revanche, s'y prennent pour vérifier si les programmes d'action conçus dans le respect des nouvelles lois ont abouti à des résultats satisfaisants, mais aussi pour faire état de l'avancement des politiques européennes en matière de discrimination et inclusion socio-professionnelles. Les guides, enfin, renvoient constamment aux contenus des directives afin de fournir des indications précises relativement à la correcte application de la réglementation de la part des acteurs auxquels ces guides sont destinés.

Le deuxième facteur, d'ordre médiatique, tient en revanche au retentissement de l'Événement dans l'espace public. En tant que circonstance destinée à susciter l'intérêt et à stimuler le débat, l'apparition d'une nouvelle directive communautaire est saluée comme un Événement majeur non seulement par la Commission qui se charge, dans ses publications, d'en faire l'état ponctuel, mais aussi par les observateurs qui suivent attentivement l'activité de l'Union. À cela il faut également ajouter que, contrairement à certains Événements « localisés » comme l'organisation d'une journée d'étude, une conférence, la célébration d'une fête européenne etc., l'introduction d'une nouvelle directive occupe plus longuement la scène médiatique puisqu'elle est liée à des enjeux politico-institutionnels observables au cours du temps et susceptibles, de ce fait, d'attirer à plusieurs reprises l'attention des commentateurs<sup>25</sup>.

Or il nous semble que c'est l'action conjointe de ces deux facteurs, générique (interne) et médiatique (externe), qui contribue, d'une certaine manière, à faire de cet Événement phénoménal (l'apparition d'une nouvelle directive) un événement discursif. De

---

<sup>23</sup> Ce qui n'est pas du tout une évidence, beaucoup de citoyens ignorant de fait quels sont les opportunités que l'Union leur offre en termes de possibilités d'embauche et de reconnaissance des droits sur le lieu de travail.

<sup>24</sup> Comme en témoigne la brochure 10 intitulée « De nouvelles règles pour les comités d'entreprise européens. Présentation de la directive 2009/38/CE ».

<sup>25</sup> Une directive peut, par exemple, cristalliser un discours autour d'elle non seulement au moment de son apparition, mais aussi pendant les phases de sa transposition dans le droit national.

fait, entre le moment où l'Événement phénoménal se produit et le moment où celui-ci devient suffisamment notoire pour provoquer des réactions, il y a cette activité à la fois d'élaboration interne et de diffusion externe des enjeux événementiels qui favorise à notre avis ce passage. Cela ne signifie pas pour autant que l'événement phénoménal devance toujours l'événement discursif. Le passage de l'une à l'autre étape ne doit pas s'entendre comme une dynamique unidirectionnelle, qui procéderait systématiquement de la réalité extralinguistique à sa transposition linguistico-discursive, mais plutôt comme un mouvement qui se réalise tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre sens. En effet, s'il est avéré que l'apparition d'une directive déclenche très souvent un débat autour de ses contenus, il se peut également le contraire, à savoir que bien avant sa transposition dans le droit national par une loi « interne », les acteurs nationaux intéressés s'interrogent déjà autour des enjeux posés par la normative. Il suffit de penser, dans le cas spécifique des entreprises, à la « veille réglementaire » visant à évaluer et à anticiper l'impact des directives non encore transposées sur la responsabilité sociétale des firmes, mais aussi, dans le cas des institutions nationales, aux consultations publiques demandées par les autorités parlementaires afin de s'assurer de la correcte transposition des directives. Enfin, les médias aussi jouent, bien évidemment, un rôle essentiel dans l'anticipation et la circulation des informations concernant l'activité législative de l'Union. Tous ces facteurs permettent finalement de penser l'événement de discours non seulement comme la transposition verbale d'un Événement déterminé qui se serait préalablement vérifié dans la réalité extralinguistique, mais aussi comme un discours immanent qui, étant donné l'importance et le poids socio-politique dont il est investi, surgit spontanément avec un corollaire d'attentes, d'espoirs et de questionnements sur sa réalisation.

La représentation de l'événement de discours au sein des publications de la Commission européenne répond à un « schéma » linguistique régulier, en ce sens qu'il ne présente pas de significatives variations d'un genre à l'autre. Qu'il s'agisse d'un rapport ou d'une brochure, d'un numéro de magazine ou d'un guide, l'événement discursif se construit généralement autour des mêmes structures linguistiques. Nous souhaitons passer en revue brièvement quelques-unes de ces régularités avant de nous focaliser plus spécifiquement sur les commentaires métadiscursifs que les locuteurs eux-mêmes sont

censés porter sur les événements<sup>26</sup>. En premier lieu, rappelons qu'un événement discursif est temporellement délimité en ce sens que, comme l'écrit Krieg-Planque (2009 : *supra*), il est marqué par un avant et un après. Cette délimitation n'est pas seulement temporelle, mais aussi spatiale comme en témoignent les marqueurs circonstanciels de temps et de lieux soulignés en gras dans ces brèves :

- (1) **7mai**. Un sommet spécial consacré à l'emploi s'est tenu **à Prague**. Les États membres de la troïka (République tchèque, Suède et Espagne), de concert avec le président Barroso, le commissaire Špidla et les partenaires sociaux, se sont entretenus des conséquences de la crise sur l'emploi. (As21)
- (2) Les deux premiers projets de microfinancement européens ont été lancés **en février**, respectivement **aux Pays-Bas** et **en Belgique**. L'organisme de microfinancement néerlandais Qredits sera en mesure d'octroyer des crédits pour un total de plus de 20 millions d'euros à des petites entreprises et à des personnes des Pays-Bas qui ont perdu leur emploi et souhaitent monter leur propre affaire. (As27)

Assez souvent, l'évocation d'un événement se fait en mettant en avant les circonstances spatiales au détriment des données temporelles. C'est bien le cas de certains rapports qui se proposent d'illustrer les bonnes pratiques mises en œuvre par les États-membres. La présentation des initiatives nationales se fait alors de manière contrastive, en donnant une saillance particulière aux repères spatiaux :

- (3) **A Malte**, dans l'espoir de prolonger les études au-delà de la scolarité obligatoire, le gouvernement a prolongé de 3 ans le dispositif de spécialisation des études pour les jeunes et envisage d'affecter des fonds supplémentaires au dispositif en 2011, afin de maintenir son élan à l'échéance de l'actuelle période de financement de l'UE.

**En Espagne**, le Ministère de l'éducation finance le programme « ARGO Global », qui cible les jeunes diplômés des universités publiques et privées espagnoles. Ce programme leur offre la possibilité de participer à un stage en entreprise à l'étranger...

**En...** (R6)

Ces marqueurs spatio-temporels fonctionnent, à notre avis, comme des repères événementiels de premier degré, en ce sens qu'ils sont immédiatement perceptibles à l'œil comme des indices d'événementialité. À côté de ces marqueurs, nous avons pourtant re-

---

<sup>26</sup> Nous parlerons *infra* d'herméneutique des discours politiques et institutionnels.

levé dans le corpus d'autres structures linguistiques secondaires recouvrant différents domaines et niveaux de l'analyse linguistique. Il s'agit, plus exactement, de faits :

- grammaticaux (les adverbiaux temporels *avant, après, pendant, durant, au début, à la fin, depuis, dès lors, au cours de..., à l'époque où...à l'occasion de...* ; les verbes d'événements (transitifs et intransitifs) *avoir lieu, se tenir, se dérouler, célébrer, introduire, instaurer, mettre en place, lancer, publier, modérer, adopter, ouvrir, conclure...*
- morphologiques (de dérivation préfixale, notamment : *post-* ; *avant-* ; *après-*)
- syntaxiques (dislocations ayant pour tête un élément circonstanciel ou un marqueur de topicalisation)
- lexicaux (les noms propres d'événement et les noms communs désignant une action liée à l'événement comme *affaire* [+Np], *promotion* [de la diversité], *protection* [des victimes], *lutte* [contre la discrimination], *situation* [des minorités, des Roms] et encore *interdiction, gestion, réduction, amélioration, organisation, mise en œuvre, mise en place...*)
- sémantiques (les rôles sémantiques d'agent, d'instrument, de patient...).

### 2.2.1 L'exemple des Noms propres d'événement

Sans nous attarder sur chaque fait linguistique, nous nous focaliserons uniquement sur les noms propres d'événement qui, nous semble-t-il, méritent le plus d'attention en raison notamment de la place prééminente qu'ils occupent au sein du corpus. Précisons d'abord qu'il sera moins question ici de proposer une caractérisation linguistique du Np que de mettre plutôt l'accent sur sa fonction référentielle (Jonasson, 1994) en discours, c'est-à-dire sur la capacité du Np « d'attribuer une dénomination aux événements qui n'en ont pas dans la langue » (Gary-Prieur, 2009)<sup>27</sup>. Car même si les deux dimensions,

---

<sup>27</sup> Il ne sera non plus question ici de faire l'état des recherches déjà entamées ou actuellement en cours autour du Np. On sait que depuis quelques décennies, le nom propre, longtemps relégué aux études logiques, philosophiques et anthropologiques, s'est enfin ouvert une voie dans le champ linguistique. Signalements, au passage, quelques ouvrages particulièrement significatifs ayant marqué, à notre avis, un tournant dans l'évolution des études en la matière. La liste bien évidemment n'est pas exhaustive. Certains de ces travaux s'inscrivent dans une approche éminemment linguistique du phénomène (M.-N. Gary-Prieur, 1994), alors que d'autres ont associé la réflexion linguistique aux développements de la pragmatique (Jonasson, 1994) et de la linguistique textuelle (C. Schnedecker, 1995). D'autres encore ont contribué à faire du Np une pierre angulaire des études sémantiques (Kleiber, 1981), en ouvrant ainsi la voie à certains travaux plus récents focalisés sur la construction du sens du Np en discours (M. Lecolle, M.-A. Paveau, S. Reboul-Touré, 2009). Déterminante pour l'avancée de la recherche sur le Np est la vaste production

linguistique et discursive, ne sont pas étrangères l'une à l'autre et peuvent, à certaines conditions, être traitées concomitamment, il n'en reste pas moins qu'elles ne peuvent pas être appréhendées de la même manière. La raison de cette contrainte se comprend assez facilement puisque le statut même du Np n'est pas identique dans les domaines de la langue et du discours :

le Np, forcément, n'a pas non plus le même statut selon qu'on envisage son étude dans le cadre de la linguistique ou de l'analyse du discours : objet pour la première, il n'est pour la seconde qu'une donnée parmi d'autres pour aborder une problématique discursive particulière (Gary-Prieur, 2009 : en ligne).

Pour paraphraser Gary-Prieur, nous dirons alors que l'étude simultanée de la construction du Np en *langue* et de son interprétation en discours est possible, mais présuppose, pour être réellement fructueuse, que les frontières entre ces deux domaines soient nettement définies. C'est ce que nous tâcherons de faire dans les pages suivantes en nous focalisant sur l'interprétation discursive du Np tout en fournissant en même temps une caractérisation, nous espérons précise, des structures linguistiques à l'œuvre dans la mise en scène de l'événement. Une démarche analogue nous amènera ensuite dans la section suivante à traiter de l'herméneutique du discours communautaire en séparant délibérément deux axes de réflexion distincts et pourtant complémentaires : d'une part, les « typologies » d'interprétation (niveau du discours) et, d'autre part, les structures linguistiques employées par les locuteurs pour assurer cette interprétation (niveau de la langue).

Notre première considération sur le Np est une évidence. Les discours de la Commission européenne présentent un large éventail de noms propres : anthroponymes (noms de personnes), toponymes (noms de lieu), ergonymes (objets), pragmonymes (événements). À l'exception de ces derniers, qui sont *a priori* associés à des événements, les anthroponymes et les toponymes ne le sont que dans des contextes déterminés. De fait, lorsqu'ils ne renvoient pas à leur *réfèrent initial*<sup>28</sup>, ces Np désignent des réalités différentes, *circonstancielle*s serions-nous tentés de dire, qu'il serait difficile de saisir sans la

---

scientifique de S. Leroy sur l'antonomase du nom propre, dont nous nous limitons à indiquer en bibliographie le texte de 2004 édité par Peeters.

<sup>28</sup> Nous empruntons l'expression à Gary-Prieur (1994 :29) qui définit la notion par opposition à d'autres référents possibles en contexte. « *Le réfèrent initial d'un nom propre dans un énoncé* », écrit-elle, « *est l'individu associé par une présupposition à cette occurrence du nom propre en vertu d'un acte de baptême dont le locuteur et l'interlocuteur ont connaissance* » (l'italique est de l'auteure).

moindre référence au contexte. Les exemples suivants extraits de notre corpus en témoignent :

- (4) Conformément aux **recommandations de Lisbonne**, la réforme du système de formation des adultes est inscrite dans le programme national de réforme de la Finlande et a été intégrée dans le nouveau programme gouvernemental publié au printemps 2007 (R35).
- (5) La quatrième table ronde sur l'inclusion sociale, «**À mi-chemin de Lisbonne**», s'est tenue à Glasgow. Cette année, la table ronde a apporté une précieuse contribution à l'imminente proposition de la Commission relative à l'avenir de la méthode ouverte de coordination dans le domaine de la protection sociale et l'inclusion sociale [...] (As12).
- (6) Avec pour devise «Célébrons 2007 !», quelque 700 participants issus de 30 pays prenant part à cette Année européenne se sont réunis à **Lisbonne** les 19 et 20 novembre afin de clôturer l'année par une conférence officielle. À cette occasion, les participants ont dressé le bilan de l'année écoulée et ont manifesté leur intention de poursuivre les efforts déployés en faveur de l'égalité (R30).

La différence entre les occurrences de « Lisbonne » attestées dans les deux premiers extraits et celle du dernier réside dans le fait que ces items renvoient à deux ordres référentiels différents. Contrairement à l'exemple 6, où Lisbonne désigne bien la capitale européenne, dans les exemples 4 et 5, ce n'est pas le référent initial (la ville) qui est visé, mais un référent discursif dont l'interprétation risque d'échouer si le destinataire ne saisit pas la nature relationnelle entre le Np et les événements qui, en 2007, ont amené à la ratification, dans la capitale portugaise, du traité modifiant les textes antécédents. Suivant Gary-Prieur, nous refusons de parler, pour ces événements, de « connaissances encyclopédiques » préférant raisonner plutôt en termes de « contenus du Np », c'est-à-dire de reconnaissance des propriétés que lui sont attribuées au sein de l'énoncé particulier et qui sont valables à l'intérieur d'un univers de croyance propre au(x) (inter)locuteur(s). De fait, il est inutile, remarque Gary-Prieur, de tout savoir sur le référent initial pour comprendre le contenu d'un Np puisque c'est l'énoncé lui-même qui, le plus souvent, nous délivre certaines informations utiles à son interprétation. Ainsi, pour saisir le contenu du Np dans l'exemple 4, il n'est pas nécessaire de tout savoir sur le traité de Lisbonne. Il suffit simplement que l'interprétant sache qu'un événement majeur, en l'occurrence la ratification d'un traité international, s'est produit dans la capitale portugaise. Cette information minimale, délivrée par l'énoncé plutôt que par la compétence

culturelle de l'interprétant, suffit pour que le sens locatif du Np passe en arrière-plan, surclassé par le sens événementiel.

Notons, par ailleurs, que le renvoi à l'événement discursif plutôt qu'au référent initial se fait, dans les deux premiers extraits, de manière quelque peu différente. L'exemple 4 illustre un emploi métonymique opéré par remplacement du nom « traité » avec le toponyme qui lui a donné le nom. On voit bien ici que ce ne sont pas les « recommandations » de la ville de Lisbonne qui ont été respectées, mais bien celles prescrites par le traité<sup>29</sup>. Dans l'exemple 5, en revanche, il est plutôt question d'une analogie entre deux réalités. Le référent visé, dans cet extrait, est toujours l'« événement Lisbonne », mais cette fois-ci, il est plutôt question d'une métaphore. De fait, le chemin qui de Glasgow (où se tient la table ronde) amène à Lisbonne n'est pas réel, mais purement symbolique. Il s'agit, comme on peut bien l'imaginer, des efforts qui restent encore à faire pour atteindre les objectifs visés par le traité.

L'événementialité relative aux emplois des exemples 4 et 5, repose, comme nous venons de le voir, sur un travail interprétatif qui identifie dans l'occurrence « Lisbonne » un référent autre que son référent initial. Pour que ce travail soit efficace, nous avons aussi estimé nécessaire que la référence au contexte et la connaissance des circonstances événementielles soient assurées afin de dissiper l'opacité sémantique qui entoure l'occurrence. Or il serait néanmoins faux de penser que cette interprétation dépende uniquement des données contextuelles, car la *langue* aussi (au sens saussurien) est susceptible de fournir des instructions permettant, si ce n'est pas d'associer une occurrence

---

<sup>29</sup> Il faut toutefois remarquer que dans cet exemple, la métonymie ne se construit pas sur la simple substitution paradigmatique qui sous-tend généralement le processus tropique (comme dans l'énoncé, *Bruxelles estime que...où Bruxelles remplace la Commission*), mais procède également par effacement elliptique d'un élément susceptible de figurer à côté du toponyme sur l'axe de la combinaison. Autrement dit, non seulement le mot « traité » est ici remplacé par un élément du paradigme pouvant occuper son environnement linguistique sans que le sens n'en soit affecté, mais il se trouve également effacé, voire volontairement omis, de la chaîne syntagmatique. Cette omission ne va pas pour autant sans explication. Nous savons bien, car nous l'avons rappelé maintes fois au cours de ce travail, et nous le verrons encore dans ce chapitre, que la préoccupation des publications de la Commission européenne est d'éviter et non pas d'alimenter l'ambiguïté discursive, et ce pour des raisons autant communicationnelles que culturelles (v. ch. 3 à propos des expressions imagées). Or si dans l'exemple 4 (mais cela se confirme dans toutes nos publications) le locuteur-scripteur laisse exceptionnellement apparaître un emploi figuré, c'est vraisemblablement parce qu'il a eu soin d'introduire antérieurement dans le contexte linguistique large plusieurs éléments de désambiguïssation visant à conjurer tout risque d'opacité sémantique. Ce constat nous amène à la conclusion que l'intuition presque immédiate qu'évoquent les emplois métonymiques *stratégie de Lisbonne, Agenda de Lisbonne, objectifs de Lisbonne, indicateurs de Lisbonne* ne va pas de soi, mais découle de la présence, dans le texte, d'autres occurrences sémantiquement transparentes telles que *traité de Lisbonne, sommet de Lisbonne*. Ces occurrences, par ailleurs moins nombreuses que les emplois métonymiques, ont pour fonction de fournir aux destinataires un rappel mémoriel de l'« Événement Lisbonne » en les aidant à déchiffrer correctement le sens des occurrences plus opaques.

à son référent discursif, du moins de saisir la dimension temporelle qui la sous-tend. Restons encore sur notre toponyme portugais et observons les exemples suivants :

- (7) Progress a financé les études thématiques faites dans le cadre du rapport 2009 sur l'emploi en Europe par les réseaux MISEP, Sysdem (emplois verts, «De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois») et l'OEE (développement de la politique de l'emploi dans l'UE, formulation de la stratégie européenne pour l'emploi dans l'**ère post-Lisbonne** et dans le contexte de la crise économique). Progress a également financé l'Observatoire européen de l'emploi (OEE), les statistiques Eurostat sur les emplois disponibles, la base de données statistiques sur les politiques des marchés du travail et un Eurobaromètre spécial «La politique européenne sociale et de l'emploi». (R14)
- (8) Le Lobby européen des femmes (LEF) a envoyé une lettre ouverte aux chefs de gouvernements (avant le Conseil du printemps 2009) demandant la mise en place de mesures pour répondre aux besoins des femmes en temps de crise, et en donnant des recommandations relatives au plan de relance économique européen et de l'**après-Lisbonne**. (R14)

On constate à quel point la morphologie dérivationnelle s'avère déterminante dans ces extraits non pas pour dévoiler la nature de l'événement auquel le Np fait allusion, mais plutôt pour aider l'interprétant à saisir la portée événementielle du toponyme, indépendamment du type d'événement dont il s'agit. Autrement dit, sans fournir d'explications précises sur l'événement, le système linguistique suffit à lui seul, dans ces énoncés, à épuiser le sens locatif de « Lisbonne » en indiquant, corrélativement, que ce dont renvoie l'occurrence est une circonstance temporellement délimitée par un début et une fin.

Tout ce que nous venons d'observer pour les toponymes vaut également pour les anthroponymes dont les publications de la Commission européenne sont parsemées. Entrent dans cette catégorie aussi bien les anthroponymes individuels (Np de personnes) que collectifs (organisations, ONG, partis politiques). Laissons de côté pour l'instant ces derniers afin de nous concentrer uniquement sur les anthroponymes individuels. Comme pour les toponymes, ces Np de personne peuvent aussi bien fournir une instruction d'identification de leur référent initial que faire l'objet d'une interprétation secondaire, c'est-à-dire dénuée de leur sens en *langue*. Les premiers, très nombreux dans notre corpus, sont toujours employés sans déterminant et en position référentielle. Leur présence au sein du corpus, bien que dominante d'un point de vue quantitatif, ne retient que marginalement notre attention, et ce pour deux raisons essentiellement. D'abord, parce qu'à notre avis, la tradition logique s'est déjà beaucoup attardée sur ces anthropo-



nymes à fonction éminemment désignative<sup>30</sup>. Deuxièmement, parce que notre corpus n'offre aucune régularité particulièrement intéressante à observer, à l'exception du fait que lorsque dans le texte un Np de personne est évoqué, ce nom est souvent accompagné dans le cotexte proche d'une qualification relativement au statut, le rôle ou la fonction sociaux que le référent initial désigné occupe dans la réalité mondaine (extralinguistique). Les occurrences suivantes illustrent, à titre d'échantillon représentatif, un exemple de ces Np individuels à vocation désignative accompagnés d'une qualification appositive (en italique). Ces appositions n'occupent pas toujours le même environnement linguistique, étant tantôt placées en incise (ex. 9), tantôt avant le nom (ex. 10), tantôt en position prédicative (ex. 11).

(9) **M. Barroso**, *président de la Commission européenne*, a proposé d'instaurer un Fonds européen d'ajustement à la mondialisation afin de coordonner la réponse européenne et d'aider ceux qui en ont besoin à s'adapter aux conséquences de la mondialisation (R31).

(10) Réunis à Bruxelles pour un Conseil européen, les dirigeants de l'UE ont officiellement approuvé la liste révisée de commissaires, proposée par le *nouveau président de la Commission*, **M. Barroso** (As10).

(11) **László Andor** *est le nouveau commissaire en charge de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion*, tandis que Viviane Reding, vice-présidente de la Commission, s'occupera des politiques en faveur de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations dans le cadre de son portefeuille «Justice, droits fondamentaux et citoyenneté» (As23).

Mais venons après cette brève parenthèse aux anthroponymes qui nous intéressent, c'est-à-dire à ceux dont l'interprétation ne porte pas sur le référent initial, mais plutôt sur la réalité à laquelle le Np renvoie en discours. D'abord, nous voudrions retravailler un constat qui nous était apparu au début comme un indice probant de la différence entre les toponymes et les anthroponymes. Notre conviction reposait sur le fait que lorsque l'interprétation discursive porte sur un toponyme, le référent discursif est toujours un événement, alors que dans les cas des Np de personne, ce sont plutôt les propriétés (physiques, cognitives...) de ce référent que l'interprétation tend systématiquement à mettre en avant. Or bien que ce constat se confirme très souvent, on est loin d'en pou-

---

<sup>30</sup> C. Fuchs (1981) observe avec justesse que la logique classique repose sur des postulats anti-énonciatifs. De fait, les logiciens ont toujours mis au cœur de leurs préoccupations les problèmes de référence en écartant corrélativement tout ce qui relève de l'énonciation. Il en témoigne leur conception du nom propre défini comme un type de « désignation d'un objet singulier » (Frege, cité par Gary-Prieur, 1994 :14).

voir tirer une conclusion généralisante. Il suffit de comparer les exemples 12 et 13 ci-après pour constater effectivement que cette différence entre les deux typologies de Np ne se confirme toujours pas et que l'emploi figuré d'un anthroponyme ne renvoie pas systématiquement aux qualités du référent initial :

(12) La Haute Autorité française de lutte contre la discrimination et l'égalité a soutenu un projet dirigé par « La maison des associations de Tourcoing », dans lequel le célèbre footballeur français Lilian Thuram (communément appelé « **le nouveau Zidane** ») a été interviewé. Son message pro-éducatif a éveillé la conscience de ses jeunes fans lorsqu'il a évoqué le racisme et la discrimination fondée sur l'origine et la religion. (Pub15)

(13) Il faudra encore voir si une question préjudicielle à la CJCE pourrait être justifiée par le maintien de dispositions nationales de protection de données qui excluent la collecte de données ethniques globales ou de données indirectes concernant l'appartenance ethnique afin de prouver en justice la discrimination lors de poursuites judiciaires. De même, une demande **de type Francovich** contre un État membre en défaut de faciliter la collecte de données relatives aux minorités raciales ou ethniques – y compris dans les procédures judiciaires – ou empêchant l'accès aux données existantes pourrait aussi être présentée devant une juridiction nationale, pourvu que les conditions requises par la CJCE **depuis Francovich** soient remplies. (R38)

Comme on peut le constater, tant l'exemple 12 que 13 contiennent un anthroponyme (en gras) désignant dans les deux cas un référent discursif. Dans le premier, ce référent est représenté non pas par la personne de Zinedine Zidane (référent initial du Np), mais plutôt par une catégorie de joueurs que l'on pourrait paraphraser de la manière suivante : « tout genre de joueur fort tel que l'a été Zinedine Zidane » (référent discursif), prototype de la catégorie. Dans ce cas spécifique, nos propos initiaux se confirment puisque c'est effectivement une propriété du référent discursif, voire l'habileté de ce joueur fort comme Zidane, que cette occurrence met en valeur. Il en va tout autrement dans le deuxième exemple, où l'anthroponyme ne renvoie plus aux qualités du référent désigné, mais plutôt à un événement discursif particulièrement saillant au point d'avoir été inscrit, lui aussi, dans la catégorie des événements prototypiques dans son genre. L'événement en question est un arrêt prononcé par la Cour de justice de l'Union européenne<sup>31</sup> suite à l'affaire soulevée par Andrea Francovich contre l'État italien reconnu responsable de ne pas avoir donné exécution (manque de transposition) à la directive

---

<sup>31</sup> Andrea Francovich *et al.* vs République italienne, 19 décembre 1991.

80/987 relative à la protection des travailleurs salariés face à l'insolvabilité de l'employeur. Cet arrêt a ouvert une brèche dans l'histoire de l'activité juridique de l'Union puisqu'il a lancé pour la première fois le débat autour de la responsabilité des États membres à l'égard des particuliers. Dès lors, la discipline juridique en la matière a évoluée irréversiblement, marquée désormais par un avant et un après Francovich. L'adjonction de l'adverbe *depuis* dans l'exemple 13 (2<sup>e</sup> occurrence) témoigne de cette coupure et constitue une preuve ultérieure du fait que le Np Francovich, désignant « initialement » un individu, s'est cristallisé en événement de discours. Mais le retentissement que cet Événement a eu dans l'espace public (dans les médias, dans les productions verbales et écrites des professionnels juridiques, etc.) n'a pas seulement contribué à faire d'une circonstance événementielle un événement de discours marqué à la fois par la fin et le début d'un procès, mais a conféré au Np un caractère symbolique, prototypique comme nous avons dit. De la sorte, cet anthroponyme a pris à fonctionner comme un élément de comparaison aussi bien pour la doctrine que pour la jurisprudence. La première occurrence du Np relevée dans l'exemple 13 illustre très bien, nous semble-t-il, le rôle de parangon (*un arrêt du type X*) que ce Np joue dans les productions verbales des commentateurs.

Notons, enfin, que tous les Np que nous venons d'analyser, qu'ils soient toponymes ou anthroponymes, n'échappent pas à une règle discursive générale que nous appellerons, en paraphrasant les propos de Gary-Prieur (2009), le principe de « l'actualité ». Cette règle ne se confond pas avec le retentissement médiatique dont nous venons de souligner l'incidence dans la construction de l'événement<sup>32</sup>, mais repose plutôt sur la nécessité que, pour que l'interprétation discursive du Np soit possible, en l'absence d'indications contextuelles explicites, le référent discursif soit (1) inscrit dans la mémoire collective des locuteurs et (2) perçu par ceux-ci comme contemporain, voire actuellement notoire. Dans l'extrait 12, par exemple, nous avons vu que l'anthroponyme Zidane ne renvoie pas à son référent initial (la personne de Zinedine Zidane), mais à une projection de celui-ci ayant les mêmes qualités sportives du champion français (référent

---

<sup>32</sup> Tel que nous l'entendons, le *retentissement médiatique* d'une occurrence implique sa diffusion massive dans l'espace public de la part d'acteurs (journalistes, politiciens, porte-paroles, animateurs, etc.) qui, de par le rôle qu'ils jouent au sein de la société, ont le pouvoir de donner une certaine visibilité aux objets du monde phénoménal. Ce que nous appelons en revanche la règle de l'« actualité » ne tient pas tant à la diffusion de l'occurrence, mais plutôt à sa stabilité, voire persistance dans la mémoire collective des locuteurs.

déterminé par le discours)<sup>33</sup>. Or si ce transfert de sens de la *langue* au *discours* est possible, c'est justement parce que le référent initial est encore présent dans la mémoire collective partagée des usagers. Il est en revanche assez probable qu'une occurrence telle que « le nouveau Paul Bersoulle » serait perçue comme opaque par la plupart des interprétants (surtout les plus jeunes et les étrangers) en raison notamment de l'affaiblissement de notoriété que ce joueur, pourtant vainqueur de la Coupe du Monde en 1942, aurait subi au cours du temps. Il en va de même pour les arrêts de la Cour de justice européenne qui, contrairement à l'arrêt Francovich, ne sont pas gravés dans la mémoire des interprétants. L'emploi métonymique pour ces occurrences serait impensable, car les interprétants ne disposeraient pas d'informations suffisantes pour pouvoir saisir correctement le contenu du Np. Voilà pourquoi pour faciliter l'interprétation et dissiper toute ambiguïté sémantique, ces arrêts inconnus à la plupart des usagers sont toujours précédés dans le corpus par le substantif spécifique *affaire*<sup>34</sup> (ex. 14) ou bien accompagné, dans le cotexte proche, de leur désignant le plus proche, à savoir le terme *arrêt* (ex. 15) :

(14) **Depuis l'affaire Kalanke**, la Cour n'a cessé d'affirmer qu'elle n'acceptera pas les programmes de discrimination sexuelle positive produisant des « résultats égaux » au moyen de mécanismes automatiques pendant la phase de sélection. (Pub12)

(15) La transposition au critère de la nationalité de celui d'avoir exercé ou non le droit de libre circulation à l'intérieur de la Communauté est particulièrement frappante dans *l'affaire Masgio* (*arrêt* du 7 mars 1991, C-10/90, Rec. p. I-1134), où la Cour a été amenée à vérifier si une disposition nationale en matière de calcul d'une pension de vieillesse se cumulant avec une rente d'accident versée dans un autre État membre, bien, qu'elle s'applique indépendamment de la nationalité des travailleurs concernés, est « susceptible de défavoriser, sur le plan de la sécurité sociale, des travailleurs migrants par rapport aux travailleurs qui n'ont exercé une activité que dans un seul État membre ». (R17)

La nécessité que la mémoire du référent initial reste vive dans l'esprit des usagers est un argument en faveur de la thèse avancée par Gary-Prieur selon laquelle ce référent est toujours présent dans l'interprétation du Np. Comme elle l'écrit : « Puisque le référent

---

<sup>33</sup> Cela est particulièrement évident dans des énoncés comme *Bolt resta il fenomeno Bolt* (article de presse) où les deux occurrences du Np font l'objet de deux interprétations différentes. La première identifie le référent initial (le champion olympique), alors que la deuxième renvoie plutôt aux propriétés généralement attribuées à ce référent par l'opinion commune des usagers.

<sup>34</sup> cf. *supra* les noms communs événementiels.

discursif se construit à partir du référent initial, on ne s'étonnera pas de constater que les référents discursifs possibles pour un Np dépendent du type de référent initial associé à ce Np ». Ainsi, dans l'exemple de Zidane évoqué tout à l'heure, le référent initial ne disparaît pas complètement au profit du seul référent discursif, mais apparaît en filigrane dans l'énoncé, reconstruit en quelque sorte par le travail de recontextualisation effectué par l'interprétant. Ce constat s'avère extrêmement important pour justifier notre démarche, car il confirme que, contrairement aux postulats traditionnelles de la logique classique, la perspective sur le Np que nous avons adoptée dans ce chapitre ne sépare pas le sens de la référence, mais tend plutôt à les faire travailler ensemble, en considérant les opérations de « référenciation », telles que l'activité de recontextualisation effectuée par l'interprétant, comme partie intégrante de la théorie sémantique des représentations énonciatives à laquelle nous nous inspirons dans notre thèse.

Outre les anthroponymes individuels, notre corpus comporte de nombreux Np collectifs. Cette profusion s'explique intuitivement par le rôle incontournable que le discours communautaire accorde aux acteurs sociaux : entreprises, ONG, associations culturelles et de bénévoles, partis politiques et syndicats, organismes publics, organisations patronales, municipalités, établissements scolaires et universitaires. M. Lecolle (2012) qualifie de *nom collectifs institutionnels* ces collectivités connues et reconnues comme telles et dont l'existence est indépendante des éléments individuels qui les composent. Toutes ces collectivités sont impliquées, d'une manière ou d'une autre, dans les objectifs que l'Union s'est fixée pour réduire le chômage, améliorer la qualité de l'emploi et combattre les discriminations. Le nom des entreprises, par exemple, apparaît souvent dans les publications de la Commission pour témoigner de l'engagement des sociétés auprès de la société civile<sup>35</sup> (ex. 16) ou bien pour mettre en avant les bonnes pratiques effectivement mises en œuvre dans le respect des lois communautaires (ex. 17-18-19).

(16) En mai 2005, un séminaire sur la RSE ciblant les personnes handicapées a été organisé par le secrétariat national pour la réinsertion et l'intégration des personnes handicapées, dépendant du ministère du travail et de la solidarité sociale, en partenariat avec l'association GRACE (Grupo de Reflexão e Apoio à Cidadania Empresarial) mise sur pied principalement par des entreprises multinationales. Ce séminaire visait à donner des exemples concrets de bonnes

---

<sup>35</sup> Pour ce qui a trait notamment aux questions éthiques liées à la responsabilité sociétale, par exemple leur adhésion à la charte de la diversité.

pratiques de RSE vis-à-vis des handicapés. Plusieurs entreprises portugaises ont pris des mesures en ce sens (telles que **Portugal Telecom, IBM, BP, Logoplaste et Vodafone**) (Pub24).

(17) **Novartis** a développé un conseil consultatif externe pour agir en tant qu'organisme indépendant et objectif afin de faire pression sur les équipes exécutives de Novartis et faire suite aux engagements de diversité. À la suite de la pression du conseil, une recherche a été menée sur la composition des sexes de sa base de clientèle agricole qui a, par la suite, entraîné le développement de produits spécifiques pour les femmes. (Pub11)

(18) La **Deutsche Bank** veut favoriser un environnement de travail intégrant auquel tous les travailleurs peuvent contribuer de tout leur potentiel. Pour y parvenir, l'entreprise a mis sur pied en 1999 une équipe de diversité mondiale ayant pour mission de soutenir diverses initiatives telles que des initiatives axées sur le développement et les talents, des réseaux de travailleurs et une formation centrée sur la diversité (Pub25).

Mais plus que les efforts des entreprises, ce sont surtout les mesures adoptées par les associations et les organismes publics qui sont valorisées au sein des publications de la Commission européenne.

(19)[...] la conciliation entre vie professionnelle et responsabilités privées reste un défi majeur pour les femmes, dont on attend le plus souvent qu'elles assument ces tâches. Aussi longtemps que cette question sera négligée, les femmes continueront à avoir du mal à s'imposer sur le marché du travail, elles continueront à faire l'objet de discriminations en matière d'emploi et bénéficieront d'une moindre sécurité d'emploi. C'est précisément pour répondre à ces défis que **l'Assemblée des femmes pour le développement et la lutte contre l'exclusion sociale (ASDO)** a lancé le projet RALFA, en partenariat avec le **Newnham College** de **l'Université de Cambridge** et **l'Association Arborus** à Paris (Pub20).

Plus rarement, les toponymes aussi font office de Np collectifs lorsqu'ils s'interprètent discursivement comme des entités abstraites renfermant des enjeux propres à une communauté d'individus. Ainsi n'échappera-t-il pas dans l'exemple suivant la différence entre les deux emplois du toponyme *Lorraine*. Dans le deuxième, c'est bien l'espace géographique qui est visé par le Np, tandis que le premier, en revanche, réfère de toute évidence à une réalité socio-politique et administrative. Si le Np, dans cet emploi, peut fonctionner comme un élément de comparaison face à d'autres réalités du même genre, c'est justement parce qu'il est pris dans une interprétation non-identifiante qui le prive du caractère singulier qui lui est spécifique (la morphologie territoriale) et lui attribue les propriétés d'une « formation » collective. C'est la Lorraine en tant qu'instance terri-

toriale collective (constitués d'entreprises, d'associations, de municipalités) qui peut de fait être retenue comme un « exemple » et c'est dans ce sens seulement que le toponyme peut fonctionner comme un nom collectif institutionnel à l'instar des anthroponymes que nous venons d'analyser.

(20) Comment les PME peuvent-elles gérer efficacement les impératifs du travail tout en organisant des formations pour leurs employés ? Prenons l'exemple de **la Lorraine**, dans le nord-est de la France, qui était autrefois une grande région industrielle. **La Lorraine** est aussi une région très verte parsemée de forêts centenaires et de scieries, qui sont traditionnellement des petites ou moyennes entreprises. Il n'existe pas à proximité de centre de formation spécialisé dans cette industrie, et les employés ne disposent d'aucun moyen de transport facilement accessible. (G9)

Une dernière catégorie de noms propres sur lesquels nous voudrions insister est représentée par les noms des programmes d'action et des initiatives promus par la Commission européenne, mais pas nécessairement mis en œuvre par celle-ci. Ces noms ont retenu notre intérêt puisqu'ils sont intrinsèquement événementiels<sup>36</sup>, en ce sens qu'ils renvoient, d'une certaine manière, aux raisons de leur fondation et présentent souvent dans leur morphologie des indications relatives à leur délimitation temporelle. Ainsi en est-il dans l'exemple 21 ci-après, où le nom propre circonscrit la limite temporelle avant laquelle les objectifs de la stratégie sont censés être atteints.

(21) Au début de cette année, l'UE s'est fixé des objectifs ambitieux qu'elle prévoit d'atteindre d'ici à 2020. La stratégie **Europe 2020** vise à atteindre une croissance intelligente, durable et inclusive. En matière d'emploi, cela devrait se traduire par un taux d'emploi de 75 % d'ici à 2020 pour les femmes et les hommes de 20 à 64 ans (As26).

Souvent, les Np de programmes et d'initiatives restituent échoïquement des items d'énoncé qui, au cours du temps, se sont cristallisés dans l'interdiscours. Le rappel mémoriel explicite, dans les exemples 22-23, aux fameux programmes d'intervention financés par les Américains à l'issue de la seconde guerre mondiale, confirment l'extraordinaire capacité des énoncés de s'ouvrir un chemin dans la mémoire discursive, se prêtant ainsi aux jeux de la réitération et de la réactivation.

(22) [...] en Belgique, le «**plan Marshall**» a été approuvé au niveau d'une région, la Wallonie. Le plan comprend un arsenal de mesures axées sur la formation et l'emploi des jeunes (R6).

---

<sup>36</sup> À l'instar des pragmonymes (noms de catastrophes, fêtes, manifestations sportives, etc.).

(23) Au Royaume-Uni, le programme «**New Deal**», qui est actuellement la principale mesure de lutte contre le chômage de longue durée, a été conçu pour répondre aux besoins des jeunes (R6).

Plus rarement, ces Np reflètent dans leur forme une instruction relativement à la réalité qu'ils désignent. On parle dans ce cas de motivation morphologique puisqu'un lien s'établit entre le signe et son référent. Motivés, ces signes le sont toutefois à différents degrés. Comme on peut en effet le remarquer, dans l'exemple 25, la forme du Np ou de ses composants ne suffit pas à rendre compte de son sens. Le lien entre le signe et son référent demeure dans ce cas arbitraire. Plus fort est le degré de motivation qui caractérise en revanche le Np dans l'exemple 24, où la forme du signe linguistique (en l'occurrence l'adjectif *ancien* sous-jacent à la nominalisation) laisse apparaître un renvoi précis au référent (l'âge).

(24) La recherche a également révélé un grand nombre d'exemples de bonnes pratiques dans d'autres volets spécifiques de diversité, notamment l'âge et l'appartenance ethnique. Les initiatives liées à l'âge répondent à ce qu'un grand nombre d'entreprises considèrent comme le plus grand défi se posant aux entreprises de l'UE — le changement démographique. L'initiative «**Ancienneté**» chez Danfoss (Danemark) et l'initiative «Vieillir, penser plus jeune» de Pfizer Deutschland constituent de bons exemples de politiques et de pratiques qui cherchent à garantir que personne n'est victime de discrimination fondée sur l'âge. (Pub25)

(25) L'initiative «**Belle Bulgarie**» est une des initiatives du marché du travail les plus réussies. En 2009, il a fait l'objet d'un mémorandum entre le ministère du travail et de la politique sociale (MTPS) et les autorités municipales portant sur la mise en œuvre des activités. Le programme offre des opportunités d'emploi dans le secteur de la construction pour les travailleurs peu qualifiés. (R20)

### ***2.3 Réflexivité de l'événement discursif et herméneutique du discours communautaire***

Comme A. Krieg-Planque (2009b, *supra*) le fait remarquer, un événement discursif est une circonstance<sup>37</sup>, temporellement délimitée, qui provoque des réactions et qui est réflexivement notoire. Cette réflexivité<sup>38</sup>, ajoute l'auteure dans une note de bas de page,

---

<sup>37</sup> Nous préférons ce terme à celui d'occurrence employé par l'auteure. Nous estimons en effet que non seulement cette expression peut prêter à confusion en raison de son emploi spécialisé en terminologie, mais présente aussi l'inconvénient de passer sous silence la temporalité qui sous-tend l'événement discursif, sur laquelle l'auteure met pourtant l'accent dans la définition qu'elle en donne.

<sup>38</sup> À ne pas confondre avec le sens que nous lui avons donné dans le premier chapitre lorsque nous avons



suppose un commentaire métadiscursif. Nous dirons, quelque peu différemment, que la réflexivité consiste en la capacité du discours à s'autodésigner lui-même comme événement. L'objectif de cette section sera de repérer au sein de notre corpus les indices à la fois linguistiques et discursifs de cette réflexivité qui, selon nous, peut se manifester de différentes manières, toutes rapportables à deux matrices métadiscursives<sup>39</sup>.

La première matrice tient à ce que nous appelons dans notre métalangage l'herméneutique du discours politique et institutionnel. Cette démarche comprend aussi bien l'exégèse des textes ayant antérieurement défini ou commenté les notions<sup>40</sup> que l'interprétation, à la fois doctrinale et jurisprudentielle, des mesures législatives adoptées par l'Union. La première relève de l'herméneutique littéraire et peut porter aussi bien sur des textes académiques (articles de revues, traités de sociologie, monographies) que sur des documents professionnels, c'est-à-dire produits en situation de travail (bulletins de psychologie du travail, rapports et documents de synthèse internes). Quant à l'herméneutique des lois, elle tient généralement soit à l'interprétation du contenu des normes juridiques (relative donc à la doctrine), soit à celle des arrêts et des décisions judiciaires (concernant plutôt la jurisprudence). Il s'agit dans ce dernier cas d'une interprétation juridique au sens étroit du terme, puisqu'elle porte sur les décisions rendues par le juge dans les limites de ses compétences et relativement à des questions qui ne sont pas prévues par le code (des lois). À ces deux catégories, nous pouvons en ajouter une troisième, celle des commentaires spontanés formulés par des locuteurs ordinaires autour de sujets qu'ils perçoivent eux-mêmes comme des événements de discours. Cette prise de parole demeure toutefois un exemple très peu fiable d'herméneutique « profane » puisque elle ne s'exprime, dans notre corpus, qu'à travers le discours représenté qui, comme nous avons vu dans le premier chapitre, est souvent le fait d'une mise en scène, sagement orchestrée par le locuteur en tant que tel, des interviews et des témoignages. Nous allons donc nous intéresser à cette troisième forme d'herméneutique discursive dans la mesure où il s'agira de décrire les procédés linguistiques qui sous-

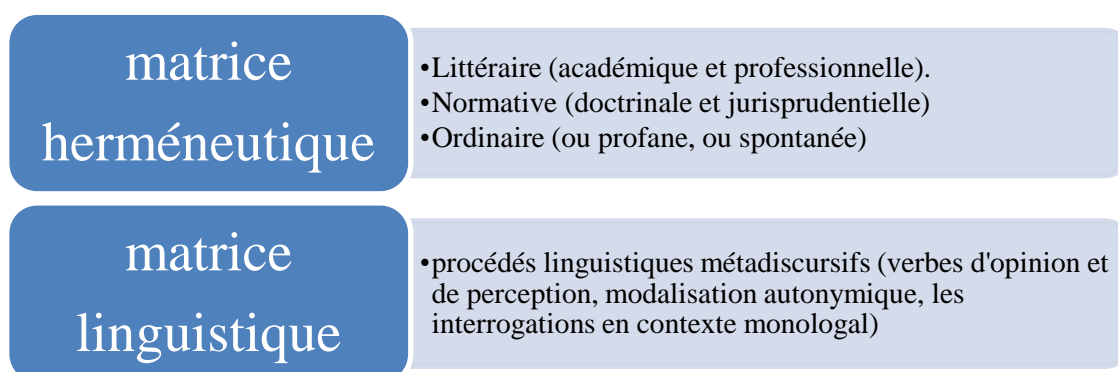
---

qualifié de réflexif notre corpus. À cette occasion, en effet, nous nous sommes limités à constater l'autosuffisance de notre objet de recherche, idée qui évidemment n'a aucun rapport avec le caractère métadiscursif dont il est question maintenant à propos de l'événement.

<sup>39</sup> Ces deux matrices ne sont pas des cloisons étanches, mais peuvent se recouper en contexte.

<sup>40</sup> Par notion, nous entendons non seulement les occurrences faisant l'objet de notre appréhension sémantique des formules, mais aussi de grandes questions épistémologiques et philosophiques que les publications de notre corpus cherchent, à certains moments, à saisir (qu'est-ce qu'une religion, par exemple).

tendent la formulation des commentaires métadiscursifs. Nous en venons ainsi à notre deuxième matrice métadiscursive, celle relative aux structures disponibles en *langue* et mobilisées pour cerner réflexivement le discours communautaire, voire les événements discursifs. Les verbes d'opinion, les interrogations en contexte monologal et les procédés autonomiques<sup>41</sup> entrent dans cette catégorie de structures linguistiques servant la réflexivité de nos discours. Avant de les cerner de plus près, résumons, à l'aide d'une figure, notre classification des matrices métadiscursives :



**Fig. 12 – Matrices métadiscursives**

Précisons, par souci de clarté, que les deux matrices que nous venons de représenter comme deux volets distincts de la réflexivité des discours sont en réalité dans un rapport de complémentarité. Autrement dit, les faits métadiscursifs que nous avons conventionnellement insérés dans la matrice linguistique correspondent exactement aux procédés mis en œuvre par les locuteurs dans toutes les formes d'herméneutique décrites ci-dessus. Bien que traités séparément (§ 2.3.1 et 2.3.2), l'herméneutique du discours communautaire et le soubassement linguistique qui la serve doivent, donc, être considérés comme un tout indissociable.

### *2.3.1 La matrice herméneutique*

À la lumière de ce qui vient d'être dit à propos de la réflexivité de l'événement discursif, nous proposons dans cette brève section quelques exemples relatifs à l'herméneutique du discours communautaire. Nous insisterons très peu sur l'interprétation littéraire et ordinaire afin de nous attarder plus longuement sur

<sup>41</sup> Dont nous n'avons que faiblement parlé dans le chapitre 4 à propos de la dialogisation intérieure au discours.

l'herméneutique normative, celle-ci étant la seule forme d'interprétation effectivement liée à la problématique événementielle.

### 2.3.1.1 L'herméneutique littéraire

Notons que, dans l'exemple (26), les rédacteurs se proposent de cerner la notion de discrimination multiple en introduisant au sein du discours un renvoi intertextuel censé apporter un éclairage sur la question. Ce renvoi est manifestement tiré d'un ouvrage dont la référence est indiquée à la marge du volume.

(26) Dans son article sur la discrimination multiple, composée et intersectionnelle («Multiple, Compound and Intersectional Discrimination»), l'auteur finlandais Timo Makkonen (2002) **couvre de manière relativement exhaustive** l'évolution du concept de discrimination multiple depuis Crenshaw. (R44)

Dans 27, en revanche, la source bibliographique est indiquée dans une note de bas de page. Le renvoi porte, plus exactement dans ce cas, sur deux ressources documentaires : la première relevant de la littérature spécialisée (en l'espèce, une contribution académique), alors que la deuxième tient plutôt à la littérature professionnelle (rapports et documents internes).

(27) Voir notamment : Henrard, K., «Non-Discrimination and the Equality Principle», in Weller, M. (éd.), *Jurisprudence Digest: Minority Protection*, qui doit être publié par OUP (octobre 2006), 57 p. Voir également les deux rapports que j'ai terminés récemment pour le Conseil de l'Europe, DH-MIN(2006)020 et DH-MIN(2006)021, concernant l'impact sur la protection des minorités nationales des normes internationales relatives à la non-discrimination en combinaison avec les droits de l'homme (CEDH et plusieurs conventions des Nations unies) (R42).

Bien entendu, ce qui nous importe ici n'est pas de constater que le locuteur de l'énoncé a recours dans son discours à des sources externes afin d'intégrer ou de mieux préciser son dire. On sait, puisque nous l'avons plusieurs fois précisé, que certaines des publications de la DG Emploi sont des études ou des enquêtes menées par des experts (professeurs des universités, statisticiens, figures internes aux institutions) sur des sujets chers à l'Union et autour desquels la Commission demande un compte-rendu détaillé. Il ne faut donc pas s'étonner si les locuteurs font appel dans leur pratique d'écriture à des données quantitatives ou qualitatives (définitives) tirées de sources intertextuelles di-

verses puisque celles-ci ne sont que l'expression de la rigueur scientifique que les rédacteurs engagés par la Commission mettent dans l'accomplissement de leur tâche<sup>42</sup>. Ce qui nous importe donc ici est plutôt d'observer la manière dont ces locuteurs-scripteurs interprètent l'événement discursif. L'exemple 26 nous donne déjà une illustration assez claire de cette démarche interprétative du locuteur qui, en commentant la notion de discrimination multiple, qualifie de « relativement exhaustive » l'évolution du concept proposé par l'étude de Makonnen. Bien que très pertinent du point de vue de la démarche herméneutique sous-jacente au commentaire, cet exemple n'est pas pour autant totalement approprié, car il n'est pas vraiment question ici d'un événement de discours. Voilà pourquoi nous préférons laisser de côté l'herméneutique littéraire, *a priori* liée à un savoir théorique et, de ce fait, détachée de la dynamique événementielle, et nous focaliser plutôt sur l'interprétation normative qui s'avère, à cet égard, sans doute plus intéressante.

#### 2.3.1.2 *L'herméneutique normative*

La raison de cet intérêt réside, comme nous l'avons déjà dit (§2.2) dans l'événementialité inhérente à l'apparition des mesures législatives et à l'attention que ce fait éveille chez les commentateurs. Notons que la plupart des mesures qui font l'objet de commentaires métadiscursifs au sein de nos publications sont des directives. Cela n'a rien d'étonnant du moment que ces actes communautaires ne sont pas immédiatement applicables dans les systèmes juridiques nationaux et que, pour produire des effets, ils doivent être transposés dans le droit national par une loi interne. Cela explique la profusion, dans notre corpus, de passages où les locuteurs s'attachent à interpréter minutieusement les dispositions « suggérées » par les directives cadres non encore transposées.

Les exemples que nous proposons ci-après tiennent compte de la distinction que nous avons faite plus haut relativement à deux typologies d'interprétation normative. La première, que nous avons qualifiée de doctrinale, tient à l'interprétation des normes légiférées par le Conseil. Ainsi, dans les exemples 28 et 29, l'interprétant commente les contenus d'une directive en insistant sur ses lacunes. Les emplois guillemetés, en 28, servent à isoler dans le texte les points qui, selon l'interprétant, demeurent obscurs dans la directive, alors que la complétive introduite par le verbe *constater*, dans l'exemple

---

<sup>42</sup> Propre, d'ailleurs, à toute démarche scientifique.

29, pourvoit une explication du manque de définition des notions guillemetées en précisant, par ailleurs, ce que ce manque implique, ou plus exactement, n'implique pas pour les États européens<sup>43</sup>.

(28). La directive ne spécifie pas ce qu'implique exactement une « **aide aux victimes** », pas plus qu'elle ne précise les types d'« **études** » à réaliser et les destinataires des rapports et des recommandations. Elle ne spécifie pas davantage les conditions qui doivent être remplies pour que soit respecté le critère d'exercice indépendant de ces diverses activités. (R53)

(29) Les deux directives ne définissent pas « l'origine raciale », « l'origine ethnique », « le handicap », « la religion », « les convictions », « l'âge » ni « l'orientation sexuelle ». Le présent rapport **constate que cela ne signifie pas pour autant** que les États soient libres de définir ces concepts et de créer les catégories utilisées aux fins de collectes de données comme bon leur semble. Ils doivent constituer les catégories sur la base de critères fondés sur des facteurs objectifs et doivent faire preuve de cohérence dans l'application de ces critères. C'est particulièrement vrai lorsque la collecte de données est liée à l'attribution de droits, d'obligations, de ressources ou de charges, comme c'est souvent le cas dans un recensement. (R51)

Constatons aussi que dans la démarche herméneutique normative concernant la doctrine, le commentaire de l'interprétant peut éventuellement porter sur la législation nationale. C'est le cas des exemples 30 et 31 où le locuteur commente la manière dont les gouvernements nationaux de l'Autriche et des Pays-Bas ont transposé la directive dans les systèmes juridiques respectifs. Dans l'extrait 31, en particulier, le commentaire porte sur le choix lexical des législateurs :

(30) La législation autrichienne de transposition de la directive ne définit pas la religion ou les convictions. Toutefois, les notes explicatives à sa loi fédérale sur le statut des communautés confessionnelles religieuses contiennent une définition non contraignante: «Une structure de convictions dont le contenu est représentable et qui s'est développé au fil des ans pour expliquer la nature humaine et le monde — dans leur signification transcendante — et pour les assortir de rites et de symboles spécifiques et leur donner une orientation conforme aux principes et à la doctrine de base ». (R52)

(31) Aux Pays-Bas, le terme «**philosophie de vie**» est utilisé **en lieu et place du terme «convictions»**, ce qui limite les types de convictions pouvant être couverts. Le terme «philosophie de la vie» exige un ensemble cohérent d'idées sur des aspects fondamentaux de l'existence humaine et inclut les grandes philosophies, comme l'humanisme. Il ne s'étend toutefois pas à

---

<sup>43</sup> Nous renvoyons à la section suivante pour une explication détaillée des structures linguistiques employés pour interpréter les contenus des directives.

des visions plus générales de la société. Bien que le concept de religion soit utilisé dans certaines définitions pour traduire le sérieux, la complétude, et la force des convictions avant de pouvoir les protéger, il apparaît très clairement que les convictions ne sont pas religieuses en termes de contenu. L'athéisme bénéficie donc d'une protection aux termes de la convention européenne des droits de l'homme (R52)

Dans bien d'autres cas, l'interprétant commente une certaine mesure législative en reconnaissant le rôle que la jurisprudence a joué ou pourra jouer à l'avenir dans la mise au point de certains aspects pratiques. C'est bien le cas de l'exemple 32 où l'on admet *a posteriori* la possibilité d'une intervention de la CJCE pour élargir le champ d'applicabilité établi par la législation.

(32) Même si le texte de l'article 141, paragraphe 4, du traité CE semblait donc élargir le champ d'application de l'action positive par comparaison avec la directive initiale sur l'égalité de traitement, il restait à voir comment la CJCE allait gérer ce nouveau cadre. (R45)

Enfin, le commentaire métadiscursif sur une norme ou texte de loi peut être aussi l'occasion d'entamer une véritable lecture critique de la terminologie adoptée par le législateur communautaire (ex. 33-35) ou bien une analyse contrastive par rapport à d'autres mesures antécédentes (ex. 34). Souvent, la terminologie adoptée peut se révéler insuffisante à l'interprétation des contenus de la directive. Dans ce cas, les locuteurs pouvoient généralement des conseils sur l'attitude à adopter faute d'indications précises (ex. 35)

(33) Les deux directives reconnaissent l'action positive « pour assurer la pleine égalité dans la pratique », ce qui indique le but de l'action positive sans toutefois la rendre obligatoire. Au contraire, les deux directives précisent que le principe de l'égalité de traitement « n'empêche pas » les mesures d'action positive, ce qui montre clairement la nature facultative de l'action positive, que la CJCE reconnaît elle-même depuis l'affaire Bilka (Fredman, 2002, p. 167; Jones, p. 516). Les dispositions relatives à l'action positive ne rendent donc pas en soi l'action positive obligatoire. Toute obligation de mener une action positive devrait provenir d'autres sources (R45)

(34) Une analyse purement textuelle suggère donc en même temps un champ d'application de l'action positive plus restreint et plus étendu en vertu des directives de 2000 par comparaison avec celui qu'accorde l'article 141, paragraphe 4, du traité CE (Ellis, 2005, p. 312-313). Cette analyse textuelle n'est cependant qu'un début. Il convient en effet de se rappeler que

l'article 141, paragraphe 4, traite exclusivement de la discrimination en matière de rémunérations dans le domaine de l'emploi (R45).

(35) La directive ne définit pas le terme «susceptible» dans «susceptible d'être exposé». Ainsi, sauf exigence légale nationale, il convient de baser cette évaluation sur le bon sens (G1).

La deuxième typologie d'herméneutique normative, que nous avons baptisée «jurisprudentielle», rend compte en revanche des décisions rendues aussi bien par les juges de la Cour européenne de justice que par les tribunaux nationaux. Il s'agit d'un exemple particulièrement saisissant d'interprétation qui témoigne de la vivacité de l'activité juridictionnelle de l'Union et de la façon dont celle-ci intervient sur le droit communautaire. Il est connu, d'ailleurs, que par son interprétation des normes ou des faits avérés soumis à son examen, le juge peut, par un arrêt de la Cour, combler un vide législatif laissé par une norme juridique inexistante ou jugée lacunaire. Cela est particulièrement évident lorsque la Cour européenne est appelée à prononcer son jugement relativement à des questions, soulevées par les tribunaux nationaux, qui ne bénéficient pas d'un cadre juridique adéquat. Dans bien des cas, l'interprétation porte sur des sentences déjà rendues par le passé de sorte que le cadre juridique, fallacieux ou inadéquat qu'il soit, puisse être établi ou précisé par l'interprétation des précédents judiciaires<sup>44</sup>. Dans notre corpus, la démarche interprétative normative jurisprudentielle suit un schéma rituel structuré, généralement, mais pas exclusivement, en deux phases : (1) présentation de la controverse ou de la demande, par un tribunal local, de mise en examen d'un cas particulier : (2) réponse de la Cour de justice européenne. Le contenu des commentaires délivrés par l'instance judiciaire sont le plus souvent annoncés, dans ces extraits, par des verbes d'opinion (*penser, estimer, croire, considérer, juger, etc.*) et par des performatifs (*conclure, décider, statuer, etc.*). Voici quelques exemples :

(36) Dans l'affaire Hussein c. Saints Complete House Furnitures, un magasin de meubles de Liverpool a refusé de prendre en considération les candidatures provenant d'un district postal de Liverpool où le taux de chômage était élevé. Le magasin s'était justifié en faisant valoir que les amis chômeurs des travailleurs issus de ce quartier pourraient traîner autour du magasin et décourager les clients. Les enquêtes sur les forces du travail ont révélé que ce district postal comptait 50% d'habitants noirs, alors que l'ensemble de la région de Liverpool en

---

<sup>44</sup> L'arrêt Francovich dont il était question *supra* nous a déjà fourni un exemple de ce genre. Mais cela est d'autant plus évident dans les systèmes juridiques de *Common Law* fondés beaucoup plus sur les précédents judiciaires que sur les codes.

compte 2%. Un tribunal du travail **a estimé que** ces données statistiques étaient suffisantes pour prouver que l'employeur pratiquait une discrimination indirecte fondée sur la race en appliquant à ce district postal une règle d'exclusion d'embauche, règle que le tribunal a jugée non justifiée (R51).

(37) L'arrêt de la Cour dans l'affaire Gottardo est une bonne illustration de la grande importance que revêt le principe de l'égalité de traitement stipulé à l'article 39 du traité CE. Dans cet arrêt, la Cour **a statué que** même si les conclusions d'un accord bilatéral avec un pays tiers relève de la compétence des États membres, pour appliquer un tel accord, les États membres doivent se conformer au droit communautaire (R17).

Dans les deux cas jusqu'ici présentés, le locuteur ne se confond pas avec l'interprétant, en l'occurrence la Cour, mais se limite à rapporter l'interprétation de celle-ci vis-à-vis des lois ou des arrêts déjà prononcés. Mais il se peut également que le locuteur soit lui-même interprétant lorsque c'est l'interprétation du juge elle-même, de sa terminologie, de son attitude, qui fait l'objet de la réflexion du locuteur. Ainsi, toujours dans l'exemple précédent, repris cette fois dans sa totalité, le point de vue introduit par la complétive (*cela signifie que* PDV) ne revient plus à la Cour, mais au locuteur-interprétant qui, pour sa part, estime nécessaire de fournir une explication ultérieure censée éclairer les propos de la Cour de justice antérieurement rapportés :

(38) L'arrêt de la Cour dans l'affaire Gottardo est une bonne illustration de la grande importance que revêt le principe de l'égalité de traitement stipulé à l'article 39 du traité CE. Dans cet arrêt, la Cour a statué que même si les conclusions d'un accord bilatéral avec un pays tiers relève de la compétence des États membres, pour appliquer un tel accord, les États membres doivent se conformer au droit communautaire. **Cela signifie**, par exemple, **que** si un État membre A conclut un accord avec un pays tiers, les ressortissants de l'État membre B ou C ayant accompli des périodes d'assurance dans ce pays tiers doivent être traités par l'État membre A de la même façon que les ressortissants de cet État membre. Selon la Cour, c'est une obligation qui découle du principe de l'égalité de traitement stipulé à l'article 39 du traité CE (R17).

Dans l'exemple 39, en revanche, le locuteur-interprétant exprime un jugement relativement à l'attitude « négationniste » de la Cour de justice des droits de l'homme vis-à-vis du concept de « discrimination indirecte », alors qu'en 40, il fournit un jugement critique sur le point de vue individualiste, plutôt que social, que la Cour de justice adopte vis-à-vis de la notion de « handicap ».



(39) Il ne peut être affirmé que la jurisprudence de la CEDH reconnaisse le concept de discrimination indirecte ni qu'elle le défende bec et ongles. Cette réticence qu'éprouve la Cour à simplement reconnaître le concept de discrimination indirecte s'est manifestée très clairement dans *Abdulaziz, Cabales et Balkandali*. Dans cette affaire, la Cour a tenu le raisonnement suivant : il serait dans ce cas pratiquement impossible de s'appuyer avec succès sur le concept de discrimination indirecte étant donné qu'elle a qualifié de non pertinent l'impact différent sur certains groupes (en raison des caractéristiques qui leur sont propres) exercé par des règles neutres de prime abord (R42).

(40) [...] Un certain nombre de ces points méritent d'être examinés plus en détail. Tout d'abord, il est clair que cette définition du handicap donnée par la CJCE dans le cadre de l'affaire *Chacon Navas* repose sur un modèle médical ou individuel. Selon cette définition, le désavantage (ou la « limitation ») s'explique par l'« entrave » qu'une personne subit, et c'est cette « entrave » qui fait obstacle à sa participation au monde du travail. Le problème est donc lié à la personne et non à la réaction de la société face à son handicap, ni à l'organisation de la société.

### 2.3.1.3 *L'herméneutique ordinaire*

Mais l'herméneutique du discours communautaire n'est pas seulement le fait de législateurs, juges et experts qui, par leurs commentaires métadiscursifs, fournissent une interprétation du droit de l'Union. Le locuteur ordinaire aussi (particuliers, organisations, syndicats) est censé exprimer son jugement, ne serait-ce que pour rapporter son expérience vis-à-vis de situations qui le concernent, mais qui ne sont pas forcément liées à un cadre juridique existant. Ainsi, dans l'exemple suivant, une ONG danoise insiste sur la nécessité qu'une directive européenne interdisant la discrimination dans tous les secteurs soit établie :

(41) « La seule manière de changer la législation nationale pour nous donner la possibilité de lutter contre la discrimination multiple est d'avoir une directive européenne [...]. Il nous faut une directive qui interdise la discrimination pour les six motifs et dans tous les secteurs. En même temps, les États membres doivent créer des organismes pour l'égalité de traitement chargés de la prise en charge d'un seul motif pour apporter de l'aide aux victimes » (ONG, Danemark) (R44)

S'exprimant souvent au moyen d'un témoignage, l'instance discursive qui prend la parole demeure souvent hésitante face à certaines notions et concepts que le législateur ou la jurisprudence n'ont pas pensé à préciser. En témoigne l'exemple suivant, où le locu-

teur-interprétant ne semble pas avoir clair la notion de discrimination qu'il confond avec un cumul de préjugés. Cela ne l'empêche pourtant pas de constater, d'une part, le flou de la législation actuelle en la matière et, d'autre part, la nécessité de devoir situer sa propre identité dans une facette bien précise pour pouvoir revendiquer le droit à la non-discrimination lorsque celle-ci est fondée sur une pluralité de facteurs (discrimination multiple).

(42) « J'avais décelé de l'hostilité lors de l'entretien et aussi l'idée selon laquelle je ne connaissais pas bien le pays. J'ai été traité comme un étranger. Les gens me parlaient de choses comme si j'en étais ignorant. Ils s'étaient mis en tête que j'étais un étranger et que je n'aurais pas été capable de comprendre. D'une certaine manière, on fait de vous un étranger. Je pense qu'il y avait de multiples préjugés. Ça n'arrêtait pas... la discrimination ou peut-être des préjugés. J'ai senti cette hostilité durant l'entretien et je ne comprenais pas. J'aurais aimé aussi introduire une plainte pour discrimination fondée sur des motifs politiques mais la loi ne me le permettait pas. Je pense qu'il est assez artificiel de choisir des facettes de son identité comme si elles étaient séparables ou d'ignorer un élément mais en pratique, étant donné la nature de la législation sur l'égalité de traitement et la manière dont fonctionnent les tribunaux, on doit spécifier quel motif semble le plus probable. » (R44)

Comme nous avons déjà eu l'occasion de souligner, ces cas d'herméneutique ordinaire ne sont pas nombreux dans le corpus puisqu'ils s'expriment à travers des propos, le plus souvent rapportés, qui découlent toujours des mêmes dispositifs énonciatifs (témoignages et interviews). Nous préférons donc insister à présent plutôt sur les structures linguistiques qui permettent à l'interprétant d'apporter ses commentaires sur les discours de la Commission.

### 2.3.2 *La matrice linguistique*

Nous avons qualifié plus haut de « matrice linguistique » l'ensemble des procédés métadiscursifs employés par les interprétants (particuliers, juristes, experts, scientifiques, organisations, la Commission européenne elle-même) pour commenter le discours communautaire. Avant de les observer de plus près, rappelons encore une fois que ces procédés ne sont pas typiques de telle ou telle typologie d'interprétation, mais sont généralement à l'œuvre dans toutes les formes d'herméneutique décrites ci-dessus. Nous avons déjà observé en passant quelques-unes de ces structures linguistiques. Ainsi, les verbes d'opinion comme *penser*, *croire*, *estimer* et les performatifs *statuer*, *con-*

*clure, établir* ont été décrits comme des indices de l'interprétation délivrée par les locuteurs relativement à une norme communautaire, à un cas judiciaire, ou bien à certaines notions et concepts clés des discours de l'Union.

Nous voudrions insister maintenant sur deux procédés métadiscursifs, à notre avis, d'autant plus représentatifs de l'activité herméneutique des instances discursives intervenant dans les discours de la Commission. Il s'agit précisément de la modalisation autonymique et des interrogations en contexte monologal. Ces faits linguistico-discursifs relèvent de deux niveaux d'analyse apparentés. Les deux, en effet, sont liés aux problématiques discursives de l'interlocution et du dialogisme, et répondent dans une mesure analogue à une stratégie énonciative, toujours volontaire<sup>45</sup>, mise en place par le locuteur de l'énoncé. Dans le cas de la modalisation autonymique, cette stratégie consiste en l'emploi à la fois en mention et en usage que, dans son interprétation, le locuteur est censé faire d'une séquence verbale formellement identifiable et de complexité linguistique variable (un morphème, un lexème, unités polylexicales, un syntagme). Quant aux interrogations construites dans un discours monologal, elles présentent le double avantage d'affiner la structure énonciative et, en même temps, d'assurer l'accomplissement de certains actes communicatifs, voire de plusieurs fonctions (*infra*).

### 2.3.2.1 La modalisation autonymique

Lorsque Jacqueline Authier-Revuz introduit la notion de modalisation autonymique en linguistique énonciative, le mot convoque des intuitions immédiates chez les linguistes. Le concept d'autonymie, comme celui de modalité (cf. ch. 3), retient originellement l'attention des philosophes et des logiciens avant de faire son apparition sous la plume des linguistes et des analystes du discours. Il serait utile, avant de revenir à notre corpus, de bien saisir en quoi le fait autonymique, articulé sur la modalisation sous la plume d'Authier-Revuz, s'éloigne de la perspective logicienne. Fabienne Cusin-Berche (*in* D. Maingueneau & P. Charaudeau, 2002 : 84) explique que les logiciens envisagent l'autonymie comme le fait d'un seul mot ayant deux emplois, le premier focalisé sur le référent (usage) et le deuxième sur le signe (mention). Les linguistes, en revanche, y voient plutôt la coexistence dans le même énoncé de deux mots : le mot lui-même et sa nomination. Dans le champ linguistique, en outre, on tend à poser des frontières pré-

---

<sup>45</sup> Nous reviendrons plus loin sur ce point.

cises entre les notions, souvent assimilées en analyse du discours, de connotation et de modalisation autonymique. La première, proposée par J. Rey-Debove (1978), est pensée dans les termes d'une relation entre, d'une part, un signe et son référent (dénotation) et, d'autre part, entre le signe et le signifiant (connotation), tandis que la notion de modalisation autonymique se configure, en revanche, comme un « fait d'énonciation modalisé par une auto-représentation opacifiante » (Cusin-Berche, *Ibid.*). Il paraît clair que, loin d'affecter le concept lui-même, cette différence entre l'une et l'autre forme de l'autonymie tient foncièrement à un déplacement de perspective : sémiolinguistique dans le cas de la connotation autonymique et énonciative dans celui de la modalisation.

La distinction entre l'autonymie comme forme sémiotique<sup>46</sup> et la modalisation autonymique est d'une importance capitale. Comme le remarque J. Authier-Revuz (2003 : 73), dans la modalisation autonymique, l'autonymie est un élément « nécessaire, mais non suffisant ». Autrement dit, pour qu'il y ait modalisation autonymique au sens strict, il faut que l'autonyme, dont la présence sur la chaîne syntagmatique ne suffit pas à elle seule pour expliquer le phénomène, s'insère dans « le cadre tout à fait particulier d'une auto-représentation de l'énonciation en train de se faire » (*Ibid.*). Nous proposons ci-après l'analyse de quelques exemples permettant de bien distinguer les cas d'autonymie sémiotique (autonymie au sens large) de ceux qui impliquent plutôt un « dédoublement opacifiant du dire » (autonymie au sens strict) fondé sur « le cumul d'une référence à la chose et d'une référence au mot par lequel est nommée la chose » (*Ivi* p.88).

Dans les exemples 43-47 ci-dessous<sup>47</sup>, les autonymes sémiotiques, textuellement marqués par les guillemets, permettent au locuteur d'établir une réserve vis-à-vis d'un mot qui paraît mal approprié (ex. 43, 44 et 45a), de rapporter des propos externes (en 45b, ces propos sont les contenus de la directive), de préciser une notion (ex.46) ou, encore, de prendre ses distances à l'égard d'une expression imputable à des tiers (ex. 47)

(43) L'étude montre clairement que tous les motifs subis forment la discrimination institutionnelle, due à une conception sous-jacente dans la société sur qui est « normal » et qui ne l'est pas (R44).

---

<sup>46</sup> Nous avons déjà rencontré dans le chapitre 3 un exemple d'autonymie sémiotique (cf. ex. 25). Pour sa description, nous avons toujours employé les termes d'autonymie, procédé autonymique et fait autonymique, sans jamais faire référence à la modalisation autonymique.

<sup>47</sup> Nous avons délibérément choisi d'éviter, dans cette partie de ce paragraphe, de souligner en gras, comme nous l'avons fait ailleurs, les occurrences qui font l'objet de notre description. La raison est évidemment d'éviter de confondre les marques métalinguistiques du texte (en général les italiques et les guillemets) avec nos propres interventions sur les exemples.

- (44) L'immigration a également un impact nettement positif sur la création d'entreprises. En fait, plusieurs régions du monde « se disputent » actuellement les migrants pour répondre aux besoins de leurs économies (As12).
- (45) La directive peut également assurer une protection contre la discrimination liée aux opinions religieuses de l'employeur. Par exemple, si un employeur catholique licencierait un travailleur qu'il juge « coupable » (a) d'avoir épousé une personne divorcée, ce traitement moins favorable serait également considéré comme « fondé sur la religion » (b), possibilité que certains États membres, comme le Royaume-Uni, ont toutefois expressément exclue (R52).
- (46) Aux fins de cette directive, on entend par « indépendant » une personne qui n'est pas employée par un employeur et n'est pas elle-même un employeur. Il s'agit d'autres personnes dont les activités professionnelles concourent à la réalisation d'un ouvrage, à quelque stade que ce soit. Les autres sens du terme « indépendant » sont sans objet ici (G2).
- (47) L'effort européen de réformes économiques et sociales a bénéficié d'un nouvel élan lors du Sommet informel de Hampton Court, en octobre dernier. Cette réunion des Chefs d'État et de gouvernement européens avait été convoquée par la présidence britannique. Des rumeurs annonçant l'organisation d'un « concours de beauté » des modèles nationaux avaient quelque peu perturbé les préparatifs du sommet (As12).

Le potentiel interprétatif de l'autonomie sémiotique, et par conséquent sa place au sein de la matrice linguistique, est particulièrement évident dans les exemples ci-après, où non seulement la mention apparaît avec saillance au fil du texte par l'effet des guillemets, mais le signe linguistique est saisi dans toute sa matérialité, assorti dans le contexte d'un vocabulaire métalinguistique précis (*termes, mots, verbe, concept, notion, signifié, sens, étiquettes* etc.).

- (48) Des mots comme « contagieux », « fardeau », « obsolète », « parasite » ou « rebut » apparaissent sur des étiquettes cousues sur la peau d'individus pour démontrer le degré de souffrance à laquelle sont exposées les personnes victimes de la discrimination (Pub15).
- (49) L'article 8 §1 se base sur le principe de l'interdiction du traitement de données sensibles (appelées « catégories particulières de données » dans le libellé de la directive) : « Les États membres interdisent le traitement de données à caractère personnel qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, l'appartenance syndicale, ainsi que le traitement des données relatives à la santé et à la vie sexuelle. » [...] Il convient de noter que l'utilisation du verbe « révèlent » dans la directive laisse entendre que les données doivent être considérées comme sensibles même si elles ne

donnent qu'une indication indirecte au sujet de l'origine raciale ou ethnique ou de la religion ou des convictions (R51).

(50) La notion de voies de recours effectives, proportionnées et dissuasives a été développée par la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés européennes dans le domaine de la discrimination fondée sur le sexe. Cette jurisprudence s'applique également à la directive relative à l'égalité raciale et à celle relative à l'égalité en matière d'emploi, étant donné qu'elle présente des parallèles avec la législation européenne relative à la discrimination fondée sur le sexe. En tout état de cause, le sens qu'il convient de donner à cette notion dépend des circonstances de chaque espèce (R43).

Ces exemples de « surmarquage » caractérisés par la présence, souvent concomitantes, de signes et d'un vocabulaire métalinguistiques constituent le cas le plus emblématique, et sans doute le plus fréquent dans le corpus, de procédés autonymiques servant l'interprétation du discours communautaire. Toutefois, au-delà de ces exemples, nous dirions « prévisibles » d'autonymie, notre corpus contient d'autres situations énonciatives où l'autonyme non seulement permet de signifier des signes, mais il est intégré dans une structure énonciative plus complexe. Loin de s'effacer ou de s'isoler dans le cotexte par des marques métalinguistiques (guillemets ou italique), l'autonyme, dans ces cas, apparaît au fil du discours « sur le trajet du dire, et s'y impose comme objet » (*Ivi* p. 89). C'est alors que l'on parle plus exactement de modalisation autonymique, en entendant par là une circonstance énonciative qui se caractérise par une « suspension réflexive du dire arrêté par des mots qui ne vont plus de soi » (*Ibid.*). Pour bien saisir la différence entre la modalisation, fait énonciatif, et l'autonymie sémiotique, il suffit de comparer les exemples ci-dessus avec l'énoncé suivant :

(51) a) La durée entre la publication d'une offre d'emploi et le moment où le poste est attribué peut varier considérablement. Pour les emplois non qualifiés ou peu qualifiés, l'emploi vacant peut, pour ainsi dire, être comblé dans la journée. En général, vous devez attendre entre deux et trois mois. Cette période peut être plus longue si la procédure de sélection est plus détaillée et implique davantage d'entretiens ou de centres d'évaluation. Les intermédiaires prennent généralement environ le même temps (G10).

On voit bien dans cet exemple que si, d'une part, la séquence autonome (*être comblé dans la journée*) ne fait l'objet d'aucune saillance particulière (pas d'italiques ou de guillemets), d'autre part, elle n'est pas transparente non plus, en ce sens qu'elle ne s'épuise pas dans sa fonction de désignation d'un référent. Bien au contraire,

l'autonyme se confond, sans pour autant s'effacer, dans la séquence énonciative et s'impose comme objet par le biais d'un modalisateur (*pour ainsi dire*). Ce dernier a plus exactement pour fonction d'arrêter sur le trajet du dire l'opération de référenciation du locuteur, en l'obligeant de se pencher réflexivement sur la séquence autonome pour la qualifier de manière non plus indicielle (i.e. par une marque métalinguistique *montrant*, au sens de Wittgenstein, l'inadéquation du mot à la chose), mais vericonditionnelle (*pour ainsi dire* se justifiant par le fait que le locuteur « *dit* », sans le montrer, que l'expression est inadéquate à désigner le référent). Autrement dit, loin d'être isolé ou effacé du cotexte respectivement par le surmarquage (signes conventionnels) ou par le sousmarquage (transparence totale du signe) métalinguistique, la séquence autonome s'insère, à travers le modalisateur, dans le trajet du dire en prenant les contours d'une suspension réflexive de ce dire sur le mot<sup>48</sup>. Nous en concluons que l'autonymie sémiotique concerne la *monstration*, alors que la modalisation autonymique tient plutôt à la *veridiction*. Pour mieux expliquer cette conclusion, nous pouvons résumer notre raisonnement en affirmant qu'il existe trois situations énonciatives distinctes :

- a) Les cas d'autonymie sémiotique où la séquence autonome est saisie symptomatiquement par l'emploi de marques métalinguistiques (le sens de l'autonyme est *montré*) ;
- b) Les cas de modalisation autonymique où la séquence autonome est qualifiée vericonditionnellement par des gloses portant sur le dire du locuteur (le sens de l'autonyme est *dit*) ;
- c) Les cas hybrides où la *monstration* et la *veridiction* se recouvrent au sein d'un même énoncé, comme dans l'exemple 51b :

---

<sup>48</sup> Ainsi en va-t-il dans l'exemple suivant extrait d'un corpus de presse (*La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 22 avril 2004) : « Il est difficile de s'imaginer que son propre chemin ne soit pas celui des autres ! Je suis né – en 1927 ! – dans un modeste milieu, très catholique, pour employer un euphémisme ! On n'imaginait pas chez nous la possibilité de fréquenter l'école "laïque", adjectif qui frisait l'insulte... et que j'ai entendu employer comme tel par des intégristes de l'époque (1950) ». L'absence de marques métalinguistiques sur l'autonyme *très catholique* illustre parfaitement que le locuteur ne se contente pas ici de montrer l'atténuation découlant du tour euphémisant, mais le souligne vericonditionnellement par l'ajout d'une glose portant sur son dire (*pour employer un euphémisme*). De manière diamétralement opposée, en revanche, le même locuteur montre symptomatiquement dans l'énoncé suivant qu'il entend saisir doublement le terme *laïque*, à la fois comme référent et comme élément du système (en témoigne non seulement le recours aux guillemets, mais aussi à la terminologie métalinguistique représentée par le terme *adjectif*).

51) **b)** Des municipalités d'Italie, telles que Venise et Pise, ont pris l'initiative du relogement des Sintis et des Roms vivant auparavant dans des caravanes ou des cabanes dans de soi-disant «camps nomades» (R7).

Cela étant dit, considérons maintenant quelques aspects plus exactement énonciatifs de l'emploi des séquences autonomes. L'exemple 51(a) montre bien que le locuteur se sert de la modalisation autonymique pour souligner l'inadéquation entre le référent et les mots employés pour le désigner. Authier-Revuz, toutefois, s'est longuement attardée aussi sur les cas de non-coïncidences des mots à eux-mêmes<sup>49</sup>. Les gloses *au sens strict*, *au sens large*, *X au sens de Y*, *à tous les sens du mot*, insérées dans le fil du discours, rendent bien compte de l'écart entre l'interprétation que l'énonciation est susceptible de produire en discours et celle que le locuteur vise effectivement à faire surgir dans la co-construction du sens avec l'interlocuteur. Notre objectif, bien évidemment, n'est pas de trouver dans le corpus, de manière déductive, des exemples censés confirmer les propos d'Authier-Revuz qui s'appuient sur des réflexions rigoureuses et depuis longtemps reconnues par la communauté des chercheurs. Il ne sera question non plus de dresser une liste des gloses de la co-énonciation et de la non-coïncidence du dire puisque l'auteure s'est déjà attachée à inventorier, en expliquant le fonctionnement, un nombre très important de marqueurs de la modalisation. Notre propos est, plus exactement ici, de renvoyer la problématique de la modalisation autonymique à notre corpus, voire à la spécificité du discours communautaire, afin de dégager quelques considérations sur le rôle que le fait autonymique joue dans l'interprétation du discours communautaire et sur les effets de sens qu'il produit dans un genre extrêmement codifié comme les publications de la DG Emploi de la Commission européenne.

Notre première considération concerne la fréquence du fait autonymique au sein de ces publications. Nous avons souligné maintes fois que derrière leur visée délibérément informative, les publications de la Commission européenne orientent l'opinion des destinataires relativement aux problématiques de l'emploi et de la discrimination socio-professionnelle. Pour ce faire, aucune place n'est laissée à l'ambiguïté qui non seulement nuit à la correcte transmission du message, mais risque également d'altérer l'équilibre du politiquement correct sur lequel se tient l'ossature du discours communautaire. Or nous croyons fortement que l'autonymie permet en quelque sorte de conjurer le dé-

---

<sup>49</sup> Alors que nous nous sommes déjà attardés dans le chapitre précédent sur les cas de non-coïncidence interlocutive et discursive.



sordre discursif et que, contrairement à ce qu'affirme J. Authier Revuz (2003 : 95) – postulant que les discours politiques, comme les discours scientifiques, bannissent « la moindre émergence de la non-coïncidence » – l'autonymie non seulement est largement attestée dans nos discours, mais elle y est même mise en scène, en jouant à notre avis un rôle incontournable dans la neutralisation de la conflictualité, soit-elle issue de l'ambiguïté sémantico-référentielle ou bien de l'« imprudence » énonciative.

La deuxième considération rejoint la première, en ce qu'elle permet de considérer l'autonymie non pas comme une anomalie du langage, mais plutôt comme un phénomène régulier, positif, ayant ses effets sémantiques et argumentatifs en discours. Cette considération repose sur le constat que l'autonymie dans le discours communautaire n'est jamais le produit d'une activité langagière irréfléchie, mais répond à une stratégie énonciative précise du locuteur. Si à l'oral le procédé autonymique permet un ajustement de l'énonciation du locuteur en vue d'éclaircir, de compléter ou de préciser son dire, à l'écrit cet ajustement apparaît *a fortiori* comme voulu, justifié par le souci de ne pas laisser entendre un point de vue différent de celui que le locuteur veut transmettre. Par ailleurs, le fait que la langue écrite, contrairement à l'oral, soit un processus réversible, pouvant faire à tout moment l'objet d'une actualisation plus contrôlée, conforte encore plus l'idée de l'orchestration, de la part du locuteur, des séquences autonomes désambiguïsantes. Soit, par exemple, les occurrences suivantes :

(52) Le monde prend de l'âge. Dans la plupart des pays, la population vieillit. Cette évolution a forcément des répercussions profondes sur les retraites et les autres systèmes d'aide aux personnes âgées. Deux facteurs expliquent cette tendance. De toute évidence, le premier facteur est, en soi, positif : on vit plus longtemps. En même temps, on a moins d'enfants. Ce facteur aussi, pourrait-on dire, est quelque chose de positif car il devrait se traduire par une stabilisation de la population mondiale, à un niveau toutefois nettement plus élevé qu'actuellement (As25).

(53) La principale question qui se pose est de savoir comment mettre en œuvre une action positive quand la discrimination s'avère dans certains cas invisible. Comment gérer une société où les préjugés sont plus nombreux que les persécuteurs, et où les victimes n'ont souvent pas conscience du fait que leurs difficultés sociales sont liées à leur origine ethnique ou raciale, à leur sexe ou à leur religion ? La première chose à faire est de démasquer la discrimination invisible, c'est-à-dire d'identifier des indicateurs qui mettront en évidence les processus discriminatoires au lieu d'attendre passivement une éventuelle réaction des victimes. C'est pour cette raison que les statistiques sont un outil essentiel, pour ne pas dire indispensable (B20).

Tant dans le premier que dans le deuxième exemple, l'insertion respectivement des gloses *pourrait-on-dire* et *pour ne pas dire* cristallise provisoirement le déroulement du dire permettant ainsi de mettre en valeur les séquences autonomes correspondantes. On voit bien dans les deux cas que les modalisateurs ne sont pas indispensables à la transmission du message, mais qu'en même temps ils ne se réduisent non plus à un simple choix expressif du locuteur. La volonté, bien consciente à l'écrit, du locuteur de modaliser son énonciation par un dédoublement opacifiant de son dire répond à une stratégie précise. Dans l'exemple 52, il est question de dissiper l'ambiguïté que pourrait laisser planer l'assertion, incohérente, selon laquelle la baisse des naissances est un facteur positif. C'est comme si le locuteur, par la modalisation autonymique, mettait en scène deux images différentes de lui-même : la première image correspondrait à l'instance énonciative censée asserter l'énoncé illogique, tandis que l'autre chercherait à bémoliser cette incohérence en exprimant, par le modalisateur, une réserve vis-à-vis du contenu asserté. Ainsi apparaît-il au fil de cet énoncé un conflit entre le « dit » et le « vouloir dire » dont la résolution dépend, plutôt que d'un effort discursif de contextualisation, d'un fait qui tient à la matérialité de la langue. C'est en effet la syntaxe de la phrase qui, en l'occurrence, permet de désambiguïser l'énoncé opaque et de ramener l'interprétation de l'interlocuteur en phase de décodage à l'intentionnalité du locuteur. Dans l'exemple 53, en revanche, il s'agit moins pour le locuteur d'enlever une ambiguïté que d'ajouter davantage à son dire. La différence par rapport à l'exemple précédent repose, à notre avis, dans la nature du dédoublement énonciatif qui, en l'occurrence, n'implique pas deux images distinctes du locuteur, mais plutôt deux plans énonciatifs parallèles. Plus exactement, le locuteur asserte, dans un premier temps, que les statistiques sont un outil essentiel et feint, dans un deuxième temps, de ne pas dire une chose X alors qu'il l'affirme. Il ne s'agit plus ici d'un conflit entre le dire et le vouloir dire, mais plutôt d'une incohérence entre le « dire » et le « non-dire ». La stratégie énonciative du locuteur, dans cet exemple, repose précisément sur l'intégration fictive de ce non-dire au dire, et consiste de fait à simuler une reformulation, vraisemblablement préméditée, dans le seul but de mieux qualifier son énonciation. Affirmer, comme nous l'avons fait, que la modalisation autonymique permet dans ces deux exemples d'apporter un commentaire métadiscursif sur le dire du locuteur (par la levée de l'ambiguïté en 52 et par l'ajout d'une expansion spécificatiionnelle en 53) ne revient nul-

lement à réduire les marqueurs de la modalisation autonymique à une liste d'actes de langages. Comme J. Authier-Revuz, nous sommes persuadés que l'on ne peut pas regrouper les formes de la modalisation autonymique sous des actes de langage précis et qu'il ne faut pas annuler les différences qui existent entre des formes seulement en l'apparence analogues (en réduisant, par exemple, *disons* et *pour ainsi dire* à la même valeur illocutoire de « réserve » vis-à-vis du point de vue qu'ils introduisent). Voilà pourquoi, plutôt que de tirer des conclusions généralisantes sur le rôle performatif de chaque modalisateur, nous avons préféré centrer notre attention plutôt sur la séparation des instances ou des plans énonciatifs que la modalisation autonymique produit en contexte. Autrement dit, sans jamais nier la stratégie énonciative sous-jacente à l'emploi des séquences autonomes, nous avons choisi de mettre en évidence, de ces dernières, les effets sémantico-énonciatifs (de commentaire métadiscursif, de distanciation, d'explication, d'interprétation, etc.) plutôt que pragmatiques (c'est-à-dire les effets plus proprement perlocutoires).

### 2.3.2.2 *Les questions en contexte monologal*

Il s'agira dans cette section de nous focaliser sur les questions indirectes (ou rhétoriques), c'est-à-dire sur les interrogations, mises en scène par le locuteur responsable de l'énonciation, qui ne demandent pas une réaction particulière de la part de l'interlocuteur. Le but de ces occurrences monologales, en effet, n'est pas de donner la parole à l'allocutaire afin qu'il réponde aux attentes posées par la question, mais consiste plus exactement à mettre en œuvre une stratégie énonciative orientée vers l'accomplissement d'un acte communicatif. Il nous importe ici de mettre l'accent sur une différence capitale entre ces formes de dialogisme interlocutif anticipant et reproduisant sous la forme de répliques le discours de l'interlocuteur et les faits d'anticipation interlocutive tels que nous les avons vus dans le chapitre précédent à propos de la concession argumentative. Comme le remarque J. Authier-Revuz (1982 : 120), les premières relèvent d'une stratégie interactionnelle où le discours de l'interlocuteur apparaît comme « un vrai énoncé-réponse B que 'viserait' et prévoirait un énoncé A dans un dialogue externe », tandis que les faits d'anticipation interlocutive, on l'a vu, constituent en revanche une forme de dialogisation intérieure sans aucun rapport à un dialogue externe. Nous partageons cette analyse de Authier-Revuz même si, plutôt que

de stratégies interactionnelles, nous préférons parler ici de stratégies énonciatives puisque la fonction de ces couples questions-réponses, ainsi mis en scène, semble être effectivement celle de qualifier l'énonciation du locuteur en tant que tel plutôt que d'établir un contact effectif avec l'interlocuteur.

Dans notre corpus, ces formes interrogatives recouvrent principalement deux fonctions différentes :

- une fonction « informative » lorsqu'elles renseignent le destinataire sur une problématique précise ou répondent à des questionnements qui, pour l'importance des enjeux qu'ils impliquent, sont censés anticiper les sentiments et les inquiétudes de la communauté à laquelle les publications de la Commission s'adressent.
- une fonction « didactique » dans la mesure où ces questions permettent au locuteur qui met en scène l'interrogation de préciser une notion, de commenter les contenus d'une directive ou les objectifs d'une initiative. Bien que moins fréquente par rapport aux occurrences « informatives », cette typologie d'interrogation retient tout particulièrement notre attention, s'inscrivant à plein titre dans le cadre des procédés métadiscursifs employés par les interprétants pour commenter le discours communautaire.

La différence entre ces deux fonctions ressort clairement dans les exemples suivants. De fait, tandis que les questions attestées dans 54 et 55 introduisent un moment énonciatif clairement orienté vers la transmission d'un contenu informationnel, la question de l'exemple 56 permet au locuteur de renouveler son point de vue, antérieurement exprimé dans le texte, quant à l'impossibilité de donner une signification satisfaisante aux notions contenues dans la directive sur l'égalité raciale.

- (54) Selon l'Eurobaromètre Flash sur l'entrepreneuriat dans l'UE et au-delà mentionné plus haut, 55 % des personnes interrogées ayant démarré leur propre entreprise ou s'appêtant à le faire ont répondu qu'elles avaient saisi une opportunité et 28 % qu'elles y avaient été conduites par la nécessité. Ainsi, outre la perspective d'un revenu plus élevé, d'une plus grande flexibilité et les autres raisons incitant au travail indépendant, *une importante question reste* : « **L'emploi indépendant répond-il à une opportunité ou à une nécessité ?** » Les tendances récentes suggèrent également que certains de ceux qui deviennent travailleurs indépendants par nécessité peuvent le faire sous la pression de leur employeur (ce phénomène est qualifié,

dans les articles nationaux de divers pays, de « faux indépendant », de « pseudo-travail indépendant » ou de « travail indépendant forcé ») (R10).

#### (55) **Le saviez-vous ?**

L'UE a financé tout un éventail d'activités nationales de sensibilisation à la discrimination, par exemple: un festival de films en Lituanie autour du thème de la discrimination; des séminaires de formation à l'égalité et à la diversité au sein de l'armée finlandaise; des manifestations sportives en Italie, comme des matches de football ou de basket-ball, sous la bannière de la lutte contre le racisme; ou encore une boîte à outils pédagogiques sur la lutte contre la discrimination en Allemagne (B16).

(56) Un second point à éclaircir concerne la nature des compétences clés mentionnées à l'article 13, paragraphe 2, de la directive sur l'égalité raciale. **L'historique de la rédaction de cet article permet-il de clarifier quelque peu la signification des termes « aide », « études » et « rapports et recommandations » ? Nous avons expliqué que non au chapitre III, point 5.1.** Ces termes font l'objet des interprétations les plus diverses parmi les organismes pour l'égalité et les gouvernements des États membres. Il convient dès lors de traiter avec circonspection les résultats de cette étude, en ce sens qu'il est impossible d'attribuer une signification absolue aux « faits » présentés dans le présent rapport (R53).

Notons toutefois que malgré cette différence fonctionnelle, toutes les questions relevées dans ces trois exemples s'appuient sur le même procédé interlocutif. Que l'acte communicatif visé soit la transmission des informations ou bien un commentaire méta-discursif, chaque interrogation interpelle toujours un interlocuteur, réel ou fictif, dont la réaction n'a toutefois aucune emprise sur le développement du discours. Ainsi, dans l'occurrence 54, le locuteur s'adresse à un allocutaire fictif supposé prendre en charge lui-même le point de vue du sujet énonciateur, à savoir le fait que malgré les données fournies par l'Eurobaromètre, une « question importante reste » (la responsabilité de la question revient donc à cette instance collective incluant le locuteur en tant que tel). De même, la question de 55 vise à attirer l'attention d'un interlocuteur hypothétique afin de lui transmettre une information. Insérés dans des encadrés, ces questions monologiques rituelles que sont les « saviez-vous ? » ont une finalité éminemment énonciative, leur but étant non pas de savoir si l'interlocuteur connaît ou ne connaît pas les informations contenues dans les encadrés (la réponse étant supposée être négative), mais plutôt d'assurer leur mise en scène discursive. Dans l'exemple 56, enfin, c'est le locuteur-scripteur qui s'adresse directement à son lecteur afin de lui rappeler un point de vue

préalablement énoncé dans le texte. Dans ce cas aussi, l'interlocution ne vise pas à solliciter une réponse, mais s'épuise totalement dans une finalité pratique qui est celle de préparer le terrain au discours herméneutique sur les notions contenues dans la directive. Précisons aussi que les fonctions informatives et didactiques ne sont pas des cloisons étanches, mais peuvent, à l'occasion, se recouper de sorte qu'il n'est pas possible de déterminer si la visée illocutoire de l'énoncé interrogatif est de transmettre des contenus ou bien fournir une clarification notionnelle sur ces mêmes contenus. Il en est ainsi dans l'occurrence suivante où le locuteur met en évidence les lacunes de la directive et se demande, déjà dans l'avertissement, quels sont ses champs d'application :

(57) Le présent guide est conçu à l'intention de toutes les entreprises dont les travailleurs risquent d'être exposés à des rayonnements optiques artificiels. La directive ne fournit pas de définition de ces rayonnements. Les sources de rayonnement comme les éruptions volcaniques, les rayons du soleil directs ou réfléchis, par exemple par la lune, sont de toute évidence exclues. Il existe toutefois un certain nombre de sources qui peuvent être ambiguës. **Doit-on considérer un feu d'origine humaine comme une source artificielle contrairement à un feu causé par la foudre ?** (G1)

Les guides sont généralement parsemés de ces exemples d'interrogation où, avant de fournir une interprétation des concepts et des notions que la directive a laissées en suspens, le locuteur anticipe déjà dans la question les enjeux sur lesquels porteront ses commentaires métadiscursifs.

Mais si les interrogations en contexte monologal, quelle que soit leur fonction, ont principalement l'objectif de servir l'énonciation du locuteur, elles jouent parallèlement un rôle argumentatif essentiel afin d'orienter l'opinion de l'interlocuteur. Il en est ainsi dans l'exemple 58 :

(58) **Quelle est la différence entre un «ingegnere elettrico», un «electric engineer» et un «ingénieur en électricité» ?** Ce n'est pas forcément une question facile pour un employeur européen qui essaie de s'y retrouver parmi les candidatures d'emploi émanant de plusieurs États membres. Les systèmes éducatifs varient d'un pays à l'autre et il peut dès lors s'avérer difficile de déterminer si un candidat est vraiment qualifié pour un emploi. Europass, une initiative de la Commission européenne lancée au début de 2005, pourrait faciliter quelque peu les choses. Accessible à l'adresse <http://europass.cedefop.eu.int/>, Europass vise à améliorer la transparence des compétences et des qualifications à travers l'Europe. Il devrait ainsi aider les employeurs à déterminer plus facilement si un candidat potentiel convient à un poste spé-

cifique. À l'inverse, il devrait aussi aider les personnes à la recherche d'un emploi à déterminer si elles répondent bien au profil du poste (As12).

Dans cet extrait, le locuteur se décrit en train de poser une question dont la responsabilité est toutefois attribuée à un tiers individuel. Ce tiers est représenté en l'occurrence par la figure prototypique de l'employeur européen ici pris dans la difficulté à s'orienter parmi les dénominations professionnelles, faussement équivalentes, attestées dans les candidatures d'emploi internationales. Il s'agit toutefois d'une représentation purement conventionnelle que le locuteur met en scène à titre d'exemple et sans se référer à aucun employeur en particulier. Autrement dit, la question mise en scène par le locuteur n'est attribuée à aucune instance agissant dans la réalité phénoménale (sujet empirique), mais elle est susceptible d'être prise en charge par tout sujet pouvant se retrouver dans la même situation imaginée par le locuteur. Ainsi est-on en mesure de déterminer, dans cet exemple, qui prend la responsabilité de la question dans le moment de l'énonciation effective, mais on ne connaît pas l'identité de l'instance énonciative qui prend, a pris ou prendra en charge le point de vue dans la situation imaginée<sup>50</sup>. On pourrait postuler, pour simplifier, que dans cet extrait deux questions soient présentes : la première a été effectivement énoncée par le locuteur en tant que tel dans le temps 0 de l'énonciation effective ( $E_0$ ) et n'a pour fonction que de qualifier l'énonciation du locuteur (c'est-à-dire d'introduire les propos qui vont suivre) ; la deuxième, en revanche, est attribuée par le locuteur à l'énonciateur. Mise en scène dans un temps idéal ( $E_n$ ), cette question demeure en suspens en attente d'être actualisée par un acte énonciatif, cette fois-ci non plus conventionnel, mais réel.

La disjonction entre le locuteur et l'énonciateur ainsi que l'attribution à ce dernier de la question confirme l'orientation argumentative que sous-tend cet extrait. De fait, l'occurrence monologale de la question dans l'exemple 58 ne sert pas seulement à organiser le discours, comme c'était le cas dans les exemples précédents, mais permet également d'orienter le point de vue du destinataire à l'égard des facilités offertes aux entreprises par l'initiative Europass (en termes notamment de transparence des compétences et des qualifications). Cette conclusion sur la portée argumentative de la mise en

---

<sup>50</sup> Cela confirme une fois ce plus ce que nous avons déjà démontré dans le chapitre précédent, à savoir que le locuteur ne peut se confondre avec le sujet empirique. Ce dernier, ancré dans la réalité extralinguistique, ne peut que se présenter sous la forme qu'il a dans le monde, alors que le sujet énonciateur, on le voit bien dans cet exemple, ne se cristallise pas dans une entité extralinguistique précise.

scène discursive de la question indirecte s'accorde avec la thèse défendue par Ruggero Druetta (2008 : 268) selon laquelle loin de se réduire à une simple opération énonciative, « Le recours au format des couples Q-R serait [...] un procédé rhétorique destiné à impliquer l'allocutaire en lui assignant un rôle initiatif (celui d'énonciateur) et en s'instituant soi-même en tant que destinataire de la question, donc mis en demeure de répondre. » Cette stratégie rhétorique est d'autant plus évidente dans l'exemple suivant :

**(59) Comment réduire les risques liés au travail en hauteur ? Que faire si mon travail m'expose au bruit, à des vibrations ou à des substances toxiques ? Quel équipement de protection puis-je porter s'il est impossible de prévenir les risques ? Quel équipement de protection puis-je porter s'il est impossible de prévenir les risques ?** Pour appliquer comme il se doit la réglementation européenne sur la santé et la sécurité au travail, il faut répondre à toutes ces questions, mais aussi à bien d'autres, et cela n'est pas toujours facile, en particulier dans les petites et moyennes entreprises. C'est dans cet esprit qu'une série de « guides de bonnes pratiques » ont été élaborés : ils décrivent les pratiques à suivre pour prévenir divers types de risques. Ces guides sont rédigés par la Commission avec le concours du Comité consultatif pour la sécurité et la santé, en guise de groupe d'experts (As22).

Puisque l'ancrage déictique nous le suggère (le « je », mais aussi le possessif « mon ») il semblerait que toutes les questions dans cet extrait reviennent au locuteur responsable de l'énoncé (qui serait donc locuteur et énonciateur à la fois). En réalité, il n'en est rien, car non seulement la disjonction entre locuteur et énonciateur ici est maintenue, mais, à l'instar de l'exemple précédent, la question est attribuée par le locuteur à un énonciateur hypothétique. La seule différence entre les deux occurrences réside dans le fait que dans 59, ce n'est pas seulement le point de vue de l'énonciateur qui se trouve intégré dans le dire du locuteur, mais aussi sa voix (cf. Perrin, 2009). Autrement dit, le locuteur responsable de l'énoncé met en scène les questions en reproduisant fictivement la voix de l'énonciateur et s'en sert, à des fins argumentatives, pour affirmer l'utilité des guides de bonnes pratiques<sup>51</sup>. S'identifiant dans l'image du travailleur, tout destinataire de la pu-

---

<sup>51</sup> Si dans cette occurrence nous parlons de voix au lieu de point de vue, c'est parce que les questions ainsi mises en scène, rendent compte, nous semble-t-il, d'une formule citative et non pas d'une « reformulation de ce qui est censé avoir été dit ou cogité par ailleurs. » (Perrin, 2009 : 66) Certes, il ne s'agit pas d'une citation directe, mais apparentée, c'est-à-dire d'un effet énonciatif qui consiste en la reproduction mimétique (*échoïque*), à des fins expressives ou argumentatives, d'un contenu discursif. Dans le cas de notre exemple, cet effet se justifie par le choix du locuteur responsable de l'énoncé (de la mise en mot, du style, etc.), de se mettre à la place de l'énonciateur susceptible de prendre en charge le point de vue associé à son dire. Pour ce faire, il simule dans son discours, par le biais du style direct libre, la production d'un acte énonciatif approximativement semblable à celui que le locuteur-énonciateur est



blication, pour sa part, est susceptible d'occuper cette place vide laissée par cet énonciateur hypothétique et peut, de ce fait, devenir lui-même le sujet-agent censé actualiser les questions dans une énonciation réelle<sup>52</sup>. Il en est ainsi également dans l'exemple suivant où la voix de l'énonciateur se reconnaît, cette fois de manière d'autant plus évidente, dans la citation entre guillemets :

(60) « Je n'ai que trois employés. Comment voulez-vous que j'en envoie deux à une formation ?! » (G9)

Dans ce cas aussi, la question, toujours orchestrée par le locuteur responsable de l'énoncé, a une double valeur à la fois énonciative et rhétorique puisque, placée comme sous-titre de la section du guide, elle introduit le thème<sup>53</sup> et définit la topique du récit.

### **3. Propositions pour une analyse sémantique de quelques formules**

Jusqu'ici nous avons focalisé notre attention sur la construction de l'événement en portant un regard particulier sur les procédés linguistico-discursifs à l'œuvre dans l'interprétation du discours communautaire. Il sera question dans les pages suivantes de nous pencher plus spécifiquement sur la problématique du figement et sur la manière dont celui-ci participe de la représentation du sens, notamment lexical. L'analyse sémantique que nous proposons dans cette section repose plus exactement sur quatre axes d'observations :

- a) Quelles sont les retombées qu'une « dérive » formulaire peut avoir sur la construction du sens en discours ?
- b) En quoi les diverses formes de figement contribuent-elles à rassembler le consensus autour des propos de l'Union ;

---

censé « réaliser » postérieurement au présent de l'énonciation.

<sup>52</sup> C'est d'ailleurs l'ambition de ces guides de prévoir des situations virtuelles dans lesquelles tout destinataire peut à l'occasion se reconnaître. Ainsi dans l'avertissement d'un guide (G18) peut-on lire : « Les suggestions et les recommandations figurant dans le présent guide sont le fruit de l'expérience de spécialistes des États membres de l'Union européenne. Il est fort probable que vous y trouviez le cas qui vous concerne. Toutefois, chaque chantier, chaque tâche est unique en son genre, de sorte que ces suggestions et recommandations ne vous dispensent pas de procéder à une évaluation rigoureuse des risques encourus avant de choisir une méthode ».

<sup>53</sup> Le plus souvent cela se fait au moyen d'une progression thématique linéaire, comme par exemple : *qu'est-ce que la discrimination indirecte ? La discrimination indirecte est...*

- c) Selon quelles modalités les acteurs sociaux s'approprient les formules et avec quel sens celles-ci apparaissent dans leurs verbalisations ;
- d) Le *modus operandi* de la Commission européenne, toujours voué au bien de la communauté, suffit-il à mettre le discours communautaire à l'abri des critiques ? À ce propos, quelles sont les stratégies discursives que les locuteurs-scripteurs engagés par la Commission adoptent pour réduire au minimum les risques de conflictualité et de désordre discursifs susceptibles d'alimenter ces critiques ?

Afin de justifier le choix des exemples, il convient tout d'abord de préciser notre positionnement théorique vis-à-vis de la notion de figement linguistique. Le figement est généralement défini en linguistique comme « l'intégration d'une expression libre du discours dans le système de la langue » (P. Fiala in P. Charaudeau et D. Maingueneau, 2002 : 262). La notion est plus rigoureusement cernée par M. Lecoq (2006 : 24) qui l'assimile avec la lexicalisation et la catachrèse à un « processus diachronique d'évolution et de 'fixation' de la forme et/ou du sens de séquences discursives dans la compétence discursive collective, voire en langue ». Il découle de cette définition un double constat : (1) une expression figée est telle lorsqu'elle quitte le domaine du discours pour entrer dans le système ; (2) le figement ne tient pas seulement à la forme des unités lexicales et polylexicales concernées, mais aussi à leur sens.

Les unités de la langue ne sont pas toutes figées au même degré. Dans le cadre de notre discours communautaire, par exemple, certaines séquences sont plus figées que d'autres. Il suffit de comparer la formule « discrimination positive » (*infra*), déjà lexicalisée et durablement stockée dans la mémoire des usagers, avec d'autres expressions plus libres, mais pas moins soumises à des contraintes syntaxiques et distributionnelles, comme les collocations *promotion de la diversité*, *stratégie de la flexicurité*, etc. Le critère que nous avons établi pour reconnaître et isoler les expressions figées dans le corpus est beaucoup moins strict que celui généralement proposé par les grammairiens. Ce critère se fonde sur une appréhension plutôt sémantique du figement, moins attentive aux conditions nécessaires et suffisantes et beaucoup plus à la fréquence en discours des combinaisons syntagmatiques rituelles mobilisées par le discours communautaire. Plus précisément, nous défendons l'idée que toute expression, syntagme ou formulation constitués d'éléments qui apparaissent souvent ou toujours ensemble dans les pratiques discursives des locuteurs doivent être considérés comme un phénomène discursif qui re-

lève, de près ou de loin, du figement linguistique. L'ampleur de ce critère, pour faible qu'il puisse paraître, se justifie pour deux raisons essentiellement. La première est qu'il est impossible de quantifier, à travers des critères précis, le degré de figement d'une expression, l'approximation obligeant les linguistes à distinguer tout au plus entre figement faible et fort. La deuxième raison reprend, pour mieux la préciser, la première : toutes les unités de la langue, même les plus libres, sont soumises à des contraintes ; lorsque ces contraintes sont rigoureuses on parlera de figement fort (*au fur et à mesure*), tandis qu'une combinatoire plus libre nous obligera plutôt à parler de figement faible. Entrent dans ce dernier cas de figure, une gamme assez large de « formules collocationnelles » que nous avons repérées dans notre corpus et que nous analyserons de plus près dans les sections consacrées aux formules construites autour des nominalisations *flexibilité* et *diversité*. Ces réalisations, on le verra, jouissent d'une liberté combinatoire seulement apparente puisqu'elles sont soumises à des contraintes distributionnelles analogues à celles qui régissent le fonctionnement des expressions figées totales.

### ***3.1 La discrimination positive : un exemple de dérivation formulaire***

Que l'on s'en tienne à une image vertueuse de la discrimination positive ou bien que l'on y voit plutôt une flagrante contradiction, cette problématique continue, depuis presque une décennie, à susciter les réactions des commentateurs relativement au principe démocratique de l'égalité<sup>54</sup> et aux mesures visant non seulement à « protéger » cette valeur, mais aussi à la favoriser à travers la mise en œuvre d'actions positives. Traduction quelque peu arbitraire de l'*affirmative action*<sup>55</sup> américaine, la discrimination positive repose sur un principe très simple : garantir aux catégories structurellement dé-

---

<sup>54</sup> Cette valeur inhérente à la nature humaine est un principe défendu par l'état de droit, pierre angulaire de la Constitution américaine de 1787 et de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, et prôné par la déclaration universelle des droits de l'homme. Principe inaliénable sur le plan strictement juridique, il est de délicate et difficile application sur le plan des relations sociales. Les hommes naissent égaux, mais l'égalité demeure en substance un idéal qui est loin de se réaliser même dans les soi-disant démocraties occidentales. On ne s'attardera pas dans ce travail sur la notion d'égalité, car elle demanderait un support épistémologique que nous n'avons pas le temps ici de convoquer. Toutefois, le terme reviendra assez régulièrement au cours de notre analyse des formules *discrimination* et *diversité*, combiné avec d'autres éléments co-occurents sur la chaîne syntagmatique (*égalité des chances*, *égalité de traitement*, etc.)

<sup>55</sup> On désigne par « affirmative action » un ensemble de mesures préférentielles introduites aux États Unis dans les années 60 et accordées à des minorités ethniques ayant fait l'objet dans le passé de discriminations. Fondée sur une obligation de résultats et non seulement de moyens, l'affirmative action à l'américaine, contrairement aux modèles européens d'action positive, privilégie essentiellement les systèmes des quotas visant à garantir l'insertion professionnelle ou académique d'un nombre, fixé *a priori*, de personnes issues des groupes défavorisés.

favorisées un traitement privilégié destiné à compenser les inégalités dont elles ont fait ou font encore l'objet. Si la discrimination positive, d'une part, permet à ces groupes de rattraper le retard par rapport au reste de la société, d'autre part, elle repose sur une incohérence de fond : en s'efforçant de réduire l'injustice sociale par des politiques préférentielles, la discrimination positive accorde à certaines minorités un traitement privilégié qui va dans le sens diamétralement opposé au principe d'égalité, s'avérant donc, de ce fait, antirépublicaine. Il ne s'agit donc pas, comme on le prétend souvent, d'un oxymore qui mettrait en contraste deux systèmes axiologiques opposés et incompatibles (négatif pour *discrimination* et positif pour l'adjectif *positive*). Il est plutôt question, à notre avis, d'un paradoxe, c'est-à-dire d'un raisonnement, en l'apparence sans faille, qui cache une contradiction interne en contraste avec une idée communément admise. Autrement dit, ce n'est pas la discrimination qui ne peut pas être positive (d'après un contraste axiologique), c'est plutôt l'inversement de l'ordre des privilèges qui est incompatible avec la vision de la discrimination positive comme suppression des inégalités. Les mots d'A. G. Slama (2004 : 142) sont à ce sens éclairants :

La juste revendication des minorités doit tendre à lutter contre les préjugés, non à exiger des places. La juste réponse à cette revendication consiste à ouvrir davantage le système, à abaisser les obstacles en amont et à lutter contre les comportements discriminants. En d'autres termes, à lutter contre les discriminations négatives.

Par ailleurs, la discrimination positive fait l'objet de critique aussi parce que l'inégalité, on le verra mieux avec la description des désignants discursifs, ne concerne pas seulement des groupes discriminés en raison de l'âge, du handicap ou de l'orientation sexuelle, mais aussi des minorités ethnoculturelles dont l'affirmation des privilèges peut prendre la forme de revendications religieuses ou ethniques foncièrement dangereuses pour le vivre-ensemble de la communauté. De ce fait, les États européens n'ont pas tous adopté le même comportement vis-à-vis de la discrimination positive et le cas de la France s'avère à cet égard emblématique pour deux raisons essentiellement. D'abord, parce que la France, tout en développant des politiques préférentielles de solidarité nationale et des dispositifs de « correction » des marchés, a toujours repoussé avec fermeté l'idée d'un mécanisme préférentiel fondé sur les notions d'« origine » et de « race ». La raison est très simple : une discrimination qui soit réellement « positive » devrait pouvoir s'appuyer sur des critères socio-économiques (quali-

fication, âge, sexe...) plutôt qu'ethniques<sup>56</sup>. Tant les uns que les autres critères peuvent être déterminés à partir de statistiques quantitatives, mais tandis que cette quantification permettrait, dans le cas des critères socio-économiques, de mettre en œuvre des mesures positives ciblées (et concrètes), le recensement effectué sur base ethnique comporterait évidemment des coûts importants sur le plan éthique (cf. plus loin la question des catégories vulnérables). D'où le choix de la loi française d'interdire toute enquête visant à quantifier, bien que pour des raisons de solidarité, les personnes dont la vulnérabilité dépendrait de leur origine, provenance ou couleur de peau. Deuxièmement, il faut noter que l'Union encourage les mesures d'action positive sans pour autant les imposer aux États membres. Ainsi, tandis que certains états européens ont envisagé une dérogation au principe d'égalité, d'autres comme la France se sont toujours montrés prudents à cet égard, en évitant d'élargir à d'autres catégories « vulnérables » les mesures fortement centralisées comme, par exemple, l'institution des quotas. Cela ne signifie pas que la France n'a pas fait évoluer ses politiques de lutte contre les inégalités. Plus simplement, compte tenu de la richesse ethnoculturelle de la France et des mouvements migratoires qui ont caractérisé l'histoire récente du pays, il est naturel que des réserves aient été envisagées aussi bien par le législateur national, à qui revient le devoir de transposer les directives dans le droit national, que par la jurisprudence<sup>57</sup>.

Mais reprenons à présent notre discours sur l'affirmation de l'événement « discrimination positive » et, donc, sur le destin formulaire que la séquence a pu atteindre du fait justement de sa circulation et de sa fixation en discours (§2). Nous avons tout d'abord intérêt à cerner le moment où cette séquence s'est cristallisée en événement discursif. La démarche n'est pas simple du moment que plusieurs sont les moments particulièrement saillants qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à relancer le débat autour de la discrimination positive. On sait que le rapport de la Commission Minc proposait déjà en 1994 d'intensifier, au nom de l'égalité, les mesures prônant la discrimination positive.

---

<sup>56</sup> Nous convenons que cette répartition entre critères socio-économiques, incluant aussi le sexe et l'âge, et critères ethniques n'est pas précise. Si nous y référons, c'est uniquement pour bien insister sur le rejet par la loi française des variables de « race » et d'« origine » dans l'établissement de mesures positives d'insertion sociale et professionnelle. S. Wuhl (2007), de son côté, a proposé une classification plus pertinente des modèles de discrimination positive. Cette classification s'articule sur deux axes : le premier fondé sur l'inscription originaire, dont font partie la race, l'âge et le sexe en tant que données non-sociales, et le statut socio-économiques comprenant la qualification professionnelle, la formation, le statut social, le revenu, le patrimoine, etc.

<sup>57</sup> Le champ d'application de l'action positive est une affaire qui ne demande pas seulement le concours de la législation nationale, mais aussi celui de la jurisprudence de chaque pays.

Nicolas Sarkozy, quant à lui, s'était approprié l'expression lorsqu'il était ministre de l'intérieur. Ensuite, il l'a rabâché pour la campagne présidentielle de 2007 avant de faire marche en arrière un an après les élections. À la fin de 2008, en effet, le Président est définitivement obligé de revoir ses positions en matière de discrimination positive : le rapport Veil rejette les modifications au préambule constitutionnel qu'il avait proposées pour permettre une « effective » égalité des chances, et l'invite à « amplifier les politiques de différenciation sur des bases sociales et territoriales » (*Le Monde*, 17/12/2008). Enfin, la formulation a fait l'objet, plus récemment, d'un débat animé opposant Rachida Dati et Marine Le Pen<sup>58</sup> relativement aux critères, éminemment sociaux pour la première et ethniques pour la deuxième, sur lesquels se fonderaient respectivement la légitimation et la réprobation des mesures favorisant la discrimination positive. Or malgré tous ces événements significatifs susceptibles d'alimenter l'événement « discrimination positive », il y a eu un moment où l'expression s'est imposée à l'attention des commentateurs avec beaucoup plus d'acuité. Ce moment est attesté plus ou moins autour de l'année 2003, comme le notent P. Le Tréhondat et P. Silberstein (2004 : 9) :

En effet, si au début de l'année 2004, le débat semblait lancé – il ne se passait alors guère de jour sans que les mots de « discrimination positive » ne soient prononcés à la radio ou à la télévision – il n'y a eu qu'« fugace flambée de discussion » [*Epok*, 2004]. Néanmoins, comme le note *Horizons 2015* [CNAF, juillet 2004], plus de soixante dépêches de l'AFP ont utilisé l'expression « discrimination positive » en 2003 soit quatre fois plus qu'entre 1997 et 2002<sup>59</sup>.

L'année 2003 apparaît aussi dès les premières lignes de l'ouvrage de G. Calvès, à l'heure actuelle la plus grande spécialiste de la discrimination positive. Dans son introduction (Calvès, 2004 : 3), l'auteure affirme que le débat français sur la discrimination positive a été relancé « à grand fracas » après la décision de Nicolas Sarkozy de nommer un préfet « musulman »<sup>60</sup>. Cet événement est sans doute moins saillant qu'une campagne présidentielle et moins retentissant qu'un débat télévisé qui voit deux personnages controversés de la politique se confronter sur le plateau. Cependant, les données reportées ci-dessus par Le Tréhondat et Silberstein témoignent clairement de l'influence considérable, pour ne pas dire déterminante, que cet événement a eu sur la cristallisation

---

<sup>58</sup> *À vous de juger*, France 2, émission du 9/12/2010.

<sup>59</sup> Tous les italiques de la citation ont été gardés, y compris la faute de frappe à la ligne 3.

<sup>60</sup> L'expression « musulman », par la suite rectifiée par « de culture musulmane » et « issu de l'immigration », trahit la faiblesse de cette nomination clairement fondée sur la prise en compte d'un critère non pas social, mais ethnico-religieux.

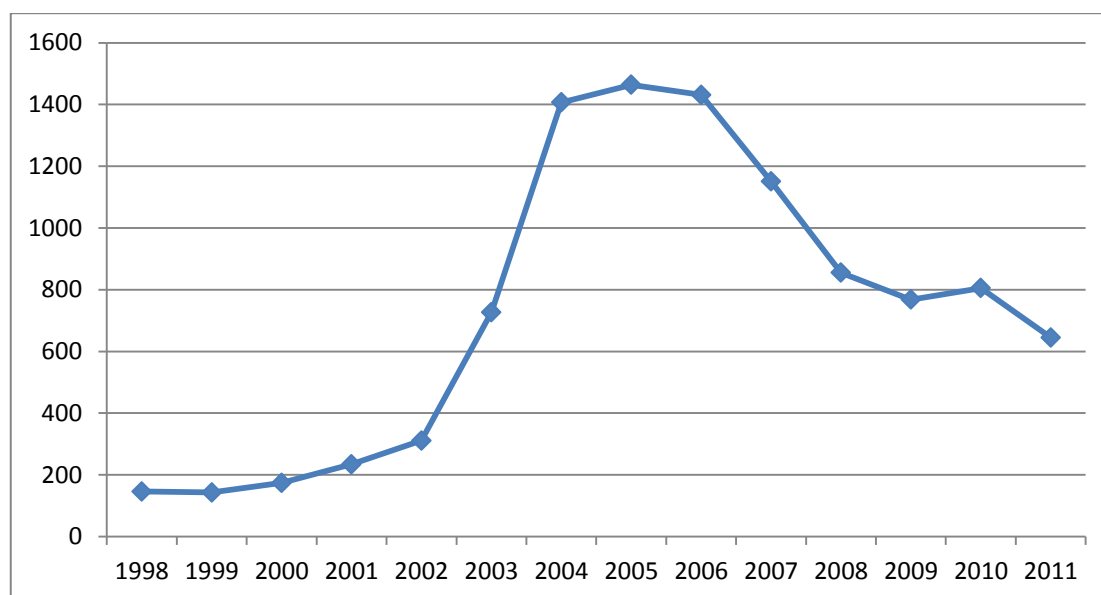
de la discrimination positive comme événement de discours, en confirmant par ailleurs ce que nous avons anticipé plus haut, à savoir que le destin formulaire d'une séquence verbale ne se joue pas tant sur l'importance en soi de l'événement phénoménal qui la relance dans l'espace public, mais plutôt sur l'écho institutionnelle, sociale et surtout médiatique qu'elle reçoit dans ce même espace. Or pour ne pas nous contenter des analyses (sans doute fiables) rapportées par Le Throndat et Silberstein, nous avons nous-même entamé une recherche dans la base de données *Europresse*. Voici les résultats :

Année	N° Occurrences	Variation en %
<b>1998</b>	146	-
<b>1999</b>	143	-2,05
<b>2000</b>	174	21,68
<b>2001</b>	234	34,48
<b>2002</b>	311	32,91
<b>2003</b>	<b>727</b>	<b>133,76</b>
<b>2004</b>	1407	93,54
<b>2005</b>	1464	4,05
<b>2006</b>	1431	-2,25
<b>2007</b>	1151	-19,57
<b>2008</b>	855	-25,72
<b>2009</b>	768	-10,18
<b>2010</b>	805	4,82
<b>2011</b>	645	-19,88

**Tab. 10 – Evolution de la formule « discrimination positive » dans la presse française**

Ce tableau illustre, en pourcentage, la variation que la formule discrimination positive a fait enregistrer entre 1998 et 2011. L'objectif de cette enquête bien évidemment, n'est pas de mettre l'accent sur ce que nous avons déjà appris par ailleurs, à savoir que la circulation de la formule « discrimination positive » a été marquée par un avant et un après 2003. Ce que nous voulons souligner par ces données est plutôt la façon dont la variation de circulation de la formule est sensible aux événements qui se produisent dans l'espace public. Entre 2003 et 2004 (année de la nomination du préfet musulman) la politique-propagande d'« ouverture » aux minorités du ministre de l'intérieur Sarkozy produit ses effets en faisant enregistrer une hausse considérable de la circulation de la formule. Celle-ci atteint son point culminant entre 2005 et 2006 et fait l'objet d'une bonne partie de la campagne pour les présidentielles de 2007. La courbe variationnelle (cf. image suivante) s'infléchit successivement, mais reste quand même assez élevée

dans le graphe, avant d'enregistrer une baisse importante l'an suivant les élections (c'est l'année du rapport Veil).



**Fig. 13 – Courbe variationnelle de la formule « discrimination positive » - 1998-2011**

Un deuxième aspect que nous souhaitons aborder concerne, comme nous l'avons précédemment évoqué, la problématique des protoformules. Sans postuler l'existence d'une matrice formulaire qui se réduirait à une classe grammaticale bien précise, nous avons observé que – contrairement à la formule *purification ethnique* issue, on se rappellera, d'un syntagme adjectival préexistant – la séquence « discrimination positive » s'est originellement affirmée déjà sous la forme d'une nominalisation (nous avons à ce propos parlé *supra* d'« immanence » de la nominalisation). Une recherche entamée dans la base *Europresse* confirme que la nominalisation préexiste à de nombreuses variantes attestées telles que *discriminé positif*, *positivement discriminé*, *discriminé positivement*. La raison est, à notre avis, assez simple : la formule discrimination positive est issue de la traduction de l'*affirmative action* américaine, donc d'un concept qui n'a pas fait originellement l'objet de débat au sein des pratiques discursives des commentateurs ; au contraire, il a été, pour ainsi dire, repris tel quel par les usagers et a commencé à circuler sous cette forme sans que personne ne se soit interrogé sur l'inadaptation de la traduction française (ce qui explique aussi pourquoi la loi française n'a jamais pris à son compte l'expression, *infra*). Par ailleurs, cette expression relève du langage spécialisé ; à l'instar de « flexicurité », la formule « discrimination positive » est constitué d'unités de la langue commune qui, saisies isolément, sont assez intelligibles, mais insérées dans



la forme figée, perdent une partie de leur transparence sémantico-référentielle. Cela est d'autant plus évident si l'on compare la formule *discrimination positive* à d'autres séquences comme *discrimination multiple* et *discrimination salariale*, où non seulement le sens des éléments qui les composent est transparent, mais cette transparence est maintenue dans la forme figée. Autrement dit, un usager est censé percevoir le sens de *discrimination salariale* et *discrimination multiple*, mais pas forcément celui de *discrimination positive*, moins intuitif et surtout lié, d'une part, à une contrainte traductologique et, d'autre part, à des enjeux juridiques et socio-institutionnels qui ne sont pas évidents pour tous les locuteurs. Ce constat nous a amené à deux conclusions : la première conforte le principe, depuis longtemps établi en sciences du langage, de la non-compositionnalité du sens linguistique. L'opacité sémantique de *discrimination positive*, par contraste à la transparence sémantico-référentielle des deux autres unités, prouve en effet que le sens ne peut se réduire à la somme des signifiés des éléments sémiotiques qui composent la lexie ou le syntagme, mais implique dans son calcul toute une gamme de facteurs contextuels, inférentiels et encyclopédiques nécessaires à son interprétation. La deuxième, en revanche, repose sur le postulat que lorsqu'une formule relève de la langue de spécialité, d'un transfert de traduction ou bien s'introduit dans le lexique comme une unité instituée par l'autorité, voire comme un préconstruit idéologique<sup>61</sup> (on le verra à propos de *flexicurité*), sa matrice (sa proto-formule) est quasiment toujours une nominalisation.

Un troisième aspect concerne la réception de la formule « discrimination positive » au sein du discours communautaire. Dans les publications en langue française de la DG Emploi, la formule est très souvent remplacée par celle d'« action positive ». Cette nouvelle formulation permet non seulement de résoudre le conflit institutionnel provoqué par la traduction inexacte de l'*affirmative action* américaine, mais aussi d'éluder la question épineuse de la quantification des cas de « vulnérabilité » qui, comme nous l'avons déjà illustré plus haut, est impossible à établir avec précision puisque les recensements sur base ethnique sont interdits en France. Dans notre corpus, la concurrence entre les deux formules s'exprime au moyen d'une distribution inégale, mais raisonnée, de leur usage. Attestée 73 fois à peine, la formule *discrimination positive* est largement

---

<sup>61</sup> Ce qui n'est pas le cas pour la formule « purification ethnique » qui, inspirée par une idéologie destructive, n'en est pas pour autant son produit direct, mais plutôt le reflet d'une activité descriptive, interprétative et heuristique de la part de ses commentateurs.

supplannée par les quelques 600 occurrences d'*action positive* relevées au sein du corpus de référence. Cette répartition s'explique pour des raisons autant discursives que sémantico-référentielles. D'un point de vue discursif, il est avéré que la discrimination positive s'applique exclusivement aux catégories pouvant faire l'objet de recensements (femmes, personnes âgés et handicapés), tandis que pour les discriminations fondées sur l'ethnie ou les convictions religieuses, c'est plutôt la formule « action positive » qui prime dans les pratiques discursives des locuteurs. Corrélativement, du point de vue sémantico-référentiel, les deux formules ne renvoient pas à la même réalité. Quand elle n'est pas convoquée pour souligner la controverse éthique dont elle fait l'objet, la formule *discrimination positive* est généralement associée dans notre corpus aux interventions étatiques traditionnelles comme le système des quotas. En revanche, la formule *action positive* est généralement évoquée pour désigner, dans l'ensemble, l'activité de protection des groupes minoritaires assurée par les programmes et les initiatives européens. En témoignent les très nombreuses réalisations syntagmatiques de la formule, ou si l'on veut, les différents cadres syntaxiques où la forme figée *action positive* est susceptible de figurer :

- V+ GN (*autoriser l'action positive, permettre l'action positive, promouvoir l'action positive, encourager l'action positive...*)
- V+GN où le verbe recteur introduit une complétive P (*remarquer/ signifie/ estime/ montre que l'action positive...*)
- N + S. prép. (*formes/ mesures/ exemples/ programmes/ stratégies d'action positive...*)
- GN en position référentielle (*L'action positive est/ consiste/ peut...*)
- GN introduit par un marqueur de topicalisation (*Quant à/sur l'action positive...*)

Cette prolifération des emplois de la formule *action positive* au détriment des occurrences de *discrimination positive* témoigne, à notre avis, d'une dérive formulaire que cette dernière aurait subi dans la trame des représentations et des discours ayant antérieurement pris l'expression pour objet. Précisons que par « dérive », nous n'entendons pas une évolution temporelle de la formule, marquée diachroniquement par un change-

ment de sens ou d'usage en discours. Ce que cette expression nous suggère intuitivement est plutôt le fait que la formule aurait progressivement adapté sa forme au fur et à mesure que la représentation de la discrimination positive changeait au sein de l'espace social par l'effet des nouvelles dispositions communautaires, de la modernisation des politiques de lutte contre les inégalités (techniques du *monitoring*, du *mainstreaming*) et de la rupture de la cohésion sociale provoquée par les expériences « non-abouties » de discrimination positive. Cette dérive formulaire prouve en quelque manière que la forme figée *discrimination positive*, originellement rattachée à des valeurs positives de solidarité et d'égalité des chances, s'est progressivement dégradée en s'affirmant de plus en plus dans les représentations collectives comme une « exception au principe d'égalité » (formulation par ailleurs récurrente dans notre corpus pour référer à la discrimination, mais jamais à l'action positive). Ce déplacement vers une polarité négative est sans doute à l'origine de la méfiance de certains Pays membres qui, comme la France, se sont montrés réfractaires à toute mesure pouvant porter atteinte au principe constitutionnel de l'égalité. Cela explique pourquoi si la législation française a toujours adhéré aux principes de solidarité sur lesquels se fonde originellement la discrimination positive, elle s'est vite écartée de sa nomination jugée ambiguë et pernicieuse (les lois françaises en la matière réfèrent constamment aux mesures de discrimination positive, mais se gardent bien de la nommer). Globalement, il n'est pas faux d'affirmer que la dérive formulaire de discrimination positive vers celle mieux adaptée d'action positive s'explique dans notre corpus pour deux raisons :

- La première, extralinguistique, tient au respect de la terminologie communautaire. Les institutions européennes, comme les autorités juridiques françaises, n'emploient jamais la formule *discrimination positive*, préférant plutôt les occurrences *mesures positives* (art. 3 de la directive 2006/54/CE sur l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et travail) et *action positive* (art. 7 – directive cadre 2000/78/CE en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail ; art. 6 de la directive 2004/113/CE mettant en œuvre le principe de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l'accès à des biens et services et la fourniture de biens et services ; art. 5 de la di-

rective 2000/43/CE relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique).

- La deuxième, pragmatique, répond à un impératif de régulation discursive. En fondant sa légitimité sur la notion politiquement correcte d'*action positive*, le discours communautaire résout la controverse engendrée par la formule *discrimination positive* dans les contextes où celle-ci s'avère problématique (race, ethnies, religion) et exclut, de ce fait, aussi toutes les variantes sémantiquement proches, voire négativement connotées, qui lui sont associées dans le corpus telles que *discrimination à rebours* (1 exemple à peine) et *inversée* (10 ex., et en plus dans le même document). Bien qu'il ne se confonde pas avec l'euphémisation<sup>62</sup>, le remplacement d'*action positive* au lieu de *discrimination positive* a pour effet de neutraliser la conflictualité que pourrait découler d'un emploi irréfléchi de cette dernière et, ce faisant, il met le discours communautaire à l'abri des critiques dont celui-ci pourrait éventuellement faire l'objet. Cette tendance à remplacer une occurrence avec une autre moins conflictuelle, voire plus acceptable du point de vue déontologique, se double, par ailleurs, d'une autre stratégie discursive visant tout simplement à « éviter », voire à ne pas nommer, la réalité problématique. Cela concerne toutes les occurrences qui, pour différentes raisons, sont perçues comme discursivement inconfortables, voire intolérables : *multiculturalisme*, par exemple. Chargée en l'apparence d'une connotation positive, cette expression, en réalité, fait l'objet d'une critique unanime en raison de l'écart entre les prémisses éthiques sur lesquelles elle se fonde et les réponses, très peu satisfaisantes, que les modèles sociaux inspirés de ses valeurs ont données après la chute des empires coloniaux<sup>63</sup>. Ainsi, les publications de la Commission évitent stratégiquement de nommer cette réalité afin que son emploi en discours ne vienne pas perturber l'« équilibre » sur lequel se construit l'ossature du discours communautaire.

---

<sup>62</sup> *Action positive* étant la traduction exacte de l'*affirmative action* et non pas un remplaçant que l'on aurait inventé pour adoucir une occurrence discursivement problématique.

<sup>63</sup> Sans vouloir banaliser une notion extrêmement complexe, nous pouvons essayer au moins de justifier les raisons de cette critique en prenant comme exemples les récents massacres d'Utoeya (Norvège) et de Toulouse. Ces événements sont souvent cités par la presse généraliste comme la preuve que les modèles fondés sur le multiculturalisme, s'ils n'ont pas échoué, se sont néanmoins révélés tristement fragiles.

Une dernière considération concerne les désignants discursifs, c'est-à-dire les groupes qui seraient les bénéficiaires de l'action positive. Les discours de la Commission européenne offrent une gamme assez large, aux contours souvent assez flous, de désignants. Leur nomination se fait généralement de manière :

- directe, lorsque le discours vise un groupe spécifique. Ainsi apparaissent-ils dans le discours communautaire les catégories discriminées en fonction de l'ethnie (*les Roms, les Noirs, les Tziganes*), de l'origine (*les Asiatiques, les Arabes*), de la religion (*les Musulmans*), du genre (*les femmes, les femmes enceintes*), de l'orientation sexuelle (*homosexuels, bisexuels, transsexuels, lesbiennes* ou bien toutes ces catégories rassemblées sous l'acronyme *LGBT*), du handicap (*les handicapés*). D'autres catégories demeurent pourtant absentes : il s'agit, plus exactement des travailleurs affectés par certaines maladies chroniques invalidantes comme les épileptiques et les séropositifs. Pour ces groupes, il est encore plus difficile d'établir des mesures spécifiques en raison du tabou social persistant qui les entoure, mais aussi de la difficulté de la part des sujets intéressés de déclarer leur infirmité. Toutes ces dénominations présentent un intérêt d'un point de vue sémantique dans la mesure où elles permettent d'étudier les raisons de la discrimination multiple où se combinent, d'une part, plusieurs motifs discriminatoires et, d'autre part, motifs discriminatoires et stéréotypes. Prenons le cas des *femmes enceintes*, où le motif du genre se combine avec celui de l'inadéquation physique, ou bien celui des *hommes musulmans*, caractérisé par la superposition concomitante d'un préjugé diffus sur la confession musulmane comme religion violente et du stéréotype du terroriste comme un musulman de sexe masculin. Un cas encore plus touchant, oserions-nous dire, est celui des hommes et des femmes séropositifs où le motif de l'inadéquation physique due à la maladie est lié à l'orientation sexuelle (d'après le principe absurde qu'un séropositif serait devenu tel à cause de la légèreté de ses mœurs). Un tableau résumatif de toutes les formes de discrimination multiple pourrait être établi. Nous nous bornerons ici à prendre en compte uniquement le cas des femmes et des transsexuels, les plus discriminés à notre avis en raison de la fréquence d'accumulation de plusieurs motifs discriminatoires :

<b>Dénomination</b>	<b>Motif discriminatoire</b>
Femme	+ genre
Femme enceinte	+ genre + inadéquation physique
Femme handicapée	+ genre + inadéquation physique
Femme musulmane	+ genre + religion
Femme noire	+ genre + ethnie
Femme arabe/asiatique...	+ genre + origine
Lesbienne	+ genre + orientation sexuelle
Femme séropositive	+ genre + orientation sexuelle + inadéquation physique
Transsexuels	+ genre + orientation sexuelle + apparence physique

- indirecte, lorsque ces groupes font l'objet d'une catégorisation hyperonymique qui rassemble indifféremment les catégories potentiellement à risque. La fréquence de ces dénominations « englobantes » est d'autant plus élevée que le discours sur la discrimination demeure vague. Dans la plupart des cas, elles reviennent dans le discours communautaire lorsque celui-ci traite de la discrimination multiple sans pour autant préciser les motifs discriminatoires qui, comme on vient de le voir, caractérisent le sémantisme des catégories particulières. Dans notre corpus, nous avons relevé plusieurs de ces hyperonymes : catégories/personnes/travailleurs/groupes à risque, vulnérables, défavorisés, désavantagés, touchés/affectés par les discriminations, objets/sujets/soumis à la discrimination, marginalisés, sensibles, minoritaires, menacés, mais aussi les minorités, les exclus (sociaux), les victimes, etc.

### ***3.2 La flexicurité ou la logique du compromis***

La formule « flexicurité », comme celle de discrimination positive, est originairement apparue sous la forme d'une nominalisation. De fait, avant que les commentateurs s'en approprient en la cristallisant comme formule, la notion s'était déjà affirmée

comme un préconstruit idéologique. Circulant déjà au milieu des années 1990, l'anglicisme *flexicurity* est devenu monnaie courante dans le reste d'Europe lorsque Hans Adriaansens, un sociologue néerlandais, l'a définie comme « le passage de la sécurité d'un emploi (job) vers la sécurité dans l'emploi (employment) » (Wilthagen, Tros, 2003, cité par A. Bevort & A. Jobert, 2011 : 36). Ainsi, contrairement à la formule *discrimination positive* qui a été générée par un ordre institutionnel s'exprimant au moyen d'une mesure législative (l'acte instituant l'*affirmative action* américaine), la formule *flexicurité*, en revanche, est issue d'une réflexion sociologique qui a elle-même inspiré l'action des gouvernements européens, d'abord néerlandais et puis scandinaves, en favorisant ainsi la négociation collective et en stimulant les réformes du marché du travail. Mais comme pour la discrimination positive, la maturation formulaire de *flexicurité* n'aurait pas été possible si la séquence, à un moment donné, n'était pas devenue suffisamment notoire et n'avait pas provoqué les réactions des commentateurs. S. Célérier, Y. L'Horty et D. Redor (2008) ne se trompent pas lorsqu'en parlant de « généalogie du débat », ils indiquent deux rapports, celui de la Commission Boissonnat du Commissariat général au Plan et le rapport Supiot pour la Commission européenne, censés avoir de fait contribué à la mise en circulation de la formule dans l'espace public. Il est en effet avéré que la parution de ces rapports a joué un quelque rôle dans le développement d'une conscience collective autour de la flexicurité : les syndicats et les organisations patronales français ont dès lors proposé, chacun en fonction de ses priorités, des solutions possibles pour garantir que la flexibilité demandée aux travailleurs, en termes de mobilité, mais aussi de séparation du travail, n'allait pas compromettre la continuité dans l'emploi. Parallèlement, les experts en droit social, universitaires et non, se sont interrogés sur la mise en œuvre concrète d'une flexicurité à la française pour certains aspects semblable à celle prônée par le modèle danois, modèle basé sur une politique de protection sociale généreuse et de réinsertion professionnelle dynamique destinée à compenser les licenciements « faciles ». Cette prise de conscience a donné en France des résultats appréciables non pas tant sur le plan factuel, c'est-à-dire des mesures concrètes de flexicurité effectivement mises en œuvre par le gouvernement national, mais plutôt sur le plan des négociations collectives entre partenaires sociaux. Il se trouve, en effet, que contrairement au Danemark, où le modèle de *flexicurité* adopté par l'État a été avantagé par le consensus social obtenu suite à des négociations importantes qui remon-

tent au début du siècle dernier, en France, il a fallu beaucoup travailler pour que les conditions de cohésion sociale soient réellement propices à une véritable saison de réformes.

Pour revenir à notre appréhension sémantique de la formule, la notion de *flexicurité* évoque intuitivement l'idée d'un compromis tant sur le plan formel que sur celui de la réalité conceptuelle. Formellement, la structure du mot-valise suggère elle-même l'idée d'une fusion, métaphore du syncrétisme unissant en une seule unité signifiante deux éléments distincts de la langue dont le sens est pourtant encore reconnaissable. D'un point de vue référentiel, en revanche, le compromis est inscrit clairement dans la réalité conceptuelle à laquelle renvoie le signe : garantir aux entreprises la flexibilité dont elles ont besoin tout en garantissant aux travailleurs le maintien de leurs droits et ressources<sup>64</sup>. L'apparente simplicité de cette définition et le rapprochement « facile », voire intuitif, de la formule *flexicurité* avec l'idée de compromis se heurtent toutefois à deux obstacles.

Le premier tient à l'opacité sémantico-référentielle de ses constituants *flexibilité* et *sécurité* ; le sens de chaque unité, en effet, peut être saisi doublement, selon que le point de vue est celui de l'entreprise ou bien du travailleur. Ainsi, alors que pour l'employeur la *flexibilité* réside dans la liberté de se séparer assez facilement de son personnel, pour le travailleur le terme évoque plutôt la possibilité de bénéficier d'un temps de travail souple lui permettant de concilier vie professionnelle, vie familiale et loisirs. Il en va de même pour le concept de *sécurité* qui, chez l'employeur, prend le sens d'une « garantie de productivité », voire de disponibilité de personnel, tandis que pour le travailleur il s'agit plutôt d'éviter le risque que pendant toute sa vie professionnelle, il soit contraint à de longues périodes d'inactivité. Ce décalage entre les deux représentations d'un même sens s'explique donc par la diversité des instances énonciatives censés s'exprimer sur le sens du mot et, donc, par les diverses formations discursives où ces instances inscrivent leurs *praxis*. Nous dirons donc avec Pêcheux que « les mots 'changent de sens' en passant d'une formation discursive à l'autre. » (Pêcheux *et alii*, 1971 : 103).

Le deuxième obstacle tient en revanche à l'évolution sémantique des constituants. Pour rester encore sur l'exemple de *sécurité*, notons que les évolutions récentes des po-

---

<sup>64</sup> On pourrait aussi dire, sur un ton plus polémique, que la flexicurité permet d'allier les nécessités de l'économie de marché libérale avec les raisons d'être de l'État providence (Welfare state) qui, dans la société contemporaine, demeure l'un des preuves incontestables de l'existence d'un état de droit.



litiques sur l'emploi ont contribué de manière déterminante à changer les représentations, pour ne pas dire les mentalités, des partenaires sociaux (syndicats, patronats, etc.) vis-à-vis du principe de sécurité du travail. Tenacement attachée, à l'origine, à l'idée de conservation du poste auprès du même employeur, le concept de *sécurité*, de nos jours, doit s'entendre dans les termes d'une « sécurisation des parcours » qui vise à protéger le travailleur contre le chômage en favorisant sa réinsertion professionnelle en temps rapides et de façon harmonieuse (c'est-à-dire sans de véritables coûts sur le plan de l'adaptation psychologique). Il n'est d'ailleurs pas un hasard si, des occurrences de *flexibilité* et *sécurité* attestées dans notre corpus, les premières sont contextuellement associées à la notion de *travail*, concept lié à une conjoncture temporelle momentanée, alors que les autres, moins liées à une temporalité ponctuelle, sont corrélativement associées à l'idée de « durabilité », voire de « continuité », évoquée en revanche par le concept d'*emploi*<sup>65</sup>.

(61) Les deux principaux points à l'ordre du jour ont été la « flexicurité » (promouvoir à la fois la **flexibilité du marché du travail** et la **sécurité de l'emploi**) et la dimension sociale de la nouvelle stratégie de Lisbonne (As13).

(62) Cette situation est due au manque de **flexibilité des conditions de travail** et des services de soins, à la persistance des stéréotypes fondés sur le genre, et à une répartition inégale des responsabilités familiales entre les femmes et les hommes (R57).

(63) L'approche politique qui associe **flexibilité des marchés du travail** et niveau élevé de protection sociale semble avoir porté ses fruits en Autriche (As13).

(64) [...] la formation professionnelle continue en Allemagne est orientée vers les besoins des employeurs. Les programmes de formation sont de courte durée, les participants ont déjà généralement un bon niveau de formation, et le contenu des cours répond davantage aux besoins de l'entreprise qu'à ceux du marché du travail. Ce n'est pas ce que requiert le concept global de flexicurité. En fait, le système actuel de formation continue dispense des connaissances spécifiques à l'entreprise, ne débouche pas sur une qualification reconnue et ne favorise guère la **flexibilité externe des forces de travail** (R35).

---

<sup>65</sup> Notons que pour aboutir à cette conclusion nous n'avons pris en compte que les occurrences où la forme *sécurité* était suivie par la préposition DE. Il est en effet naturel que certaines formulations, comme la séquence *santé et sécurité*, très récurrente dans notre corpus, soient systématiquement associées au travail et non pas à l'emploi (*santé et sécurité au travail*, *santé et sécurité sur le lieu de travail*). Or tant que ces formulations n'entrent pas dans un énoncé où il est question de flexicurité, nous estimons qu'elles ne remettent pas en cause notre thèse ci-dessus relativement à l'affinité sémantique entre les couples flexibilité/travail – sécurité/emploi.

(65) Selon le rapport de la Commission européenne sur les « Relations industrielles en Europe 2004 », les profonds changements résultant de la mondialisation renforcent, plutôt qu'ils ne réduisent, l'importance des relations du travail en Europe. Ce rapport met en lumière une tendance croissante à la négociation au niveau de l'entreprise, la préoccupation principale des travailleurs étant la **sécurité de l'emploi** plutôt que des augmentations salariales à court terme (As11).

(66) En Allemagne, on a réalisé une évaluation des « entreprises de transfert » mises en place en cas de liquidation d'entreprise. Le système a été élaboré après la réunification pour le reclassement des travailleurs et en vue de fournir à la fois une **sécurité de l'emploi** et une formation pendant la période de transition. Auparavant, le programme servait de passerelle vers la retraite anticipée. De nos jours, il sert d'instrument générique pour la flexicurité (R48).

L'affinité sémantique qui caractérise les couples *flexibilité/travail*, d'une part, et *sécurité/emploi*, d'autre part, est observable également lorsque la structure syntaxique particulière de la phrase laisse planer une ambiguïté sémantique sur l'interprétation de l'énoncé. Dans l'occurrence 67, par exemple, l'énoncé peut faire l'objet d'une double lecture selon que l'on considère le GN constitué par le N *flexibilité* uni à son déterminant comme dépendant du GV (à renforcer la flexibilité et (la sécurité de l'emploi)) ou bien comme rattaché au GPrép (à renforcer la flexibilité et la sécurité (de l'emploi)). La première interprétation (la tête du GN est le verbe) ne fait que confirmer notre thèse relativement à l'affinité sémantique qui régit l'association du terme-constituant *sécurité* à la notion d'*emploi* plutôt qu'à celle de *travail*. Selon la deuxième, en revanche, (le GN est intégré au GPrép.), l'usage d'*emploi* au lieu de *travail* s'expliquerait plutôt par l'ordre routinier d'apparition des constituants dans le texte (d'abord *flexibilité* et puis *sécurité*) et donc par l'influence que sa proximité avec son correspondant privilégié *sécurité* exercerait sur le GN. Autrement dit, selon cette dernière interprétation, la proximité avec *sécurité* suffirait à elle seule pour étendre à *flexicurité* les mêmes propriétés sémantiques de « durabilité » et de « continuité » qui caractérisent le concept d'emploi, par opposition à celles de « discontinuité » évoquées par *travail*.

(67) La stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois propose treize actions qui contribueront à améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi en Europe. Ces mesures aideront à renforcer **la flexibilité et la sécurité de l'emploi**, à multiplier les mesures incitatives en faveur de l'investissement dans la formation, à assurer des conditions de travail décentes et à faciliter la création d'emplois (Pub3).

On voit bien que ces remarques, que nous avons représentées comme des obstacles liés à l'interprétation de la formule, impliquent des enjeux sémantico-discursifs qui dépassent largement la question de la polysémie et concernent, plus exactement, la représentation du sens lexical. Dans cet ordre d'idées, l'évolution sémantique de *sécurité* et la polyvalence, dans le sens de double interprétabilité, des termes *flexibilité* et *sécurité* s'expliquent non pas tant par le principe d'économie de la langue, que l'on évoque généralement en lexicologie pour illustrer le fait polysémique, mais plutôt par l'existence au sein d'un même signifiant de plusieurs facettes sémantiques<sup>66</sup> (Kleiber et Riegel, 1989) qui sont, nous l'avons vu dans le chapitre 4 à propos de la praxématique, l'expression de différentes *praxis*. Ce déplacement de perspective, ou si l'on veut de stratégies d'appréhension, qui procède de la polysémie vers la « dilatation » sémantique d'un terme obtenue par l'effet d'une fragmentation du sens linguistique (voir *infra* à propos de la sémantique de *diversité*), constitue une preuve ultérieure de la façon diversifiée des locuteurs de s'approprier la signification d'une formule, mais aussi de la centralité, voire responsabilité, longtemps niée avant Bally et Benveniste, du sujet énonciateur dans la construction du sens linguistique.

Le rôle que le sujet énonciateur, mais plus généralement le locuteur de l'énoncé, joue dans la représentation du sens linguistique est d'autant plus évident lorsque celui-ci marque son appréciation vis-à-vis des termes constituant le mot-valise. Si, comme nous l'avons affirmé ci-dessus, la signifiante<sup>67</sup> de *flexibilité* et *sécurité* varie selon que le point de vue est celui de l'employeur ou bien du travailleur, *a fortiori* les valeurs axiologiques que les sujets énonciateurs prêtent à l'un ou à l'autre constituant ne se recoupent pas. Ainsi, la *flexibilité*, prônée par les entreprises et les associations patronales, est généralement perçue dans notre corpus comme négative<sup>68</sup>, tandis que la représentation sémantique de la *sécurité* se fait le plus souvent dans les termes d'une axiologisation positive. L'articulation entre flexicurité et problématique de la discrimination, dans l'exemple suivant, illustre bien cette tendance à considérer, d'une part, la *flexibilité* comme l'abstraction d'une réalité profondément négative qui relèverait de l'exploitation et de la résignation, et d'autre part, la *sécurité* comme un ensemble de privilèges liés à

---

<sup>66</sup> Et non pas de plusieurs signifiés.

<sup>67</sup> La dimension dynamique que sous-tend la représentation diversifiée du sens lexical nous oblige à parler de signifiante plutôt que de signification.

<sup>68</sup> Le point de vue dominant étant, dans nos publications, celui du travailleur.

la continuité dans l'emploi, au maintien des ressources et à une protection sociale très généreuse.

(68) L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques de flexicurité devraient tenir compte de leur impact différencié sur les femmes et les hommes et éviter qu'elles n'affectent surtout les femmes pour l'aspect «flexibilité» et les hommes pour l'aspect «sécurité» (R50).

La subtilité de ce passage, mais aussi l'orientation fortement argumentative qui le caractérise, se jouent entièrement sur deux présupposés, chacun lié à un topos. De fait, si flexibilité, dans cet extrait, se charge d'une connotation négative, c'est parce qu'elle s'accompagne d'un présupposé lui-même négatif : les sacrifices et les renoncements dérivant de la flexibilité pèsent généralement (topos) sur les femmes. De même, *sécurité* tire sa valeur positive d'un présupposé analogue, mais inverse : les hommes bénéficient souvent au détriment des femmes des avantages dérivant des mesures de sécurisation de l'emploi.

Dans notre corpus, la formule *flexicurité* entre dans des combinaisons rituelles qui rendent compte bien, à notre avis, du degré de figement dont elle fait l'objet en discours<sup>69</sup>. Le tableau suivant donne un aperçu global, mais non exhaustif, des agencements collocationnels les plus fréquents :

stratégies	⊗ européenne nationale		de	<b>flexicurité</b>
Mesure(s)				
<b>approche</b>	⊗		⊗	
	globale		de la	
	commune			
	européenne			
	intégrée			
	orientée fondée axée		sur la	
parcours	classique		de	
	adapté		vers la	
principe(s)	⊗ communs	applicables	de à la	
conditions				
modèle	danois			
politique(s)	⊗		de	

<sup>69</sup> Sur la question du figement et ses degrés, nous renvoyons au début de ce paragraphe.

	intégrée nationale saines			
promotion			de la	
gestion				
mise en œuvre	⊗ concrète			
composantes	politiques essentielles			
<b>Mission</b>			⊗ pour la	
<b>experts</b>	⊗ européens		⊗ sur la	

Tab. 11 – Combinaisons syntagmatiques autour de la forme pivot *flexicurité*

Comme nous l'avons déjà anticipé au début de ce paragraphe, toutes ces collocations diffèrent considérablement des expressions figées, ou du moins de celles que la grammaire tend à considérer comme telles. La raison est essentiellement liée au fait que le figement, tels que l'entendent les grammairiens, se caractérise par l'absence totale de variations dans la combinatoire libre et concerne, de ce fait, des blocs solidaires soumis à des contraintes syntaxiques très strictes. Pour éluder la rigidité de ce critère de sélection, nous avons donc fait intervenir les notions de figement fort et faible (ou plus intuitivement de figement total et partiel) afin non seulement de souligner l'existence de plusieurs degrés de figement, mais aussi, et à plus forte raison, de ne plus remettre en cause le caractère figé de certaines expressions qui admettent une ou plusieurs variations relevant de la combinatoire libre. Bien évidemment, nos propos ne visent pas à étendre le figement à toute cooccurrence qui, par l'effet de sa récurrence dans le discours, est susceptible de se lexicaliser. Ce que nous voulons souligner est tout simplement que les bornes du figement ne sont pas fixées *a priori* et que certaines expressions, pour libres qu'elles puissent être du point de vue de la combinatoire syntagmatique, peuvent elles aussi entrer dans des paradigmes fermés, voire être soumises à des contraintes contextuelles relativement importantes. En témoigne, par exemple, l'irrecevabilité de certains agencements prépositionnels relevés dans le tableau (on peut dire *principes communs applicables à la flexicurité*, mais non pas *\*principes communs applicables sur la flexicurité*), mais aussi l'ambiguïté générée par certaines réalisations syntagmatiques, grammaticalement correctes, mais plutôt inusuelles dans notre discours communautaire. Ainsi, tandis que *parcours* est parfaitement permutable à la place de *modèle* dans *modèle danois de flexicurité*, ce n'est pas le cas pour *?promotion danoise* ou bien

pour *?mission danoise pour la flexicurité*, car dans nos discours, il existe un modèle, mais pas une mission danoise de la flexicurité. D'une manière analogue, nos discours envisagent des *politiques saines de flexicurité*, mais non pas des *?experts sains de flexicurité*. Ces considérations nous amènent à la conclusion, envisagée par S. Mejri (2011 : 69), que la continuité entre le phénomène collocatif et le figement ne se limite pas à une identité de mécanismes, mais elle se fonde sur une complémentarité substantielle. De fait, comme le souligne l'auteur, « les variantes des séquences figées ne seraient en définitif qu'un vestige des paradigmes collocationnels d'origine ». Une démonstration, à notre avis pertinente, de la continuité entre le phénomène collocatif et le figement, mais aussi des retombées sémantiques qui découlent du passage de la combinatoire libre à une intensification des contraintes syntaxiques, est fournie par l'exemple des doubles nominalisations. Très peu attestées dans le corpus, nous en avons repéré au total seulement trois formes distinctes (soulignées en gras dans le tableau ci-dessus) à savoir *approche flexicurité*, *Mission flexicurité* et *experts flexicurité*<sup>70</sup>. Ce qui distingue ces collocations des autres attestations est plutôt évident : les éléments qui les composent se caractérisent par une combinatoire moins libre, voire par des contraintes syntaxiques plus fortes. Comme nous avons déjà anticipé au début de ce chapitre, l'intérêt de ces réalisations nominales doubles repose sur un déplacement syntaxique provoqué par l'effacement du cadre originel, c'est-à-dire des groupes prépositionnel ou nominal (parmi les réalisations attestées dans le corpus nous trouvons aussi les formes libres d'origine *mission pour la flexicurité*, *experts sur la flexicurité*). Ce que nous postulons est que, d'un point de vue syntaxique, l'effacement de ce cadre a pour effet d'intensifier encore plus le degré de figement de la collocation jusqu'à provoquer la soudure des deux nominalisations<sup>71</sup>. Cela a une conséquence importante sur le plan sémantique : perçue comme une forme constituée de deux unités distinctes<sup>72</sup>, mais solidaires, figée à un degré plus fort que celui qui caractérise sa collocation d'origine, la formule ne désigne plus la classe générique des individus experts de la flexicurité, les missions entamées en faveur de la flexicurité et les approches fondées sur la flexicurité, mais plutôt

<sup>70</sup> L'expression « double nominalisation » pourrait paraître inexacte puisque les noms « mission » et « experts » ne sont pas historiquement dérivé d'un verbe (« experts » notamment dérive d'une transmutation qualitative de l'adjectif *expert*). Pour comprendre, ou mieux pour se rappeler des raisons de ce choix, on se reportera au début de ce chapitre (cf. notamment note 1).

<sup>71</sup> Une soudure qui, bien évidemment, n'est pas orthographique, mais cognitivo-conceptuelle.

<sup>72</sup> Il ne s'agit pas d'un lexème nouveau, donc il est très important de ne pas confondre le figement linguistique avec la composition.

une catégorie précise, c'est-à-dire tels experts, telle mission et telle approche « flexicurité ». En témoigne dans l'exemple suivant le fait que, désignant un programme d'intervention précis, les noms communs *mission* et *flexicurité* ont pris une majuscule, ce qui aurait été impensable, ou quand même inusuel, si la formule avait gardé son cadre syntaxique originel (par ex. un programme d'intervention intitulé : *Mission pour la Flexicurité*).

(69) La Commission a rendu compte des résultats des récents déplacements de la **Mission Flexicurité** en France, en Suède, en Finlande, en Pologne et en Espagne. Ces déplacements ont permis de mieux appréhender les questions liées au principe de la flexicurité et de se pencher sur la manière dont ce principe était appliqué dans les pays visités (As19).

Il en va presque de même dans l'exemple 70, où non seulement l'occurrence *experts flexicurité* désigne une instance énonciativement bien définie, responsable d'un point de vue rapporté au moyen de la modalisation en discours second (J. Authier-Revuz 1992 : 39), mais renvoie incontestablement à un groupe d'individus existant dans la réalité extralinguistique.

(70) Selon le **groupe d'experts flexicurité** de la Commission européenne, le succès du système danois de flexicurité est le résultat de la combinaison de l'assurance-chômage, d'une législation du travail relativement souple et des efforts entrepris en matière d'aide à la recherche d'un emploi (Pub19).

En conclusion de cette section consacrée à l'expression *flexicurité*, nous voudrions insister sur une donnée sans doute marginale du point de vue de la fréquence attestée dans le corpus, mais qui rend compte, encore mieux à notre avis, de la variété syntagmatique qui caractérise cette formule. Il s'agit de la variante *flexisécurité*, attestée seulement 17 fois dans le corpus de référence et dans un total de 3 publications seulement. Comme on le voit clairement, ce qui distingue cette réalisation de sa forme, disons, canonique est que le mot-valise *flexisécurité* ne comporte que la contraction lexicale d'un seul de ses constituants<sup>73</sup>. Il serait sans doute réducteur de justifier l'existence dans le corpus de cet emploi par le souci de réduire l'opacité sémantique de son homologue *flexicurité*, d'abord parce que ce dernier s'est suffisamment lexicalisé de sorte à ne laisser aucun

---

<sup>73</sup> Ce qui est tout à fait compatible avec le fonctionnement usuel des mots valises dont les composants ne doivent pas forcément faire tous l'objet d'une contraction. Pensons aussi, par exemple, au canadianisme *baladodiffusion* où seulement le premier des deux constituants est tronqué.

doute relativement à la nature de ses composants ; ensuite, parce qu'étant statistiquement négligeables et, par ailleurs, présentes dans un nombre très restreint de publications, les occurrences de *flexisécurité* ne peuvent raisonnablement avoir la fonction de désambiguïser une opacité qui, de fait, demeure dominante dans le discours communautaire. Ce que nous pouvons plus pertinemment supposer est que l'emploi de cette variante découle d'un choix tout à fait personnel du locuteur-scripteur engagé par la DG Emploi. Ce choix s'expliquerait probablement par la volonté d'uniformiser, dans l'esprit promu par le Comité de rédaction interinstitutionnel (cf. ch. 1), la variante française avec celles attestées dans les autres langues européennes. Mais il faudrait, pour le prouver, parcourir attentivement les traductions étrangères des publications de la Commission afin de vérifier quelles sont les attestations de *flexicurité* qui reviennent le plus fréquemment en discours. Compte tenu de l'extension déjà considérable de notre objet de recherche, nous ne pouvons malheureusement pas pousser plus loin cette hypothèse, mais nous sommes persuadés que la comparaison de corpus multilingues saura fournir des réponses exhaustives à de nombreuses questions, comme celle que nous venons de lancer, sur les phénomènes de stabilisation des énoncés au sein de notre discours communautaire. Cela ne sera toutefois pas possible que si les nouvelles méthodes d'analyses textométriques permettront, de leur côté, de rassembler des corpus hétérogènes parallèles sans pour autant les réduire à des simples mélanges de textes (B. Pincemin, 2012 : 22).

### ***3.3 Les voies de la diversité... au-delà de la polysémie***

Les discours sur la diversité apparaissent aux États Unis peu après l'introduction de l'acte instituant l'*affirmative action*. Comme le remarque avec justesse D. Sabbagh (2009), la notion de diversité s'est imposée originellement comme un argument visant à légitimer *a posteriori* les raisons de la discrimination positive. Son efficacité rhétorique s'explique d'ailleurs par la capacité de la notion de rassembler autour d'elle un consensus unanime et inconditionné, ce qui permet de l'inscrire parmi ces discours « sans opposants » dont parle P. Juhem (2001) à propos de la cause humanitaire. En Europe, les discours sur la diversité ont été stratégiquement mobilisés au début de ce siècle afin de renforcer le consensus autour de la lutte contre les discriminations dont une directive (2000/43 CE) venait justement d'en fixer le cadre juridique (v. ch. 2). La montée de



l'immigration dans le Vieux Continent, la menace provenant de groupes politiques idéologiquement connotés comme le FPO de Heider<sup>74</sup>, l'élargissement en 2004 de l'Union aux pays autrefois soumis à l'influence communiste, ont fait le reste, et le mot diversité, dès lors, n'a cessé de fonctionner comme un refrain prônant à la tolérance, à l'égalité et à la solidarité entre les peuples. Malheureusement, comme le remarque V. Guiraudon (2009) la réalité est bien différente. Si le motif de la diversité s'est avéré au cours du temps un appui rhétorique efficace à tout discours contre la discrimination, il n'a toutefois jamais su se soustraire à ses contradictions qui, au début du XXI<sup>e</sup> siècle, demeurent importantes. Dans une Europe élargie désormais à 27 pays, croisement de langues et de cultures différentes, il est extrêmement difficile de réunir sous un même ordre statonational<sup>75</sup> un peuple qui au lieu d'être uni dans la diversité, comme le voudrait la devise européenne, paraît se disperser sous le poids du chômage et de la récession. L'échec du projet constitutionnel de 2005<sup>76</sup> et le débat épineux autour de la matrice religieuse dont serait issu le Vieux Continent, ne sont que quelques exemples de la difficulté à donner à la notion de *diversité* un contenu substantiel qui, transcendant la question discriminatoire, s'impose comme un motif d'unification réelle des peuples.

À l'instar de la formule « discrimination positive » et des réalisations construites autour de *flexicurité*, le mot *diversité*, avec ses nombreuses variantes syntagmatiques régulières, témoigne lui aussi de la ritualité discursive du discours communautaire. Comme pour les faits collocationnels que nous avons analysés en §3.2, cette forme est soumise à des contraintes syntaxiques qui, limitant de fait le paradigme des contextes où elle est censée apparaître, rendent certains agencements sémantiquement ambigus ou bien même impossibles, voire agrammaticaux. L'un des cas les plus spectaculaires de cette limitation dans la combinatoire libre est représenté par les formulations comportant des adjectifs dénominaux. Prenons l'exemple des formules *diversité raciale* et *diversité ethnique* et comparons-les à des réalisations plutôt fantaisistes comme *\*diversité handicapale* et *\*diversité ageale*. Bien que construites sur les mêmes règles syntaxiques, ces dernières occurrences sont manifestement agrammaticales et témoignent bien, à notre avis, de la discontinuité qui régit les agencements de l'expression *diversité* sur l'axe de

---

<sup>74</sup> Le nombre des voix obtenues aux élections de 1999 rend dangereusement possible l'entrée du FPO de Heider dans le gouvernement Schüssel.

<sup>75</sup> On a vu dans le chapitre 2 qu'après l'unification monétaire et des marchés, l'Europe prône pour une unification politique effective.

<sup>76</sup> Échec imputable *in primis* aux résultats négatifs des référendums lancés en France et au Pays-Bas.

la combinaison. Mais à côté de ces cas limites d'aberration grammaticale, il existe aussi des syntagmes dénominaux absolument conformes aux règles de dérivation morphologique, mais qui dans notre corpus sont soigneusement évités afin d'anticiper, pour la neutraliser, la conflictualité discursive émanant de l'ambiguïté relationnelle entre le nom dérivant de l'adjectif et le nom qui lui est associé dans le contexte linguistique (Krieg, 2002). Ainsi la formule *diversité sexuelle* laisse-t-elle planer une ambiguïté relativement à la valeur sémantico-référentielle du nom sous-jacent à l'adjectif. S'agit-il d'un discours portant sur le comportement sexuel, voire sur l'orientation sexuelle (le mot sous-jacent est dans ce cas *sexualité*) ? Ou bien est-il plutôt question d'une diversité qui tient aux propriétés biologiques des êtres humains (le mot est alors plutôt *sexe*)<sup>77</sup> ? De même, dans l'occurrence *diversité religieuse*, quel type de relation le mot *religion*, sous-jacent à l'adjectif, entretient-il avec le mot diversité ? Il peut s'agir d'une diversité relative à la religion, certes, mais aussi issue de la religion. Quelle que soit l'interprétation, ce qui apparaît clair dans ces deux exemples est que le flou procède d'un contraste entre deux éléments *in praesentia*, le nom recteur et le nom dérivé, dont la relation n'est pas clairement explicitée. Bien différent est le cas où l'élément de la langue porteur de l'ambiguïté ne présente pas de motivation linguistique apparente. L'opacité sémantique est alors saturée par l'homonymie de ses emplois. Songeons, par exemple, à la formule *diversité générique*. L'adjectif renvoie ici à deux ordres référentiels différents : (1) l'ensemble des déterminations sociales et des implications comportementales qui constituent le genre ; (2) la généralité au sens didactique, c'est-à-dire le vague émanant d'un terme ou d'une expression jugés « approximatifs »<sup>78</sup>. Or tandis que dans la première interprétation, l'ambiguïté tient à la relation que *diversité* établit avec le nom *genre*, d'ailleurs encore reconnaissable dans la forme de l'adjectif (il y a motivation), il n'en est rien dans la deuxième où l'adjectif, employé dans le sens de « général », ne dérive d'aucun nom.

---

<sup>77</sup> Il s'agit dans ce cas d'une dérivation marquée aussi par une évolution temporelle, *sexuel* étant historiquement dérivé de *sexus* (sexe). Il faut toutefois préciser que pas tous les adjectifs que l'on appelle dénominaux sont historiquement dérivés du nom auquel ils sont associés. Sans vouloir la réduire à une opération mentale qui relèverait de l'intuition, nous estimons que la dérivation est un processus spontané chez le locuteur qui témoigne de la redondance morphologique des langues naturelles. Dans cet ordre d'idées, il n'est pas exclu qu'un adjectif soit seulement perçu comme dérivant d'un nom sans qu'il y ait un véritable lien temporel entre les deux.

<sup>78</sup> A. Krieg (2002) s'est minutieusement attardée sur ces phénomènes d'ambiguïté relationnelle de certains adjectifs en donnant, par ailleurs, une explication convaincante des conséquences que ce flou entraîne sur la prise en charge énonciative du terme qui leur est sous-jacent.

L'étude de ces cas de polysémie, avec ou sans motivation (homonymie), présente un intérêt remarquable pour l'appréhension sémantique de l'expression *diversité* et de ses variantes syntagmatiques. Il serait toutefois réducteur de parcourir uniquement cette piste fondée en bonne partie sur l'analyse componentielle du sens linguistique et peu ou pas sur les effets pragma-sémantiques relevables en discours. Voilà pourquoi, dans cette étude, nous avons délibérément choisi de focaliser notre attention non pas sur le sens littéral de *diversité*, mais plutôt sur les multiples manifestations contextuelles de ce sens. Autrement dit, il s'agit moins ici de nous interroger sur le sens compositionnel du mot *diversité* que de nous pencher plutôt sur les nombreuses formes sous lesquelles ce sens apparaît, et ce en fonction des instances énonciatives qui le représentent, de l'articulation des points de vue dans l'énoncé et des calculs inférentiels de l'interprétant.

Sans méconnaître le travail pionnier déjà entamé en ce sens par la praxématique (C. Détrie, P. Siblot, B. Verine, 2001), nous souhaitons nous pencher ici sur une approche proposée il y a déjà presque trente ans par D. Kayser et reprise dans une critique adressée à l'auteur par G. Kleiber et M. Riegel (1989). Selon cette théorie, l'interprétation d'un mot s'appuie sur un réseau sémantique à la tête duquel il y aurait un générateur d'entités, une sorte de dispositif d'où dériveraient plusieurs représentations sémantiques d'un même objet. Nous ne sommes pas loin de ce que les sémanticiens appellent les différentes « facettes » du sens pour les distinguer des polysèmes tels qu'ils sont théorisés, en revanche, par les théories compositionnelles du sens. Pour expliquer le fonctionnement de l'interprétation du sens comme générateur d'entités, nous reprenons le même exemple de Kaiser, cité par Kleiber et Riegel (*Ivi* : 411) : lorsqu'un mot comme *livre* apparaît dans un texte, l'interprétant fait immédiatement fonctionner le générateur au premier niveau. Si le mot est, par exemple, associé à un article indéfini (*un livre*), c'est le nœud sémantique de livre comme /objet physique/ qui est convoqué. On sait toutefois que le mot *livre* peut renvoyer à d'autres représentations du même objet, voire à d'autres nœuds sémantiques, qui s'écartent de ce référent matériel. Ainsi, si la première interprétation (entité physique) ne suffit pas à saturer le sens de l'occurrence de livre telle qu'elle apparaît dans le texte, on demande au générateur de fabriquer d'autres nœuds. Le contexte peut alors faire apparaître d'autres manifestations de *livre* comme /produit éditorial/ (*ce livre est un best-seller*), comme /événement/ (*ce livre a fait scan-*

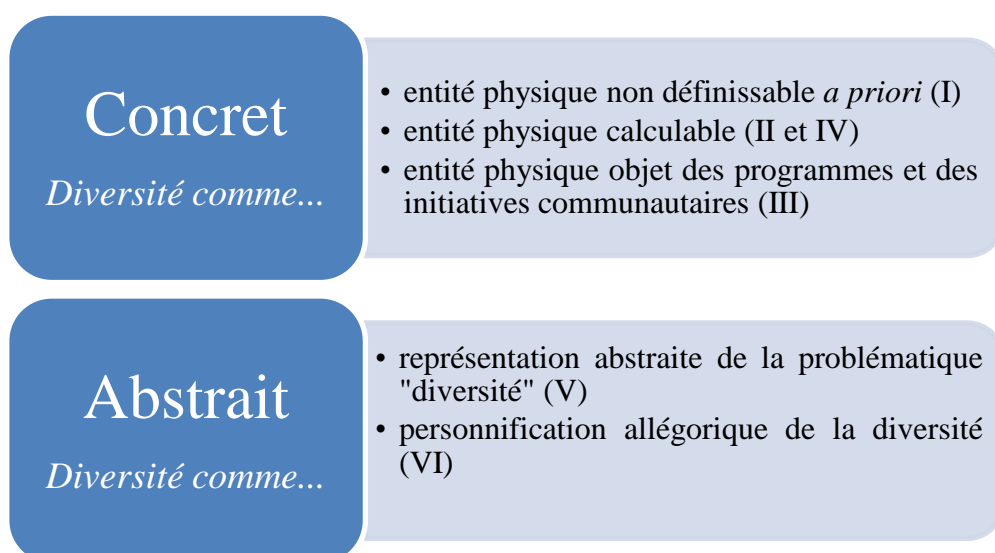
dale) comme entité à la fois /physique/ et /informationnelle/ (*j'aime ce livre* dans le double sens d'objet et de contenu), etc.

D'une manière quelque peu analogue, le mot *diversité* convoque une pluralité d'entités qui ne sont pas simplement des « acceptions » différentes d'une même forme, mais des représentations sémantiques générées par la diversité des *praxis* sociales. Ces variations témoignent des rapports que l'unité ou la séquence verbale entretient avec la référence, le sujet énonciateur qui la représente, la doxa et le cadre institutionnel où elle est énoncée. Avant de nous attarder sur les motifs interprétatifs dominants dans notre corpus, nous proposons ci-après un exemple qui rend bien compte, à notre avis, de la diversité des représentations contextuelles du sens de *diversité* :

(71) En réfléchissant aux défis et aux opportunités présentés **par une diversité (I)** croissante partout en Europe, les chefs d'entreprise peuvent également chercher à utiliser **la diversité (II)** à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation comme une forme de capital à part entière. Un programme **sur la diversité (III)**, en tant que tel, permet aux entreprises non seulement de réfléchir **sur la diversité (IV)** de leur environnement d'exploitation et de ressources humaines pour de bonnes raisons morales et éthiques, mais encore de l'utiliser afin d'optimiser leur avantage concurrentiel. En bref, un accent mis **sur la diversité (V)** peut apporter une opportunité commerciale durable pour tous. Que ce soit au niveau mondial ou local, la recherche de talents et de l'amélioration de la compétitivité des défis clés autant pour les petites entreprises que pour les grandes dépend de la capacité à répondre avec succès **à la diversité (VI)** au sein des économies et des sociétés (Pub11)

Précisons d'abord que d'un point de vue syntaxique, les occurrences de *diversité* contenues dans cet extrait sont manifestement similaires. Le cadre phrastique qui les accueille est presque toujours un GPrép. À cette ressemblance syntaxique ne correspond pas pour autant une identité de sens puisque chaque occurrence de *diversité* renvoie à une facette différente. Dans 71I, par exemple, le déterminant indéfini nous suggère que l'occurrence renvoie bien au sens canonique de *diversité*, c'est-à-dire à l'état de ce qui est divers/ (TLFi), et dénote une diversité informe dont on ne connaît pas l'entité précise. Ce flou disparaît déjà dans 71II où, comme en 71 III, le mot désigne la diversité effectivement représentée dans l'entreprise, une diversité calculable puisque circonscrite à l'intérieur d'un cadre institutionnel qui la détermine sur le plan autant qualitatif que quantitatif. L'occurrence attestée en 71 IV nous délivre encore une autre représentation du sens de *diversité*. Cette fois l'occurrence renvoie plutôt à l'ensemble des catégories

censées bénéficier, par leur appartenance à une minorité, des bienfaits des programmes communautaires. Un nouvel déplacement interprétatif a lieu dans les deux dernières occurrences : ici le mot *diversité* est soumis à une interprétation plus abstraite, en ce sens qu'elle transcende le particularisme des catégories matérielles et s'inscrit dans un ordre immatériel représenté respectivement par le débat européen sur la diversité (71 V), et par la personnification allégorique de la diversité comme un défi auquel les acteurs sociaux sont appelés à répondre (71 VI). Pour résumer, le sens du mot *diversité* attestées dans les 6 occurrences ci-dessus convoque 5 représentations différentes du même objet dont trois appartiennent à l'ordre du concret et deux à l'ordre de l'abstrait. Le tableau suivant illustre l'articulation de ces facettes :



**Fig. 14 – Facettes du mot *diversité***

Dans l'exemple que nous venons d'illustrer, mais aussi dans les prémisses théoriques qui l'ont précédé, nous avons peut-être laissé entendre que l'existence de facettes sémantiques différentes au sein d'un même « objet » dépende uniquement des données contextuelles. Or il est vrai que l'interprétant, pour saisir les nuances de sens de chaque occurrence de *diversité*, est obligé de fonder son travail sur des calculs inférentiels qui procèdent en premier lieu du contexte linguistique proche et, ensuite, de la situation d'énonciation dans laquelle la formule est cadrée. Il faut toutefois préciser que si le contexte est déterminant dans l'interprétation des facettes, il n'est pas pour autant ce qui

dans un texte génère la multiplicité des représentations sémantiques. L'existence de ces facettes, en effet, est foncièrement due, d'une part, à l'instance énonciative qui les représente (ce que le sujet veut dire, donc, ses actes illocutionnaires) et, d'autre part, à l'ensemble des savoirs partagés supportant l'acte énonciatif. Ce qui, appliqué à notre exemple, signifie concrètement que pour représenter le deux sens abstraits de *diversité* représentés en 71 V et VI, le locuteur<sup>79</sup> doit nécessairement (1) déterminer lui-même les propriétés du référent (donnée illocutionnaire) ; (2) savoir qu'il existe une problématique européenne de la diversité et que celle-ci peut être envisagée comme un défi auquel les acteurs sociaux sont censés répondre dans le respect des lois communautaires (gestion des connaissances partagées). Nous dirons donc avec P. Larrivée (2008 : 8) que :

Le sens des mots serait la trace non pas de la vérité, non pas du réel, mais du rapport du sujet à son expérience. Les propriétés ne sont pas celles de l'artefact en lui-même, mais celles qui intéressent l'utilisateur. C'est de l'interaction du sujet avec le référent que procède le sens du mot.

Cette insistance sur le rapport entre le sujet et le référent est capitale, car elle met l'accent sur un fait primordial autour duquel nous avons construit l'ossature non seulement de ce chapitre, mais, oserions-nous dire, de tout notre travail de thèse, à savoir l'articulation entre la sémantique et les théories de l'énonciation. Postuler, comme le fait P. Larrivée que le sens d'un mot procède du rapport du sujet à l'expérience implique que ce sens n'est pas établi *a priori*, bloqué par un déterminisme qui ôterait tout libre arbitre au sujet parlant, mais se construit à travers l'action des instances énonciatives. Une telle vision dynamique de la production du sens est, comme nous l'avons anticipé ci-dessus, au cœur des intuitions des praxématiciens (cf. ch. 4) qui ont insisté les premiers sur la centralité de l'action de réglage qu'exerce le sujet sur le monde lorsque, par le biais du langage, il actualise le référent en discours :

On posera contrediscursivement [à la linguistique saussurienne] que les praxèmes n'ont pas un ou plusieurs signifiés dont la langue serait dépositaire, mais qu'ils fonctionnent comme des outils de production de sens conçue comme processus conflictuel entre illimitation et réglage social (Bres, 1998 : 22)

---

<sup>79</sup> Qui, rappelons-le, toujours n'est pas forcément le sujet énonciateur responsable du point de vue ou de la représentation du sens lexical.

Une explication, nous espérons claire, de la relation du sujet au référent, dans la représentation d'un sens construit sur des différentes praxis sociales, est illustrée dans les exemples suivants :

(72) Les résultats de l'enquête font part des nombreux procédés qui permettraient aux petites et grandes entreprises d'améliorer leur **gestion de la diversité** afin d'augmenter les avantages fournis par une innovation et une productivité plus importante (Pub11).

(73) L'internationalisation de l'innovation fait de la **diversité culturelle** une réalité pour les équipes innovatrices. Un exemple de cette réalité est la technologie d'impression latex de Hewlett Packard une innovation apportée par la **diversité**. Cette technologie est une nouvelle solution qui offre aux fournisseurs de services d'impression une autre possibilité d'impression fascinante pour une grande variété d'applications. Elle apporte une qualité d'image durable, nette et vivante tout en réduisant l'impact total de l'impression sur l'environnement. Cette innovation a été le résultat de la réunion délibérée d'une équipe diversifiée de 120 ingénieurs à travers quatre pays différents. Les problèmes de **diversité culturelle** ou d'autres formes ont été gérés efficacement afin de libérer le potentiel créateur de différents individus issus d'origines très diverses (Pub11).

(74) Le FSE finance les activités qui combattent la discrimination lors de l'accès à l'emploi, par exemple en créant des passerelles au retour à l'emploi pour les groupes touchés par la discrimination, en faisant **accepter la diversité**, en encourageant le vieillissement actif et la participation des immigrés (As15).

(75) La publication comprend également une série de recommandations aux médias, à la société civile et aux décideurs politiques sur la manière d'insuffler davantage de **diversité** dans les médias européens et de répondre au besoin d'informations d'une population de plus en plus diverse, contribuant ainsi à la cohésion sociale au sein des sociétés européennes (Pub8).

Les quatre occurrences signalées en gras, en l'apparence sémantiquement analogues, renvoient en réalité à deux manifestations différentes du sens linguistique de *diversité*. Les deux premières mettent en avant une représentation du lexème comme catégorie managériale censée apporter des avantages à l'entreprise. Plus précisément, dans l'exemple 72, l'occurrence cristallisée dans la formule rituelle « gestion de la diversité » évoque intuitivement l'idée d'un savoir-faire visant à l'optimisation d'une ressource, tandis que le rôle (sémantique) agentif qui lui est attribué en 73 représente la diversité comme à l'origine de l'innovation de l'entreprise. En revanche, les deux dernières occurrences présentent la diversité comme un préconstruit idéologique qu'il faut respecter

puisque légitimé, voire imposé par l'autorité, la nécessité ou bien par le respect du politiquement correct. Ainsi la formule fait-elle l'objet d'« acceptation », dans l'exemple 74, tandis que dans 75 elle apparaît comme une valeur incontournable dont on souhaite une meilleure diffusion dans les médias. L'interprétation que nous venons de proposer de ces quatre extraits, nous a amenés à convoquer, dans notre explication, les points de vue associés contextuellement à la formule *diversité* et à ses réalisations. Autrement dit, nous avons été légitimement amenés à nous demander qui, dans l'exemple 75, souhaite que la diversité soit mieux répandue dans les médias ou, encore, quelle est l'instance énonciative responsable du point de vue, en 72, selon lequel la productivité serait liée à une bonne gestion de la diversité.

Ces questions sont d'autant plus pertinentes qu'elles permettent de renvoyer la représentation des différentes facettes du sens au sujet énonciateur responsable aussi des points de vue mis en scène dans les énoncés. Postulant, comme l'affirme Larrivée, que le sens du mot procède du rapport du sujet à l'expérience, voire au référent, nous en concluons que les différentes représentations du sens de *diversité* sont le fait, dans chaque extrait, d'un sujet énonciateur qui, indépendamment des données contextuelles qui serviront à l'interprétant en phase de décodage, définit lui-même les propriétés du référent. Finalement, si l'interprétant peut saisir à travers le contexte la différence entre l'une ou l'autre facette, c'est justement parce que le sujet énonciateur, responsable des points de vue associés au référent, a choisi lui-même de mettre en scène tel sens plutôt que tel autre.

En conclusion, nous pouvons affirmer que la problématique du sens linguistique dans le discours communautaire se résume en deux phases distinctes mais complémentaires : une phase d'encodage, ou si l'on veut, de représentation du sens et de ses multiples manifestations, et une phase de décodage, ou bien d'interprétation du sens. La première phase est assurée par le rapport que le sujet énonciateur entretient, d'un côté, avec la référence et, d'un autre côté, avec les connaissances partagées avec l'interprétant. La deuxième, en revanche, se sert des mêmes connaissances partagées, mais repose, pour sa part, sur un calcul inférentiel mettant en jeu des données contextuelles. Nous pouvons résumer ce processus à l'aide d'un schéma bidirectionnel :



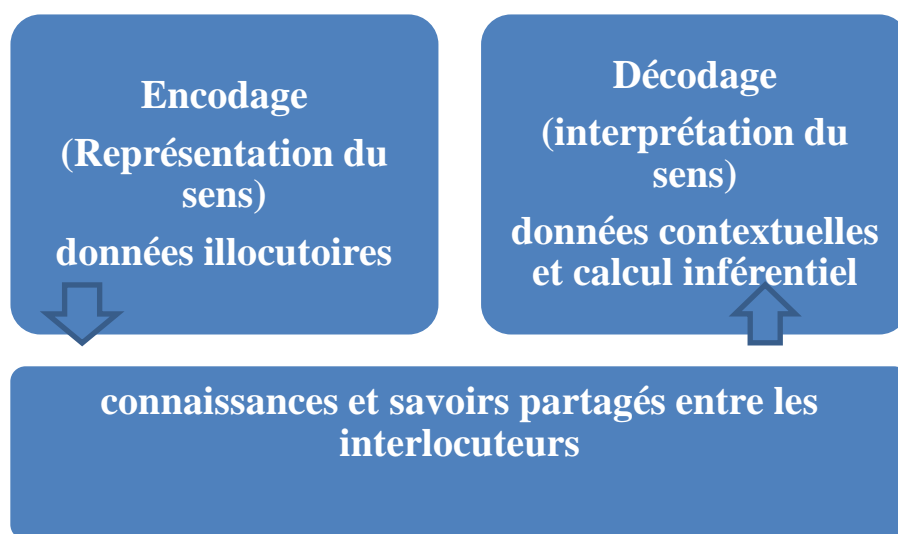


Fig. 15 – Représentation et interprétation du sens et des facettes qui lui sont associées

#### 4. Pour résumer

Dans ce chapitre, nous avons proposé une analyse sémantique de quelques formules construites autour des nominalisations *discrimination*, *flexicurité* et *diversité*. Inspirés des études d’Alice Krieg-Planque sur la formule en Analyse du discours, nous avons tout particulièrement mis l’accent sur la manière dont ces réalisations participent de la construction du sens au sein du discours communautaire. Dans une première partie, nous avons cerné la notion d’événement discursif et nous en avons développé les enjeux théoriques à partir de deux angles d’attaque convergents. D’abord, nous nous sommes penchés sur la représentation de l’événement discursif au sein du discours communautaire ainsi que sur les procédés linguistico-discursifs sous-jacents à cette représentation. Après avoir passé en revue brièvement quelques-uns de ces procédés, nous nous sommes attardés plus longuement sur la sémantique du Nom propre afin d’étudier les situations énonciatives où celui-ci s’affranchit de son référent initial et reçoit contextuellement une interprétation « événementielle ». Dans une deuxième partie, nous avons focalisé l’attention sur la réflexivité de l’événement, c’est-à-dire sur sa capacité à s’autodésigner comme tel en discours. Nous avons, plus exactement, individué deux matrices métadiscursives responsables de cette réflexivité. La première, baptisée « matrice herméneutique », envisage l’activité interprétative comme un processus articulé sur trois niveaux distincts : l’herméneutique littéraire, concernant la littérature préexistante

sur la problématique de la discrimination ; l'herméneutique normative, fondée, elle, sur les décisions rendues par les juges de la Cour de justice européenne ou des tribunaux nationaux sur des cas de discrimination avérée ou seulement supposée ; l'herméneutique ordinaire, portant sur les points de vue des locuteurs profanes, c'est-à-dire de tout sujet qui n'est pas directement impliqué (à titre d'expert, de juriste, de fonctionnaire, etc.) dans l'activité des organismes européens. La deuxième matrice, que nous avons appelée « linguistique », tient en revanche à l'ensemble des procédés linguistico-discursifs censés concrétiser dans la matérialité langagière l'opération cognitive sous-jacente à l'activité d'interprétation. Parmi ces procédés, nous avons choisi d'examiner la modalisation autonymique et les interrogations en contexte monologal.

La troisième section du chapitre a été consacrée à une analyse sémantique de la formule « discrimination positive », l'objectif étant d'observer ses contextes d'apparition dans le corpus par contraste avec les occurrences d'*action positive*, son concurrent le plus proche. Issue d'une dérive formulaire (pas nécessairement chronologique) de l'expression *discrimination positive*, la formule *action positive* est dominante dans le corpus non seulement parce qu'elle est la traduction exacte de l'*affirmative action* américaine, mais aussi parce qu'elle fonctionne comme un mécanisme régulateur de la conflictualité discursive générée par la verbalisation de certaines réalités problématiques comme les motifs discriminatoires de la race et de la religion. Cette régulation discursive, toutefois, ne se réalise pas seulement à travers le remplacement d'une unité problématique avec une autre déontologiquement plus acceptable, mais elle se manifeste aussi sous la forme d'une stratégie de l'« évitement » consistant, tout simplement, à ne pas nommer la réalité problématique afin de maintenir l'équilibre discursif sur lequel se fonde le discours communautaire.

Mais un examen de la formule *discrimination positive* qui se veut sémantique doit également rendre compte de la complexité dénominative des catégories, soi-disant, discriminées et du sens dont elles s'accompagnent en discours. Qualifiés souvent de victimes, de groupes minoritaires, mais aussi de catégories sensibles ou vulnérables, ces bénéficiaires de l'*action positive* sont bien plus qu'un regroupement de personnes à risque de discrimination. Ce sont surtout des hommes et des femmes qui très souvent ne savent même pas d'être victimes d'injustices et, de ce fait, elles ont du mal à faire valoir leurs droits. Une analyse sémantique de ces regroupements hyperonimiques s'est impo-

sée afin d'isoler, pour mieux les observer, les catégories particulières (hyponymiques) ainsi que les motifs discriminatoires se superposant dans les cas de discrimination multiple.

La réflexion sur la flexicurité prend appui sur un constat : les publications de la Commission mobilisent des formulations rituelles dont la récurrence en discours témoigne de la stabilisation énonciative qui caractérise le discours communautaire. Marquées par une certaine liberté combinatoire, ces collocations ne sont pas pour autant moins soumises à des contraintes paradigmatiques. Cette limitation de la dynamique variationnelle de la combinatoire libre constitue une preuve ultérieure de l'affinité, déjà postulée par d'autres linguistes, entre le phénomène collocatif et le figement.

Enfin, la section consacrée aux formules construites autour de la nominalisation *diversité* reprend, pour mieux la développer, la problématique de la représentation du sens linguistique. Loin de se limiter à cerner l'ambiguïté sémantico-référentielle découlant du pluri-sémantisme lexical, notre analyse de *diversité* nous a amené à franchir la limite conceptuelle de la polysémie linguistique, mais en général de toute théorie compositionnelle du sens (comme celle inspirée de Frege et reprise par Russel), pour prendre en compte plutôt la dimension des effets pragma-sémantiques relevables en contexte.

## Remarques conclusives

---

Dans cette thèse, nous nous sommes attachés à cerner le discours de la Commission européenne sur l'emploi et la lutte contre la discrimination. L'objectif a été d'observer les procédés linguistiques et discursifs qui régissent la construction du sens et de la référence en discours. Les faits linguistiques abordés sont hétérogènes, mais rassemblés autour d'un noyau commun, à savoir la problématique du sens envisagée sous l'angle des théories de l'énonciation et de la polyphonie. Les textes sélectionnés dans le catalogue en ligne de la DG Emploi, que nous avons par la suite rassemblés et explorés à l'aide du logiciel de lexicométrie *AntConc*, sont nombreux, mais leur importance demeure insignifiante par rapport à la vaste production documentaire des institutions européennes. Tout comme la parution du Journal officiel de l'Union européenne, qui contient les actes officiels des institutions (textes législatifs, mais aussi propositions de loi, arrêts de la Cour de justice, communications officielles), la publication de ces documents que sont les rapports, les brochures, les magazines et les guides de notre corpus, s'inscrit dans le cadre de la politique d'information et de communication de l'Union européenne. Inexistante jusqu'à la première moitié des années 2000, cette politique, on l'a vu, ne s'épuise pas dans la « promotion » d'une idéologie européiste, mais vise à développer auprès des destinataires un sentiment d'appartenance transnationale et à poser les bases d'une société européenne à la fois prospère et soutenable.

Sans vouloir nous attarder davantage sur les conclusions de notre recherche, dont nous avons déjà résumé les enjeux à la fin de chaque chapitre, nous voudrions plutôt mettre l'accent, dans ces quelques lignes finales, sur les questionnements qui n'ont pas trouvé leur place au sein de notre travail ainsi que sur les perspectives d'études envisageables à l'avenir.

En premier lieu, il faudrait considérer l'opportunité de travailler sur un corpus multilingue de publications de l'UE. Rappelons à ce propos que les documents de notre corpus sont rédigés dans les trois langues procédurales de l'Union européenne qui sont l'anglais, le français et l'allemand (avec une attention particulière pour le français qui, historiquement, est la langue des institutions européennes). Toutefois, lorsqu'il est nécessaire, ces textes sont traduits dans les 23 langues officielles et de travail de l'UE. Or, il serait intéressant, par exemple, de comparer les traductions en plusieurs langues d'un

corpus construit à partir de ces documents plurilingues, afin d'observer dans quelle mesure les impératifs de standardisation et d'uniformité imposés par le code de rédaction interinstitutionnel (v. ch. 1) sont compatibles avec la diversité propre à chaque langue (songeons par exemple aux problématiques posées par la lexiculture).

D'un point de vue énonciatif, nous voudrions signaler un aspect qui a retenu tout particulièrement notre attention au cours de notre travail, mais que, faute de temps, nous n'avons pas pu suffisamment explorer. Dans le chapitre consacré à la polyphonie du discours communautaire, nous avons focalisé notre attention sur les formes marquées de l'hétérogénéité montrée ainsi que sur l'hétérogénéité constitutive, sans pour autant exclure les cas où l'inscription de l'altérité au sein de ce discours se fait sur le mode de l'allusion à d'autres textes. Dans notre analyse de corpus, toutefois, ces formes de l'hétérogénéité montrée non-marquées ont fait leur apparition un peu en filigrane, sans faire l'objet d'une étude précise. Ainsi serait-il opportun de compléter cette analyse en prenant en examen, de manière plus systématique que nous l'avons fait, les faits linguistiques et discursifs témoignant d'un renvoi moins explicite à d'autres discours.

D'un point de vue générique, en revanche, l'analyse des discours institutionnels, à notre avis, gagne à être élargie à d'autres lieux et modes de production discursifs inhérents à d'autres organismes supranationaux. Par souci d'homogénéité, nous nous sommes limités à étudier les productions discursives de la Commission européenne dont les contraintes génériques sont censées être valables aussi pour les autres institutions de l'Union. Mais qu'en est-il, par exemple, des discours onusiens, ou bien de ceux de la Banque mondiale et du Fond monétaire international ? Quelles sont les contraintes qui régissent la production de ces discours et, surtout, comment celles-ci peuvent être ramenées aux finalités d'information et de communication de ces institutions ?

Enfin, nous regrettons de ne pas avoir eu le temps nécessaire pour rendre compte, de façon plus précise, de la manière dont le discours communautaire intègre le destinataire. Il est vrai que, dans le chapitre consacré à l'hétérogénéité énonciative, nous nous sommes longuement attardés sur l'articulation des points de vue d'autrui au sein des publications de notre corpus. Il n'en reste pas moins qu'aucun de ces points de vue n'a été attribué à des sujets empiriquement existants dans la réalité extralinguistique en vertu des principes illustrés par O. Ducrot dans sa pragmatique linguistique (*supra*, ch. 4). Or il serait intéressant d'étudier à travers quelles modalités se fait la nomination, au sein

du discours de la Commission européenne, des catégories représentées dans ce discours et qui sont les destinataires de cette prise de parole. Nous l'avons vu à propos des sujets discriminés, mais rien n'a été dit des acteurs sociaux et des observateurs (entreprises, ONG, citoyens...) dont la présence est pourtant attestée au sein de notre corpus. Il ne s'agit plus alors d'analyser la manière dont les images internes au sens linguistique interviennent dans le discours communautaire, mais plutôt de décrire les stratégies de verbalisation adoptées au sein de ce discours pour rassembler le public. Autant de questions auxquelles nous aimerions répondre, peut-être, dans les années à venir.

### **A) Directions générales (DG) de la Commission européenne**

Action pour le climat (CLIMA)

Affaires économiques et financières (ECFIN)

Affaires intérieures (HOME)

Affaires maritimes et pêche (MARE)

Agriculture et développement rural (AGRI)

Aide Humanitaire (ECHO)

Budget (BUDG)

Centre commun de recherche (JRC)

Commerce (TRADE)

Communication (COMM)

Concurrence (COMP)

Développement et coopération EuropeAid (DEVCO)

Éducation et culture (EAC)

Élargissement (ELARG)

Emploi, affaires sociales et inclusion (EMPL)

Énergie (ENER)

Entreprises et industrie (ENTR)

Environnement (ENV)

Eurostat (ESTAT)

Fiscalité et union douanière (TAXUD)

Informatique (DIGIT)

Interprétation (SCIC)

Justice (JUST)

Marché intérieur et services (MARKT)

Mobilité et transports (MOVE)

Politique régionale (REGIO)

Recherche et innovation (RTD)

Réseaux de communication, contenu et technologies (CNECT)

Ressources humaines et sécurité (HR)

Santé et consommateurs (SANCO)

Secrétariat général (SG)

Service des instruments de politique étrangère (FPI)

Traduction (DGT)

***Services***

Archives historiques

Bibliothèque centrale

Bureau des Conseillers de Politique européenne (BEPA)

Délégué à la protection des données de la Commission européenne

Infrastructures et logistique - Bruxelles (OIB)

Infrastructures et logistique - Luxembourg (OIL)

Office de gestion et liquidation des droits individuels (PMO)

Office des publications (OP)

Office européen de lutte antifraude (OLAF)

Service d'audit interne (IAS)

Service juridique (SJ)



## B - Corpus de référence (155 publications)

\*Légende : AS (Agenda social) ; B (Brochures et dépliant) G (Guide) ; Pub (Publications diverses)

### R (Rapports)

doc.	Titre de la publication	An- née
AS8	Le Fonds social européen investit dans la connaissance et le capital humain	2004
AS9	Les règles de l'Union européenne sur la santé et la sécurité au travail	2004
AS10	Pour une durée équitable du temps de travail	2004
AS11	Une Europe pour tous les âges	2005
AS12	2006 - Année européenne de la mobilité des travailleurs	2006
AS13	Flexicurité : concilier flexibilité et sécurité de l'emploi	2006
AS14	Améliorer l'emploi des jeunes	2006
AS15	FONDS SOCIAL EUROPÉEN. 50 ans d'investissement dans les personnes	2007
AS16	Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation : un an après	2008
AS17	Migration : le visage de l'Europe change	2008
AS18	Où sont les femmes en politique ?	2008
AS19	Concilier vie professionnelle et vie privée, un exercice d'équilibre !	2008
AS20	Affronter la tempête. Soutenir le marché européen du travail	2009
AS21	Comblent le fossé des générations. Comment l'Union européenne prône la solidarité inter-générationnelle	2009
AS22	Pour un lieu de travail plus sûr. L'UE à l'œuvre pour améliorer la santé et la sécurité des travailleurs	2009
AS23	2010 : Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	2010
AS24	Promouvoir l'intégration des Roms : comment progresser ?	2010
AS25	Vivre plus longtemps – le débat sur les retraites dans l'UE	2010
AS26	Vers le plein emploi : la contribution de l'UE	2011
AS27	S'adapter au changement – la restructuration dans l'optique de l'UE	2011
B1	Progress Microfinance. Créer des opportunités	2011
B2	De nouvelles règles pour les comités d'entreprise européens	2011
B3	La stratégie européenne pour l'emploi. Améliorer l'emploi en Europe	2011
B4	Les personnes handicapées ont les mêmes droits	2010
B5	Réduction des inégalités de santé dans l'Union européenne	2011
B6	Vaincre la pauvreté	2010
B7	Microfinancement, un nouvel instrument à votre disposition	2010
B8	Fonds européen d'ajustement à la mondialisation	2010
B9	Protéger les droits des travailleurs intérimaires dans l'Union européenne	2009
B10	De nouvelles règles pour les comités d'entreprise européens	2009
B11	La pauvreté en Europe : une réalité à combattre	2009
B12	Vous vous déplacez au sein de l'Union Européenne, de l'espace économique européen et de la Suisse ? Découvrez vos droits.	2009
B13	Gestion du changement. Que fait l'Union européenne pour vous aider ?	2008
B14	Rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale 2008	2008
B15	Progress, priorité aux résultats	2008
B16	La lutte contre la discrimination dans l'Union européenne	2008
B17	Carte de stationnement pour personnes handicapées dans l'Union européenne : Conditions dans les États membres	2009
B18	Le droit de l'égalité des sexes dans l'Union européenne	2007
B19	Pauvreté et exclusion sociale parmi les ménages monoparentaux	2007
B20	L'égalité des droits dans la pratique. Le rôle de l'action positive	2007
B21	Fonds social européen Investir dans les ressources humaines	2007
B22	Une société plus solidaire pour une Europe plus forte	2007
B23	Progress. Le programme de l'UE pour l'emploi et la solidarité sociale (2007-2013)	2007

<b>B24</b>	L'inclusion des personnes Handicapées. La stratégie de l'Europe en matière d'égalité des chances	2007
<b>B25</b>	2007 — Année européenne de l'égalité des chances pour tous	2006
<b>B26</b>	Les Européens et la mobilité : premiers résultats d'un sondage au niveau de l'Union européenne	2006
<b>B27</b>	EURES. Le portail européen pour la mobilité de l'emploi	2006
<b>B28</b>	La stratégie européenne pour l'emploi. Un plus grand nombre d'emplois de qualité pour tous	2006
<b>G1</b>	Guide à caractère non contraignant pour la mise en œuvre de la directive 2006/25/CE sur les rayonnements optiques artificiels	2010
<b>G2</b>	Guide de bonnes pratiques non contraignant pour mieux comprendre et appliquer la directive 92/57/CEE «Chantiers»	2010
<b>G3</b>	Acheter social. Un guide sur les appels d'offres publics avec clauses de responsabilité sociale	2010
<b>G4</b>	Quand pouvez-vous commencer ? Guide pratique du recrutement en Europe	2010
<b>G5</b>	Trouver un emploi en Europe. Guide à l'intention des demandeurs d'emploi	2010
<b>G6</b>	Recruter en Europe. Guide à l'intention des employeurs	2010
<b>G7</b>	L'Europe sociale à votre service	2010
<b>G8</b>	Les dispositions européennes en matière de sécurité sociale. Vos droits lorsque vous circulez dans l'Union européenne	2011
<b>G9</b>	Guide pour la formation dans les PME	2009
<b>G10</b>	«Nous prendrons contact avec vous...». Ce que vous devez savoir pour poser votre candidature à un poste dans un pays de l'EEE	2009
<b>G11</b>	Garantir l'accessibilité et la non-discrimination aux personnes handicapées. Guide d'information sur l'utilisation du Fonds de cohésion et des Fonds structurels européens	2009
<b>G12</b>	EULisses. Votre guide de la sécurité sociale en Europe	2008
<b>G13</b>	L'Europe sociale à votre service II	2008
<b>G14</b>	À la découverte du dialogue social européen	2009
<b>G15</b>	Vous voulez travailler dans un autre État membre de l'Union européenne ? Prenez connaissance de vos droits ! Mise à jour 2007	2009
<b>G16</b>	Guide de bonnes pratiques à caractère non contraignant pour la mise en œuvre de la directive 2003/10/CE (« bruit sur le lieu de travail »)	2009
<b>G17</b>	Partenariats en faveur de conditions de vie et de travail plus favorables aux familles. Comment obtenir un soutien au titre des Fonds structurels européens	2008
<b>G18</b>	Guide des bonnes pratiques non contraignant pour l'application de la directive 2001/45/CE (travaux en hauteur)	2006
<b>G19</b>	Trouver un emploi en Europe. Guide à l'intention des demandeurs d'emploi	2008
<b>G20</b>	Recruter en Europe. Guide à l'intention des employeurs	2008
<b>G21</b>	Guide des bonnes pratiques à caractère non contraignant pour l'application de la directive 2002/44/CE (vibrations sur le lieu de travail)	2007
<b>G22</b>	Guide pour une planification avisée des programmes du FSE	2007
<b>G23</b>	Vous voulez travailler dans un autre État membre de l'Union européenne ? Prenez connaissance de vos droits !	2006
<b>G24</b>	Les dispositions communautaires en matière de sécurité sociale. <i>Vos droits lorsque vous vous déplacez à l'intérieur de l'Union européenne</i>	2004
<b>Pub1</b>	Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale	2011
<b>Pub2</b>	Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Un tremplin pour l'avenir	2011
<b>Pub3</b>	Une stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois	2011
<b>Pub4</b>	Trois outils pour faciliter l'adéquation en ligne entre l'offre et la demande en matière d'emploi à travers l'Europe	2011
<b>Pub5</b>	Investir dans le bien-être au travail	2010
<b>Pub6</b>	Vers des systèmes de retraite adéquats, viables et sûrs en Europe	2010
<b>Pub7</b>	Les régimes privés de retraite	2009
<b>Pub8</b>	Le rôle des ONG et des syndicats dans la lutte contre la discrimination	2009

<b>Pub9</b>	Sondage eurobaromètre sur la pauvreté et l'exclusion sociale	2009
<b>Pub10</b>	Pour une vie meilleure	2009
<b>Pub11</b>	Continuer dans la voie de la diversité	2008
<b>Pub12</b>	Perspectives internationales sur les mesures d'action positive	2009
<b>Pub13</b>	De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois	2009
<b>Pub14</b>	Causes et circonstances des accidents du travail dans l'UE	2008
<b>Pub15</b>	Communiquer sur l'égalité et la non-discrimination dans l'Union européenne	2008
<b>Pub16</b>	Égalité de rémunération. Échanges de bonnes pratiques	2007
<b>Pub17</b>	Dix ans de stratégie européenne pour l'emploi (SEE)	2007
<b>Pub18</b>	Fonds social européen. 50 ans d'investissement dans les personnes	2007
<b>Pub19</b>	Vers des principes communs de flexicurité : Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en combinant flexibilité et sécurité	2007
<b>Pub20</b>	Profils de conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée : échanges de bonnes pratiques	2006
<b>Pub21</b>	L'avenir démographique de l'Europe, transformer un défi en opportunité	2006
<b>Pub22</b>	Le fonds social européen comme source d'Innovation	2006
<b>Pub23</b>	Les Européens en mouvement : Portrait de 31 travailleurs mobiles	2006
<b>Pub24</b>	Responsabilité sociale des entreprises. Politiques publiques nationales dans l'Union européenne	2007
<b>Pub25</b>	Le cas commercial en faveur de la diversité	2005
<b>R1</b>	La dimension sociale de la stratégie Europe 2020	2011
<b>R2</b>	Progress – Rapport Annuel de Performance 2010	2011
<b>R3</b>	Progress – Rapport annuel de performance 2010. Plein feux sur l'année	2011
<b>R4</b>	Les relations industrielles en Europe 2010. Synthèse	2010
<b>R5</b>	Responsabilité sociale des entreprises. Politiques publiques nationales dans l'Union européenne	2010
<b>R6</b>	Bilan de l'Observatoire européen de l'emploi. Mesures en faveur de l'emploi des jeunes	2011
<b>R7</b>	Améliorer les outils pour l'inclusion sociale et la non-discrimination des Roms dans l'UE	2010
<b>R8</b>	Pratiques syndicales de lutte contre la discrimination et pour la promotion de la diversité	2010
<b>R9</b>	L'écart de rémunération entre femmes et hommes en Europe d'un point de vue juridique	2010
<b>R10</b>	Le travail indépendant en Europe, 2010	2010
<b>R11</b>	Dialogue social sectoriel européen. Évolutions récentes	2010
<b>R12</b>	Promouvoir l'égalité : activités de lutte contre la discrimination menées en 2009	2010
<b>R13</b>	Progress – Rapport annuel de performance 2009. Pleins feux sur les performances	2010
<b>R14</b>	Progress – Rapport annuel de performance 2009	2010
<b>R15</b>	A la recherche d'un équilibre entre le droit à l'égalité et d'autres droits fondamentaux	2010
<b>R16</b>	Le développement de la législation contre les discriminations en Europe. Une comparaison entre les 27 États membres.	2009
<b>R17</b>	50 ans de coordination de la sécurité sociale. Passé — Présent — Futur	2009
<b>R18</b>	Bilan de l'Observatoire européen de l'emploi La dimension «emploi» de l'écologisation de l'économie	2009
<b>R19</b>	Plus de femmes aux postes à responsabilité. Une clé de la croissance et de la stabilité économique	2010
<b>R20</b>	Observatoire européen de l'emploi. Bilan du printemps 2009	2009
<b>R21</b>	Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes 2010	2009
<b>R22</b>	Handicap et droit européen contre la discrimination	2009
<b>R23</b>	Liens entre migration et discrimination	2009
<b>R24</b>	EURES : bilan et perspectives	2009
<b>R25</b>	Égalité des genres : les règles de l'UE et leur transposition en droit national	2009
<b>R26</b>	Rapport annuel de performance 2008. Pleins feux sur les performances	2008
<b>R27</b>	Progress – Rapport Annuel de Performance 2008	2009
<b>R28</b>	Observatoire européen de l'emploi	2008

	Bilan : printemps 2008	
<b>R29</b>	Observatoire européen de l'emploi. Bilan de l'automne 2008	2008
<b>R30</b>	L'action de l'Union européenne contre la discrimination. Rapport d'activité 2007-2008	2009
<b>R31</b>	La restructuration en Europe en 2008	2008
<b>R32</b>	Relations industrielles en Europe 2008	2008
<b>R33</b>	Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes 2009	2009
<b>R34</b>	Les femmes et la politique en Europe. Il est temps d'agir	2009
<b>R35</b>	Observatoire européen de l'emploi. Bilan de l'automne 2007	2008
<b>R36</b>	Rapport bisannuel sur les services sociaux d'intérêt général	2011
<b>R37</b>	La lutte contre la discrimination et la promotion de l'égalité. Comment mesurer les avancées réalisées	2008
<b>R38</b>	Ségrégation des enfants Roms dans l'enseignement	2007
<b>R39</b>	Observatoire européen de l'emploi. Bilan du printemps 2007	2007
<b>R40</b>	Les femmes et les hommes dans la prise de décision 2007	2008
<b>R41</b>	Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes 2008	2008
<b>R42</b>	Égalité des droits ou droits spécifiques ? La protection des minorités et l'interdiction de discrimination	2007
<b>R43</b>	Le développement de la législation contre les discriminations en Europe. Une comparaison entre les 25 États membres de l'Union	2007
<b>R44</b>	Lutte contre la discrimination multiple : pratiques, politiques et lois	2007
<b>R45</b>	Au-delà de l'égalité formelle. L'action positive au titre des directives 2000/43/CE et 2000/78/CE	2007
<b>R46</b>	Mesurer le sans-abrisme en Europe	2007
<b>R47</b>	La situation sociale dans l'Union européenne 2005-2006. Vue d'ensemble	2006
<b>R48</b>	Observatoire européen de l'emploi Bilan du printemps 2006	2006
<b>R49</b>	Égalité entre les femmes et les hommes : un pas en avant. Une Feuille de route pour le fut	2007
<b>R50</b>	Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes 2007	2007
<b>R51</b>	Quantifier les discriminations. Collecte de données et droit européen sur l'égalité	2006
<b>R52</b>	Religion et convictions : discrimination dans l'emploi — Le droit de l'Union européenne	2006
<b>R53</b>	Des catalyseurs du changement ? Les organismes de promotion de l'égalité de traitement aux termes de la directive 2000/43/CE	2006
<b>R54</b>	Les partenaires sociaux sur le terrain de l'innovation. Engranger les acquis d'EQUAL	2006
<b>R55</b>	Égalité et non-discrimination. Rapport annuel 2006	2006
<b>R56</b>	Étude thématique sur les mesures politiques en faveur de la jeunesse défavorisée	2006
<b>R57</b>	Une Feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes	2006
<b>R58</b>	Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes, 2006	2006

## Bibliographie

---

- ACHARD-BAYLE G. et PAVEAU M.-A., 2008, « Linguistiques populaires ? », *Pratiques*, 139-140, Metz, CRESEF.
- ADAM J.-M., 2001, « Types de textes ou genres de discours ? Comment classer les textes qui *disent de* et *comment faire* ? », *Langages*, 141, pp. 10-27.
- 1999, *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes*, Paris, Nathan.
  - 1997, « Genres, texte et discours, pour une reconception linguistique du concept de genre », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 75.
  - 1992, *Les textes : types et prototypes*, Paris, Nathan.
  - 1990, *Éléments de linguistique textuelle*, Liège, Mardaga.
- AMOSSY R., 2006, *L'argumentation dans le discours*, Paris, A. Colin.
- ANSCOMBRE J.-C., 2009, « La comédie de la polyphonie et ses personnages », *Langue française*, 164, pp. 11-31.
- ANSCOMBRE J.-C., DUCROT O., 1983, *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga.
- AUTHIER-REVUZ J., 2003, « Le Fait autonymique : Langage, langue, discours. Quelques repères », dans J. Authier-Revuz, M. Doury, S. Reboul-Touré, *Parler des mots. Le fait autonymique en discours*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle.
- 1995, *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, Paris, Larousse, 869 pp.
  - 1992, « Repères dans le champ du discours rapporté », *L'information grammaticale*, 55, pp. 38-42.
  - 1984, « Hétérogénéité(s) énonciative(s) », *Langages*, 73, pp. 98-111.
  - 1982, « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : éléments pour une approche de l'autre dans le discours », *DRLAV*, 26, pp. 91-151.
- BAKHTINE M., 1929[1970], *Problèmes de la poétique de Dostoïevski*, Lausanne, Éditions l'Age d'Homme.
- [1934] 1978, « Du discours romanesque », *Esthétique et théorie du roman*, Paris, Gallimard.
  - (V. N. Volochinov), 1977, *Le Marxisme et la philosophie du langage. Essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*, Paris, Minuit.

- BALLY CH., 1932 [1965], *Linguistique générale et linguistique française*, Quatrième édition revue et corrigée, Berne, Francke.
- BEACCO J.-C. et MOIRAND S., 1995, « Autour des discours de transmission des connaissances », *Langages*, 117, pp. 32-53.
- BENVENISTE É., 1966, *Problèmes de linguistique générale*, 1, Paris, Gallimard.  
- 1974, *Problèmes de linguistique générale*, 2, Paris, Gallimard.
- BEVORT, A. et A. JOBERT, 2011, *Sociologie du travail : Les relations professionnelles*, Paris, A. Colin.
- BORCHARDT K.-D., 2010, *L'ABC du droit de l'Union européenne*, Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.
- BOURDIN P., 1986, « Sembler et paraître ou les deux visages de l'apparence », *Semantikos*, 10, 1-2, p. 45-67.
- BRES J., 1998, « La praxématique. Brèves introduction à la praxématique », *L'information grammaticale*, 77, pp. 22-23.
- BRES J. et MELLET S., 2009, « Une approche dialogique des faits grammaticaux », *Langue française*, 163, pp. 3-20.
- BRES J. et NOWAKOWSKA A., 2008, « J'exagère ?...*Du dialogisme interlocutif* », dans M. Birkelund, M.-B. Mosegaard Hansen, C. Norén (éds.), *L'énonciation dans tous ses états*, Bern, Berlin, Bruxelles, Frankfurt am Main, New York, Oxford, Wien, Peter Lang, pp. 1-28.
- BRES J. et ROSIER L., 2007, « Réfractions : polyphonie et dialogisme, deux exemples de reconfigurations théoriques dans les sciences du langage francophones », *Slavica Occitania*, 25, pp. 437-461.
- BRONCKART J.-P., 1985, *Le fonctionnement des discours. Un modèle psychologique et une méthode d'analyse*, Lausanne, Delachaux & Niestlé.
- BURGER M., 2008, « Analyse linguistique des discours des médias et sciences de la communication : quelques articulations théoriques et méthodologiques », in M. Burger (dir.), *L'analyse linguistique des discours médiatiques. Entre sciences du langage et sciences de la communication*, Québec, Nota Bene.
- CALVES G., 2004, *La discrimination positive*, Paris, PUF, coll. « que sais-je ? ».

- CELERIER S., L'HORTY Y. et REDOR D., 2008, « Flexicurité et réforme du marché du travail », *Travail et Emploi*, n°113, consulté le 10 octobre 2012. URL : <http://travailemploi.revues.org/3964>
- CHARAUDEAU P. et MAINGUENEAU D., 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil.
- CHARAUDEAU P., 2010, « Pour une interdisciplinarité 'focalisée' dans les sciences humaines et sociales », *Questions de communication*, 17, pp. 195-222.
- 2009, « Dis-moi quel est ton corpus, je te dirai quelle est ta problématique », *Corpus*, 8, [En ligne], mis en ligne le 01 juillet 2010, consulté le 10 juillet 2011. URL : <http://corpus.revues.org/index1674.html>.
- CONDAMINE A., 2005, « Sémantique et corpus, quelles rencontres possibles ? », in A. Condamines (éds.), *Sémantique et corpus*, Paris, Lavoisier, pp. 15-38.
- DACHEUX É. 2004, *L'impossible défi. La politique de communication de l'Union Européenne*, Paris, CNRS Éditions.
- D'ALMEIDA N., 2006, « La perspective narratologique en organisations », in P. de la Broise et T. Lamarche, *Responsabilité sociale : vers une nouvelle communication des entreprises ?*, Paris, Presses universitaires du Septentrion.
- DEBOUT F. *et alii*, 2009, « La santé à l'épreuve du travail », *Mouvements*, 58, pp. 7-12.
- DELPORTE C., 2003, « Pour une histoire de la propagande et de la communication politique », *Vingtième siècle*, 80, pp. 3-4.
- DENDALE P. et COLTIER D., 2006, « Éléments de comparaison de trois théories linguistiques de la polyphonie et du dialogisme », in L. Perrin (dir.), *Le sens et ses voix. Dialogisme et polyphonie en langue et en discours. Recherches linguistiques*, 28, pp. 271-299.
- 2005, « La notion de prise en charge ou de responsabilité dans la théorie scandinave de la polyphonie linguistique », in J. Bres, P.-P. Haillet, S. Mellet, H. Nølke, L. Rosier, *Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques*, Bruxelles, Duculot, pp. 125-140.
- DRUETTA R., 2008, « Question-réponse : structure en langue ou couplage en discours ? », in *Il dialogo come tecnica linguistica e struttura letteraria*, Atti del Convegno internazionale della SUSLLF, Salerno/Amalfi 9-11 novembre 2006, Napoli, ESI, pp. 247-271.

- DUCROT O., 1989, « Énonciation et polyphonie chez Charles Bally », *Logique, structure énonciation*, Paris, Minuit.
- 1984, *Le dire et le dit*, Paris, Minuit.
  - *et alii*, 1980, *Les mots du discours*, Paris, Minuit.
  - [1974] 1980, *Dire et ne pas dire*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Hermann.
- FLØTTUM K., 2001, « Les liens énonciatifs : tentative d'une nouvelle typologie », *Polyphonie – linguistique et littéraire III*, p. 67-86.
- FOUCAULT M., 1969, *L'Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.
- FUCHS C., 1981, « Les problématiques énonciatives : esquisse d'une présentation historique et critique », *DRLAV*, 25, p. 35- 60.
- FUCHS C. et A.M. LEONARD, 1979, *Vers une théorie des aspects. Le système du français et de l'anglais*, Paris, La Haye, Mouton.
- GARDES-TAMINE, J., 2010, *Grammaire*, t.2 : Syntaxe, Paris, A. Colin.
- GARY-PRIEUR M.-N., 2009, « Le nom propre, entre langue et discours », *Les Carnets du Cediscor*, 11, [En ligne], URL : <http://cediscor.revues.org/825>.
- 1994, *Grammaire du nom propre*, Paris, PUF.
- GENETTE G., 1987, *Seuils*, Paris, Seuil.
- GUENTCHEVA Z., 2004, «La notion de médiation dans la diversité des langues », in R. Delamotte-Legrand (dir.) *Les médiations langagières : Des faits de langue aux discours*, Actes du colloque international de Rouen, Rouen, Dyalang-CNRS-PUR, pp. 11-33.
- GUILHAUMOU J., 2002, « Le corpus en analyse de discours : perspective historique », *Corpus*, 1, [En ligne], mis en ligne le 15 décembre 2003, consulté le 10 juillet 2011. URL : <http://corpus.revues.org/index8.html>
- GUILHAUMOU J., MALDIDIER D. et ROBIN R., 1994, *Discours et archive. Expérimentations en analyse du discours*, Liège, Mardaga.
- GUIRAUDON V., 2009, « La diversité en Europe. Une évidence ? », *Raisons politiques*, 35, pp. 67-85.
- HABERT B., NAZARENKO A. et SALEM A., 1997, *Les linguistiques de corpus*, Paris, A. Colin.



- IGALENS J., 2007, « L'analyse du discours de la responsabilité sociale de l'entreprise à travers les rapports annuels de développement durable d'entreprises françaises du CAC 40 », *Finance, contrôle, stratégie*, n°2, pp. 129-155.
- JAKOBSON R., 1963, *Essais de linguistique générale*, Tome 1, Paris, Minuit.
- JONASSON K., 1994, *Le nom propre. Constructions et interprétations*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- JUHEM P., 2001, « La légitimation de la cause humanitaire. Un discours sans adversaires », *Mots*, 65, pp. 9-27.
- KERBRAT-ORECCHIONI C., 2009 [1980], *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris, A. Colin.
- KLEIBER G., 1981, *Problèmes de référence : description définies et nom propres*, Paris, Klincksieck.
- KLEIBER G. & RIEGEL M., 1989, « Une sémantique qui n'a pas de sens n'a vraiment pas de sens », *Linguisticae Investigationes*, XIII : 2, pp. 405-417.
- KRIEG-PLANQUE A., 2011, « Pour une analyse discursive de la communication : la communication comme anticipation des pratiques de reprise et de transformation des énoncés », en ligne, consulté le 24/09/2012, disponible à l'adresse suivante : [http://www.unil.ch/webdav/site/clsl/shared/Actes\\_FPM\\_2009/KriegPlanqueFPM2009.pdf](http://www.unil.ch/webdav/site/clsl/shared/Actes_FPM_2009/KriegPlanqueFPM2009.pdf).
- 2010, « La formule "développement durable" : un opérateur de neutralisation de la conflictualité », *Langage et société*, 4, pp. 5-29.
  - 2009a, *La notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*. Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté.
  - 2009b, « À propos des « noms propres d'événement ». », *Les Carnets du Cediscor*, 11, mis en ligne le 01 mars 2011, consulté le 13 juin 2012. URL : <http://cediscor.revues.org/759>.
  - 2007, « Travailler les discours dans la pluridisciplinarité. Exemples d'une 'manière de faire' en analyse du discours », dans S. Bonnafous et M. Temmar (dir.), *Analyse du discours et sciences humaines et sociales*, Paris, Ophrys, coll. Les chemins du discours, pp. 57-71.

- 2006, « 'Formules' et 'lieux discursifs' : propositions pour l'analyse du discours politique », *Semen*, 21, mis en ligne le 28 avril 2007, consulté le 16 mai 2012. URL : <http://semen.revues.org/1938>.
  - 2003, « *Purification ethnique* » *Une formule et son histoire*, Paris, CNRS Éditions.
- KRIEG A., 2002, « L'adjectif 'ethnique' entre langue et discours. Ambiguïté relationnelle et sous-détermination énonciative des adjectifs dénominaux », *Revue de Sémantique et Pragmatique*, 11, pp. 103-121.
- KRISTEVA J., 2012, « Émile Benveniste, un linguiste qui ne dit ni ne cache, mais signifie », in É. Benveniste, *Dernières leçons*, Seuil.
- 1967, « Bakhtine, le mot, le dialogue et le roman », *Critique*, 239, pp. 438-465.
- LARRIVÉE P., 2008, « Qu'est-ce que la sémantique peut dire du sens lexical », *Langages*, 172, pp. 3-13.
- 2008, *Une histoire du sens. Panorama de la sémantique linguistique depuis Bréal*, Bruxelles, Peter Lang.
- LECOLLE M., 2009, « Changement de sens du toponyme en discours : de *Outreau* « ville » à *Outreau* « fiasco judiciaire » », *Les Carnets du Cediscor*, 11, mis en ligne le 01 mars 2011, consulté le 13 juin 2012. URL : <http://cediscor.revues.org/773>.
- LECOLLE M., 2006, « Changement dans le lexique — changement du lexique : *Lexicalisation, figement, catachrèse* », *Cahiers de praxématique*, 46, pp. 23-42.
- LECOLLE M., et ACHARD-BAYLE G. (dirs.), 2009, « Sentiment linguistique. Discours spontanés sur le lexique », Metz, *Recherches Linguistiques*, 30, Université Paul Verlaine – Metz.
- LECOLLE M., PAVEAU M.-A., S. REBOUL-TOURE, 2009, « Le sens des noms propres en discours », *Les Carnets du Cediscor*, 11, en ligne, <http://cediscor.revues.org/736>.
- LEE N.-S., 2003, *Identité langagière du genre. Analyse du discours éditorial*. Paris, L'Harmattan.
- LE QUERLER N., 1996, *Typologie des modalités*, Presses Universitaires de Caen.
- LEROY S., 2004, *De l'identification à la catégorisation. L'antonomase du nom propre en français*, Peeters.

- LE TREHONDAT et P. SILBERSTEIN, 2004, *Vive la discrimination positive ! Plaidoyer pour une République des égaux*, Paris, Syllepse.
- MAINGUENEAU D., 2011, « Pertinence de la notion de formation discursive en analyse du discours », *Langage et société*, 135, pp. 87-99.
- 2010, « Analyse du discours et champ disciplinaire », *Questions de communication*, 18, pp. 185-196.
  - 2004, « Retour sur une catégorie : le genre », dans Adam J.-M., Grize J.-B., Bouacha M. A., *Texte et discours : catégories pour l'analyse*, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, pp. 107-118.
  - 2004 « l'Analyse du discours et ses frontières », *Marges linguistiques*, 9, pp.64-75, en ligne, <http://www.revue-texto.net/Archives/Archives.htm>
  - 2000, *Analyser les textes de communication*, Paris, Nathan.
  - 1996, *Les termes clés de l'analyse du discours*, Paris, Points.
  - 1991, *L'Analyse du Discours. Introduction aux lectures de l'archive*, Paris, Hachette.
- MARTIN R., 1983, *Pour une logique du sens*, Paris, PUF.
- MASSERON C., 1999, *La concession de la phrase au discours. Aspects linguistiques et didactiques*, Thèse de doctorat en sciences du langage, Université de Metz.
- MAYAFFRE D., 2002, « Les corpus réflexifs : entre architextualité et hypertextualité », *Corpus* [En ligne] mis en ligne le 15 décembre 2003, consulté le 10 juillet 2011. URL : <http://corpus.revues.org/index11.html>
- MAZIERE F., 2010, *L'analyse du discours. Histoire et pratiques*. Paris, Presses Universitaires de France.
- MEJRI S., 2011, « Figement, collocation et combinatoire libre », dans Anscombe J.-C. & Mejrri S., *Le figement linguistique : la parole entravée*, Paris, Honoré Champion.
- MELLET S. et MONTE M., 2005, « Néanmoins et toutefois : polyphonie ou dialogisme ? », in J.Bres, P-P. Haillet, S. Mellet, H. Nølke, L. Rosier (dir.), *Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques*, Bruxelles, Duculot, pp. 249-263.
- MEUNIER A., 1974, « Modalité et communication », *Langue française*, 21, Paris, A. Colin, pp. 8-25.
- MEUNIER A., 1981, « Grammaire du français et modalité. Matériaux pour l'histoire d'une nébuleuse », *DRLAV*, 25, pp. 119-144.

- MOIRAND S., 2010, « Retour sur une approche dialogique en analyse du discours », in M. Colas-Blaise, M. Kara, L. Perrin, A. Petitjean, *La question polyphonique ou dialogique en sciences du langage, Recherches linguistiques*, 31, Université de Metz, pp. 375-398.
- 2007, *Les discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*, Paris, PUF.
  - 2004, « Le Texte et ses contextes », dans Adam J.-M., Grize J.-B., Bouacha M. A., *Texte et discours : catégories pour l'analyse*, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, pp. 129-143.
  - 1995, « L'évaluation dans les discours scientifiques et professionnels », *Les Carnets du Cediscor* [En ligne], 3 | 1995, mis en ligne le 26 août 2009, consulté le 07 mai 2012. URL : <http://cediscor.revues.org/497>.
- NØLKE H., 2011 « Univers de croyance et polyphonie », in F. Duval (éd.), *La logique du sens : autour des propositions de Robert Martin, Recherches linguistiques*, 32, Metz, Université de Metz, pp. 107-119.
- 2010, « L'ancrage linguistique de la polyphonie », in M. Colas-Blaise, M. Kara, L. Perrin, A. Petitjean (dir.), *La question polyphonique ou dialogique en sciences du langage, Recherches linguistiques*, 31, Université de Metz, pp. 17-38.
  - 2009a, « La Polyphonie de la ScaPoLine 2008 », in A. Kratschmer, M. Birkelund, R. Therkelsen, *La polyphonie : outil heuristique linguistique, littéraire et culturel*, Berlin, Franck et Timme, pp. 11-40.
  - 2009b « Types d'êtres discursifs dans la ScaPoLine », *Langue française*, n° 164, p. 81-96.
  - 2001, « La dilution linguistique des responsabilités. Essai de description polyphonique des marqueurs évidentiels *il semble que* et *il paraît que* », *Le regard du locuteur 2*, Paris, Kimé, pp. 15-34.
  - 1990, « Les adverbiaux contextuels : problèmes de classification », *Langue française*, n°88, pp. 12-27.
- NØLKE H., FLØTTUM K., NØREN C., 2004, *ScaPoLine. La théorie scandinave de la polyphonie linguistique*, Paris, Kimé.

- NOWAKOWSKA A., « Dialogisme, polyphonie : des textes russes de M. Bakhtine à la linguistique contemporaine », in J. Bres, P.-P. Haillet, S. Mellet, H. Nolke, L. Rosier, *Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques*, Bruxelles, Duculot.
- OLLIVIER-YANIV C., 2010, « Discours politiques, propagande, communication, manipulation », *Mots*, 94, pp. 31-37.
- PAVEAU M.-A., 2006, *Les prédiscours. Sens, mémoire, cognition*, Paris, Presses Sorbonne nouvelle.
- PAVEAU M.-A. et SARFATI G.-E., 2003, *Les grandes théories de la linguistique*, Paris, A. Colin.
- PAVEAU M.-A. et ROSIER L., « Éléments pour une histoire de l'analyse du discours. Théories en conflit et ciment phraséologique », [en ligne], <http://www.johannes-angermueller.de/deutsch/ADFA/paveaurosier.pdf>, consulté le 12/12/12.
- PECHEUX M., HAROCHE C, HENRY P., 1971, « La Sémantique et la Coupure Saussurienne : langue, langage, discours », *Langages*, 24, Paris, Didier-Larousse.
- PERRIN L., 2009, « La voix et le point de vue comme formes polyphoniques externes. Le cas de la négation », *Langue française*, 164, pp. 61-79.
- 2008, *Le sens montré n'est pas dit*, dans M. Birkelund, M-B. Mosegaard Hansen, C. Norén (éds.), *L'énonciation dans tous ses états*, Bern, Berlin, Bruxelles, Frankfurt am Main, New York, Oxford, Wien, Peter Lang, pp. 157-187.
  - 2006, « Introduction », *Le sens et ses voix. Dialogisme et polyphonie en langue et en discours*, Université Paul Verlaine – Metz, pp. 5-17.
  - 2004, « Polyphonie et autres formes d'hétérogénéité énonciative : Bakhtine, Bally, Ducrot, etc. », *Pratiques*, 123-124, pp. 7-26.
- PETIT G., 2000, « Le statut d'expert dans la presse quotidienne », *Les Carnets du Cediscor* [En ligne], 6 mis en ligne le 11 mai 2009, consulté le 26 juillet 2011. URL : <http://cediscor.revues.org/339>.
- PETITJEAN A., 1989, « Les typologies textuelles », *Pratiques*, 62, pp. 86-125.
- PHILIPPE G., 2002, « L'appareil formel de l'effacement énonciatif et la pragmatique des textes sans locuteur », dans Amossy, R. (dir.) *Pragmatique et analyse des textes*, Tel-Aviv University, Département de français, pp. 17-34.
- PINCEMIN B., 2012, « Hétérogénéité des corpus et textométrie », *Langages*, 187, pp. 13-26.

- POTTIER B., 1973, (dir.) *Le langage*, Paris, CEPL.
- RABATEL A., 2004a, « Effacement énonciatif et effets argumentatifs indirects dans l'incipit du *Mort qu'il faut* de Semprun », *Semen* [En ligne], 17, mis en ligne le 29 avril 2007, consulté le 19 janvier 2012. URL : <http://semen.revues.org/2334>
- 2004b, « L'effacement énonciatif dans les discours rapportés et ses effets pragmatiques », *Langages*, 156, pp. 3-17.
- RASTIER F., 2005, « Enjeux épistémologiques de la linguistique de corpus », dans Williams G., *La linguistique de corpus*, Presses Universitaires de Rennes, pp. 31-45.
- RASTIER F., PINCEMIN B., 1999, « Des genres à l'intertexte », *Cahiers de praxématique*, 33, pp. 83-111.
- REY-DEBOVE J., 1978, *Le métalangage*, Paris, Le Robert.
- RIEGEL, M. PELLAT J.-C., RIOUL R., 2009, *Grammaire méthodique du français*, 4<sup>e</sup> éd., Paris, PUF.
- ROSIER L., 1999, *Le discours rapporté. Histoire, théories, pratiques*. Bruxelles, Duculot.
- SABBAGH D., 2009, « L'itinéraire contemporain de la 'diversité' aux États-Unis : de l'instrumentalisation à l'institutionnalisation ? », *Raisons politiques*, 35, pp. 31-47.
- SCHNEDECKER C., 1994, « La distribution du nom propre et son rôle dans la structuration des chaînes de référence », in M. Noailly, *Nom propre et nomination. Actes du Colloque de Brest, 21-14 avril 1994*, Paris, Klincksieck.
- SLAMA, A.-G., 2004, « Contre la discrimination positive. La liberté insupportable », *Pouvoirs*, n°111, pp. 133-143.
- WITTGENSTEIN L., 2001, *Tractatus Logico-Philosophicus*, Paris, Gallimard.
- WUHL S., *Discrimination positive et justice sociale*, Paris, PUF.

